HISTOIRE
DE FRANCE
CONTEMPORAINE

TOME SIXIÈME

L'HISTOIRE DE FRANCE
CONTEMPORAINE
DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'À LA PAIX DE 1919

est publiée en dix volumes illustrés, avec la collaboration de

MM. SAGNAC, PARISET, CHARLÉTY, SEIGNOBOS, BIDOU & GAUVAIN



LE SUFFRAGE UNIVERSEL. 1848

Composition allégorique de la « citoyenne Goldsmith », lithographie de F. Sorrieu. Dans une campagne couverte de cultures et d'usines, des paysans et des ouvriers viennent déposer leur bulletin de vote dans l'urne près de laquelle se tient la France, appuyée sur les Droits de l'Homme. A l'arrière, un Arbre de la Liberté auquel est adossé Ledru-Rollin. — B. Nat. Est. Qb 179.

ERNEST LAVISSE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE DE FRANCE CONTEMPORAINE

DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'À LA PAIX DE 1919

Ouvrage illustré de nombreuses gravures hors texte



TOME SIXIÈME

LA RÉVOLUTION DE 1848. — LE SECOND EMPIRE

(1848-1859)

PAR CH. SEIGNOBOS

LIBRAIRIE HACHETTE

LIVRE PREMIER[1]

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

CHAPITRE PREMIER[2]

LA RÉPUBLIQUE

I. LES CONDITIONS SOCIALES ET POLITIQUES DE LA RÉVOLUTION. — II. L'INSTALLATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — III. LA PROCLAMATION DU DROIT AU TRAVAIL (25 FÉVRIER). — IV. LE REFUS DU DRAPEAU ROUGE (25-26 FÉVRIER). — V. L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN MATIÈRE POLITIQUE. — VI. LA CRÉATION DE LA COMMISSION POUR LES TRAVAILLEURS ET LES PROMESSES FISCALES. — VII. L'ACCEPTATION DE LA RÉPUBLIQUE. — VIII. LES DÉSORDRES DES PREMIERS JOURS. — IX. LES ADHÉSIONS A LA RÉPUBLIQUE.

I. — LES CONDITIONS SOCIALES ET POLITIQUES DE LA RÉVOLUTION

DIFFÉRENCE DES CONDITIONS DE LA VIE EN 1848 ET DE NOS JOURS.

LA Révolution de 1848, si grosse de conséquences imprévues, nous est à peine intelligible aujourd'hui; car la génération qui l'a faite, bien que placée à égale distance entre la Révolution française et notre

1. BIBLIOGRAPHIE DES SOURCES. — *Catalogue de l'histoire de France*, de la Bibliothèque nationale, t. IV, 1857 (Histoire par règnes et journaux), t. XI, 1879 (Supplément). — P. Caron *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France,...* 1907-12. — G. Brière et P. Caron, *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France*, annuel pour les années 1898 à 1903, en 2 séries de 1904 à 1909, depuis 1910 publié dans la Revue d'histoire moderne et contemporaine (indique les ouvrages, les articles de périodiques et les comptes rendus critiques). — Ch. Schmidt, *Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales*, 1907. — Lorenz et Jordell, *Catalogue général de la librairie française*, 26 vol., 1840-1915, en 16 séries (tables analytiques des matières à la fin de chaque série). — P. Caron, *Sources manuscrites parisiennes de l'histoire... de la deuxième République*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, 1904-05. — Les documents administratifs (rapports des commissaires de 1848 ou des préfets de 1848 à 1852) ont presque tous disparu; ce qui s'est conservé, ce sont les documents judiciaires (rapports des procureurs) versés aux Archives nationales. Sur les Archives départementales, voir, dans la Révolution de 1848, t. VI, *Note sur les sources de l'histoire de la deuxième République dans les archives départementales.*

SOURCES. — I. OFFICIELLES. Le *Moniteur universel* publie tous les actes du gouvernement et les discours de ses membres. Em. Carrey, *Recueil complet des actes du Gouvernement provisoire*, 1848. Duverger, *Collection des lois*, 1 vol. par an, donne le texte des lois et décrets, avec des annotations utiles. — Les Procès-verbaux du Gouvernement provisoire et de la Commission exécutive, conservés aux Archives de la Chambre des députés, sont restés inédits, cachés dans le dossier de l'enquête sur l'insurrection de juin. Ils sont analysés

époque, vivait dans une condition sociale et politique bien plus proche du XVIIIe siècle que du XXe.

En cet âge antérieur aux chemins de fer et à la télégraphie électrique, temps de communications lentes et de déplacements rares, les Français, même des classes aisées, sont encore enfermés dans un cercle étroit d'habitudes et d'idées traditionnelles qui se renouvellent très lentement. La production économique reste liée aux procédés antiques : en agriculture, la jachère, les prairies naturelles, le fumier de ferme; en industrie, le travail à la main des artisans ou des ouvriers à domicile; la grande industrie naissante n'use qu'exceptionnellement des machines. La division de la société en classes est accentuée par la différence de costume, de manières et de langage entre le peuple et la bourgeoisie.

L'instruction est très médiocre dans toutes les classes. Le tiers des hommes, les trois quarts des femmes n'ont même pas appris à lire. Les paysans et les ouvriers ne lisent pas, il n'y a pas de journaux populaires, les livres sont encore un luxe. Les bourgeois et les nobles ont reçu l'instruction « classique » formelle dont ils retiennent quelques souvenirs littéraires, mal complétée par les journaux, pauvres de contenu.

dans Ch. Seignobos, *Les procès-verbaux du Gouvernement provisoire* (Revue d'histoire moderne et contemporaine, 1906). — II. JOURNAUX (Voir *Catalogue de l'histoire de France*, t. IV). Les plus importants sont : le *National* (républicain gouvernemental); le *Journal des débats*, le *Constitutionnel* (orléanistes); l'*Univers* (catholique); l'*Assemblée nationale* (légitimiste); la *Réforme* (républicain démocratique); la *Démocratie pacifique* (socialiste fouriériste); la *Gazette des tribunaux*, le *Droit* (donnent le compte rendu des procès politiques). — Lesur, *Annuaire historique* (année 1848), conservateur, résume les événements de l'année. — III. SOUVENIRS, RÉCITS ET APOLOGIES (la plupart ne contiennent que quelques détails utilisables et ne seront cités qu'aux passages où ils ont fourni un renseignement) : Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, 2 vol. 1849; *Trois mois au pouvoir*, 1848 (recueil de discours précédé d'un récit daté du 25 août). — L. Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, 2 vol. 1870 (recueil d'études publiées de 1849 à 1859). — Caussidière, *Mémoires*, 2 vol. 1849. — Le récit le plus détaillé et le plus sûr pour l'histoire du Gouvernement provisoire est Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, 10 vol., 1860-71; compilation de renseignements tirés des documents contemporains; l'auteur a utilisé les notes inédites prises par Pagnerre pendant les séances du gouvernement, beaucoup plus instructives que les procès-verbaux. — A. Delvau, *Histoire de la Révolution de février 1850* (secrétaire de Ledru-Rollin).

OUVRAGES. — Des nombreuses histoires publiées un peu après la Révolution (F. Girard, L. Gallois, H. Castille, Granier de Cassagnac, Grandis), la plus lisible est Daniel Stern (pseudon. de la comtesse d'Agoult), *Histoire de la Révolution de 1848*, 3 vol., 1850-53. — Principales histoires d'ensemble : V. Pierre, *Histoire de la deuxième République française*, 2 vol., 1873-78. P. de la Gorce, *Histoire de la seconde République française*, 2 vol., 1887, tous deux royalistes. G. Renard, *La République de 1848*, 1906; *Notes et références*, 1906 (fait partie de l'*Histoire socialiste*). — G. Bouniols, *Histoire de la Révolution de 1848*, 1918. Ad. Stern, *Geschichte Europas* (voir p. 280). A. Crémieux, *La Révolution de février*, 1912, donne la bibliographie et l'historiographie des travaux sur la Révolution et la République. — Sur la province, Gossez, *Le département du Nord sous la deuxième République*, 1904. Dutacq, *Histoire de Lyon pendant la Révolution de 1848*, 1910. P. Muller, *La Révolution de 1848 en Alsace*, 1912. G. Weill, *Histoire du parti républicain en France de 1854 à 1870*, 1900. — Une revue spéciale, La Révolution de 1848, rédacteur en chef G. Renard, paraît depuis 1904.

2. SOURCES. — A. Crémieux, *La Révolution de février. Étude critique sur les journées des 21-24 février 1848*, 1912 (récit détaillé et bibliographie critique très complète). Les principales sources sont le *Moniteur*, Garnier-Pagès, Louis Blanc, corrigé par Caussidière et les récits, contre-révolutionnaires publiés en 1850 par des témoins oculaires suspects, Drevet, Chenu Bouton, Lahodde, Lucas.

OUVRAGES. — Crémieux, G. Renard, V. Pierre, de La Gorce.

FAIBLESSE DE L'ÉDUCATION POLITIQUE.

La vie politique, réservée aux classes aisées, qui forment le corps électoral et la garde nationale, n'a jamais été active; elle est engourdie depuis 1840 par la pression gouvernementale. La bourgeoisie elle-même, qui a le monopole du pouvoir, a peu d'instruction politique; elle ne sait presque rien ni de l'étranger, ni du passé de la France, ni de la réalité présente. Tout le reste de la nation est tenu à l'écart de la vie publique, et même de l'administration locale. Les bourgeois, le clergé, les ouvriers, les paysans sont mécontents, pour des motifs différents, mais l'opposition politique se réduit à un mécontentement vague. On a discuté si la monarchie de juillet a été emportée par un mouvement profond ou brisée par un accident superficiel; la Révolution prouve du moins que la machine politique était en équilibre instable; l'assaut a été donné par une très petite minorité qui ne savait même pas précisément ce qu'elle voulait, mais la majorité est restée inerte, et le personnel monarchique s'est senti si impopulaire qu'il n'a pas osé résister.

La place abandonnée par la bourgeoisie royaliste a été prise par « les hommes de 48 », pleins de bonne volonté et dépourvus d'expérience. Leurs idées théoriques consistaient en doctrines juridiques apprises à l'École de droit ou en formules humanitaires répandues par les écoles socialistes. La compression qui pesait sur la presse et les associations ne leur avait laissé faire aucun apprentissage politique par la discussion. Le romantisme les habituait aux effusions de sentiments vagues et au lyrisme grandiloquent; leur naïveté les faisait prompts à l'enthousiasme et à l'indignation, ignorants des forces réelles et des procédés d'action de la vie pratique.

ORDRE ET LIBERTÉ.

La sagesse politique de ce temps se résumait dans la devise *Ordre et liberté*, commune aux orléanistes et aux républicains. La France avait souffert tantôt d'un excès d'autorité, tantôt d'une licence désordonnée; le remède était un équilibre entre l'ordre indispensable à la vie sociale et la liberté nécessaire au progrès. Mais par quels moyens l'établir? et dans quelle mesure? Cette génération, habituée à voir la garde nationale intervenir dans la politique, n'éprouvait pas de scrupule à faire défendre les droits civiques par les citoyens en armes, même contre le gouvernement, et ne s'interdisait pas le recours à l'insurrection. Cependant, sauf le petit groupe blanquiste prêt à imposer par un coup de force la dictature du prolétariat, les républicains eux-mêmes désiraient s'en tenir aux procédés légaux et aux manifestations pacifiques.

DÉSIR D'AMÉLIORER LE SORT DU PEUPLE.

Tous reprochaient à la monarchie censitaire d'avoir négligé le peuple, et jugeaient nécessaire d'améliorer le sort des travailleurs. Mais, sur la voie à suivre, un désaccord profond les divisait en deux camps. Les modérés et les timorés, préoccupés de préserver l'ordre social contre le danger d'expériences subversives, voulaient une révolution

purement politique; la *république démocratique* fondée sur le suffrage universel suffirait à fournir au peuple l'instrument pour transformer sa condition. Les démocrates ardents, résolus à des innovations immédiates, réclamaient la *révolution sociale* pour calmer les souffrances et les colères des ouvriers, sans préciser le rôle de l'État dans cette transformation économique.

IGNORANCE DE LA VIE DES OUVRIERS.

Pour la première fois en France les hommes politiques s'intéressaient aux classes populaires, mais sans les connaître. La masse ouvrière, paralysée par la surveillance de la police, n'avait ni organes pour se faire connaître ni groupements pour se concerter et prendre conscience de ses intérêts et de ses désirs. Aujourd'hui que le journal, le roman, la littérature sociale ont familiarisé le public français avec la vie et les sentiments des travailleurs manuels, nous avons peine à nous représenter combien les bourgeois d'alors comprenaient mal les paysans qu'ils voyaient à la campagne et au marché, les ouvriers qui habitaient les étages supérieurs de leurs maisons. Les conservateurs se les figuraient avides de pillage et de massacre, et croyaient que « les partageux » communistes voulaient mettre les terres en commun pour les partager; ils ne se rassurèrent même pas après avoir vu les gens du peuple respectueux de la religion et de l'instruction, toujours prêts à accepter pour chefs les notables bourgeois. Mais les démocrates qui s'apitoyaient sur les misères des travailleurs, même ceux qui les avaient visités comme médecins ou défendus comme avocats, ne connaissaient guère mieux leurs peines, leurs travaux, leurs réclamations. Les chefs d'écoles socialistes eux-mêmes n'étaient pas en relations personnelles avec les ouvriers.

ACTES IRRÉFLÉCHIS.

Les hommes investis par une révolution imprévue d'un pouvoir illimité se trouvaient brusquement contraints d'improviser la solution de tous les problèmes pratiques posés par la transformation démocratique des institutions, sans autre guide que des doctrines abstraites exprimées dans une langue vague. L'inexpérience enthousiaste, la candeur des sentiments, la bonne volonté innocente qui font le charme des hommes de 48 se combinaient avec la confusion de leurs idées pour rendre leur conduite désordonnée à l'instant où le désarroi de la société donnait à l'action des individus une puissance exceptionnelle. Leurs actes, accomplis sans but précis, au moyen de forces obscures, parmi des dangers imprévus, au hasard des impulsions irréfléchies ou des contraintes du moment, ont eu des conséquences décisives pour le sort de la France. L'historien, pour les rendre intelligibles, est obligé de les exposer jusque dans le détail des accidents individuels, et de s'efforcer d'en préciser les motifs, au risque parfois d'en fausser le sens.

II. — L'INSTALLATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

DESTRUCTION DE LA ROYAUTÉ.

PENDANT que la Chambre des députés tentait d'établir la régence pour sauver la monarchie, la foule, envahissant la salle des séances, mit fin à la royauté, et du même coup écarta du pouvoir le personnel de l'opposition royaliste. Thiers et Odilon Barrot, ministres *in extremis* de Louis-Philippe, n'avaient pas même eu le temps d'entrer en fonctions. Le gouvernement légal étant détruit, la place restait libre pour un régime nouveau.

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

En attendant l'Assemblée, seule qualifiée pour donner à la France un gouvernement définitif, on créa un *Gouvernement provisoire*. Ce fut en apparence une résolution improvisée par la foule dans le tumulte de la salle envahie. Mais elle avait été préparée par une réunion tenue avant midi aux bureaux du *National*, organe des républicains bourgeois. Le « Comité de direction » avait dressé d'abord une liste de six noms, trois députés républicains (Arago, Marie, Garnier-Pagès), Marrast, rédacteur en chef du *National*, Lamartine, O. Barrot; il avait écarté Ledru-Rollin de peur d'effrayer la bourgeoisie. Mais la foule, réunie sous les fenêtres, avait envahi les bureaux et dressé des listes différentes, sans Marrast ni Barrot, avec Ledru-Rollin, Crémieux, Dupont.

A la tribune de la Chambre, Lamartine annonça :

> « Le gouvernement aura pour mission: 1° d'établir la trève indispensable et la paix publique entre les citoyens; 2° de préparer à l'instant les mesures nécessaires pour convoquer le pays tout entier... et pour consulter... tout ce qui porte dans son titre d'homme le droit de citoyen.... »

Le vieux Dupont (de l'Eure), installé au fauteuil du président, lut la liste du *National*. Il fut interrompu, après le cinquième nom, par les cris : « La République! A l'Hôtel de Ville! » Une partie de la foule sortit avec Lamartine. Ledru-Rollin, monté à la tribune, reprit la liste. « Nous ne pouvons pas, dit-il, présenter à la France des noms qui ne seraient pas approuvés par vous. » Alors, improvisant un simulacre d'élection par le peuple, il lut les noms un à un. La foule criait : Oui, ou Non; les sténographes prenaient note.

LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT.

Les quatre premiers noms étaient connus et populaires. Dupont, né en 1767, membre du Conseil des Cinq cents, collègue de Laffitte en 1830, vénérable relique de la première Révolution, patriarche de la démocratie, respecté pour sa vie intègre, représentait la tradition républicaine. — Lamartine, dont le nom illustre devait servir à rassurer la bourgeoisie française et les gouvernements d'Europe, venait de conquérir aussi le peuple républicain de Paris par son *Histoire des Giron-*

dins (parue en 1847). — Arago, célèbre astronome, membre de l'Institut, depuis son discours aux ouvriers en 1840, apparaissait comme le savant qui s'intéresse aux misères du peuple. — Ledru-Rollin, orateur populaire, à la stature athlétique, à la voix puissante, défenseur des accusés républicains, fondateur de la *Réforme*, adversaire déclaré de la monarchie, organisateur de la campagne des banquets, avait gagné la confiance des ouvriers en réclamant le suffrage universel et les réformes « sociales ». Les trois autres étaient beaucoup moins connus. Marie et Crémieux, tous deux avocats, tout à fait étrangers au monde des ouvriers, conservaient des sympathies dans le peuple de Paris pour avoir défendu les accusés politiques républicains. Garnier-Pagès, ancien courtier de commerce à Paris, se recommandait surtout par le nom de son frère utérin, chef du parti républicain, mort en 1841. Quand son nom fut proclamé, on cria : « Non ! Ce n'est pas le bon ! il est mort ! »

CARACTÈRE PARISIEN ET RÉPUBLICAIN DE LA RÉVOLUTION.

La Révolution était parisienne. Elle paraissait incomplète tant qu'elle ne serait pas proclamée au siège de la municipalité de Paris. Pendant que Lamartine parlait, on criait : « Il faut conduire le Gouvernement provisoire à l'Hôtel de Ville ! » C'était la tradition de 1830. Ledru-Rollin annonça donc que la séance allait être levée, « pour se rendre au sein du gouvernement ». Il fut admis sans discussion que le Gouvernement provisoire siégerait à l'Hôtel de Ville ; il devait à la fois gouverner la France et administrer la ville de Paris.

La Révolution était républicaine. Aux Tuileries, la foule saccageait les appartements du Roi et détruisait le trône, emblème de la royauté. A la Chambre on criait : « La République !... La République ! » Quand Ledru-Rollin cessa de parler, un polytechnicien déclara : « Vous voyez qu'aucun des membres de votre Gouvernement provisoire ne veut la République. Nous serons trompés comme en 1830. » Le souvenir de la révolution manquée en 1830 rendait méfiant le peuple de Paris; il voulait la République, et croyait que les hommes politiques cherchaient à la lui « escamoter ». Pour empêcher cet escamotage, la foule afflua vers l'Hôtel de Ville où allait se décider la forme du gouvernement.

LA LISTE DRESSÉE A LA RÉFORME.

Pendant ce temps les révolutionnaires et les socialistes, réunis dans les bureaux de la *Réforme*, l'organe de leur opinion, dressaient une autre liste. Ils y mettaient cinq députés (en excluant Dupont et Crémieux) et trois journalistes : Armand Marrast, rédacteur en chef du *National*, Flocon, secrétaire de rédaction de la *Réforme*, Louis Blanc, un des rédacteurs de la *Réforme*, populaire dans le monde ouvrier comme auteur de *l'Organisation du travail*. On proposa d'ajouter un ouvrier; les insurgés donnèrent le nom d'Albert : on le mit sur la liste. Martin, dit Albert, ouvrier mécanicien, était connu des révolutionnaires comme chef des *Saisons*, la seule société secrète républicaine qui sur-

vécût encore. La réunion décida ensuite d'occuper les deux postes annexes du gouvernement les plus importants en temps de révolution. Étienne Arago, un des chefs des insurrections républicaines de 1832 à 1834, beaucoup plus révolutionnaire que son frère l'astronome, alla à l'Hôtel des postes. Caussidière, ancien insurgé de Lyon, alla avec son compatriote Sobrier s'installer à la préfecture de police; le soir, il fit réunir les chefs des barricades et les constitua en une garde armée.

LA MAIRIE DE PARIS.

Une quinzaine de conseillers municipaux, réunis vers deux heures dans la salle des délibérations, bientôt envahie par la foule, avaient nommé une commission de quatre, qui avait rédigé une proclamation pour annoncer que le conseil, « en l'absence de tout pouvoir régulier », avisait aux « moyens d'arrêter l'effusion du sang » et « d'obtenir le respect des monuments et des propriétés ». Mais les insurgés, « au nom du peuple de Paris », déclarèrent la « mairie de Paris rétablie », et proclamèrent Garnier-Pagès maire avec deux adjoints; les conseillers se retirèrent.

LE GOUVERNEMENT A L'HOTEL DE VILLE.

Les membres du gouvernement se rendirent isolément à l'Hôtel de Ville. Les députés proclamés à la Chambre y arrivèrent d'abord. Une foule compacte couvrait la place et le perron et remplissait l'escalier et les grandes salles (du Trône et Saint-Jean). On tirait des coups de fusil sur les gardes municipaux, on criait : « Vive la République! » Dans ce tumulte s'improvisa un groupe de quatorze *délégués* du peuple (1 pour chacun des 12 arrondissements, 2 pour la banlieue), presque tous des bourgeois. On leur donna — ou ils se donnèrent — la mission de maintenir l'ordre dans l'Hôtel de Ville et de faire proclamer la République; ils élurent un président, et reçurent les députations qui de la part de la foule restée au dehors demandaient à voir les nouveaux gouvernants. Les membres du gouvernement venus de la Chambre, séparés sur les quais par la foule, entrèrent un à un en perçant à grand'peine la cohue. Ils trouvèrent la salle du conseil envahie, et furent refoulés peu à peu jusqu'au fond de l'Hôtel de Ville dans le cabinet du secrétaire général, à l'angle de la rue Tixeranderie (aujourd'hui détruite). Le président des « délégués » vint les avertir que la foule, entassée dans la salle Saint-Jean, demandait à les entendre. Chacun à son tour fut introduit, pour faire « sa déclaration de principes » devant le « peuple ». Le vieux Dupont (de l'Eure), épuisé de fatigue, fut emporté sans avoir rien dit; à Arago on ne demanda que quelques mots; les autres parlèrent plus longuement. Revenus dans le cabinet, ils barricadèrent la porte avec des meubles et, vers sept heures, procédèrent au partage des ministères. Ledru-Rollin prit l'Intérieur, Lamartine les Affaires étrangères, Crémieux la Justice, Arago la Marine, Marie les Travaux publics, Dupont fut président du Gouvernement provisoire, Garnier-Pagès, maire de Paris. On donna les

autres ministères à des amis du *National*, au banquier Goudchaux les Finances, à Bethmont le Commerce et l'Agriculture, à Carnot l'Instruction publique. La Guerre fut offerte à Lamoricière, qui refusa.

ADJONCTION DES « SECRÉTAIRES ».

Le partage était fait quand arrivèrent les journalistes nommés par la réunion tenue dans les bureaux de la *Réforme*. Louis Blanc déclara qu'ils avaient été désignés à la *Réforme* et « ratifiés par le peuple ». Les membres déjà installés les reçurent froidement, mais n'osèrent pas les repousser, de peur d'irriter les ouvriers. Garnier-Pagès, « d'un air amical et familier », dit Louis Blanc, prononça le mot de « secrétaires ». Par un compromis accepté des deux parts, les hommes de la *Réforme* entrèrent dans le gouvernement avec ce titre subalterne et vague de *secrétaires*. La proclamation officielle qui fit connaître la composition du Gouvernement provisoire, après avoir énuméré les sept députés, ajoutait : « Ce gouvernement a pour secrétaires Marrast, Louis Blanc, Flocon et Aubert (*sic*) ». Mais les secrétaires, dès le 26 février, réclamèrent et obtinrent d'être traités en égaux ; on les admit à délibérer dans le Conseil avec voix égale et « à prendre le titre de membre du Gouvernement provisoire », et on décida que les actes du gouvernement porteraient les noms de tous les membres, énumérés sans ordre fixe.

TENDANCES DIFFÉRENTES DANS LE GOUVERNEMENT.

La fusion des listes du *National* et de la *Réforme* donnait le gouvernement de la France à une coalition de républicains de tendances très différentes. Les hommes du *National*, qui formaient la majorité, bornaient la Révolution à remplacer la monarchie censitaire par une république à suffrage universel. Les socialistes déclarés, L. Blanc et Albert, voulaient profiter de la Révolution pour faire sortir les ouvriers de la condition misérable de salariés, en « organisant le travail » par des procédés qu'il restait à découvrir. Ledru-Rollin et Flocon, habitués à parler dans la *Réforme* de la « question sociale », formaient la transition entre les républicains et les socialistes ; ils déclaraient vouloir améliorer le sort des travailleurs s'ils en trouvaient les moyens, mais sans aller jusqu'à une transformation radicale de la société.

L'OUVRIER ALBERT.

Cet assemblage de noms disparates amenait au gouvernement les sympathies dont il avait besoin pour se faire accepter. Lamartine rassurait la bourgeoisie. Albert, si complètement inconnu que son nom fut estropié par le *Moniteur* et qu'on refusa le premier jour de le laisser entrer à l'Hôtel de Ville, symbolisait l'entrée au pouvoir des travailleurs manuels. C'était une si grande nouveauté qu'elle parut à peine croyable : Albert l'ouvrier passa en province pour un personnage imaginaire. A Paris, où on le voyait, sa tenue correcte, sa figure sévère et silencieuse ne répondaient pas à l'image que la bourgeoisie se faisait alors de « l'ouvrier ». On lui contesta même sa qualité, et il se

crut obligé (avant les élections d'avril) de publier des attestations de l'atelier où il avait travaillé.

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE.

Le gouvernement, le soir même, s'occupa de rédiger une proclamation pour faire connaître à la France la Révolution et les noms de ses gouvernants; on discuta vivement sur le nom à donner au régime. Lamartine, soutenu par les hommes du *National*, demandait, par respect pour le principe de la souveraineté du peuple, de réserver la décision définitive à l'Assemblée : Paris n'était pas la France, et n'avait pas le droit de décider. Les hommes de la *Réforme* voulaient faire proclamer la République. La foule maîtresse de l'Hôtel de Ville, pour empêcher les bourgeois d'escamoter la République, exigeait qu'elle fût proclamée tout de suite. Lamartine proposa une transaction :

« Bien que le Gouvernement provisoire... *préfère* la forme républicaine, ni le peuple de Paris ni le gouvernement ne prétendent substituer leur opinion à l'opinion des citoyens, qui seront consultés sur la forme définitive du gouvernement qui proclamera la souveraineté du peuple. »

Louis Blanc, au lieu de *préfère*, fit adopter « *soit pour* ». Puis, tandis que Lamartine allait haranguer la foule dans la salle Saint-Jean, il descendit au pied de l'escalier sur la place et cria : « Le Gouvernement provisoire veut la République! » Des ouvriers écrivirent au charbon sur une bande de toile : « La République une et indivisible est proclamée en France », et la déployèrent devant l'Hôtel de Ville à la lueur des flambeaux. Quand la proclamation revint de l'imprimerie, Crémieux fit résumer la formule en une phrase plus affirmative : « Le Gouvernement provisoire *veut* la République, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté ». Une autre proclamation, venue de la préfecture de police, signée Albert, L. Blanc, Garnier-Pagès, disait : « La volonté du peuple a proclamé la République. Le Gouvernement provisoire la déclare constituée. »

Après minuit le gouvernement se partagea : quelques membres rentrèrent se coucher; les autres restèrent en permanence toute la nuit. Le 25 février, avec le jour, la foule envahit de nouveau la place et les salles de l'Hôtel de Ville, réclamant la République. Pour calmer les défiances, on afficha un placard signé Garnier-Pagès maire, Louis Blanc secrétaire : « Le Gouvernement provisoire de la République invite les citoyens de Paris à se défier de tous les bruits que feraient courir des gens mal intentionnés. La République est proclamée. » Par la volonté du peuple de Paris, la France était mise officiellement en république; on ne lui laissait que le droit théorique de ratifier la décision de Paris.

VI. — LA PROCLAMATION DU DROIT AU TRAVAIL (25 FÉVRIER)[1]

LE GOUVERNEMENT SANS DÉFENSE.

LE Gouvernement provisoire, à l'Hôtel de Ville, ne disposait d'aucune force matérielle. Il ne restait plus dans Paris ni troupes ni police, toutes les casernes avaient été envahies, les soldats désarmés, les fusils distribués aux insurgés ; les gardes municipaux, licenciés par un décret, n'osaient plus se montrer. Le général Bedeau, pour maintenir les communications avec les commandants de troupes, avait demandé des polytechniciens, seuls uniformes respectés par la foule.

Caussidière occupait la préfecture de police avec ses insurgés, les *Montagnards*, armés de sabres et de pistolets, portant pour insignes un brassard et une ceinture rouges. Il refusait de recevoir les ordres du maire, et par une proclamation recommandait au peuple « de ne point quitter ses armes, ses positions et son attitude révolutionnaire ». Les barricades restaient donc en place, les insurgés continuaient les factions et les patrouilles. Une foule confuse de gardes nationaux et d'hommes du peuple emplissait tout l'Hôtel de Ville, les cours, les escaliers, les salles; beaucoup dormaient couchés au hasard sur les dalles, les bancs, les tables, les fauteuils.

CRÉATION DE LA GARDE MOBILE.

Le 25, le gouvernement s'installa dans une salle plus grande autour d'une table ovale; on déjeunait sur un guéridon. Son premier acte fut de se constituer une force armée. Un arrêté (de 7 heures du matin) créa 24 bataillons *de garde nationale mobile* formés de volontaires à 1 fr. 50 par jour ; l'enrôlement commencerait le jour même à midi. C'était une imitation des « volontaires de la Charte » créés en 1830; un ancien chef de volontaires, Duvivier, fut nommé commandant général de la garde mobile. Les enrôlés furent de jeunes garçons, des « gamins » de Paris transformés en défenseurs de l'ordre.

Mais, pour l'instant, l'Hôtel de Ville restait ouvert. Il fallait, pour pénétrer jusqu'au gouvernement, percer une foule compacte ; de nouvelles bandes arrivaient, on tirait des coups de fusil. Tout ce monde s'agitait, ne sachant pas bien ce qu'il voulait, avec le sentiment vague que le gouvernement devait faire quelque chose pour le peuple. Albert n'était pas encore là, son absence risquait de donner l'impression que les ouvriers restaient en défiance. Flocon envoya un polytechnicien (Freycinet) le chercher au café. Albert reçut le messager « sans enthousiasme », et ne répondit rien. Il se décida quand on lui parla de partager les dangers du gouvernement. « Ce serait une lâcheté », dit-il.

1. De Freycinet, *Souvenirs*, t. I, 1911 ; L. Blanc, Garnier-Pagès.

PÉTITION POUR LE DROIT AU TRAVAIL.

Le gouvernement avait travaillé toute la matinée, quand un homme, perçant la foule, entra dans la salle « à la manière des spectres », dit Louis Blanc. C'était un jeune ouvrier, pâle, aux yeux bleus, armé d'un fusil. Aux bourgeois du Gouvernement provisoire, tous ignorants du monde ouvrier, il apparut comme l'incarnation mystérieuse et irrésistible du peuple vainqueur. En réalité, c'était le commissionnaire d'un groupe très petit, le groupe fouriériste, qui profitait de l'avantage d'être en possession d'une doctrine et d'une formule. Il s'appelait Marche et apportait une pétition rédigée par un journaliste.

« A Messieurs les membres du Gouvernement provisoire : Le soussigné A.-B. de Lancy, rédacteur de la *Démocratie pacifique*, chargé par une députation d'ouvriers (*sic*). Ils demandent :

« 1° L'organisation du travail, le droit au travail garanti.

« 2° Le minimum assuré pour l'ouvrier et sa famille en cas de maladie; le travailleur sauvé de la misère lorsqu'il est incapable de travailler, et, pour ce, les moyens qui seront choisis par la nation souveraine. »

« Ce 25 février, deuxième jour de la République. »

Dans cette réclamation, les formules socialistes se mêlaient au sentiment de la misère et aux désirs confus des ouvriers, sans aucun moyen pratique. Les membres du gouvernement, n'osant pas refuser, essayèrent de discuter. Marche se fâcha; il montra par la fenêtre la foule qui couvrait la place, frappa le sol de la crosse de son fusil, et interrompit Lamartine. « Assez de phrases! » dit-il. Puis il parla, assez longuement, décrivant la vie de souffrances et de privations des ouvriers.

DÉCRET SUR LE DROIT AU TRAVAIL.

On lui proposa d'écrire ou de dicter lui-même le décret qu'il réclamait; il s'y refusa. Louis Blanc s'offrit à le rédiger; debout, dans l'embrasure d'une fenêtre, il se mit à chercher une formule. Celle qu'il adopta engageait le gouvernement dans le sens de sa doctrine personnelle.

« Le Gouvernement provisoire s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage à garantir le travail à tous les citoyens. Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail. Le Gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir de la liste civile. »

(Le dernier article avait été ajouté sur la demande d'Arago ou de Ledru-Rollin.) Ainsi était reconnu officiellement un principe socialiste que les ouvriers allaient pouvoir invoquer pour réclamer l'intervention du gouvernement dans le travail industriel.

IV. — LE REFUS DU DRAPEAU ROUGE (25-26 FÉVRIER)

DRAPEAU ROUGE IMPROVISÉ DU 25.

DANS l'après-midi se posa à l'improviste la question du drapeau. Le drapeau rouge, emblème des sociétés révolutionnaires en lutte contre Louis-Philippe, avait été arboré sur quelques barricades; mais personne n'avait protesté contre le tricolore ni réclamé une autre couleur. La réclamation éclata brusquement, sous forme d'une manifestation improvisée, due, semble-t-il, à un hasard[1]. Au premier étage de l'Hôtel de Ville, un jeune médecin de la garde nationale pansait un blessé, dans une salle dévastée où il restait deux canapés de velours rouge; il s'amusa à découper le velours avec ses ciseaux et le jeta par la fenêtre. La foule assemblée sur la place cria : « Il faut en faire des drapeaux ». Avec des manches à balai et des morceaux de velours on improvisa des drapeaux rouges, et on tira en l'air des coups de fusil.

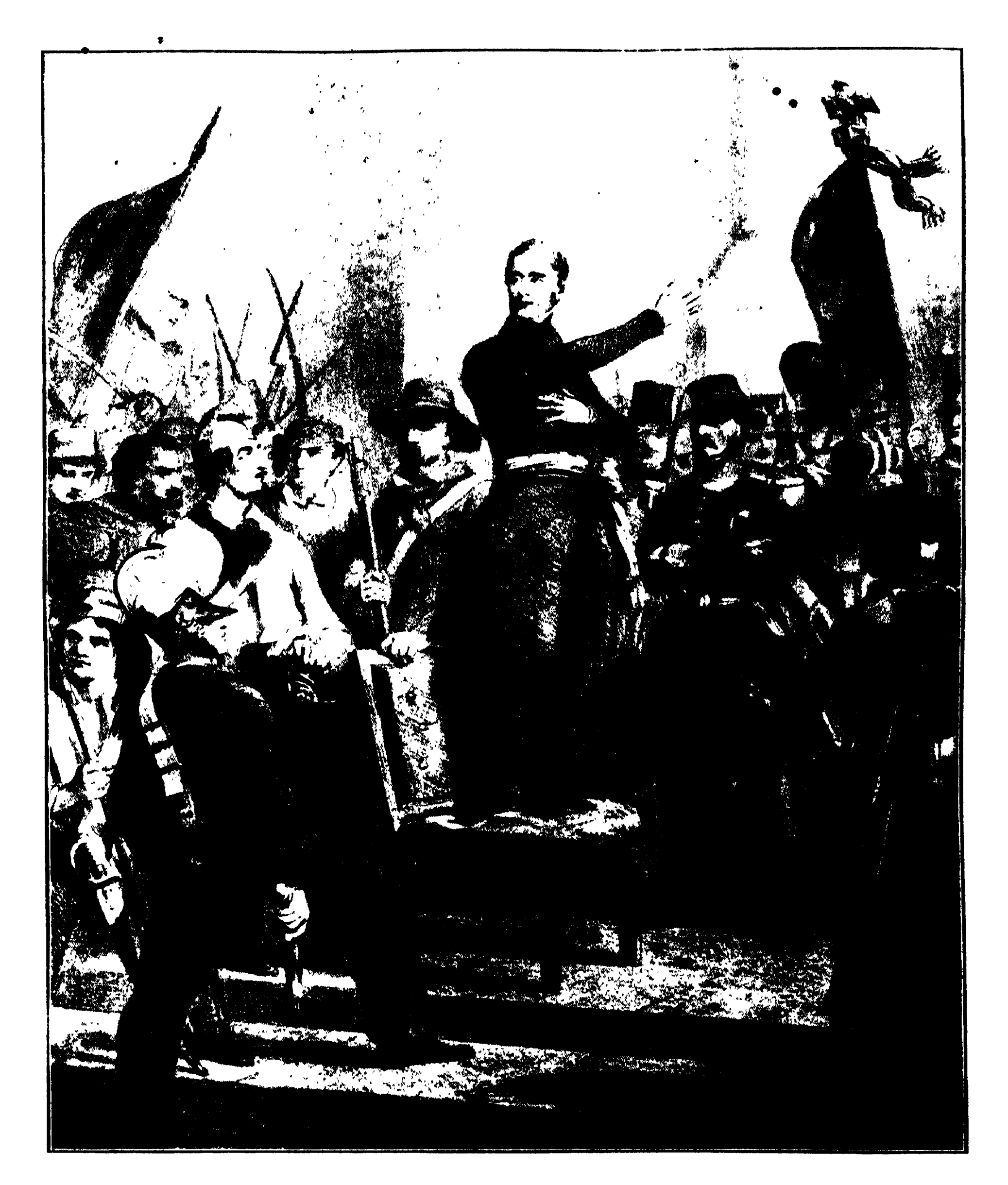
Il n'y avait à cette heure en séance que trois membres du gouvernement, Lamartine, Marie, Garnier-Pagès, tous trois d'opinion modérée et disposés à croire la société en péril. Les coups de feu, la rumeur de la foule, annonçaient un mouvement inattendu; ils se crurent menacés par un complot, formé (dit plus tard Garnier-Pagès) par « des meneurs inconnus », pour leur imposer le « symbole nouveau d'une révolution plus ardente ». D'après Freycinet, des hommes armés faisant « irruption dans la salle » se campèrent en face d'eux et firent résonner leurs fusils à terre. Leur chef, un jeune homme à « physionomie intelligente et obstinée » (qui fait penser à Marche), déclara qu'ils ne voulaient pas laisser escamoter la Révolution et réclamaient comme preuve le drapeau rouge.

DISCOURS DE LAMARTINE.

A cet assaut les membres du gouvernement opposèrent leur unique moyen de défense, la parole. Marie alla parler à la foule qui s'agitait dans la salle du Trône; Garnier-Pagès parla par la fenêtre; Lamartine fit d'abord aux ouvriers armés un discours qui les laissa « impassibles et farouches » : ils exigeaient un engagement. Lamartine déclara : « La question est trop grave, le peuple seul peut la trancher ». Alors, précédé de polytechniciens qui lui frayaient un passage, il des-

1. Les récits ne concordent pas exactement. Louis Blanc, sans donner de date précise, ne mentionne qu'une seule manifestation et une seule délibération, celle à laquelle il a pris part le 26 et qui se termina par un compromis; Daniel Stern parle de la même délibération et la place le 25. Garnier-Pagès raconte deux manifestations, l'une le 25, qui amena le discours de Lamartine, l'autre le 26, qui aboutit au compromis; il a sûrement raison, car il y a eu deux décrets sur le drapeau rouge, datés l'un du 25, l'autre du 26, et la phrase de Lamartine est citée dès le 26 dans les journaux. L'incident du canapé rouge a été raconté (dans une lettre au *Siècle* de 1868) par Corbon, qui s'était trouvé bloqué par la foule dans la pièce même où l'incident se produisit. Freycinet, qui accompagnait Lamartine au bas de l'escalier, donne la scène comme s'étant passée le 25 à 4 heures.

LE DRAPEAU TRICOLORE



LAMARTINE HARANGUANT LE PEUPLE

Le 25 février, sur le perron de l'Hôtel de Ville, Lamartine, monté sur une chaise, prononce le discours où il oppose le drapeau tricolore qui « a fait le tour du monde » au drapeau rouge qui n'a jamais fait que le tour du Champ de Mars. — Litho. anonyme. B. Nat. Est. Qb 179.

cendit le grand escalier jusqu'à la place et improvisa un discours assez long dont le texte n'a pas été conservé. La foule l'accueillit avec enthousiasme. Cette scène, qui frappa les imaginations, prit un sens symbolique. Une phrase de Lamartine avait fait une impression profonde; dès le lendemain, les journaux la rendirent célèbre :

« Le drapeau rouge n'a jamais fait que le tour du Champ de Mars traîné dans le sang du peuple, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie [1]. »

Cela n'avait pas grand sens historique : le drapeau « traîné » ou « baigné » dans le sang du peuple en 1791 ne représentait que l'autorité faisant tirer sur le peuple au nom de la loi martiale; il n'était pas alors un emblème démocratique. Mais, en opposant les deux drapeaux, Lamartine exprimait le sentiment profond de la bourgeoisie; elle se sentait rassurée par le maintien du tricolore, dont elle faisait le symbole de la conservation sociale, en opposition au drapeau rouge devenu l'emblème de la révolution sociale. Les deux drapeaux prenaient une signification précise qu'ils n'avaient pas eue jusqu'au 25 février, et ils devaient la garder.

PREMIER DÉCRET SUR LE DRAPEAU

Le soir même, le gouvernement prenait acte de ce succès par une proclamation « Aux citoyens de Paris », et par un décret qui maintenait les emblèmes traditionnels en les liant aux souvenirs révolutionnaires.

« Le coq gaulois et les trois couleurs étaient nos signes révérés quand nous fondâmes la République en France. Ils furent adoptés par les glorieuses journées de juillet. Ne songeons pas, citoyens, à les supprimer....

« Décret : « Le Gouvernement provisoire déclare que la nation adopte les « trois couleurs disposées comme elles l'étaient pendant la République. Le « drapeau portera ces mots : *République française.* »

Dans la soirée, les élèves de Saint-Cyr arrivèrent à l'Hôtel de Ville. On leur donna la salle des fêtes ; ils y restèrent campés sur la paille, et servirent de garde au Gouvernement provisoire. Les polytechniciens conservèrent leur situation privilégiée d'aides de camp, chargés de porter les ordres et de remplir les missions de confiance.

AFFICHE BLANQUISTE.

Les insurgés en armes occupaient toujours la ville et ne se dispersaient pas. Les membres du gouvernement, inquiets, se maintinrent en séance, se relayant pour aller à tour de rôle manger dans une pièce voisine. Mais un nouvel assaut se préparait. Blanqui, relâché et arrivé à Paris, avait appris avec colère la scène de la veille. Il tenait au dra-

1. De Freycinet nota le soir même un texte un peu différent : « Le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec nos libertés et nos gloires, tandis que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ de Mars baigné dans les flots du sang du peuple. Vous le repousserez tous avec moi. »

peau rouge comme emblème de la révolution sociale. Dans la soirée, il réunit ses compagnons et les exhorta à soutenir leur drapeau; dans la nuit fut placardée une affiche sans signature reprochant au gouvernement de conserver le coq gaulois et le tricolore « déshonoré par Louis-Philippe »; elle se terminait ainsi : « Le peuple victorieux n'amènera pas son pavillon ».

MANIFESTATION POUR LE DRAPEAU ROUGE.

Dans la matinée du 26 la question du drapeau se posa de nouveau, cette fois avec un sens précis. Des bandes arrivèrent sur la place de l'Hôtel de Ville, portant des drapeaux rouges; et des manifestants, grimpant au-dessus de la grande porte, mirent un drapeau rouge dans la main de la statue d'Henri IV. La foule applaudissait.

DISCUSSION DANS LE GOUVERNEMENT.

Tous les membres du gouvernement étaient maintenant réunis. Louis Blanc proposa, pour satisfaire le peuple, d'adopter le drapeau rouge. Le drapeau tricolore, disait-il, était le produit d'un compromis entre les couleurs du peuple et la couleur du roi; après la chute de la monarchie il n'avait plus de sens; le rouge était le signe éclatant de l'unité. A un ordre de choses nouveau il fallait un symbole nouveau. Tous les autres étaient d'avis contraire; Ledru-Rollin, admirateur de la Convention, tenait au drapeau de 1793. Mais ils n'osaient passer outre. La discussion dura très longtemps, sans violence. Lamartine paraît même avoir hésité[1]. Ce fut, semble-t-il, le ministre des Finances, Goudchaux, qui emporta la décision. Il entra pendant qu'on discutait, très effrayé. Banquier de profession, il sentait personnellement l'effet du drapeau rouge sur le monde des affaires. Il parla avec chaleur contre cet épouvantail. Le gouvernement décida de garder le drapeau tricolore; mais il jugea prudent de paraître faire une concession au peuple.

SECOND DÉCRET.

Un nouveau décret (du 26) déclara :

« Le drapeau national est le drapeau tricolore...; sur ce drapeau sont écrits ces mots : République française, *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*, trois mots qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines démocratiques dont ce drapeau est le symbole....

« Comme signe de ralliement et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire, les membres du Gouvernement provisoire et les autres autorités porteront la rosette rouge, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau. »

Cette réduction du drapeau rouge en boutonnière disparut bientôt, et avec elle le souvenir de la concession faite au peuple des barricades, et Lamartine conserva la gloire d'avoir sauvé le drapeau de la France.

1. Le récit de Louis Blanc concorde sur ce point avec un propos très surprenant de Marrast rapporté par L. de Malleville à de Falloux. Garnier-Pagès, qui raconte longuement la discussion, nomme trois de ceux qui y prirent part, et ne parle pas de Lamartine.

V. — L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN MATIÈRE POLITIQUE

DÉCISION SUR LA PEINE DE MORT.

LE Gouvernement provisoire désirait effacer les souvenirs sanglants de la première République. Dès le 25, Lamartine proposait d'abolir la peine de mort en matière politique; le Conseil ajourna la décision. Le lendemain, Louis Blanc apporta un journal royaliste où l'on disait que « la République gouvernerait par la hache du bourreau », et lui demanda une décision immédiate pour rassurer l'opinion publique. Lamartine l'approuva chaudement et, dans un élan d'enthousiasme, le Conseil à l'unanimité décida la mesure. Ce fut une scène d'émotion religieuse. Le vieux Dupont (de l'Eure) remercia Dieu de lui avoir permis de vivre pour voir ce moment. L. Blanc rédigea les considérants, Lamartine le décret. Puis tout le gouvernement se leva et descendit sur le perron de l'Hôtel de Ville pour annoncer la grande nouvelle. Lamartine remercia le peuple, et lut le décret. La foule répondit par une immense acclamation.

Cette scène (dont le *Moniteur* publia le récit officiel) faisait éclater l'enthousiasme humanitaire de ces premières journées de la République. Mais les considérants dépassaient beaucoup la portée de la mesure prise :

> « Le gouvernement, convaincu que... chaque révolution opérée par le peuple français doit au monde la consécration d'une vérité philosophique de plus;
> « Considérant qu'il n'y a pas de plus sublime principe que l'inviolabilité de la vie humaine;
> « Considérant que, dans les mémorables journées où nous sommes, le Gouvernement provisoire a constaté avec orgueil que pas un cri de vengeance ou de mort n'est sorti de la bouche du peuple.... »

MESURE SANS PORTÉE PRATIQUE.

La conséquence eût été l'abolition de la peine de mort en toute matière; Lamartine la proposa; mais le gouvernement fut arrêté par l'objection des juristes, Marie et Bethmont, que ce serait empiéter sur les droits de l'Assemblée souveraine. Il se borna à surseoir aux exécutions capitales et ne donna à sa propre décision qu'une forme provisoire :

> « Il déclare que dans sa pensée la peine de mort est abolie en matière politique et qu'il présentera ce *vœu* à la ratification définitive de l'Assemblée nationale. »

Cet élan d'humanité n'aboutissait qu'à interdire au gouvernement de se servir de la guillotine contre les condamnés politiques; en fait, elle n'avait plus fonctionné depuis 1822. Il lui laissait le pouvoir de mettre à mort ses ennemis, soit en faisant punir de mort comme crimes de droit commun les actes d'insurrection, soit en livrant les insurgés à la justice exceptionnelle des conseils de guerre armés du pouvoir de les faire fusiller. Le décret du 26 février n'abolissait que l'exécution capitale des hommes politiques, déjà sortie des mœurs françaises; ce n'était qu'un geste magnifique destiné à conjurer le spectre de la Terreur.

VI. — LA CRÉATION DE LA COMMISSION POUR LES TRAVAILLEURS ET LES PROMESSES FISCALES

MANIFESTATION OUVRIÈRE DU 28.

LES ouvriers n'avaient encore obtenu que des déclarations vagues; ils voulurent obliger le gouvernement à s'occuper de leurs affaires. Le 28, une foule d'ouvriers de différents métiers arriva sur la place de l'Hôtel de Ville, avec des drapeaux dont les inscriptions indiquaient leurs réclamations : « Dix heures de travail.... Pas de marchandage. » C'était le mot d'ordre de la grande grève de 1840; la formule des ouvriers du bâtiment, le métier alors le plus puissant sur l'opinion ouvrière[1]. Quelques drapeaux portaient : « Ministère du Travail »; c'était la formule suggérée par Louis Blanc, peut-être concertée entre lui et les manifestants. L. Blanc ne se résignait pas au rôle vague de secrétaire : le matin du 28, avant l'heure du Conseil, prenant à part les trois autres secrétaires ses collègues, il leur avait proposé de faire créer trois ministères nouveaux, Bienfaisance publique (pour Flocon), Beaux-Arts (pour Marrast), Progrès (pour lui-même).

La manifestation des ouvriers, arrivée devant l'Hôtel de Ville, pria le gouvernement de recevoir une délégation. Avant de l'admettre, le gouvernement discuta. L. Blanc réclama la création d'un ministère du Progrès, nécessaire, disait-il, « pour réaliser l'organisation fraternelle du travail ». Tous les autres protestèrent. La discussion fut vive; L. Blanc déclara qu'il allait se retirer. Ses collègues, redoutant l'impression de cette nouvelle sur les ouvriers, refusèrent sa démission. Arago, pour lequel il avait du respect, insista. Louis Blanc finit par accepter une transaction : une *Commission du travail*, présidée par lui, pour étudier l'amélioration du sort des ouvriers. Il fut, dit-il, séduit par l'idée de procurer au socialisme « une tribune d'où il parlerait à toute l'Europe ».

CRÉATION DE LA COMMISSION POUR LES TRAVAILLEURS.

On fit entrer la délégation; un ouvrier mécanicien lut la pétition qui demandait la création d'un ministère du Travail, Lamartine harangua les délégués, ils regardèrent L. Blanc qui ne disait rien, puis se retirèrent en silence. L. Blanc rédigea le décret avec des considérants qui n'exprimaient que ses sentiments personnels.

« Considérant que la Révolution, faite par le peuple, doit être faite pour lui;
« Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs;
« Que la question du travail est d'une importance suprême;
« Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain;

1. C'est ainsi que Corbon, ouvrier lui-même et vivant dans le monde ouvrier, a compris la manifestation; les membres du gouvernement n'en ont vu que la partie conforme à la formule de Louis Blanc.

« Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe;
« Qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail.... »

Le décret créait une *Commission du gouvernement pour les travailleurs*; président, L. Blanc, « vice-président, M. Albert, ouvrier »; il y entrerait « des ouvriers ». L. Blanc alla sur la place, communiquer la décision; les assistants se retirèrent satisfaits en chantant *la Marseillaise*.

PROMESSES D'ABOLITION D'IMPOT.

Le lendemain 29, le gouvernement annonça l'intention d'alléger les charges de la population ouvrière par « une répartition plus équitable des contributions », et se déclara « résolu à proposer sincèrement à l'Assemblée nationale » un « nouveau budget », pour supprimer l'octroi, l'impôt du sel, le timbre de la presse, « qui frappent les subsistances du peuple et l'expression de la pensée ». En attendant, « tous les impôts, sans exception », continueraient à être perçus. Le même jour, par « application de l'égalité, un des trois grands principes de la République française », tous les titres de noblesse furent abolis, dans tout acte public.

IMPRESSION D'UNE RÉVOLUTION SOCIALE.

Les concessions faites pendant ces cinq jours par le Gouvernement provisoire pour calmer le peuple de Paris semblaient dépasser la portée d'une simple révolution politique. La proclamation du droit au travail, la promesse d'abolition des impôts, la création des ateliers nationaux et de la Commission pour les travailleurs semblaient annoncer une transformation de la société. Les partisans du régime établi virent avec effroi ces innovations conçues par un écrivain socialiste, et imposées par le bas peuple : elles signifiaient pour eux la Révolution sociale. Leur haine se concentra sur Louis Blanc et les institutions dont on le croyait l'auteur. Ainsi commença le conflit qui devait aboutir à la guerre civile entre la France et les ouvriers de Paris.

VII. — L'ACCEPTATION DE LA RÉPUBLIQUE[1]

LA RÉVOLUTION ACCEPTÉE SANS OPPOSITION.

EN grande majorité les Français n'avaient pas désiré la République; ils la redoutaient plutôt : elle ne leur rappelait que les souvenirs légendaires d'une époque très mal connue alors, la guillotine et les assignats. Mais cette génération, habituée à être dirigée par la capitale, reconnaissait à Paris le droit de faire les révolutions pour toute la France. La monarchie renversée à Paris n'avait d'ailleurs pas de défenseurs. Excepté « le pays légal », personne ne tenait au gouvernement

1. Sur la fuite de la famille royale, voir la bibliographie dans le livre de Crémieux. Les rapports d'Em. Arago sur l'état des départements sont au *Moniteur*.

de Louis-Philippe; même les électeurs de la majorité ne le soutenaient que par intérêt ou par inertie. La République fut donc reconnue partout, sans résistance et même sans protestation. Les orléanistes effrayés gardèrent le silence ou se déclarèrent républicains. Les démonstrations républicaines des bourgeois royalistes en février 1848 sont restées longtemps un sujet de plaisanterie dans les villes de France.

Ledru-Rollin, installé dans la nuit au ministère de l'Intérieur, envoya le 25 février à 11 heures une dépêche aux préfets :

« Le gouvernement républicain est constitué. La nation va être appelée à lui donner sa sanction. Vous avez à prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour assurer au nouveau gouvernement le concours de la population et la tranquillité publique. »

DÉPART DE LA FAMILLE ROYALE.

Aucun fonctionnaire, aucun commandant de corps d'armée n'essaya de résister; tous obéirent comme au gouvernement déchu. Le duc d'Aumale, commandant des forces militaires de l'Algérie, annonça officiellement la Révolution avec ce commentaire : « Rien n'est changé dans nos devoirs envers la France ». Il s'embarqua avec son frère le prince de Joinville pour Gibraltar. Les membres de la famille royale dispersés s'enfuirent secrètement en voiture du côté de la Manche, où ils s'embarquèrent pour l'Angleterre. Le Roi et la reine, après un voyage accidenté en berline, puis en cabriolet, à travers la Normandie, et une attente à Honfleur, s'embarquèrent au Havre. Le Gouvernement provisoire favorisa leur fuite.

LA RÉVOLUTION DANS LES VILLES DE PROVINCE.

La plupart des villes apprirent par le télégraphe aérien d'abord l'abdication du Roi, puis la proclamation de la République. La nouvelle reçut un accueil très différent, suivant les sentiments de chaque population. Partout où se trouvait un groupe nombreux de républicains ou d'adversaires ardents de Louis-Philippe, la République fut proclamée comme à Paris, et célébrée par des manifestations; une commission municipale révolutionnaire prit l'administration de la ville ou même du département. Ce fut le cas surtout dans l'Est et le Midi. A Strasbourg on constata de « l'enthousiasme ». A Mâcon on chanta *la Marseillaise* et on cria : « Vive Lamartine! » A Lyon un « comité républicain » et un maire provisoire prirent le pouvoir. A Avignon un « comité républicain nommé par le peuple » révoqua le préfet et prit la direction du département, en attendant le commissaire du gouvernement. A Nîmes il y eut des acclamations, à Grenoble des chants patriotiques et des illuminations. A Narbonne une commission départementale improvisée annonça qu'elle allait organiser les gardes nationales et les conseils municipaux. A Toulouse, l'ancien député opposant Jolly, amené en triomphe par les étudiants sur la place du Capitole où l'attendaient la foule et la garnison

rangée en carré, fut proclamé maire; le maire légal lui remit son écharpe; une commission de cinq membres, nommée par la municipalité, organisa une fête solennelle, avec revue militaire.

Dans le Centre et l'Ouest les manifestations républicaines se limitèrent à quelques villes isolées. A Moulins, « une commission temporaire » prit « l'autorité départementale »; à Montluçon, une commission remplaça le sous-préfet, qui fut « gardé à vue ». Limoges, ville d'ouvriers, reçut la proclamation avec enthousiasme; un comité, « choisi par le peuple ». prit le pouvoir. En Bretagne, Pontivy, colonie des « bleus » en pays royaliste, proclama la République avec joie. Mais nous ignorons la force que représentaient ces initiatives : un petit groupe suffisait pour « les acclamations » et « l'enthousiasme ». Presque partout dans l'Ouest et le Nord la République fut acceptée passivement, avec résignation. L'autorité locale se borna à « adhérer au Gouvernement provisoire ».

MESURES D'ORDRE.

La pensée dominante fut de prendre des mesures pour préserver « l'ordre ». D'ordinaire le préfet de la monarchie conserva le pouvoir jusqu'à l'arrivée du commissaire du gouvernement; ou bien il le céda au conseil municipal, recruté dans la bourgeoisie du chef-lieu. La garde nationale, formée de bourgeois, fut chargée de maintenir l'ordre dans les grandes villes, Lille, Reims, Rouen, Nantes, Marseille, Bordeaux. De toute la France le gouvernement recevait des nouvelles où revenaient ces formules : « L'ordre n'a pas été troublé... « Tout est calme... » La tranquillité règne partout... « De l'agitation, mais pas de désordre. »

VIII. — LES DÉSORDRES DES PREMIERS JOURS[1]

VIOLENCES CONTRE LES MACHINES.

CETTE insistance à parler de l'ordre public montre qu'on le sentait fragile. La Révolution se produisit sans aucun trouble politique, parce que personne ne s'arma pour défendre le régime déchu contre les vainqueurs. Mais des mécontents de diverses sortes profitèrent du désarroi des autorités pour provoquer des désordres.

Dans les régions de l'industrie textile, les ouvriers étaient irrités contre les machines nouvellement installées et contre les ouvriers étrangers, surtout Anglais, venus pour les faire fonctionner. Ils envahirent quelques usines, brisèrent les machines maudites qui leur ôtaient le travail, essayèrent de forcer les patrons à renvoyer leurs concurrents étrangers. En Champagne, à Reims, le tissage Croutelle, où fonctionnaient des machines perfectionnées, fut incendié; à Romilly on détruisit une centaine de métiers. — Dans la région du Nord, les ouvriers firent

1. *Gazette des tribunaux.* — Archives nationales. BB 30/366. « Registre spécial où sont inscrits... les troubles ou conflits depuis le 24 février 1848. » (Inédit.)

quelques dégâts à Saint-Quentin et à Armentières. — En Normandie, il y eut une attaque contre une usine anglaise près de Rouen et une petite émeute d'ouvriers à Lillebonne. — Dans la région du Sud-Est on brisa des machines à Trévoux, on essaya d'incendier une filature de coton en Charolais. — A Paris les typographes menacèrent de détruire les presses mécaniques des grandes imprimeries; le journal ouvrier l'*Atelier* fit afficher une proclamation aux ouvriers, où, tout en déclarant souffrir des « perturbations qu'a amenées l'introduction des machines dans l'industrie », il recommandait le « respect aux machines! »

VIOLENCES CONTRE LES CHEMINS DE FER.

De ces émeutes contre les inventions la plus caractéristique fut la destruction des chemins de fer près de Paris et sur la ligne de Rouen. Pendant deux jours des bandes brûlèrent les stations et les maisons de garde devant la population indifférente (à Saint-Denis, Enghien, Ermont, Herblay, Pontoise, Auvers, l'Ile-Adam, Rueil), détruisirent la voie, coupèrent même des ponts (Asnières, Chatou, Bezons). Les plus acharnés étaient des voituriers, des éclusiers, des mariniers, furieux de la concurrence du chemin de fer. Le gouvernement envoya, sous la conduite de polytechniciens, des gardes nationaux avec des drapeaux portant l'inscription : « République française. Expédition contre les incendiaires. »

TROUBLES FISCAUX ET FORESTIERS.

Il y eut quelques petites émeutes contre les impôts indirects, surtout dans le Midi. A Castres et à Bédarieux, la population envahit les bureaux des contributions indirectes et brûla les registres, à Lodève on pilla l'entrepôt des tabacs et des poudres. A Cusset (Allier), les paysans pillèrent le bureau, et brûlèrent les registres de l'octroi. Dans quelques quartiers montagneux du Midi, le pays de Limoux, l'Ariège, le Var, la population dévasta les forêts de l'État.

ÉMEUTES CONTRE LES PERSONNES.

D'autres désordres se portèrent contre les personnages impopulaires. Aux environs de Paris, le château de Rothschild à Suresnes fut saccagé et incendié, le château de Louis-Philippe à Neuilly fut envahi et incendié, la garde nationale laissa faire. A Besançon la foule envahit la préfecture et la maison du maire. Dans la région des Pyrénées des bandes armées pillèrent quelques châteaux isolés. A Lyon, les ouvriers envahirent les couvents où l'on employait des orphelins au tissage et brisèrent les métiers de soieries et les dévidages de laine qui leur faisaient concurrence. A Bourg, un couvent fut saccagé.

Le mouvement le plus violent et le plus étendu se produisit contre les Israélites d'Alsace; en plusieurs communes, surtout à Altkirch, leurs synagogues et leurs maisons furent saccagées.

PAS D'EFFUSION DE SANG.

Mais nulle part il n'y eut de massacres; et ce fut une surprise pour le public et un sujet de fierté pour le gouvernement que la République se fût établie sans effusion de sang.

IX. — LES ADHÉSIONS A LA RÉPUBLIQUE

MAGISTRATS ET GÉNÉRAUX.

Le Gouvernement provisoire tenait à paraître un gouvernement de persuasion; il évitait toute apparence de contrainte. Aux fonctionnaires supérieurs de la magistrature et de l'armée il demanda seulement leur « adhésion ». Il reçut solennellement les délégations des cours de justice, et publia dans le *Moniteur* le récit des réceptions. Le procureur général Dupin et la Cour d'appel de Paris marquèrent l'avènement de la République en rendant la justice « au nom du peuple ». Les généraux envoyèrent tous leur adhésion, même Bugeaud, qui venait de combattre les républicains, et avait dit à Thiers qu'il enrageait de n'avoir pas pu en tuer quelques milliers.

LE CLERGÉ.

Le clergé adhéra par des déclarations publiques. Le 27 février, l'archevêque de Lyon ordonnait à son clergé de donner aux fidèles l'exemple de l'obéissance à la République. « Cette liberté qui rend nos frères des États-Unis si heureux, cette liberté, vous l'aurez » (3 mars). L'archevêque de Paris, dans un mandement, parla de « l'esprit de liberté » inhérent au christianisme. L'Église, disait-il, ne prescrit aucune forme de gouvernement, elle vit sous la Confédération suisse et les gouvernements démocratiques de l'Amérique. Les mandements des évêques dans toute la France exprimaient des sentiments analogues. L'archevêque de Cambrai disait : « La première Église a proclamé dans le monde les idées de liberté, de justice, d'humanité, de fraternité universelle. Elle les proclame de nouveau. » L'archevêque d'Aix priait Dieu « de faire triompher partout les principes d'ordre, liberté, justice, charité, fraternité universelle, que Jésus-Christ a le premier proclamés ».

L'exemple était donné par les chefs du parti catholique, heureux de la chute de leurs adversaires orléanistes. Montalembert écrivait : « Dieu fait son œuvre par toutes les mains ». L'*Univers*, organe des ultramontains, disait le 27 février :

« Qui songe aujourd'hui en France à défendre la monarchie?.... La France croyait encore être monarchique, elle était déjà républicaine. La monarchie succombe sous le poids de ses fautes.... La théologie gallicane a consacré exclusivement le droit divin des rois. La théologie catholique a proclamé le droit divin des peuples.... Que la République française mette enfin l'Église en possession de cette liberté que partout les couronnes lui refusent... : il n'y aura pas de meilleurs et de plus sincères républicains que les catholiques français. »

La République était acceptée par les grands corps les plus conservateurs, armée, magistrature, clergé, et par le parti le plus attaché au passé.

CHAPITRE II[1]

L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT ET DU SUFFRAGE

I. LE GOUVERNEMENT PAR PERSUASION ET LA LÉGISLATION HUMANITAIRE. — II. LES DÉLÉGATIONS ET LES ARBRES DE LIBERTÉ. — III. LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT ET LES INSTITUTEURS. — IV. L'ORGANISATION DU SUFFRAGE UNIVERSEL. — V. LA CRISE ÉCONOMIQUE. — VI. LES MESURES FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT.

I. — LE GOUVERNEMENT PAR PERSUASION ET LA LÉGISLATION HUMANITAIRE

LIEU DES SÉANCES.

LE 29 février, le gouvernement prit possession des grandes salles de l'Hôtel de Ville évacuées peu à peu par la foule, et commença à se créer des organes réguliers. Il eut un secrétaire général (l'éditeur Pagnerre), il tint des procès-verbaux de ses séances, il appela les sténographes de l'ancienne Chambre pour recueillir les discours publics de ses membres. L'Hôtel de Ville resta le centre officiel du pouvoir, symbole de la domination de Paris sur la France, théâtre des cérémonies et des réceptions. Mais le gouvernement, préférant travailler en un lieu moins exposé, tint ses séances dans les ministères ou chez son président, au Petit-Luxembourg, puis (en avril) au ministère des Finances.

ADMINISTRATION DE PARIS.

Le conseil municipal de Paris était dissous : on ne parla pas d'en faire élire un; le préfet ne fut pas remplacé. Le Gouvernement provisoire nomma maire de Paris un de ses membres (Garnier-Pagès, puis Marrast). Il prit donc à la fois le gouvernement de la France et l'administration de Paris.

DÉCRETS HUMANITAIRES.

Caussidière resta à la préfecture de police avec le titre de délégué, entouré de ses *Montagnards* en uniforme révolutionnaire, blouse et ceinture rouges, et on n'osa pas le déloger. Le gouvernement n'eut donc à son service aucune force matérielle; il gouverna par des discours et

1. SOURCES. — *Moniteur*; O. Barrot, *Mémoires*, 4 vol., 1874-76; Garnier-Pagès (voir chap. I).

des circulaires. « Il n'a qu'une force prêtée et toute morale », écrivait Lamartine (11 mars). Il continua à faire des réformes par des décrets qu'il rédigeait de façon à donner des leçons de morale politique à la France et à l'humanité. Le 29 février, il annule toutes les condamnations pour faits politiques et faits de presse.

ABOLITION DU SERMENT.

Le 1er mars il décide : « Les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire ne prêteront pas de serment. » Ce décret fonde la tradition républicaine contemporaine qui, interrompue sous l'Empire, a définitivement fait disparaître le serment politique des mœurs de la France.

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE.

Le 4 mars, « considérant que nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves », il crée au ministère de la Marine et des Colonies une commission, « pour préparer dans le plus bref délai l'acte d'émancipation immédiate dans toutes les colonies ». Ce travail aboutit au décret du 27 avril, qui condamne l'esclavage comme « un attentat contre la dignité humaine », et « une violation flagrante du dogme républicain, Liberté, Égalité, Fraternité ». L'esclavage, aboli par la première Révolution, rétabli par Napoléon, disparaît cette fois définitivement.

MESURES DE LIBÉRATION.

Le 6 mars sont abrogées les lois de septembre 1835 contre la presse. « violation flagrante de la constitution jurée », qui « ont excité dès leur présentation la réprobation unanime des citoyens ». — Le 9 mars, la contrainte par corps, « ancien débris de la législation romaine qui mettait les personnes au rang des choses », est suspendue comme « incompatible avec notre nouveau droit public »; les détenus pour dettes civiles sont relâchés. — Le 10 mars, on relâche les condamnés pour faits de culte, parce que, « de toutes les libertés, la liberté de conscience est la plus précieuse et la plus sainte ». — Le 12, on abolit, dans la marine, les peines de la bouline, de la cale et des coups de corde, parce que « le châtiment corporel dégrade l'homme, qu'il appartient à la République d'effacer de la législation tout ce qui blesse la dignité humaine », que c'est « un bon exemple à donner au monde ».

ABOLITION DES PEINES CORPORELLES,

La série des mesures humanitaire recommence à la fin de mars.

Le 31 mars, est aboli « l'exercice dans les débits de boisson, éminemment vexatoire et onéreux, attentatoire à la dignité des citoyens qui s'adonnent au commerce des boissons ».

Le 12 avril, la peine de l'exposition publique est abolie :

ET DE L'EXPOSITION PUBLIQUE.

« Elle dégrade la dignité humaine, flétrit à jamais le condamné, et lui ôte par le sentiment de son infamie la possibilité de la réhabilitation; elle est empreinte d'une odieuse inégalité, en ce qu'elle touche à peine le criminel endurci, tandis qu'elle frappe d'une atteinte irréparable le condamné repentant. Le spectacle des expositions publiques éteint le sentiment de la pitié et familiarise avec la vue du crime. »

Les décrets du 15 et 18 avril condamnent l'impôt sur le sel et l'octroi sur la viande et les vins « objets d'alimentation qui peuvent ajouter aux forces physiques des travailleurs ».

Par cette législation pédagogique et humanitaire, bientôt en partie abrogée, le passage au pouvoir des républicains de 1848 a laissé des traces durables dans la vie publique de la France.

II. — LES DÉLÉGATIONS ET LES ARBRES DE LIBERTÉ

RÉCEPTION DES DÉLÉGATIONS.

L'OCCUPATION la plus absorbante est de recevoir les délégations qui viennent à l'Hôtel de Ville présenter au Gouvernement provisoire des adresses de félicitations, des assurances de dévouement, souvent une requête ou une demande de réformes. Un membre du gouvernement écoute l'adresse et répond; son discours, recueilli par les sténographes, est publié au *Moniteur*.

Les délégations sont nombreuses et variées : délégations de nations, Polonais, Irlandais, Hongrois, Italiens, Belges, Roumains, Suisses; — délégations d'ouvriers, charpentiers, bijoutiers, tailleurs, porteurs d'eau, ouvriers du gaz, des chemins de fer, des raffineries, des ateliers de construction, des fabriques de produits chimiques, tailleurs de pierre, peintres; — délégations des commerçants, des gens de Bourse, des journalistes, de la Société des économistes, délégations d'étudiants, des élèves des lycées, des anciens soldats de la garde. On remarqua beaucoup la délégation des dames patronesses des salles d'asile, crèches et ouvroirs, où figuraient Mme de Lamartine et les dames de l'aristocratie ou de la haute bourgeoisie, catholiques, protestantes, israélites. Elles défilèrent dans les rues avec les enfants de leurs écoles; leurs bannières portaient les inscriptions : « Éducation pour tous les enfants du peuple. — Laissez venir à moi les petits enfants. — Union des cultes, fraternité universelle. » Ce fut le symbole du rapprochement des religions.

RÉPONSES DILATOIRES

La délégation des négociants et fabricants de Paris propose d'employer les sommes payées d'avance par les locataires pour former une caisse d'escompte; Marrast répond que « le gouvernement ne peut ... entrer dans la discussion des intérêts individuels; ils sont réglés par des contrats auxquels le gouvernement ne peut rien changer ». Quand la délégation propose de créer une caisse de secours pour le petit commerce, Marrast répond :

« Nous ne pouvons agir que par voie de conseil; quelle que soit l'énergie révolutionnaire dont nous soyons armés, il serait difficile d'assurer une sanction.... Nous aurons beau décréter que les propriétaires seront tenus de verser

à la caisse de consignation ce qu'ils auront reçu par avance sur les loyers : les propriétaires s'y refuseront, nous n'aurons aucun moyen de les contraindre. »

La délégation des tailleurs de pierre demande « que deux jeunes gens des Écoles viennent avec nous pour dire aux tâcherons de quitter immédiatement l'ouvrage » (en exécution du décret qui interdit le marchandage). Marrast répond :

« Le gouvernement a pris à tâche d'examiner tous les griefs des divers corps d'état, et de concilier les intérêts des entrepreneurs et des ouvriers; ni les uns ni les autres ne doivent être froissés.... Les ouvriers ont été longtemps les victimes de l'exploitation; qu'à leur tour, ils ne rendent pas les autres victimes de prétentions exagérées. »

La délégation de l'Association pour la liberté des échanges, formée d'économistes, vient demander l'abolition des droits sur les denrées alimentaires et les matières premières. Marrast répond :

« L'état des finances rend dangereux le plus léger trouble apporté dans les questions de douane. Provisoires comme nous le sommes, il ne nous appartient pas de prendre des mesures qui troublent la situation actuelle du commerce et de l'industrie. »

ARBRES DE LIBERTÉ.

La manifestation caractéristique, dans toute la France comme à Paris, c'est la plantation des arbres de liberté. L'arbre, d'ordinaire un peuplier, orné de rubans, est promené dans la ville ou le village, escorté par la foule, très souvent par la garde nationale, et planté sur la place en présence des autorités. Le curé ou même l'évêque est invité à la cérémonie et bénit l'arbre; c'est un symbole de la fraternité, et la consécration de la Révolution par la religion.

SENTIMENTS DE CONCILIATION.

Pendant les premières semaines, le sentiment universel est la joie, l'enthousiasme, la bonne volonté, la reconnaissance pour le Gouvernement provisoire qui maintient la paix et encourage les espérances; on jouit des libertés nouvelles et des espoirs illimités. Les ouvriers ont confiance dans la République pour faire cesser tous leurs maux, et sont prêts à patienter. On se répète la formule lancée par le journal de Lamennais : « Les ouvriers ont trois mois de misère au service de la République ». Les bourgeois savent gré aux ouvriers de n'avoir pas abusé de leur force, et trouvent juste qu'on essaie d'améliorer leur sort.

L'organe orléaniste le *Journal des Débats* écrit (29 mars) :

« Si on nous avait dit il y a six semaines... que tous les appuis sur lesquels repose la société s'écrouleraient, qu'il n'y aurait plus pour tout gouvernement qu'un pouvoir auquel on obéit uniquement parce qu'on veut bien lui obéir, aurions-nous cru qu'un pareil état de choses pût se prolonger?... Il dure cependant depuis six semaines. Il dure, et aucune violence, aucun désordre général ne l'a marqué.... Les gens même qui s'alarment le plus facilement sont obligés de rendre justice à la douceur de la population. La France va toute seule.... On pillera!... on massacrera!... — On ne pille pas, on ne massacre pas. »

III. — LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT ET LES INSTITUTEURS[1]

MAINTIEN DU PERSONNEL.

LE Gouvernement provisoire reprochait à la monarchie ses excès de fonctionnarisme; il promit de donner pour règle à la République : « peu d'employés bien payés ». Mais il n'eut le temps ni de réformer l'organisation, ni de changer le personnel. Il laissa à leur poste tous les fonctionnaires de la monarchie, excepté les agents politiques directs. A la Justice, Crémieux remplaça un grand nombre de procureurs. Le gouvernement l'autorisa (31 mars) à se débarrasser de magistrats inamovibles (de la Cour de cassation et de sept cours d'appel), en leur demandant leur démission. Mais, le lendemain, il révoqua cette décision et ne se décida que le 17 avril à suspendre l'inamovibilité.

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT.

A l'Intérieur seulement on fit place nette : le ministre, Ledru-Rollin, révoqua tous les préfets et ne conserva que douze sous-préfets; dans les préfectures, il nomma un *commissaire du Gouvernement provisoire*, quelquefois deux ou trois, investis des pouvoirs d'un préfet; des *sous-commissaires* dans les sous-préfectures, mais sans suivre de règle. Dans neuf au moins des trente départements où une « commission provisoire » formée de notables du pays avait spontanément remplacé le préfet, le président fut maintenu avec le titre de commissaire, et dans cinq il fut rétabli à la demande de la population. Les autres commissaires furent envoyés de Paris comme les préfets; mais presque tous furent des hommes du pays. (Sur 61 on a compté 22 anciens députés, 10 membres de la municipalité du chef-lieu, 24 notables républicains, 4 originaires du pays, un seul étranger.)

RECRUTEMENT.

Ce personnel est formé surtout de républicains de la veille; mais, parmi les hommes pris dans le pays, une vingtaine sont des royalistes de l'opposition dynastique. Ledru-Rollin n'a fait les nominations qu'après les avoir discutées en Conseil de gouvernement; il n'a imposé que deux de ses hommes, Delescluze à Lille, Deschamps à Rouen, dont ses collègues ne voulaient pas. Sur 80 (des 110 au total) dont l'opinion est connue, 22 sont des modérés de la nuance de Lamartine, 22 des hommes du *National*, 14 des orléanistes de l'opposition dynastique, 22 des hommes de la *Réforme*.

POUVOIRS.

Les commissaires, agents de confiance de l'autorité centrale, « autorisés à prendre toutes les mesures d'ordre et de salut public qu'ils jugeront nécessaires », ont les pouvoirs très étendus de ce temps sans autonomie communale : la police, avec le droit de requérir la force armée, le

1. Haury, *Les commissaires* (La Révolution française, direct. A. Aulard, 1909).

pouvoir de nommer les maires et adjoints, de dissoudre les conseils municipaux et de les reconstituer avec des membres de leur choix.

Ces postes, rémunérés à 40 francs par jour, attirent les solliciteurs; ils assiègent le gouvernement et scandalisent les républicains habitués à voir dans « la curée aux places » un abus propre à la monarchie. Quelques commissaires se donnent des allures de dictateurs. Un journal socialiste, la *Démocratie pacifique*, parle de « ces préfets improvisés » qui « ont reçu leurs administrés à Paris au milieu d'un grotesque attirail de sabres, de pistolets, et ont manifesté des intentions violentes ».

CIRCULAIRES DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION.

Au ministère de l'Instruction et des Cultes, le personnel restait intact, mais le ministre Carnot envoyait des circulaires qui prirent l'aspect de manifestations politiques.

Une circulaire aux recteurs les chargeait d'expliquer aux instituteurs leur rôle dans les prochaines élections.

Les précédents gouvernements ont négligé « la formation des enfants comme citoyens.... Beaucoup de citoyens, surtout dans nos campagnes, ne sont pas suffisamment instruits de leurs droits, et par conséquent de leurs devoirs. C'est aux instituteurs que revient la charge de réparer le tort que cette lacune dans l'enseignement primaire menace de causer à la France..., de corriger... la faute commise dans le passé. Que nos 36 000 instituteurs primaires publics se lèvent donc à mon appel pour se faire immédiatement les réparateurs de l'instruction publique devant la population des campagnes.... Je les prie de contribuer... à fonder la République... il faut la défendre contre l'ignorance et le mensonge. »

Les recteurs feront donc « composer de courts manuels par demandes et par réponses sur les droits et les devoirs du citoyen », on les enverra aux instituteurs pour en faire « le texte de leçons profitables ». Ils expliqueront aux paysans « qu'il n'est pas nécessaire pour faire un bon représentant d'avoir de l'éducation et de la fortune.... Un brave paysan, avec du bon sens et de l'expérience, représentera... mieux les intérêts de sa condition qu'un citoyen riche et lettré.... étranger à la vie des champs ou aveuglé par des intérêts différents.... Dans une grande assemblée..., la majeure partie des membres remplit le rôle de jurés Elle juge par oui ou par non si ce que l'élite des membres propose est bon ou mauvais. Elle n'a besoin que d'honnêteté et de bon sens.... Des hommes nouveaux, voilà ce que réclame la France. »

Les instituteurs peuvent « prendre place eux-mêmes parmi ces hommes nouveaux », oublier « l'obscurité de leur condition » qui « devient sous la République des plus honorables et des plus respectées ».

MANUEL D'ENSEIGNEMENT CIVIQUE.

Quelques jours après, Carnot remerciait les instituteurs d'avoir compris sa pensée. Plus de quatre cents instituteurs, dans les cours d'adultes, avaient essayé cet enseignement civique. Le recteur de Nancy avait fait rédiger par un professeur et tirer à 25 000 exemplaires un manuel en forme de catéchisme, et l'avait envoyé aux instituteurs, en les engageant à s'entendre avec le maire pour tenir quelques réunions. On y trouvait la pensée maîtresse de la circulaire : « Choisissez... les

hommes en qui vous reconnaîtrez le plus de vertus privées, de lumières, de dévouement et d'abnégation, quelle que soit leur position sociale ».

Cette invitation naïve à élire des paysans et des instituteurs rendit Carnot odieux aux conservateurs. Les bourgeois se crurent menacés d'être supplantés par des instituteurs : ils en gardèrent une rancune qui devait éclater pendant la réaction.

IV. — L'ORGANISATION DU SUFFRAGE UNIVERSEL

ABSENCE DE PROJET PRÉCIS.

LE 24 février, dans la Chambre envahie par le peuple, Lamartine annonçait qu'on allait « consulter le pays tout entier, tout ce qui porte dans son titre d'homme les droits du citoyen ». Le Gouvernement provisoire avait promis le suffrage universel, mais n'avait pas d'idées précises sur la façon de le réaliser. Ledru-Rollin lui-même, le champion attitré, « le père du suffrage universel », n'avait jamais essayé de mettre sa proposition en forme de projet de loi. Ce n'était pourtant pas une nouveauté aussi inouïe qu'on se l'imaginait en France. Le suffrage universel fonctionnait déjà en 1848 dans presque tous les États de l'Union américaine; les cantons suisses depuis 1830 l'avaient adopté un à un, et la Constitution fédérale alors en discussion le rendait obligatoire pour tous. Mais les hommes de 48 ne connaissaient pas ces précédents étrangers; il n'y est pas fait allusion dans les écrits de ce temps.

PRÉPARATION DU DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire chargea deux conseillers d'État, de Cormenin et Isambert, de rédiger le projet du décret. Cormenin, qui dirigea le travail, était l'auteur du *Livre des orateurs* (sous le pseudonyme de Timon); juriste et logicien, il tira toutes les conséquences du principe en donnant le droit de vote à tous les hommes majeurs, même les soldats. Odilon Barrot lui fit des objections pratiques, Cormenin répondit que son projet était « logique ». Il se souciait peu des conséquences, s'il a dit vraiment (ce qu'un orléaniste libéral affirme avoir entendu) : « Ces gens-là m'ont appelé pour leur préparer une loi électorale.... Ils veulent le suffrage universel. Je vais le leur donner : j'y fais entrer les paysans, les soldats, les invalides, les domestiques, les mendiants.... Ils s'en tireront comme ils pourront. »

ADOPTION DES PRINCIPES.

Le travail fut lu le 2 mars au Gouvernement provisoire qui à l'unanimité en adopta le principe : « Le suffrage sera universel et direct, sans la moindre condition de cens ». Le 4 mars, on délibéra sur l'application, on discuta les articles, on les adopta, « sauf des modifications de rédaction[1] ». Le lendemain on publia au *Moniteur* les disposi-

1. D'après les Procès-verbaux inédits du Gouvernement provisoire, dont les dates ne sont pas identiques à celles des extraits donnés par Garnier-Pagès.

tions générales. Tous les Français seraient électeurs à partir de vingt et un ans, éligibles à partir de vingt-cinq. Le scrutin serait secret. L'élection aurait pour base la population. L'Assemblée constituante compterait neuf cents représentants. L'élection aurait lieu le 9 avril, la réunion de l'Assemblée le 20. Mais toutes les décisions prises ne furent pas maintenues.

CIRCONSCRIPTIONS ET SCRUTIN DE LISTE.

On avait décidé d'abord de diviser le pays en circonscriptions de population égale, élisant chacune un représentant (c'était le régime pratiqué en France depuis la Restauration); un beau-frère d'Arago ferait les calculs de population. Suivant la règle établie depuis la Restauration, chaque électeur devait écrire lui-même son bulletin dans la salle de vote. Mais le lendemain on expliqua au Conseil que les calculs de population prendraient du temps et, comme on était pressé, Marrast proposa et fit adopter le scrutin de liste par département, système qui n'avait jamais été expérimenté en France — les élections pendant la Révolution se faisaient par des scrutins individuels successifs. — Le vote par écrit devenait impossible, avec des listes de noms, quelques-unes très longues; on autorisa à remettre un bulletin imprimé.

VOTE DES SOLDATS.

Sur la question : « L'armée votera-t-elle? » le gouvernement avait répondu le 4 : « Non, attendu l'impossibilité de faire voter les soldats dans leur commune sans disperser l'armée d'une manière arbitraire et dangereuse pour la sécurité nationale ». On voulait éviter de donner au gouvernement le moyen d'agir sur le vote en déplaçant les troupes. Mais, le 7, on craignit de blesser l'armée en lui refusant un droit qui devenait le droit commun, et on décida de lui accorder le suffrage.

CONDITIONS DE L'ÉLECTORAT.

Le régime fut organisé par le décret du 5 mars et l'instruction du 8 mars « pour l'exécution du décret ». Tous les Français majeurs, même les domestiques et les soldats, avaient droit de vote, à moins d'avoir été privés de leurs droits civiques par une condamnation judiciaire. Il suffisait, pour être inscrit comme électeur dans une commune, d'y avoir six mois de résidence. Les maires dans chaque commune devaient dresser la liste électorale.

VOTE PAR APPEL NOMINAL.

L'opération du vote conservait la forme — qu'elle avait toujours eue en France — d'une *assemblée électorale*. Le gouvernement avait, après discussion, repoussé le vote à la commune : il craignait la pression des influences locales. L'assemblée se tenait donc au chef-lieu de canton, présidée par le juge de paix; chaque commune avait son tour de vote fixé d'avance, le chef-lieu d'abord, puis les communes les plus éloignées, pour laisser aux électeurs le temps de rentrer chez eux. Chaque électeur votait à l'appel de son nom dans sa commune. Si l'opération n'était pas terminée, on l'achevait le lendemain. Après l'appel de toutes les communes, on faisait le réappel de tous les électeurs qui

n'avaient pas voté. Le dépouillement des votes se faisait au chef-lieu du canton, le recensement des voix au chef-lieu du département.

VOTE DES SOLDATS.

Tous les soldats originaires d'un même département dans chaque garnison se réunissaient en une section, sous la présidence du plus élevé en grade; leurs votes étaient envoyés au chef-lieu du département et ajoutés aux autres.

SUPPRESSION DU BALLOTTAGE.

Le scrutin de liste par département bouleversait le système du vote: 1° Au bulletin écrit par l'électeur il substituait la liste apportée du dehors, en fait le *bulletin imprimé.* 2° L'élection se faisait dès le premier tour à la *majorité relative.* Ainsi disparaissait la vieille institution française du *ballottage*; le gouvernement n'en avait même pas discuté le maintien, il s'était borné à exiger un minimum, le chiffre infime de 2 000 voix. La majorité relative, adoptée pour les élections législatives, allait être étendue à toutes les autres élections, conseils municipaux, généraux, d'arrondissement, et devait durer jusqu'en 1852; mais le ballottage proprement dit (le choix entre les deux candidats qui ont eu le plus de voix au premier tour) ne devait jamais être rétabli en France.

NOMBRE DES REPRÉSENTANTS.

En même temps le gouvernement fixait les conditions de la représentation dans l'Assemblée. Le nombre des représentants de chaque département était réglé d'après sa population; ce qui donnait un maximum de 34 (Seine), un minimum de 3 (Hautes-Alpes). Sur le total de 900 sièges, 4 étaient réservés à l'Algérie, 12 aux colonies (Martinique 3, Guadeloupe 3, Réunion 3, Sénégal, Inde, Guyane 1).

INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE.

On rompait avec la règle censitaire du mandat gratuit, pour revenir au principe démocratique de la Révolution, *l'indemnité parlementaire*, qui ouvrait à tous les citoyens l'accès de l'Assemblée. Par une assimilation fraternelle avec le salaire de l'ouvrier, le Gouvernement provisoire régla l'indemnité du représentant à la journée : « 25 francs par jour » pendant la durée de la session. Les ouvriers goûtèrent peu ce salaire de 25 francs.

Aucun pays n'avait eu un corps électoral aussi restreint que la France du régime censitaire; aucun pays d'Europe n'a eu un suffrage aussi étendu que la France depuis 1848. Elle a passé d'un coup de moins de 250 000 électeurs à plus de 9 millions. En un jour la masse du peuple français a acquis un droit que presque tous les autres pays ont mis un demi-siècle à arracher par lambeaux.

Cette révolution, dont les conséquences ne sont pas encore épuisées, passa sans protestation au milieu de la crise. Aucun journal conservateur ne contesta le principe du suffrage universel : il paraissait l'application inévitable de la souveraineté du peuple; les critiques ne portèrent que sur les mesures d'exécution.

V. — LA CRISE ÉCONOMIQUE

CRISE DE 1847.

AU moment où éclata la Révolution, la France traversait une de ces périodes de dépression commerciale qui durant tout le XIXe siècle sont revenues à des intervalles inégaux. La crise, commencée en Angleterre et en Allemagne dès 1846, avait atteint la France en 1847. Les commandes ayant diminué, la production était ralentie, surtout dans les industries textiles; en Normandie, les tisserands à domicile étaient en chômage, il avait fallu ouvrir des « ateliers de charité ».

TROUBLE DANS LES OPÉRATIONS DE CRÉDIT.

La dépression se répercutait sur le crédit. L'industrie et le commerce de la France opéraient en ce temps avec un capital très limité et des instruments de crédit rudimentaires. Un seul grand établissement, la Banque de France, concentrait tous les capitaux qui alimentaient l'escompte nécessaire aux opérations de commerce. Son action était restreinte par ses règlements : elle n'acceptait que les effets sur Paris ou sur les villes où elle avait une succursale; elle n'escomptait que pour 90 jours au maximum; elle exigeait, outre les deux signatures des négociants (le créancier qui avait créé la traite et le débiteur sur lequel elle était tirée), une troisième signature pour garantir leur solvabilité. Des banques privées prenaient les effets de commerce et fournissaient la troisième signature; elles se procuraient des capitaux en recevant des dépôts à vue, et plaçaient leurs fonds de réserve en rentes sur l'État ou en bons du Trésor. La dépression du commerce avait rendu leurs opérations difficiles; la Révolution transforma la crise en désastre.

OUVERTURE DE LA BOURSE.

A Paris, tous les bourgeois étaient requis pour le service de gardes nationaux, les ouvriers étaient occupés comme insurgés; tout travail cessa. La circulation entre Paris et les départements fut interrompue, les paiements ne purent être faits. Les affaires s'arrêtèrent brusquement.

Le gouvernement essaya d'abord de maintenir le cours régulier des transactions : il ouvrit la Bourse le 25 février; mais il y vint si peu d'agents de change qu'il fut impossible de reprendre les opérations. Caussidière empêcha ensuite de l'ouvrir, ne voulant pas, disait-il, l'exposer à être envahie par les ouvriers. La Bourse resta fermée jusqu'au 7 mars. Les agents de change convinrent entre eux de liquider au cours le plus bas du mois; les vendeurs à terme protestèrent; le ministre des Finances imposa un compromis : on supendit toute opération, et, pour les marchés à terme antérieurs, on fixa un chiffre de liquidation.

SUSPENSION DES ÉCHÉANCES.

Pour le commerce, le gouvernement prit dès le 26 une mesure d'urgence. « Attendu que les citoyens, occupés à la défense commune, ont dû suspendre le cours de leurs affaires et de leurs paiements », les

échéances des effets de commerce à Paris furent prorogées de dix jours. La mesure fut étendue à toute la France.

CRISE DES BANQUES

Mais la crise aiguë des journées d'insurrection fut suivie d'une débâcle. Elle commença par les banques, qu'atteignaient à la fois les demandes brusques de remboursement et la dépréciation de leurs valeurs d'État en portefeuille. Leurs clients pris de panique réclamèrent leurs fonds de dépôts. Plusieurs banques, obligées de rembourser et ne pouvant réaliser leurs valeurs, firent faillite (un des grands banquiers de Paris, président du tribunal de commerce, se suicida).

ET DU COMMERCE.

La crise des banques se répercuta aussitôt sur le commerce. Les commerçants, ne trouvant plus la troisième signature exigée par la Banque de France pour escompter leurs effets, restèrent à court d'argent, au moment même où leurs clients riches s'enfuyaient de Paris ou restreignaient leurs dépenses. Plusieurs maisons cessèrent leurs paiements. La crise du commerce aggrava la dépression de l'industrie. Les commerçants, privés de crédit, cessèrent leurs commandes. Les industriels, privés de débouchés et de commandes, diminuèrent leur production. Les ouvriers, surtout des industries de luxe, ne trouvèrent plus de travail. Le malaise atteignit toutes les classes.

CRISE MONÉTAIRE.

La crise des affaires se compliqua d'une crise monétaire et d'une crise financière. Les possesseurs de billets de banque et les dépositaires des caisses d'épargne se firent rembourser, et cachèrent leur argent. L'encaisse de la Banque de France diminua rapidement; il ne resta plus en circulation assez de numéraire pour les paiements.

DETTE FLOTTANTE.

Les finances de l'État subirent le contre-coup de toutes ces crises. Les derniers budgets du règne de Louis-Philippe s'étaient soldés par des excédents de dépenses : Garnier-Pagès évalua le déficit total depuis 1840 à 600 millions, la commission de l'Assemblée législative à 456 seulement[1]. Pour construire les chemins de fer, l'État avait dépensé 435 millions (il en fallait encore 400 pour les travaux décidés). On s'était procuré les ressources en émettant des bons du Trésor, pour 330 millions. Les fonds des caisses d'épargne (évalués à 355 millions), dont les dépositaires pouvaient exiger le remboursement immédiat, étaient placés en rentes sur l'État ou en actions qu'on ne pouvait réaliser. La dette flottante se montait ainsi à 960 millions, et la dette consolidée exigeait un intérêt de 175 millions par an. Le Trésor avait en caisse 192 millions (d'après Garnier-Pagès 135 seulement en numéraire), pour la plus grande partie absorbés par le coupon de rente (67 millions)

1. Les chiffres publiés par le Gouvernement provisoire en 1848 ne concordent pas avec ceux du règlement du 25 juin 1851 fait par la commission de l'Assemblée législative. Le budget d'un grand État se prête à des évaluations différentes suivant les artifices employés ; en 1848 on grossissait les dépenses de la monarchie, en 1851, on les diminuait.

et les bons du trésor échus (50 millions). L'État allait se trouver devant une caisse vide, et sans aucun moyen de la remplir. Le peuple menaçait de ne plus payer les contributions indirectes, officiellement reconnues injustes ; à Paris on avait détruit les barrières de l'octroi.

DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES.

Le 3 mars, le ministre des Finances Goudchaux vint au Conseil exposer la détresse des finances. Ses collègues furent consternés. On discuta les moyens de salut. Non seulement on repoussa la banqueroute; mais, pour faire cesser le bruit que le gouvernement la préparait, Goudchaux fit décider de payer par anticipation le 6 mars le coupon semestriel de rente 5 p. 100, qui n'était dû que le 22. Le lendemain, il déclara ne pouvoir gérer les finances en un temps où l'on prêchait des doctrines qui effrayaient le crédit. Le 5, il donna définitivement sa démission.

BAISSE DES VALEURS.

Garnier-Pagès, nommé ministre des Finances (avec Duclerc comme sous-secrétaire d'État), ne trouva plus que 34 millions disponibles, et la crise s'aggravait. Le paiement anticipé du coupon, loin de rassurer le public, l'effrayait comme un expédient désespéré. Quand la Bourse rouvrit le 7 mars, on put mesurer la baisse du crédit de l'État. Le 5 p. 100, qui le 23 février était à 116 francs, ouvrit à 97,50 et ferma à 89; le lendemain il tomba à 75. Le 3 p. 100, à 73 francs le 23 février, ouvrit à 58 et tomba le lendemain à 47. (Le cours le plus bas fut pour le 5 p. 100 de 50 francs. pour le 3 p. 100 de 32,50). La baisse atteignit tous les objets en vente : on cita l'exemple d'une maison achetée 120 000 francs en 1847, revendue 11 000, d'une voiture de luxe tombée de 5 000 à 150 francs, et de chevaux achetés 2 000 francs, revendus 60.

MANIFESTATIONS DU MONDE DE LA FINANCE.

De grandes maisons de banque, entraînées par cette baisse énorme, firent faillite; leur chute menaçait les autres établissements. Les gens d'affaires de Paris, banquiers, commerçants, industriels, saisis de panique, tinrent deux réunions agitées. Le 8 mars, une foule nombreuse de bourgeois du monde du commerce et de l'industrie se rendit à l'Hôtel de Ville, et réclama la prorogation de toutes les échéances à trois mois. Garnier-Pagès refusa cette mesure révolutionnaire, qui lui apparaissait comme la banqueroute universelle; les délégués insistèrent, la discussion fut longue et violente. Le bruit courut que cette troupe irritée menaçait le gouvernement; les élèves des Écoles arrivèrent à l'Hôtel de Ville pour le défendre. Une nouvelle députation de banquiers et d'industriels demanda une prorogation de quinze jours : elle fut refusée.

VI. — LES MESURES FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT [1]

RAPPORT FINANCIER DE GARNIER-PAGÈS.

GARNIER-PAGÈS ne voulait employer que les procédés réguliers. Il essaya de se procurer de l'argent en faisant appel au patriotisme. Il publia le 10 un « Rapport sur la situation financière de la République », où il promettait « la vérité, tout entière, sans crainte, mais sans ménagements ». La monarchie était responsable de la crise; elle avait accru la dette de près d'un milliard, mis le budget en déficit, entrepris des travaux « sans mesure », laissé une dette flottante, immobilisé les fonds des caisses d'épargne. Cette situation, « la République l'accepte », et elle va la liquider. « Comment? » Par « des mesures sages, énergiques, promptes ». Pour « empêcher que les espèces ne s'écoulent du Trésor », elle réduira le nombre des emplois tout en accordant « une juste rémunération (point de sinécures, peu d'employés, bien payés). » Pour faire rentrer le numéraire dans les caisses on vendrait les diamants de la Couronne, on ferait fondre l'argenterie du Roi, ce qui « aurait le caractère d'une expiation »; on vendrait une partie des forêts de l'État (« ces magnifiques propriétés ne rapportant guère que 2 p. 100 »); et surtout on émettrait un *emprunt national* en rente 5 p. 100 au pair, pour lequel on pouvait compter sur « la magnifique expansion de patriotisme, de dévouement, d'abnégation » suscitée par la République. « Un grand nombre de citoyens » avaient « offert au gouvernement le don de sommes considérables ». Ainsi la situation n'avait « plus rien d'effrayant », et le rapport concluait : « La République a sauvé la France de la banqueroute. »

RÉDUCTION DES REMBOURSEMENTS.

Mais déjà on frappait d'une mesure révolutionnaire les créanciers des caisses d'épargne qui réclamaient leurs dépôts. Le gouvernement, ayant reconnu que « la plupart des gros dépôts appartenaient à des familles aisées, » décidait de ne rembourser en numéraire que les dépôts inférieurs à 100 francs. Au-dessus de 100 francs, il rembourserait la moitié en rentes 5 p. 100 au pair : c'était une banqueroute d'un tiers. Les bons du Trésor échus étaient remboursés en rentes au pair : ce qui faisait perdre de 25 à 40 p. 100.

OFFRANDES PATRIOTIQUES.

Pour couvrir l'emprunt, Garnier-Pagès comptait sur l'enthousiasme civique. Depuis qu'on savait le Trésor dans la détresse, beaucoup de républicains, surtout des ouvriers, apportaient naïvement à l'Hôtel de Ville de petites sommes, ou même des bijoux. Une « commission des dons et offrandes patriotiques » les recevait. Ce fut une affluence de gens de

1. Garnier-Pagès (tendance apologétique). *Annuaire historique* (hostile au gouvernement). — Courtois, *Histoire de la Banque de France...* 1875. A. Antony, *La politique financière du Gouvernement provisoire*, 1910.

tous les métiers, venant offrir une partie de leurs économies ou le salaire de leurs journées de travail. Il y eut des cas touchants. Un ouvrier écrivit : « J'ai pour toute fortune 500 francs à la caisse d'épargne ; je vous prie de m'inscrire pour 400 francs. » Les ouvriers imprimeurs sur étoffes, durement atteints par le chômage, apportèrent 2 000 francs. Ce fut un élan spontané, semblable au mouvement d'offrandes prussien de 1813, que les historiens allemands ont célébré. Mais les possesseurs de fonds ne poussèrent pas le patriotisme jusqu'à payer 100 francs un titre de rente qui à la Bourse n'en valait pas 70 ; l'emprunt national ne fut pas couvert.

L'ENCAISSE DE LA BANQUE ÉPUISÉE.

Le numéraire se retirait de plus en plus. La Banque de France avait continué de faire l'escompte au commerce et de rembourser ses billets en argent (elle n'émettait alors que des billets de 1 000 et de 500 francs). Les demandes de remboursement étaient devenues rares, et la crise semblait évitée quand le bruit courut à la Bourse — peut-être répandu à dessein — que la Banque avait fermé ses guichets : les changeurs exigèrent un agio de 50 francs pour changer un billet de 1 000 francs. Les porteurs de billets de banque se présentèrent alors en si grande foule à la Banque qu'on ne parvint pas à les servir tous : la Banque ferma ses portes. Le 15 mars au soir, il ne lui restait en caisse que 59 millions à Paris, 64 dans les départements, contre un passif de 260 millions de billets en circulation et 85 millions de comptes courants.

COURS FORCÉ.

Garnier-Pagès se résigna à l'expédient traditionnel des temps de crise, le cours forcé des billets de banque. Mais, pour se concilier le monde des affaires, il attendit que le gouverneur de la Banque vînt solliciter l'intervention de l'État. Ce fut le conseil de la Banque [1] qui demanda le cours forcé. Le gouvernement, couvert par cette démarche officielle, ordonna, par le décret du 15 mars, que les billets seraient reçus comme monnaie légale ; la Banque était « jusqu'à nouvel ordre » dispensée de les rembourser en espèces ; elle publierait tous les huit jours sa situation ; le chiffre d'émission des billets serait limité à 350 millions. Le cours forcé fut bien accueilli : les billets, après avoir un peu baissé, remontèrent au pair ; la Banque put prêter de l'argent à l'État.

PROJETS DE RECETTES.

Il fut plus difficile de procurer des ressources au Trésor. Les propositions ne manquaient pas ; mais le gouvernement les rejeta toutes parce qu'elles risquaient d'ébranler le crédit ou ne procuraient pas de ressources immédiates ; il ne voulait pas effrayer le monde des affaires, et il ne pouvait pas attendre. L. Blanc demandait une Banque d'État avec

1. Dans le récit de Garnier-Pagès la proposition du cours forcé apparaît comme « une réponse inattendue » du ministre des Finances qui en aurait pris l'initiative. « Le gouverneur et le sous-gouverneur de la Banque se sentent délivrés. » On convient ensuite que la Banque paraîtra faire spontanément la demande et la justifiera devant le public.

pouvoir d'émettre des billets, mais c'eût été ruiner les billets de la Banque de France et évoquer le spectre des assignats. On proposa de confisquer les domaines de la famille d'Orléans, mais on craignit d'effrayer les propriétaires. On proposa une suspension des paiements, mais la banqueroute, même partielle, parut dangereuse. On parla d'anticiper sur les recettes en faisant payer d'avance les contributions de l'année, mais cet expédient aurait jeté le désordre dans la perception. La vente des forêts ne pouvait être exécutée sur-le-champ. L'impôt sur le revenu, que le gouvernement adoptait en principe, exigerait plusieurs mois pour être organisé. Élever les impôts indirects eût été contraire aux principes du gouvernement, qui condamnait l'impôt de consommation comme pesant plus lourdement sur le pauvre.

L'IMPOT DES 45 CENTIMES.

Le gouvernement se rabattit sur le procédé le plus expéditif, conseillé par les journaux conservateurs et autorisé par des précédents (1813, 1814, 1815, 1830). Il décida un supplément exceptionnel aux contributions directes, et le fit porter, non seulement sur le principal dû à l'État, mais sur les centimes additionnels du département et de la commune, parce qu'il fallait l'établir sur les rôles déjà préparés. On ne discuta que le chiffre du supplément. La majorité voulait doubler la contribution (comme en 1814 et 1815); Garnier-Pagès déclara n'avoir besoin que de 45 p. 100. Ledru-Rollin et Louis Blanc proposèrent d'épargner les petits contribuables en fixant un minimum au-dessous duquel on serait exempt; Garnier-Pagès représenta qu'il serait plus pratique de dégrever ceux que le percepteur jugerait incapables de payer. « Vous ne connaissez pas la campagne, dit le vieux Dupont : en ce cas on ménage le riche qui a de l'influence, plutôt que le pauvre. » Le décret du 18 mars établit un impôt supplémentaire de *45 centimes par franc* sur toutes les contributions directes; les percepteurs dresseraient plus tard la liste des contribuables à dégrever.

COMPTOIR D'ESCOMPTE.

Le gouvernement essayait aussi d'aider les commerçants et les industriels à traverser la crise. Pour remplacer les banques en faillite qui fournissaient la troisième signature exigée par la Banque de France, un décret du 7 mars créa à Paris un *Comptoir national d'escompte*, destiné à escompter les effets à deux signatures, et à faire les opérations de banque, encaissements, recouvrements, comptes courants. Un comptoir analogue devait être créé dans chacune des villes de commerce (en trois ans il s'en créa 62). Le capital était formé de trois parts égales, fournies par l'État, par la ville, par des actionnaires associés; mais l'État payait en bons du Trésor, les villes en obligations, les actionnaires seuls fournissaient de l'argent comptant. Il aida à liquider « l'encombrement des portefeuilles » en escomptant 243 millions d'effets en 1848.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE



LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Rangée du haut (de gauche à droite) : *Carnot, Cavaignac, Bethmont.* — 2e rang : *Flocon, L. Blanc, Dupont de l'Eure, A. Marrast.* — 3e rang : *Crémieux, Albert, Ledru-Rollin, Marie.* — Rangée du bas : *Arago, Lamartine, Garnier-Pagès.* — *Au-dessous, la Liberté, debout sur les barricades de février.* — *Lithographie anonyme Bib. Nat. Est. Qb* 178.

CHAPITRE III[1]

LES NOUVEAUX ORGANES DE LA VIE POLITIQUE

I. LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET LES JOURNAUX POPULAIRES. — II. LES CLUBS. — III. L'ENTRÉE DU PEUPLE DANS LA GARDE NATIONALE. — IV. LES ATELIERS NATIONAUX. — V. LA COMMISSION DU LUXEMBOURG.

PENDANT que le Gouvernement provisoire réglait le régime électoral et luttait contre la crise financière, dès les premiers jours de mars, commençaient à se créer des organes nouveaux qui, à Paris surtout, transformaient la vie politique.

I. — LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET LES JOURNAUX POPULAIRES

LE régime fiscal (cautionnement et timbre) et la législation répressive de la monarchie avaient réussi à empêcher toute presse populaire républicaine. Les deux seuls journaux d'opinion républicaine, le *National* et la *Réforme*, ne s'adressaient qu'à des bourgeois, et n'étaient lus que par des abonnés ou par les habitués des cafés et des cabinets de lecture. Aucune feuille politique n'était écrite pour le peuple.

LIBERTÉ DE PUBLICATION.

Ce régime de compression ayant brusquement cessé, la presse se trouva libre. Quiconque désirait parler au peuple imprima ou publia tout ce qu'il voulut. Ce furent des placards affichés dans les rues (on en fit plus tard pour les curieux un recueil, les *Murailles révolutionnaires*) et des feuilles volantes de tout genre, appels, projets, poésies, chansons, qu'on distribuait ou qu'on vendait. L'amas de ces produc-

1. *Catalogue de l'Histoire de France* de la bibliothèque nationale, t. IV, Journaux. — Hatin, *Bibliographie historique... de la presse française...* 1866; Garnier-Pagès; Wallon, *La presse de 1848*, 1859.

tions à la Bibliothèque nationale est tel que l'énoncé des titres remplit 136 colonnes in-4° du Catalogue (du 25 février au 4 mai); littérature solennelle, vide et monotone, mais dont la masse même est un fait instructif; elle montre combien de Français éprouvèrent le besoin de manifester leur opinion sur les affaires publiques.

DISPARITION DU CAUTIONNEMENT ET DU TIMBRE.

Quelques journalistes profitèrent de la crise pour lancer un journal sans verser de cautionnement et pour l'imprimer sans timbre; il en parut plusieurs avant la fin de février : la *République*, la *République française*, la *Tribune nationale* de Lamennais et Esquiros, la *Voix du peuple*, dès le 26; — la *Sentinelle du peuple*, le *Peuple constituant*, le *Salut public*, le 27, — le *Réveil du peuple*, le 28, — le *Girondin* le 29. (Les titres indiquent la tendance.) Les rédacteurs des anciens journaux, qui avaient versé un cautionnement et continuaient à imprimer sur feuilles timbrées, se réunirent un soir (1er mars), et envoyèrent demander au Gouvernement provisoire, non pas d'appliquer les lois à leurs concurrents, mais d'abolir toutes les entraves fiscales à la publicité; Garnier-Pagès, invoquant le danger d'abolir aucun impôt, promit seulement la suppression du timbre dix jours avant les élections. Mais le timbre maintenu en droit n'était plus employé en fait; le gouvernement, n'osant pas user de contrainte pour faire payer un impôt devenu, odieux, déclara (4 mars) ne pouvoir considérer comme un revenu fiscal une taxe essentiellement politique, et il n'exigea plus ni timbre ni cautionnement. La Révolution avait suspendu la compression fiscale; la compression judiciaire fut supprimée par l'abrogation des lois de répression.

JOURNAUX POPULAIRES.

Ce fut un changement profond dans les conditions de la vie politique. Le journal avait été un luxe réservé à la bourgeoisie : en 1846, les 26 journaux quotidiens de Paris avaient ensemble moins de 200 000 abonnés; un seul, le *Siècle*, dépassait 30 000. Dès qu'il ne resta plus d'autre dépense que les frais d'impression, parurent des journaux à bas prix qui s'adressaient au peuple; on les criait dans les rues, on les vendait au numéro; bientôt fut lancé le premier journal à un sou. La plupart des ouvriers, même à Paris, ne savaient pas lire; mais ils se réunissaient dans l'atelier ou dans quelque lieu public autour d'un camarade qui faisait la lecture à haute voix. Alors tomba la barrière entre la presse et les ouvriers.

La liste des journaux nouveaux publiés à Paris depuis le 26 février 1848 jusqu'en juin dépasse la centaine. Mais c'est le chiffre des feuilles parues *successivement*; il est très supérieur au nombre des journaux qui ont existé au même moment. Beaucoup n'ont eu que quelques numéros, la plupart sont postérieurs au mois de mars, très peu ont vécu plus de six mois. Le personnel des journalistes était très limité, et il n'y eut jamais à la fois un grand nombre de journaux.

CONTENU ET TON DES JOURNAUX.

Ces journaux, improvisés sans argent, étaient imprimés grossièrement, souvent en petit format, et rédigés à la hâte, car ils n'avaient guère de rédacteurs. Quelques-uns étaient l'organe d'un homme : Raspail avait l'*Ami du peuple*, Lamennais le *Peuple constituant*, Proudhon le *Représentant du peuple*. Ils contenaient très peu d'informations. On y trouvait surtout des articles de doctrine et des manifestations de sentiment, des appels, des vœux, des protestations, d'ordinaire en style noble et tendre; la mode n'était pas au genre familier. Le ton était soit oratoire, en forme d'adjuration ou de prédication, soit lyrique, en forme d'effusions ou de prophéties; on imitait volontiers les *Paroles d'un croyant*. La polémique était passionnée, amère, indignée, surtout au sujet des misères du peuple; mais ni grossière, ni insolente. Même les *Père Duchêne* (il y en eut 2) et la *Mère Duchêne* ne furent que des entreprises commerciales sans caractère populaire, dont les auteurs spéculaient sur la curiosité des bourgeois; la *Carmagnole* fut une feuille hostile à la République; la *Commune de Paris*, « journal révolutionnaire moniteur des clubs, des corporations d'ouvriers et de l'armée », organe du révolutionnaire mystique Sobrier, fut parfois passionnée, mais toujours très digne. Toute cette presse de 1848 est d'une tenue très littéraire, beaucoup plus proche de la première Révolution que de notre temps.

IMPRESSION SUR LA BOURGEOISIE.

Mais les bourgeois, habitués à considérer la discussion politique comme un privilège réservé aux classes cultivées, s'effrayaient de voir ces questions dangereuses exposées directement aux travailleurs manuels; ils s'indignaient des appels passionnés au sentiment de l'égalité qui remplissaient les journaux « incendiaires » (c'était le terme à la mode). Les journaux conservateurs entretenaient l'irritation de leurs lecteurs par des citations de passages violents. Le nouveau grand journal conservateur, l'*Assemblée nationale* (depuis le 1er mars), définissait ainsi les républicains :

> « Voici les noms des dynasties qui veulent régner sur 35 millions de Français... : la dynastie du *National*, la dynastie de la *Réforme*, la dynastie de la *Commune de Paris*, la dynastie *des communistes, socialistes*, et enfin la dynastie des fainéants et des pillards. »

PRESSE DE PROVINCE.

Dans les départements aussi se créa une presse nouvelle; toutes les villes importantes eurent leur journal républicain; quelques-unes eurent, comme Paris, des journaux populaires. Mais l'histoire n'en est pas faite.

ACTION DE LA PRESSE.

Les journaux républicains commencèrent à créer une opinion politique dans la masse du peuple écartée jusque-là de la vie publique; ils firent connaître aux électeurs les républicains bourgeois qui pouvaient

leur servir de chefs, et préparèrent la formation d'un parti républicain populaire. La bourgeoisie, obsédée par la Révolution sociale, vit dans les programmes de réforme et les déclarations démocratiques des journaux républicains un appel aux passions « subversives » et une prédication de « l'anarchie »; elle en conçut contre la presse populaire une haine qui contribua à former le « parti de l'ordre », et qui devint l'un des traits du caractère conservateur en France.

II. — LES CLUBS[1]

NATURE ET NOMBRE DES CLUBS.

EN même temps que la liberté de la presse faisait naître les journaux politiques populaires, la liberté de réunion produisait les réunions politiques populaires. Le Gouvernement provisoire, par un décret, déclara libres toutes les réunions et associations. Il se forma à Paris des *clubs* : c'était un nom renouvelé de la Révolution française, mais les puristes affectaient de le prononcer à l'anglaise. D'après une liste dressée par le gouvernement, il avait été ouvert à Paris, jusqu'à la fin de mars, 145 clubs, et on estime que ce chiffre avait au moins doublé à la fin de juin. Mais, pour les clubs comme pour les journaux, il ne faut pas juger sur les chiffres. Les clubs se sont constitués peu à peu, surtout après le 15 mars, et n'ont pas tous existé en même temps; la plupart n'ont duré que quelques soirées, plusieurs n'ont été que des réunions électorales. Ce furent des groupements d'espèces très différentes, beaucoup étaient formés de gens d'une même profession, bureaucrates, gens de maisons, publicistes, gens d'un même quartier, ou d'un même pays (Provençaux, Lyonnais, Suisses, Polonais).

ORGANISATION.

Le plus grand nombre n'eurent aucune organisation régulière, ni président en titre, ni membres fixes, ni conditions d'admission, ni règles de séance, ni local permanent. Quelqu'un prenait l'initiative de convoquer une réunion, y venait qui voulait. On se réunissait le soir, où l'on pouvait, dans une école, une salle de bal, de théâtre ou de concert, faiblement éclairée avec les moyens du temps, lampions ou chandelles. On improvisait un bureau, on écoutait des orateurs improvisés. Les assistants étaient surtout des ouvriers; après une journée de chômage, ils trouvaient au club une distraction; beaucoup désiraient s'instruire, ils aimaient entendre parler de la politique, qui avait été pour eux le fruit défendu; il venait aussi des bourgeois et des étudiants, par curiosité.

1. Dans Garnier-Pagès, liste des clubs du 24 février au 30 mars. — Tchernoff, *Associations et sociétés secrètes sous la deuxième République*, 1905; Mlle Wassermann, *Les clubs de Barbès et de Blanqui en 1848*, 1913 (avec une bibliographie), a utilisé les Papiers inédits de Blanqui à la Bibliothèque nationale. *Le club de Raspail en 1848* (La Révolution de 1848, t. V).

Le *club Raspail* et la *Société fraternelle centrale*, présidée par Cabet, n'étaient guère qu'une prédication faite le soir par un chef de secte à des disciples qui y venaient, avec leurs femmes et leurs enfants, écouter parler le maître. Ils eurent les assistances les plus nombreuses, jusqu'à 5 000 personnes, dit-on.

Une vingtaine de clubs au plus furent des sociétés permanentes, organisées pour l'éducation ou la propagande politiques, avec un président permanent et des membres réguliers.

CLUB DE BLANQUI.

Le premier et le plus fortement constitué, la *Société républicaine centrale*, créée par Blanqui en février, tenait séance tous les soirs à huit heures, sauf le dimanche, d'ordinaire sous la présidence de Blanqui (on le surnomma le *club Blanqui*); formé de compagnons dévoués à leur chef et habitués à la discipline, il s'organisa en société fermée. Pour être affilié il fallait avoir été présenté par deux membres et avoir fait une profession de foi; les affiliés seuls étaient admis au parquet et avaient le droit de prendre la parole. Les *auditeurs* assistaient aux séances dans les galeries. La *Société républicaine* groupait les compagnons de lutte de Blanqui, partisans d'une Révolution sociale, et ses manifestations politiques en firent aux yeux du public le type du club révolutionnaire. Mais les ouvriers n'y furent jamais très nombreux, à juger par le nombre des membres qui firent scission en avril (voir page 64), et il y entra beaucoup de républicains pacifiques (Toussenel le fouriériste, Renouvier le philosophe, Lachambaudie le fabuliste sentimental).

VIE INTÉRIEURE DES CLUBS.

Les clubs n'ont laissé ni archives, ni comptes rendus réguliers. Sur ce qui s'y disait on n'a que des renseignements épars, analyses sommaires de discours, ordres du jour des séances, récits de journalistes hostiles. Nous ne savons même pas le nombre des assistants; les chiffres des journaux sont visiblement très grossis, et d'ailleurs contradictoires; dans la *Société républicaine*, à laquelle les journaux attribuent 1 000, 1 200 et même 3 000 assistants, il ne semble pas qu'il y ait eu plus de 500 membres. Nous sommes encore plus mal renseignés sur le ton des orateurs et sur le maintien du public. Le fait même de tenir des discours politiques à des gens du peuple paraissait aux conservateurs une folie ou un scandale; ils relevaient avec indignation les paroles de colère et les scènes de désordre; ils riaient des séances que les mauvais plaisants s'amusaient à troubler par des interruptions. Les journaux grossissaient ces épisodes violents ou ridicules. L. Reybaud (dans *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques*) tournait en caricature les orateurs de clubs les plus connus. Assurément il y eut parfois du bruit, des coups de sifflets, des séances confuses. Mais ce fut surtout dans les moments de crise. Le ton habituel des clubs comme des jour-

naux était solennel et déclamatoire, il n'était pas grossier. Les orateurs discouraient plus qu'ils ne discutaient; les auditeurs, venus pour s'instruire ou s'édifier, écoutaient avec recueillement, comme au sermon. Même à la *Société républicaine*, où les gens du monde allaient en curieux pour assister à des extravagances, Blanqui parlait toujours les mains gantées et dans une forme littéraire. Quand un journal conservateur (à la fin d'avril) raconta qu'il avait demandé la guillotine, Blanqui le démentit avec force.

Les clubs, créés séparément, restèrent d'abord isolés; les premières adresses au gouvernement furent présentées par un club unique, d'ordinaire celui de Blanqui. Le désir de donner plus de poids aux manifestations les amena à se concerter; mais il fallut la crise du 17 mars pour créer un organe commun (voir page 60).

ACTION DES CLUBS.

Les conservateurs, hantés par le souvenir des clubs de la Révolution, et effrayés de voir tant de sociétés politiques ouvertes aux gens du peuple, s'en exagéraient l'influence sur la vie publique. Leurs manifestations firent une forte impression sur la bourgeoisie; mais les clubs ne décidèrent ni les actes du gouvernement ni les votes des électeurs. Leur action consista surtout à exprimer les réclamations qui remplirent les programmes des partis démocratiques, et à répandre dans le public les formules des chefs des écoles socialistes (Considérant, Raspail, Proudhon, Pierre Leroux). En ce sens ils ont contribué à faire l'éducation politique des ouvriers de Paris.

En province aussi furent créés des clubs populaires en grand nombre, dans toutes les grandes villes et presque toutes les petites; l'histoire n'en est pas faite, mais il semble que les clubs ne se formèrent en province qu'après Paris et à l'instar de Paris.

III. — L'ENTRÉE DU PEUPLE DANS LA GARDE NATIONALE

LA GARDE NATIONALE EST OUVERTE A TOUS.

LA presse populaire et les clubs bouleversaient les conditions de l'opinion politique; l'équilibre des forces fut rompu par la garde nationale populaire.

La garde nationale était organisée en légions, bataillons et compagnies, avec des officiers bourgeois et des « compagnies d'élite » (grenadiers et voltigeurs) distinguées par un uniforme spécial; elle n'admettait que les hommes en état de se procurer à leurs frais leur uniforme et leurs armes. C'était une force bourgeoise destinée à défendre l'ordre et la monarchie contre les émeutiers républicains. Ce régime, inconciliable avec le suffrage universel, fut aboli par le décret du 8 mars.

« Considérant qu'il est indispensable que tous les citoyens entrent dans la garde nationale et que toute inégalité disparaisse sous l'uniforme », tous les citoyens devenaient gardes nationaux et devaient être « habillés dans le plus bref délai... ».

Mais un décret ne suffisait pas pour transformer une garde bourgeoise en milice populaire. A Paris, d'après une note du gouvernement (18 mars), le nombre des gardes nationaux avait passé de 56 751 à 190 299, et l'augmentation était analogue dans toutes les villes de France. L ancien cadre ne pouvait pas recevoir un tel nombre d'hommes; on décida de refondre les anciennes compagnies, et de faire élire tous les officiers par leurs hommes, sauf les généraux et les colonels.

DIFFICULTÉ DE L'ARMER.

Les nouveaux gardes nationaux n'avaient pas les moyens de s'équiper à leurs frais; il fallait leur fournir les armes et les uniformes. Le Gouvernement provisoire l'essaya à Paris, mais ses ressources n'y suffirent pas. Le 10 avril seulement, le ministre de la Guerre se crut en état de faire armer toute la garde nationale de Paris, « soit avec des fusils à silex, soit avec des fusils à piston que les gardes nationaux s'engageront à échanger plus tard contre des fusils à silex ». Le lendemain, ayant dressé l'état des fusils disponibles, il n'en trouva que 106 470. Pour les uniformes, le gouvernement chargea (10 mars) le maire de s'entendre avec le général de la garde nationale. Le travail fut confié aux ouvriers tailleurs sans ouvrage, réunis en « atelier national » dans la prison pour dettes de Clichy devenue vacante; mais ils n'en purent confectionner qu'une très petite quantité.

L'ARMEMENT EN PROVINCE

En province, la réorganisation de la garde nationale se fit séparément dans chaque ville, et l'histoire n'en est pas exactement connue. Le décret du 8 mars ordonnait aux municipalités de faire un appel au patriotisme des compagnies existantes pour ouvrir une souscription, qui permettrait d'équiper les nouveaux gardes nationaux. En fait, il semble qu'on renonça partout à donner un uniforme aux ouvriers. Pour les armes, on employa différents procédés. A Reims, où la municipalité nouvelle tenait à armer sans retard des ouvriers sûrs pour collaborer à la défense des usines menacées, elle mit en réquisition toutes les armes des particuliers ; 400 ouvriers, venus volontairement à l'appel de la municipalité, furent armés et répartis dans les anciennes compagnies. Dans d'autres villes, on ordonna aux gardes nationaux possesseurs de leurs armes de les verser dans un dépôt, où les citoyens chargés du service de garde national viendraient les prendre chaque jour et les remettre le soir. Mais la mise en commun des fusils était demandée par les gardes nationaux ouvriers, et les gardes nationaux bourgeois ne la pratiquaient pas volontiers. Ce fut, dans les villes industrielles, à Rouen, à Limoges, une des causes du conflit entre les classes.

IV. — LES ATELIERS NATIONAUX[1]

CRÉATION DES ATELIERS NATIONAUX.

LE gouvernement avait tenu ses promesses (du 25 et du 28 février) aux ouvriers de Paris en créant (par un décret du 26) les *ateliers nationaux* pour leur fournir du travail, la *Commission du gouvernement* pour étudier les moyens d'améliorer leur sort. « Ateliers nationaux », c'était la formule de Louis Blanc, et lui-même présidait la Commission. Ces deux institutions parurent à la bourgeoisie des innovations socialistes, symboles de la victoire des révolutionnaires.

PLAN DE LOUIS BLANC.

Le gouvernement, par le décret du 25, s'était engagé, suivant la formule de Fourier, à « garantir le travail à tous les citoyens ». Les ouvriers de Paris se trouvaient sans ouvrage et sans ressources : le gouvernement leur fournit du travail et des moyens d'existence, en ordonnant « l'établissement immédiat d'ateliers nationaux ». C'était en apparence le triomphe de L. Blanc. Son plan était de fournir aux ouvriers d'un même métier le capital nécessaire pour acquérir un atelier de leur profession, atelier national en ce sens que la nation en ferait les frais. Les ouvriers pourraient, suivant la formule du décret du 25, « s'associer entre eux » pour le gérer à leur profit, et « jouir du bénéfice de leur travail ». Ce fut à peu près le régime de l'atelier des tailleurs de Clichy, et des ateliers de selliers et de passementiers qui travaillèrent aux fournitures commandées par l'État pour la garde nationale.

DÉCISION DE CRÉER DES CHANTIERS.

Mais Marie, ministre des Travaux publics, chargé de l'exécution du décret, ne se souciait pas de faire une expérience socialiste. Il adopta le vieux procédé, employé dès le XVIIIe siècle sous le nom significatif d'*atelier de charité*, que plusieurs villes industrielles venaient de reprendre pendant la crise de 1847 : c'étaient des chantiers où on occupait les chômeurs, sans distinction de métier, à des travaux de terrassement qui n'exigeaient aucun apprentissage. En désignant le ministre des Travaux publics, le gouvernement maintenait implicitement cette forme détournée d'assistance par le travail ; il l'avait choisie (dit Garnier-Pagès) comme l'expédient le plus prompt, et le moins coûteux, parce qu'il n'obligeait pas à acheter de matière première. Les ateliers nationaux ne devaient être que des chantiers de charité, où les ouvriers employés comme terrassiers recevraient un secours d'indigent.

SALAIRE ET TRAVAIL.

Un décret (du 27), ordonna des travaux, une proclamation « Aux ouvriers » (du 28), les annonça pour le 1er mars. Les maires de Paris devaient recevoir les demandes et diriger les ouvriers « vers les chan-

1. SOURCES. — Em. Thomas, *Les ateliers nationaux*, 1848 ; Cherest, *La vie et les œuvres de A. T. Marie*, 1873.
OUVRAGE. — G. Renard, *La République de 1848* (a élucidé la question).

tiers ». Le salaire serait uniforme, 2 francs par jour. Le travail consista d'abord à replanter les arbres du boulevard, et à exhausser la gare de l'Ouest. Les ouvriers affluèrent. On ne leur demandait qu'un certificat de leur logeur visé par le commissaire de police du quartier; bientôt il en vint des villes de province. Le nombre n'est connu par aucun recensement certain; le directeur, entré en fonctions à la fin de mai, l'évalua approximativement à 6 100 jusqu'au 15 mars, 23 000 du 15 au 31, 36 500 dans la première quinzaine d'avril. NOMBRE.

Cette masse d'hommes rassemblés devint vite embarrassante. Un ancien élève de l'École centrale, Émile Thomas, proposa à Marie de les embrigader dans une forme militaire. Un décret rédigé en dehors du Conseil, sans prévenir Louis Blanc, créa un « bureau central pour l'organisation des ateliers nationaux » de la Seine, installé au parc Monceau, et relevant à la fois du ministre des Travaux publics et du maire de Paris. Ce fut un bureau de placement gratuit, où les mairies devaient envoyer quiconque demandait du travail. É. Thomas, nommé commissaire de la République, forma avec ses camarades de l'École centrale un personnel d'un directeur, de 4 sous-directeurs et de chefs de service, et distribua les ouvriers dans des cadres : l'*escouade* de 10 hommes commandée par *un chef*, la *brigade* de 5 escouades commandée par un *brigadier* pourvu d'un guidon (56 hommes), la *lieutenance* de 4 brigades (224 hommes) commandée par un *lieutenant*, la *compagnie* (900 hommes), pourvue d'un drapeau, le *service* formé de plusieurs compagnies. Les chefs d'escouade et les brigadiers étaient seuls élus par les ouvriers, et avaient un salaire plus élevé (2 fr. 50 et 3 fr.). Le salaire était payé à la journée; payé à la tâche, il eût rapporté beaucoup plus au terrassier professionnel qu'à l'ouvrier d'art. ORGANISATION.

Les travaux dans Paris furent bientôt achevés; pour éloigner les ouvriers, on les envoya au Champ-de-Mars, où l'on n'eut bientôt plus de travail utile à faire — peut-être les ingénieurs sortis de l'École polytechnique mirent-ils peu d'empressement à trouver des travaux pour un corps dirigé par des élèves de l'École centrale —. Le nombre des inscrits s'étant accru, on créa deux catégories, les travailleurs *en activité* au salaire de 2 francs, les travailleurs *en disponibilité* au salaire de 1 fr. 50 (réduit après le 15 mars à 1 fr.). Chacun avait par semaine 3 jours d'activité (depuis le 16 avril 2 jours) : ce ne fut plus qu'une aumône déguisée, qui ne comportait même plus un travail effectif. L'*Atelier*, organe des ouvriers modérés, expliqua (4 juin) qu'ils avaient « toujours protesté » contre les chantiers du Champ-de-Mars, où l'on ne faisait que « jouer au bouchon » ou « dormir au soleil ». RÉDUCTION DU TRAVAIL.

Louis Blanc a décliné toute responsabilité dans ces ateliers nationaux, dont on le croyait le père. Il a dit (le 25 août, à l'Assemblée) : PROTESTATION DE L. BLANC.

« La vérité... c'est que les ateliers nationaux... non seulement n'ont pas été organisés par moi, mais ont été organisés contre moi.... Jamais... je n'ai mis les pieds dans un atelier national. L'association de Clichy..., l'association... des ouvriers selliers et des passementiers étaient des associations qui n'avaient rien de commun avec les ateliers nationaux. »

PROJETS DE MARIE.

Le directeur É. Thomas raconte qu'il proposa à Marie de donner des subventions aux industriels qui continueraient à faire travailler leurs ouvriers dans leurs ateliers; Marie, dit-il, refusa.

« L'intention bien arrêtée du gouvernement avait été de laisser s'accomplir cette expérience.... elle ne pouvait avoir que de bons résultats, parce qu'elle démontrerait aux ouvriers eux-mêmes tout le vide et la fausseté de ces théories inapplicables...; leur idolâtrie pour M. Louis Blanc s'écroulerait toute seule. »

Marie lui-même a écrit :

« Je n'étais pas socialiste. Je n'ai jamais cru au droit au travail.... Le décret qui proclamait le droit au travail ne pouvait donc pas trouver en moi un serviteur dévoué et obéissant. Le décret du 27 février, dont l'exécution avait été confiée à mes soins, ne pouvait pas non plus être compris dans cet esprit. »

INTENTIONS DU GOUVERNEMENT.

Le gouvernement n'avait vu dans les ateliers nationaux qu'un expédient temporaire pour immobiliser la masse dangereuse des gens sans travail; il avait évité de leur donner une organisation rationnelle qui eût risqué d'aboutir à une forme durable d'association ouvrière conforme à une théorie socialiste. Et même il semble avoir tenté d'opposer ses ouvriers embrigadés aux ouvriers libres partisans de L. Blanc. Lamartine l'a dit nettement : « Marie en fit une armée prétorienne mais oisive dans les mains du pouvoir. Bien loin d'être à la solde de L. Blanc, comme on l'a dit, ils étaient inspirés par l'esprit de ses adversaires. » Garnier-Pagès a écrit : « Commandés... par des chefs qui avaient la pensée secrète de la partie antisocialiste du gouvernement, ces ateliers contre-balancèrent jusqu'à l'arrivée de l'Assemblée nationale les ouvriers sectaires du Luxembourg et les ouvriers séditieux des clubs. »

LES ATELIERS NATIONAUX INSTRUMENT CONTRE LES SOCIALISTES.

Pour tenir ses ouvriers séparés des autres, la Direction des ateliers nationaux créa un *club central des ateliers nationaux*, formé de délégués élus (1 par 2 brigades) et de représentants de l'autorité, chefs de compagnie et chefs de service. Aux élections pour l'Assemblée, les ouvriers dirigés par Louis Blanc et la Commission du Luxembourg votèrent pour la liste socialiste ouvrière, les ouvriers des ateliers nationaux pour la liste du gouvernement. M. G. Renard, leur appliquant une expression contemporaine, les appelle des « jaunes ».

EN PROVINCE.

Plusieurs villes recueillirent les ouvriers sans travail dans des chantiers entretenus aux frais de la ville. On en créa dans les grandes

villes, à Lyon, Marseille, Rouen, Nantes, Reims, Lille et quelques villes industrielles du Nord. Appelés simplement chantiers ou ateliers « communaux »; ils devinrent des centres de propagande démocratique.

V. — LA COMMISSION DU LUXEMBOURG[1]

PREMIÈRE RÉUNION.

CRÉÉE le 28 mars, la « Commission du gouvernement pour les travailleurs » fut installée au Luxembourg dans la salle de la Chambre des pairs. Louis Blanc, nommé président, convoqua les délégués des différents métiers pour entendre leurs réclamations urgentes et préparer la solution des questions du travail. La première réunion (1er mars) fut formée d'environ 200 ouvriers venus sans élection régulière pour représenter leurs camarades; ils réclamèrent aussitôt la réforme qui les touchait le plus, pour laquelle ils avaient fait la grande grève de 1840, la réduction de la journée de travail; les ouvriers du bâtiment y joignirent l'abolition du *marchandage*, intermédiaire entre l'entrepreneur et l'ouvrier. Le gouvernement transcrivit leur demande dans un décret (2 mars) :

DÉCRET SUR LA DURÉE DU TRAVAIL.

« Sur le rapport de la Commission du gouvernement pour les travailleurs. Considérant :

« 1° Qu'un travail manuel trop prolongé non seulement ruine la santé des travailleurs, mais encore, en l'empêchant de cultiver son intelligence, porte atteinte à la dignité de l'homme.

« 2° Que l'exploitation des ouvriers par les sous-entrepreneurs ouvriers dits marchandeurs ou tâcherons est essentiellement injuste, vexatoire et contraire au principe de la fraternité.

« Le gouvernement décrète :

« 1° La journée de travail est diminuée d'une heure. A Paris, où elle était de onze heures, elle est réduite à dix, en province de douze à onze.

« 2° L'exploitation des ouvriers par des sous-entrepreneurs, ou marchandage, est abolie. »

DÉFAUT DE SANCTION.

C'était la première fois en France que l'État intervenait par des motifs d'humanité pour régler les conditions du travail des adultes. Mais ce premier acte de législation ouvrière était dépourvu de sanction. Les ouvriers se plaignirent bientôt que les patrons n'en tinssent pas compte; le gouvernement le compléta (21 mars) par une pénalité, l'amende et, en cas de double récidive, la prison. Mais ces sanctions ne furent pas appliquées.

1. L. Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*; *Moniteur* (27 avril-6 mai) : Exposé de Vidal et Pecqueur. — OUVRAGES. G. Renard; Annales de l'Ecole des Sciences politiques, 1897 (G. Cahen); Publications de l'Office du travail, *De la conciliation et de l'arbitrage... entre patrons et ouvriers*, 1893 (pour les conventions d'arbitrage entre patrons et ouvriers).

ORGANISATION DE LA COMMISSION.

Louis Blanc voulut faire de la Commission du Luxembourg une représentation du monde du travail. Il engagea chaque « corps de métier » — on appelait de ce vieux nom les ouvriers de chaque profession — à choisir 3 délégués; l'opération se fit à l'amiable. Le 10 mars, furent réunis les délégués ouvriers (242, dont quelques femmes). Louis Blanc exprima sa joie de « pouvoir travailler à la réalisation des idées que jusqu'alors il n'avait pu confier qu'à des livres ». Il fit tirer au sort 10 délégués pour former un Comité permanent. Il faisait appel, non à l'antagonisme des classes, mais à la conciliation.

« Considérant que le rapprochement des conditions et un loyal examen des droits, des devoirs de chacun amèneront naturellement, par le fraternel accord des volontés, les solutions les plus désirables, parce qu'au fond tous les intérêts sont solidaires.... »

La Commission fut composée par moitié d'ouvriers et de patrons. Le 17 mars, Louis Blanc réunit les 231 délégués des patrons, leur annonça « le bonheur de tous par l'association de tous », et leur fit désigner leurs représentants au Comité permanent. Il y fit entrer aussi quelques hommes d'étude, économistes de tendance socialiste ou démocratique (Considérant le fouriériste, Vidal, Pecqueur), que dès le 3 mars il avait invités à venir prendre part aux discussions.

ŒUVRE DE LA COMMISSION.

La Commission n'avait pas d'argent pour les frais d'une mesure pratique; L. Blanc l'appelait « une conférence sur la faim faite devant des affamés »; elle n'agissait que par la persuasion. Son œuvre consista en discours pour l'instruction sociale du public, en conseils donnés aux patrons et aux ouvriers, en projets pour le gouvernement. Les discours, prononcés surtout par L. Blanc, en comité ou en assemblée générale, étaient sténographiés et publiés au *Moniteur*; ils firent connaître à toute la France les principes et les projets de L. Blanc.

PROJETS DE L. BLANC.

« L'idéal vers lequel la société doit se mettre en marche est de produire selon ses forces et de consommer selon ses besoins. » Il faut remplacer « l'isolement et la concurrence » par l'association entre les ouvriers. Ce qui leur a manqué, c'étaient les instruments de production. Maintenant que les patrons se déclarent hors d'état de faire marcher leurs ateliers, l'État peut les leur racheter : il paierait, non en argent, mais en « obligations portant intérêts », et remettrait chaque établissement à une « association d'ouvriers qui travailleraient comme des frères unis ». Chacun recevrait un salaire uniforme, car « la supériorité d'intelligence ne constitue pas plus un droit que la supériorité musculaire ». Après avoir prélevé le prix des salaires, les frais d'entretien, l'intérêt du capital, le bénéfice serait réparti par quarts : 1° amortissement du capital à rembourser au propriétaire; 2° fonds de secours aux malades, vieillards, victimes d'accidents; 3° fonds de réserve pour créer d'autres établissements; 4° partage entre les ouvriers (Discours du 20 mars).

A l'objection d'un patron : « Quelle sera la récompense du travailleur qui se sera distingué par son activité? » L. Blanc répondit : « L'estime, l'honneur,

la récompense du soldat sur le champ de bataille ». Il voulait remplacer l'intérêt par « le point d'honneur du travail », et proposait de mettre dans l'atelier cette inscription : « Dans une association de frères qui travaillent, tout paresseux est un voleur. » Il admettait provisoirement l'inégalité des salaires, mais croyait qu'un « régime d'association et d'étroite solidarité » amènerait l'égalité qui « assurerait à chacun le maximum des salaires d'aujourd'hui ».

OPÉRATIONS D'ARBITRAGE.

L. Blanc rêvait pour sa Commission un rôle plus actif. Il fit savoir par la voix du *Moniteur* (29 mars) que « des demandes d'arbitrage » lui étaient « adressées de toutes parts par les travailleurs et les patrons »; « de cette mutuelle confiance sort presque toujours la conciliation ». Y eut-il (comme il l'a dit) des « conciliations sans nombre » opérées au Luxembourg? On connaît du moins quelques conventions conclues entre délégués de patrons et d'ouvriers sous la médiation du Comité pour fixer un tarif de salaire entre les fabricants de papiers peints et leurs ouvriers (1er avril), — entre entrepreneurs et cochers de voitures (1er avril), — entrepreneurs de maçonnerie et ouvriers scieurs de pierre, — marchands de bois et débardeurs du port, — patrons et ouvriers plombiers-zingueurs. On les cite souvent comme les plus anciens précédents en France du procédé de l'arbitrage.

« L'EXPOSÉ GÉNÉRAL. »

L'*Exposé général* des travaux du Comité, rédigé par Vidal et Pecqueur et publié au *Moniteur*, fut le testament de la Commission du Luxembourg.

« L'édifice économique du passé craque de toutes parts, la société telle que l'ont faite la concurrence et l'isolement est presque impossible. » Il faut donc créer un « ministère du Travail », pour « préparer la Révolution sociale » pacifiquement. L'État reprendra les chemins de fer, les usines, les assurances, les banques. Il en emploiera les produits à acheter les établissements des patrons et à créer des centres de production « où toute la portion déclassée, inoccupée et nécessiteuse de la population peut être admise immédiatement ». Il créera des colonies agricoles (suivant le système de Fourier), avec le partage des bénéfices en quarts (suivant la formule de L. Blanc). Les ouvriers s'organiseront en associations. Le commerce sera centralisé dans des entrepôts généraux desservis par des bazars qui vendront au détail au prix de revient augmenté de 5 p. 100. L'argent sera remplacé par un papier-monnaie, l'État seul sera « le banquier du peuple ».

Ces projets inquiétèrent même les républicains. Arago dit plus tard à la Commission d'enquête : « Les théories du Luxembourg ont été funestes, elles ont fait naître des espérances qu'il était impossible de satisfaire. »

CHAPITRE IV

LES CONFLITS SUR L'ÉPOQUE DES ÉLECTIONS[1]

I. LES CIRCULAIRES DE LEDRU-ROLLIN AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT. — II. LES MANIFESTATIONS DES CLUBS RÉVOLUTIONNAIRES. — III. LA MANIFESTATION BOURGEOISE DES GARDES NATIONAUX. — IV. LA MANIFESTATION OUVRIÈRE DU 17 MARS. — V. L'AJOURNEMENT DES ÉLECTIONS ET LE CHANGEMENT DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT. — VI. LA FÉDÉRATION DES CLUBS. — VII. LE CONFLIT DANS L'INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — VIII. LES DÉSORDRES EN PROVINCE. — IX. LA MANIFESTATION DU 16 AVRIL. — X. LE CHANGEMENT D'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

I. — LES CIRCULAIRES DE LEDRU-ROLLIN AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

QUESTIONS EN DISCUSSION.

LE Gouvernement provisoire ne s'était donné officiellement pour tâche que de maintenir l'ordre et de faire élire l'Assemblée qui donnerait à la France un régime définitif. L'élection de l'Assemblée souveraine devait décider le sort du pays. Avec le suffrage universel, on eut l'impression que le résultat dépendrait de l'action des agents du gouvernement et de l'époque de l'élection : sur ces deux questions s'engagèrent les luttes ouvertes qui achevèrent la formation des partis.

CIRCULAIRE DE LEDRU-ROLLIN.

Comment devaient se conduire les agents du gouvernement dans les élections? Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur, le leur fit savoir et l'annonça à toute la France par une série de circulaires publiques.

La circulaire (8 mars) aux *commissaires du gouvernement*, rédigée

1. SOURCES. — Le *Moniteur*. — La *Commune de Paris, moniteur des clubs*, 9 mars-7 juin. — La *Voix des clubs*. — Rapport de la Commission d'enquête sur... les événements du 15 mai, 3 vol., 1849. — Compte rendu des séances (discussion du 25 août 1848, Ledru-Rollin, Arago, L. Blanc). — Garnier-Pagès (a connu les rapports de police faits au Conseil du gouvernement). — L. Blanc, *Pages d'histoire de la Révolution*... 1850. — Lamartine, Caussidière. Proudhon, *Les confessions d'un révolutionnaire*, 1849. — M. du Camp, *Souvenirs de... 1848*, 1876.
OUVRAGES. — Mlle Wasserman, *Les clubs de Blanqui et de Barbès*. Jeanjean, *Armand Barbès*, 1909. G. Renard, *La République de 1848*.

par un républicain modéré, Jules Favre, secrétaire général du ministère, mais retouchée par Ledru-Rollin, engageait les commissaires à appliquer « les lois existantes en ce qu'elles n'ont rien de contraire à l'ordre nouveau », et à ne pas inquiéter « les intérêts respectables ». Mais le public ne remarqua que la conclusion :

« Prenez comme règle que les fonctions publiques... ne peuvent être confiées qu'à des républicains éprouvés.... A la tête de chaque arrondissement de chaque municipalité, placez donc des hommes sympathiques et résolus. Ne leur ménagez pas les instructions, animez leur zèle. Par les élections qui vont s'accomplir, ils tiennent dans leurs mains les destinées de la France. Qu'ils nous donnent une Assemblée capable de comprendre et d'achever l'œuvre du peuple. En un mot, tous hommes de la veille et pas du lendemain. »

Cette formule semblait inviter les commissaires à user de leur pouvoir pour diriger les électeurs, et écarter de l'Assemblée tous les orléanistes ralliés à la République. Elle atteignait surtout les hommes de l'opposition dynastique, qui s'attendaient à être traités autrement que les partisans de Guizot. Elle blessa Lamartine, qui lui-même n'était pas un républicain de la veille. « Épurer la France de tout ce qui n'était pas républicain de la veille, c'était l'aliéner de la République. »

CIRCULAIRE AUX MAIRES.

La circulaire aux *maires* (9 mars) vantait les mérites du nouveau régime.

« La République est le gouvernement du peuple par le peuple, la nation faisant elle-même ses affaires.... Appeler tous les habitants d'une même patrie à nommer leurs magistrats..., faire circuler l'argent dans les campagnes au moyen de bonnes lois de crédit, associer les travailleurs au bénéfice des capitalistes, apprendre à tous les hommes qu'ils sont frères, les initier tous au bienfait de l'éducation, amener entre eux une répartition des richesses proportionnée à l'intelligence et à l'activité, assurer à tous le travail et le bien-être, voilà la République.

« La République ne persécute personne, elle honore tous les cultes.... Elle n'est impitoyable que vis-à-vis des fripons et des égoïstes.... Leur règne a été assez long, il est temps que celui des honnêtes gens commence. »

CIRCULAIRE AUX COMMISSAIRES.

Cette dernière phrase fut relevée comme une injure au personnel monarchique. Enfin la fameuse circulaire du 12 mars aux commissaires du gouvernement précisa le détail des mesures :

« Quels sont vos pouvoirs? ils sont illimités. Agents d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaires aussi. La victoire du peuple vous a imposé le mandat de consolider son œuvre. Pour l'accomplissement de cette tâche, vous êtes investis de la souveraineté, vous ne relevez que de votre conscience.... Grâce à nos mœurs, cette mission n'a rien de terrible.... Il ne faut pas vous faire illusion sur l'état du pays. Les sentiments républicains y doivent être vivement excités, et pour cela il faut confier toutes les fonctions politiques à des hommes sûrs et sympathiques.... Partout les préfets et les sous-préfets doivent être changés.... La nomination des sous-commissaires remplaçant ces fonctionnaires vous appartient. Choisissez de préférence des hommes apparte-

nant au chef-lieu. N'écartez pas les jeunes gens. L'ardeur et la générosité sont le privilège de cet âge.... Vous procéderez aussi au remplacement des maires et des adjoints.... Si les conseils municipaux sont hostiles, vous les dissoudrez et, de concert avec les maires, vous constituerez une municipalité provisoire; mais... je crois que la grande majorité des conseils municipaux peut être conservée en mettant à leur tête des chefs nouveaux....

« Les élections sont votre grande œuvre et doivent être le salut du pays. C'est de la composition de l'Assemblée que dépendent nos destinées. Il faut qu'elle soit animée de l'esprit révolutionnaire; sinon, nous marchons à la guerre civile et à l'anarchie. Sachez bien que, pour briguer l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale, il faut être pur des traditions du passé. Que votre mot d'ordre soit partout : des hommes nouveaux et autant que possible sortant du peuple.... L'éducation du pays n'est pas faite. C'est à vous de le guider. Provoquez sur tous les points de votre département la réunion de comités électoraux, examinez sévèrement les titres des candidats. Arrêtez-vous à ceux-là seulement qui paraissent présenter le plus de garanties à l'opinion républicaine, le plus de chances de succès. Pas de transactions, pas de complaisances. »

EFFET SUR L'OPINION.

Cette circulaire, publiée dans le *Moniteur*, irrita vivement la bourgeoisie. La formule « pouvoirs illimités » surtout fit scandale. Les journaux conservateurs accusèrent le gouvernement d'agir « par l'intimidation », de « placer le pays sous l'empire d'une terreur générale »; ils appelèrent les commissaires des « proconsuls » ou « 86 tyrans au-dessus de la loi ». L'inquiétude fut telle que la foule afflua à la Banque de France pour changer des billets; à la Bourse les cours baissèrent.

DÉCISION DU GOUVERNEMENT.

Les membres du Gouvernement provisoire n'avaient connu la circulaire que par le *Moniteur*; à la réunion du Conseil, ils avertirent Ledru-Rollin de l'effet qu'elle avait produit; il en fut « surpris et affligé »; il avait écrit en orateur, entraîné par un souvenir vague des représentants en mission de 1793, sans donner au mot « illimité » un sens juridique précis. Son journal la *Réforme* disait : « Ne sait-on pas que ces terribles proconsuls sortent en grande partie de l'opposition libérale? » Le Conseil résolut d'atténuer l'effet de la circulaire par une déclaration et décida qu'à l'avenir aucun ministre ne publierait une circulaire importante sans en avoir délibéré en Conseil.

ADRESSE DES CONSERVATEURS.

Les conservateurs, alarmés par les manifestations de Ledru-Rollin, venaient de créer un « Club républicain pour la liberté des élections »; il tint sa première séance le 13 mars, et le 15 vota une adresse au gouvernement; il lui demandait « de rassurer l'opinion publique sur les conséquences d'un pouvoir illimité qui transforme les délégués en proconsuls, et de rendre au peuple la liberté d'élection que la Révolution a consacrée ». Lamartine reçut la délégation et renia la circulaire.

« Le gouvernement n'a chargé personne de parler en son nom à la nation et surtout de lui parler un langage supérieur aux lois.... Soyez certains qu'avant peu de jours le gouvernement prendra lui-même la parole, que ce qui a pu, dans les termes et non certes dans les intentions de ce document, blesser,

inquiéter la liberté et la conscience du pays, sera expliqué, commenté, rétabli par la voix même du gouvernement tout entier.... Nous voulons fonder une République qui soit le modèle des gouvernements modernes et non l'imitation des fautes et des malheurs d'un autre temps. »

Les circulaires de Ledru-Rollin avaient réuni tous les royalistes dans l'opposition contre sa politique électorale, et jeté la division dans le gouvernement en rendant Ledru-Rollin suspect à ses collègues.

II. — LES MANIFESTATIONS DES CLUBS RÉVOLUTIONNAIRES

ERREURS DES RÉPUBLICAINS.

EN même temps se posait la question de la date des élections. Le gouvernement avait pris le 9 avril, comme la date la plus proche possible, vu le temps nécessaire pour préparer le mécanisme nouveau du suffrage. Les républicains parisiens, habitués à voir Paris faire des révolutions que la France acceptait sans résistance, semblent avoir d'abord supposé que le peuple de Paris entraînerait par son exemple les provinciaux à voter pour les partisans de la Révolution sociale. Mais les nouvelles reçues des départements dès les premiers jours de mars alarmèrent du moins les plus clairvoyants. Ils soupçonnèrent — ce que personne ne croyait alors et ce que toute la suite des faits allait montrer avec éclat — que Paris, cerveau littéraire, scientifique, et artistique de la France, n'en est pas le cerveau politique, que la masse des électeurs de province n'a pas le même esprit que le peuple de Paris et ne se soucie pas de suivre sa direction. Blanqui donna l'alarme en faisant adopter par son club une pétition au Gouvernement provisoire (présentée le 7 mars).

PÉTITION DE BLANQUI.

« Citoyens, l'élection immédiate de l'Assemblée nationale serait un danger pour la République. Depuis trente ans la contre-révolution parle seule à la France. La presse bâillonnée par les lois fiscales n'a pénétré que l'épiderme de la société; l'éducation des masses n'a été faite que par le seul enseignement oral, qui a toujours appartenu et appartient encore aux ennemis de la République.

« Les notabilités des factions vaincues, dans les campagnes principalement, frappent seules l'attention du peuple; les hommes dévoués à la cause démocratique leur sont presque tous inconnus.

« Si d'élections dont la précipitation serait aussi imprudente qu'injuste il devait surgir une Assemblée contre-révolutionnaire, la République ne reculerait pas. Le vote de demain serait une surprise et un mensonge....

« Nous demandons l'ajournement des élections et l'envoi dans les départements de citoyens chargés d'éclairer la population des campagnes. »

Ainsi se présentait, dans une forme précise, la théorie que l'éducation conservatrice des électeurs français devait être contre-balancée par une préparation révolutionnaire. La conséquence pratique était la prolon-

gation du régime provisoire. Lamartine répondit à la délégation en se retranchant derrière les principes.

« Nous avons considéré que notre premier devoir... était de restituer aussitôt que possible à la nation elle-même les pouvoirs que nous avons saisis pour le salut commun. »

DÉCISION DU GOUVERNEMENT.

Le gouvernement maintint l'élection de l'Assemblée au 9 avril, l'élection des officiers de la garde nationale au 18 mars, et le bruit courut qu'il faisait venir des régiments à Paris.

PROTESTATION DES CLUBS.

Les clubs socialistes commencèrent à protester. Le 10 mars, Cabet, à la *Société fraternelle centrale*, fit voter deux motions : 1° pour protester contre l'arrivée des troupes à Paris, 2° pour réclamer l'ajournement des élections. On proposa de les faire porter au gouvernement par une manifestation sans armes. L'idée vint alors — probablement dans plusieurs clubs à la fois — de se concerter avec les autres clubs « pour demander au gouvernement l'ajournement de toutes les élections » (ce sont les termes votés par le club de Blanqui le 14 mars). Les délégués de quinze clubs formèrent une commission qui fit apposer (le 15) une affiche où ils se qualifiaient de « délégués des clubs représentant la généralité de la population parisienne ». Le premier groupement des clubs de Paris se faisait sur une question pratique.

ADRESSE DE BLANQUI.

Une adresse du club de Blanqui aux Parisiens (le 14 mars) expliqua les conséquences des élections immédiates.

« Ces élections seraient dérisoires. A Paris un très petit nombre d'ouvriers sont inscrits sur les listes électorales; l'urne ne recevra que les suffrages de la bourgeoisie. Dans les villes, la classe des travailleurs, façonnée au joug par de longues années de compression et de misère, ne prendrait aucune part au scrutin, ou bien elle y serait conduite par ses maîtres comme un bétail aveugle.

« Dans les campagnes toutes les influences sont aux mains des curés et des aristocrates....

« Le peuple ne sait pas, il faut qu'il sache. Ce n'est pas l'œuvre d'un jour ni d'un mois. Lorsque la contre-révolution a seule la parole depuis cinquante ans, est-ce donc trop d'accorder une année peut-être à la liberté qui ne réclame que la moitié de la tribune, et ne mettra pas, elle, la main sur la bouche de son adversaire?... Les élections, si elles s'accomplissent, seront réactionnaires. C'est le cri universel. Le parti royaliste, le seul organisé grâce à sa longue domination, va les maîtriser par l'intrigue, la corruption, les influences sociales, et sortira triomphant du scrutin. Songez-y, ce triomphe, ce serait la guerre civile, car Paris, le cœur, le cerveau de la France, Paris ne reculera pas devant le retour offensif du passé. Réfléchissez aux sinistres conséquences d'un conflit entre la population parisienne et une Assemblée qui croirait représenter la nation, qui ne la représenterait pas.... Laissez le peuple naître à la République.... L'ajournement des élections, c'est le cri des Parisiens. »

Ici apparaît déjà, en opposition avec le principe de la souveraineté du peuple, la théorie du droit supérieur de Paris et de la République.

théorie fondée sur la connaissance des conditions réelles de la vie politique en France, ouvriers dépendants et misérables, paysans ignorants, influence ancienne du clergé et des grands propriétaires. Déjà la réclamation s'appuie sur la menace d'une guerre de Paris contre la France, mais n'aboutit à aucune proposition précise. Ce régime provisoire nécessaire à l'éducation politique du peuple français, la durée en reste vague, désignée seulement par ce mot : « une année », lancé à titre d'essai.

PUBLICATION DANS UN ORGANE OFFICIEUX.

Cette adresse, qui n'était que la manifestation isolée d'un club, parut le 15 mars dans le *Bulletin de la République*, journal officieux rédigé aux frais du gouvernement par les employés du ministère de l'Intérieur, avec l'indication : « L'adresse suivante a été distribuée dans Paris. » Elle prit l'apparence d'une communication officieuse, et donna l'impression que le gouvernement, d'accord avec les socialistes, désirait se maintenir indéfiniment au pouvoir. Les conservateurs, déjà très mécontents de la circulaire du 12 mars, furent exaspérés.

Le gouvernement, surpris par cette publication, prit des mesures contre le retour d'un pareil accident : le *Bulletin de la République* ne paraîtrait désormais « que sur le bon à tirer d'un des membres du Gouvernement provisoire ». Pour rassurer les conservateurs, il décida de ne présenter, « comme gouvernement », aucune candidature à l'Assemblée nationale ; « chacun de ses membres comme citoyen pourra donner des recommandations suivant ses sympathies et ses opinions ».

III. — LA MANIFESTATION BOURGEOISE DES GARDES NATIONAUX

DISSOLUTION DES COMPAGNIES D'ÉLITE.

PRIS entre deux courants d'opinion opposés, menacé des deux côtés à la fois, le gouvernement se divisa sur la conduite à tenir. Le 13 mars, à la séance du soir, Louis Blanc s'était prononcé contre la date du 18 pour l'élection des officiers de la garde nationale : les nouveaux gardes nationaux ouvriers n'avaient pas eu le temps de se connaître, ils ne pourraient que réélire les anciens officiers bourgeois. Il disait avoir reçu l'avis que, si l'on maintenait cette date, cent mille hommes viendraient protester à l'Hôtel de Ville. Le gouvernement refusa d'ajourner, mais, pour donner une satisfaction aux ouvriers, il déclara dissoutes les anciennes compagnies d'élite, grenadiers et voltigeurs, formées uniquement de bourgeois, afin, disait-il, de supprimer toute différence extérieure et de mélanger dans les nouvelles compagnies les hommes de toutes les classes. Les conservateurs irrités résolurent de protester.

PRÉPARATIFS EN SENS OPPOSÉS.

Deux manifestations se préparèrent à la fois. — Les ouvriers, reprenant le procédé qui leur avait réussi en février, décidèrent de se rendre à l'Hôtel de Ville en masse, mais en ordre, sans tumulte ; les nouveaux

organes populaires, clubs et journaux, leur donnait le moyen de préparer une manifestation régulière. — Les bourgeois des compagnies dissoutes voulurent, par le même procédé, obliger le gouvernement à revenir sur sa décision. Un journal conservateur publia d'abord (le 14) la protestation des grenadiers d'un bataillon contre une « mesure désorganisatrice », qui atteignait « plus de 24 000 personnes ». Puis les autres compagnies d'élite firent appel à la garde nationale tout entière pour aller réclamer l'abrogation de l'arrêté.

MANIFESTATIONS DES « BONNETS A POIL ».

Les gardes nationaux, déjà organisés dans leurs anciens cadres, furent prêts avant les ouvriers. Une réunion à la mairie du II[e] assigna les lieux du rendez-vous aux légions des différents quartiers, et recommanda de venir en uniformes avec le sabre et sans fusils. Les hommes des compagnies d'élite portaient l'énorme bonnet de fourrure, la pièce la plus frappante de leur uniforme. De là le sobriquet de « *manifestation des bonnets à poil* ».

Le 16 mars, vers deux heures, une masse de gardes nationaux évaluée à 30 000 hommes, marchant au pas, se dirigea vers l'Hôtel de Ville. Les ouvriers et les élèves des Écoles, croyant le gouvernement menacé, accoururent sur la place de l'Hôtel de Ville pour le défendre. Les gardes nationaux, voyant Arago et Ledru-Rollin au milieu d'eux, les accueillirent par des cris hostiles; puis ils envoyèrent une délégation. Marrast la reçut; il répondit sévèrement que le gouvernement « avait vu avec regret ces manifestations, dont l'inconvénient est d'en déterminer d'autres d'une nature contraire ». Le gouvernement maintint sa décision « de faire rentrer dans la masse générale de la garde nationale les anciennes compagnies de grenadiers et de voltigeurs »; il publia une proclamation « aux habitants de la Seine », où il regrettait les « manifestations contraires à l'ordre public ».

Les ouvriers avaient un auxiliaire dans le sein même du Conseil. Louis Blanc, depuis trois jours, négociait avec ses collègues pour faire ajourner les élections de la garde nationale. Le gouvernement avait d'abord rejeté l'ajournement par 8 voix contre 3, mais, le 15 mars, le maire de Paris (Marrast) ayant déclaré que la fusion des compagnies d'élite rendait impossible de faire l'élection le 18, il décida de la renvoyer au 25. Le 16 mars, après la manifestation des bonnets à poil, Lamartine lut au Conseil un projet de proclamation au peuple français au sujet des élections à l'Assemblée et exposa un programme de réformes : racheter les chemins de fer, les assurances, la Banque, les usines ruinées, constituer un budget du travail et, pour accroître la force du gouvernement, remplacer les fonctionnaires par des républicains. Louis Blanc, reprenant la théorie de Blanqui, déclara que la France avait besoin de faire son éducation. Dans une longue discussion, Lamartine opposa à « la

dictature de quelques-uns » la « souveraineté de tous ». L. Blanc distingua « la dictature de progrès » de « la dictature d'oppression », annonça des élections réactionnaires suivies « d'un 18 brumaire populaire », et demanda une prorogation d'un mois. Dupont et Lamartine menacèrent de se retirer, et la proclamation fut adoptée.

IV. — LA MANIFESTATION OUVRIÈRE DU 17 MARS

CONVOCATION DES MANIFESTANTS.

LE soir même, les 15 délégués des clubs, réunis en commission avec 15 délégués envoyés par les ouvriers du Luxembourg (probablement sur l'avis de L. Blanc), décidaient de publier le lendemain matin un appel au peuple pour la manifestation. L'appel, signé des secrétaires de la commission des clubs, donnait rendez-vous le lendemain à dix heures sur la place de la Révolution (Concorde).

RÉDACTION DE LA PÉTITION.

Le 17 mars, à neuf heures du matin, la commission des 30, réunie autour du bassin du Palais-National (Royal), arrêta le texte de la pétition au gouvernement. On lut les projets rédigés par les chefs des clubs. Blanqui demandait l'ajournement indéfini. « Deux mois ou rien, disait-il, c'est la même chose. L'éducation du pays s'est faite par nos ennemis, il votera pour ses précepteurs, autant laisser faire tout de suite. » La commission adopta le projet de Cabet, qui demandait l'éloignement des troupes et l'ajournement des élections de la garde nationale au 5 avril et de l'Assemblée au 31 mai.

MANIFESTATION DU 17 MARS.

Les manifestants, réunis sur la place de la Concorde, se mirent en marche par les quais vers l'Hôtel de Ville à onze heures, lentement et en silence, comme une procession; en tête les clubs, chacun avec son drapeau, puis les ouvriers groupés par corps de métier, avec leurs bannières et leurs rubans. On évalua cette foule à plus de cent mille hommes ; les clubs n'en avaient fourni qu'un demi-millier, mais on craignait que Blanqui ne profitât de l'occasion pour « épurer le gouvernement » en expulsant les adversaires de l'ajournement, surtout Lamartine.

RÉCEPTION DES DÉLÉGUÉS.

La foule occupa la place de l'Hôtel de Ville, chantant *la Marseillaise* et le *Chant des Girondins*, criant : « Vive Louis Blanc ! Vive Ledru-Rollin ! » Les grilles étaient fermées; Cabet pénétra seul sur le perron et demanda qu'on laissât entrer les délégués, dont il affirmait les intentions pacifiques. Le gouvernement se rendit en corps dans une des grandes salles, et y reçut la délégation formée de la commission organisatrice des 30 et des principaux orateurs des clubs. Un délégué lut la pétition; une longue discussion s'engagea.

DISCUSSION.

Plusieurs délégués insistèrent pour avoir une réponse à rapporter au peuple. Mais des deux côtés on évita l'apparence d'une contrainte

sur le gouvernement. Louis Blanc demande le temps de délibérer. « Pour que nous soyons dignes de maintenir notre liberté, il faut que la nôtre soit respectée. » Ledru-Rollin dit : « Vous représentez Paris, mais la France représente l'universalité des citoyens » ; et il demanda d'attendre les réponses des commissaires dans les départements. Cabet résuma la situation : « Le Gouvernement provisoire est trop sage pour ne pas vouloir délibérer, et nous trop amis de l'ordre pour ne pas lui laisser la liberté de délibérer ». Sobrier déclara que le peuple ne voulait pas violenter le gouvernement, qu'il avait confiance entière en lui. Quelqu'un cria : « Pas tous. » Un petit groupe, probablement des amis de Blanqui, semblait irrité contre Lamartine. Mais il devenait évident que ni la grande majorité des délégués, ni la foule des ouvriers restée au dehors, ne voulaient faire une révolution. Le gouvernement pouvait même compter, pour le défendre contre les révolutionnaires, sur la plupart des chefs de clubs, Cabet rédacteur de la pétition, Sobrier admirateur de Lamartine, et surtout Barbès, l'ancien compagnon de Blanqui, devenu son ennemi et attaché à Lamartine par la reconnaissance. Lamartine repoussa l'ajournement comme « la mise hors la loi de toute la nation qui n'est pas à Paris », et termina son discours par une antithèse à effet : « Les 18 brumaire du peuple pourraient amener contre votre gré les 18 brumaire du despotisme. »

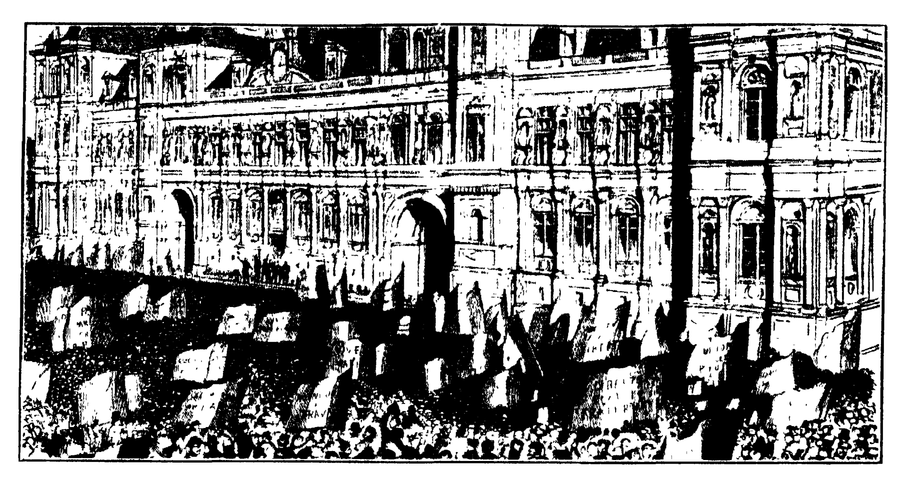
Aucune décision ne fut prise, et la délégation se retira. Les membres du gouvernement descendirent sur le grand escalier pour se montrer à la foule. Quelques chefs de clubs, Barbès, Sobrier, les entourèrent pour les protéger. Il se fit un silence, tous les assistants se découvrirent; on cria : « Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire! » Louis Blanc, monté sur une table, fit un discours au peuple pour le remercier. Puis la foule des manifestants défila devant le gouvernement en l'acclamant.

V. — L'AJOURNEMENT DES ÉLECTIONS ET LE CHANGEMENT DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT[1]

AJOURNEMENT DES ÉLECTIONS DE LA GARDE NATIONALE.

L'AJOURNEMENT des élections de la garde nationale, discuté le soir en conseil, fut rejeté « après une longue discussion » par 7 voix contre 3. Louis Blanc et Albert offrirent leur démission. Ledru-Rollin, qui avait voté avec eux, les décida à la retirer. Mais ils obtinrent de convoquer le dimanche « les délégués des divers corps d'état », pour s'enquérir « des véritables sentiments des ouvriers sur la question ».

1. Procès-verbaux inédits du Gouvernement provisoire. — Haury, *Les Commissaires* (La Révolution française, 1909).



LA MANIFESTATION DU 17 MARS 1848

La foule des manifestants, venue de la place de la Concorde, se masse devant l'Hôtel de Ville, chaque club autour de son drapeau. Sur le perron se tiennent les membres du gouvernement : Louis Blanc fait un discours au peuple. — Dessin de l'Illustration, *25 mars* 1848.



UN CLUB EN 1848

Dans une salle de bal, ouvriers, bourgeois et étudiants se pressent devant l'orateur, monté sur une tribune improvisée devant le bureau du club. Un assistant est grimpé au haut d'une colonne. Dessin de l'Illustration, 9 *décembre* 1848.

On n'attendit pas d'avoir consulté les délégués. Le 18 mars, sur l'avis de Barbès qu'un délai était « un besoin réel », le gouvernement étudia la question pratique. Il commença par ajourner au 5 avril l'élection des gardes nationales de Paris et de la banlieue, en donnant pour motifs : « 1° l'augmentation de la garde nationale; 2° que les citoyens doivent pouvoir s'entendre sur le choix de tous les officiers ».

AJOURNEMENT DES ÉLECTIONS DE L'ASSEMBLÉE.

La date des élections à l'Assemblée resta en suspens. Les commissaires du gouvernement, consultés par Ledru-Rollin, répondirent presque tous que l'ajournement profiterait aux ennemis de la République; l'élan s'affaiblissait, les hommes des anciens partis remis de leur peur songeaient à se présenter. Le 26 mars, Ledru-Rollin, en communiquant ces réponses, indiqua la difficulté de dresser les listes électorales dans un délai si court. Crémieux fit adopter le dimanche de Pâques, « ce jour de régénération sociale ». L'élection fut ajournée au 23 avril; Marrast fut chargé de rédiger « une proclamation indiquant les causes d'impossibilité matérielle qui nécessitaient cet ajournement ».

EFFET SUR L'OPINION.

Ce délai de deux semaines n'était qu'une concession de forme. Mais l'échec de la manifestation bourgeoise des bonnets à poils et le succès apparent de la manifestation ouvrière du 17 mars donnèrent l'impression d'une défaite de la bourgeoisie et d'une victoire des ouvriers. Le peuple de Paris sembla redevenir comme aux premiers jours maître du gouvernement. Le 17 mars surexcita les révolutionnaires de Paris; il inquiéta et irrita la province.

RÉGLEMENTATION DE LA PROCÉDURE DU GOUVERNEMENT.

Dans le gouvernement lui-même, la majorité modérée eut le sentiment d'avoir été violentée par la minorité, et resta en défiance. La tension se marqua par un changement dans la procédure du Conseil. La délibération, irrégulière jusque-là, fut soumise à des formes officielles; on réglementa l'ordre du jour, la tenue des procès-verbaux, la durée des séances, le protocole. Le 23, le Conseil décide « qu'à l'avenir chacun de ses membres donnera dès l'ouverture de la séance la note des communications qu'il aura l'intention de faire au Conseil, afin qu'un ordre du jour régulier puisse être établi ». Il adopte « pour tous les actes et communications officielles le protocole suivant : en tête, *Citoyens*, à la fin, *Salut et fraternité* ou *Salut fraternel* » (c'étaient les formes de la Révolution). Le 25, il « décide qu'à chaque séance le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Intérieur lui feront chacun un rapport sur les événements ».

COMMISSAIRES GÉNÉRAUX.

Dans les départements, Ledru-Rollin, secouant le contrôle de ses collègues, bouleversa peu à peu le personnel des commissaires du gouvernement, de façon à donner le pouvoir à des hommes de son choix, presque tous républicains du parti de la *Réforme*. Il envoya dans 60 départements des commissaires généraux chargés de surveiller

les commissaires et sous-commissaires et de les « révoquer au besoin ». Chacun avait autorité sur un groupe de deux, trois, quatre ou cinq départements (parfois même un seul). Vers le milieu d'avril il y en avait 24, dont 14 nommés depuis le 17 mars. Dans les 25 départements qui restaient sans commissaire général on remplaça 6 commissaires, trois (orléanistes) révoqués et deux démissionnaires. Dans 13 départements où le commissaire antérieur fut conservé, on lui adjoignit un collègue d'opinion plus avancée, de façon à former une administration collective; la plupart étaient des hommes du pays. Il ne resta d'intacts que 24 départements, dont 8 avaient un commissaire général, et 6 un commissaire du parti de la *Réforme*. On a calculé que les hommes de ce parti dominaient l'administration dans 64 départements, les hommes du *National* dans 16; les opposants dynastiques étaient réduits à 3 anciens députés.

ABUS DE POUVOIR.

Ledru-Rollin leur avait donné des pouvoirs très étendus; quelques-uns les dépassèrent. Un commissaire transporta la sous-préfecture de Beaupréau à Cholet; un autre prononça la suspension de deux percepteurs. A Lyon, É. Arago, neveu du ministre, nommé en février, ordonna de démolir le mur élevé après l'insurrection de 1834, entre la Croix-Rousse et Lyon, « les murailles détestées qui séparent les deux villes sœurs ». Il expulsa les jésuites et les capucins. Pour parer à la crise financière, il interdit de sortir de la ville avec plus de 500 francs en numéraire, et fit arrêter les voitures pour les fouiller. Le 19 mars, il établit un impôt extraordinaire sous forme de doublement des contributions directes. Le gouvernement dut intervenir (27 mars), au nom de « l'unité du gouvernement », qui serait en péril « si les autorités locales pouvaient agir à contresens des directions du pouvoir central ». « Considérant que la loi française est une dans toute l'étendue du territoire », il annula toutes les mesures des commissaires « en matière de législation commerciale ou de finances », et rétablit à Lyon la forme légale d'une contribution extraordinaire de 55 centimes.

VI. — LA FÉDÉRATION DES CLUBS[1]

CLUB DE LA RÉVOLUTION.

LES partisans de la Révolution sociale, encouragés par leur succès, essayèrent de coordonner les forces des clubs de Paris. Le soir du 17 mars fut lancé un appel pour fonder un club nouveau.

« Tous nos efforts doivent tendre à nommer pour représentants du peuple des républicains décidés à faire triompher la cause de l'égalité. Nous n'avons encore que le nom de la République, il nous faut la chose. La réforme politique n'est que l'instrument de la réforme sociale. La République devra satisfaire les travailleurs et le prolétariat. »

1. Longepied et Laugier, *Comité révolutionnaire, club des clubs*, 1850.

On l'appela le *club de la Révolution*. Il tint sa première séance le 21 mars, et Marc Dufraisse en définit ainsi le but : « réunir sous une même règle les démocrates de vieille date qui s'admirent et s'estiment », créer « un club central de tous les clubs » et un comité pour « appuyer à Paris et dans les départements les candidatures radicalement démocratiques ». Dans ce club entrèrent des socialistes connus, Proudhon, Pierre Leroux, F. Pyat, Delescluze, Sobrier, Martin Bernard; l'orateur principal fut Barbès : on le surnomma le *club Barbès*. Le conflit entre les républicains modérés et les socialistes se compliqua de la rivalité entre les deux clubs « de Barbès » et « de Blanqui ».

Les deux clubs rivaux prirent en même temps l'initiative d'organiser une fédération entre les clubs de Paris. Le 25 mars, Blanqui fit voter un appel « Aux clubs démocratiques de Paris », les invitant à envoyer chacun trois délégués à un comité central; il ne vint de représentants que d'une vingtaine de clubs, et le projet tomba. Au contraire, le *club de la Révolution* réunit, le 26 mars, les représentants d'une soixantaine de clubs, et son délégué, l'ouvrier Longepied, fit créer aussitôt le *club des clubs*, fédération des délégués de tous les clubs de Paris. Il y en eut jusqu'à 400; les séances se tenaient l'après-midi, pour laisser les délégués libres d'aller le soir chacun dans son club. Une commission exécutive permanente préparait le travail. Le *club des clubs* adopta « la déclaration des droits de Robespierre », qui depuis 1831 servait aux républicains socialistes à se distinguer des républicains partisans de la propriété. Il vota le principe du mandat impératif, il décida de dresser une liste de candidats à l'Assemblée pour Paris et d'envoyer des républicains préparer les élections dans les départements.

CRÉATION DU « CLUB DES CLUBS ».

En même temps, au Luxembourg, Louis Blanc convoquait les délégués des ouvriers (28 mars) et les engageait à s'organiser en vue des élections : une liste provisoire de 34 candidats (dont 20 ouvriers) serait proposée à l'assemblée générale des délégués, qui dresserait la liste définitive. Puis on créa un « *Comité central* des ouvriers du département de la Seine », formé de trois délégués par profession. Il y eut dès lors à Paris deux organes officiels des partisans de la République sociale, le *club des clubs*, fédération des sociétés populaires, le *Comité central* des ouvriers, représentation des ouvriers groupés autour de la Commission du Luxembourg; ils se mirent en relations pour concerter l'action des clubs et des ouvriers.

COMITÉ CENTRAL DES OUVRIERS DU LUXEMBOURG.

Pour les départements, le *club des clubs* nomma une commission de onze membres, qui fit choisir des délégués par les différents clubs. L'argent manquait, on en demanda à Ledru-Rollin; il se fit autoriser par ses collègues à affecter des fonds à l'envoi de cinq ou six délégués par département, pour « propager l'idée républicaine et faciliter l'appli-

DÉLÉGUÉS DES CLUBS EN PROVINCE.

cation du suffrage universel ». Il donnait chaque jour les fonds au trésorier de la commission sous forme de mandat sur la caisse des fonds secrets. Chaque délégué, outre ses frais de route, recevait une indemnité de 6, 8 ou 10 francs par jour. On en envoya plus de 400, la dépense totale fut de 128 000 francs.

PROPOSITIONS FINANCIÈRES DES CLUBS.

La plupart des clubs voulaient soutenir le Gouvernement provisoire en le dirigeant; mais ils discutaient la politique financière et la déclaraient trop timide. La *Société républicaine* accueillit avec enthousiasme l'idée d'attribuer à l'État « le monopole des grandes industries,... des banques et des transports, les deux grands leviers du commerce », des assurances, des denrées coloniales. Elle vota une adresse pour demander une banque nationale. Le *club de la Révolution*, d'abord disposé, comme Barbès, à appuyer le gouvernement, s'inquiéta de l'effet produit par l'impôt des 45 centimes et vota une adresse :

« Les charges financières léguées par l'ancien régime monarchique devraient être supportées par la classe des censitaires qui administrait le pays.... Cet impôt... est contraire... au système républicain... qui doit faire porter sur les privilégiés toutes les charges du budget et en exempter le peuple travailleur. »

RÉPONSES DES MINISTRES.

Le ministre des Finances répondit à la délégation du club (6 avril) qu'il avait suspendu la perception sur les petits contribuables et s'occupait d'établir l'impôt progressif. « La République, dit-il, entend le système général des impôts au rebours du gouvernement monarchique; les charges doivent être supportées par les privilégiés. » Ledru-Rollin déclara le gouvernement favorable à l'impôt progressif, Flocon parla d'établir des droits de succession. Les délégués affirmèrent leur « confiance que le gouvernement était déterminé à exiger de tous les citoyens une contribution équitable à l'établissement de la République ».

Le *club des clubs* s'inquiétait d'avance de l'Assemblée future; il prit parti le 5 avril en posant deux questions :

1° « Quel sera le devoir des citoyens si l'Assemblée vient à marcher dans des errements stationnaires et n'extirpe pas d'une manière radicale tous les abus? Réponse : L'insurrection serait le plus sacré des devoirs. » 2° « Quel est le devoir du gouvernement de la République française dans l'état de la Pologne? Réponse : L'intervention immédiate. »

VII. — LE CONFLIT DANS L'INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE[1]

DÉSACCORD DANS LE GOUVERNEMENT.

LA pression du peuple de Paris, redevenue sensible depuis le 17 mars, ranima entre les membres du Gouvernement provisoire l'antagonisme des premiers jours. Les deux représentants des ouvriers, Louis

1. Regnault (Élias), *Histoire du Gouvernement provisoire*, 1850 (l'auteur était confident de Ledru-Rollin). — *Revue rétrospective ou Archives secrètes du dernier gouvernement*, n° 1, 1848.

Blanc et Albert, sentant derrière eux une force, réclamèrent de façon plus pressante des satisfactions pour le peuple. Lamartine et les hommes du *National* (y compris Marrast), redoutant d'être contraints ou même expulsés par un coup de force, avaient hâte d'atteindre le moment des élections; Flocon, bien que sorti de la *Réforme*, s'était rallié à eux; ils formaient la grande majorité du Conseil. Ledru-Rollin, lié à la fois aux anciens députés ses collègues et à Louis Blanc, son collaborateur à la *Réforme*, hésitait entre les deux partis; de sa décision dépendait le sort du gouvernement, car le ministre de l'Intérieur disposait de la garde nationale, seule force armée à opposer à la foule, tant que les troupes étaient tenues hors de Paris.

POLITIQUE DE LEDRU-ROLLIN.

Ledru-Rollin, mécontent de la politique extérieure du Gouvernement provisoire, désirait que la France, reprenant la tradition de la première Révolution, intervînt directement en Europe pour aider les peuples contre les rois. Il semble avoir songé à un changement de personnel, qui, en lui donnant la direction du gouvernement, l'aurait mis en état de pratiquer sa politique d'intervention. Lui-même, peu de temps après, a exposé la théorie que la France n'aurait pas de régime légal jusqu'au moment où le peuple souverain aurait par les élections signifié sa volonté; le Gouvernement provisoire n'était encore qu'un pouvoir de fait établi par la Révolution de février, il pouvait être modifié par une autre révolution. Ledru-Rollin ne repoussait pas l'idée d'un coup de force sur le gouvernement pour en expulser quelques-uns de ses collègues, et « fortifier l'élément révolutionnaire » en y introduisant de nouveaux membres. Mais l'opération devait se faire sans retard, car, disait-il à son entourage, « une fois l'Assemblée convoquée... elle sera le représentant du droit, nous ne pouvons nous soulever contre le droit ». Le coup devait se faire avec « l'appui du peuple », ce qui impliquait une entente avec les chefs des clubs. Ledru-Rollin était en relations directes avec Barbès et avec d'autres, par l'intermédiaire de ses amis et de Caussidière; mais il détestait Blanqui, et refusa toute entrevue avec lui : cette haine de l'homme qui avait le moyen de faire la révolution contre le plus déterminé des chefs révolutionnaires allait paralyser le mouvement au moment décisif.

LE DOCUMENT ATTRIBUÉ A BLANQUI.

Pour brouiller Blanqui avec les autres révolutionnaires, quelqu'un de l'entourage de Ledru-Rollin communiqua un document secret, trouvé dans les papiers du gouvernement de Louis-Philippe, au directeur de la *Revue rétrospective*, qui le publia (le 31 mars) sous le titre : « Déclaration faite par XXX au ministre de l'Intérieur. » L'éditeur ne donnait pas le nom (tout en indiquant qu'il figurait sur le document); mais Blanqui était clairement désigné. La pièce parlait de Blanqui à la troisième personne, ce qui donnait à penser qu'elle n'était pas de

lui [1], mais elle contenait sur la société secrète des *Familles* en 1839 des détails très confidentiels mêlés à des appréciations blessantes sur Barbès.

RUPTURE AVEC BLANQUI.

Cette publication jeta la division dans les clubs révolutionnaires. Blanqui, à la *Société républicaine*, protesta contre cette « note infâme », et une déclaration, signée de plus de 40 anciens détenus politiques, expliqua que la police n'avait pas eu besoin de Blanqui pour connaître les renseignements publiés par la *Revue rétrospective*. Mais Barbès y trouvait des secrets que Blanqui seul avait pu révéler. La *Société* se divisa; une partie des membres (la moitié peut-être), troublés par l'attitude de Blanqui, passèrent dans d'autres clubs. Une commission d'enquête, nommée par les clubs pour examiner l'affaire, convoqua Blanqui; il refusa de s'y rendre, et ne publia sa réponse que le 14 avril. La commission n'aboutit à aucune conclusion, et la question demeura obscure [2]. La rupture fut définitive entre Blanqui et Barbès.

RELATIONS DE LAMARTINE AVEC LES CLUBS.

La majorité du Gouvernement provisoire, se sentant menacée à la fois par les clubs et par le ministre, chercha à se renseigner sur les intentions de ses adversaires. Ledru-Rollin avait dans ses attributions la police politique, désorganisée par la Révolution; il lui avait donné pour chef un fonctionnaire de la monarchie, Carlier, policier de profession, indifférent à la politique, qui, employant un personnel formé en partie d'anciens agents, surveillait les clubs et les ouvriers, et remettait de nombreux rapports à son ministre. Le préfet de police Caussidière s'entendait avec les clubs, mais ne renseignait que son chef direct, Ledru-Rollin, qui le soutenait dans son conflit contre le maire de Paris. Marrast, d'accord avec Lamartine, prit à son service des informateurs; il les payait sur son traitement et sur les fonds secrets des Affaires étrangères, mis à sa disposition par Lamartine; il avait en outre dans les clubs des amis qui le renseignaient; il s'entendait peut-être avec Carlier. Lamartine s'était mis en relations personnelles avec les principaux révolutionnaires, comptant sur sa force de persuasion pour les décider à protéger le gouvernement jusqu'à la réunion de l'Assemblée. Il les recevait en secret, et dans son *Histoire* il a honoré publiquement chacun d'eux d'une formule sympathique :

Barbès « le soldat de l'impossible, dont les intentions étaient droites », « capable de conspirer, incapable de trahir », — Raspail... « philosophe plus qu'ambitieux, qui, par l'influence presque superstitieuse qu'il exerçait sur l'esprit des masses, contribua beaucoup... à contenir le peuple des faubourgs dans la légalité », — Cabet, qui « retint les communistes de son parti... dans l'expecta-

1. Ce n'est pas une preuve décisive, car on a des documents écrits par Blanqui où il parle ainsi de lui-même.

2. L'explication la plus probable, c'est que Blanqui, en captivité, s'était laissé aller à parler des préparatifs de l'insurrection manquée de 1839, sans avoir eu l'intention de faire des révélations au gouvernement.

tive » — Sobrier, « enthousiaste plus qu'ambitieux », qui employait « son ascendant sur la jeunesse révolutionnaire des quartiers du centre de Paris... au service des idées d'ordre », — de Flotte, disciple de Blanqui, « jeune officie de marine bien né, studieux, honnête homme ».

Lamartine eut même un matin (vers le 15 avril) une entrevue très longue avec Blanqui, d'où tous deux sortirent satisfaits. Lorsque plus tard à l'Assemblée on lui reprocha d'avoir conspiré avec les révolutionnaires, Lamartine répondit: « J'ai conspiré avec ces hommes comme le paratonnerre conspire avec la foudre pour en dégager l'électricité. »

CONFLIT ENTRE MARRAST ET CAUSSIDIÈRE.

Dans l'intérieur du gouvernement, la défiance mutuelle se traduisait par des querelles et une « hostilité constante » (ce sont les termes de Dupont et d'Arago). Le Conseil avait décidé de créer, « par les soins du ministre de l'Intérieur et du maire de Paris », un corps municipal de *gardiens de Paris* soldés au moyen d'une taxe sur les immeubles et les loyers élevés. Pour le recrutement de cette police d'ordre, le conflit éclata entre la mairie et la préfecture de police. Caussidière accusa Marrast d'encourager la réaction, Marrast reprocha à Caussidière de recruter ses agents dans le club révolutionnaire des *Droits de l'homme*, de ne prendre aucune mesure contre les fauteurs de troubles, et de faire relâcher ceux qu'arrêtait la garde nationale.

PROPOSITIONS SOCIALISTES.

La catastrophe à Paris paraissait imminente. Les journaux socialistes accusaient le gouvernement de n'avoir rien fait pour améliorer le sort des travailleurs. Proudhon écrivait : « Le gouvernement n'a pas *su*, pas *voulu*, pas osé. Il a gaspillé près de deux mois de dictature révolutionnaire. » Le *club de la Révolution* (9 avril) réclamait la reprise par l'État de la Banque de France, des compagnies d'assurances, des chemins de fer et canaux, des usines et salines, et la création d'un papier-monnaie à petites coupures. Il invitait le gouvernement (13 avril) à prendre en main l'administration des banques en remboursant les actionnaires. Louis Blanc proposait au Conseil de créer un papier-monnaie et de l'employer à acheter les établissements industriels pour les donner à des associations d'ouvriers; la majorité repoussait tout ce qui risquait de rappeler les assignats. Le 11 avril, la *Société des droits de l'homme* proposa une manifestation des clubs et des ouvriers pour donner à Louis Blanc la force de décider ses collègues.

PROJETS RÉVOLUTIONNAIRES DE LEDRU-ROLLIN.

Ledru-Rollin eut des entrevues avec L. Blanc et Albert; il tint conseil la nuit avec ses amis, Flocon, É. Arago, ses chefs de service Jules Favre, Carteret, directeur de la police, son secrétaire Élias Regnault, peut-être Barbès. Il semblait croire « la conciliation impossible avec les vieux partis intraitables de la bourgeoisie prête à la réaction »; il inclinait à un coup de force; le plus fort argument pour le dissuader fut le risque de travailler pour Blanqui. Une nuit (probablement le 14 avril),

Carteret, Jules Favre, Landrin, inquiets de l'influence de Caussidière, vinrent le trouver dans son cabinet, et le supplièrent de rester dans la légalité : — peut-être le menacèrent-ils de se séparer de lui. Dans la journée du 15, Ledru-Rollin parut encore hésitant.

VIII. — LES DÉSORDRES EN PROVINCE

TROUBLES LOCAUX.

DANS les départements, les mécontents de tout genre se livraient à des démonstrations violentes. Les désordres furent assez nombreux pour que le ministre de la Justice Crémieux créât un « registre spécial » où on inscrivit « les conflits qui ont éclaté depuis le 24 février 1848 ». Mais ce ne furent que de petits tumultes locaux, dont aucun ne tourna vraiment à l'émeute. La plupart semblaient continuer les désordres des premiers jours qui suivirent la Révolution. On saccagea encore des maisons de juifs en Alsace et des couvents (à Saint-Étienne); on dévasta encore des forêts dans le Midi; on s'ameuta contre le percepteur ou contre l'octroi, on détruisit quelques registres; on envahit en bande quelques châteaux. Les ouvriers exigèrent le renvoi des ouvriers étrangers, des Belges dans le Nord, des Anglais en Normandie, à Nevers des peintres décorateurs italiens. En quelques endroits ils essayèrent encore de briser les machines. En Normandie, à Bernay, on cria : « A bas les machines anglaises! » et on obligea les patrons à signer l'engagement de ne plus en employer; à Elbeuf on incendia l'usine Grandin; à Lillebonne, les ouvriers sans travail, attroupés pour réclamer la délivrance de leurs camarades arrêtés dans une manifestation contre les ouvriers étrangers, entrèrent en collision avec la troupe, qui tira et en tua six. A Lyon, les ouvriers et les ouvrières sans travail effrayèrent la bourgeoisie en parcourant les rues et en chantant *la Marseillaise*; ils allèrent dans les casernes délivrer les soldats arrêtés pour avoir manifesté avec le peuple.

RÉSISTANCE AUX NOUVEAUX COMMISSAIRES.

Dans une dizaine de villes apparaît une nouvelle espèce de troubles : la population refuse de recevoir le nouveau commissaire du gouvernement envoyé de Paris. Bordeaux avait pour commissaire Chevallier, républicain modéré, soutenu par la bourgeoisie. A l'arrivée du commissaire extraordinaire Latrade, la foule, réunie à la Bourse, se porta sur la préfecture, empêcha Latrade de parler aux cris de : « A bas le dictateur! » força la porte et envahit la préfecture (21 mars); le gouvernement retira son commissaire. — A Besançon, le commissaire, en conflit avec le maire et le conseil municipal, était soutenu par les ouvriers et le club phalanstérien : quand il prit un arrêté pour dissoudre la municipalité, la garde nationale formée de bourgeois prit parti pour le

maire, cerna la préfecture (3 avril) et força le commissaire à s'enfuir. — A Valence, où le préfet avait été remplacé par un commissaire unique, l'envoi de deux autres commissaires à 40 francs par jour parut une dépense inutile; la foule assemblée devant la préfecture poussa des cris et envahit les appartements (3 avril); les nouveau-venus se retirèrent. — A Bourg, où l'ancien commissaire était un orléaniste de l'opposition, la foule, apprenant qu'on en envoyait un nouveau, alla l'attendre à l'arrivée de la diligence de Mâcon, et le força à repartir. — A Troyes, où le gouvernement avait nommé trois commissaires d'opinions différentes, le modéré étant allé à Paris faire régler un conflit avec le démocrate, on se querella en son absence et la garde nationale qui le soutenait fit une charge contre les ouvriers partisans du démocrate. — A Beauvais, les commissaires, plusieurs fois renouvelés, firent des changements de municipalité qui irritèrent la population, au point qu'elle envahit la préfecture.

CIRCULAIRE-PROGRAMME DE LEDRU-ROLLIN.

Dans toutes ces villes la résistance, provoquée par les conservateurs, se faisait au nom d'une autorité antérieure contre les nouveaux commissaires choisis par Ledru-Rollin. Une nouvelle circulaire (8 avril) aux commissaires accentua encore le conflit entre Ledru-Rollin et les anciens partis, en répondant affirmativement à cette question : « Le gouvernement doit-il agir sur les élections? »

« ... Apôtres de la Révolution, nous la défendrons par nos actes, nos paroles, nos enseignements. » Du « triple dogme Liberté, Égalité, Fraternité », la circulaire tirait tout un programme, « abolition de tout privilège, répartition de l'impôt en raison de la fortune, droits progressifs sur les successions, magistrature librement élue, développement de l'institution du jury, service militaire pesant également sur tous, éducation gratuite et égale,... reconstitution démocratique de l'industrie et du crédit, l'association volontaire partout substituée aux impulsions désordonnées de l'égoïsme. »

A ce moment décisif, le gouvernement, menacé à Paris par les ouvriers pour n'avoir pas voulu réaliser la République sociale, était suspect à la bourgeoisie des départements comme solidaire des déclarations démocratiques du ministre de l'Intérieur.

IX. — LA MANIFESTATION DU 16 AVRIL

PRÉPARATIFS D'UNE MANIFESTATION OUVRIÈRE.

A Paris, les partisans de la République sociale avaient fini par se convaincre que les élections générales donneraient la majorité aux adversaires des réformes radicales, peut-être même aux anciens partis que dès lors ils appelaient « réactionnaires ». Ils résolurent d'imposer au Gouvernement provisoire un nouvel ajournement des élections par le

procédé qui avait réussi le 17 mars, une manifestation du peuple devant l'Hôtel de Ville. Le *clubs des clubs* l'organisa à l'occasion de l'élection des officiers de l'état-major de la garde nationale qui devait se faire le 16 avril au Champ de Mars; les ouvriers, tous gardes nationaux, y viendraient en nombre, pour élire officiers quelques ouvriers; ils feraient une collecte, et la foule irait en cortège du Champ de Mars à l'Hôtel de Ville porter au gouvernement le produit de la collecte avec une adresse. La délégation du Luxembourg prévint les ouvriers qui travaillaient dans les ateliers privés; les ouvriers des ateliers nationaux, embrigadés, se tinrent à l'écart.

DISCUSSION DANS LE CONSEIL.

Le 15 avril, au Conseil de l'après-midi, Ledru-Rollin, en faisant son rapport quotidien, annonça la manifestation; il dit que Blanqui essayait de provoquer un soulèvement, et il demanda s'il ne faudrait pas l'arrêter; les modérés mêmes furent d'avis de s'en abstenir. Au Conseil du soir, Louis Blanc et Albert se déclarèrent impuissants à empêcher la manifestation; mais ils assurèrent que les manifestants n'avaient pas d'intentions hostiles. Flocon, se rangeant du côté des modérés, dit que, dans l'intérêt de la République, il fallait ne laisser porter aucune atteinte au personnel du Gouvernement provisoire.

PROJETS DES CLUBS.

Le soir, le *club de la Révolution* décidait d'envoyer au gouvernement une délégation pour « lui exprimer le sérieux mécontentement de toute la partie révolutionnaire du peuple, et demander le prompt renvoi des commissaires des départements dont les tendances réactionnaires sont manifestes ». D'après un rapport de police, on aurait parlé aussi « d'obtenir une modification de la composition du gouvernement... par l'expulsion des membres qui par leur faiblesse compromettent la situation ». A la *Société centrale*, il fut peut-être question d'exclure Lamartine, soutien de la bourgoisie ennemie des réformes sociales. On a même affirmé qu'un ami de Blanqui vint dans la nuit proposer à Ledru-Rollin de mettre les clubs à sa disposition pour épurer le gouvernement; mais Blanqui l'a démenti, et il n'est pas possible de démêler sûrement ses projets. Il paraît certain qu'il avait contre lui les plus influents des partisans de la République sociale, non seulement Ledru-Rollin et Barbès, mais Louis Blanc et Caussidière.

REUNION AU CHAMP DE MARS.

Le 16 avril, dans la matinée, les ouvriers se réunirent au Champ de Mars par groupes de métiers avec leurs bannières: ils élurent les officiers de l'état-major de la garde nationale, et firent leur collecte. L'adresse au gouvernement, rédigée d'avance, exprimait surtout les sentiments des partisans de la République sociale, inquiets de l'influence des conservateurs dans les départements, et mécontents du gouvernement qui n'avait fait aucune réforme pratique.

« Citoyens, la réaction lève la tête; la calomnie, cette arme favorite des hommes sans principes et sans honneur, déverse de tous côtés son venin contagieux sur les véritables amis du peuple... C'est à nous, hommes de la Révolution, hommes d'action et de dévouement, qu'il appartient de déclarer au Gouvernement provisoire que le peuple veut *la République démocratique..., l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, l'organisation du travail par l'association.* »

MARCHE SUR L'HOTEL DE VILLE.

Avant midi, la manifestation, les clubs en tête, se mit en marche par les quais pour l'Hôtel de Ville, la plupart des manifestants n'ayant d'autre intention que d'intimider le gouvernement comme au 17 mars. Barbès était allé, au nom de son club, offrir au gouvernement de le défendre contre ceux qui le menaçaient; il ignorait, disait-il, « si c'étaient les blancs ou les rouges ». Mais Blanqui s'était rendu au Champ de Mars, et on le soupçonnait de préparer un coup de force. (En fait, il était resté sur un tertre d'où il n'avait pas voulu descendre en raison de la boue, se bornant à distribuer sa réponse aux révélations de la *Revue rétrospective*). Les modérés du gouvernement craignaient qu'un club révolutionnaire, entraînant la foule, ne vînt « épurer » de force le gouvernement, avec l'aide ou la connivence de leurs collègues. Ils avaient résolu de se défendre, mais ne savaient sur quelles forces compter. On n'avait pas encore osé rappeler des troupes dans Paris; de la garde mobile deux bataillons seulement étaient habillés et armés. La garde nationale des quartiers bourgeois restait donc la principale force, mais le pouvoir de la convoquer appartenait au ministre de l'Intérieur Ledru-Rollin, et on ignorait ce qu'il ferait.

LEDRU-ROLLIN PREND PARTI CONTRE LA MANIFESTATION.

Vers 10 heures du matin, après une conversation avec Carteret, Ledru-Rollin se décida : « Il faut noyer cela, dit-il, dans un grand mouvement de la garde nationale. » Il se rendit chez Lamartine et le trouva inquiet, regardant passer les groupes qui allaient au Champ de Mars. Tous deux se mirent d'accord; Ledru-Rollin promit de faire battre le rappel de la garde nationale. C'était la démarche décisive.

Lamartine alla chez le général de la garde mobile Duvivier, lui demander d'envoyer ses bataillons à l'Hôtel de Ville. Ledru-Rollin alla donner au général en chef de la garde nationale, Courtois, l'ordre de faire battre le rappel. De retour à son ministère, il vit arriver Louis Blanc et Albert qui, entendant battre le tambour, lui demandèrent une explication : il répondit que Blanqui voulait exploiter la manifestation. Les légions de la garde nationale se réunirent pendant que les manifestants étaient en marche.

ARRIVÉE DES GARDES NATIONAUX.

Le Gouvernement provisoire presque entier était au ministère des Finances. Marrast, maire de Paris, se préparait à défendre l'Hôtel de Ville. Lamartine s'y rendit, et y fut rejoint par un officier d'Afrique, le général Changarnier, qui aida à prendre des dispositions militaires.

Vers deux heures la tête de la manifestation arrivait à l'angle de la Place de Grève, quand une légion de garde nationale — celle du faubourg Saint-Germain —, traversant la Seine par le pont d'Arcole au pas de course, vint se ranger sur la place devant l'Hôtel de Ville. En même temps des détachements de gardes mobiles, prenant les rues latérales qui débouchaient sur le quai, coupaient la colonne en tronçons et arrêtaient sa marche. Puis arrivèrent successivement sur la place le reste de la garde mobile, les élèves des Écoles, les légions de la garde nationale, Barbès lui-même, à cheval à la tête de la légion du quartier latin (la 12e) dont il était colonel. On criait : « Vive le Gouvernement provisoire ! » Ce fut, dit Lamartine, « une victoire sans combat ».

RÉCEPTION DES MANIFESTANTS.

L'accueil différent fait aux délégués des deux manifestations marqua le sens de cette journée. La délégation des gardes nationaux « sédentaires et mobiles » fut reçue par les deux membres du gouvernement présents à l'Hôtel de Ville ; Lamartine les remercia « au nom de la France tout entière » d'être « venus former un rempart de leurs poitrines » et d'avoir assuré « l'inviolabilité du Gouvernement provisoire ». La délégation des ouvriers ne fut reçue que par un adjoint, Adam, qui leur fit un accueil très froid. En se retirant, il leur fallut défiler entre les rangs des gardes nationaux, qui les accueillirent par les cris : « A bas les communistes ! A bas Cabet ! » Les délégués allèrent se plaindre à Louis Blanc et à Albert de « l'accueil malveillant qui leur était fait à leur passage ». Louis Blanc leur répondit (dans un discours qui fut publié officiellement) que cette mauvaise réception était la « suite d'un malentendu » ; on avait dit « que des hommes ardents, des forcenés, avaient voulu se mêler à ce mouvement afin de le faire aboutir au désordre.... Le rappel a été ordonné contre ces hommes et non contre vous. »

EFFET DE LA JOURNÉE DU 16 AVRIL.

Telle fut la version officielle ; et, dans la confusion des intentions et la contradiction des récits, il reste difficile de distinguer si la garde nationale a protégé le gouvernement contre des ennemis réels ou imaginaires. Mais le résultat du 16 avril n'est pas douteux : ce fut la défaite définitive du parti des réformes sociales, la fin de la domination du peuple de Paris ; ce fut la victoire du parti de la conservation sociale et du régime légal fondé sur la volonté du peuple de France.

X. — LE CHANGEMENT D'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE[1]

LES SOCIALISTES AFFAIBLIS DANS LE CONSEIL.

DÉLIVRÉE de la crainte d'une pression extérieure, la majorité modérée du gouvernement prit la direction, d'accord avec Ledru-Rollin, que sa décision du 16 avril avait rendu solidaire de ses collègues. Les deux socialistes, L. Blanc et Albert, restèrent isolés et impuissants. L. Blanc, le 17 mars, réclama une enquête sur les complots réactionnaires; il se plaignit qu'on eût choisi les gardes nationaux hostiles au peuple. Lamartine répondit : « Non, c'est le tambour qui a choisi. » Ledru-Rollin accusa Blanqui de menées en vue de remplacer le gouvernement par un Comité de salut public. Il y eut des « débats pénibles et longs ». Le même soir, après avoir entendu le procureur général, le gouvernement le saisit « de la connaissance de plusieurs faits... desquels il paraîtrait résulter qu'un complot avait existé contre le gouvernement de la République ».

IMPRESSION DES MANIFESTANTS.

Les manifestants eurent l'impression d'une défaite. Au *club de la Révolution*, Barbès expliqua qu'il avait marché à la tête de sa légion parce que « le bruit s'était répandu qu'une poignée d'hommes avait conçu le coupable projet d'exploiter la grande et magnifique manifestation des corporations ouvrières ». Il avoua le résultat de la journée :

« Ce que n'a pu faire une poignée d'ambitieux, la réaction l'a tenté et trop bien accompli. Des rangs de la garde nationale sont partis des cris de guerre : A bas les communistes! Aujourd'hui qu'on n'ose plus crier : A bas les républicains! on s'attaque aux communistes. » Et il conclut en déclarant : « Que la guerre soit! et que la responsabilité des calamités... retombe sur ces misérables! »

A la *Société républicaine*, le soir même du 16 avril, on déclara que la journée était le signal de la réaction, et on en tira cette leçon « que le peuple ne doit jamais descendre dans la rue sans ses armes ».

TENTATIVE D'ARRÊTER BLANQUI.

Le 19, le Conseil discuta s'il fallait arrêter Blanqui. Caussidière avait chargé de l'opération quelques hommes de sa police; mais, trouvant Blanqui gardé par des compagnons armés, ils s'étaient retirés. Ledru-Rollin réclama l'arrestation d'accord avec L. Blanc et la fit décider malgré Albert et Lamartine. Le mandat d'amener fut rédigé, mais on renonça à toute arrestation, en raison de la fête du lendemain.

RETOUR DES TROUPES DANS PARIS.

A cette fête du 20 avril, le Gouvernement provisoire, installé sur une estrade adossée à l'Arc de triomphe de l'Étoile, vit défiler devant lui, venant des Champs-Élysées, tous les hommes armés de Paris et

1. Procès-verbaux inédits du Gouvernement provisoire. — Rapport sur les comptes du gouvernement, *Moniteur*, 26 avril, 1849.

des environs : les 12 légions de la garde nationale, dont quelques-unes fortes de 35 000 hommes, les 4 légions de la banlieue, 25 bataillons de garde mobile, la garde républicaine, les pompiers et les détachements des régiments d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie cantonnés autour de Paris; le tout évalué officiellement à 384 500 hommes. Le défilé, commencé le matin à huit heures, s'acheva le soir à dix heures à la lueur des torches. Pour la première fois depuis la Révolution, la troupe reparaissait dans Paris; le gouvernement en profita pour garder trois régiments d'infanterie et deux de cavalerie. Albert vota contre cette décision, et « demanda que le procès-verbal constatât son vote ». Le pouvoir échappait définitivement au peuple de Paris.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Le Gouvernement provisoire employa ses séances (la dernière fut tenue le 6 mai) à régler des différends locaux, à achever des affaires engagées et à préparer le rachat des chemins de fer par l'État (voir page 49). Les journaux royalistes lui reprochaient ses prodigalités, l'indemnité de 5 000 francs par mois (au total 12 500 francs) donnée à chacun de ses membres; ils dénonçaient « les orgies » de Marrast à l'Hôtel de Ville et créaient la légende de la vie luxueuse de Ledru-Rollin. Il est vrai que Marrast, toujours à court d'argent, gardait des habitudes de journaliste bohême et, comme il travaillait à l'Hôtel de Ville, il y prenait ses repas; il est vrai que Ledru-Rollin à l'Intérieur employa (du 26 février au 11 mai) 840 000 francs de fonds secrets. Mais, pour un gouvernement qui disposa pendant deux mois et demi de toutes les ressources de la France, les dépenses personnelles furent très faibles, et aucun membre ne se retira plus riche qu'en arrivant au pouvoir. Les adversaires qui épluchèrent leurs comptes sans bienveillance n'y trouvèrent rien de suspect, Le rapport de 1849, tout en parlant d'une « multitude d'irrégularités », ne relève que les frais d'envoi des délégués de propagande et quelques dépenses irrégulières faites par les commissaires pour des fêtes, des brochures, des imprimés électoraux dans une douzaine de départements.

Les membres du Gouvernement provisoire avaient gouverné en bourgeois économes et timides. Par le suffrage universel ils préparaient une révolution profonde pour l'avenir, mais ils avaient réduit la révolution présente au minimum. Sauf la transformation de la garde nationale nécessitée par le nouveau régime électoral et deux expédients financiers temporaires, le cours forcé et l'impôt des 45 centimes, ils s'en allaient laissant intacts les institutions et le personnel de la monarchie.

CHAPITRE V[1]

L'ÉLECTION DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

I. LES PRÉPARATIFS DES ÉLECTIONS. — II. LES COMITÉS ÉLECTORAUX ET LES PROGRAMMES. — III. LE VOTE. — IV. LES ÉMEUTES OUVRIÈRES A LIMOGES ET A ROUEN. — V. LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

I. — LES PRÉPARATIFS DES ÉLECTIONS[2]

L'AVENIR dépendait maintenant de l'élection de l'Assemblée investie du pouvoir souverain. Cette première élection au suffrage universel différait profondément des opérations du régime censitaire. Au lieu d'un corps privilégié de moins de 250 000 propriétaires, c'était une masse de plus de 9 millions d'individus, presque tous sans aucune idée politique, sans aucune expérience du vote, la plupart même ne sachant pas lire. Ledru-Rollin avait ordonné aux maires d'inscrire sur la liste électorale quiconque, né avant le 9 avril 1827, aurait six mois de domicile (23 mars); après l'ajournement il rappela (30 mars) que l'autorité municipale devait inscrire *d'office* tous les habitants qu'elle savait être dans les conditions requises pour être citoyens.

INTERVENTION DU GOUVERNEMENT.

Le Gouvernement provisoire s'était cru le droit — peut-être même le devoir — de diriger cette masse inexpérimentée. Une circulaire de Ledru-Rollin posait ouvertement le principe :

1. *Compte rendu de l'Académie des Sciences*, 3 avril 1848.
2. SOURCES. — Aux Archives nationales la série F[1c] III (Esprit public et élection) classée par départements. — Le *Moniteur*, le *National*, le *Journal des débats*, le *Constitutionnel*; *Catalogue de l'Histoire de France*, de la Bibliothèque nationale, t. IV. Liste des professions de foi. — De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, 1888. Nadaud, *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, 1895.

OUVRAGES. — Voir la bibliogr. du chap. I. — La Révolution de 1848 (revue) a publié quelques études locales : Dieudonné, *Les élections à la Constituante dans le Loiret*; J. Vallès, *Le suffrage universel dans le département du Lot en 1848*; Boussinesq, etc. — Les élections de 1848 n'ont pas encore été étudiées d'une façon méthodique.

« Le gouvernement doit-il agir sur les élections ou se borner à en surveiller la régularité? Je n'hésite pas à répondre que, sous peine d'abdiquer ou même de trahir, le gouvernement ne peut se réduire à enregistrer des procès-verbaux et à compter des voix; il doit éclairer la France et travailler ouvertement à déjouer les intrigues de la contre-révolution.... Nous sommes libres d'hier; il y a quelques semaines encore nous subissions une loi qui nous ordonnait, avec amende et prison, de n'adorer, ne servir, ne nommer que la monarchie; la République était partout représentée comme un symbole de spoliation, de pillage, de meurtres, et nous n'aurions pas le droit d'avertir la nation qu'on l'avait égarée?... Pénétrez-vous de cette vérité que nous marchons vers l'anarchie si les portes de l'Assemblée sont ouvertes à des hommes d'une moralité et d'un républicanisme équivoques. »

ACTION DES COMMISSAIRES.

Les commissaires ne se bornèrent donc pas à préparer l'opération matérielle de l'élection; ils invitèrent les maires, par des proclamations officielles, à expliquer aux populations le sens du vote et à les pousser au scrutin. Ils purent se présenter eux-mêmes dans leur département. L. Blanc avait posé la question (29 mars) en se plaignant des commissaires qui, « pour l'égoïste succès de leur candidature,... compromettaient l'autorité du gouvernement ». Le Conseil décida (1er avril) de « leur recommander de ne point user dans l'intérêt de leur élection d'une influence qui ne doit servir qu'à la consolidation de la République, et d'attendre sans le provoquer le vœu des populations ». En fait, la plupart des commissaires se présentèrent dans leur département et furent élus.

PAS DE DISCIPLINE DE PARTI.

Cette élection au suffrage universel, dans un pays accoutumé à des scrutins où les voix ne se chiffraient que par centaines, dérouta toutes les prévisions. Beaucoup de gens ne virent pas que la masse des votants rendait une entente préalable indispensable entre les électeurs du même parti, et que, pour éviter de perdre leurs voix en les dispersant, il leur fallait connaître d'avance les candidats sur lesquels ils les concentreraient et accepter la discipline d'un parti. Quand les comités dressèrent des listes de candidats, on leur reprocha d'empiéter *sur la liberté des électeurs*. Même à Paris où, avec 300 000 électeurs et un seul tour de scrutin, *la nécessité d'une désignation préalable était évidente*, quand la délégation des ouvriers convoqua tous les travailleurs de la Seine à une réunion au Champ de Mars, le matin du 23 avril, « pour arriver à l'unité dans le vote. » Lamennais publia dans son journal un article indigné : « Êtes-vous ou n'êtes-vous pas libres? La première fois que vous exercez votre droit politique, on vous assemble d'autorité. »

DIFFICULTÉ DU DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN.

On ne voyait pas nettement que l'usage censitaire du bulletin écrit par l'électeur au moment du vote allait être remplacé par le bulletin imprimé, et on se représentait si mal les opérations du scrutin qu'on se demanda si elles seraient matériellement possibles. Une commission de l'Académie des sciences fit un rapport (3 avril) sur « la solution des difficultés que présentent le dépouillement et le recensement des votes

dans les élections nouvelles ». L'expérience des élections municipales, où en une demi-heure on ne dépouillait que 100 bulletins de 12 noms, faisait croire que le dépouillement de 300 000 bulletins de 34 noms exigerait 4 250 heures, soit 354 jours. La commission ne concluait pas cependant qu'il fût « impossible d'imprimer à l'opération électorale le caractère mathématique essentiel à toute opération qui doit être, non seulement praticable, mais exacte ». Elle conseilla, suivant l'exemple de la Banque de France, de rendre l'opération rapide en la morcelant. On divisa la Seine en sections de vote; chacune devait trier les bulletins imprimés ou lithographiés déposés dans l'urne sans changement, et répartir entre tous les scrutateurs les bulletins où un nom avait été changé. Le dépouillement, commencé le soir du 24, fut achevé le 28.

ILLUSIONS SUR LE CHIFFRE DES VOIX.

Le décret fixait pour être élu un minimum de 2 000 voix; cette génération, habituée aux chiffres très bas du scrutin censitaire, ne se rendait pas compte que le nombre des voix des élus se chiffrerait, non plus par centaines, mais par milliers. Bien des gens s'imaginèrent qu'on serait élu avec 2 000 voix.

« On entendait des hommes graves et parfaitement intelligents dire après mûre réflexion : Choisissons tels ou tels de nos voisins. Ils auront au moins 3 000 voix. Peu à peu.., on parvint à comprendre que les élus devraient conquérir 50 ou 65 000 voix » (de Falloux).

GRAND NOMBRE DES CANDIDATS.

Mon père, qui fut candidat, m'a dit avoir fait un calcul analogue. Cette illusion très répandue fit naître un nombre disproportionné de candidatures, la plupart sans aucune chance, et une production énorme de professions de foi dont l'énumération remplit deux cents pages du *Catalogue de l'Histoire de France* de la Bibliothèque nationale.

ILLUSION SUR LA CONDITION SOCIALE DES ÉLUS.

Une impression très générale fut que les paysans et les ouvriers, formant désormais la très grande majorité, éliraient des hommes du peuple. Il semblait — il semble encore à qui raisonne dans l'abstrait — que le suffrage universel, étant « le nombre », doit donner le pouvoir au nombre, que les travailleurs manuels profiteront de leur supériorité numérique pour élire des représentants de leur condition. Cette illusion, *commune aux adversaires et aux partisans de la République* sociale, explique la mauvaise humeur des journaux de la bourgeoisie contre Carnot pour avoir invité les instituteurs à expliquer aux paysans qu'un bon représentant du peuple n'a pas besoin d'être instruit.

« Le ministre paraît craindre, disait le *Journal des Débats* (8 mars), que les électeurs de la campagne ne tiennent trop de compte, non seulement de la fortune, mais de l'éducation.... La fortune et l'éducation n'ont que trop d'ennemis naturels sans qu'il soit nécessaire de leur en chercher davantage.... Toutes les classes y seront naturellement représentées, on peut s'en fier... à l'effet nécessaire du suffrage universel.... Ce que l'on peut craindre..., c'est que les masses

déshéritées jusqu'ici du droit d'élire n'aient confiance qu'en elles-mêmes et ne soient entraînées à exclure systématiquement quiconque s'élèvera au-dessus du niveau commun.... Le nombre écraserait la capacité. »

L'expérience montra que le suffrage universel ne donne pas des résultats radicalement différents des autres systèmes. Les électeurs, quelle que soit leur condition, ne votent guère que pour des hommes dont le nom est connu ; le personnel politique dans un département est très peu nombreux et surtout formé de bourgeois ; quel que soit le mode de scrutin, c'est lui qui fournira les élus. Les changements porteront sur le nombre des élus des divers partis, non sur leur condition sociale.

II. — LES COMITÉS ÉLECTORAUX ET LES PROGRAMMES

LISTES DE CANDIDATS.

SOUS un régime qui fonctionnait pour la première fois, l'opération décisive était la préparation des listes de candidats. Elle se fit suivant les conditions propres à chaque département, avec des différences locales dont l'histoire n'est pas exactement connue. D'ordinaire la liste fut dressée et publiée par un comité improvisé formé des représentants les plus notables ou les plus actifs des principales *tendances*, car il n'y avait pas encore de partis organisés.

LISTES DU NATIONAL.

Le comité le plus puissant, créé par le *National*, le grand journal de la bourgeoisie républicaine, organe de la majorité du gouvernement, s'appela *Comité central des électeurs républicains*, et tint ses séances dans une salle de concert. Il se mit en rapport avec les comités locaux que les bourgeois républicains formèrent dans les villes chefs-lieux, et dressa une liste de candidats républicains pour tous les départements, qui fut publiée par le *National* du 10 avril. A Paris, la liste comprenait tous les membres du Gouvernement provisoire, les ministres, les hommes du *National*, bourgeois républicains, et trois ouvriers pris en dehors des partisans de Louis Blanc. Dans les départements, on porta sur la liste les notables républicains de la veille, propriétaires, avocats, médecins, hommes de loi, la plupart de la couleur du *National*, quelques-uns démocrates de la couleur de Ledru-Rollin, en y adjoignant un bon nombre de rédacteurs du *National*. Le Comité admit aussi, surtout dans les régions du Nord, les anciens députés de l'opposition dynastique, « les républicains du lendemain », que Ledru-Rollin avait formellement repoussés ; il ne rejeta que les orléanistes ministériels. Dans les pays les plus démocrates, la liste fut complétée par quelques noms d'ouvriers, en signe de fraternité.

CANDIDATS DÉMOCRATES.

Les partisans de la République sociale ne formaient dans aucun département un groupe assez fort pour espérer faire passer une liste à

eux seuls; ils présentèrent des candidats, la plupart ouvriers, dans les pays industriels, et partout ils firent voter pour les démocrates de la couleur de Ledru-Rollin. A Paris seulement une organisation indépendante fut créée, sur le conseil de Louis Blanc, par la délégation du Luxembourg; sur les 34 sièges de la Seine, elle décida d'en donner 20 aux ouvriers, 14 aux « défenseurs connus des intérêts populaires ». Chaque corps de métier présenta son candidat (il y en eut 70): une commission de 6 délégués leur fit passer un examen sur leurs opinions en matière d'organisation du travail, d'impôts, d'armée; leurs réponses sténographiées furent portées au procès-verbal. Puis l'assemblée générale dressa « la liste du Luxembourg »; elle ne portait que quatre membres du gouvernement, Louis Blanc, Albert, Ledru-Rollin et Flocon. *LISTE DU LUXEMBOURG.*

Les orléanistes ministériels n'osèrent présenter de liste nulle part. Le *Journal des Débats* en avait dit le motif : *PAS D'ORLÉANISTES.*

« Il paraît bien difficile que les anciens députés constitutionnels... n'inspirent pas de la défiance; on leur supposera toujours des arrière-pensées.... Il ne s'agit pas d'émigrer à l'intérieur.... Mais laissons les républicains organiser la République. »

Le *club de l'Assemblée nationale*, formé à Paris par le journal légitimiste de ce nom, dressa des listes pour plusieurs départements de l'Ouest. Ses candidats se présentèrent, non comme royalistes, mais comme défenseurs de l'ordre social et de la religion, et déclarèrent accepter la République; en Maine-et-Loire, en Morbihan, ils inscrivirent même un nom de républicain connu du pays. *LÉGITIMISTES.*

Le choix des candidats fut en partie fait à Paris par les hommes politiques et les journalistes parisiens. Paris conservait une action directrice sur cette première élection. Mais déjà la province faisait acte d'initiative en remaniant les listes publiées à Paris, ou en formant une liste de conciliation avec des candidats de couleurs différentes. Et si le travail fait par les comités des chefs-lieux et les journaux locaux était mieux connu, peut-être apparaîtrait-il que la décision définitive a été prise plus souvent par les gens du pays que par le Comité parisien. *ACTION DE LA PROVINCE SUR LES CHOIX.*

Dès ce moment se dessinent les trois grands partis que les événements de 1848 vont achever de constituer. Ils sont indiqués naïvement dans une proclamation du comité électoral républicain de Reims, que je cite comme exemple parce qu'elle ressemble à beaucoup d'autres; elle date d'un moment où les partis, encore à l'état de tendances, n'ont pas reçu leurs noms définitifs. *TENDANCES.*

« Trois grandes divisions vont surgir », les rétrogrades, les démocrates, les démagogues.... « D'une part, les partisans du gouvernement déchu, qui regrettent le régime des privilèges, l'exploitation de la grande majorité de la nation par un

petit nombre... seul appelé à la confection des lois.... Leur tendance naturelle est de vouloir... conserver la plus grande partie de l'édifice vermoulu.... — D'autre part des citoyens déshérités jusqu'ici de tous droits, qui ont souffert dans leur dignité comme hommes ou qui ont enduré la misère et les privations, aigris par la souffrance... impatients de devenir les maîtres à leur tour. Ils iraient jusqu'à... violer le principe d'égalité en vue d'en établir une, violente et chimérique, contraire à toutes les notions de la justice. — Pour nous, véritables démocrates..., la Révolution de 48 est une révolution essentiellement démocratique et sociale.... »

PROGRAMME RÉPUBLICAIN DE REIMS.

Ce comité républicain de Reims, qui à ce moment acceptait la formule « démocratique et sociale », présentait le programme suivant, un peu plus chargé de réformes que celui du *National*, mais d'où sont écartées toutes les formules socialistes (droit au travail, impôt progressif sur le revenu, entreprises d'État, abolition de l'armée permanente).

« Au nom de la Liberté, liberté de la presse, de réunion et d'association. Liberté du culte sans rétribution particulière à aucun d'eux ou avec rétribution égale pour tous.

« Au nom de l'Égalité, éducation obligatoire pour tous, éducation nationale gratuite avec liberté d'enseignement sous le contrôle de l'État, incorporation de tous les citoyens dans la garde nationale, réduction progressive de l'armée, abolition du remplacement, service obligatoire pour tous; principe électif appliqué à la magistrature; conseil des prudhommes élu sur une base égalitaire, jury pour les délits de la politique; inamovibilité du clergé, élection à ses hautes dignités par tout le clergé.

« Au nom de la Fraternité, impôt équitable, revision complète des octrois, diminution ou suppression des impôts sur le sel, la viande, les boissons, impôt sur les objets de luxe. Vie à bon marché... par la facilité des échanges internationaux, conciliée toutefois avec le respect des légitimes industries du pays. Organisation du travail au moyen de l'application progressive de l'association, assurance générale par l'État; Assistance mutuelle des peuples. Une nationalité opprimée a droit à l'appui moral de la France. Toutes les nations ne doivent bientôt former qu'une seule et grande famille. »

III. — LE VOTE

PROCÉDURE DU VOTE.

L'OPÉRATION du vote commença le 23 avril, jour de Pâques, et fut presque partout terminée le 24. Elle eut lieu dans la forme traditionnelle d'une assemblée électorale au chef-lieu du canton, présidée par le juge de paix. On fit l'appel des électeurs par commune, en commençant par les plus éloignées; chaque électeur se présentait à l'appel de son nom et remettait son bulletin; à la fin du jour, on fit un contre-appel de tous les électeurs qui n'avaient pas voté.

Les électeurs de la même commune, convoqués à la même heure, s'étaient entendus pour faire route ensemble, comme les conscrits le jour du tirage au sort. Ils arrivèrent au chef-lieu en troupe, souvent avec un drapeau ou un tambour, conduits par les chefs officiels de ce temps,

le maire et le curé. Tous les militaires et les gendarmes étaient électeurs et éligibles; tout groupe de plus de trois hommes originaires d'un même département votait pour les candidats de ce département. On avait envoyé aux chefs de corps les listes de tous les candidats.

Le dépouillement des votes et le recensement eurent lieu aux chefs-lieux des départements; le résultat du vote de la Seine fut proclamé solennellement le 28 à dix heures du soir par le maire, devant l'Hôtel de Ville illuminé.

GRAND NOMBRE DE VOTANTS.

Cette première expérience du vote universel se fit avec un enthousiasme quasi religieux qui frappa les contemporains. Le chiffre des votants fut énorme : 7 835 327 sur 9 395 035 inscrits; cette proportion de 84 pour 100 ne devait plus être atteinte jusqu'à la fin du siècle.

PETIT NOMBRE DES IRRÉGULARITÉS.

Presque partout l'opération fut calme et régulière. Les conservateurs reprochent seulement à quelques commissaires du gouvernement d'avoir fait officiellement distribuer des bulletins à leur nom et même des bulletins de couleur; ils accusent un sous-commissaire d'avoir mis sous séquestre une presse qui tirait les listes des candidats de l'opposition.

En quelques endroits (Issoudun, La Châtre, Bourges, Soissons, Saint-Amand, Limoges), on se plaint que les républicains de la ville sont allés à la rencontre des paysans, leur ont enlevé les bulletins conservateurs et leur ont donné des bulletins républicains. — A Calais, les ouvriers ont arraché les bulletins du comité républicain pour donner la « liste des pauvres ». — En Bretagne, un journal républicain reproche aux prêtres d'avoir « enrégimenté les paysans », le commissaire de Nantes ordonne une enquête fondée sur la « présomption que la liberté des élections a été entravée dans presque toutes les localités rurales ».

DÉSORDRES.

On signale quelques boîtes électorales brisées, brûlées ou emportées (dans l'Ariège, l'Aveyron, le Puy-de-Dôme). A Castel-Sarrasin, les paysans, ayant attendu jusqu'au soir pour voter, à la nouvelle que le vote était ajourné au lendemain, ont enfoncé la grille défendue par les gardes nationaux. A Louviers, quelques salles de vote sont envahies pour expulser le président « ennemi des ouvriers ». Mais ce ne sont que des accès de violence locaux, très rares en proportion du nombre des cantons. Presque partout on admire « l'ordre », « le calme », « l'empressement pacifique ».

Les désordres furent plus graves après la proclamation des résultats, quand les républicains du chef-lieu surent que les campagnes donnaient la majorité à leurs adversaires. Ce résultat imprévu du suffrage universel leur parut une injustice, et leur indignation se manifesta par quelques violences. A Nantes, un millier d'ouvriers vinrent avec des drapeaux à la mairie protester contre les élections qu'ils déclaraient irrégulières, puis une bande alla briser les vitres d'un curé qui avait fait

voter pour les conservateurs. A Nîmes, où les républicains protestèrent contre l'élection des légitimistes, une farandole (probablement de contre-manifestants), portant des branches de laurier et chantant, se heurta à un pont barré, et on se tira des coups de fusil. A Issoudun, les vignerons irrités envahirent la salle du conseil municipal et installèrent des « délégués en sabots, en blouse et en bonnet de coton ».

IV. — LES ÉMEUTES OUVRIÈRES A LIMOGES ET A ROUEN[1]

CONFLITS DE CLASSES.

IL n'y eut de véritable émeute que dans deux villes industrielles, Limoges et Rouen, où depuis longtemps couvait l'animosité entre les ouvriers et les bourgeois. La lutte de classes (comme on dirait aujourd'hui) s'était engagée déjà à propos de la garde nationale. Les bourgeois, depuis longtemps pourvus de leur uniforme et de leur fusil, encadrés dans leurs anciennes compagnies, regardaient comme des intrus les hommes du peuple jetés brusquement dans la milice bourgeoise; les ouvriers devenus gardes nationaux s'indignaient de rester sans armes et réclamaient des officiers de leur classe.

LES PARTIS A LIMOGES.

A Limoges, qui n'avait alors que 23 000 habitants, les ouvriers étaient environ 3 000, la plupart tisseurs ou porcelainiers. Les patrons, nombreux (car les établissements étaient petits), et presque tous propriétaires de terres, formaient la bourgeoisie; dès 1847, ils avaient demandé une « composition homogène » de la garde nationale; l'admission devait être un « honneur remis aux mains des plus dignes ». Après la Révolution, les ouvriers entrés en masse dans la *Société populaire* étaient devenus une force politique dont les autorités se servaient pour maintenir l'ordre. Ils proposèrent aux bourgeois de laisser leurs fusils dans les postes, pour être remis aux gardes nationaux de service; et ils élurent pour officiers des ouvriers. Ils dressèrent, d'accord avec les délégués de quelques cantons, une liste de candidats à la Constituante et, le jour du vote, postèrent sur chaque route des membres de la *Société populaire* avec un drapeau pour distribuer leur liste aux électeurs ruraux.

DÉSORDRE PENDANT LE RECENSEMENT DES VOTES.

Le jour du recensement des votes, les bourgeois, seuls encore à posséder un uniforme et un fusil, firent seuls le service d'ordre; le soir, ils se fournirent de cartouches faites avec de la poudre de chasse, et les ouvriers leur trouvèrent un air provocant. Dans la nuit, la *Société populaire* tint deux séances; les ouvriers, irrités de l'attitude des bourgeois

1. V. Chazelles, *Un épisode de la lutte de classes à Limoges* (Révolution de 1848, t. VII). — Sur Rouen : Gossez, *Mémoires de l'ouvrier François Leblanc* (renseignements dans les notes). *Gazette des Tribunaux* (procès de Rouen). — De la Gorce, *Histoire de la deuxième République*, 1887.

et de la défaite de leurs candidats, décidèrent de demander au commissaire du gouvernement de désarmer la garde nationale et de renouveler le conseil municipal, ce qui leur fut refusé. Le lendemain 27, il ne restait, pour achever le recensement, qu'à dépouiller les procès-verbaux des votes de l'armée, qui ne pouvaient plus changer le résultat; une bande d'ouvriers des chantiers communaux (où l'on occupait les ouvriers sans travail) entra dans la salle avec un drapeau; tout à coup, quelques jeunes garçons, passant sous les bras du président (un vieux juge de paix très lent), lui arrachèrent la boîte aux procès-verbaux, jetèrent les papiers dans la salle et les déchirèrent. Cette gaminerie, sans but et sans portée, fit éclater l'énervement accumulé depuis deux mois.

LES OUVRIERS MAITRES DE LA VILLE.

Les ouvriers de la ville restèrent dans la légalité. Mais, dans la confusion produite par la scène de la salle de recensement, on vit accourir en ville les gens du Navex, le faubourg au bord de la Vienne, dont le métier était de rassembler les bûches flottées destinées à chauffer les fours à porcelaine. Ces flotteurs à demi sauvages, restés en dehors de la vie politique, arrivaient armés du *lancis* qui leur servait à piquer les bûches flottant dans la rivière. Ils arrachèrent aux gardes nationaux leurs fusils et les déchargèrent en l'air, ce qui donna l'impression d'une bataille. Les bourgeois effrayés se laissèrent désarmer. Les ouvriers occupèrent les postes de la garde, envahirent la préfecture et obligèrent le commissaire à créer un comité formé en partie d'ouvriers, qui resta maître de Limoges, désarma la garde nationale et fit faire le service d'ordre par des patrouilles d'ouvriers. Ce régime illégal, d'ailleurs sans aucune violence, dura deux semaines, jusqu'à l'arrivée des troupes.

LES OUVRIERS A ROUEN.

A Rouen, les ateliers communaux, où l'on avait concentré plusieurs milliers d'ouvriers sans travail, formaient un centre d'agitation; on y faisait des discours sur une tribune en plein air; il en partait des bandes qui allaient manifester dans la ville. Les ouvriers avaient réclamé des fusils comme gardes nationaux, mais les bourgeois continuaient à être seuls armés.

Le commissaire du gouvernement Deschamps, soutenu par Ledru-Rollin, était détesté de la bourgeoisie libérale dirigée par le procureur général Sénart, un homme du *National.* On lui reprochait d'exciter les ouvriers par ses discours et d'avoir fixé le taux des salaires; plusieurs industriels avaient fermé leurs ateliers par protestation. Les ouvriers portèrent sur leur liste Deschamps et son neveu, chef des ateliers communaux. Le jour du vote, ils arrachèrent aux porteurs de bulletins conservateurs quelques paquets. « Ils semblaient, dit un correspondant, avoir juré haine aux paletots et aux chapeaux. »

COMBATS DANS LES FAUBOURGS.

Quand on apprit le résultat du vote, les ouvriers, ne pouvant croire que leurs candidats fussent en minorité, se rassemblèrent devant l'Hôtel

de Ville et protestèrent contre les opérations; il y eut une bagarre. Sénart réquisitionna la troupe, on se battit. Les ouvriers se retirèrent dans le faubourg de Martainville et y dressèrent des barricades; la troupe et les gardes nationaux les attaquèrent. Ce fut le premier combat depuis la Révolution; on compta du côté des insurgés 11 morts et 76 blessés; aucun mort de l'autre côté. On fit en deux jours près de 250 arrestations; une dizaine de prisonniers furent condamnés aux travaux forcés (cinq à perpétuité); une trentaine à la détention (de deux à vingt ans).

IMPRESSION A PARIS.

L'impression fut très vive à Paris. La *Société républicaine* fit afficher une proclamation de Blanqui :

« La contre-révolution vient de se baigner dans le sang du peuple. Justice!... Depuis deux mois, la bourgeoisie royaliste de Rouen tramait dans l'ombre une Saint-Barthélemy des ouvriers.... D'où vient que l'aristocratie possédait seule l'organisation et les armes?... Tout ce qu'il y avait de républicains dans la ville a été jeté dans les fers. »

Le club de la Révolution chargea une commission présidée par Barbès de demander des explications au gouvernement et d'aller à Rouen provoquer des poursuites contre les auteurs des massacres.

V. — LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE [1]

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE.

IL est impossible d'exprimer par des chiffres la composition de l'Assemblée; les partis politiques n'étaient pas encore formés. En beaucoup de pays les républicains modérés n'étaient pas séparés par une démarcation nette de leurs alliés de la veille, les opposants dynastiques orléanistes, qui se présentaient comme ralliés à la République; il y aurait eu à ce compte près de 700 républicains. Les hommes de la *Réforme* en province ne s'opposaient pas nettement comme à Paris aux hommes du *National*; ils se présentaient d'ordinaire sur la même liste pour lutter ensemble contre les conservateurs. Beaucoup d'élus hésitaient encore et ne prirent parti que plus tard.

LES TENDANCES.

En tenant compte des antécédents et de la tendance générale de chacun des élus (sans défalquer les doubles emplois résultant des élections multiples), on peut évaluer grossièrement les républicains mo-

1. Chaboseau, *Les Constituants de 1848*, classement par professions (Révolution de 1848, 1911). — Pour le classement par partis, un mémoire inédit : J. Tournan, *État des partis en France d'après les élections... du 23 avril*. — *Physiologie de l'Assemblée nationale*, par un sténographe, 1848. — Le jugement de Thiers dans Nassau-Senior, *Conversations with M. Thiers...* 1878.

dérés à 500, les partisans de la République démocratique et sociale à moins de 100, les orléanistes ralliés à moins de 200, les légitimistes catholiques à 100, sur un total de 880.

VICTOIRE DES RÉPUBLICAINS MODÉRÉS.

Le sens général de l'élection est très clair, et personne ne le contesta. C'est la condamnation de la monarchie de Louis-Philippe; aucun des candidats officiels de Guizot n'est élu; 77 commissaires du gouvernement, 35 sous-commissaires sont élus : ce sont surtout les modérés; Lamartine, premier élu de la Seine, passe dans dix départements. C'est l'acceptation de la République, sous la forme modérée, le triomphe des républicains du *National*.

ÉCHEC DES DÉMOCRATES.

A Paris même, les candidats des ouvriers du Luxembourg sont battus; Ledru-Rollin, Louis Blanc et Albert ne passent que comme membres du gouvernement, grâce à d'autres listes, et à un rang très bas (entre 133 000 et 121 000 voix, tandis que leurs collègues en ont de 259 000 à 225 000). Aucun des grands chefs de club, aucun chef d'école, aucun des socialistes connus ne passe. Barbès est élu, mais dans son pays, comme célébrité locale; les trois ouvriers élus à Paris sont ceux des listes modérées. La *Réforme* dit (le 29 avril) : « Nous avions compté sur de bien mauvaises élections, mais l'événement, il faut l'avouer, a passé notre attente. » C'est la défaite de la République « démocratique et sociale ».

INCERTITUDE DES OPINIONS.

L'ensemble du vote montre bien le sentiment général de la France, mais l'analyse des votes par département renseigne très mal sur l'opinion des différents pays. Les listes ont été improvisées avant qu'on eût le temps de bien se connaître; beaucoup de voix ont été données à un candidat parce que son nom était connu dans le pays, sans tenir compte de son opinion. Les candidats eux-mêmes ne savent pas tous encore dans quel parti ils se rangeront. Dans la plupart des départements, les élus ne sont pas tous de même opinion, soit qu'on ait élu une liste de conciliation mélangée de conservateurs, de républicains modérés et de démocrates, soit que chacune des listes opposées ait fait passer une partie de ses membres; vingt-deux départements seulement ont une représentation homogène. Parfois la dispersion des voix entre des candidats de même couleur ne laisse pas apercevoir la véritable majorité.

RÉPARTITION PAR RÉGIONS.

Dans quelques régions seulement le vote indique une opinion dominante. Les légitimistes catholiques sont puissants dans deux régions, l'Ouest breton et vendéen (Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Vendée) et les pays montagneux et pauvres du massif central (Lot, Tarn, Aveyron, Lozère, Gard). Les anciens orléanistes ont leurs forces dans les régions riches du Nord et de la Normandie. Les démocrates se trouvent, outre les très grandes villes, au Sud-Est et au Sud (Provence, Languedoc), dans la partie nord-est du massif cen-

tral (Loire, Allier, Saône-et-Loire) et en Limousin. La population de ces pays, dès la première fois qu'elle est consultée, manifeste la tendance politique qu'elle continuera à montrer pendant tout le siècle.

En général, chaque département a envoyé ses hommes politiques les plus connus. Les quatre cinquièmes sont des hommes du pays. Cette Assemblée, la première élue au suffrage universel, est la réunion des notables de tous les partis qui ont lutté contre le régime de Guizot; il n'y manque guère que Thiers, que le gouvernement a fait échouer à Marseille, et qui va y entrer à l'élection complémentaire de juin. Mais, comme on a écarté les députés officiels, les élus sont en grande majorité des hommes nouveaux ; 190 seulement ont siégé à la Chambre.

CONDITION SOCIALE.

Presque tous sont des bourgeois. La plupart auraient eu le cens requis pour être députés sous Louis-Philippe; les trois cinquièmes ont de quarante à cinquante-cinq ans : les contemporains s'étonnent de voir ces élus du suffrage universel en redingote, et seulement une vingtaine d'ouvriers et six contremaîtres.

ET PROFESSIONS.

Ce qui domine, ce sont les hommes de loi (176), avocats, notaires, magistrats, et les propriétaires (plus de 100), dont beaucoup se font appeler agriculteurs. On compte 30 officiers, 69 anciens officiers (53 subalternes), une cinquantaine de médecins, autant de journalistes et d'hommes de lettres, 15 ecclésiastiques, dont 3 évêques et 1 religieux (Lacordaire), 7 professeurs de droit, 3 fonctionnaires de l'enseignement primaire, 1 seul instituteur.

OPINION DE THIERS SUR L'ASSEMBLÉE.

La plupart n'ont pas encore d'opinion arrêtée et sont disposés à se laisser diriger. Thiers dira plus tard que c'est la seule Assemblée où il ait aimé à parler.

« Les membres de cette Assemblée étaient honnêtes et intelligents, mais ignorants.... Il y avait peu d'hommes de parti; peu avaient un intérêt personnel. Ils n'étaient pas habitués aux discours publics.... La seule apparence de franchise chez un orateur de second ordre les entraînait.... La majorité croyait en la République, et ils étaient stupéfaits en découvrant qu'elle n'apportait pas avec elle la prospérité. Ils avaient l'habitude de me dire : « Ne pouvons-nous rien faire pour les classes ouvrières? » Comme si les classes ouvrières avaient besoin qu'on fît quelque chose pour elles! »

Cette Assemblée d'honnêtes gens bien intentionnés et sans parti pris allait être à la merci des impressions de séance et des discours.

LIVRE II

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

CHAPITRE PREMIER

LE GOUVERNEMENT DE L'ASSEMBLÉE ET DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE[1]

I. LA CRÉATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE ET L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE. — II. LE CONFLIT ENTRE L'ASSEMBLÉE ET LE PEUPLE DE PARIS. — III. L'ENVAHISSEMENT DE L'ASSEMBLÉE (15 MAI). — IV. TRANSFORMATION DES ATELIERS NATIONAUX. — V. LA NAISSANCE DU PARTI BONAPARTISTE. — VI. LE PROGRAMME D'ACTION DE LA MAJORITÉ RÉPUBLICAINE ET LE RACHAT DES CHEMINS DE FER PAR L'ÉTAT. — VII. LA SUPPRESSION DES ATELIERS NATIONAUX.

I. — LA CRÉATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE ET L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE

LA SALLE DES SÉANCES.

COMME la salle des députés était trop petite pour la nouvelle Assemblée, on avait construit dans la cour du Palais-Bourbon un bâtiment provisoire. La salle des séances, longue de trente-sept mètres, large de vingt-sept, était remplie par dix rangées de banquettes disposées en étages. C'étaient des banquettes en noyer à dossier, recouvertes de serge verte, divisées en sièges par de simples tringles garnies de serge; devant chaque siège, une planchette servait de pupitre. Sur le pourtour régnait une galerie à laquelle on accédait par des allées en escaliers qui partageaient la masse des sièges en dix-huit sections. Les

1. On trouvera en tête du livre Ier la bibliographie des sources, l'énumération des sources officielles et des principaux journaux et l'indication des histoires d'ensemble.

SOURCES. — Inédites : aux Archives de la Chambre des députés, les Procès-verbaux des séances du Gouvernement provisoire et de la Commission exécutive. Voir Ch. Seignobos, *Les procès-verbaux... de la Commission exécutive* (Revue d'Histoire moderne et contemporaine, 1906); Procès-verbal du Comité de Constitution. — Officielles : le compte rendu sténographique des séances de l'Assemblée et les annexes (rapports, enquêtes, documents, projets de lois, budgets) sont au *Moniteur* et dans le *Compte rendu des séances*, 1848-49. Table analytique, 1850. — JOURNAUX et SOUVENIRS : Voir la bibliographie en tête du livre Ier.

OUVRAGES. — V. Pierre; Stern; de la Gorce; G. Renard; Bouniols (cités en tête du livre Ier).

tribunes très grandes pouvaient contenir un public de 672 auditeurs; la presse y avait 90 places. L'acoustique de cette salle improvisée fut trouvée mauvaise; la voix de l'orateur à la tribune portait mal.

Le gouvernement avait prescrit aux représentants un uniforme imité de la Convention : « l'habit noir, le gilet blanc rabattu sur le revers, le pantalon noir et une ceinture tricolore en soie garnie d'une frange en or à grains d'épinards, à la boutonnière un ruban rouge où étaient dessinés les faisceaux de la République ». Les membres du Gouvernement provisoire furent seuls à le porter.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE.

L'Assemblée entra en séance le 4 mai pendant que les canons des Invalides tiraient une salve de 21 coups. Les membres du Gouvernement provisoire arrivèrent en corps; leur président, Dupont, remit solennellement les pouvoirs du gouvernement à l'Assemblée désormais souveraine. La majorité manifesta ses sentiments républicains par une motion :

« L'Assemblée nationale... déclare, au nom du peuple français, à la face du monde entier, que la République proclamée le 24 février est et restera la forme du gouvernement de la France. »

Les représentants debout crièrent : « Vive la République ! » L'acclamation fut répétée 17 fois, dit-on. Puis l'Assemblée en masse sortit sur le péristyle et acclama la République « à la face du ciel », devant la foule qui répondit par le même cri. Ainsi fut symbolisée l'acceptation de la République parisienne par la France incarnée dans l'Assemblée, et l'acceptation de l'Assemblée française par le peuple de Paris.

RÈGLEMENT DU POUVOIR EXÉCUTIF.

Après l'élection du bureau, chacun des membres du Gouvernement provisoire lut un long rapport sur ses actes. Puis, en attendant la Constitution, on régla le pouvoir exécutif; l'Assemblée, par respect pour la séparation des pouvoirs, ne voulait pas l'exercer elle-même. La proposition de proroger le Gouvernement provisoire fut rejetée à une grande majorité, pour ne pas laisser deux socialistes au pouvoir. Les hommes du *National* ne voulaient pas d'un chef unique, qui eût été certainement Lamartine, l'élu de dix départements; ils firent créer une *Commission exécutive* de cinq membres.

LA COMMISSION EXÉCUTIVE.

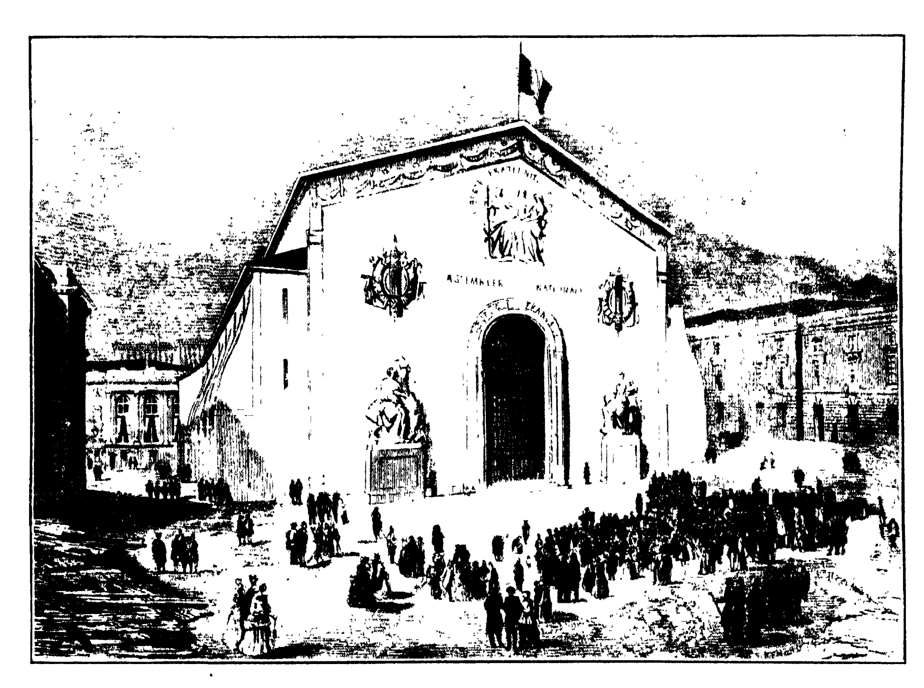
Sur l'élection de la Commission, la majorité se divisa. Ledru-Rollin, compromis par ses commissaires et ses circulaires, n'avait pour lui qu'une minorité. Mais Lamartine, pour maintenir la solidarité avec ses collègues et récompenser Ledru-Rollin de sa conduite au 16 avril, déclara qu'il n'accepterait d'être élu qu'avec lui. La majorité se résigna, mais marqua son hostilité par la différence du chiffre de voix entre les cinq élus. Les candidats du *National*, Arago, Garnier-Pagès, Marie, eurent 725, 715, 702 voix; Lamartine n'en eut que 643, Ledru-Rollin 458 (10 mai).





SCEAU DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

A gauche, sceau : République française démocratique, une et indivisible. — 24 février 1848. » *A droite, contre-sceau :* « Égalité, Fraternité, Liberté. — Au nom du peuple français. » — *Musée des Archives nationales.*



LA SALLE DE RÉUNION DE LA CONSTITUANTE

Vue extérieure du bâtiment provisoire construit dans la cour du Palais-Bourbon pour loger l'Assemblée. La salle intérieure avait 37 mètres de long et 27 mètres de large. — Gravure de l'Illustration *du 6 mai* 1848.

La Commission exécutive élut président Arago et tint ses séances au Petit-Luxembourg; elle fut, comme le Directoire, un souverain collectif qui opérait en corps et nommait des ministres. Elle délibérait en Conseil, tenait un procès-verbal de ses séances et faisait appeler individuellement les ministres dont elle avait besoin; après le 27 mai, elle tint deux fois par semaine un « Conseil des ministres ». Les ministères occupés par ses membres devenant vacants, elle donna l'Agriculture à Flocon, les Finances à Duclerc, déjà sous-secrétaire d'État, la Guerre au général Cavaignac, rappelé d'Algérie, les autres ministères aux ministres en fonctions et à des hommes du *National*. SA PROCÉDURE.

L'Assemblée s'organisa pour le travail. Elle créa 18 grands comités permanents (de plus de 50 membres), organes d'étude et d'enquête, où les représentants se faisaient inscrire suivant leur préférence. Chaque comité, chargé d'une espèce d'affaires (Finances, Travail, Cultes, etc.), recevait des communications écrites ou orales, et faisait des propositions à l'Assemblée. Pour le travail courant, les représentants étaient répartis par tirage au sort entre les bureaux; on créait pour chaque affaire une *commission* ou un *comité* spécial, distinct des grands comités, mais qui parfois s'occupait de la même question (ce fut le cas du *Comité du travail* et du *Comité des travailleurs*). COMITÉS ET COMMISSIONS

Les représentants, presque tous hommes nouveaux sans expérience parlementaire, ne trouvaient aucun cadre de parti organisé. Les anciens députés de l'opposition dynastique avaient pris siège à droite, Barbès et ses amis, suivant la tradition de la Montagne révolutionnaire, sur le banc le plus élevé à l'extrême gauche; tout le reste était une masse flottante. Il se créa bientôt des *réunions* hors séance; les hommes de même opinion s'y groupaient pour délibérer sur la conduite à tenir, un bureau élu convoquait et dirigeait la réunion. RÉUNIONS DE PARTI.

La première réunion, convoquée par les républicains démocrates pour discuter la formation du pouvoir exécutif, se tint d'abord dans l'Assemblée au 14ᵉ bureau et, depuis le 14 mai, dans une maison de la rue des Pyramides. — Marrast et ses amis du *National* fondèrent bientôt la *réunion du Palais-National* (Palais-Royal), qui groupa la plupart des républicains modérés et attira même plusieurs démocrates de la rue des Pyramides. Elle dépassa 300 membres et jusqu'au 10 décembre garda la majorité dans l'Assemblée. — La réunion de la rue des Pyramides se disloqua bientôt. Un petit groupe de démocrates fonda la *réunion du Palais des Beaux-Arts*. L'extrême gauche fonda la *réunion de la rue de Castiglione*, dont les archives furent saisies pendant les journées de juin; transférée plus tard rue Taitbout, elle devint la *réunion des représentants Montagnards*. — Les conservateurs orléanistes et catholiques s'organisèrent plus tard dans la *réunion de la rue*

de Poitiers, qui groupa tous les hommes du « parti de l'ordre ».

Ces *réunions* ne furent que des groupes sans discipline, dont les membres ne se sentaient pas liés par les décisions communes. Les votes dans l'Assemblée dépendirent toujours des impressions de séance, il n'y eut jamais que des majorités de hasard, unies par un sentiment temporaire.

II. — LE CONFLIT ENTRE L'ASSEMBLÉE ET LE PEUPLE DE PARIS[1]

LA MAJORITÉ HOSTILE A LOUIS BLANC.

LE parti de l'ordre, les républicains des départements, les hommes du *National* s'unissaient dans la peur du socialisme et la défiance envers le peuple de Paris. La majorité se groupa d'abord contre les institutions créées en février pour apaiser les ouvriers. Elle manifesta ses sentiments en accueillant Louis Blanc par des rumeurs et en rejetant sans examen sa proposition de créer un ministère du Progrès. On lui reprochait d'avoir excité les ouvriers à la révolte en leur inspirant des espoirs chimériques. Une phrase d'un de ses discours à la Commission du Luxembourg faisait scandale, d'autant plus qu'elle avait été supprimée dans le compte rendu officiel du *Moniteur* : « Étant presque enfant, j'ai dit... : Je n'oublierai pas que j'ai été un des plus malheureux enfants du peuple.... Et j'ai fait, contre cet ordre social qui rend malheureux un si grand nombre de nos frères, le serment d'Annibal. »

RÉCLAMATIONS DES CLUBS.

Les clubs prirent l'initiative de l'opposition. Le *club de la Révolution* invita (5 mai) les membres du Gouvernement provisoire « à conserver par mesure dictatoriale l'exercice du pouvoir exécutif jusqu'à ce qu'ils aient vu l'Assemblée à l'œuvre... et sachent si, réellement, elle mérite la confiance des vrais républicains ». Le *Comité de centralisation*, qui avait remplacé le Club des clubs désorganisé, décida une manifestation suivant le procédé employé pour agir sur le Gouvernement provisoire. Une réunion des démocrates socialistes convoquée par affiche près de l'Étoile le 12 mai décida de se rendre à l'Assemblée sans armes le 15 mai avec une pétition pour la Pologne. L'Assemblée répondit (12 mai) par un décret qui interdisait d'apporter une pétition dans la salle.

PÉTITION POUR LA POLOGNE.

1. SOURCES. — Assemblée nationale. Impressions, t. XIII, *Rapport de la Commission d'enquête sur l'insurrection... du 23 juin et les événements du 15 mai*; *Gazette des Tribunaux*, mars-avril, 1849 : procès des inculpés du 15 mai 1848 (à Bourges en 1849). — Babaud-Laribière, *Histoire de l'Assemblée constituante*, 2 vol., 1850. *Procès-verbaux du Comité du Travail à l'Assemblée constituante* (Bibliothèque de « La Révolution de 1848 »). E. Thomas, *Histoire des ateliers nationaux*, 1848. — A. de Tocqueville, *Souvenirs*, 3e éd., 1893. H. Carnot, *Les commencements de l'Assemblée constituante.* (Révolution de 1848, t. VII).

TRAVAUX. — Mlle Wassermann, *Les clubs de Barbès et de Blanqui*, 1913 (récit critique de la journée du 15 mars). Lévy-Schneider, *Les préliminaires du 15 mai* (Révolution de 1848, t. VII). — G. Renard, *La République de 1848* (a éclairci les variations de la politique du gouvernement envers les ateliers nationaux). A Matagrin, *Le rachat des chemins de fer en 1848* (Revue socialiste, 1904).

Ni Barbès, ni Blanqui n'approuvaient la manifestation. Blanqui, le 13, essaya de calmer la *Société républicaine* qui voulait venir en armes. Mais, comme il a dit en 1849, le peuple n'est pas un automate. « J'ai dit : Vous voulez aller à la manifestation. Allons-y, mais prenons garde aux sottises ». Barbès (le 14) déconseilla la manifestation, qui risquait d'être détournée de son but par « certains hommes » — il pensait à Blanqui —; son club décida de s'abstenir. Il semble bien que ce fut un mouvement spontané. « Le nom de la Pologne est magique et soulève le peuple de Paris », disait Blanqui (en 1849). « Ce mot, écrit Lamartine, signifiait, pour le peuple, oppression d'une race humaine et vengeance de la tyrannie. »

MESURES D'ORDRE.

Le 15 mai, la foule, réunie sans armes à la Bastille, se mit en marche au cri de « Vive la Pologne ! » sans savoir exactement si elle allait à la Madeleine ou au Palais-Bourbon, ni ce qu'elle allait faire. C'était une manifestation pacifique et désordonnée, « une étourderie populaire », a dit Lamartine. La Commission exécutive fit poster des gardes nationaux et la garde mobile autour de l'Assemblée et dans les Champs-Élysées. Elle ne se risqua pas à faire battre le rappel de la garde nationale. Trois membres de la Commission restèrent en permanence au Luxembourg, siège du gouvernement; Lamartine et Ledru-Rollin allèrent à l'Assemblée. L'Assemblée ouvrit sa séance à midi et se mit à discuter les pétitions pour la Pologne déposées les jours précédents.

III. — L'ENVAHISSEMENT DE L'ASSEMBLÉE (15 MAI)

LA FOULE ENVAHIT LA SALLE.

LA colonne des manifestants, en tête les délégués et les ouvriers des clubs, dépassa la Madeleine, malgré les membres du comité révolutionnaire qui voulaient l'arrêter, et arriva au pont de la Concorde. Le général en chef de la garde nationale, Courtois, vieil officier républicain protégé du *National*, n'osa pas employer la force. La colonne franchit le pont, soit que la quatrième légion chargée de le garder se soit laissé devancer par les manifestants, soit que Courtois, touché par le cri : « Vive le général du peuple ! » ait ordonné à ses hommes de laisser passer le peuple. La foule arriva devant la grille du Palais-Bourbon, la trouva entr'ouverte ou la força, et envahit les tribunes d'où elle chassa le public. Puis les manifestants, se laissant glisser en s'accrochant aux corniches, descendirent dans la salle au milieu des représentants.

ESSAIS DE MAINTENIR L'ORDRE.

Le président Buchez, vieux médecin, perdit la tête; il ne leva pas la séance, et resta sur son siège. Les envahisseurs en profitèrent. Raspail monta à la tribune, lut la pétition, et engagea le peuple à défiler, puis

à sortir. Barbès essaya de rendre la manifestation régulière. « Vous êtes venus exercer votre droit de pétition, vous avez bien fait.... Pour que l'Assemblée ne semble pas violentée, il faut vous retirer. » Mais la foule était déjà trop confuse pour suivre aucune direction.

Les représentants, restés silencieux sur leurs bancs qu'ils croyaient être un poste de danger, voyaient, dans la poussière et le vacarme, les envahisseurs agiter des drapeaux, se pousser et se battre au pied de la tribune, s'asseoir à côté d'eux et s'amuser à les regarder. Blanqui, hissé à la tribune, parla, et d'autre chose que de la Pologne.

« Il y a aussi la question du travail et de la misère. Le peuple réclame de l'Assemblée qu'elle s'occupe instamment... de donner de l'ouvrage et du pain à ces milliers de citoyens qui en manquent aujourd'hui. »

BARBÈS ET LOUIS BLANC HARANGUENT LA FOULE.

La foule restée dans la cour s'agitait; les huissiers vinrent prier Barbès et Louis Blanc d'aller la calmer; ils parlèrent par une fenêtre. Barbès, enivré par le souvenir des pétitionnaires défilant à la barre de la Convention, saisit l'occasion de rendre au peuple un de ses droits :

« Citoyens, je vous félicite d'avoir reconquis votre droit de pétition. Il ne vous sera plus contesté désormais. Je vais, comme en 92 et 93, réclamer pour vous les honneurs de la séance et le droit de défiler devant l'Assemblée. Puis vous vous retirerez. »

Louis Blanc déclara les vœux des travailleurs légitimes, mais supplia le peuple de laisser l'Assemblée délibérer en paix. La foule, se précipitant vers l'escalier, envahit la salle des Pas Perdus, enleva Barbès et Louis Blanc, et les porta en triomphe.

BARBÈS DANS L'ASSEMBLÉE.

Barbès épuisé rentra dans la salle des séances et parvint à la tribune. Il invita l'Assemblée à faire droit à la pétition présentée par le peuple : « La cause de la Pologne est la nôtre. » Il demanda le départ d'une armée pour la Pologne, un impôt de un milliard sur les riches et le renvoi des troupes hors de Paris. Ici le *Moniteur*, dans sa troisième édition, place l'interruption anonyme : « Tu te trompes, Barbès, c'est une heure de pillage qu'il nous faut. » Ce mot, ajouté après coup, — aucun des assistants ne l'avait entendu, — fit impression en France; il résumait l'idée que la bourgeoisie se faisait de la Révolution sociale.

RAPPEL DE LA GARDE NATIONALE.

Pendant ce temps au Luxembourg la Commission exécutive, avertie des événements, faisait battre le rappel de la garde nationale. Barbès, entendant le tambour, s'écria : « Qui a donné l'ordre de battre le rappel? Qu'il soit déclaré traître à la patrie! » On força Buchez à écrire sur un chiffon de papier : « Ne faites pas battre le rappel. »

DÉCLARATION DE HUBER.

Le tumulte durait depuis trois heures; les manifestants ne savaient plus que faire. Tout d'un coup, à quatre heures un quart, un ouvrier

orateur de club, Huber, déséquilibré et suspect de relations avec la police, dit du haut de la tribune : « Au nom du peuple trompé par ses représentants, l'Assemblée est dissoute. » Cette déclaration transformait la manifestation en un coup de force contre l'Assemblée nationale. Elle déconcerta les chefs du parti. « Tu as tort », dit Barbès à Huber. De Flotte, l'officier de marine révolutionnaire, repoussa Huber et dit : « Non, l'Assemblée n'est pas dissoute; crions : Vive l'Assemblée! ». On arracha le président Buchez de son fauteuil et on jeta dans la salle des listes de noms d'un Gouvernement provisoire : Barbès, Louis Blanc, Ledru-Rollin, Flocon, Caussidière, Albert.

MARCHE SUR L'HOTEL DE VILLE.

Alors, croyant l'Assemblée dissoute, les manifestants s'en allèrent par les quais des deux rives de la Seine jusqu'à l'Hôtel de Ville; en tête des deux colonnes marchaient Barbès et Albert. Le colonel Rey, ami de Barbès, gardait la grille. « Rey, cria Barbès, laisse-nous entrer; il n'y a plus de Chambre, nous sommes comme au 24 février. » Sur son refus, la foule escalada la grille et envahit l'Hôtel de Ville. Barbès et Albert furent portés par la foule dans une salle où l'on jetait par la fenêtre des listes de Gouvernement provisoire formées de noms différents; quelques-unes portaient le nom de Blanqui. « Ne me parlez pas de Blanqui, dit Barbès; s'il vient, je lui casse la tête. »

INTERVENTION DES GARDES NATIONAUX.

Les gardes nationaux, rassemblés par le rappel, trouvèrent l'Assemblée déjà évacuée. Leur colère se tourna contre le général Courtois : on lui arracha ses épaulettes et on l'arrêta. Louis Blanc eut ses vêtements mis en lambeaux; on voulait le tuer.

Lamartine et Ledru-Rollin, montés sur des chevaux de militaires, partirent avec une colonne de dragons, de mobiles et de gardes nationaux, et arrivèrent sans combat sur la place de l'Hôtel de Ville. L'avant-garde, se précipitant dans les escaliers, surprit Barbès et Albert et les arrêta sans résistance. En bas, Lamartine, à cheval dans une foule trop épaisse pour pouvoir mettre pied à terre, s'écriait : « Citoyens, la première tribune du monde, c'est la selle d'un cheval quand on rentre dans le palais du peuple entouré de ce cortège de bons citoyens armés, pour y étouffer les factions démagogiques et y réinstaller la vraie République. »

LA RÉPRESSION.

Les gardes nationaux, maîtres de Paris, fermèrent trois clubs et fouillèrent la maison de Sobrier, ami de Caussidière, et directeur du journal des clubs. Ils y trouvèrent des hommes qui se cachaient, des fusils, et des décrets préparés pour dissoudre l'Assemblée et créer un Comité de salut public. Caussidière, accusé d'être resté neutre, fut obligé de donner sa démission; ses hommes, gardes républicains et Montagnards, furent cernés par les gardes nationaux et désarmés. Le gouvernement reprit possession de la préfecture de police, devenue indépendante depuis le 24 février.

L'Assemblée, exaspérée par la violation de la représentation nationale, traita « l'étourderie » du 15 mai comme un attentat prémédité. Les organisateurs de la manifestation, Blanqui, Raspail, Huber, les représentants Barbès et Albert qui l'avaient soutenue, le général Courtois et le colonel Rey furent jugés pour complot contre la sûreté de l'État par une Haute Cour et condamnés (en 1849) à la détention perpétuelle.

Le 15 mai fortifia dans la majorité la haine des clubs et des manifestations; il jeta les républicains modérés dans l'alliance avec les conservateurs contre les socialistes. Ce fut la rupture définitive entre l'Assemblée et le peuple de Paris.

IV. — TRANSFORMATION DES ATELIERS NATIONAUX

AGITATION DES OUVRIERS ET DES BONAPARTISTES.

L'OPPOSITION des manifestants sans armes conduits par des orateurs de club allait tourner à la résistance armée par la transformation des groupements d'ouvriers, délégués du Luxembourg et des ateliers nationaux qui accroissait le désordre dans Paris. Le conflit entre l'Assemblée et les ouvriers se complique alors du conflit entre le gouvernement et le nouveau parti bonapartiste. Du 15 mai au 22 juin, c'est un chaos d'agitations et d'intrigues, quelques-unes restées obscures, qu'il faut étudier d'ensemble parce qu'elles ont agi les unes sur les autres.

COMITÉ DES DÉLÉGUÉS DU LUXEMBOURG.

Le 16 mai, le gouvernement, sans décision officielle, supprima la Commission du Luxembourg et mit ses papiers sous séquestre. Des institutions sociales de février elle disparut la première, laissant un projet détaillé de réformes que l'Assemblée ne discuta même pas. Mais le Comité des délégués du Luxembourg, créé pour les manifestations et les élections, survécut à la Commission, et fournit aux ouvriers de Paris un cadre de groupement politique.

CONDITIONS DES ATELIERS NATIONAUX.

Les ateliers nationaux recevaient tous les hommes qui se présentaient, le nombre des inscrits croissait sans cesse. Le gouvernement réclama un recensement : le chiffre annoncé le 22 mai fut de 87 000 hommes appartenant à 75 professions, surtout aux métiers du bâtiment et de l'ameublement (4 341 maçons, 3 937 peintres, 6 312 menuisiers, 5 091 ébénistes). En juin, on dépassa 100 000. La paie se faisait par escouade sous la surveillance des chefs; chaque ouvrier avait un livret qu'il devait signer. Mais le contrôle était illusoire, un même homme signait plusieurs livrets, le brigadier gardait les livrets des absents, et les prêtait à d'autres, qui touchaient la paie. Le salaire avait été réduit à deux jours de paie et quatre de demi-paie, en tout 8 francs par semaine. Il ne restait plus de travail à faire au Champ de Mars. Les ouvriers désœuvrés y parlaient politique, et cessaient peu à peu d'être « l'armée prétorienne » au service du gouver-

nement. Aux élections d'avril, leur directeur les faisait voter contre les candidats ouvriers pour la liste du *National*. Le 15 mai, beaucoup prirent part à la manifestation; le directeur fut accueilli au cri de « Vive Louis Blanc! »

IRRITATION.

Les ateliers nationaux étaient très impopulaires en province; on les accusait d'empêcher les ouvriers de reprendre le travail chez les patrons. Les représentants, « témoins des vagabondages scandaleux de cette armée nomade » (Lamartine), s'irritaient du gaspillage et voulaient le faire cesser. L'Assemblée, la Commission exécutive, les ministres étaient décidés à supprimer les ateliers nationaux; mais, sur la manière et sur le moment, ils ne s'entendirent pas.

CONFLIT ENTRE LE MINISTRE ET LE DIRECTEUR.

Le nouveau ministre des Travaux publics Trélat, médecin charitable, homme du *National*, et vieux républicain, ne connaissait les ouvriers qu'en bienfaiteur, pour les avoir secourus dans leurs maladies; il ne les comprenait plus quand ils réclamaient des droits. « Je ne reconnais plus l'ouvrier de France, si vertueux, si dévoué, si bon »; il accusait Louis Blanc de les avoir pervertis en leur inspirant « une haine espagnole » (L. Blanc était né en Espagne). Il déclara au directeur que l'Assemblée ne voulait plus des ateliers nationaux, et nomma une commission d'ingénieurs qui (réunie le 18 mai) lui remit (le 19) un rapport concluant à une transformation complète. Ce rapport, imprimé le 20, fut tenu secret, comme dangereux, probablement parce qu'il reconnaissait le droit au travail. Le directeur É. Thomas, mandé par le Comité du travail, proposa (le 22) un plan pour faire travailler les ouvriers chacun dans sa profession et vendre les produits au profit de l'État. Trélat déclara que les ateliers devaient finir au plus vite, et, le 24, envoya à Thomas un arrêté qui dispersait les ateliers nationaux, obligeant les celibataires de 18 à 25 ans à s'enrôler dans l'armée, les autres à « suivre » les patrons qui viendraient les requérir. É. Thomas refusa de diriger l'opération; mais il ne donna pas sa démission. Le ministre, n'osant pas le destituer, le manda le soir dans son cabinet et le fit partir avec deux agents de police pour Bordeaux, où il fut retenu quelques jours. On raconta aux ouvriers qu'il était parti en mission.

CHANGEMENT DE DIRECTEUR.

Le nouveau directeur, Lalanne, beau-frère de Trélat, ingénieur sorti de Polytechnique, remplaça comme sous-directeurs les élèves de l'École centrale par des polytechniciens. Le gouvernement parut beaucoup moins pressé que l'Assemblée de dissoudre les ateliers nationaux, soit qu'il espérât les utiliser pour la construction des chemins de fer, soit qu'il redoutât une crise dans Paris au moment où surgissait le nouveau parti bonapartiste.

UNION DES OUVRIERS.

Les ouvriers des ateliers nationaux, se sentant menacés, se rapprochèrent de leurs anciens adversaires, les délégués du Luxembourg.

Les ouvriers de Paris, divisés jusque-là, s'unirent donc en une masse de mécontents qui, sans jamais devenir un parti organisé, prit la forme d'un groupement de la classe ouvrière. Le 27, ils rédigèrent une pétition qui demandait le maintien des ateliers; le 29, ils s'assemblèrent avec leurs bannières, et envoyèrent 14 délégués la porter à l'Assemblée.

DÉCRET DE DISSOLUTION.

A l'Assemblée, le Comité du travail était saisi de deux propositions de dissolution des ateliers nationaux. Le rapporteur de Falloux, royaliste et catholique, conclut à des mesures moins radicales que Trélat : crédits pour aider à reprendre les travaux, renvoi des ouvriers de province avec indemnité. Mais l'exposé des motifs du décret définissait les ateliers nationaux, « au point de vue industriel, une grève permanente et organisée à 170 000 francs par jour..., au point de vue politique, un foyer actif de fermentation..., au point de vue financier, une dilapidation quotidienne..., au point de vue moral, l'altération la plus affligeante du caractère si glorieux et si pur du travailleur ». Dans la discussion (30 mai), deux grands industriels prétendirent que la paie des ateliers nationaux permettait aux ouvriers de se maintenir en grève pour imposer leurs conditions aux patrons, et que la pression des camarades empêchait les ouvriers de retourner dans les ateliers privés. Le décret fut voté.

V. — LA NAISSANCE DU PARTI BONAPARTISTE [1]

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE AU 25 FÉVRIER.

En février 1848, il n'existait en France rien qui ressemblât à un parti bonapartiste. L'héritier de la dynastie napoléonienne, Louis-Napoléon Bonaparte, fils du roi de Hollande, vivait à Londres en réfugié. Quand l'insurrection commença, comme son nom pouvait servir auprès des soldats, les hommes du *National* l'engagèrent à venir en France. Arrivé à Paris le 25 février, il écrivit au Gouvernement provisoire : « Le peuple de Paris ayant détruit... les derniers vestiges de l'invasion étrangère, j'accours pour me ranger sous le drapeau de la République. » Le gouvernement le fit rembarquer aussitôt.

SON ISOLEMENT.

Louis-Napoléon ne connaissait pas un seul homme politique, pas un de ceux qui devaient devenir ses ministres; il n'avait d'autres partisans que ses deux auxiliaires des complots de 1836 et 1840, le lieutenant Laity et l'ancien sous-officier Fialin de Persigny, et il ne possédait aucune fortune. Ses deux amis installés à Paris firent d'abord de la propagande orale : les premiers partisans furent d'anciens officiers et de petits commerçants.

1. Les citations de décisions du gouvernement sont tirées des Procès-verbaux inédits... de la Commission exécutive. — Robert-Pimienta, *La propagande bonapartiste en 1848*, 1913. Thirria, *Napoléon avant l'Empire*, 1895. — Taxile Delord, *Histoire du second Empire*, t. Ier, 1868.

PROPAGANDE BONAPARTISTE.

Aux élections d'avril, Louis-Napoléon n'osa pas se présenter; mais ses cousins furent élus, et admis par l'Assemblée malgré la loi qui bannissait toute la famille. Aux élections complémentaires de la Seine, quand les orléanistes affichèrent la candidature du prince de Joinville, les bonapartistes répondirent en recommandant « Napoléon-Louis Bonaparte » comme candidat républicain. Lorsqu'on eut réuni un peu d'argent, on organisa la propagande par la publicité. On répandit des portraits, des biographies et une gravure qui représentait l'Empereur montrant du doigt à la France Louis-Napoléon; on fit chanter une chanson : « Napoléon, rentre dans ton palais, Napoléon, sois bon républicain ». On créa des journaux, le *Petit Caporal*, la *Redingote grise*, le *Napoléonien*, la *Constitution*, « journal de la république napoléonienne ». Des hommes en blouse parcoururent les boulevards en criant sur l'air des lampions : « Poléon, nous l'aurons ». Un comité, formé surtout d'anciens officiers de l'Empire, réunit les bonapartistes de la première heure.

ATTROUPEMENTS D'OUVRIERS.

Le 4 juin, Louis-Napoléon fut élu dans quatre départements (dont la Seine); recommandé par É. Thomas, il avait eu beaucoup de voix d'ouvriers. L'agitation bonapartiste se mêla à l'agitation ouvrière. Les « trois mois de misère » mis par les ouvriers au service de la République étaient écoulés, leur misère ne diminuait pas, et maintenant ils croyaient la République même menacée par l'Assemblée. Les bonapartistes, avec le nom magique de Napoléon, recrutaient des partisans. Tous les soirs, es ouvriers désœuvrés s'attroupaient sur les boulevards entre les portes Saint-Denis et Saint-Martin; ils chantaient la *Marseillaise* ou le *Chant du Départ*; ils criaient : « Nous l'aurons! — Quoi? — La République démocratique et sociale. » D'autres répondaient : « Poléon! »

LOI CONTRE LES ATTROUPEMENTS.

Le gouvernement s'inquiéta de ces rassemblements. Le 29 mai, il envoya la garde mobile pour les « dissiper ». Le 3 juin, il ordonna au général de la garde nationale de s'entendre avec les deux chefs de l'armée pour empêcher « les attroupements tumultueux ». Le 4, jour de l'élection, il envoya des ordres aux trois généraux, au préfet de police, au maire, contre les « attroupements tumultueux qui stationnent tous les soirs ». Le 7 juin, il fit voter à l'Assemblée la loi sur les attroupements. Elle enjoignait à tout rassemblement de se disperser dès la première sommation; quiconque faisait partie d'un « attroupement armé » était passible à la seconde sommation de un à trois ans de prison, et, si le rassemblement était dispersé par la force, de cinq à dix ans. Pour qu'un attroupement fût armé, il suffisait de plusieurs hommes portant des armes cachées ou d'un seul portant des armes apparentes. C'était la première loi de répression depuis la Révolution.

Les attroupements, mêlés d'ouvriers et de gamins, encombraient la

chaussée, devenue impraticable aux voitures. Tous les soirs la garde nationale faisait des charges, des sommations, des arrestations; la foule répondait par des huées et des sifflets. Elle criait : « A bas Thiers ! » Élu le 4 juin, Thiers était haï comme adversaire du droit au travail.

MESURES PROJETÉES CONTRE LOUIS-NAPOLÉON.

L'Assemblée allait discuter l'élection de Louis-Napoléon. La Commission exécutive décida d'abord (11 juin) de le laisser venir en France « s'il arrivait sans aucune démonstration politique », et de l'arrêter « si quelque manifestation coupable faisait craindre qu'un attentat fût médité contre la République ». Puis, sur les renseignements du ministère de l'Intérieur, elle ordonna (12 juin) de l'arrêter « s'il met le pied en France », et elle décida de déclarer à l'Assemblée qu'elle appliquerait la loi de 1832 contre les Bonaparte, « jusqu'au jour où l'Assemblée en aurait autrement décidé ».

EFFET DE SÉANCE MANQUÉ DE LAMARTINE.

Le 12 juin, Lamartine, chargé d'apporter à l'Assemblée la déclaration contre Louis-Napoléon, était à la tribune, répondant sur une autre affaire, lorsqu'on lui annonça qu'on venait de tirer sur le général de la garde nationale, au cri de : « Vive l'Empereur ! » Lamartine, voulant faire un effet de séance, s'interrompit, « tira de sa poitrine le décret..., le plaça sur la tribune », et annonça la nouvelle : « C'est la première goutte de sang qui ait taché la Révolution éternellement pure du 24 février. » Puis il lut la déclaration dont les considérants visaient « les prétentions et les ambitions dynastiques de nature à former des partis dans l'État » et les « agitations, symptômes de manœuvres coupables ». Mais on apprit bientôt que les coups de fusil avaient été tirés par un garde national. Lamartine, sommé de s'expliquer, se lança dans une justification de sa conduite antérieure; il expliqua ses relations avec les révolutionnaires (en avril) en se comparant au « paratonnerre qui conspire avec le nuage ». Ce discours irrita la majorité.

ADMISSION DE LOUIS-NAPOLÉON.

Le 13, vint en discussion l'élection de Louis-Napoléon dans la Charente-Inférieure. Le rapporteur, Jules Favre, brouillé avec Ledru-Rollin et la Commission exécutive, conclut à l'admission, la question de principe étant tranchée déjà par l'admission des trois membres de la famille Bonaparte élus en avril. Ledru-Rollin, au nom du gouvernement, exposa les manœuvres des agents bonapartistes, et demanda d'appliquer une loi nécessaire pour « prévenir le sang versé ». Ledru-Rollin était mal vu de la majorité. Les conservateurs, disposés à créer un précédent contre le bannissement des princes d'Orléans, s'unirent aux républicains hostiles à la Commission exécutive. L'admission de Louis-Napoléon fut votée par les deux tiers des voix. Cette question, d'où l'avenir de la France dépendait, fut résolue par l'Assemblée sans qu'elle en vît la portée, sous une impression de séance, dans un mouvement d'humeur contre Lamartine et Ledru-Rollin.

LA COMMISSION EXÉCUTIVE HÉSITE A RESTER.

Le soir même, la Commission exécutive examina si elle devait se retirer; le lendemain matin, en Conseil des ministres, elle reçut une députation de la réunion du Palais-National, qui la priait de rester en fonctions, et elle décida, par 13 voix contre 5, de ne pas se retirer.

LETTRE DE LOUIS-NAPOLÉON A L'ASSEMBLÉE.

A l'Assemblée, le président lut une lettre de Louis-Napoléon, où, sans donner sa démission, il se déclarait prêt à rester en exil pour ne pas augmenter « les déchirements... de la patrie ». Mais la phrase : « Si le peuple m'imposait des devoirs, je saurais les remplir », fut accueillie par une « vive agitation », et le général Cavaignac, d'ordinaire silencieux, signala à l'attention de l'Assemblée que, « dans ce document historique, le mot de République n'était pas une seule fois prononcé ».

Les amis de Napoléon lui dépêchèrent un messager à Londres pour l'avertir de l'impression fâcheuse produite par sa lettre. Il envoya sa démission et resta à Londres, attendant son heure.

VI. — LE PROGRAMME D'ACTION DE LA MAJORITÉ ET LE RACHAT DES CHEMINS DE FER PAR L'ÉTAT

TENTATIVE DE LA MAJORITÉ.

A L'ASSEMBLÉE, les républicains de la veille, après un mois de contact personnel avec les anciens monarchistes, essayèrent de s'unir pour assurer le pouvoir au personnel républicain menacé par un mouvement de réaction. La *réunion du Palais-National*, fondée expressément pour « défendre la Commission exécutive contre les attaques injustes et systématiques », nomma une commission chargée de s'entendre avec le gouvernement à la fois sur le personnel et le programme.

PROJET D'ÉPURATION DU PERSONNEL.

On voulait dans tous les services publics faire « l'épuration » que le Gouvernement provisoire n'avait pas eu le temps ou la force de faire, éliminer tous les fonctionnaires « qui n'avaient pas accepté la République », les remplacer par des républicains sans emploi. Le gouvernement ignorait les opinions politiques de ce personnel et ne pouvait se fier aux renseignements qu'auraient donnés les ministères, « peuplés des employés de la royauté ». Les représentants républicains devaient donc indiquer les fonctionnaires à maintenir ou à remplacer dans leur département, et dresser la liste des candidats républicains aux emplois. Le travail fut fait dans plusieurs départements. Ainsi commençait cette collaboration officieuse des élus républicains avec le gouvernement qui ne devait se réaliser que sous la troisième République.

PROGRAMME LÉGISLATIF.

Le programme législatif comprenait surtout les réformes économiques destinées à satisfaire la masse des électeurs : l'impôt sur le revenu, qui eût atteint les propriétaires fonciers et les industriels; — la réduction de l'impôt sur le sel, resté toujours impopulaire; — la vente

des biens de la liste civile, qui semblait la consécration de la République ; — la création par l'État d'un crédit foncier, pour permettre aux propriétaires paysans de se libérer des créances hypothécaires. Le gouvernement devait aider à faire passer ces réformes ; en échange, les républicains soutiendraient le rachat des chemins de fer.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER PAR L'ÉTAT.

Le Gouvernement provisoire avait (du 22 au 25 avril) « décidé en principe » la « reprise de possession des chemins de fer par l'État ». Les actions des lignes à racheter seraient évaluées d'après « la moyenne des cours de six mois, de septembre à février », et remboursées « en rentes et non en annuités ». Les compagnies, dépourvues de fonds pour continuer les travaux et menacées de faillite, ne réclamaient pas. Mais le décret du 25 avril n'avait que la valeur d'un projet ; une si grosse opération ne pouvait être accomplie que par l'Assemblée. Les polytechniciens, devenus maîtres des ateliers nationaux, proposèrent de les utiliser pour construire les chemins de fer. Le 29 mai, le directeur du chemin de fer de Paris à Lyon offrit au gouvernement de « prendre 15 000 ouvriers des ateliers nationaux, moyennant une subvention de six ou sept millions par mois », ajoutant « qu'il pourrait en même temps donner du travail à 60 000 autres ». Cette offre parut au gouvernement le moyen d'éviter une crise dangereuse en employant les ouvriers des ateliers nationaux à achever les lignes que l'État reprendrait aux compagnies. La réforme des chemins de fer se trouva liée au maintien des ateliers nationaux. Les républicains, partisans des chemins de fer d'État, devinrent alliés des démocrates socialistes qui proclamaient le devoir de l'État de donner du travail aux ouvriers ; les adversaires du rachat des chemins de fer s'unirent aux adversaires du droit au travail pour détruire à la fois les ateliers nationaux et les chemins de fer d'État.

HÉSITATIONS DU GOUVERNEMENT.

Le Comité des finances repoussa le rachat comme une charge trop lourde ; la majorité de l'Assemblée se montra décidée à se débarrasser des ateliers nationaux. Le gouvernement, n'osant pas affronter cette opposition, ne proposa nettement ni le rachat des chemins de fer, ni le maintien définitif des ateliers nationaux.

VII. — LA SUPPRESSION DES ATELIERS NATIONAUX [1]

COMMISSION SPÉCIALE.

TRÉLAT, n'osant pas demander de crédit pour les dépenses des ateliers nationaux, s'était procuré les fonds par des virements ; le Comité du travail l'invita à proposer un crédit régulier. Quand l'Assem-

1. Procès-verbaux inédits... de la Commission exécutive. — Monin, *Notice sur Louis Pujol* (La Révolution de 1848, t. I).

blée reçut la demande de trois millions, Falloux, rapporteur reprocha à Trélat l'incurie officielle, la négligence dans la détermination des travaux, et demanda si le gouvernement voulait exploiter la détresse des ouvriers pour peser sur le vote du rachat (14 juin). L'Assemblée créa, pour examiner les projets et les mesures financières, une commission spéciale dont la majorité fut hostile au gouvernement.

INTERVENTION DE GOUDCHAUX.

Le 15 juin, une surprise de séance fit sur l'Assemblée une impression décisive. Dans une discussion sur l'Algérie, Pierre Leroux, socialiste mystique, proposait l'organisation du travail par la colonisation. Goudchaux, ministre des Finances du Gouvernement provisoire, répondit en attaquant la politique hésitante du gouvernement. Comme dans l'affaire du drapeau rouge, il apportait le sentiment du monde des affaires, l'exaspération des capitalistes attendant la fin de la crise, des patrons disant que les ateliers nationaux empêchaient le travail de reprendre.

« Avant d'organiser le travail, il faut le reconstituer. On est venu dire aux travailleurs . Croisez-vous les bras, ne retournez pas dans vos ateliers, ces ateliers deviendront vides, nous les exproprierons pour cause d'utilité politique, nous vous les donnerons.... Il faut que les ateliers nationaux disparaissent, à Paris d'abord, en province aussi; il ne faut pas qu'ils s'amoindrissent, entendez-le bien; il faut qu'ils disparaissent. »

DÉCLARATION DES OUVRIERS.

Dès lors, l'opinion de la majorité est faite. « Il faut en finir. » Les ouvriers le sentent; les délégués des ateliers nationaux et les délégués du Luxembourg signent en commun une déclaration, affichée le 18 juin.

« Ce n'est pas notre volonté qui manque au travail, mais un travail utile et approprié à nos professions qui manque à nos bras.... Que fera-t-on des 110 000 travailleurs employés dans les ateliers nationaux? les livrera-t-on aux mauvais conseils de la faim, aux entraînements du désespoir? »

EXPÉDIENTS DE LA COMMISSION.

La commission parlementaire fait venir Trélat, le nouveau et l'ancien directeur des ateliers nationaux. On discute vivement; quelqu'un traite les ouvriers de « malfaiteurs ». Il est décidé de proposer à l'Assemblée de renvoyer les ouvriers et de voter des fonds à prêter aux patrons qui les feront travailler. En attendant, le 19, Falloux, rapporteur, propose de prolonger les pouvoirs de la Commission et de ne plus accorder qu'un million à la fois pour les ateliers nationaux. Pendant deux jours (19-20 juin) l'Assemblée entend des discours; elle vote les propositions. Elle n'a pas dissous les ateliers nationaux, mais elle enlève au gouvernement le moyen de les continuer.

ARRÊTÉ DE DISSOLUTION.

La Commission exécutive, revenant à son projet du mois de mai, prend l'initiative de la dissolution. Le 21 juin, un arrêté ordonne à tous les ouvriers des ateliers nationaux âgés de dix-sept à vingt-cinq ans de

s'enrôler dans l'armée, aux autres de se tenir prêts à partir pour aller dans les départements, faire des travaux de terrassement. Le ministre des Travaux publics reçoit l'ordre de commencer les enrôlements dans l'armée dès le lendemain. Le directeur des ateliers nationaux annonce aux ouvriers les départs immédiats : « Le gouvernement veut que ces départs aient lieu, il faut que sa volonté soit exécutée aujourd'hui même. » Les ouvriers sont brusquement mis dans l'alternative ou de rester à Paris sans ressources ou d'aller faire des terrassements en pays inconnu ; ils craignent surtout d'être expédiés en Sologne, au pays des fièvres. Leur colère se tourne contre l'Assemblée ; ils lui envoient une adresse.

« Vous venez de prononcer par la bouche d'un de vos vizirs un décret de proscription qui atteint 20 000 prolétaires, et vous joignez à la cruauté de l'exil l'insulte en leur jetant le pain du mendiant.... Est-ce bien ce même peuple que vous traitiez naguère de libérateur du genre humain ? »

PROTESTATION.

Les délégués décident d'aller protester en masse. Le 22 juin, dès le matin, une colonne de douze à quinze cents ouvriers avec ses bannières arrive sur la place du Panthéon ; de là 56 délégués des ateliers nationaux vont au Luxembourg, pour parler au gouvernement. C'est une troupe anonyme : quand on voudra les arrêter, il faudra demander leurs noms au directeur des ateliers, et le préfet de police ne saura pas leurs adresses.

PUJOL.

Un seul nom apparaît, nom inconnu la veille, Pujol, l'orateur de la troupe, lieutenant des ateliers nationaux ; ce n'est pas un ouvrier, c'est un prolétaire de lettres, né dans l'Ariège, ancien séminariste, puis sergent aux chasseurs d'Afrique. Marie, au nom du gouvernement, porte la parole ; il reçoit six délégués ; Pujol rappelle les promesses du Gouvernement provisoire aux ouvriers, montre la dureté des mesures prises, et menace d'une résistance armée. Marie répond : « Si les ouvriers ne veulent pas partir, nous les renverrons de Paris par la force. » Les délégués se retirent. Les ouvriers se répètent que Marie les a traités de « canailles ». Ils parcourent les rues en disant : « Du pain ou du plomb ! Du plomb ou du travail ! » Dans la matinée, la Commission exécutive ordonne d'arrêter « Pujol, qui s'est signalé ce matin par sa violence », et les 56 délégués ; mais elle ignore leurs noms. Le soir, un grand rassemblement se tient à la Bastille, à la lueur des torches. Pujol fait un discours, donne rendez-vous pour le lendemain matin.

MANIFESTATIONS A LA BASTILLE.

Le 23 juin, à 6 heures du matin, une foule énorme d'ouvriers se rassemble autour de la colonne de la Bastille ; à la voix de Pujol, ils s'agenouillent en l'honneur des héros révolutionnaires et se relèvent en criant : « La liberté ou la mort ! » Une jeune marchande de fleurs apporte un bouquet, Pujol l'attache à la hampe du drapeau. Puis on se disperse, et l'insurrection commence.

CHAPITRE II

LE GOUVERNEMENT DE CAVAIGNAC (JUIN-NOVEMBRE)[1]

I. — L'INSURRECTION DE JUIN. — II. LA RÉPRESSION. — III. LE GOUVERNEMENT DE CAVAIGNAC. — IV. RÉSISTANCE A L'IMPÔT DES 45 CENTIMES. — V. LA FORMATION DU PARTI DE LA MONTAGNE ET LE REMANIEMENT DU MINISTÈRE.

I. — L'INSURRECTION DE JUIN

PRÉPARATIFS DE GUERRE.

LE gouvernement s'attendait à une guerre dans Paris; Lamartine avait discuté la tactique avec le ministre de la Guerre Cavaignac, et les généraux ses conseillers. Des insurrections victorieuses de 1830 et 1848 ils tiraient la leçon qu'il était dangereux de disperser les forces, et qu'on devait opérer comme dans une bataille régulière, avec un centre et deux ailes, et une base d'opérations pour pouvoir se replier. On renonça donc à étouffer séparément les centres de résistance; ce qui permit plus tard de reprocher à Cavaignac d'avoir laissé volontairement l'insurrection s'étendre pour se ménager une grande victoire.

LES INSURGÉS.

Les insurgés occupaient tous les quartiers ouvriers de l'ancien Paris, le faubourg Poissonnière, le faubourg Saint-Antoine, une partie du Marais et de la Cité, le quartier latin et, en dehors de l'enceinte, des parties de Montmartre au nord, et de Gentilly au sud. Ils dressèrent partout des barricades, opération facile dans les rues étroites et tortueuses du temps, pavées de blocs de pierre qu'il suffisait d'entasser pour former un retranchement (on en compta 38 dans la rue Saint-Jacques). Ils avaient des fusils, étant gardes nationaux; il y avait parmi eux beaucoup d'anciens soldats qui savaient se battre, et la plupart de leurs officiers

1. SOURCES. — Le *Moniteur*, le *National*, le *Journal des débats*, la *Gazette des Tribunaux*. *Annuaire historique*. — Assemblée nationale, *Enquête sur l'insurrection... du 23 juin*. — Pagès-Duport, *Journées de juin*, 1848. — Maxime du Camp, *Souvenirs de... 1848*. — De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, 1888. — Proudhon, *Confessions d'un révolutionnaire*.
OUVRAGES. — V. Pierre de la Gorce; G. Renard.

de la garde nationale, élus par eux. Ils étaient chez eux, connaissant bien les emplacements à barricades et les maisons à occuper; les femmes et les jeunes garçons les aidaient ou même combattaient auprès d'eux. Ils n'eurent pas de direction générale et ne firent qu'une guerre défensive.

FORCES DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement avait environ 30000 hommes de ligne, 16000 gardes mobiles, 2600 gardes républicains, en tout (avec les armes spéciales) 50000 soldats. Cavaignac garda en réserve le gros de ses forces dans l'ouest de Paris, entre les Champs-Élysées et l'École militaire, pour couvrir l'Assemblée. Il envoya trois corps en avant vers les régions insurgées de l'est.

LA GARDE NATIONALE.

Pour rassembler la garde nationale, on battit le rappel, puis la générale. Mais il ne vint que les légions des cinq arrondissements de l'ouest, habités par la bourgeoisie; les légions des quatre quartiers ouvriers de l'est étaient insurgées. Dans la région intermédiaire (les trois arrondissements du centre), sur 60000 gardes nationaux, il n'en vint que 4000. Ce fut une bataille de classes, la bataille de la bourgeoisie et de l'armée contre les ouvriers; elle dura trois jours.

COMBAT DU 23.

Le 23, avant midi, Arago, chargé par le gouvernement de tenter une conciliation, alla parlementer avec les insurgés du quartier du Panthéon; on lui répondit : « Ah! monsieur Arago, vous n'avez jamais eu faim! » L'armée commença l'attaque en trois colonnes : une au nord par les boulevards contre le faubourg Poissonnière, une au centre sur l'Hôtel de Ville, la troisième au sud vers le Panthéon. Le soir, les soldats s'arrêtèrent fatigués. Les insurgés restaient maîtres de leurs quartiers. Ils demandaient le rétablissement des ateliers nationaux et la dissolution de l'Assemblée qu'ils regardaient comme leur ennemie. Sous l'impression du danger, le gouvernement télégraphia par toute la France pour faire venir les gardes nationales, l'Assemblée se déclara en permanence et mit Paris en état de siège.

CAVAIGNAC CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF.

Le 24 au matin, une vingtaine de représentants du parti du *National*, réunis dans un bureau, décidèrent de concentrer le pouvoir sur le général Cavaignac; ils allèrent à la Commission exécutive demander aux membres leur démission; elle fut refusée. L'Assemblée, par un vote formel, nomma Cavaignac « chef du pouvoir exécutif ». La Commission déclara qu'elle « aurait manqué à ses devoirs... en se retirant devant une sédition », et ne se retirait que devant « un vote de l'Assemblée ».

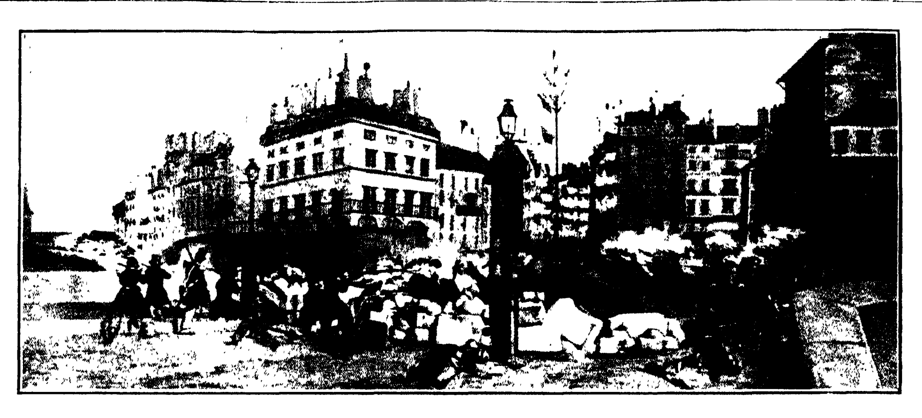
COMBAT DU 24.

L'armée et la garde nationale reprirent l'attaque et conquirent pied à pied les faubourgs du nord (Poissonnière, Saint-Denis, Temple) et, sur la rive gauche, la montagne Sainte-Geneviève et la place du Panthéon, où les jeunes mobiles continuèrent à tirer après le combat.

COMBAT DU 25.

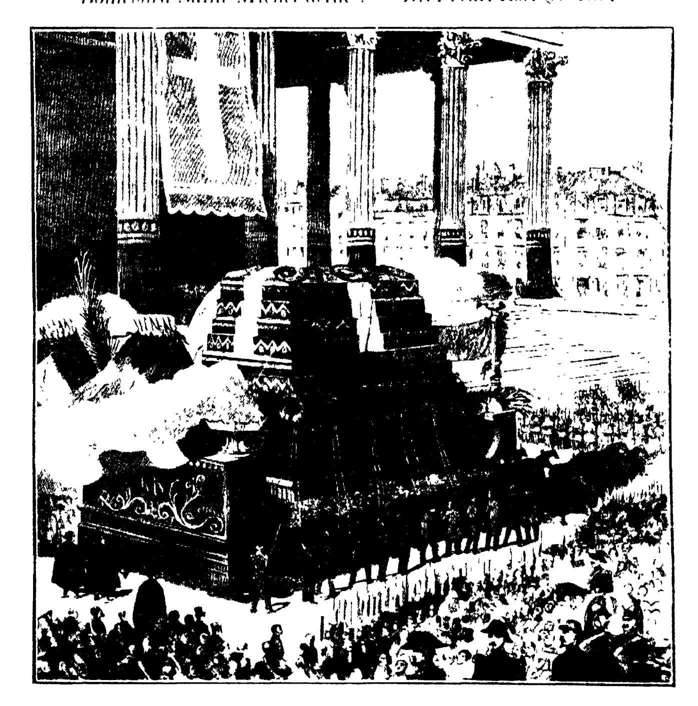
Le 25, les vainqueurs achevèrent d'occuper les quartiers insurgés au nord et au sud. Ce fut la journée des épisodes fameux. — Près de la

L'INSURRECTION DE JUIN



BARRICADE DU PONT SAINT-MICHEL

Lithographie de Marchais, vendue « au profit des blessés de la 10ᵉ légion », qui défendait la barricade l'après-midi du 23 juin. Au fond, les maisons de la rive gauche, sur l'emplacement du Boulevard Saint-Michel actuel. — Bib. Nat. Est. Qb 180.



L'ENTERREMENT DES VICTIMES

Le char funèbre, en forme de haut catafalque, arrive devant la Madeleine. Les membres du gouvernement tiennent les cordons du poêle. Dessin de Gaildreau et Ch. Pierrot. — Gravure de **l'Illustration**, *du* **15** *juillet* **1848.**

[illegible], deux généraux, Duvivier et Négrier, furent blessés mortellement. — Au sud, près de la place d'Italie où était la barrière d'octroi (de Fontainebleau), le vieux général Bréa s'en alla au milieu des insurgés pour les décider à se rendre ; il fut retenu prisonnier. Deux heures plus tard, au cri : « Voilà la mobile ! » les insurgés pris de panique le massacrèrent avec son aide de camp. — Au faubourg Saint-Antoine, l'archevêque de Paris Affre essaya d'arrêter le combat au nom de la religion. Il se présenta le crucifix à la main. Soldats et insurgés cessèrent de tirer ; mais le tir reprit brusquement, et l'archevêque reçut par derrière une balle, probablement tirée d'une fenêtre par les soldats. Le meurtre du général Bréa, présenté alors comme un assassinat, la mort de l'archevêque de Paris, qu'on crut victime des insurgés, eurent un grand retentissement et habituèrent l'opinion en France à regarder les insurgés de Paris comme des malfaiteurs indignes de pitié.

MORT DU GÉNÉRAL BRÉA.

MORT DE L'ARCHEVÊQUE.

PRISE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE.

Il ne restait plus aux insurgés que le faubourg Saint-Antoine, cerné par les troupes et menacé par les canons. Dans la nuit, des délégués du faubourg, d'accord avec quelques représentants, vinrent négocier au Palais-Bourbon. Le président de l'Assemblée les reçut et but avec eux à la République. Le matin du 26, les délégués rentrèrent au faubourg ; une députation vint demander à Cavaignac de promettre une amnistie ; Cavaignac exigea la soumission sans conditions. Le combat recommença ; les troupes entrèrent dans le faubourg. Les insurgés se dispersèrent ou se rendirent. La dépêche qui annonça à la France la fin de la lutte ajoutait : « L'ordre a triomphé de l'anarchie. Vive la République !... »

LES PERTES.

Le chiffre des victimes des journées de juin n'est pas connu. L'autorité militaire n'a compté que les pertes des forces régulières, l'armée (800 morts, 1 500 blessés), la garde mobile (100 morts, 600 blessés). On n'a établi le total des pertes ni pour la garde nationale, ni pour les insurgés. Le nombre de morts indiqué par la préfecture de police (1460) n'est pas complet. L'impression générale fut que les pertes étaient considérables ; on n'avait pas encore vu en France une bataille de rues aussi meurtrière.

IMPRESSIONS DES CONTEMPORAINS.

Les contemporains, très habitués aux insurrections politiques, ne s'imaginaient pas des gens du peuple se soulevant sans chefs bourgeois, sans but précis. Les hommes cultivés n'avaient même pas sur les sentiments des ouvriers les notions superficielles que la littérature donne à notre génération ; des hommes du peuple se battant pour leur compte leur semblaient ne pouvoir avoir d'autre but que de piller ou de tuer. Cette interprétation fut fortifiée par les récits des journaux, sur les repris de justice, les distributions d'argent, les promesses de pillage et les histoires d'officiers brûlés vifs, de mobiles sciés entre deux planches, de balles mâchées pour rendre les blessures mortelles. Les démocrates eux-

mêmes ne comprirent pas les motifs de l'insurrection. Comme on trouva parmi les prisonniers des napoléoniens et même un légitimiste, et de l'argent sur quelques ouvriers, des représentants demandèrent à l'Assemblée de faire une enquête sur les menées des prétendants, espérant montrer dans les insurgés l'instrument d'une conspiration monarchiste. Les républicains modérés attribuèrent le soulèvement à une passion sauvage du désordre qui compromettait la République sans profit pour personne. Marie dit : « Ce n'est pas la République qui a combattu la République ; c'est la barbarie qui a osé lever la tête contre la civilisation. » Ceux qui avaient été en contact avec le peuple de Paris donnèrent une explication plus plausible. « Explosion de guerre servile et non de guerre civile », dit Lamartine. « On a cherché les causes, dit Louis Blanc ; il n'y en a qu'une, c'est la misère. » Un des avocats qui défendirent les meurtriers du général Bréa montra dans l'antagonisme des classes la cause profonde de l'insurrection.

ANTAGONISME DES CLASSES.

« Les questions sociales sont le fond des choses dans notre Révolution de 48. Or ces questions n'existent que pour deux espèces d'hommes : ceux qui ont étudié et ceux qui ont souffert ; les uns les comprennent, les autres les sentent et les comprennent peu ou mal. Quant à la portion de la société qui n'a pas reçu l'initiation de l'étude ou de la misère, elle ignore et elle nie.... L'ouvrier des villes que le spectacle plus fréquent... de la misère frappe plus souvent que celui des campagnes, remué de pitié, accuse les classes bourgeoises d'égoïsme et de cruauté. Ces classes..., composées... d'hommes dont l'horizon est borné dont toutes les idées sont traditionnelles et pratiques, acceptent *a priori* le monde tel qu'il est, ne soupçonnent pas la misère du peuple.... Aussitôt qu'elles voient dans le peuple l'agitation, elles crient : anarchie ! Aussitôt qu'elles sentent l'attaque et la violence, elles soupçonnent le pillage.... De part et d'autre, on croit combattre ses ennemis..., on croit sévir contre un crime. »

EN PROVINCE.

Le mouvement, né de causes spéciales à Paris, ne se répercuta que dans quelques centres industriels, sous forme d'un frémissement parmi les ouvriers à la nouvelle du soulèvement et de la répression. Il n'y eut d'insurrection qu'à Marseille, elle commença avant celle de Paris : les ouvriers, ayant entendu dire qu'on allait abolir le décret sur la durée du travail, firent des barricades que les soldats prirent presque sans résistance ; on envoya en cour d'assises plus de 150 accusés.

II. — LA RÉPRESSION

MESURES CONTRE LES CLUBS, LA PRESSE.

AVANT la fin de la bataille (le 25), le gouvernement, usant des pouvoirs discrétionnaires de l'état de siège, avait fait fermer les clubs réputés « dangereux », et ordonné de saisir onze journaux, socialistes, napoléoniens et royalistes. É. de Girardin, hostile à la République, disait dans son journal la *Presse* : « Nous voilà retombés sous le des-

potisme du sabre.... Toutes les libertés sont suspendues, liberté individuelle et liberté de la presse. » Il fut arrêté et mis au secret. La garde nationale de Paris fut frappée par deux décrets. Le gouvernement déclara dissoutes les légions des quartiers insurgés; il désarma les trois légions qui n'avaient pas répondu à l'appel. Seules les légions des quartiers bourgeois restèrent armées. Les ateliers nationaux avaient été fermés, bien que, pendant le combat, on continuât la paie aux inscrits dans les mairies, pour les détourner de l'insurrection. Ils furent déclarés dissous le 3 juillet; on calcula qu'ils avaient coûté 14 millions et demi. Il ne resta plus aucune trace de l'assistance par le travail.

LA GARDE NATIONALE.

LES ATELIERS NATIONAUX.

Il fallut décider le sort des insurgés prisonniers. Beaucoup avaient été pris pendant le combat ou derrière les barricades. Puis on avait fait des battues dans la banlieue et dans les carrières de Montmartre; on continuait à arrêter à domicile les hommes dénoncés, à tort ou à raison, comme insurgés; 1 700 individus furent arrêtés après le 27 juin. Le total des arrestations dépassa 15 000 à Paris; les prisons ne pouvaient contenir tant de détenus. On les envoya dans les forts. On les entassa aux Tuileries dans les galeries souterraines du bord de l'eau, et, quand ils se pressaient bruyamment près d'un soupirail pour trouver un peu d'air, il arriva que des sentinelles déchargèrent leur fusil par le soupirail. Les gardes nationaux de province étaient arrivés à Paris très irrités contre les insurgés. Ceux qu'on employa à escorter ou à garder les prisonniers les traitaient comme des malfaiteurs.

LES PRISONNIERS.

L'Assemblée trouva les détenus trop nombreux pour être jugés dans les formes; elle décida de les diviser en deux catégories. Les conseils de guerre, fonctionnant en vertu de l'état de siège, jugeraient « les chefs, fauteurs, instigateurs », ceux qui avaient commandé une barricade, et les coupables de droit commun. La masse des combattants ne serait pas jugée; on leur appliquerait une mesure collective de sûreté. « Tout individu pris les armes à la main sera immédiatement transporté dans une de nos possessions d'outre-mer autre que l'Algérie. » Le décret, proposé le 26, fut presque sans discussion voté le 27, en séance de nuit, comme mesure de salut public, pour faire disparaître « les hommes qui avaient déclaré la guerre à la société ». Les amendements proposés pour excepter les vieillards et les adolescents furent repoussés. Des commissions militaires furent chargées, avec l'aide de juges civils, de faire un triage parmi les détenus. Après examen des dossiers, elles en relâchèrent sans jugement 6 374. Il en resta plus de 4 000 à transporter. En attendant qu'on eût décidé en quel lieu, on envoya les hommes sur des pontons et dans la forteresse de Belle-Ile, les femmes à la prison de Clairvaux. Puis, comme l'envoi dans les colonies lointaines eût coûté trop cher, l'Assemblée se résigna à ne

LES TRANSPORTÉS.

les transporter qu'en Algérie, en exceptant « ces hommes pervers chez lesquels l'hostilité à toute organisation sociale est érigée en système ».

CONSEILS DE GUERRE.

Les cas réservés aux conseils de guerre furent jugés à loisir, jusqu'en 1849. Il est difficile de démêler aucun principe dans les condamnations. Les mêmes actes furent tantôt traités en crimes politiques et punis seulement de détention, tantôt frappés des travaux forcés comme crimes de droit commun. On guillotina comme assassins les hommes qui avaient pris part au massacre du général Bréa.

ENQUÊTE SUR LE 15 MAI.

C'était une croyance commune aux conservateurs et aux républicains modérés que l'insurrection était née des doctrines socialistes sur la société et le travail, ce que Tocqueville appelait « de fausses idées » ou « une religion révolutionnaire » (Cavaignac disait : « de funestes erreurs »). Après avoir frappé les insurgés, l'Assemblée voulut atteindre les inspirateurs théoriques de l'agitation sociale; elle en voulait surtout à Louis Blanc pour ses prédications du Luxembourg. Elle avait reconnu qu'il n'avait pris aucune part au 15 mai, et il était évident qu'il désapprouvait le soulèvement. Mais la majorité décida de faire une enquête sur les causes du 15 mai et des journées de juin.

L'ASSEMBLÉE CONTRE LES SOCIALISTES.

La commission de 15 membres, où les conservateurs eurent la majorité, décida de faire remonter son enquête jusqu'au 24 février. Le rapporteur, un orléaniste, mit en cause les membres du Gouvernement provisoire, surtout Ledru-Rollin. Le rapport donna lieu à des répliques véhémentes de Ledru-Rollin et L. Blanc (25 août). L'Assemblée vota des poursuites contre L. Blanc et Caussidière; ils partirent avant le vote et se réfugièrent en Angleterre. Les chefs du parti de la révolution sociale étant écartés de l'Assemblée, il n'y resta de socialistes que les théoriciens chefs d'école, Considérant le fouriériste, Pierre Leroux et Proudhon. Tous trois essayèrent d'exposer leurs systèmes à la tribune; l'Assemblée ne les écouta pas ou les tourna en ridicule. A l'exposé du projet de crédit de Proudhon, Thiers répondit par un rapport méprisant, l'Assemblée, à l'unanimité moins deux voix, vota un ordre du jour qui déclarait sa proposition « une attaque odieuse aux principes de la morale publique, un appel aux plus mauvaises passions ».

III. — LE GOUVERNEMENT DE CAVAIGNAC[1]

CAVAIGNAC CHEF D'ÉTAT PARLEMENTAIRE.

APRÈS l'insurrection, Cavaignac remit à l'Assemblée les pouvoirs qu'elle lui avait confiés. L'Assemblée, par un vote formel, déclara qu'il avait « bien mérité de la patrie », puis elle conféra « le pouvoir

1. R. Lazard, *Michel Goudchaux, 1797-1862*, 1907. — Tchernoff, *Associations et sociétés secrètes sous la deuxième République*, 1905.

exécutif au général Cavaignac, président du Conseil des ministres ».

Cavaignac, devenu chef de l'État, gouverna au moyen d'un ministère responsable; ce fut le retour au régime parlementaire, fonctionnant pour la première fois avec une assemblée unique élue au suffrage universel. Il dura près de six mois (jusqu'au 20 décembre).

LES MINISTRES.

Le parti républicain modéré avait la majorité dans l'Assemblée : Cavaignac y prit ses ministres. La « réunion de la rue de Poitiers », qui représentait la minorité royaliste, lui envoya une délégation pour promettre de le soutenir, mais en surveillant ses choix. Cavaignac répondit qu'il était « un soldat d'Afrique transporté sur un terrain nouveau », et indiqua ses hommes, sauf Lamoricière à la Guerre, tous hommes du *National* : à l'Intérieur Sénart, président de l'Assemblée, l'homme des « massacres de Rouen », aux Finances Goudchaux, l'ennemi des ateliers nationaux ; Carnot restait à l'Instruction publique.

CHUTE DE CARNOT.

La délégation protesta contre Carnot : les conservateurs lui reprochaient ses circulaires aux instituteurs. Cavaignac promit de consulter ses amis. Quand la délégation revint, il lui fit dire qu'il se regardait comme engagé. Carnot entra donc dans le ministère, et déposa un projet de loi créant l'instruction primaire gratuite et obligatoire. Mais, dès le 5 juillet, les conservateurs le firent interpeller au sujet du *Manuel républicain de l'homme et du citoyen* qu'il avait fait rédiger par le philosophe Renouvier. On y releva des phrases à tendance socialiste, et l'Assemblée, par 314 voix contre 303, vota un blâme qui l'obligea à se retirer. Il fut remplacé par Vaulabelle, du *National*.

ABANDON DU RACHAT DES CHEMINS DE FER.

Le ministère essaya de réaliser quelques-unes des réformes du programme du *National*. Le rachat des chemins de fer par l'État paraissait facilité par l'état des compagnies qui (sauf 2 sur 24) n'avaient plus de fonds pour continuer les travaux; les employés et les ouvriers déclaraient ne vouloir plus obéir qu'à des agents de l'État. Mais Goudchaux, redevenu ministre, jugea l'opération trop lourde pour les finances : il évaluait le déficit à 200 millions. Il y renonça donc et proposa (3 juillet) de se procurer de l'argent par un emprunt de 150 millions à 4 pour 100 à la Banque de France et deux impôts nouveaux conformes au programme républicain : un impôt *proportionnel* sur les créances hypothécaires, timide amorce d'un impôt sur le revenu, un impôt *progressif* sur les successions et donations fondé sur des motifs démocratiques. « Les biens acquis par cette voie ne sont pas le fruit du travail et de l'intelligence de celui qui les recueille, il les doit au hasard de la naissance..., au caprice des affections privées. » La majorité rejeta l'impôt sur les successions. Elle vota, malgré le comité des finances, le principe de l'impôt sur les créances, mais avec un amendement qui le réduisait de 1/5 à 1/8; Goudchaux retira le projet. L'unique réforme

PROJETS DE RÉFORMES FISCALES.

fut la création du timbre-poste pour l'affranchissement des lettres, au tarif uniforme de vingt centimes pour toute la France au lieu du prix variable suivant la distance.

PROGRAMME DU PARTI DE CAVAIGNAC.

Un groupe de républicains modérés, mécontents de la destitution de la Commission exécutive, s'était détaché de la masse du parti et avait constitué une *réunion de l'Institut*, qui faisait de l'opposition à Cavaignac. La réunion du Palais-National, restée le principal groupe républicain, publia (16 juillet) son programme, signé de quatre membres du Gouvernement provisoire (Dupont, Arago, Garnier-Pagès, Marrast).

Elle se reconnaissait le « mandat donné par le peuple de rétablir par tous les moyens... l'ordre profondément troublé. Avant tout, fortifier le pouvoir, instrument légal sous toutes ses formes. Un pouvoir soutenu pourrait garantir : l'ordre moral en rendant aux esprits... la sécurité dans le présent et la confiance dans l'avenir; l'ordre matériel en appliquant avec vigueur les lois qui le protègent et en en demandant d'autres à l'Assemblée; l'ordre financier..., l'ordre économique..., l'ordre administratif..., l'ordre social en repoussant tout ce qui de près ou de loin pourrait porter atteinte aux principes sacrés sur lesquels reposent la famille et la propriété. Nos seuls ennemis sont les ennemis de l'ordre et de la liberté, les anarchistes qui déchirent la société..., les fauteurs d'espérances dynastiques. »

L'ORDRE MORAL.

On ne se contentait plus de réprimer les désordres, on voulait les empêcher en agissant sur « les esprits » et en imposant des « principes sacrés », et c'était le personnel républicain qui fournissait la formule « *Ordre moral* », destinée à rester pendant une génération la devise des adversaires de la République.

ÉTAT DE SIÈGE.

Le gouvernement proclamait le besoin d'un régime d'exception. Cavaignac déclarait à l'Assemblée (7 juillet) que « l'état de siège devait être longuement prolongé ». Armé de ce pouvoir discrétionnaire, le ministère demanda à l'Assemblée (11 juillet) des lois temporaires contre les deux procédés de propagande politique, les journaux et les clubs.

LOI SUR LES CLUBS.

La loi sur les clubs, la plus menaçante, fut discutée d'abord, et vivement combattue par la gauche et la réunion de l'Institut. L'exposé des motifs prétendait « concilier le principe de liberté... avec les conditions de surveillance et de répression que la paix publique et l'intérêt de la société exigent impérieusement ». Le rapporteur, le pasteur Coquerel, disait : « Pour répondre au vrai sentiment du pays, la loi n'aurait dû avoir qu'un article : Les clubs sont interdits. » La loi distinguait entre les groupements, de façon à interdire ceux qui étaient dangereux et à surveiller ceux qui risquaient de le devenir. — Les cercles et les réunions qui n'étaient ni publics ni politiques restaient libres, après une *déclaration* à la municipalité. — Les cercles et réunions non publics mais politiques dépendaient d'une *autorisation* de la municipalité.

CLUBS PUBLICS.

Les clubs publics et politiques étaient libres théoriquement, mais

soumis à une étroite surveillance. Ils devaient rester gratuits, réserver au moins un quart des places au public, n'opérer qu'aux heures fixées pour les lieux publics, sans pouvoir se constituer en comité secret ni « restreindre la publicité par aucuns moyens ». Les femmes et les mineurs en étaient exclus. La séance devait être dirigée par un bureau, qui devait, à la fin de chaque séance, dresser et signer un procès-verbal indiquant les noms des membres et le résumé exact de tout ce qui se serait passé. Il ne devait laisser discuter aucune proposition « contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs (d'après le rapporteur ces termes désignaient « les droits sacrés de la famille et de la propriété »), ou « tendant à provoquer... des dénonciations... ou attaques individuelles ». L'autorité pouvait déléguer un fonctionnaire « administratif ou judiciaire pour assister aux séances ». Toutes communications ou adresses entre clubs, toutes délégations étaient interdites. Ainsi paralysés par la surveillance du délégué, la responsabilité du bureau, la menace d'une poursuite pour procès-verbal inexact ou pour parole réputée interdite, les clubs ne pouvaient plus servir à la propagande.

« SOCIÉTÉS SECRÈTES. »

Toute « société secrète » était interdite sous peine de prison. « Une société secrète est une société coupable par cela seul qu'elle se cache », disait le rapporteur. Le ministre de l'Intérieur Sénart déclarait : « Quand le droit de libre discussion est donné... sous la condition de publicité, de quel intérêt sont donc les réunions secrètes?... Avec un décret qui consacre le club public, pourquoi nous parler du droit de cinq ou quinze personnes de former une société secrète? » Les opposants signalèrent le danger de ces restrictions en termes vagues. On laissait à l'arbitraire du commissaire de police le soin d'apprécier ce qui est politique, aux autorités municipales, « à des élus favorisés par le pouvoir », le droit d'interdire à leur gré toute réunion politique. Jules Favre expliqua le vice du système : « La cause de toutes ces difficultés..., c'est que vous vous occupez des sociétés secrètes dans une loi où il est question des réunions, publiques ou non publiques, et que les *réunions*, publiques ou non, diffèrent complètement de la *société*, secrète ou... pas secrète. » Cette génération, habituée à voir *l'association* et la *réunion* soumises au même régime arbitraire, n'arrivait pas à les distinguer nettement. Ni le ministre ni le rapporteur n'avaient fait la distinction ; Sénart avait même paru les confondre en appelant les sociétés secrètes « réunions secrètes ».

CONFUSION DE LA RÉUNION AVEC LA SOCIÉTÉ.

La majorité repoussa les amendements destinés à préciser les définitions. Mais il ressortit de la discussion qu'elle adoptait l'interprétation d'un orateur orléaniste, Baze. La réunion ou club est « assujettie à une déclaration préalable et à une publicité complète..., toute réunion qui n'aura pas ces caractères composera ce que nous appelons société secrète ». Le décret du 28 juillet, voté par 629 voix contre 100, soumit

toute réunion politique à ce régime d'exception. Sénart déclara bien que les termes excluaient « les réunions accidentelles ». Mais la pratique tendait à faire considérer toute réunion comme une présomption de société; tout au moins supposait-elle une association entre les organisateurs. Il en résultait que toute réunion politique, à moins de prendre la forme d'un club public, pouvait être poursuivie comme société secrète et qu'on n'aurait désormais le droit de parler de politique, qu'avec une autorisation ou sous une surveillance. Les républicains modérés avaient forgé cette arme pour détruire à Paris le socialisme; le parti de l'ordre allait bientôt l'employer à combattre la politique républicaine dans toute la France.

CAUTIONNEMENT.

Deux lois (9-11 août), valables jusqu'au vote d'une loi organique sur la presse, rétablirent en partie le régime antérieur à la Révolution. L'une imposait à tout journal politique un cautionnement, 24 000 francs pour Paris et les environs, 6 000 pour la province. C'était, avec des chiffres plus bas qu'avant 1848, le retour au privilège de la richesse. Lamennais annonça que, faute d'argent, il cessait son journal. « Il faut aujourd'hui de l'or, beaucoup d'or, pour jouir du droit de parler. Nous ne sommes pas assez riches. Silence aux pauvres! » — L'autre loi définit et frappa de nouveaux délits de presse, soit contre l'ordre, soit contre la République, « offenses et attaques à la République, à l'Assemblée, à la souveraineté nationale, attaque au principe de la propriété et aux droits de la famille ». Il s'agissait de détruire la presse à bon marché pour empêcher la propagande socialiste. Les vainqueurs de juin avaient désorganisé tous les moyens d'action de leurs adversaires à Paris, la garde nationale ouvrière, les clubs, les journaux populaires.

DÉLITS DE PRESSE.

ÉLECTIONS CANTONALES ET MUNICIPALES.

Les élections des conseils généraux, d'arrondissement et municipales, faites (en août) pour la première fois au suffrage universel, dans toute la France, donnèrent l'impression d'une nouveauté dans la vie publique. Les pouvoirs de ces corps élus restaient limités aux affaires locales et soumis à la tutelle des préfets comme sous la monarchie; la répartition des contributions entre les communes n'était plus qu'une formalité. Le conseil général ne s'occupait guère que des routes et des hospices. La municipalité n'avait dans ses attributions que la viabilité, l'éclairage, la police, l'école primaire, et presque tout ce pouvoir restait exercé par le maire. Mais du moins tous les habitants, sans distinction de fortune, étaient appelés à élire les représentants chargés des affaires locales.

CHOIX DES MAIRES.

L'Assemblée avait réglé le choix des maires et des adjoints par un compromis. Dans les villes chefs-lieux de canton, ils étaient nommés par le gouvernement, mais parmi les conseillers municipaux; dans les petites communes ils étaient élus par le conseil municipal. Paris restait hors du droit commun, sans aucun représentant élu, administré par le préfet et une commission municipale. Cette première élection, dont

l'histoire n'est pas faite, semble, d'après les journaux conservateurs, avoir été presque partout favorable au parti de l'ordre; les anciens conseillers municipaux du régime censitaire, pour la plupart orléanistes, furent réélus. La révolution municipale résultant du suffrage universel passa presque inaperçue.

IV. — RÉSISTANCE A L'IMPOT DES 45 CENTIMES[1]

RECOUVREMENT DES 45 CENTIMES.

LA perception de l'impôt des 45 centimes n'avait sous le Gouvernement provisoire rencontré que la résistance de quelques grands propriétaires royalistes du Nord-Ouest, qui refusaient l'impôt comme illégal. Mais les percepteurs s'étaient bornés à encaisser les sommes apportées volontairement par les contribuables. Sur 160 millions on n'en avait recouvré à la fin de mai que 63. L'Assemblée ayant le 22 mai ratifié le décret, une circulaire du ministre prescrivit « la fermeté dans la perception » de cet impôt désormais légal. Le recouvrement resta très lent, retardé par des lenteurs volontaires dans la rédaction des listes de dégrèvement. Les départements les plus en avance n'avaient pas payé plus des trois quarts à la fin de juillet (c'étaient surtout les pays riches au nord de la Loire); 23 départements, tous du Midi ou du massif central, n'en avaient pas encore payé le quart (la Dordogne 4 p. 100).

RÉSISTANCES EN 1848.

Dans les montagnes, plusieurs villages avaient menacé et insulté les agents du fisc, à Volvic et à Marsan (5-8 juin), près de Saint-Flour (fin juillet) et d'Aubusson, à Saint-Pierre-de-Chignac en Dordogne. La résistance prit la forme d'émeutes dans une centaine de communes depuis le 4 juin jusqu'au 7 septembre.

L'affaire la plus grave se passa à Guéret. Les manifestants avaient promené dans un village une pancarte menaçant de pendre à l'arbre de la liberté quiconque paierait l'impôt. Quatre furent mis en prison. Cinq cents paysans rassemblés au son du tocsin, la plupart armés de faux, de fourches ou de bâtons, allèrent les réclamer. Ils trouvèrent la route barrée par les pompiers et la garde nationale de Guéret et un détachement de cavaliers; on parlementa; après trois heures d'attente les paysans voulurent forcer le passage, une décharge en tua ou en blessa mortellement une vingtaine, les autres se dispersèrent (15 juin).

MESURES DE CONTRAINTE.

Goudchaux, devenu ministre des Finances, ordonna (1er juillet), tout en continuant à tenir compte des facultés des contribuables, de presser la confection des listes de dégrèvements. Puis il demanda à son

1. Archives nationales BB18 1462 (rapports des procureurs relatifs à la perception des 45 centimes) et BB30 361 (Troubles postérieurs à la Révolution). Mémoire inédit de E. Weill Raynal sur *L'impôt des 45 centimes*.

collègue de la Justice de poursuivre les violences contre les agents du fisc (août). Les résistances continuèrent et on fit courir le bruit que l'Assemblée renonçait aux 45 centimes; Goudchaux obtint de l'Assemblée une déclaration confirmant l'impôt (2 septembre). Il ordonna alors (11 septembre) de faire des exemples sur les retardataires de « mauvaise volonté », les plus riches, en employant la contrainte par garnison individuelle. A la fin d'octobre il ne restait que 51 millions à recouvrer.

RÉSISTANCES EN 1849.

Il y eut encore des émeutes en 1849 jusqu'à la Législative, toutes sauf une, isolée, à Oraison (Basses-Alpes), provoquée par une promesse non tenue, limitées à cinq régions du Sud-Ouest. La colère contre l'impôt se mélangea avec des irritations politiques, ou fut exploitée par des mécontents d'espèces différentes. En Charente et dans le Bordelais, la résistance, longue et faible, fut conservatrice bonapartiste. Dans les Pyrénées, le soulèvement, tardif et violent, fut légitimiste. Il fut républicain radical dans les Basses-Cévennes et surtout dans les deux régions les plus agitées, le Gers et le versant ouest et sud du massif central (Creuse, Corrèze, Lot). L'impôt finit par rentrer (fin juin 1849), sauf 6 millions; perçu par la contrainte en pleine crise agricole, il laissa dans les campagnes une longue rancune contre la République.

V. — LA FORMATION DU PARTI DE LA MONTAGNE ET LE REMANIEMENT DU MINISTÈRE[1]

AFFAIBLISSEMENT DU PARTI RÉPUBLICAIN.

ENHARDI par ses succès aux élections et par les manifestations du mécontentement général, le parti de l'ordre se renforçait par l'influence croissante que ses chefs, habitués au travail parlementaire, acquéraient sur la majorité républicaine inexpérimentée dans les comités et les discussions pratiques à l'Assemblée. Le préfet de police présenta au gouvernement des rapports sur les menées royalistes. Les républicains modérés, se sentant devenir impopulaires, se rapprochèrent de leurs adversaires de gauche pour défendre la République contre la réaction royaliste. Cavaignac exprima le sentiment de son parti lorsque après s'être dit fier de son père, le conventionnel de 1793, il déclara : « Quiconque ne voudra pas de la République est notre ennemi sans retour » (2 septembre). Le ministère projeta d'envoyer dans les départements des représentants en mission pour « surveiller l'esprit public » et rallier les populations à la République. Une interpellation du Comité du parti de l'ordre (16 septembre) arrêta cette tentative. En même temps les

1. Ledru-Rollin, *Discours*, t. II, 1879. — Sur l'affaire de Toulouse, enquête dans le *Moniteur*, 1er novembre 1848.

élections partielles du 17 septembre dans 13 départements envoyaient à l'Assemblée 15 monarchistes sur 17 élus.

BANQUETS RÉPUBLICAINS DU 22 SEPTEMBRE.

Les partisans de la République sociale, réduits au silence depuis la fin de juin par la destruction de leurs clubs et de leurs journaux, profitèrent de l'anniversaire de la création de la première République, le 22 septembre, pour réunir leurs adhérents dans des banquets. A Paris, au Châtelet, Ledru-Rollin présida. Il but « à la République consolidée par des institutions sociales! » et prononça un discours programme.

PROGRAMME DE LEDRU-ROLLIN.

Il dénonça « la confusion systématique faite entre le socialisme et la République par les ennemis de la République » et, tout en protestant contre l'accusation de socialisme, il déclara indispensables à la République « le droit au travail » et « des institutions de crédit ». « Qu'a-t-on fait pour le peuple depuis le 24 février? Les impôts abolis, on les a conservés, on les a aggravés. Quelques millions à titre d'assistance! Qu'est-ce que cela en comparaison des grandes institutions de crédit, d'association, de secours mutuels, d'instruments de travail qu'on aurait dû fonder?... Que répond-on? L'État est pauvre; la République ne saurait faire de telles fondations, car l'argent manque. — J'avoue que je n'ai jamais compris cette objection dans un pays aussi fertile, aussi puissant que la France. Je dis, moi, que les sources sont innombrables, et qu'il ne faut que savoir leur tracer des canaux pour les conduire vers le Trésor et de là les faire refluer jusqu'au pauvre.... La première Révolution, pour accomplir sa grande œuvre, a-t-elle été arrêtée par des questions d'argent? L'argent se retire et se cache, l'argent ne manque pas, il ne peut pas manquer.... Il doit donc y avoir dans des moyens financiers la possibilité de le trouver là où il se cache, là où il se fait égoïste. Quoi! la France n'aurait pas les ressources qu'a trouvées l'Angleterre!... Le véritable danger, c'est la misère, le défaut de travail, l'atonie du commerce,... c'est la vieille routine en matière de finances; la question est là.... Ah! elle peut... s'envenimer si la France sincèrement républicaine ne s'ingénie point à sortir de ce gouffre fatal par quelque grande mesure, la banque hypothécaire, les billets anticipés de l'impôt, que sais-je? dix moyens pour un sont proposés, mais il faut trouver le secret que la France fasse le peuple heureux, la nation grande, que non seulement elle subvienne au malaise intérieur, mais qu'elle ait des ressources pour défendre au dehors ses principes de fraternité et d'émancipation.... Nos pères vivaient d'expédients, mais c'est ainsi que vivent les révolutions, et après tout, pourvu qu'elles vivent, qu'elles sauvent l'honneur, qu'importe! »

C'était, opposé à la politique d'économie des partis bourgeois, un programme de dépenses au profit de la masse du peuple, programme oratoire, sans aucune indication pratique, mais, par l'appel à la tradition de la grande Révolution, capable d'exciter le sentiment démocratique et national. Ledru-Rollin devenait le chef d'un parti de réformes économiques radicales avec la devise : « Vive la République sociale! »

VOTES D'OPPOSITION.

Parmi les banquets républicains de province, celui de Toulouse (19 septembre) fit particulièrement scandale par la présence de personnages officiels, le préfet, le recteur, le maire (le général avait refusé d'y assister). On y vanta la République, « celle qui accepte les traditions de 1792 ». A l'Assemblée l'opposition interpella les ministres (30 sept.)

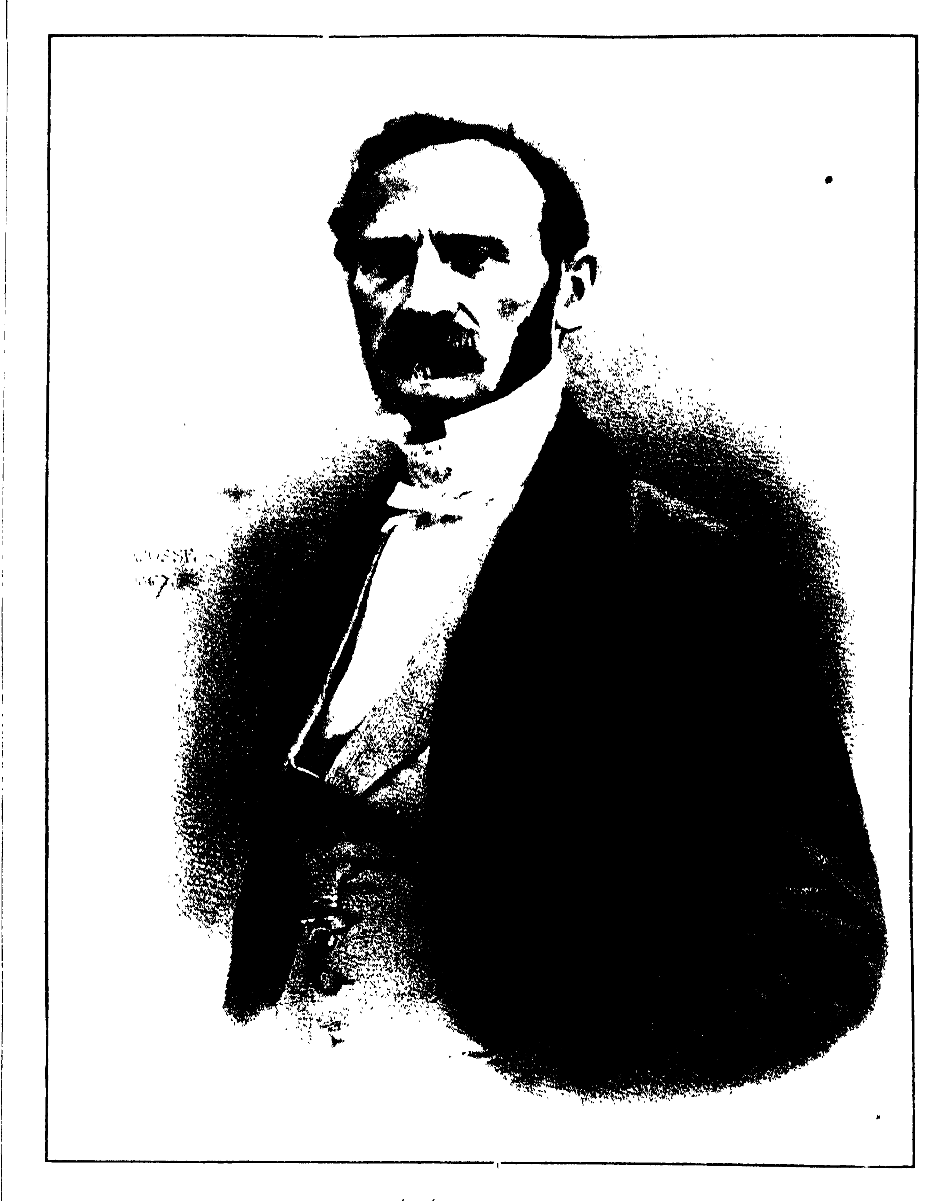
et une partie des républicains se joignit aux royalistes pour voter une enquête. — Une autre interpellation porta sur la suspension de journaux. Le ministre Sénart, se retranchant derrière l'état de siège, demanda la question préalable (11 oct.); elle ne fut votée que par 389 voix contre 334. Cavaignac hésita, puis il invita l'Assemblée (13 oct.) à nommer une commission pour étudier la question, et le 19 l'état de siège fut levé.

REMANIEMENT DU MINISTÈRE.

Le ministère déjà ébranlé se disloqua, trois hommes du *National* en sortirent, Cavaignac les remplaça par trois hommes du parti de l'ordre. Le préfet de police donna sa démission (15 oct.) en disant : « La République va être dirigée après huit mois d'existence par des hommes qui ont de tout temps employé leur intelligence et leurs efforts à l'empêcher de naître. » Le nouveau ministre de l'Intérieur Dufaure, ancien ministre de Louis-Philippe, présenta une demande de crédits accompagnée d'une déclaration que l'Assemblée approuva par 550 voix contre 155 (16 oct.). Puis, sur une demande de comptes, Goudchaux blessé se retira. Cavaignac le remplaça aux Finances par un homme du *National* (25 oct.), et en nomma un autre préfet de la Seine. Le gouvernement devenait une coalition des deux partis qui avaient lutté ensemble contre l'extrême gauche.

FORMATION DU GROUPE DE LA MONTAGNE.

Les partisans des réformes sociales continuaient à manifester par des banquets. Un représentant portait un toast « aux ouvriers de Rouen, d'Elbeuf et de Limoges, surtout à ceux qui du fond de leurs prisons unissent leurs cœurs aux nôtres ». Ailleurs on buvait à « l'amnistie ». Le groupe de l'extrême gauche, invoquant « la sainte tradition de nos pères », prenait le nom fameux de « la Montagne », et, le 8 novembre, publiait une « déclaration au peuple » signée de 56 représentants. « Héritiers du nom de la Montagne, nous nous glorifions de ce nom... que nos adversaires nous ont jeté comme une injure. Nous acceptons... la pensée politique et sociale de nos devanciers, amour pour le droit et le peuple, haine vertueuse contre les privilèges et les aristocraties. »



LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC

Lithographie de Lafosse, exécutée en 1857, l'année même de la mort du général. — Cavaignac, ayant refusé le serment de fidélité à l'Empereur en 1852, vivait dans la retraite depuis cette date. — Bib. Nat. Est.

CHAPITRE III

LA CONSTITUTION DE 1848 ET LA FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE[1]

I. LA RÉDACTION DU PROJET DE CONSTITUTION. — II. LA DISCUSSION DANS LES BUREAUX DE L'ASSEMBLÉE. — III. LE VOTE DE LA CONSTITUTION. — IV. L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — V. LE PARTI DE L'ORDRE AU MINISTÈRE ET L'INSTALLATION DU PRÉSIDENT. — VI. LA DÉCOMPOSITION DE LA MAJORITÉ A L'ASSEMBLÉE. — VII. LE CONFLIT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET L'ASSEMBLÉE. — VIII. L'ÉLECTION DE LA LÉGISLATIVE.

I. — LA RÉDACTION DU PROJET DE CONSTITUTION[2]

LA Constitution que l'Assemblée avait mission de faire fut préparée hors séance pendant les grandes crises, de mai à août, et discutée en séance sous l'état de siège, de septembre à novembre. Cette Constitution, qui n'a duré que trois ans, n'a laissé aucune trace dans la vie politique de la France : il serait superflu de la décrire en détail; il suffira d'indiquer les épisodes de la préparation et de la discussion qui éclairent les sentiments de l'Assemblée.

COMITÉ DE CONSTITUTION.

Le *Comité de Constitution*, de 18 membres, chargé de rédiger le projet, fut élu le 17 mai par l'Assemblée encore disposée à la conciliation; elle y mit des représentants des opinions différentes : des hommes du *National*, Marrast, Vaulabelle, Cormenin; des orléanistes, Dufaure, Dupin, Tocqueville, O. Barrot, Vivien, de Beaumont; un pasteur,

1. SOURCES. — Les journaux indiqués dans la bibliographie du chap. II. — *Comptes rendus des séances de l'Assemblée nationale*. — O. Barrot, *Mémoires*. — De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*. — Nassau-Senior, *Conversations with M. Thiers... and other distinguished persons*, 1878 (le texte de ces interviews a été revu par les interlocuteurs). — Tocqueville, *Souvenirs*, 1893.

OUVRAGES. — Thirria, *Napoléon III avant l'Empire*, 2 vol., 1895. — V. Pierre; de la Gorce; G. Renard. — Spuller, *Histoire parlementaire de la seconde République*. — G. Weill, *Histoire du parti républicain*. — A. Lebey, *Louis-Napoléon Bonaparte et le ministère O. Barrot*, 1911.

2. Archives de la Chambre, *Procès-verbaux du Comité de Constitution* (inédits). — O. Barrot, *Mémoires*, donne des détails sur le Comité. — H. Michel, *Note sur la Constitution de 1848* (Révolution de 1848, t. I). — Ch. Seignobos, *Le Comité de Constitution de 1848* (Bulletin de la Société d'histoire moderne, 1914).

Coquerel; un ouvrier, Corbon; et même un socialiste, Considérant (sans compter Lamennais, qui s'abstint de venir aux séances).

ROLE DE CORMENIN.

Le Comité, réuni le 19 mai, élut président Cormenin, comme spécialiste en droit constitutionnel. Les vieux praticiens, Dufaure et Dupin, voulaient d'abord « poser les grands principes » dont on ferait découler les règles. Le Comité préféra charger le président, « dont l'esprit éminemment analytique excelle dans la classification », de préparer ce travail, et décida de tenir ses opérations secrètes. Le 22 mai, Cormenin lut son projet en 5 chapitres, et posa les questions :

QUESTIONS.

« 1° Ne convient-il pas de poser des prolégomènes, une déclaration des droits et des devoirs, qui serviront d'enseignement au peuple et le rassureront en lui montrant que la Révolution de février, plus sociale que politique, doit introduire, outre les droits anciens..., des droits nouveaux dont l'exercice sera utile et fécond pour tous ?

« 2° Formes du pouvoir exécutif. Une délégation de l'Assemblée? Un directoire? Un seul citoyen nommé pour trois ans qui désignera des ministres responsables ?...

« 3° Pouvoir législatif... Nombre des représentants? Élection au scrutin de liste? (Élection des autorités municipales?) Une ou deux Chambres?

« 4° Pouvoir judiciaire. Sera-t-il élu?

« 5° Revision de la Constitution et tout ce qui peut se rattacher à son acceptation par le peuple. »

Odilon Barrot voulait faire proclamer d'abord la décentralisation, parce que la base de l'État devait être la commune; Vaulabelle répliqua que la centralisation avait sauvé la France; et l'on décida, presque à l'unanimité, de commencer par l'organisation de l'État.

DISCUSSION SUR LE DROIT AU TRAVAIL.

Cormenin ayant lu son projet de déclaration des droits et des devoirs (le 23), la discussion se concentra sur *le droit au travail*, la seule des décisions théoriques qui eût une portée pratique; il signifiait que la révolution serait *sociale*, ce qui le rendait cher aux ouvriers et odieux à la bourgeoisie. Quelques membres objectèrent le danger « de promettre plus qu'on ne peut tenir » et proposèrent de se borner à une promesse de secours. Considérant, chef de l'école fouriériste qui avait fourni la formule, répliqua par un argument décisif : « Je connais la classe ouvrière. Pour elle, toute la valeur de la Constitution sera dans ce mot : Droit au travail. » Cormenin chargé de trouver une transaction fit adopter une formule qui reconnaissait le devoir de la société.

« Le droit au travail est celui qu'a tout homme de vivre en travaillant. La société doit, par les moyens généraux et productifs dont elle dispose et qui seront organisés ultérieurement, fournir du travail aux hommes valides qui ne pourraient se procurer de l'ouvrage. »

Sur l'organisation des pouvoirs se posèrent deux questions, pratiquement les plus importantes, le nombre des Chambres, le procédé de désignation du chef du pouvoir exécutif.

Le système des deux Chambres ne fut soutenu que par quelques orléanistes. « Je reconnais, dit Tocqueville, que la cause que je vais soutenir est perdue dans l'opinion. » On le jugea incompatible avec la république. « Deux Chambres avec un Président, c'est l'image de la monarchie. » L'Assemblée unique fut adoptée par 14 voix contre 3. *ASSEMBLÉE UNIQUE.*

A l'unanimité et sans discussion, on décida de donner le pouvoir exécutif à un chef unique; par 12 voix contre 2, on proposa qu'il ne fût pas rééligible, par 8 voix contre 6, qu'il fût élu pour quatre ans. Sur le mode d'élection du Président on discuta plus longtemps. Cormenin demandait le suffrage universel; le Comité approuva. On trouvait logique de donner au pouvoir exécutif la même origine qu'au législatif, on ne prévoyait pas encore un Bonaparte. Seul Marrast (informé de la tentative de Louis-Napoléon en février) suggéra, pour éviter les surprises, de restreindre l'élection à cinq candidats choisis par l'Assemblée. Mais les orléanistes eux-mêmes, pour faire contrepoids à une Assemblée unique, tenaient à donner à l'exécutif « une assiette ferme ». « S'il n'y a pas un pouvoir exécutif fort, dit Beaumont, la République ne durera pas six mois. » Pour le rendre fort, Dufaure demanda qu'il fût « le produit du suffrage universel ». On se décida donc pour un président élu, sans présentation de l'Assemblée, par la nation entière, à la majorité relative, avec un minimum de 2 millions de voix. *ÉLECTION DU PRÉSIDENT.*

Sur le pouvoir réel du Président on ne se mit pas d'accord. Le projet de Cormenin conférait à un Conseil des ministres les principales fonctions du pouvoir exécutif. Les vieux parlementaires orléanistes tenaient à conserver les ministres responsables; Tocqueville voulait donner au Président le rôle d'un roi constitutionnel et rendre les ministres solidairement responsables avec lui. Considérant protesta contre « la situation insignifiante » faite au Président de la République. Marrast ne voulait pas confier au Président « un pouvoir qui ressemble au pouvoir royal ». « Dans ma pensée, c'est l'Assemblée et non le pouvoir exécutif qui doit gouverner. » Mais, habitué à s'exagérer la majesté du pouvoir législatif, il s'imaginait que le pouvoir exécutif serait « ce que son nom indique, l'instrument de l'Assemblée, et l'exécuteur de ses volontés ». Comme presque tous ses contemporains, il ignorait que le pouvoir de nommer les fonctionnaires et de commander l'armée primait en France tous les autres pouvoirs. *POUVOIRS DU PRÉSIDENT.*

Les ministres furent déclarés *responsables*, sans qu'on précisât comment cette décision se concilierait avec le dogme alors incontesté de la séparation des pouvoirs; on négligea de définir la responsabilité; peut-être n'y voyait-on que le droit de l'Assemblée de juger les ministres en cas de violation de la Constitution; en ce sens le Président lui-même était judiciairement responsable. *MINISTRES RESPONSABLES.*

II. — LA DISCUSSION DANS LES BUREAUX DE L'ASSEMBLÉE[1]

DISCUSSION DANS LES BUREAUX.

LE projet, rédigé vers la fin de mai, fut envoyé aux quinze bureaux de l'Assemblée; chacun séparément le discuta article par article; puis ils élurent des délégués pour aller exposer au Comité « le résultat et les motifs des délibérations... sur le projet de la Constitution ». Les bureaux, composés au hasard du tirage au sort, émirent sur les questions capitales des avis opposés; quatre furent dominés par les royalistes, à en juger par le choix des délégués (Thiers, de Parieu, Duvergier de Hauranne, Berryer).

PROCÉDURE DES OBSERVATIONS.

La communication des observations des bureaux dura du 24 juillet au 5 août. Plusieurs délégués demandèrent « une véritable discussion » entre eux et les membres du Comité; le président du Comité objecta le texte formel du décret. Les délégués durent donc « sans contradiction et sans discussion exposer l'avis de leurs bureaux respectifs », le président gardant le droit de faire « les questions et les objections propres à jeter de la lumière sur l'avis exprimé dans chacun des bureaux ».

De la masse énorme des menues objections apportées par les délégués se détachent les conflits sur quelques questions capitales, celles qui déjà avaient dominé les débats du Comité.

PRÉAMBULE.

Le préambule était en principe accepté par une douzaine de bureaux. Le 3e lui trouvait « peu d'utilité »; le 14e le rejetait et y voyait « des choses... propres à amener la guerre civile »; le 13e qualifiait l'énumération des droits de « généralités métaphysiques et vagues ».

DROIT AU TRAVAIL.

Les discussions les plus ardentes portaient sur le « droit au travail », suspect d'avoir excité les ouvriers à la révolte. Il se trouvait encore, même après les journées de juin, six bureaux pour le maintenir (le 1er comme « conséquence du dogme de la fraternité et de l'établissement même de la République », le 10e, parce que « la Révolution de 48 doit être sociale »; le 11e, parce que « le droit au travail, c'est le droit de vivre ». Neuf bureaux l'avaient rejeté, cinq en condamnant le principe même du droit au travail : le 6e, comme « le dernier vestige des fausses doctrines professées au Luxembourg », le 9e, parce qu'il « n'existe pas plus pour l'ouvrier contre la société » que « contre le riche qui ne fait pas travailler les ouvriers », le 13e, comme « partie d'un système qui détruit la liberté humaine », le 14e, comme « un appel à la guerre civile », le

1. Duvergier, *Collection des lois*, donne le texte de la Constitution avec des notes sur la discussion. La discussion est publiée dans le *Moniteur* et le *Compte rendu des séances de l'Assemblée*.

15e, parce « qu'il n'a pas de sens raisonnable ». Thiers, au nom du 3e bureau, fit une vraie conférence en termes très vifs.

OBJECTIONS DE THIERS.

« Le but essentiel de la société est de protéger les individus qui la composent, le reste est du domaine de la vertu... La société n'est pas tenue de réaliser des promesses folles, ni la République tenue d'exécuter les engagements des imprudents qui ont parlé en son nom.... Le meilleur moyen de calmer les masses est de leur dire la vérité et, si on a promis ce qu'on ne pouvait pas tenir, il faut le déclarer franchement.... La société peut-elle donner en tout temps du travail à ceux qui en manquent? Non. L'État n'a pas entre les mains les ressources. Je ne comprends qu'une chose : on peut réserver les travaux de l'État pour les temps de chômage.... Mais donner du travail à toute la population manufacturière... voilà ce qui est absolument impossible. Le seul résultat... de ces ateliers immenses..., c'est d'assurer une armée à l'insurrection.... »

DROIT A L'INSTRUCTION.

Le droit à l'instruction avait été très vivement combattu. Quelques bureaux le maintenaient comme « éminemment démocratique ». Mais tous le limitaient expressément à l'instruction primaire. Les bureaux à majorité conservatrice rejetèrent même le principe : « Il ne faut pas garantir ce qu'on ne pourra donner. » « Il n'est pas convenable de proclamer des droits qui n'existent pas. »

SUFFRAGE UNIVERSEL.

Sur les institutions à établir, la majorité des bureaux acceptait le projet du Comité. Trois bureaux conservateurs réclamaient contre le scrutin de liste et le vote au canton. Mais le suffrage universel n'était plus contesté, Thiers lui-même se déclarait « converti au suffrage universel » par l'expérience. « Le seul inconvénient, ajoutait-il, c'est qu'il ne laisse plus rien à faire.... On est allé tout d'un coup... à la république et, quand on a eu la république démocratique, on a voulu immédiatement la république démocratique et sociale. »

ÉLECTION DU PRÉSIDENT.

On avait surtout discuté le mode d'élection du Président de la République. Quatre bureaux voulaient qu'il fût élu par l'Assemblée, un bureau demandait qu'elle fît la première élection. De Parieu (futur ministre de Napoléon III) expliqua qu'il fallait « affaiblir le pouvoir exécutif qui a toujours paru trop fort et qui a opprimé tous les autres... ».

« Les conflits naîtront nécessairement entre l'Assemblée et le Président s'ils ont une origine commune. » Le Président doit donc n'être « que le délégué » de l'Assemblée. L'élection par le peuple « ne sera pas sincère... la plupart des électeurs ne le connaîtront pas et voteront de confiance et par entraînement... ». Il ne faut pas « se laisser effrayer par l'exemple de la Convention »; ses actes résultaient « de circonstances violentes et terribles ». Avec l'amour des Français pour « la centralisation, les distinctions honorifiques, les places, les armées permanentes... il ne faut pas un pouvoir exécutif fort ».

Dix bureaux préférèrent l'élection par le peuple, et ce furent deux bureaux à majorité conservatrice qui motivèrent le plus fortement leur avis. « La France veut un pouvoir exécutif qui ait une puissance propre. » — « Ce pouvoir ne peut être... le valet de l'Assemblée. »

LES PRÉTENDANTS.

Cependant on commençait à s'inquiéter de Louis-Napoléon; onze bureaux avaient discuté un amendement destiné à « écarter les prétendants », soit en exigeant des candidats qu'ils eussent dix ans de domicile ou qu'ils n'eussent pas perdu la qualité de Français, soit en excluant les membres des familles qui ont régné en France : six bureaux l'avaient adopté, cinq l'avaient repoussé; (le 6e, après l'avoir voté, avait jugé « plus digne » de l'écarter).

REVISION PAR LE COMITÉ.

Le Comité procéda à la « revision » de son projet en se conformant aux avis des bureaux. Il allégea le préambule des « définitions incomplètes et quelquefois dangereuses », il remania fortement le droit à l'instruction, et, « après une longue discussion », sacrifia le droit au travail, « à une grande majorité ». Il maintint l'élection du Président par le peuple, mais comme « décision préparatoire » à réviser « quand on aura entendu le chef du pouvoir exécutif ». Cavaignac vint au Comité avec le ministre de la Guerre, Lamoricière, donner son avis sur le service militaire. Ils demandèrent l'abolition du remplacement qui fournissait de mauvais soldats, et le service militaire universel réduit à deux ans. Sur l'élection du Président de la République, Cavaignac n'osa pas émettre un avis qui eût paru dicté par son intérêt personnel.

RAPPORT A L'ASSEMBLÉE.

Le rapport de Marrast, déposé le 30 août, exposa la théorie et les caractères de la Constitution. « La France est une démocratie, le gouvernement de la France doit être une république. La Constitution doit être à la fois républicaine et démocratique.... » Dans l'exposé des institutions se retrouve l'illusion sur la nature du pouvoir exécutif : « Il connaît, il promulgue, *il exécute* la pensée de la République, l'Assemblée en est l'âme, il en est le bras. » On y trouve aussi en termes exprès une théorie sur les pouvoirs de l'Assemblée qui montre que les auteurs de la Constitution croyaient avoir établi un régime parlementaire.

Le Président « n'a aucune autorité sur ses agents.... Il ne peut commander en personne les armées. Il ne peut nommer les hauts fonctionnaires qu'en Conseil des ministres.... L'Assemblée seule demeure maîtresse », car elle a le droit de repousser les propositions du Président et, « si la direction de l'administration lui déplaît, elle renverse les ministres ».

III. — LE VOTE DE LA CONSTITUTION

L'ASSEMBLÉE discuta la Constitution du 4 septembre au 27 octobre, la reprit en seconde lecture le 31 octobre, et vota l'ensemble le 4 novembre. Ce fut l'occasion de discours retentissants et de scènes passionnées. Mais, sur tous les points essentiels, l'Assemblée conserva le texte du Comité, avec de légers amendements.

PRINCIPES DU DROIT PUBLIC.

La Constitution de 1848 se présente comme l'application logique de principes très simples, rédigés dans la forme solennelle et mystique de ce temps. « En présence de Dieu et au nom du peuple français, l'Assemblée nationale proclame : La France s'est constituée en République. » « La République française est démocratique. » (Il a été entendu que ce mot signifie seulement le suffrage universel direct.) « Elle reconnait des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives. » Les articles suivants contiennent une bonne dose de règles morales sans aucune sanction « positive ».

1° Les *principes* (le projet disait « les dogmes ») : « *Liberté, Égalité, Fraternité* ».
2° Les « bases, la famille, le travail, la propriété, l'ordre public », le respect des « nationalités étrangères ».
3° Les devoirs des citoyens : « aimer la patrie ».
4° Les devoirs de la République : « mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes » et « assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler ».

Puis vient la liste des procédés interdits au pouvoir : arrestation arbitraire, visite domiciliaire, tribunaux extraordinaires, peine de mort en matière politique, esclavage, censure de la presse; — la liste des droits des citoyens : droit de s'associer, s'assembler, pétitionner, « manifester ses pensées par la voie de la presse ou autrement », liberté de travail, liberté d'enseignement.

PROPOSITIONS REJETÉES.

L'Assemblée repoussa, après un long débat et un discours de Thiers, par 596 voix contre 187, l'amendement de Mathieu (de la Drôme), « le droit de tous les citoyens à l'instruction, au travail et à l'assistance ». Elle refusa d'abolir la peine de mort et la censure des théâtres. La proposition d'un « congrès universel et perpétuel des peuples », pour « juger les différends entre les États », fut « accueillie par des rires ».

Montalembert, pour permettre au clergé d'ouvrir des écoles, proposa de limiter « la surveillance de l'autorité publique » à « la morale et au respect des lois ». Dupin, gardien de la tradition gallicane, repoussa « ces mots vagues ». « Nous ne voulons pas d'une liberté illimitée, parce que ce serait constituer la domination en d'autres mains, et que nous entendons la réserver pour l'État. » Par 538 voix contre 181, on s'en tint à la formule : « L'enseignement est libre. »

ÉGALITÉ.

L'égalité était appliquée par l'abolition de « tout titre nobiliaire, toute distinction de naissance, classe ou caste » et « l'égale protection des cultes ». Le Comité avait demandé l'égalité du service militaire sous cette forme : « Le remplacement est interdit. » Le ministre de la Guerre, pour des motifs militaires, réclamait un service court et universel. Les remplaçants sont de « mauvais sujets » qui « démoralisent l'armée »; le service de 7 ans rend les jeunes gens impropres à reprendre le travail. Mais la majorité partageait la répugnance de la bourgeoisie

à faire passer par la caserne les jeunes gens de familles aisées. Thiers fortifia ce sentiment par des arguments militaires : le métier de soldat exigeait des hommes spécialisés : un service court à la façon de la Prusse suffisait pour une guerre défensive, mais il fallait un long temps de service pour former « une de ces armées qui obéissent sans discuter ». L'Assemblée par 663 voix rejeta l'abolition du remplacement.

PROMESSES.

La série des déclarations se terminait par une liste de promesses, enseignement primaire gratuit, éducation professionnelle, crédit, institutions agricoles, impôt proportionnel, dont aucune ne fut réalisée.

ABSENCE DE SANCTION.

La Constitution de 1848 ne crée pas, comme aux États-Unis, des règles positives qui obligent les législateurs et les juges. Elle ne contient que des promesses sans procédure judiciaire obligatoire pour les garantir ; l'exercice des droits reste soumis aux « conditions qui seront fixées par la loi ».

PRINCIPES DU RÉGIME.

La partie positive de la Constitution, l'organisation des pouvoirs, repose sur trois principes abstraits : 1° Le peuple est souverain. « Tous les pouvoirs publics émanent du peuple... et ne peuvent être délégués héréditairement. » Le peuple est l'ensemble des citoyens ; toute élection se fait au suffrage universel. — 2° Le peuple n'exerce directement aucun de ses pouvoirs, pas même le pouvoir constituant. La proposition (faite par 42 représentants) de soumettre la Constitution au vote du peuple, fut repoussée à une énorme majorité. — 3° « La séparation des pouvoirs est la condition d'un gouvernement libre. »

LES TROIS POUVOIRS.

La Constitution établit trois pouvoirs : *législatif*, *exécutif*, *judiciaire* (dans lequel elle fait rentrer la force publique). « Le peuple français délègue le pouvoir législatif à une Assemblée unique » de 750 représentants élus pour trois ans. — Il « délègue le pouvoir exécutif à un citoyen ». — Le pouvoir judiciaire n'est pas exercé par délégation. Une commission de réforme judiciaire, créée par le ministre de la Justice, avait rédigé un timide projet (suppression de tribunaux et de cours d'appel inutiles). Le Comité de Constitution l'avait adopté en y joignant l'extension du jury ; la majorité se montra si hostile qu'il y renonça. Sauf la Haute Cour (de 5 juges et 36 jurés) pour les crimes politiques, la justice resta organisée exactement comme sous la monarchie.

CONSEIL D'ÉTAT.

L'Assemblée unique ne fut presque pas discutée ; on ne voyait par le moyen de faire une seconde Chambre qui ne fût pas aristocratique. Mais on fit du Conseil d'État un grand corps politique chargé de préparer les lois ; les conseillers d'État étaient élus par l'Assemblée.

PRÉCAUTIONS PROPOSÉES CONTRE LOUIS-NAPOLÉON.

La discussion la plus vive porta sur l'élection du Président de la République. Beaucoup de représentants républicains venaient d'apercevoir l'inexpérience des électeurs et l'ambition des Bonaparte ; ils s'inquiétaient de confier à des électeurs inexpérimentés le choix de l'homme

armé du pouvoir formidable de nommer les fonctionnaires et les officiers; ils craignaient l'engoûment des masses pour Louis-Napoléon, en qui déjà ils prévoyaient un prétendant. On proposa plusieurs procédés pour lui barrer la route indirectement en remettant le choix à l'Assemblée. Le projet exigeait un minimum de 2 millions de voix pour être élu Président, à défaut de quoi l'Assemblée ferait l'élection; on proposa de l'élever à 3 millions : avec le peu d'empressement que mettaient les citoyens à venir voter, le choix reviendrait à l'Assemblée. On était sous l'impression des élections complémentaires (du 17 septembre) faites dans une profonde indifférence; le Comité, sous la même impression, maintint son chiffre, « afin de ne pas rendre impossible la nomination par le suffrage universel ».

GRÉVY ET LAMARTINE.

Un républicain modéré, Grévy, proposa de remplacer le Président de la République par un « président du Conseil des ministres élu par l'Assemblée pour un temps limité et toujours révocable ». Il montra le danger d'installer « au trône de la Présidence » un prétendant ambitieux qui serait tenté de s'y perpétuer. « Répondez-vous que cet ambitieux ne parviendra pas à renverser la République? » Un Président indépendant de l'Assemblée paraissait plus conforme au dogme de la séparation des pouvoirs et à la dignité d'une grande nation; presque tous les royalistes le préféraient. Pourtant les arguments de Grévy parurent ébranler la majorité. Lamartine les combattit, et il devait s'avouer qu'au suffrage universel, il n'aurait pas la majorité. Il ne voulait pas donner l'élection à l'Assemblée, qui aurait voté pour Cavaignac. Son calcul, qu'il expliqua en confidence, fut qu'aucun candidat n'atteindrait 2 millions de voix (d'autres hommes politiques le croyaient aussi); le choix reviendrait à l'Assemblée refroidie envers Cavaignac par son échec, et Lamartine comptait sur son éloquence pour se faire élire. Il prononça donc en faveur de l'élection par le peuple un discours resté célèbre. Les autres orateurs avaient fait allusion à un prétendant en évitant de le nommer. Lui, parla de Napoléon et du 18 brumaire :

« Mais, quand même le peuple choisirait celui que ma prévoyance, m'a éclairée peut-être, redouterait de lui voir choisir, *alea jacta est*! Que Dieu et le peuple prononcent! Il faut laisser quelque chose à la Providence. Invoquons-la, prions-la d'éclairer le peuple, et soumettons-nous à son décret. Et si le peuple se trompe, s'il veut abdiquer sa sûreté, sa dignité, sa liberté entre les mains d'une réminiscence d'Empire, s'il dit : « Ramenez-moi aux carrières », s'il nous désavoue lui-même, eh bien! tant pis pour le peuple! Ce ne sera pas nous, ce sera lui qui aura manqué de persévérance et de courage. »

Il n'existe aucun procédé pour évaluer l'action d'un discours sur le vote d'une assemblée; mais l'impression des assistants fut que Lamartine ce jour-là entraîna la majorité. L'amendement Grévy fut rejeté par 643 voix contre 158.

Un autre amendement, reprenant le projet de plusieurs bureaux, donnait à l'Assemblée le pouvoir d'élire le premier Président; il fut rejeté par 602 voix contre 211. Un amendement qui excluait les descendants des anciennes familles régnantes décida Louis-Napoléon à venir à la tribune déclarer qu'il repoussait « ce nom de prétendant ». Son air gauche et son accent étranger donnèrent l'impression qu'il n'était guère à craindre, et l'amendement fut retiré.

AMENDEMENTS REJETÉS.

La majorité se défiait pourtant de l'élu du peuple. A la seconde lecture on inséra dans la Constitution des précautions contre un attentat. Le Président fut astreint à jurer de « rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible ». On régla même, pour le cas où il attenterait à la Constitution, la procédure de déchéance et de jugement.

PRÉCAUTIONS.

La Constitution, adoptée par 739 voix contre 30, fut promulguée à Paris (21 novembre) et dans les autres villes avec solennité. Un cortège encadré de gardes nationaux se rendit sur une place où un personnage officiel lut au peuple la Constitution. Les illusions s'étaient envolées; la cérémonie fut triste.

IV. — L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE[1]

L'ÉLECTION FIXÉE AU 10 DÉCEMBRE.

L'ASSEMBLÉE, investie de la souveraineté, aurait pu la conserver jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution; mais, par respect pour la « séparation des pouvoirs », elle se fit scrupule de conserver le pouvoir exécutif. Elle décida donc de mettre en vigueur d'abord la partie de la Constitution relative au pouvoir exécutif en se réduisant elle-même au rôle d'Assemblée législative, et fixa au 10 décembre l'élection du Président de la République. Cette élection absorba toute la vie politique et acheva de former les partis.

CAVAIGNAC.

Les républicains modérés soutenaient Cavaignac, désigné par la *réunion du Palais-National*. Mais ils furent divisés par une discorde intérieure. Les amis de la Commission exécutive gardaient rancune à Cavaignac qui les avait délogés du pouvoir en juin; dans l'intervalle entre la promulgation de la Constitution et l'élection du Président, ils firent campagne contre lui: ils l'accusaient d'avoir laissé l'insurrection de juin se fortifier pour se rendre nécessaire et d'employer les fonctionnaires à préparer son élection. Cavaignac, irrité de cette guerre sourde, vint à l'Assemblée (25 novembre) exiger des explications; il démontra qu'en juin il n'avait fait qu'exécuter des ordres. « Suis-je un traître? »

1. Les citations de Thiers aux paragraphes IV et VII sont dans Nassau-Senior.

dit-il. L'Assemblée par 503 voix déclara qu'il avait « bien mérité de la patrie ». Pour se concilier les conservateurs, Cavaignac fit offrir au pape menacé dans Rome un appui ou un asile.

LEDRU-ROLLIN ET LA « SOLIDARITÉ RÉPUBLICAINE ».

Ledru-Rollin, proposé par la *réunion de la Montagne*, fut désigné comme candidat du parti républicain démocrate par un « Congrès électoral national » de 300 « délégués de Paris, de la banlieue, des corporations ouvrières, du compagnonnage, de l'armée et des départements ». Pour soutenir sa candidature, on créa (3 décembre) une association nationale, la *Solidarité républicaine*, dirigée par un Conseil général de 70 membres et un Comité central siégeant à Paris en attendant de créer des comités de département et de canton. Le secrétaire était un Alsacien, Jean Macé, alors obscur (la Ligue de l'enseignement devait le rendre célèbre); et le mot *Solidarité*, lancé pour remplacer la « Fraternité », devait au bout d'un demi-siècle reparaître avec éclat dans la langue politique. L'association se proposait : « le développement pacifique et régulier des *réformes sociales* qui doivent être le but et la conséquence des institutions démocratiques ». Elle voulait « constituer... le grand parti de la *République démocratique et sociale* ».

RASPAIL, CANDIDAT SOCIALISTE.

Les socialistes restés hostiles à Ledru-Rollin présentaient Raspail. Ils se qualifiaient de « socialistes révolutionnaires », en opposition aux « socialistes de la dernière heure » qui, « sous la pression électorale », ont enfin accepté la formule du peuple : « Révolution démocratique et sociale », mais « se refusent à proclamer la guerre immédiate contre la ligue des rois, la substitution du travail au capital et la séparation absolue de l'Église et de l'État ».

POLITIQUE DE THIERS.

Le « parti de l'ordre », dirigé par le Comité de *la réunion de la rue de Poitiers*, n'avait pas de candidat. Thiers a raconté plus tard avoir refusé la candidature en disant (à Molé) : « Je déteste la République autant que vous, mais, si j'étais son Président, je serais forcé de la soutenir. » Il disait : « Si je réussissais, je serais obligé d'épouser la République, et je suis trop honnête garçon pour épouser une si mauvaise fille. » Bugeaud, ajoutait-il, refusa aussi, mais « pas de bonne grâce ».

LOUIS-NAPOLÉON CANDIDAT.

Louis-Napoléon vivait à l'Hôtel du Rhin, d'argent emprunté. Il posa sa candidature, sans être soutenu par aucun parti organisé. A l'Assemblée, on l'avait vu timide et gauche. La première fois qu'il demanda la parole, il monta lentement les degrés de la tribune, regarda autour de lui un moment, et redescendit sans avoir rien dit; la seconde fois, il parla très mal. On ne le prenait pas au sérieux. « C'est un crétin qu'on mènera », disait Thiers. Mais Louis-Napoléon était soutenu par une foi mystique. Dès 1847, il écrivait de Londres, à une amie d'enfance :

SA FOI EN SA MISSION.

« Dans toutes mes aventures, j'ai été dirigé par un principe. Je crois que de temps en temps des hommes sont créés, que j'appellerai providentiels, dans

les mains desquels les destinées de leur pays sont remises. Je crois être moi-même un de ces hommes. Si je me trompe, je peux périr inutilement. Si j'ai raison, la Providence me mettra en état de remplir ma mission. »

EXIGENCES DU COMITÉ DE LA RUE DE POITIERS.

Cavaignac et Louis-Napoléon négocièrent l'un et l'autre pour obtenir l'appui du parti de l'ordre. Thiers, qui dirigeait alors le Comité de la rue de Poitiers, posa à Cavaignac quatre conditions :

1° Rendre définitive la loi des clubs.
2° Maintenir dans Paris une armée de 50 000 hommes.
3° Refuser de reconnaître « l'Assemblée révolutionnaire » de Francfort.
4° Soutenir en Italie le roi de Sardaigne contre les républicains.

Thiers exigeait en outre le pouvoir pour ses amis. Cavaignac ne voulut pas s'engager avant que Thiers eût « prouvé son dévouement à la République »; il fit répondre par son ami Bastide qu'il tâcherait de se conformer aux désirs du Comité, mais ne pouvait prendre d'engagement. Thiers délibéra avec Molé. Il prétend avoir soutenu Cavaignac :

« Je ne l'aime pas beaucoup, mais c'est un honnête homme.... Il réprimera les conspirateurs et ne conspirera pas lui-même. Louis-Napoléon est un prétendant, tous ses conseillers sont de la pire espèce, il est ignorant, brusque et obstiné. »

Molé aurait répondu :

« Cavaignac, c'est la mauvaise République, il pense toujours à son père et à son frère.... Louis-Napoléon hait la République, il préparera la voie à une restauration. »

ACCORD ENTRE LOUIS-NAPOLÉON ET LE PARTI DE L'ORDRE.

Thiers céda. Tous deux allèrent rue de Poitiers et firent accepter la candidature de Louis-Napoléon, avec « peu d'opposition ». Ils l'annoncèrent par une note insérée dans le *Constitutionnel*, organe du parti de l'ordre, avec cette réserve : « Monsieur Thiers n'a pas de relations politiques avec Monsieur Bonaparte et n'en aura jamais. »

MANIFESTE DE LOUIS-NAPOLÉON.

Louis-Napoléon vint trouver Thiers, se déclara prêt à lui donner le ministère et prit tous les engagements exigés. Il lui montra son projet de manifeste aux électeurs; Thiers le trouva « détestable, plein de socialisme et de mauvais français », et lui en fit écrire un autre moins compromettant (publié le 29 novembre). Il commençait par le nom de Napoléon, « symbole d'ordre et de sécurité », et contenait des promesses pour tous les partis : « Défendre la société si audacieusement attaquée » (pour le parti de l'ordre), « Liberté de l'enseignement » (pour les catholiques), « Amnistie » (pour les socialistes), « Renaissance du crédit, résurrection du travail, protection de la religion, de la famille et de la propriété. »

LETTRE DE THIERS.

Thiers prit parti publiquement par une lettre (du 3 décembre) dans laquelle éclatait la vieille haine orléaniste contre le *National*.

« Le motif qui nous a fait repousser le général Cavaignac, ce sont ses liaisons connues avec la coterie, dite *coterie du National*, minorité incapable, désorganisatrice, antipathique à la France. Louis Bonaparte aura du moins l'avantage de nous affranchir du joug de cette minorité.... Sans affirmer que la nomination de Monsieur Louis Bonaparte soit le bien, elle paraît à nous tous, hommes modérés, un moindre mal. »

ERREURS DE PRÉVISION.

Le monde politique connaissait si mal les sentiments de la population française qu'il ne prévoyait nullement les résultats. Une statistique des journaux français (publiée par le *National*) comptait 103 journaux seulement pour Louis-Napoléon, 190 pour Cavaignac, 48 pour Ledru-Rollin. Thiers avoua plus tard avoir « fait une erreur grossière » : il attribuait 2 ou 3 millions de voix à Ledru-Rollin. L'erreur s'explique : c'est ce qu'allaient obtenir aux élections de 1849 les candidats de son *parti*.

RÉSULTAT DU SCRUTIN.

Le scrutin dura deux jours (10-11 décembre); le résultat (proclamé le 20) déjoua toutes les prévisions. La proportion des votants aux inscrits fut de 75 p. 100, presque aussi forte qu'en avril. La bourgeoisie et les fonctionnaires en général votèrent pour Cavaignac; les paysans et les ouvriers votèrent pour Louis-Napoléon, le seul nom qui eût pénétré dans la masse du peuple. Le *Journal des Débats* dit : « Nous ne connaissons pas de plus grand honneur rendu à la gloire.... La personne était peu connue, le nom seul parlait. Le nom a suffi. » Louis-Napoléon eut une énorme majorité: 5 434 226 voix (près de 75 p. 100); Cavaignac n'eut que 1 448 107 voix (moins de 20 p. 100); Ledru-Rollin, 370 119 (5 p. 100); Raspail, 36 329; Lamartine, moins de 8 000.

IL NE CORRESPOND PAS A LA RÉPARTITION DES PARTIS.

La répartition des suffrages par départements ne ressemble ni à celle des élections pour la Constituante, ni à celle d'aucune des élections qui ont suivi. Napoléon avait la majorité dans tous les départements excepté 4 : à Paris et dans les pays républicains (et même rouges) de l'Est et du Sud-Est aussi bien que dans les pays orléanistes ou légitimistes du Nord et de l'Ouest. Les départements où Cavaignac a la majorité (Morbihan, Finistère, Maine-et-Loire) sont des pays conservateurs; ses voix ne représentent les forces d'aucun parti; c'est un mélange de voix de républicains modérés et d'électeurs sans opinion qui ont suivi le clergé ou l'administration. Ledru-Rollin a ses voix dans les grandes villes et les pays rouges du Midi et du Centre.

Cavaignac déposa ses pouvoirs et communiqua la démission de ses ministres. Le règne des hommes du *National* était fini.

V. — *LE PARTI DE L'ORDRE AU MINISTÈRE ET L'INSTALLATION DU PRÉSIDENT* [1]

LES MINISTRES.

LOUIS-NAPOLÉON, proclamé élu, demanda à Thiers, suivant ses engagements, de lui former un ministère; Thiers refusa d'y entrer, préférant le rôle de conseiller occulte, et lui fit prendre ses ministres dans la minorité conservatrice de l'Assemblée. Ce furent les orléanistes libéraux écartés du pouvoir par le 24 février; l'ancien chef de l'opposition dynastique, Odilon Barrot, fut président du Conseil.

DE FALLOUX À L'INSTRUCTION.

Le ministère de l'Instruction et des cultes fut offert à un légitimiste rallié, de Falloux, le défenseur des intérêts catholiques, qui prenait ses inspirations dans le salon de Mme Swetchine, grande dame russe convertie au catholicisme, et auprès de l'abbé Dupanloup, chef spirituel du petit groupe des catholiques libéraux. Falloux a raconté qu'il voulait refuser, mais que Dupanloup lui fit un devoir religieux d'accepter pour empêcher Louis-Napoléon de se rapprocher de la gauche. Falloux eut soin d'aller dire à Thiers : « Je viens à vous parce que *les prêtres* m'envoient », et il n'accepta le ministère que si Thiers lui promettait de soutenir une loi sur la liberté de l'enseignement.

Louis-Napoléon se rendit à l'Assemblée en habit noir et prêta serment à la Constitution; il y ajouta même une déclaration écrite où il promit « d'asseoir la société sur ses véritables bases », et annonça avoir appelé au ministère « des hommes honnêtes qui, partis d'origines diverses, sont une garantie de conciliation ».

RELATIONS DE LOUIS-NAPOLÉON AVEC LES MINISTRES.

Ce premier ministère conservait les formes du régime parlementaire. Le Président de la République siégeait dans le Conseil des ministres, timide et silencieux, ne parlant guère, écoutant les ministres. Il n'en connaissait aucun personnellement, sauf Barrot (avec qui la connaissance était récente), il leur était étranger par les habitudes, les sentiments, les idées; entre eux et lui, il n'y avait ni sympathie, ni confiance.

C'étaient de vieux parlementaires accoutumés à regarder comme un danger l'action personnelle du chef de l'État; lui, haïssait le régime parlementaire. Ils redoutaient toute innovation sociale et ne connaissaient d'autre opinion publique que celle de la bourgeoisie; lui, avait des velléités de réformes sociales et désirait être populaire auprès des ouvriers : il proposa plusieurs fois une amnistie pour les insurgés de juin, le ministère refusa toujours. Mais il n'était pas dans le tempérament de Louis-Napoléon de discuter; il se taisait et attendait, étant à la fois irré-

1. Fleury, *Souvenirs*, 1897 (pour les détails sur la maison du Prince). — Les conversations de Mme Cornu sont dans Nassau-Senior.

solu et obstiné (ainsi le comprenait son amie d'enfance Mme Cornu, qui paraît l'avoir bien connu).

CONFLIT AVEC MALLEVILLE.

Dès les premiers jours, le désaccord profond éclata par une scène brusque. Le Président avait demandé au ministre de l'Intérieur, L. de Malleville, les pièces relatives à ses complots sous Louis-Philippe; on ne les lui remit pas. On ne lui communiquait pas non plus les rapports reçus par le préfet de police sur les affaires d'Italie. Il écrivit à Malleville une lettre irritée où se trahissait en termes napoléoniens l'intention de prendre une part personnelle au gouvernement.

« Ces dépêches doivent m'être remises directement, et je dois vous exprimer tout mon mécontentement de ce retard.... Je n'entends pas non plus que le ministre veuille rédiger les articles qui me sont personnels. Cela ne se faisait pas sous Louis-Philippe et cela ne doit pas être.... En résumé, je m'aperçois que les ministres que j'ai nommés veulent me traiter comme si la fameuse constitution de Sieyès était en vigueur, mais je ne le souffrirai pas. »

Les ministres donnèrent leur démission collective par une lettre au Président, qui le rappelait à la pratique parlementaire. Louis-Napoléon refusa la démission comme « une calamité pour le pays », et exprima même des regrets. « Cet excellent jeune homme, dit Barrot à ses collègues, est autant à plaindre qu'à blâmer. Son éducation ne l'a point préparé aux devoirs parlementaires. » Mais Malleville maintint sa démission, et Bixio, le seul ministre qui fût républicain, le suivit; ils furent remplacés par des orléanistes.

INSTALLATION DE LOUIS-NAPOLÉON.

Louis-Napoléon montrait beaucoup de déférence à Thiers et le faisait souvent appeler; mais il ne lui obéissait pas. Thiers lui conseilla de « s'habiller en civil » et de composer sa maison de maîtres des requêtes pour « imiter la simplicité américaine »; le prince prit l'uniforme de général de la garde nationale avec un chapeau à plumes blanches, et se constitua une maison militaire, formée d'un colonel aide de camp, trois commandants et cinq capitaines.

Il s'était installé à l'Élysée, habité jadis par la famille de Napoléon Ier; il avait des valets à livrée impériale; dans l'antichambre, des Suisses à hallebarde. Un ancien carrossier de la cour lui procura un grand coupé aux armes impériales, et il acheta deux chevaux qui avaient appartenu au duc d'Aumale. Il sortait souvent à cheval, il montait bien et faisait bonne figure, ayant le buste long et les jambes courtes. Il se mit à visiter les casernes et à se montrer aux revues; les soldats commençaient à crier : « Vive Napoléon! »

IL NE DISPOSE PAS DE L'ARMÉE.

Louis-Napoléon ne connaissait encore d'autres militaires que de vieux officiers du premier Empire, sans influence sur l'armée. Les officiers supérieurs en activité étaient orléanistes ou républicains. Le ministère avait réuni toutes les forces militaires de Paris sous le général

Changarnier, l'homme de confiance du parti de l'ordre, à la fois général en chef de la garde nationale et commandant de la division militaire de Paris, cumul interdit par la loi. La force militaire n'était pas encore à la disposition du Président pour intervenir dans la politique.

VI. — LA DÉCOMPOSITION DE LA MAJORITÉ

DANS l'Assemblée, il restait encore une majorité républicaine, formée par les modérés du *National* et la Montagne, mais réduite par la défection des hésitants et des indifférents ralliés au ministère. Suivant la tradition républicaine, elle respectait la séparation des pouvoirs et se défiait du régime parlementaire, héritage de la monarchie. Elle n'osait donc pas imposer la pratique parlementaire à un Président si manifestement l'élu de la volonté du peuple, et laissait le gouvernement à la minorité monarchique composée d'hommes plus expérimentés et plus empressés à saisir le pouvoir. Mais, si l'Assemblée renonçait à agir sur le pouvoir exécutif, elle gardait tout le pouvoir législatif; l'Exécutif monarchique pouvait être tenu en échec par le Législatif républicain. La vie politique dépendait donc de la durée de l'Assemblée, sur laquelle le Président n'avait aucun pouvoir. L'Assemblée seule devait décider à quel moment son mandat prendrait fin. La Constitution de 1848 ne fixait que les principes et les organes supérieurs du gouvernement. L'Assemblée avait à régler tout ce qui lui semblerait nécessaire pour transformer le régime monarchique en un régime républicain. Le 9 décembre, par 403 voix contre 178, elle résolut de ne pas se dissoudre avant d'avoir voté dix *lois organiques* :

DÉCISION SUR LE TRAVAIL DE L'ASSEMBLÉE.

PROGRAMME DE DIX LOIS.

1° Responsabilité des dépositaires de l'autorité publique; — 2° Conseil d'État; — 3° Régime électoral; — 4° Organisation départementale et communale; — 5° Organisation judiciaire; — 6° Enseignement; — 7° Armée et garde nationale; — 8° Presse; — 9° État de siège; — 10° Assistance publique.

Avec le budget de 1849, il y en avait pour un an au moins.

PROPOSITION RATEAU.

Le ministère, pressé de se débarrasser de l'Assemblée, lui fit proposer par un représentant du parti de l'ordre, Rateau, de se borner aux deux lois indispensables pour constituer les pouvoirs publics, loi électorale, loi sur le conseil d'État, et de dissoudre l'Assemblée le 19 mars. La Commission conclut au rejet de la proposition. Mais quelques républicains, craignant de paraître se perpétuer au pouvoir contre la volonté du peuple, votèrent avec la Droite. L'Assemblée, par 400 voix contre 396, prit en considération la proposition Rateau.

MESURES DE RÉPRESSION DE FAUCHER.

Le nouveau ministre de l'Intérieur, Faucher, ancien orléaniste de l'opposition dynastique, ennemi ardent des idées socialistes, entreprit la répression de la propagande démocratique; il fit par décret dissoudre

L'INSTALLATION DU PRÉSIDENT



LOUIS-NAPOLÉON PRÊTE SERMENT

Le 20 décembre 1848, Louis-Napoléon à la tribune de l'Assemblée, présidée par A. Marrast, prête serment de « rester fidèle à la république démocratique, une et indivisible ». En avant, ses trois neveux : Jérôme-Napoléon, le prince Murat et Louis-Napoléon, représentants du peuple. Lithographie de Dopler. Bib. Nat. Est. Qb 181.

la Solidarité, et demanda l'urgence pour une loi qui interdisait tous les clubs. L'Assemblée la repoussa, par 418 voix contre 342, et Ledru-Rollin demanda la mise en accusation de Faucher.

LA GARDE MOBILE LICENCIÉE.

Le gouvernement, n'ayant plus besoin de la garde mobile pour maintenir l'ordre dans Paris, la licencia avec un mois de solde. Leurs officiers, brusquement privés d'emploi, envoyèrent des délégués à l'Élysée pour protester; Changarnier en réponse alla à la caserne arrêter deux officiers. Les mobiles se répandirent dans les cafés, les journaux démocrates profitèrent de leur mécontentement pour les exciter à la révolte. Dans la nuit du 28 janvier, la police fit 27 arrestations.

CHANGARNIER DÉPLOIE DES FORCES MILITAIRES,

Le 29 janvier, jour où l'Assemblée devait discuter la proposition Rateau, Changarnier, sans prévenir le président Marrast, mit sur pied l'armée de Paris et garnit de soldats les alentours de l'Assemblée. Marrast fit demander les motifs de ce déploiement de forces, Changarnier ne répondit à sa lettre que par un billet qu'il fit porter par un officier : responsable, disait-il, de la sûreté de l'Assemblée, il avait dû occuper ces positions; il ne pouvait aller s'expliquer, étant retenu à l'Élysée. A l'Élysée, Changarnier proposait à Louis-Napoléon « d'en finir avec l'Assemblée » par un coup de force. Thiers était là, avec deux chefs du parti de l'ordre (Molé et de Broglie); il s'opposa au coup d'État. D'après son récit, il aurait dit : « Laissez crier l'Assemblée, Barrot est aussi criard qu'elle; il est fait pour ça, c'est son métier et il le fait bien. Quel mal font ses absurdités, ses violences, ses interruptions? Elles discréditent le Législatif, mais fortifient l'Exécutif.... » Le Président ne voulut pas d'un coup d'État fait par le général du parti de l'ordre. Changarnier, désappointé, dit à Thiers en s'en allant : « Avez-vous vu la mine qu'a faite le Président? Après tout c'est un... » (ici une expression militaire de mépris).

ET PROPOSE UN COUP DE FORCE CONTRE L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée se résigna à un compromis. Au lieu de dix lois, elle décida, par 496 voix contre 307, d'en voter trois seulement avant de se séparer. En fait, elle n'en fit que deux : 1° la loi sur le conseil d'État, suivie de l'élection des conseillers; 2° la loi électorale, qui se borna à maintenir le régime de la loi de 1848.

VII. — LE CONFLIT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET L'ASSEMBLÉE

CONFLIT AVEC FAUCHER.

Le conflit était commencé déjà entre l'Assemblée et le plus ardent des ministres, Faucher. L'Assemblée avait rejeté l'urgence de son projet contre les clubs; la Commission, par 9 voix contre 6, déclara la mesure inconstitutionnelle; le rapporteur Crémieux (20 février) pré-

senta un relevé d'où il résultait que le gouvernement n'avait aucune peine à obtenir des condamnations contre les clubs.

FÊTES RÉPUBLICAINES DU 24 FÉVRIER.

Les républicains célébrèrent par des fêtes locales l'anniversaire du 24 février. Faucher en profita pour publier au *Moniteur* un récit effrayant des « désordres » dans toute la France. Il relevait des cris (vrais ou imaginaires), à Clamecy, « Vive la Montagne! Vive la guillotine! A bas la calotte! » à Auch, les « cris coupables » des gardes nationaux; — le drapeau rouge arboré à la Guillotière, dans la Drôme, à Carcassonne, — à Uzès, « une pasquinade de carnaval », à Narbonne, « une mascarade indécente » contre le Président.

CONFLIT SUR L'INTERVENTION A ROME.

Le conflit aigu s'engagea sur une question de politique extérieure, la restauration du pouvoir temporel du pape[1], qui touchait un des sentiments les plus vifs du parti de l'ordre. Le pape s'était enfui de Rome, où s'était constituée une république romaine. Quand les Autrichiens, vainqueurs, menacèrent d'envahir le Piémont, l'Assemblée (30 mars) se déclara prête à soutenir le gouvernement pour garantir l'intégrité du territoire piémontais, et le ministère obtint un crédit pour un corps expéditionnaire dans la Méditerranée, en laissant entendre qu'on l'enverrait à Rome pour empêcher l'Autriche d'y intervenir. Mais, sur son ordre, le corps expéditionnaire marcha sur Rome, et fut repoussé.

A cette nouvelle, le rapporteur de la commission qui avait accepté les crédits, Jules Favre, protesta contre la duplicité du gouvernement; Sénart, l'un des chefs du parti du *National*, déclara que l'article 5 de la Constitution interdisait d'employer nos troupes « à détruire un gouvernement constitué par la seule force de la nationalité qui se l'était donné ». La majorité vota, malgré les ministres, par 328 voix contre 241, un ordre du jour invitant le gouvernement « à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné ».

L'ASSEMBLÉE RENONCE A LA LUTTE.

Le Président adressa une lettre personnelle au chef de l'expédition, le général Oudinot, qu'il fit publier dans un journal officieux : « Notre honneur militaire est engagé. Je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. » Changarnier cita Oudinot à l'ordre du jour de l'armée de Paris et en termes provocants loua sa conduite : « Elle contraste heureusement avec le langage de ces hommes qui, à des soldats français placés sous le feu de l'ennemi, voudraient envoyer pour tout encouragement un désaveu. » C'était la déclaration de guerre de l'Exécutif au Législatif. La majorité, désagrégée par la discorde entre modérés et Montagnards, affaiblie par l'entrée au ministère de ses adversaires, découragée par l'échec de tous ses projets de

1. Voir livre V, chap. II.

réforme, écrasée par le sentiment de son impopularité, n'essaya même pas d'engager la lutte. J. Favre proposa de nommer une commission; par 329 voix contre 292 l'Assemblée passa à l'ordre du jour; Faucher annonça ce vote à toute la France par une dépêche : « Les agitateurs n'attendaient qu'un vote hostile pour courir aux barricades et renouveler les affaires de juin. » Suivait la liste, classée par départements, des députés qui avaient voté contre le gouvernement. L'Assemblée, par 509 voix contre 5, blâma cette manœuvre; Faucher démissionna.

AVORTEMENT DES RÉFORMES.

L'Assemblée acheva de voter le budget; elle le mit en équilibre apparent en rejetant les réformes fiscales proposées par les démocrates (abolition des impôts sur le sel et les boissons, restitution des 45 centimes). Elle se sépara (27 mai 1849), laissant périr tous les projets préparés par ses comités : l'organisation judiciaire, — l'organisation de l'armée, — la responsabilité des ministres, — la loi sur l'enseignement, — la loi sur la presse, — l'impôt progressif sur les successions, — le droit de mutation sur les biens de mainmorte, — la caisse nationale de prévoyance pour les retraites, — le projet sur l'assistance publique, — le projet sur les sociétés de secours mutuels, — l'inamovibilité des desservants discutée au comité des cultes, — les propositions de décentralisation et d'autonomie des communes.

Des promesses faites par les républicains du *National*, aucune n'avait été tenue. Le programme républicain de réformes politiques avortait avec l'élection de la Législative, comme avait avorté avec l'élection de la Constituante le programme socialiste de réformes sociales. La République conservait toutes les institutions sociales et politiques du régime monarchique.

VIII. — L'ÉLECTION DE LA LÉGISLATIVE[1]

Le gouvernement bravait sans risques l'Assemblée agonisante; il n'avait plus à compter qu'avec la nouvelle Assemblée.

COMITÉS DU PARTI DE L'ORDRE.

Les partis, pour préparer les élections, avaient perfectionné les organisations employées pour l'élection du Président. Le plus puissant était maintenant le parti de l'ordre, coalition de tous les conservateurs royalistes soutenue par le ministère. Le Comité de la rue de Poitiers qui le dirigeait créa à Paris l'*Union électorale*, dans chaque département un comité local formé de délégués des arrondissements, pour dresser les listes de candidats. Il ne réclamait pas ouvertement la monarchie; il se bornait à défendre l'ordre, la propriété, la famille, la

1. Wallon, *Les partageux*, bureau de la propagande antisocialiste. — De Barante, *Mémoires* (c'est un recueil de lettres). — G. Génique, *L'organisation des partis politiques et leur répartition géographique en France en 1849* (sous presse).

religion contre « les rouges ». Ses candidats se présentaient comme alliés du Président; ils accusaient les républicains d'avoir ébranlé l'ordre social, inquiété les intérêts, jeté le pays dans une crise économique; ils s'adressaient surtout aux paysans, mécontents des 45 centimes et du bas prix des denrées agricoles. Le *Comité de la liberté religieuse*, créé avant 1848 par Montalembert contre les orléanistes, engagea les catholiques à « ne pas repousser d'anciens adversaires qui s'étaient ralliés au drapeau de la religion et de l'ordre ».

BROCHURES DE PROPAGANDE CONSERVATRICE.

Le parti de l'ordre avait ouvert une souscription et fait rédiger de petites brochures de propagande vendues 2 sous ou distribuées gratuitement. Elles sont intéressantes, moins par l'action qu'elles eurent que par l'état d'esprit qu'elles révèlent.

Le maréchal Bugeaud, dans ses *Veillées d'une chaumière de la Vendée*, démontrait la folie des réformes sociales.

« C'est Dieu qui a la plus grosse part dans l'organisation sociale par les lois qu'il a imposées à la nature, par les instincts, les sentiments, les besoins qu'il a donnés à l'homme.... » Quant aux projets de réformes, « c'est de nos grandes écoles, polytechnique et autres, que sont sorties toutes ces absurdités funestes ».

Wallon, le futur « père de la Constitution », écrivait dans *Les partageux* : « Selon, moi, il n'y a pas de gens trop riches, il n'y en a pas de trop pauvres. » Voici le portrait qu'il faisait des démocrates.

« Un rouge n'est pas un homme, c'est un rouge.... Ce n'est pas un être moral, intelligent et libre comme vous et moi.... C'est un être déchu et dégénéré. Il porte bien du reste sur sa figure le signe de cette déchéance. Une physionomie abattue, abrutie, sans expression; des yeux ternes, mobiles, n'osant jamais regarder en face et fuyants comme ceux du cochon; les traits grossiers, sans harmonie, le front bas, froid, comprimé et déprimé; la bouche muette et insignifiante comme celle de l'âne, les lèvres fortes, proéminentes, indice de passions basses; le nez... gros, large et fortement attaché au visage; voilà les caractères généraux... que vous trouverez chez la plupart des partageux. Ils portent gravée sur toutes leurs figures la stupidité des doctrines et des idées avec lesquelles ils vivent. »

COMITÉ NAPOLÉONIEN.

Les partisans personnels du Prince créèrent un *Comité napoléonien* qui distribua dans une quinzaine de départements une circulaire : « Vous avez compris qu'en envoyant à la Chambre des hommes choisis parmi les amis les plus déclarés de Louis-Napoléon, c'était (*sic*) en quelque sorte voter une seconde fois pour lui. » Mais le personnel napoléonien n'était ni assez nombreux, ni assez connu pour lutter seul; ses candidats se présentèrent sur les listes du parti de l'ordre.

AMIS DE LA « CONSTITUTION ».

La *réunion du Palais-National*, qui dirigeait le parti des républicains modérés, publia un appel des *Amis de la Constitution*. Sa devise est : maintenir la Constitution et la République; son programme :

Rendre les impôts proportionnels en commençant par celui du sel, — Rendre le crédit moins cher, — Relever la condition des instituteurs et des desservants, — Instruction gratuite, — Simplification des rouages administratifs, — Revision des lois de procédure, — Réforme des hypothèques, — Institutions de prévoyance et retraites pour les travailleurs, — Organisation de l'assistance publique. Ce sont les réformes que la Constituante avait songé à faire et n'avait pas faites.

DÉMOCRATES SOCIALISTES.

Les démocrates de la Montagne et les socialistes, rapprochés par le danger commun, se présentèrent sur les mêmes listes. La *Solidarité républicaine*, bien que dissoute par le gouvernement, dirigea la campagne électorale, dressa une liste de candidats, où elle mit le chef du parti Ledru-Rollin, deux socialistes, deux sous-officiers. A Paris une assemblée de délégués, un « Comité démocrate socialiste », résuma le programme en 6 articles dont les plus saillants étaient : Résistance si la Constitution est violée; Droit au travail comme défense contre la tyrannie du capital; Éducation obligatoire gratuite.

PROGRAMME DE LA MONTAGNE.

Les 55 représentants de la Montagne adressèrent à la France un manifeste rédigé par le romancier, Félix Pyat. Le trait le plus saillant en était *le droit au travail*, devenu le symbole de la Révolution sociale, combiné avec le « droit au capital, c'est-à-dire aux instruments de travail », sous forme de crédit réalisé par des banques de prêt. Le *résumé* exposait un programme de réformes qui n'avait pour ce temps aucune portée pratique, mais qui devient intéressant comparé aux programmes radicaux de la fin du XIXe siècle.

« L'Exécutif révocable et subordonné au Législatif; point de Président. — Liberté de pensée... par la parole ou la presse... sans entrave préventive ou fiscale, sans cautionnement, privilèges, censure ou autorisation. — Rehaussement des fonctions d'instituteur, émancipation du bas clergé. — Application la plus large de l'élection et du concours à toutes les fonctions publiques. — Réforme du service militaire. — Abolition des impôts sur le sel et les boissons. — Revision de l'impôt foncier et des patentes. — Impôt progressif et proportionnel sur le revenu net; remboursement des 45 centimes. — Exploitation par l'État des chemins de fer, mines canaux, assurances. — Réduction des gros traitements, augmentation des petits. — Réforme administrative judiciaire et pénale, abolition de la peine de mort. — Encouragement à l'industrie. — Droit à l'enseignement. — Droit au travail par le crédit et l'association. »

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS.

L'élection se fit le 13 mai 1849. La proportion des votants aux inscrits ne fut que de 60 p. 100 (25 p. 100 de moins qu'à l'élection de la Constituante). En raison des candidats élus dans plus d'un département, il n'y eut que 713 élus (pour 750 sièges). Des 900 membres de la Constituante, il n'en revenait guère que 300. Les républicains modérés, qui y avaient formé la majorité, étaient réduits à moins de 80; leurs hommes les plus connus, Lamartine, Marrast, Marie, Garnier-Pagès, avaient

échoué. Le parti de la Montagne, si faible dans la Constituante, s'élevait à 180, Ledru-Rollin était élu dans 4 départements. — Le parti de l'ordre faisait passer plus de 450 représentants, la plupart orléanistes ou légitimistes; peu de napoléoniens. Sa majorité eût été plus forte encore s'il n'y avait pas eu tant d'abstentions : l'expérience a montré que les électeurs portés à s'abstenir sont surtout ceux de tendance conservatrice.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PARTIS.

La répartition des partis par départements ne ressemblait à rien de ce qu'on avait vu ni à l'élection de la Constituante, ni à l'élection du Président. Elle parut alors anormale; mais elle se rapproche beaucoup de ce qu'on devait voir pendant le dernier tiers du XIXe siècle. La suite des temps a montré que cette élection a été la première qui correspondît à la répartition permanente des opinions politiques — ou des sentiments politiques — dans les différentes parties de la France.

Toutes les régions du Nord et du Nord-Est, du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud-Ouest et la plus grande partie du Centre donnaient de fortes majorités aux conservateurs. Les républicains dominaient dans la Seine, l'Est, le Sud-Est, la partie est du Massif central (Allier, Nièvre, Cher) et le Limousin; ils disputaient aux conservateurs le Languedoc. Les modérés, appelés parfois *les bleus* pour les distinguer des démocrates *rouges*, ne formaient plus un parti nettement séparé; les deux nuances avaient passé sur une même liste de coalition et, là où l'une des deux avait seule la majorité, son succès tenait plus à l'attitude personnelle des candidats notables qu'à l'opinion du département. Le Jura qui, à cause de Grévy, élisait la liste modérée, ne différait guère des départements voisins à représentation « rouge ».

ILLUSIONS DE L'OPINION.

C'était une défaite écrasante pour le parti du *National* et un succès pour la Montagne; c'était bien davantage la victoire décisive des conservateurs catholiques. Mais les contemporains furent surtout frappés par les succès des rouges à Paris et dans une partie de la France. Même quand on connut les résultats complets, les rouges conservèrent la confiance dans l'avenir et les conservateurs restèrent inquiets. Saint-Aulaire écrivait (20 mai) à de Barante :

« Nos amis de Paris sont consternés des élections.... La majorité nous reste dans l'Assemblée, même dans une assez forte proportion.... Mais les 130 000 voix données à Ledru-Rollin et consorts sont un rude rabat-joie. On disait bien que, depuis six mois, les socialistes gagnaient dans la population et l'armée.... Six mois du même régime leur donneront une incontestable supériorité.... »

Cette génération, habituée à subir la direction politique de Paris, s'intéressait plus au vote des grandes villes qu'à une majorité des deux tiers. On s'effrayait aussi des votes des soldats; l'armée même ne semblait plus un soutien assuré de l'ordre.

LIVRE III

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

CHAPITRE PREMIER[2]

LA RÉACTION

I. LA RÉPRESSION CONTRE LA MONTAGNE. — II. LA PRÉPARATION DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT. — III. L'ABANDON DU RÉGIME PARLEMENTAIRE. — IV. LE VOTE DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT. — V. LES SUCCÈS ÉLECTORAUX DE LA MONTAGNE. — VI. LA LOI ÉLECTORALE DU 31 MAI ET LA LOI DE 1850 SUR LA PRESSE. — VII. LA RÉPRESSION DE LA PROPAGANDE RÉPUBLICAINE.

I. — LA RÉPRESSION CONTRE LA MONTAGNE[3]

MESSAGE DE LOUIS-NAPOLÉON.

L'ASSEMBLÉE, réunie le 28 mai, élut président un orléaniste, Dupin, président de la Chambre sous Louis-Philippe. Odilon Barrot, resté président du Conseil, fit entrer Dufaure à l'Intérieur,

1. SOURCES. — INÉDITES : Archives nationales. Série BB³⁰ nᵒˢ 367-390. Rapports politiques des procureurs-généraux, 1849-75, classés par ressort de cour d'appel. (Revue d'histoire moderne et contemporaine, 1907 : *Les documents inédits des Archives nationales sur la réaction de 1848 à 1858*). — Sur les documents des archives départementales, voir, dans la Révolution de 1848, t. VI : Notes sur le versement dans les archives départementales des documents politiques des parquets antérieurs à 1855. — IMPRIMÉS. Le *Moniteur*. Les journaux indiqués à la bibliographie du livre I. *Compte rendu des séances de l'Assemblée législative* (table analytique publiée en 1852). — Nassau-Senior, *Conversations with M. Thiers and other distinguished persons*. 1878. — De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*. — A. de Melun, *Mémoires*, 1891. — Général de Castellane, *Journal*, 5 vol. 1895-97. — Commissaire, *Mémoires et souvenirs*, 2 vol. 1888 (l'auteur est un sous-officier élu représentant Montagnard). — De Barante, *Souvenirs*, 8 v. 1898-1901 (c'est la correspondance entre Barante et ses amis royalistes).

TRAVAUX. — Les histoires de V. Pierre, de la Gorce, G. Renard. — Taxile Delord, *Hist. du second Empire*, t. I. — Thirria, *Napoléon III avant l'Empire*, *1895*. — Em. Ollivier, *L'Empire libéral*, t. I, 1894. — Lecanuet, *Montalembert*, 1899 (catholique). — G. Weill, *Histoire du parti républicain*. — E. Dagnan, *La réaction conservatrice dans l'Ouest, le Centre et le Sud-Ouest* (Révolution de 1848, t. VI). Dagnan, La *réaction dans le Gers* (rapports des commissaires de police, ibid., t. VIII).

2. SOURCES. — *Moniteur*, *Comptes rendus de l'Assemblée*. — Lacombe, *Procès-verbal de la commission de 1849* (notes sur la préparation de la loi Falloux).

TRAVAUX. — H. Michel, *La loi Falloux*. 1906 (a utilisé les notes inédites de Dubois, membre de la commission). — A. Debidour, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État de 1789 à 1870*. 1892,

3. R. de Felice, *La journée du 13 juin 1849* (Révolution de 1848, t. VI), Sebastiani, *Rapport sur les journées de juin*, ibid. et W. de Fonvielle, *Le 13 juin 1849*, ibid., t. VIII. Raphael. *La journée du 13 juin* (lettre de M. de Sèze), ibid., t. X.

Tocqueville aux Affaires étrangères; tous deux, orléanistes parlementaires, se défiaient des projets du Prince. Louis-Napoléon, sans consulter ni même prévenir les ministres, adressa à l'Assemblée un message sans contenu précis, dont la forme marquait sa volonté de diriger en personne les affaires. Il disait « mes intentions », « ma conscience », « ma mission », et parlait en son nom, sans mentionner le ministère.

ANIMOSITÉ IRRÉDUCTIBLE.

L'Assemblée, dès son début, fut en proie aux querelles violentes entre les conservateurs et les représentants de la Montagne, hommes de deux mondes différents, si éloignés d'idées, de langage et de manières qu'ils ne parvenaient pas à se traiter en collègues. Un ami de Rémusat lui écrivait : « Deux cents vrais brigands seront sur la Montagne. »

OPPOSITION DE LA MONTAGNE.

La minorité démocratique prit l'offensive contre le gouvernement sur la même question qui avait mis en conflit le ministère avec la Constituante. A la nouvelle que l'armée française se préparait à attaquer Rome, le Comité démocratique socialiste de Paris publia une proclamation rappelant aux représentants de la Seine qu'ils s'étaient engagés, « si la Constitution est violée », à « donner au peuple l'exemple de la résistance ». La réunion des représentants de la Montagne discuta la proposition de déclarer le pouvoir exécutif déchu et la majorité complice de la violation de la Constitution, puis de constituer en permanence l'Assemblée réduite à la minorité. Le 11 juin, Ledru-Rollin interpella le ministre des Affaires étrangères et proposa de mettre en accusation les ministres et le Président pour avoir déclaré la guerre à la République romaine, malgré la Constitution. Sa conclusion souleva les clameurs de la majorité : « La Constitution a été violée, nous la défendrons par tous les moyens possibles, même par les armes. » L'Assemblée passa à l'ordre du jour par 361 voix contre 203.



MANIFESTE DE LA MONTAGNE.

Le soir, une réunion tenue par le Comité démocratique, les délégués du Comité de la presse et une quarantaine de représentants de la Montagne rédigeait une proclamation. Le lendemain 12, l'Assemblée nommait une commission qui aussitôt présentait les rapports concluant à repousser la mise en accusation; le soir, la Montagne décidait de publier un manifeste. Le 13 juin, les journaux imprimèrent une déclaration du Comité démocratique et du Comité de la presse :

« Le Président de la République et les ministres sont hors de la Constitution. La partie de l'Assemblée qui s'est rendue hier leur complice par son vote s'est mise hors de la Constitution. La garde nationale se lève.... Que nos frères de l'armée se souviennent qu'ils sont citoyens et que leur premier devoir est de défendre la Constitution. »

MANIFESTATION DU 13 JUIN.

Des officiers de la garde nationale, au nom de la patrie en danger, convoquèrent les gardes nationaux de la Seine à se réunir en uniforme

et sans armes à onze heures au Château d'Eau pour aller en cortège à l'Assemblée lui rappeler le respect dû à la Constitution. Le cortège se forma en file comme pour une revue, en tête Ledru-Rollin avec un groupe de représentants, et se mit en marche par les boulevards aux cris de : « Vive la Constitution! Vive la République! » Les manifestants n'avaient rien préparé pour une insurrection; mais ils espéraient soulever le peuple et entraîner les soldats. Arrivée rue de la Paix, la colonne fut chargée par la cavalerie, coupée en deux et dispersée. Les fuyards se replièrent sur les quartiers de l'Est, on fit quelques barricades dans le quartier Saint-Martin. Le colonel d'artillerie de la garde nationale offrit à Ledru-Rollin de le faire escorter jusqu'au Conservatoire des Arts et Métiers. Il s'y retira avec une trentaine de représentants. Bientôt les soldats arrivèrent et, sans combat, en firent prisonniers quelques-uns; Ledru-Rollin et les autres s'échappèrent.

AGITATION EN PROVINCE.

En province, les démocrates s'attendaient à une journée dans Paris : on disait que la Montagne allait se constituer en Convention. A la nouvelle du mouvement du 13 juin, des rassemblements se formèrent en quelques endroits du Rhône et de l'Allier. Mais presque toutes les villes restèrent calmes. A Lyon seulement, sur la nouvelle fausse d'un soulèvement à Paris, les ouvriers de la Croix-Rousse firent des barricades; on envoya contre eux des canons; des maisons furent démolies, des hommes tués, et l'on fit 1 200 arrestations.

PROCLAMATION DU PRÉSIDENT.

Le gouvernement et la majorité saisirent cette occasion d'écraser la Montagne. Le Président publia une proclamation contre les « factieux » qui l'accusaient d'avoir violé la Constitution. « Ce système d'agitation entretient dans le pays le malaise et la défiance qui engendrent la misère; il faut qu'il cesse. *Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent.* » Cette phrase fameuse allait devenir pendant dix ans la devise de la répression.

MESURES DE RÉPRESSION.

Les trois légions de garde nationale qui avaient pris part à la manifestation furent dissoutes, six journaux furent suspendus. L'Assemblée autorisa des poursuites devant la Haute cour contre 34 représentants signataires du manifeste; 8 étaient arrêtés, les autres en fuite. Ledru-Rollin s'établit en Angleterre. Pour arrêter la propagande dans l'armée, à laquelle on attribuait le grand nombre de voix militaires données aux candidats de la Montagne, on envoya dans les régiments d'Algérie les sous-officiers et les soldats qui manifestaient des opinions avancées. Une loi votée d'urgence donna au gouvernement le pouvoir d'interdire pendant un an tout club ou réunion publique; cette loi temporaire fut renouvelée, et toute liberté des clubs disparut. Les associations et réunions politiques retombèrent, comme avant 1848, sous le pouvoir discrétionnaire de l'administration.

PEINES DISCIPLINAIRES DANS LE RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE.

Les conservateurs de la majorité, habitués au langage parlementaire solennel et correct de la haute bourgeoisie, trouvaient intolérables les formes passionnées et populaires de nouveaux élus de la Montagne. Pour les intimider, l'Assemblée, par 367 voix contre 137, vota un règlement nouveau, pourvu d'une sanction qui, disait le rapporteur, « manquait à l'ancien règlement ». Les infractions à l'ordre étaient frappées de pénalités pécuniaires, nouvelles dans les Chambres françaises; la censure, infligée après trois rappels à l'ordre dans un mois, entraînait la privation pendant un mois de la moitié de l'indemnité du représentant censuré et l'affichage à ses frais.

LOI SUR L'ÉTAT DE SIÈGE.

Pour faciliter la répression, l'Assemblée vota, par 419 voix contre 133, une loi qui, en cas d'état de siège, donnait aux commandants militaires tous les pouvoirs des autorités civiles et aux conseils de guerre le jugement des délits contre la Constitution, la paix et l'ordre. C'était, fit observer Grévy, une « loi de dictature militaire ». Le ministre Dufaure répondit : « Oui... mais une dictature parlementaire, la suspension temporaire dans un grand intérêt social de certaines garanties civiles. »

LOI SUR LA PRESSE

Cet appareil fut achevé le 27 juillet par une loi sur la presse (votée par 400 voix contre 146), dont le but est indiqué par les déclarations des orateurs de la majorité. « Nous n'avons pas assez compris la fragilité extrême de l'abri qui nous couvrait », dit Montalembert. « Il ne faut pas que l'esprit de révolte et de désordre puisse se faire jour au moyen de la presse. » — Dufaure parla des « prétendus principes républicains qui, en laissant à la liberté individuelle toutes ses exagérations..., rendraient... la République impossible dans le pays ». Et Thiers dit : « Commençons par rétablir l'ordre et la sécurité. » La loi punissait les délits « d'offense au Président de la République » et « de provocation aux militaires pour les détourner de leurs devoirs »; elle interdisait d'ouvrir dans un journal une souscription pour indemniser un individu condamné à une amende. Pour empêcher la propagande politique dans les campagnes par les almanachs et les brochures que vendaient les colporteurs, la loi imposa à tout colporteur d'imprimés une autorisation préalable du préfet, toujours révocable. La majorité conservatrice cherchait, en laissant subsister « la liberté aristocratique » (suivant la formule de Montalembert), à mettre à la merci du gouvernement tous les instruments d'éducation politique des hommes du peuple.

ET LE COLPORTAGE

II. — PRÉPARATION DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT

En même temps qu'il prenait des mesures de compression contre ses adversaires, le parti de l'ordre préparait une réforme d'une portée plus durable, la loi sur l'enseignement, surnommée « la loi

Falloux », du nom du ministre qui en est vraiment l'auteur.

PROJETS DE RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT EN 1848.

Deux réformes de nature différente avaient été proposées séparément en 1848. 1° Le « droit à l'instruction », réclamé par les démocrates, prit forme dans le projet de loi du ministre Carnot (juin 1848), qui créait un enseignement primaire public gratuit, obligatoire et laïque, donné par des instituteurs nommés et rétribués par l'État, et accordait le droit d'ouvrir des écoles privées; 2° La « liberté de l'enseignement », réclamée par les catholiques, fut inscrite par les républicains dans la Constitution, et figura parmi les projets de « lois organiques ».

RAPPORTS DE FALLOUX.

L'entrée au ministère de Falloux mit à néant les deux projets. Il retira le projet de Carnot, présenta au Président de la République (4 janvier 1849) deux rapports, sur la réorganisation de l'enseignement primaire et sur l'organisation de la liberté d'enseignement, et nomma deux commissions extraparlementaires chargées de préparer les projets de loi. Les rapports indiquaient l'esprit de la réforme : mesure politique pour la défense de la société contre la révolution.

L'école primaire doit servir avant tout à « l'éducation », ne pas laisser « un enfant manquer des notions éternellement vraies de la religion et de la morale ». « A la profondeur où la société s'est sentie ébranlée, elle ne peut recouvrer sa sécurité qu'en voyant grandir autour d'elle des générations qui la rassurent.... Le gouvernement... n'aurait plus le droit de se proclamer le ministère de l'ordre moral s'il ne sentait pas qu'entre toutes ses obligations l'éducation du peuple tient incontestablement le premier rang. »

Le parti de l'ordre voulait arrêter la propagande démocratique dans le peuple, en mettant les instituteurs sous la dépendance des autorités ecclésiastiques favorables à l'ordre établi. Falloux visait à obtenir son aide pour atteindre son but propre, à la fois « la liberté d'enseignement », au sens où l'entendaient les catholiques (droit pour les congrégations religieuses de tenir des écoles), et la surveillance du clergé sur tous les enseignements. Son initiative avait irrité la majorité de la Constituante, qui élut aussitôt une commission pour préparer la loi organique sur l'enseignement. Le projet (rapporté par J. Simon); accordait à tous le droit d'ouvrir des écoles; il n'arriva pas en discussion.

COMMISSION DES PROJETS DE LOI.

Les deux commissions chargées de préparer les projets de loi s'étaient fondues en une commission unique. Falloux y avait mis une majorité d'adversaires de l'Université, l'abbé Dupanloup, son conseiller, et Thiers, l'ancien champion de l'Université contre les jésuites, qui se disait « converti... par une révolution dans l'état social ».

DÉCLARATIONS DE THIERS.

Thiers repoussa la gratuité de l'enseignement primaire, non seulement à cause de la dépense (86 millions, « une folie »), mais comme l'application d'un « principe communiste »; la société a intérêt à répandre l'instruction, mais ne la *doit* à personne. Il repoussa l'obligation.

Elle est inutile pour celui qui a les moyens de faire instruire ses enfants; le paysan sans ressources ne tient pas à envoyer son fils à l'école, et « il n'a peut-être pas tort », car souvent, sorti de l'école, son fils « ne veut plus tenir la charrue ». L'instruction est « un commencement d'aisance », l'aisance n'est pas donnée à tous. Il ne faut pas « laisser mettre du feu sous une marmite sans eau ». Le mal, c'est qu'il y a dans les communes « 37 000 socialistes et communistes, véritables *anticurés* » (les instituteurs). Thiers se déclare « prêt à donner au clergé tout l'enseignement primaire ». Le clergé enseignera « tout le nécessaire, lire, écrire, compter », et « la bonne philosophie », qui apprend à l'homme qu'il est sur la terre pour souffrir, non pour jouir.

ENQUÊTE.

La commission fit une petite enquête sur l'enseignement primaire. Elle entendit quelques inspecteurs, un abbé ancien recteur, deux supérieurs de congrégation[1]. Les ecclésiastiques expliquèrent que ni les curés ni même les congrégations n'étaient en état de se charger de toutes les écoles primaires; les inspecteurs assurèrent que la plupart des instituteurs n'étaient ni socialistes ni hostiles aux curés. Thiers protesta, appela les instituteurs « ce clergé laïque, sans frein religieux, sans résignation, qui va répandant un mal demeuré jusqu'ici à la surface »; il exprima « sa répulsion sans bornes à l'égard des antisociaux », et, au nom de « la société en danger de périr », réclama des remèdes énergiques :

Donner au préfet le pouvoir de nommer et de révoquer, pour que l'instituteur, « sentant peser sur lui le bras de fer de l'administration », devienne « humble et soumis »; « confier aux congrégations le soin de former tous les instituteurs », et leur accorder une partie de « cet énorme budget de 20 millions que coûte... l'instruction primaire ».

PROJET SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Une sous-commission de sept membres rédigea le projet sur la liberté de l'enseignement primaire. Tout citoyen pourrait ouvrir une école privée sans autre condition que le brevet ou un stage de trois ans. Dans les écoles publiques, l'instituteur serait *nommé* par le conseil municipal, qui pourrait choisir des congréganistes. On créerait un Conseil départemental où entreraient « toutes les forces sociales » du département, préfet, inspecteur, recteur, évêque, ministres des cultes. Les 20 recteurs d'académie seraient remplacés par 86 recteurs départementaux, petits personnages en face de l'évêque.

THIERS SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Pour l'instruction secondaire la lutte fut plus vive; Thiers, prêt à donner au clergé l'enseignement du peuple, ne voulait pas confier les enfants de la bourgeoisie à des religieux.

« Tandis que les masses ont besoin de vérités imposées, que la foi doit être leur seule philosophie », les classes moyennes « veulent comme un droit la libre discussion philosophique ».

Il reprochait aux jésuites, dans leur collège de Fribourg, d'enseigner « à de jeunes Français la haine contre le gouvernement de leur

pays ». Contre la liberté d'enseignement il invoquait le droit qu'a l'État « de frapper la jeunesse à son effigie ».

INTERVENTION DE DUPANLOUP.

Dupanloup vint à la commission combattre la théorie que « la religion est bonne pour le peuple et superflue pour les classes élevées ». Il indiqua les « concessions réciproques » pour que la loi devînt un « traité de paix » entre deux pouvoirs : l'Église consentirait à laisser subsister les écoles d'État payées sur le budget et la collation des grades par les Facultés de l'État; elle se contenterait des écoles privées, mais en obtenant le droit d'enseigner pour les congrégations « approuvées par l'Église »; ce terme impliquait les jésuites, et Dupanloup les nommait expressément. Thiers objecta la répulsion populaire contre eux et le danger, pour leur ouvrir la porte, de proclamer « le droit absolu d'association ». On ne pourrait pas dire à l'Assemblée : « Les jésuites peuvent entrer, mais les clubs ne peuvent rester. »

QUESTION DES JÉSUITES.

PROJET PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE.

Falloux fit réunir les projets sur les deux enseignements en un seul, qu'il déposa à la Législative le 18 juin, dans l'émotion causée par l'affaire du 13. Le projet abolissait le droit exclusif de l'Université à enseigner. Le certificat d'études dans un collège de l'État n'était plus exigé pour se présenter au baccalauréat. Tout particulier ou association avait le droit d'ouvrir une école dite *privée*, sans autre condition de capacité que le baccalauréat pour l'enseignement secondaire, le brevet ou un certificat de stage pour l'enseignement primaire. L'inspection de l'État se réduisait à l'hygiène et au respect de la Constitution et des lois : l'école primaire publique était mise sous la surveillance du maire et du curé, le conseil municipal nommait l'instituteur.

OPPOSITION CATHOLIQUE.

Le projet, bien accueilli par les conservateurs, déplut non seulement aux républicains, mais à une partie des évêques et au journal catholique l'*Univers*. Ils n'approuvaient pas la manœuvre prudente et compliquée de Falloux, qui laissait à l'Université la collation des grades. « Le projet organise le monopole, il n'institue pas la liberté », disait Veuillot; lui, repoussait tout « l'enseignement public ».

III. — L'ABANDON DU RÉGIME PARLEMENTAIRE

ANTIPATHIE ENTRE LOUIS-NAPOLÉON ET LES MINISTRES.

AVANT que le projet vînt en discussion, l'accord se relâcha entre le Président de la République et la majorité. Louis-Napoléon détestait le régime parlementaire; il voulait, comme chef de l'État, gouverner personnellement. Il subissait les ministres parlementaires que le parti de l'ordre lui avait imposés, mais il ne les aimait pas. Il savait qu'ils se réunissaient chez O. Barrot, chef nominal du ministère, discutaient entre eux et arrivaient au Conseil avec leur décision prête, de

façon à le tenir en dehors de leurs discussions. Ces vieux orléanistes le regardaient comme un aventurier incapable. « Il est pressé par ses dettes et celles de son entourage », écrivait à de Barante un de ses amis. « Il a tenu à peu que les meubles de sa belle Anglaise, miss Howard, n'aient été saisis. » Naturellement timide, Louis-Napoléon se sentait mal à l'aise avec les ministres et ne disait rien; ils lui trouvaient l'œil terne et l'air absent d'un homme qui écoute sans paraître entendre. Tocqueville le jugeait « énigmatique, ténébreux, insignifiant ou engourdi ». Les officiers de sa maison militaire vivaient en hostilité avec ces personnages politiques qui « traversaient leur salon de service pour se rendre au Conseil sans daigner s'arrêter... pour éviter tout rapport ou éluder toute recommandation ».

PARTISANS DE LOUIS-NAPOLÉON.

Louis-Napoléon n'avait pas de véritable parti dans l'Assemblée; son entourage politique se réduisait à quelques représentants, attachés à sa fortune personnelle : de Morny, fils naturel de la reine Hortense, élevé sous le nom d'un père adoptif, député officiel sous Louis-Philippe, ami du duc de Chartres, et qui avait attendu jusqu'en 1849 pour se lier avec son demi-frère, Fould, frère d'un banquier israélite qui avançait de l'argent au Président pour les dépenses de sa maison, et trois avocats de province : Baroche, ancien député de l'opposition, — Rouher, ancien candidat officiel de Guizot, — de Parieu, qui à la Constituante avait combatu l'élection du Président par le peuple.

CONFLIT ENTRE LE PRÉSIDENT ET LES MINISTRES.

Louis-Napoléon travaillait à se rendre populaire, non auprès de la bourgeoisie qui lui fut toujours antipathique, mais auprès des soldats, des ouvriers et des paysans. A Paris il passait des revues, il se promenait dans les faubourgs et causait avec les ouvriers.

LETTRE A NEY.

Il était déjà en désaccord avec les ministres sur l'amnistie des condamnés de juin 1848, qu'ils ne voulaient même pas laisser discuter. Le conflit éclata sur la politique extérieure : c'était la portion du pouvoir que Louis-Napoléon tenait le plus à exercer personnellement. Le gouvernement du pape, restauré par l'armée française, avait commencé une réaction absolutiste; Louis-Napoléon exprima son mécontentement par une lettre à son ami et aide de camp É. Ney, alors à l'armée de Rome (18 août)[1], où il indiquait les réformes qu'il attendait du pape. Il fit lire sa lettre au ministre des Affaires étrangères de Tocqueville en réunion des ministres, et la fit publier (7 septembre) au *Moniteur*. Falloux offrit sa démission. Il la reprit, mais le ministère resta ébranlé, mollement soutenu par la majorité. Les gouvernements étrangers ne croyaient pas à la solidité d'un cabinet où les chefs notoires du parti avaient refusé d'entrer.

1. Voir livre V, chap. II.

La commission chargée d'examiner la demande de crédits pour le corps d'armée de Rome choisit pour rapporteur Thiers, qui parla du droit du pape sans même mentionner la lettre du Président à Ney. Louis-Napoléon irrité écrivit à Barrot; il se disait résolu à « soutenir l'honneur politique de l'expédition », et le priait d'en faire part à l'Assemblée. Le ministère se trouva pris dans le conflit entre le Président, qui tenait à se dégager publiquement de la politique absolutiste suivie à Rome, et la majorité, mécontente de la lettre à E. Ney. Barrot s'abstint d'en donner lecture, pour éviter les applaudissements de la minorité républicaine qui partageait les sentiments du Président, Tocqueville se borna à mentionner la lettre, « résumé sommaire, familier de notre politique ». Louis-Napoléon ne leur pardonna pas.

MESSAGE A L'ASSEMBLÉE.

Quelques jours après, il demanda aux ministres leur démission; il annonça brusquement sa décision par un Message à l'Assemblée (31 octobre), où il se posait en chef d'État responsable du gouvernement, maître de choisir les ministres et de les renvoyer suivant ses vues personnelles.

« J'ai laissé arriver aux affaires les hommes d'opinions les plus diverses, mais sans obtenir les résultats que j'attendais de ce rapprochement....

« Au milieu de cette confusion, la France, inquiète, parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la main, la volonté, le drapeau de l'élu du 10 décembre. Or cette volonté ne peut être sentie que s'il y a communauté entière de vues, d'idées, de convictions entre le Président et ses ministres, et si l'Assemblée s'associe elle-même à la pensée nationale dont l'élection du pouvoir exécutif a été l'expression.

« Tout un système a triomphé par mon élection, car le nom de Napoléon est à lui seul un programme; il veut dire : à l'intérieur, ordre, autorité, religion et bien-être du peuple ; à l'extérieur, dignité nationale. C'est cette politique que je veux faire triompher, avec l'appui du pays, de l'Assemblée, et celui du peuple. »

RUPTURE AVEC LE RÉGIME PARLEMENTAIRE.

C'était la rupture avec la pratique fondamentale du régime parlementaire, qui veut que les ministres, nommés pour la forme par le chef de l'État, mais responsables envers l'Assemblée, ne se retirent que devant un vote de la majorité. C'était l'annonce d'un gouvernement personnel où les ministres seraient les agents du Président, seul représentant suprême de la nation et chef effectif du pouvoir. Par la suppression de la responsabilité ministérielle, l'Assemblée se trouvait exclue du gouvernement et confinée dans ses attributions législatives.

MINISTÈRE EXTRA-PARLEMENTAIRE.

Le ministère du 31 octobre, préparé en secret sans consulter aucun des chefs parlementaires, fut composé d'hommes nouveaux pris en dehors de la majorité : à la vice-présidence, comme chef nominal, le général d'Hautpoul, légitimiste, à l'Intérieur Ferdinand Barrot, le frère d'Odilon, plutôt orléaniste, qui accepta sans oser l'annoncer à son frère (on le surnomma Caïn), aux Affaires étrangères de Rayneval,

ambassadeur auprès du pape, bien vu des catholiques, aux Finances Fould, à la Justice Baroche, à l'Instruction publique de Parieu, au Commerce le chimiste Dumas, partisans personnels du Président (on commençait à les appeler le « parti de l'Élysée »).

La rupture n'était pas officielle; la déclaration disait : « Le nouveau cabinet n'est pas formé contre la majorité de cette Assemblée », et une note du *Moniteur* l'appelait un « changement borné aux personnes ». Mais le monde conservateur ne s'y méprit pas. Le faubourg Saint-Germain cessa d'aller aux soirées de l'Élysée. Dans les salons on disait : « Le coup d'État est en marche. »

HÉSITATION DE LA MAJORITÉ.

L'Assemblée (2 nov.) reçut très froidement le ministère, mais elle n'émit aucun vote de défiance. Elle hésitait à employer cette arme : suivant l'expression de Thiers, « dès qu'un fou l'appelait Convention et l'accusait d'usurper le pouvoir exécutif, elle reculait ». Par les nouvelles de province elle savait aussi que si, « à Paris, l'émotion était grande », en France « le procédé du Président était pris en bonne part », en haine des institutions parlementaires.

RENVOI DU PROJET FALLOUX.

Dans ce moment de tension, le projet de loi de Falloux arriva devant l'Assemblée; la gauche, pour l'écarter, réclama l'examen par le Conseil d'État, obligatoire d'après la Constitution. Les républicains, le parti de l'Élysée et quelques catholiques qui trouvaient le projet insuffisant votèrent ensemble le renvoi au Conseil d'État par 303 voix contre 299 (7 novembre). Le projet parut enterré.

FAIBLESSE DES ROYALISTES.

La brouille entre le parti de l'ordre et le parti de l'Élysée dura peu. Les royalistes étaient trop divisés pour engager la lutte. On écrivait à de Barante (31 décembre) : « Nos chefs ne s'entendent sur rien. » Guizot désirait la réconciliation des deux branches de la famille royale; Thiers, resté « philippiste », ne voulait pas de l'union; Molé ménageait Louis-Napoléon. Affaibli par ses divisions, le parti de l'ordre se résignait à suivre ce qu'on appelait alors « le pouvoir ».

MANIFESTATIONS D'AUTORITÉ DES MINISTRES.

Le ministère se donnait l'allure d'un « gouvernement fort », résolu à employer l'autorité pour défendre l'ordre menacé par les idées révolutionnaires. Par des circulaires et des instructions confidentielles, chaque ministre faisait aux fonctionnaires de son service un devoir de combattre les adversaires du gouvernement et de surveiller les opinions politiques de leurs subordonnés. Le ministre de l'Intérieur ordonnait aux préfets, « devenus les premiers soldats de l'ordre », de « descendre hardiment dans l'arène politique, de rallier des partisans autour du pouvoir, d'agir sur l'esprit public, de maintenir les fonctionnaires sous une active surveillance ». Le ministre des Finances prescrivait de lui signaler les agents qui, « poussant l'oubli de leur devoir jusqu'à commettre une trahison véritable, se seraient laissé infecter par les doctrines

subversives du socialisme ». Le ministre de la Guerre demandait aux colonels de gendarmerie un « concours tout nouveau », qui consistait à envoyer des rapports confidentiels pour le ministre et le Président. « Il n'est pas nécessaire que l'esprit public soit agité pour devenir l'objet des remarques de la gendarmerie, on doit l'observer dans son état habituel.... Il est utile partout d'observer les actes et les tendances des agents du gouvernement. » Le ministre de la Justice, Rouher, renouvelant une pratique du ministère Guizot en 1840, prescrivit (24 nov.) aux procureurs généraux de lui adresser chaque mois « un rapport contenant une appréciation motivée de la situation morale et politique des départements » de leur ressort, « et un exposé sommaire de *tous les faits politiques*... tels que délits de presse, organisation de sociétés, création de journaux, menées sourdes ou apparentes des partis ».

RAPPORTS DES PROCUREURS GÉNÉRAUX.

Une circulaire secrète expliquait : « Des fonctionnaires dont la moralité est équivoque ou la capacité douteuse, qui sont opposés aux vues et aux instructions du gouvernement ou hésitent à s'y conformer par un aveugle esprit de ménagement pour le parti et les doctrines socialistes, énervent et compromettent l'action du pouvoir. » On devait envoyer « une appréciation raisonnée du caractère, de la tenue et de la conduite politique des magistrats amovibles », et « signaler ceux dont le remplacement serait devenu nécessaire ». Le ministre ajoutait : « Je vous saurai gré des renseignements que vous me donnerez sur les fonctionnaires étrangers à votre administration et dont vous auriez été appelé à constater le défaut d'instruction et les mauvaises tendances. »

Alors s'organisa par toute la France la surveillance sur les paroles, les démarches, les relations des fonctionnaires et même des simples républicains. Pour alimenter le rapport mensuel du procureur général, les gendarmes recueillaient les bruits et les propos d'allure politique, les rapportaient au juge de paix du canton, qui les rédigeait. Les renseignements des cantons étaient réunis par les procureurs de la République au procureur général, dans des rapports qui fournissaient la matière de son travail.

IV. — LE VOTE DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT [1]

LE projet de loi sur l'enseignement, envoyé au Conseil d'État, était prêt pour la délibération le 31 décembre. Le gouvernement prit l'initiative de faire régler d'abord la nomination des instituteurs, question politique à laquelle tout le parti de l'ordre s'intéressait, tandis que le régime de l'enseignement ne passionnait que les catholiques. Le

LA « PETITE LOI » SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

1. H. Michel, *La loi Falloux*.

ministre de l'Instruction, de Parieu, présenta une loi temporaire (surnommée « la petite loi », par opposition à la « grande loi » Falloux). Il apporta à l'Assemblée un « dossier formidable », disait-il, contre les instituteurs; il conclut que, pour « purifier l'instruction primaire des hommes qui la déshonorent », il fallait armer mieux le gouvernement. La loi, votée par 385 voix contre 223, plaçait l'instruction primaire « sous la surveillance des préfets » et donnait au préfet le droit de nommer, suspendre et révoquer les instituteurs. Elle n'était valable que pour six mois; mais ce régime, qui faisait de l'instituteur un fonctionnaire soumis à l'agent politique du pouvoir central, devait paraître si commode à tous les gouvernements que tous l'ont conservé; il est resté un trait caractéristique de l'enseignement public français.

DISCUSSION DE LA LOI FALLOUX.

La « grande loi » (loi Falloux), discutée par l'Assemblée en trois délibérations successives (du 16 janvier au 15 mars), fut l'occasion de discours retentissants. La liberté d'enseignement ne fut contestée par personne; le régime créé par la loi fut combattu par toute la gauche, attaqué par Victor Hugo (qui avait rompu avec le parti de l'ordre à propos de l'intervention à Rome), par des universitaires, et en sens inverse par l'évêque Parisis, mécontent d'une « transaction » qui conservait l'Université, « foyer d'athéisme, d'incrédulité, d'esprit anarchique », sans donner à l'Église la liberté entière. Le principal orateur catholique, Montalembert, défendit la loi par des formules restées fameuses.

FORMULES DE MONTALEMBERT.

« La société est menacée par des conspirateurs de bas étage et par d'affreux petits rhéteurs. » La société périra si l'on ne restaure l'autorité et le respect. « Qui donc défend l'ordre et la propriété dans nos campagnes? Est-ce l'instituteur? Non, c'est le curé. Je dis qu'aujourd'hui... les prêtres... représentent l'ordre, même pour ceux qui ne croient pas.... Ils représentent à la fois l'ordre moral, l'ordre politique et l'ordre matériel. » — « Il y a en France deux *armées* en présence. Elles sont chacune de 30 à 40 000 hommes; c'est l'armée des instituteurs et l'armée des curés.... A l'armée démoralisatrice et anarchique des instituteurs il faut opposer l'armée du clergé. »

INTERVENTION DE THIERS.

La lutte fut vive sur un amendement qui interdisait de tenir école à tout « membre d'une congrégation religieuse non reconnue par l'État ». Thiers soutint ses vieux adversaires les jésuites. La Constitution, dit-il, ne permettait pas de leur enlever une liberté de droit commun, la loi sur l'enseignement ne connaissait que des individus. Puis, répondant à des interruptions, il dit, avec l'intention d'exaspérer la gauche, que la République ne subsistait qu'à condition de ne pas être gouvernée par les républicains; il souleva un tumulte si violent que la majorité, oubliant les jésuites, vota en masse contre l'amendement de la gauche.

DISPOSITIONS DE LA LOI.

La loi fut votée par 399 voix contre 237 avec de légers amendements. Elle reconnaissait deux espèces d'écoles : ***publiques*** (communales ou d'État), ***libres*** (entretenues par des particuliers ou des associations), et leur appliquait deux régimes différents. Les écoles privées n'étaient soumises à aucune surveillance, sauf pour la moralité et l'hygiène, à aucune condition, sauf, pour le directeur, le baccalauréat dans une école secondaire, le brevet dans une école primaire. Les écoles publiques dépendaient du conseil municipal pour la nomination des maîtres, du maire et du curé (ou du pasteur) pour la surveillance de l'enseignement; ce qui dans la pratique menait à en faire des écoles confessionnelles. Le conseil municipal pouvait confier l'école ou le collège à des membres d'une congrégation; la loi les dispensait du brevet exigé des laïques et se contentait de la *lettre d'obédience* qui garantissait leur qualité de congréganiste. Tout le personnel enseignant était soumis à une juridiction à deux degrés; 1° dans chaque département un *conseil académique* où entrait le recteur; 2° pour la France le *Conseil supérieur*, de 24 membres, dont 8 universitaires, les autres représentant l'Institut, les clergés et l'enseignement libre.

EFFET RÉEL DE LA LOI.

Ni les partisans de la loi ni ses adversaires n'en prévirent les conséquences. Les conservateurs croyaient avoir rétabli l'unité de l'enseignement primaire sous la direction du clergé. Les catholiques virent surtout l'influence donnée au clergé sur les écoles publiques et la victoire obtenue sur le préjugé de la bourgeoisie contre les jésuites : le Père de Ravignan remercia avec effusion Dupanloup. Plusieurs évêques commencèrent par se défier de cette transaction avec l'ennemi. Montalembert jugea nécessaire d'écrire au pape que « jamais on n'obtiendrait une loi meilleure, ni même aussi bonne, d'aucune Assemblée future », si l'opposition des évêques faisait échouer celle-ci; Pie IX lui fit répondre (mai 1850) qu'il acceptait « dans l'intérêt même de la société chrétienne » de « supporter quelque sacrifice ». Les républicains et les universitaires se rassurèrent en se disant que la loi, n'étant « pas née viable », ne serait pas appliquée ou serait balayée bientôt.

L'expérience devait montrer que l'effet profond de cette loi ne serait ni l'introduction en France de la liberté d'enseignement, invoquée pour la justifier, ni la subordination des écoles laïques au clergé, espérée par ceux qui la votaient. La liberté d'ouvrir des écoles n'a guère servi aux laïques : ils n'avaient pas les moyens pécuniaires de les entretenir, et ils savaient l'administration armée de façon à écraser tout enseignement indépendant; les pensionnats secondaires laïques, entreprises commerciales, avaient su vivre sans la liberté légale sous le monopole de l'Université. Les congrégations religieuses seules pouvaient compter assez sur la bienveillance de l'administration et possédaient assez de

ressources en argent et en personnel pour entretenir des établissements libres. Elles créèrent des collèges ecclésiastiques d'enseignement secondaire pour les fils de la noblesse et de la bourgeoisie; les élèves y affluèrent en beaucoup plus grand nombre que personne ne l'avait prévu : dès la fin de 1851 on comptait 257 établissements, dont plusieurs collèges communaux, dès 1853 une vingtaine de maisons de jésuites. Les frères des Écoles chrétiennes reçurent peu à peu des conseils municipaux une partie des écoles primaires publiques de garçons; les sœurs presque toutes les écoles publiques de filles.

RIVALITÉ ENTRE L'ÉGLISE ET L'UNIVERSITÉ.

La France se couvrit d'écoles ecclésiastiques en concurrence avec les écoles de l'État. Ainsi fut rompue l'unité d'éducation qu'on avait voulu maintenir au profit du clergé. Dans les pays mixtes, l'école confessionnelle sépara dès l'enfance les catholiques et les protestants en deux nations hostiles. Dans toute la France un fossé se creusa entre les anciens élèves de l'Université et les anciens élèves des collèges ecclésiastiques, entre les élèves de l'école laïque et les élèves des Frères. Le clergé ne mit pas la main sur l'enseignement de l'Université; le corps des professeurs et instituteurs publics continua de se recruter parmi les laïques indépendants qui ne trouvaient aucune autre carrière ouverte. Les instituteurs devinrent des fonctionnaires de l'État, dépendants de l'administration, mais ils n'apprirent pas à obéir au clergé. L'Université ne fut ni détruite ni soumise à l'Église; mais l'Église, en possession des nouvelles écoles privées, devint la rivale de l'Université. Elles allaient se disputer la jeunesse française, se la partager, et la couper en deux masses orientées dans deux directions opposées. Alors on comprit en France que la loi Falloux avait été un des événements décisifs du XIXe siècle.

V. — LES SUCCÈS ÉLECTORAUX DE LA MONTAGNE[1]

L'ENTENTE entre la majorité et le ministère fut resserrée par la lutte électorale contre la Montagne. Les représentants Montagnards condamnés par la Haute-Cour pour l'affaire du 13 juin furent déclarés déchus et leurs sièges vacants (8 février); on fixa les élections complémentaires au 10 mars 1850 pour l'élection de 31 représentants dans 16 départements. Le gouvernement divisa la France en 5 grands commandements militaires que les républicains surnommèrent des *pachaliks.* Aux réclamations de la gauche le ministre de la Guerre répondit : « Le

1. Nassau-Senior, *Conversations with M. Thiers....*

gouvernement veille et ne sera pas surpris ». L'Assemblée l'approuva par 437 voix contre 183 (16 février).

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES.

Paris avait 3 représentants à élire; les républicains de toutes les nuances décidèrent de dresser une liste unique. Le Comité démocratique social convoqua tous les électeurs à élire des délégués. Les 223 élus se formèrent en un « conclave » qui fit comparaître les candidats, les interrogea et dressa la liste. Il fit des choix significatifs : en tête (par 212 voix) de Flotte, insurgé de juin transporté, ensuite (par 183 voix) Vidal, théoricien socialiste, collaborateur de Louis Blanc au Luxembourg, au dernier rang et à un second tour (par 134 voix), Carnot, l'ancien ministre de l'Instruction publique choisi par protestation contre la loi Falloux. Cette liste passa à une forte majorité. — Dans l'ensemble de la France il y eut 21 élus de la Montagne, 10 conservateurs. C'était un gain pour le parti de l'ordre, puisque la Montagne perdait ces dix sièges; mais aucun parti ne fit ce calcul : les républicains triomphèrent, les conservateurs furent atterrés. Cette génération, habituée à voir Paris imposer ses révolutions à la France, regardait Paris comme la capitale de l'opinion politique, dont l'exemple devait entraîner tout le pays. Ce qui effrayait les conservateurs, c'était le grand nombre des voix obtenues par « les rouges » qu'ils croyaient avoir écrasés, leur discipline au scrutin démontrée par le faible écart des voix entre le premier et le dernier élu de leur liste (en Saône-et-Loire 61 412 voix au premier, 61 216 au sixième), et, surtout, l'élection de la Seine, où la liste rouge avait la majorité même parmi les soldats (6 583 voix contre 5 803 données à un général). L'armée elle-même devenait suspecte.

LES BURGRAVES A L'ÉLYSÉE.

Tous les journaux conservateurs demandèrent des mesures de salut public. « Les Barbares sont à nos portes », disait le *Napoléon*. Le gouvernement se concerta avec les chefs de la majorité. Les groupes conservateurs de l'Assemblée avaient créé une réunion dirigée par un Comité de 12 membres : parlementaires notables des anciens partis légitimiste et orléaniste, Molé, Berryer, de Broglie, Montalembert. On les surnommait les *burgraves*, par allusion aux vieillards solennels du drame de Victor Hugo. Le Président appela Thiers, et le pria de lui amener les burgraves. Ils vinrent à l'Élysée; le Prince leur parla du danger public, et de la nécessité de fortifier le ministère en y faisant entrer tous les chefs du parti de l'ordre. Il proposait de prendre Molé et Thiers, qui ne refusèrent pas, mais les autres, sauf Montalembert, déclarèrent que les chefs du parti de l'ordre soutiendraient mieux le ministère du dehors. Le Président n'insista que pour la forme. « Il avait conscience, dit Thiers, que nous aurions été ses maîtres. »

PROJETS DE RÉPRESSION.

Pour rendre le ministère plus énergique, il mit à l'Intérieur, à la place de F. Barrot, jugé trop faible, Baroche, orléaniste passé au parti

de l'Élysée, qui avait dirigé le procès en Haute cour contre les Montagnards. Les chefs de la majorité, réunis (17 mars) pour aviser aux mesures à prendre, résolurent de paralyser les trois moyens d'action de la Montagne, la presse, les clubs, le suffrage universel : l'Assemblée vota aussitôt l'urgence des projets de loi sur les clubs et la presse.

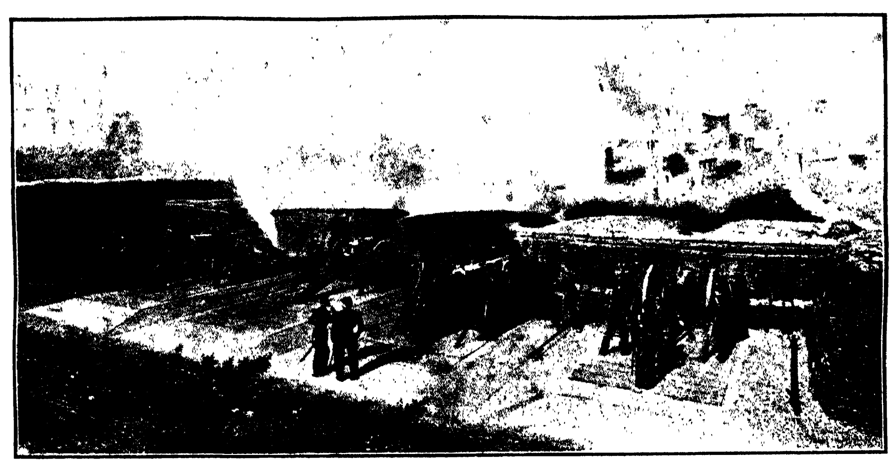
ÉLECTION D'EUGÈNE SUE.

On n'avait pas encore trouvé de procédés pratiques pour « épurer le suffrage universel », quand une nouvelle alarme électorale remit au premier plan la question du suffrage. Un des élus du 10 mars, Vidal, ayant opté pour le Bas-Rhin, il fallut une élection complémentaire dans la Seine. Le Comité démocratique présenta le romancier Eugène Sue, regardé comme socialiste pour avoir décrit dans *les Mystères de Paris* les misères du peuple et dans *le Juif-Errant* les intrigues attribuées aux jésuites. Les conservateurs lui opposèrent un garde national bourgeois de Paris, héros des journées de juin. Eugène Sue fut élu (28 avril).

La nouvelle jeta la panique dans la bourgeoisie; toutes les valeurs de Bourse baissèrent (en six semaines le 5 p. 100 était tombé de 7 francs), les commandes à l'industrie furent arrêtées, les fonds retirés des caisses d'épargne, beaucoup d'étrangers quittèrent Paris.

DÉLIBÉRATION DES BURGRAVES.

Les journaux de la bourgeoisie imputèrent cette crise au régime du suffrage. Les burgraves tinrent conseil sur les moyens de le changer. Thiers proposa l'accord avec le Président, qui par un message déclarerait « la modification immédiate des institutions indispensable au salut de la patrie ». Berryer objecta que ce serait s'engager sans savoir où on irait. Thiers répondit qu'il respectait la République, mais pas « la Constitution Marrast, la plus sotte, la plus absurde, la plus impraticable », dont « tout l'esprit était dans sa perfidie », dans les conditions qui rendaient la revision impossible; il ne se ferait donc aucun scrupule « de déchirer la sale pancarte de Messieurs du *National* ». Mais il fallait le concours du Président, et on ne l'aurait qu'en lui offrant la prolongation de ses pouvoirs. Les autres refusèrent; ils consentirent seulement à présenter un projet de loi électorale. Le suffrage universel étant expressément garanti par la Constitution, Thiers déclara nettement : « On ne peut rien faire d'efficace en restant dans l'esprit et la lettre de la Constitution »; mais, en exigeant des conditions de domicile prouvées par l'inscription au rôle des contribuables, on pourrait « éliminer plusieurs millions d'électeurs des plus dangereux ».



DEVANT ROME, 26 JUIN 1849

Dessin de Raffet, 1859. La batterie n° 10, établie devant la villa Corsini (à gauche), contrebat la défense du front de la Porte Saint-Pancrace. On voit, à droite, des maisons défoncées par les bombes. — *B. Nat. Est. Dc 189, q.*



RAFFET : LE RÉVEIL

Dessin allégorique, 1848 : Le tambour des voltigeurs de la Garde impériale bat le rappel pour la revue suprême : les morts se lèvent, saisissent leurs armes et vont s'aligner confusément, en longues colonnes, devant le drapeau. — *Est. Dc 189, b.*

VI. — LA LOI ÉLECTORALE DU 31 MAI ET LA LOI DE 1850 SUR LA PRESSE[1]

PROJET DE LOI ÉLECTORALE.

Le Président donna son consentement, « avec beaucoup de résistance apparente et peut-être un peu de réelle », dit Thiers. Ni les burgraves ni le ministère n'osèrent prendre une responsabilité officielle; les burgraves demandèrent de présenter un projet de loi ministériel, les ministres voulaient une proposition d'initiative parlementaire. On adopta une procédure intermédiaire : une commission extraparlementaire créée par le ministère pour préparer une réforme électorale, où entrèrent les chefs de la majorité. Tous les membres s'accordèrent à exiger pour le droit de vote un plus long domicile, mais les uns voulaient deux ans, les autres trois ans; Thiers proposait de rétablir le cens. On s'entendit sur un compromis : maintenir la loi antérieure en exigeant trois ans de domicile. Le texte, mis sur pied en trois jours, fut présenté à l'Assemblée comme projet du gouvernement (8 mai).

DISCUSSION.

La gauche déclara inconstitutionnelle toute proposition tendant à changer les conditions du droit électoral fixées par la Constitution, qui déclarait électeurs « tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques », et par la loi organique qui fixait à six mois la durée de résidence. La majorité rejeta la question préalable par 433 voix contre 197, élut (10 mai) une commission qui chargea du rapport L. Faucher, compromis par son zèle en 1849, et vota l'urgence par 461 voix contre 239 (21 mai). La discussion fut courte et violente. Montalembert y poussa son fameux cri de guerre :

« Il faut recommencer *l'expédition de Rome à l'intérieur*.... Comme pour la République romaine, ni neutralité ni complicité.... Nous voulons la guerre au socialisme, franchement, loyalement, énergiquement, la guerre légale... pour empêcher la guerre civile. »

Les adversaires républicains du projet eurent soin de garder un ton modéré. Les démonstrations juridiques de Grévy et de J. Favre, les apostrophes oratoires de V. Hugo visaient à détacher de la majorité le tiers parti, surnommé « les margraves », et le parti de l'Élysée, qui répugnaient à des mesures contraires à la Constitution.

THIERS ET « LA VILE MULTITUDE ».

Thiers, reprenant le procédé qu'il avait employé dans la discussion sur les jésuites, lança une formule provocante. Lui-même s'est vanté plus tard de l'avoir combinée d'avance avec les burgraves pour mettre la gauche en fureur. Parlant des gens que la loi privait du suffrage, il les appela : « ces hommes qui méritent ce titre, l'un des plus flétris de l'histoire, le titre de multitude »; puis, énumérant les victimes de la

1. Raphaël, *La loi du 31 mai* (Revue d'histoire moderne, 1910).

foule, les Witt, Bailly, les Girondins, il répéta : « la multitude, la vile multitude ». La colère de la Montagne irrita la majorité; elle rejeta tous les amendements, sauf ceux qui augmentaient le nombre des exclus, et vota l'ensemble (31 mai) par 433 voix contre 241.

LOI ÉLECTORALE DU 31 MAI.

La loi du 31 mai exigeait pour être électeur un domicile de trois ans dans le canton, prouvé par l'inscription au rôle des contributions directes ou par la déclaration du patron pour les ouvriers, du maître pour les domestiques. Elle excluait tout individu condamné, non seulement pour fait de droit commun (y compris le vagabondage, l'adultère et la mendicité), mais même pour délit politique (attroupement, délit de presse, de club). D'après les listes officielles, le chiffre des électeurs tomba de 9 618 057 à 6 809 281. Près de 3 millions d'hommes étaient écartés du suffrage, la plupart ouvriers habitants des villes.

LOI SUR LA PRESSE.

L'Assemblée compléta son système de défense sociale en votant (8 juin) la prolongation pour un an de la loi de 1849 contre les clubs, puis une loi sur la presse. Pour détruire les journaux et les revues à bon marché, elle rétablit de façon définitive le cautionnement (24 000 francs pour Paris) et imposa le timbre à tout écrit périodique de moins de dix feuilles et au roman feuilleton. Le nombre des numéros de journaux transportés par la poste tomba de 146 millions en 1849 à 34 en 1851. La loi de 1850 introduisit deux innovations durables :

SIGNATURE.

1° Pour diminuer le prestige dû au caractère impersonnel du journal, tout article de discussion politique, religieuse ou philosophique fut signé du nom de l'auteur. La signature, restée en usage même après qu'elle a cessé d'être obligatoire, a donné à la presse française une allure plus personnelle que celle des journaux de la monarchie.

DROIT DE RÉPONSE.

2° Pour entraver les polémiques personnelles, la loi donnait à tout particulier nommé ou désigné dans un écrit périodique le droit d'obliger le journal à insérer gratuitement dans un des numéros suivants à la même place une réponse d'une longueur double de l'article où il était nommé. Ce droit de réponse, créé pour la répression, a été maintenu, même avec la liberté de la presse; il fournit aux particuliers contre les informations mensongères un procédé de défense.

Ainsi les conservateurs, redevenus maîtres du pouvoir, avaient détruit les organes nouveaux du parti républicain et, par un artifice légal, paralysé la seule institution créée par la Révolution de 48.

IX. — LA RÉPRESSION DE LA PROPAGANDE RÉPUBLICAINE[1]

L'EXTERMINATION systématique du parti de la Montagne, commencée par le ministère du 31 octobre 1849, continua dans toute la France jusqu'au coup d'État. Les contemporains n'en ont connu que des épisodes; les rapports confidentiels des procureurs généraux nous en font voir l'esprit et la méthode.

COMMENT ON SE REPRÉSENTAIT LE PARTI DÉMOCRATIQUE.

Les noms mêmes donnés aux républicains démocrates : « démagogues, socialistes, anarchistes », montrent que l'autorité ne les reconnaissait pas pour un parti politique légitime. Élevés sous un régime qui refusait aux hommes du peuple toute participation aux affaires publiques, les magistrats se scandalisaient de voir des ouvriers et des paysans manifester des passions politiques et faire de l'opposition au gouvernement. Les jugeant incapables de s'élever à des convictions politiques, ils n'attribuaient leurs manifestations qu'aux instincts criminels ordinaires des délinquants de droit commun, le goût du meurtre ou du pillage; hantés par la légende de la Terreur, ils les accusaient de vouloir le partage des terres, la guillotine, le massacre des riches. Les chefs bourgeois ne pouvaient donc être que des « meneurs » sans scrupule, en quête d'une carrière, déclassés enragés contre la société, n'espérant leur salut que d'un bouleversement social, qui dirigeaient leurs manifestations et leurs votes et leur fournissaient une doctrine. Le parti démocratique apparaissait comme une association de malfaiteurs formée pour préparer des crimes de droit commun.

« SOCIÉTÉS SECRÈTES » ET COMPLOTS.

Il s'était créé des sociétés secrètes républicaines avec des cérémonies nocturnes, des serments d'initiation et des emblèmes secrets imités des francs-maçons ou des carbonari. Il ne nous reste aucun moyen de savoir le nombre des affiliés, mais les rapports officiels l'exagèrent jusqu'à l'absurde. Comme les juges des procès de sorcières, les magistrats, obsédés par une idée fixe, interprétaient les faits signalés par leurs agents à travers un système préconçu. Tout groupe d'électeurs démocrates réunis dans un café ou une maison pour se concerter sur une élection, signer une pétition, ou discuter la situation politique, leur semblait une société secrète assemblée par des chefs officiels, pour préparer un coup de force. Les représentants ou les journalistes, venus de Paris en tournée de propagande, paraissaient des émissaires chargés de porter le mot d'ordre d'un complot ou de recruter des insurgés. Les ceintures, cravates, casquettes rouges se transformaient en signes de ralliement, une rixe avec des gendarmes dans un cabaret devenait une

1. Tchernoff, *Associations et sociétés secrètes*, 1905 (rapport de 1850 sur les sociétés secrètes).

rébellion contre la gendarmerie. Toutes les manifestations qualifiées séditieuses (cris, placards, chansons, portraits de chefs révolutionnaires, emblèmes, rixes, mascarades) étaient reportées sur un registre au ministère de la Justice.

L'ORDRE MORAL. L'agitation démocratique ayant commencé avec la République depuis qu'on parlait de politique aux gens du peuple, les magistrats l'attribuaient aux doctrines propagées par les républicains démocrates, qui ébranlaient dans les âmes simples les notions fondamentales de la morale sociale. Ils jugeaient insuffisant de maintenir l'ordre matériel ; il leur semblait nécessaire de rétablir « l'ordre moral », fondé sur le respect de l'autorité. Ils ne bornaient pas leur office à réprimer les actes délictueux, ils voulaient empêcher la propagation des doctrines « subversives » d'où naissait le désordre moral. Ils travaillaient donc méthodiquement à paralyser tous les procédés de propagande républicaine par la presse, la parole, les réunions, les symboles.

LES JOURNAUX. Les procureurs généraux avaient dressé la liste de tous les journaux politiques et surveillaient étroitement la presse républicaine. Ils faisaient poursuivre tout article où l'on pouvait relever un délit d'outrage contre l'Assemblée, le Président ou l'ordre social, et comme le jury acquittait volontiers dans les procès de presse, ils préféraient souvent poursuivre pour infraction aux règlements devant le tribunal correctionnel, plus disposé à condamner. Les amendes servaient de moyen pour absorber le cautionnement et forcer le journal. Le procureur en annonçait au ministre la disparition comme un succès personnel. Il surveillait toute tentative de le faire renaître et menaçait les imprimeurs pour les détourner d'en accepter la publication.

La propagande active que faisaient les colporteurs en vendant dans les villages les brochures et les almanachs, unique lecture du peuple des campagnes, fut arrêtée par la loi de 1849 qui exigeait l'autorisation du préfet.

Dès 1850 les rapports annonçaient l'écrasement de la propagande démocratique par la presse. La propagande orale continuait par les

LES CONVERSATIONS. conversations et les réunions. Les magistrats travaillèrent méthodiquement à réduire au silence les fonctionnaires subalternes, instituteurs, facteurs, agents voyers, conducteurs des ponts et chaussées, que leur origine populaire mettait en relations familières avec les gens du peuple. Tout propos républicain, toute manifestation de sentiments démocratiques était signalé par le ministère de la Justice au ministère dont l'agent dépendait et d'ordinaire frappé d'une punition disciplinaire, d'un déplacement, ou de la révocation. Les employés de chemins de fer, n'étant pas fonctionnaires, étaient dénoncés au directeur de la Compagnie.

LES RÉUNIONS. Contre les réunions des républicains, le gouvernement était armé

par les lois de 1848 et 49, qui distinguaient mal la réunion de l'association. Aucune réunion ne pouvait se tenir en plein air, toute réunion publique où on parlait politique était assimilée à un club politique, et interdite. Toute réunion dans une salle louée, tout banquet à nombreuse assistance pouvait être interdit par le maire. L'administration, en faisant pression sur les maires, en intimidant les propriétaires de salles, parvint dès 1850 à empêcher toute grande réunion, et même les discours des représentants de la Montagne à leurs électeurs. Les républicains furent réduits à se réunir dans des banquets par petits groupes, ou dans des maisons privées, le soir, ou à tenir des réunions illégales dans les bois ou sur les montagnes. L'administration surveillait les sociétés non politiques, surtout les sociétés de secours mutuels, et les coopératives de consommation, et, dès qu'elle les jugeait suspectes, les déclarait dissoutes; elle en vint à dire que toute société dont les membres appartenaient à une même opinion devait être présumée politique.

LES CHANTS ET LES EMBLÈMES.

La répression atteignait systématiquement les manifestations individuelles et les signes extérieurs de sentiments démocratiques : les cris d'opposition politique, surtout : « Vive la République démocratique et sociale! » — les chansons démocratiques de Pierre Dupont, surtout : « Qu'on mette au bout de nos fusils — les Changarnier, les Radetzky, — les oppresseurs de tous pays », avec ses nombreuses variantes, — le refrain populaire : « Vivent les rouges! A bas les blancs! » — les portraits des condamnés révolutionnaires, Barbès, Ledru-Rollin, — les emblèmes égalitaires, niveau et bonnet phrygien, — les objets d'habillement rouges, ceintures, coiffures, cravates.

CONFLIT AVEC LES MAIRES.

Ce système visait à empêcher toute expression d'opinion républicaine : il semblait que, si le peuple cessait d'entendre parler politique, il redeviendrait, comme avant 1848, indifférent à la vie publique et docile à l'autorité. Les magistrats se plaignaient d'être mal soutenus dans cette lutte, plusieurs déclaraient ne pouvoir compter que sur les gendarmes. Les maires élus des communes rurales dans les pays républicains se sentaient les représentants de leurs concitoyens plutôt que les agents du gouvernement; ils se refusaient à donner des renseignements sur leurs administrés et à mettre les gardes champêtres au service de la police. Aussi les procureurs généraux sont-ils d'accord pour réclamer un mécanisme plus complet de répression, des commissaires de police plus nombreux, une brigade de gendarmerie dans chaque canton, et surtout la nomination de tous les maires par le gouvernement. Ainsi se préparait le système de compression autoritaire de l'Empire.

CHAPITRE II

LA DISTRIBUTION RÉGIONALE DES PARTIS EN FRANCE[1]

I. LA RÉGION DU NORD. — II. LA RÉGION DU NORD-EST. — III. LA RÉGION DU NORD-OUEST. — IV. LA RÉGION DE L'OUEST. — V. LA RÉGION DU SUD-OUEST. — VI. LA RÉGION DU MASSIF CENTRAL. — VII. LA RÉGION DU SUD. — VIII. LA RÉGION DU SUD-EST. — IX. LA RÉGION DE L'EST.

L'INFLUENCE POLITIQUE DE PARIS.

J'AI présenté jusqu'ici les conflits dans le gouvernement, dans l'Assemblée, dans le peuple de Paris, suivant la méthode traditionnelle des historiens français, en montrant seulement ce qui se passait au centre, où la Révolution s'est faite, où les résolutions ont été prises, où se sont décidés les conflits. Ce procédé donne l'impression que toute la vie politique était concentrée dans Paris, dont la France, indifférente aux affaires publiques, attendait passivement les décisions.

LES OPINIONS POLITIQUES EN PROVINCE.

Il est vrai que la province avait toujours reçu de Paris ses gouvernements et ses révolutions. Avec le cens électoral à 200 francs et les journaux réduits aux abonnés bourgeois, le nombre des Français en état d'émettre une opinion politique était si faible et la pression ministérielle si facile que la vie publique se concentrait toute dans le gouvernement et les Chambres. La masse de la nation n'avait aucun moyen de manifester ses sentiments politiques, on ignorait même si elle en avait. En 1848, le suffrage universel lève brusquement le voile qui couvrait la vie intérieure du pays, et le peuple français apparaît divisé déjà entre plusieurs opinions assez nettement différentes pour pouvoir chacune, sinon former un parti, du moins suivre une direction. Pour distinguer

1. La principale source est la série des rapports des procureurs généraux de 1849 à 1851, inédite, Archives nationales BB[30] 367-390. — Sur les renseignements résultant des élections de la Législative, voir G. Génique, *L'organisation des partis politiques et leur répartition géographique... en 1849* (sous presse).

comment ces opinions sont réparties entre les Français, si elles résultent seulement d'une préférence personnelle, si elles dépendent de la condition sociale, ou si elles sont liées à la région, il faut sortir de Paris et parcourir toute la France. Les études d'histoire locale ne sont pas encore assez avancées pour permettre un tableau complet et détaillé. Mais les chiffres de voix aux élections et les rapports secrets des procureurs généraux suffisent pour faire connaître la distribution générale des opinions dans chaque pays, les influences dominantes, les moyens de propagande, la nature des manifestations.

I. — LA RÉGION DU NORD

INDIFFÉRENCE DU NORD A LA POLITIQUE.

LA région de plaines intermédiaire entre la France et la Belgique (Pas-de-Calais et Nord) est dès lors, ce qu'elle est restée depuis, un pays sans passions politiques; la population s'intéresse plus aux affaires municipales qu'à la politique générale. Les habitants de la campagne et des bourgs ruraux continuent à voter pour les notables légitimistes ou orléanistes; les paysans flamands obéissent au clergé. On pourrait appliquer à tout ce pays un rapport sur l'arrondissement de Saint-Pol, en 1849 : l'ancienne noblesse et le clergé sont légitimistes; l'ancien parti libéral, formé des propriétaires aisés, des industriels, des professions libérales, a accepté la République et n'a ni comités ni réunions; la masse des petits propriétaires, petits fermiers, ouvriers, est flottante, « soumise en ce moment à l'influence du clergé ». En 1850, le préfet du Nord répond à une enquête sur le personnel des maires que le département est « un de ceux où le retour à la nomination directe des maires par l'autorité serait le moins indispensable » : sur 665 communes, il ne voit que 63 maires à changer. Les journaux sont nombreux, grâce à la publicité commerciale; mais il n'y a de feuilles politiques qu'à Lille, Douai, Cambrai, Maubeuge, Arras.

LES OUVRIERS RÉPUBLICAINS.

Les ouvriers forment, dans le Nord, une forte proportion de la population. La plupart ne lisent pas et n'ont pas d'opinion politique. Mais beaucoup votent pour les républicains; ils forment dans quelques grands centres des groupes organisés : à Douai, où les ouvriers paient 40 centimes par mois pour lire des journaux dans un restaurant, à Saint-Amand, à Orchies, au Cateau, où l'autorité se déclare désarmée, avec une « garde nationale mal commandée » et une population ouvrière animée de « mauvaises passions », surtout à Lille, où l'on signale « près de 60 sociétés d'ouvriers », sociétés de secours mutuels, « réunions de plaisir dites de carnaval », qui « toutes s'occupent de politique ». Les républicains ouvriers ont pour organe le *Messager du Nord*, dont ils considèrent le rédacteur « comme leur défenseur, leur père ». Les

« meneurs » forment une société de démocrates socialistes qui se réunit dans un cabaret (dit de la Guillotine). Ils entretiennent « l'antagonisme entre patrons et ouvriers » avec l'aide du conseil des prudhommes. Roubaix et Tourcoing ont « moins d'éléments de désordre ». Les « agitateurs, surveillés de près », vont tenir « des conciliabules dans un cabaret belge. » Dans quelques villes du pays wallon, Valenciennes, Avesnes, le Quesnoy, les gardes nationaux font des manifestations républicaines, chantent *la Marseillaise* et le *Chant du Départ*.

L'ARTOIS.

Le Pas-de-Calais, malgré ses 17 journaux (dont 4 républicains), n'a que de petits centres démocratiques isolés, Boulogne, Saint-Pierre-lès-Calais, Aire, Montreuil, les pays houillers de Béthune et Lillers.

LA SOMME.

En Picardie, la plaine (Somme) continue à élire les orléanistes de l'opposition dynastique, et n'a que des journaux du parti de l'ordre. A Amiens, bien qu'il y ait une population ouvrière, le journal républicain a perdu sa clientèle en devenant démocrate. Seuls les cantons de Corbie et Villers-Bocage sont « infestés de socialisme » par les rapports avec Paris; on y signale un « club démagogique » chez un cabaretier.

RÉPUBLICAINS DE L'OISE

Dans l'Oise, les villes industrielles sont de petits centres républicains : Mouy, qui a 20 fabriques de draps, élit en 1850 au conseil général un pharmacien « socialiste »; Liancourt, avec ses fabriques de chaussons, « calme en apparence, n'a pas bon esprit », les démocrates y portent des « képis rouges »; Méru restera un centre démocratique jusqu'en 1852. Pierrefonds, où « les socialistes se réunissent tantôt chez l'un tantôt chez l'autre », a donné 300 voix au candidat démocrate; Senlis a une « société bacchique » qui fait de la propagande socialiste. A Beauvais, l'administration accuse les instituteurs et, en 1850, fait fermer deux « espèces d'écoles d'adultes » réunies le soir pour lire les journaux.

ET DE L'AISNE.

Les républicains sont plus nombreux dans les centres industriels de l'Aisne. Saint-Quentin a eu un club fermé après le 13 juin et a deux journaux républicains; Vervins, centre d'une région d'ouvriers tisseurs et filateurs, a été le « théâtre des prédications de Cabet »; Laon et Villers-Cotterets ont donné la majorité aux candidats de la Montagne. La campagne est napoléonienne, avec des îlots démocrates dans quelques communes du Soissonnais; à Château-Thierry, un petit groupe a passé en cour d'assises pour avoir tenu des réunions où l'on lançait « l'anathème contre les riches ».

II. — LA RÉGION DU NORD-EST

OUVRIERS RÉPUBLICAINS DES ARDENNES.

LA population des Ardennes, « douée de beaucoup de bon sens », est en grande majorité indifférente à la politique. Mais les ouvriers de l'industrie de la laine inclinent vers la démocratie. A Sedan, centre de

la draperie, ils s'entendent pour élire leurs chefs au conseil des prud'-hommes. Ils ont, aux environs, « ce qu'on appelle des *auberges socialistes* », où, « sous le couvert de la vie à bon marché », ils cachent des manœuvres politiques. Une *Association ouvrière*, dont le règlement est imité des sociétés de Reims, a créé une « épicerie sociétaire » d'inspiration fouriériste, qui marque son papier avec un timbre où est représenté un niveau. A Rethel, ils ont fondé une « Association fraternelle » en relations avec celle de Reims. A Vouziers, « foyer des partis démagogiques », une société de secours mutuels conserve les cadres de la *Solidarité républicaine démocrate*. A Charleville, à la fête du 24 février (1851), l'artillerie de la garde nationale défile en criant : « Vive la République ! » Dans un bourg des environs (Nouzon), des jeunes gens se sont promenés musique en tête, coiffés de calottes rouges (1850).

CHAMPAGNE ET BRIE.

La Champagne est un pays « calme ». Les campagnes votent pour le parti de l'ordre, même les vignerons, partout ailleurs démocrates. Les journaux républicains de l'Aube végètent. La Seine-et-Marne est occupée de ses « intérêts matériels ». Dans la Marne, les démocrates sont dispersés, sans organisation, « gens ruinés, avec de mauvais antécédents » ; ils se réunissent, dit-on, dans les forêts. Dans la région de Provins, les garçons meuniers profitent de leur tournées pour faire de la propagande. Dans la région de Meaux, l'opposition est plus forte dans les campagnes que dans les villes. Il n'y a de républicains ruraux que sur les confins de la Bourgogne, à Château-Landon, à Nemours, surtout à Montereau ; Moret par contre est ardemment conservateur.

OUVRIERS RÉPUBLICAINS DE LA RÉGION TEXTILE.

Les centres républicains sont dans les villes d'industrie, le principal à Reims, où les ouvriers de la laine, endoctrinés avant 48 par un groupe de disciples de Cabet, ont formé des sociétés de secours mutuels. Ils créent dans la banlieue une « buvette sociétaire », où leur boulangerie apporte le pain. En 1850, ils essaient de tenir une réunion convoquée par leur journal, l'*Association rémoise*, qui disparaît après trois condamnations, Les ouvriers bonnetiers de l'Aube recrutent le parti démocratique. A Romilly, ils organisent en 1850 (pour la fête du bonnet) un banquet de 200 couverts, et mettent en vente, à 25 centimes, des bonnets de coton rouge ; les jeunes gens coiffés de ces bonnets vont dans les rues. Un bataillon de garde nationale, revenant de l'exercice, crie : « Vive la République ! » et joue *la Marseillaise*. Même esprit à Saint-Mards, à Marcy, à Ervy, qui élit un conseil municipal avancé, à Nogent, où les ouvriers forment un groupe de bonnets rouges. Estissac, qui réélit en 1850 la « municipalité exaltée » pour faire pièce à l'administration, « imagine de se faire protestante » ; le préfet ne tolère qu'une prédication d'un pasteur ; en 1851, le maire y assiste en écharpe.

LES RÉPUBLICAINS DE METZ

En Lorraine, la « très grande majorité de la population » ne demande que l'ordre. Dans la Moselle et la Meuse, sauf quelques instituteurs, on ne voit de républicains qu'aux chefs-lieux. A Metz, un journal « franchement socialiste », acquitté en 1849 par le jury, disparaît en 1850. Une société ouvrière, l'*Union des travailleurs*, vient au théâtre crier : « Vive la République! » à une pièce napoléonienne. Des officiers de la garde nationale accueillent le Président par « les clameurs indécentes » de : « Vive la République! » mais les démocrates sont très rares. Le « grand Cercle de Metz » est né en 1848 de la fusion de trois réunions, « légitimistes, conservateurs, opposants plus ou moins républicains ». A Bar-le-Duc, un petit groupe républicain dirigé

ET DE LA MEUSE.

par un professeur de collège en congé puis révoqué, rédacteur du journal local (*Patriote de la Meuse*), manifeste à l'inauguration de la statue d'Oudinot, en 1851. A Montmédy, la garde nationale, en 1850, célèbre le 24 février par des chants républicains. Le parti de la Montagne n'est organisé qu'à Étain et à Verdun, où il a un journal et a fait voter la grande majorité des soldats de la garnison.

L'OPPOSITION A NANCY.

Dans la Meurthe, il n'y a d'autres républicains à la campagne que les vignerons du pays de Toul. Nancy a deux journaux républicains, un démocrate, un modéré, un cercle du « parti exalté », où l'on n'est admis qu'après plusieurs scrutins et une « boucherie sociétaire ». L'opposition est dans le petit commerce. A un banquet de 600 couverts, le 24 février 1850, des « voix restées inconnues » portent un toast « à la République démocratique et sociale ». Au voyage du Président, « une partie notable de la garde nationale » crie : « Vive la République! » Même manifestation à Lunéville, où la propagande se fait dans les cabarets.

LES DÉMOCRATES DES VOSGES.

L'opposition républicaine des Vosges se concentre dans les villes : Épinal, où le parti républicain en 1850 se scinde en « Montagne parlementaire » et « Montagne révolutionnaire »; Saint-Dié, où les républicains ont pour chef le notaire Ferry; Remiremont, Rambervillers, qui s'est « toujours fait remarquer par l'hostilité contre tous les représentants de l'autorité »; Darney, « où domine la démagogie »; Vittel, « dominé par le socialisme »; Neufchâteau, où beaucoup « d'hommes à opinion ardente » discutent sur la politique dans les cafés, et préparent en 1851 un banquet de 120 couverts. Le département est assez républicain pour élire deux représentants de la Montagne, qui font en 1850 une campagne de banquets pour la réduction des traitements et des impôts.

L'ALSACE RÉPUBLICAINE.

L'Alsace est, par son organisation sociale, le pays le plus démocratique de tout le Nord-Est. Il n'y reste presque pas de nobles, la classe supérieure qui donne le ton est la bourgeoisie des villes impériales, habituée à un régime républicain. Le parti républicain y trouve ce qui lui manque partout ailleurs dans le Nord, un personnel de bour-

geois riches et considérés. « Les idées démocratiques y ont de profondes racines. » Pour le parti de l'ordre, les quatre cantons de langue française, dont la population est lorraine, votent seuls. L'Alsace élit en 1849 les candidats de la Montagne. Le Bas-Rhin, quoique pays agricole, étant en majorité protestant, vote pour les républicains. La capitale, Strasbourg, est une ville républicaine, « pleine de brasseries où on soupe et où on reste à fumer et à boire en causant », de six heures à dix ou onze heures du soir; ce sont les centres où on parle politique. Le journal le *Démocrate du Rhin* est en relation avec Flocon, du Gouvernement provisoire. Dans le Haut-Rhin, pays industriel où la population est catholique, les patrons sont protestants. Ils viennent de Mulhouse, petite république protestante, et, au contraire des autres patrons de France, ils sont républicains, ils entretiennent les journaux républicains, et les répandent parmi leurs ouvriers; à Thann, un journal en allemand (*Volksrepublik*) est distribué gratis par un chef d'industrie, Kestner (dont les filles épouseront plus tard les chefs du parti républicain). Les employés de fabrique et de commerce sont républicains militants, et font voter les ouvriers catholiques. Le gouvernement ne peut compter ni sur les instituteurs, la plupart républicains, ni sur les maires, les uns démocrates, « les autres soumis par leur ignorance à l'influence de l'instituteur secrétaire de mairie ». La *Volksrepublik*, rédigée en allemand avec « un incontestable talent » par un ancien instituteur de Mulhouse, a publié un dialogue entre un rouge et un paysan.

« Si les socialistes veulent comme moi... la diminution des impôts, l'économie dans le budget, la réduction de l'armée..., la suppression des entraves à la production et à la consommation, les banques nationales à bon marché, la guerre à l'usure, l'assurance de tous les sinistres par l'État, l'instruction gratuite et obligatoire, l'affranchissement des ouvriers nos frères, l'encouragement de l'agriculture, la liberté et la paix perpétuelle pour l'Europe,... je suis rouge, je suis socialiste. »

Les ouvriers se réunissent le soir pour lire ce journal qui leur plaît, « les femmes se le disputent ». Les Israélites votent pour le parti de l'ordre; ils se savent détestés comme vendeurs de bétail, usuriers, marchands de terres, et ont peur de la révolution, qui « signifie : le droit de se ruer sur les Juifs », comme en 48.

PROPAGANDE ALLEMANDE.

Le bruit court, en 1850, que des émissaires étrangers font de la propagande en Alsace « pour la nationalité allemande », sans aucune chance. Les conservateurs sont hostiles à l'Allemagne protestante, les républicains sont si patriotes que le procureur les accuse de couvrir leur opposition d'un « prétexte de patriotisme ».

III. — LA RÉGION DU NORD-OUEST

LA Normandie est (et restera) un pays conservateur au sens social, à la façon de l'Angleterre. La population, sans obéir au clergé, se défie des nouveautés et accepte la direction des classes riches.

BASSE-NORMANDIE.

La région la plus conservatrice est la Basse-Normandie, où le sol est fertile et la propriété très divisée. La population, presque toute agricole, a conservé plus qu'ailleurs le respect de l'autorité et de la loi; elle a donné en 1848 et 1849 une grosse majorité au parti de l'ordre, où dominent les orléanistes. Les légitimistes sont assez fortement organisés pour fonder un journal à Saint-Lô. On ne signale que des groupes républicains isolés : à Caen, le « Cercle du Calvados », où on lit des journaux avancés, et une « Association philanthropique », société ouvrière de secours; à Bayeux, un petit groupe « peu redoutable et peu considéré », qui se réunit pour lire la *Réforme* ou le journal démocratique normand, le *Haro*; à Grandcamp, près d'Isigny, un « noyau socialiste », créé par deux voiliers; à Lisieux, où les républicains ont fait élire un commandant de la garde nationale; à Pont-l'Évêque, « petite ville désœuvrée », où les républicains sont « connus par le mauvais état de leurs affaires »; à Condé-sur-Noireau, parmi les patrons protestants et leurs ouvriers; à Cherbourg, où les ouvriers du port sont atteints par une propagande démocratique, et à Granville, où quelques individus ont tenu des réunions; le lieutenant-colonel Mouton, ancien constituant, établi à Cherbourg, son pays natal, recueille en 1850 quelques centaines de signatures d'ouvriers des carrières pour une pétition contre la loi du 31 mai.

HAUTE-NORMANDIE.

Dans la Haute-Normandie et la partie avoisinante du Calvados, les paysans, indifférents à la politique, obéissent aux notables, la plupart orléanistes. Autour du Neubourg, patrie et résidence de Dupont (de l'Eure), son influence personnelle a fait beaucoup de républicains modérés : à Bernay, ville de draperie, on signe des adresses en son honneur; à Pacy et à Beaumont, la division du parti de l'ordre fait passer son candidat; Neubourg, en 1851, élit un conseil municipal républicain. Les républicains ne sont en nombre que parmi les ouvriers des industries textiles, et ils n'ont la majorité que dans deux faubourgs de Rouen, Graville, « bourg pourri de la démagogie », Sotteville, où depuis 48 ils sont restés les maîtres du conseil municipal dissous deux fois. Il y a en 1849 quatre journaux démocratiques, mais le nombre de leurs abonnés dans les ateliers a diminué beaucoup; quand la répression les a fait disparaître, la propagande se fait dans les cabarets, auprès des ouvriers et des soldats; on organise en 1851 un banquet du 24 février à 30 centimes, que le commissaire de police interrompt.

LES RÉPUBLICAINS DANS L'ORNE.

Le Perche (Orne), le Maine, la Beauce, pays agricoles producteurs de blé, donnent la majorité au parti de l'ordre, mais la région voisine de la Bretagne n'a pas de vie politique; les légitimistes et le clergé sont puissants dans la Mayenne, pays de grande propriété. La région de l'Est, où la propriété est plus divisée et le pays plus riche, a des centres républicains assez nombreux dans les villes et quelques gros bourgs : Laigle, où sont les ouvriers du fer, Domfront, où le conseil municipal est « d'opinion radicale » dans un arrondissement tout entier conservateur, Gacé, où les pompiers ont pris pour cible un niveau au-dessous d'un bonnet phrygien, la Ferté-Macé, Alençon, où se tiennent des réunions, Mortagne et son arrondissement, où la Montagne a eu la majorité en 1849. Les républicains sont assez nombreux dans l'Orne pour que Garnier-Pagès y prépare sa candidature. Dans la Sarthe, l'ancienne circonscription de Ledru-Rollin reste en majorité républicaine, le Mans est un foyer d'agitation où se publie la feuille démocratique de toute la région, le *Bonhomme manceau*, qui excite « la défiance des habitants des campagnes contre les grands propriétaires ». Mamers est un centre républicain où l'ancien sous-commissaire de 48 a gardé de l'influence. Saint-Calais, dont l'arrondissement est républicain, se signale en 1849 par les manifestations de la garde nationale; à la revue du 9 avril elle crie : « Vive la République démocratique et sociale! Vive Ledru-Rollin! A bas les blancs! »; le soir, au banquet, le sous-préfet, ayant commencé son discours par : « Messieurs », est interrompu et forcé de reprendre : « Citoyens ». En 1850, des jeunes gens, irrités de la fermeture d'un club, se promènent avec des bonnets rouges à Écommoy.

DANS LA SARTHE.

DANS L'EURE-ET-LOIR.

Dans l'Eure-et-Loir, les groupes de républicains se trouvent à la limite Nord, à Anet, pays de vignerons, où le maire et l'adjoint lisent dans les cafés et commentent les « journaux démagogiques » (le sous-préfet interdit en 1850 la lecture à haute voix dans les cafés); à la limite Sud, de Bonneval à Châteaudun (Saint-Lubin, Saint-Remy, Bléry, la Loupe), où la propagande se fait dans les cabarets et dans les centres industriels; trois journaux démocratiques ont péri à Chartres avant 1850; mais il y a assez de républicains dans le conseil général en 1850 pour s'opposer au vœu en faveur de la revision.

EN SEINE-ET-OISE.

Le département de Seine-et-Oise, qui a peu de vie politique, est en grande majorité partisan d'un pouvoir fort, excepté les villages voisins de Paris (Écouen, Montmorency), et le pays de Pontoise, dont la population est « turbulente ». Dourdan élit en 1851 une municipalité rouge, et les ouvriers de Corbeil, de Sèvres et de la papeterie d'Essonnes sont en relations avec les ouvriers de Paris (en 1849, on en signale 400 comme socialistes).

DANS LE LOIRET. La région de la Loire est, comme la Sarthe, un pays agricole où une forte portion des paysans est démocrate. La Gâtine (Pithiviers) et la Sologne, pays stériles et pauvres, sans vie politique, suivent la direction des grands propriétaires du parti de l'ordre. Les conservateurs font venir à Orléans (en 1850), pour rédiger l'organe légitimiste, un journaliste professionnel, Lavedan (le futur Ph. de Grandlieu). Orléans est le centre où se tiennent les conférences des chefs de parti, il s'y publie 3 journaux républicains modérés (le principal, la *Constitution*, polémise contre l'évêque Dupanloup). Les pays républicains sont au voisinage de l'Yonne dans la région de Montargis et de Gien. A Châteauroux, où le journal démocrate a la plupart de ses abonnés, le « parti rouge » a pour lui le maire et le chef de bataillon de la garde nationale; Artenai, pays « remuant », en relations avec les démocrates de Sens, a élu un conseil municipal démocrate; Briare, peuplé de mariniers, a été gagné par les démocrates de l'Yonne et de la Nièvre; Montargis a un journal avancé, l'*Ami du Peuple*, une garde nationale assez républicaine pour être dissoute, et une loge maçonnique dont « les amis de l'ordre », en 1851, demandent la dissolution.

EN LOIR-ET-CHER. En Loir-et-Cher, la région républicaine confine aux parties démocratiques de la Sarthe : c'est le Vendômois (où deux cantons seulement sont conservateurs) et la partie du Blésois qui y touche, Marchenoir et Ouzouer; ce sont les deux cantons de Romorantin voisins du Cher; il y passe en 1849 des républicains influents par leur situation personnelle; ils s'unissent en 1850 sous la direction de l'avocat Sarraut; les propagandistes vont les jours de foires et d'assemblées dans les maisons des républicains lire les journaux et tenir des discours politiques; ils paraissent réussir auprès des paysans.

EN TOURAINE. La Touraine a été profondément remuée par la propagande démocratique. Seul, l'arrondissement de Loches, pays de grandes propriétés, est conservateur; encore faut-il excepter les cantons voisins du Poitou, où il y a des ouvriers du fer, la Haye-Descartes, où plusieurs maires sont républicains, Gland-Cusigny, Preuilly, où le commandant de la garde nationale a été un démocrate. Les républicains semblent surtout nombreux dans les bourgs. Les rapports signalent plusieurs instituteurs révoqués qui font une propagande orale, et des « meneurs » dans les cabarets. Le parti républicain est assez organisé pour reconstituer en 1851 un journal sous la forme d'une société par actions de 5 francs. L'arrondissement de Saumur, pays de vignerons et de petits propriétaires, est, comme toute la région des bords de la Loire, disputé entre les conservateurs et les républicains démocrates.

IV. — LA RÉGION DE L'OUEST

LA BRETAGNE LÉGITIMISTE.

LA Bretagne est conservatrice et soumise au clergé. « Le principe de l'autorité y a conservé son prestige, la religion exerce dans les campagnes une action incontestée et presque sans partage, qui décourage les propagandistes. » Le parti légitimiste, renforcé par la crainte du socialisme, « a attiré à lui » beaucoup d'anciens libéraux de la gauche dynastique; il domine le parti de l'ordre. La plupart des journaux (6), et les plus importants, sont légitimistes. Le plus puissant, l'*Hermine de Nantes*, et la *Bretagne* de Vannes, dirigée par un Cadoudal, attaquent ouvertement la Constitution, « qui n'a pas reçu le baptême national », et la République établie sans la sanction de la nation.

BRETAGNE FRANÇAISE.

La région la plus légitimiste est la Bretagne française, surtout les pays de Vitré et de Montfort, où on ne relève « aucun fait politique depuis 1848 », les campagnes de la Loire-Inférieure, et le pays de Ploërmel. Il n'y a que de petits groupes républicains, la plupart modérés, dans les villes : à Fougères un petit « parti rouge » évalué à 150 individus, à Redon un « Cercle républicain » qui. en 1850, s'est scindé par la séparation des rouges, à Pornic, à Dinant, à Loudéac, centre du commerce des toiles, où deux représentants de 48 ont fondé une société d'ouvriers. A Saint-Malo, « le haut commerce dirige la classe ouvrière ». A Rennes, une soixantaine d'ouvriers ont un « Cercle de travailleurs ». où ils lisent et discutent les journaux, et se donnent « le mot d'ordre » pour se réunir ailleurs; des brochures « socialistes », venues de Paris, sont déposées chez un coiffeur et un limonadier, où quelques paysans viennent les prendre sous prétexte de se faire raser ou de se rafraîchir. Même Nantes, où l'ancien parti républicain a conservé ses chefs bourgeois, un avocat (Waldeck-Rousseau), un médecin (Guépin), n'a que deux cercles républicains : un modéré, un démocrate, et un millier d'ouvriers groupés autour de la « Boulangerie fraternelle » qui en 1851, font passer leurs candidats au conseil des prud'hommes. Le *National de l'Ouest*, journal modéré de Nantes, est le seul organe républicain de la région; aucune imprimerie n'a osé se charger d'en créer un à Rennes.

NANTES.

BRETAGNE BRETONNANTE.

Le pays de langue bretonne, alors comme aujourd'hui, est plus démocratique, et les républicains y sont plus nombreux. Dans les Côtes-du-Nord, ils ont fait passer leurs candidats en 48; battus en 49, ils « cherchent une revanche ». Ils sont nombreux dans le pays de Paimpol et dans les villes de Lannion et de Tréguier, où « la classe inférieure est disposée à la turbulence ». A la fin de 1849, ils tiennent à Plestin une réunion pour essayer de fonder un journal; ils font de la propagande à la

campagne. En 1851, deux hommes sont condamnés pour avoir chanté « dans des groupes » une chanson en breton : « Les riches amassent tout. Les fermiers ne peuvent payer. Les pauvres seront toujours dupes. Il est temps pour eux d'ouvrir les yeux. » L'arrondissement de Morlaix, où la campagne est dominée par les légitimistes, a donné un tiers des voix au parti républicain modéré, formé de républicains de la veille et d'opposants dynastiques ralliés; quelques ouvriers des tabacs de Morlaix ont voté pour les rouges. Un comité de « démocratie sociale » s'est formé dans le bourg du Faou parmi les artisans. Les groupes républicains les plus compacts sont dans les deux ports de guerre, Brest et Lorient; les ouvriers du port en forment le noyau; à Lorient, ils ont élu un conseil municipal républicain et, quand il est dissous, ils donnent la majorité à la « liste des ouvriers » contre la coalition des « partisans de l'ordre ». La vieille forteresse des bleus en pays breton, Pontivy, appartient depuis 1848 à un parti républicain actif, dirigé par un commis des Contributions indirectes, en relations avec les bourgs de la région. Il a gagné une partie des paysans du domaine congéable, en leur disant qu'ils sont « propriétaires de leurs terres » et doivent empêcher de faire exécuter les congéments par la troupe.

ANJOU ET VENDÉE.

La région de l'insurrection vendéenne, l'Anjou (moins Saumur) et la partie Nord du Poitou (Vendée et arrondissement de Bressuire), reste soumise au clergé et aux châteaux. L'Anjou élit de Falloux, chef du parti catholique. En Vendée, le clergé, tout-puissant dans le Bocage, a fait élire une liste exclusivement légitimiste; la Plaine, où beaucoup de paysans sont propriétaires, garde le souvenir des luttes des *bleus* contre le Bocage royaliste, mais elle n'est pas devenue républicaine. On signale un petit club républicain démocratique à la Roche-sur-Yon, un petit journal républicain à Fontenay, et, aux Sables-d'Olonne, un état d'esprit démocratique par opposition aux légitimistes. Il n'y a guère de républicains que parmi les ouvriers de la ville d'Angers, les ardoisiers des carrières de Trélazé et les tisserands de toiles de la région de Cholet. Les travailleurs à domicile, qui forment presque toute la classe ouvrière, vivent misérablement, indifférents à la politique; ils entrent même dans des sociétés créées pour combattre les clubs républicains.

POITOU.

La partie Sud du Poitou (Deux-Sèvres et Vienne), pays de petits propriétaires, dirigés par la bourgeoisie qui avant 1848 votait pour l'opposition dynastique, reste dominée par les conservateurs modérés coalisés avec les légitimistes; aux élections de 49, ils ont écarté les républicains. Poitiers, ville d'évêché, sans industrie, n'est pas un centre politique; mais il s'y imprime deux journaux républicains, dont un démocrate, et les bourgeois, républicains modérés par crainte des légitimistes, ont fait élire un conseil municipal républicain. Le clergé y est

influent, la noblesse est riche et forme une société à part; il y a un journal légitimiste, et l'évêque Pie, conseiller du comte de Chambord, publie des mandements politiques. Au voyage du Président, en 1850, son discours « théocratique » a irrité les bourgeois, et les paysans ont crié : « Vive la République! » en haine des vieux partis. Les républicains sont beaucoup plus nombreux dans les Deux-Sèvres, surtout parmi les protestants. Châtellerault, où la fabrique d'armes et la coutellerie font vivre une population ouvrière, a voté en 48 pour les démocrates. Niort, centre d'une industrie des peaux, outre le journal d'opposition dynastique devenu républicain, a un journal démocrate et un journal anticlérical lus par les ouvriers, deux « sociétés philanthropiques » d'ouvriers (cordonniers et chamoiseurs), qui élisent présidents des bourgeois, deux sociétés musicales d'ouvriers, qui chantent des chants politiques. La garde nationale en 1851 crie : « Vive la République! Vive la Constitution! » Parthenay a un club démocratique et des ouvriers qui lisent les journaux; à Melle, le sous-commissaire républicain de 1848 a conservé un parti.

LES RÉPUBLICAINS DES DEUX-SÈVRES.

LES CHARENTES NAPOLÉONIENNES.

Les Charentes, pays de petits propriétaires et de vignerons, ont un esprit politique exceptionnel. Les paysans y sont « fort irréligieux », au point de faire venir des pasteurs protestants dans quelques communes; hostiles aux anciens partis, mais ennemis de la République, ils sont napoléoniens : c'est la couleur du principal journal. Dans la Charente, « le seul point agité » est Confolens où l'influence personnelle de l'ancien représentant de 48, Babaud-Larivière, commandant de la garde nationale, maintient un centre républicain ; même à Angoulême les ouvriers républicains ne sont pas nombreux. Dans la Charente-Inférieure, on compte 4 journaux modérés et 3 démocrates. A la Rochelle, l'esprit républicain est excité par l'animosité des ouvriers et des marins contre la garnison; dans une rixe, les ouvriers demandent : « Êtes-vous républicains? » Il y a eu un club d'ouvriers dirigé par l'aumônier du collège et quelques jeunes professeurs; on l'a dispersé en destituant l'un et déplaçant les autres. A Marennes des instituteurs protestants « sont signalés comme socialistes »; mais les protestants influents sont alliés au parti de l'ordre. Les démocrates se trouvent surtout à Saintes parmi les ouvriers du bâtiment et dans la garde nationale. Le groupe le plus compact est formé par les ouvriers du port de Rochefort, qui votent « comme un seul homme » pour la Montagne.

V. — *LA RÉGION DU SUD-OUEST*

LA GIRONDE.

LES départements en bordure sur l'Océan sont un pays conservateur où les ouvriers mêmes s'occupent peu de politique. Bordeaux, quoique grande ville, a 4 journaux conservateurs et un seul républicain. Mais le parti de l'ordre dans la Gironde est divisé : en 1850, les légitimistes à Libourne se séparent du comité du parti, leurs journaux sont en querelle avec ceux des orléanistes. Les centres républicains sont Bordeaux, où la petite bourgeoisie qui forme la garde nationale célèbre la fête du 24 février en criant : « Vive la République ! » et les petites villes du vignoble, Castillon, où on dissout le cercle, la Réole, où le conseil municipal démocrate dissous en 1850 est remplacé par un conseil « socialiste », formé presque uniquement d'artisans, Blaye, où le conseil démocrate lutte pour défendre son collège communal, Libourne, où le conseil vote une indemnité à deux professeurs du collège suspendus par le ministre, et le pays protestant de Sainte-Foy. La minorité républicaine, grâce à l'indifférence et aux divisions des conservateurs, fait passer un représentant de la Montagne.

LES LANDES.

Dans les Landes, où la population est disséminée et « de caractère mou », il n'y a de républicains qu'à Dax, Aire et quelques bourgs de l'arrondissement de Saint-Sever, où s'exerce l'influence personnelle du représentant républicain, Pascal Duprat. L'opposition prend la forme de chansons contre les prêtres, et de rébellion à la gendarmerie.

BASSES-PYRÉNÉES.

Les républicains sont plus nombreux dans les Basses-Pyrénées; ils ont 3 journaux, beaucoup de conseils municipaux (élus en 1848), des maires et des instituteurs, surtout par opposition contre les prêtres. Leurs centres sont Pau, où les ouvriers du pays font de la propagande dans les campagnes; Saint-Palais, où la propagande s'adresse aux « petits propriétaires obérés »; Saint-Jean-Pied-de-Port, où la garde nationale reçoit le représentant républicain. A Bayonne, l'élection d'un conseil municipal opposant n'est guère qu'un acte de fronde. Le pays basque, docile au clergé, est conservateur.

La population des Pyrénées, enfermée dans des vallées sans communications avec le dehors, reste dominée par des influences locales. La masse est catholique et légitimiste, mais le parti de l'ordre est divisé par la rivalité entre les deux familles nobles de Goulard et de Gontaut.

HAUTES-PYRÉNÉES.

Dans les Hautes-Pyrénées, l'influence personnelle d'un démocrate, Deville, a fait élire des représentants républicains. Le parti n'est pas organisé, c'est « seulement un accord d'opinions et d'efforts », exprimé par ce cri : « A bas les nobles et ceux qui les soutiennent! » Il a son centre à Tarbes, où s'imprime le journal démocratique; le « cercle

démocratique », créé en 1848, accru de tous les maires, adjoints et instituteurs suspendus ou révoqués, est dissous en 1850. L'Ariège est depuis longtemps partagée entre deux factions locales dont la rivalité se donne un air de luttes politiques. La population, habituée à dévaster les bois, en conflit permanent avec les gardes forestiers et les gendarmes, est ouverte à la propagande démocratique, faite par les petites villes, Foix, Tarascon, Saint-Girons.

ARIÈGE.

La région de la Garonne et de ses affluents, pays de plaines et de collines, tout agricole, mais indifférent en religion et de sentiment égalitaire, a dès 1848 une tendance vers la république démocratique, contrecarrée par la résistance des propriétaires et du clergé. Les rouges et les blancs s'y disputent la majorité. Les rouges ont leur force du côté de l'Ouest, Périgord, Agenais, Gascogne.

LE PÉRIGORD RÉPUBLICAIN.

Le Périgord « est couvert de petits châteaux » habités par des nobles et des bourgeois légitimistes, propriétaires des terres, que les paysans tiennent en métayage. Le clergé n'a pas d'influence électorale. Toutes les villes sont des centres républicains; les gardes nationales y sont républicaines, il s'y publie des journaux démocrates : à Périgueux, le *Républicain de la Dordogne*, poursuivi trois fois en 1850; à Ribérac, la *Ruche de la Dordogne*, rédigée par Marc Dufraisse, représentant Montagnard; à Nontron, le *Démocrate de la Dordogne*; Ribérac et Nontron manifestent au passage de deux régiments républicains envoyés en disgrâce. A la campagne, les légitimistes, « nombreux, riches... aimés individuellement », ne sont pas écoutés; les paysans repoussent la monarchie par haine de la noblesse. Le procureur général attribue les succès des rouges à l'influence des maires élus et à la propagande des instituteurs, « la plus détestable de toutes les classes ». Le paysan, « soumis à l'autorité jusqu'à l'aveuglement », en obéissant au maire, croit obéir au gouvernement. Dès qu'un maire est nommé, il dit « qu'il possède la loi ». En déposant leur bulletin de vote, beaucoup de paysans disent : « Voilà ce que le maire m'a chargé de vous remettre. » Les instituteurs forment « une sorte de franc-maçonnerie », leur propagande s'adresse aux métayers : on leur promet qu'ils « jouiraient seuls des domaines à mi-fruit », les petites propriétés restant inviolables. Sur ce programme ont été élus les représentants de la Montagne. « Nous aurions fait passer des chameaux. »



LE SUD-OUEST RÉPUBLICAIN.

L'Agenais (Lot-et-Garonne), les parties du Quercy (Lot et Tarn-et-Garonne) qui y touchent, l'Armagnac (nord du Gers), le Toulousain, ont le même esprit politique. Les républicains dominent dans les villes : Agen, où est le comité directeur du parti, formé par trois avocats; Villeneuve-sur-Lot, « ville de tout temps ingouvernable », dont la garde nationale est dissoute en 1850; Marmande, livrée aux « hommes

de désordre »; Cahors, devenue démocrate en 1849, où les sous-officiers de la garnison fraternisent dans les cafés avec les démocrates et où la garde nationale est hostile; Figeac, centre de « doctrines subversives », où s'est créée une réunion de « chanteurs Montagnards » en bonnets et ceintures rouges; Gourdon, où l'on chante la nuit des chants révolutionnaires; Gannat, gouverné par « les démagogues », où la garde nationale, le maire et le conseil municipal vont féliciter le représentant Montagnard dans sa maison (1850); Moissac, où « le parti rouge », qui a fait passer en 49 un représentant Montagnard, réélit en 1850 un conseil municipal démocrate : la bourgeoisie y a un cercle démocratique et une loge maçonnique républicaine; l'avocat Manau, ancien secrétaire de Ledru-Rollin, plaide pour les républicains. La propagande a gagné les bourgs voisins de la partie républicaine du Gers, Montaigne, Valence, Beaumont, et deux cantons de Castel-Sarrazin, Lavit et Saint-Nicolas.

Condom, « quartier général du socialisme », a une loge maçonnique républicaine; Lectoure élit sans concurrents un conseil municipal démocrate, et l'administration a peine à trouver trois hommes pour une mairie « provisoire »; Saint-Clar est « agité »; Fleurance est hostile : le maire, un riche bourgeois, est capitaine des pompiers qu'il réunit souvent dans des banquets, un prêtre « devenu communiste » a créé une école où il reçoit des fils d'artisans aisés; Mauvezin, seule ville républicaine de l'arrondissement conservateur de Lombez, a un maire qui laisse les ouvriers faire charivari. Les arrondissements de Villeneuve, Marmande, Moissac, Condom, Lectoure, ont donné la majorité aux candidats rouges, soutenus par les paysans propriétaires et les maires en guerre ouverte avec les curés. Le procureur ne peut expliquer cette conduite que par l'action des journaux, ou parce qu'on a dit : « Les riches paieront seuls les impôts. » Le pays d'Auch est disputé entre les deux partis.

TOULOUSE.

Dans la vallée de la Garonne, Muret, Saint-Gaudens, Saint-Bertrand, Montréjau sont républicaines. Toulouse, avec sa nombreuse population d'ouvriers, est un foyer d'agitation. Il s'y publie trois journaux démocrates; les représentants Montagnards y ont créé une organisation avec des correspondants dans chaque canton. Depuis que les clubs sont fermés, on se réunit dans les cafés. Mais le clergé « légitimiste » a de l'action sur les ouvriers enrôlés dans les sociétés de bienfaisance et la société de Saint François-Xavier; les bourgeois et les commerçants sont plutôt orléanistes.

LE VERSANT DU MASSIF CENTRAL, PAYS CONSERVATEUR.

Les pays les plus conservateurs sont à l'ouest, près des Landes et des Pyrénées, les arrondissements de Nérac (excepté Barbaste), Lombez et Mirande; à l'est, la région voisine du Massif central, dominée par le clergé et les conservateurs. Dans le Lot, l'évêque donne des instruc-

tions, et le parti de l'ordre a une forte majorité; s'il a passé deux Montagnards, c'est par la division entre orléanistes et légitimistes. Le Tarn-et-Garonne, sauf Moissac, est conservateur; Léon de Malleville, ami de Thiers, y a une influence personnelle orléaniste; les légitimistes ont la majorité à Montauban, et dominent l'arrondissement de Villefranche, sauf Caraman. Dans le Tarn, la campagne est sous l'influence des gentilshommes catholiques; le parti légitimiste est puissant surtout dans l'arrondissement de Lavaur; les républicains sont réduits aux villes : Albi, où se publie le journal républicain; Gaillac, ville natale d'un représentant républicain. Les représentants de gauche ont été élus grâce à Mazamet, centre de l'industrie drapière, où la population ouvrière a été gagnée par la propagande démocratique, et où la bourgeoisie industrielle et commerçante, en majorité protestante, a passé de l'opposition dynastique à la République.

Dans l'ensemble, le Midi gascon est républicain dans les vallées basses, conservateur, surtout légitimiste, près des montagnes, sauf le pays industriel et protestant.

VI. — LA RÉGION DU MASSIF CENTRAL

CE terme réunit quatre pays différents de nature et de population, le versant nord vers la Loire, le versant ouest (Limousin), le plateau du centre, le versant est et sud vers la Méditerranée.

BOURBONNAIS.

Le pays de la Loire moyenne (Bourbonnais, Nivernais, Berry), moitié agricole, moitié industriel, où la terre appartient en partie aux paysans, en partie aux grands propriétaires, est disputé entre conservateurs et républicains. Les légitimistes sont nombreux dans les arrondissements agricoles de Moulins et de Cusset, pays de châteaux, où les paysans sont métayers. Mais Moulins est un centre républicain, où se publie un journal démocratique, les fonctionnaires républicains nommés en 1848 ont, avant d'être révoqués, fait de la propagande dans les campagnes. Les paysans, à qui on a fait espérer la restitution des 45 centimes et du milliard des émigrés, ont, par haine de la bourgeoisie, fait passer les candidats de la Montagne. Cusset a un conseil municipal républicain, et le maire refuse de retirer l'autorisation à la loge maçonnique. Les républicains sont forts surtout près du Limousin, à Gannat, Saint-Pourçain, où en 1850 est élu maire un instituteur révoqué, Chantelle, et dont on désarme la garde nationale en 1851; dans le canton d'Huriel, et surtout dans la région industrielle de Montluçon, où le parti rouge domine jusqu'en 1852. Les communes où le maire est républicain « forment de petites républiques ». Dans les cabarets on

affiche les portraits des sous-officiers condamnés après le 13 juin.

LA NIÈVRE. Le Morvan, pays pauvre, est conservateur, excepté Château-Chinon et Moulins-Engilbert. Nevers « n'est pas un centre actif », le journal républicain y est mort en 1849. Mais les démocrates dominent la région voisine de l'Yonne et la vallée de la Loire : la Charité, qui a une loge maçonnique; Cosnes, où il y a un cercle républicain. La Nièvre a donné la majorité aux candidats de la Montagne en 1849; on y lit peu, sauf les almanachs; mais la propagande orale a profondément agi sur les campagnes. *CLAMECY.* Clamecy, centre républicain isolé au milieu de campagnes conservatrices, a une population d'artisans et de flotteurs, en relations avec les démocrates de Paris; à la fête du 24 février 1851, les gardes nationaux occupent l'église « pêle-mêle avec des gens de mauvaise mine ornés de cravates rouges », qui, au *Te Deum*, crient : « Vive la République! »; quand la garde nationale est désarmée, il se produit un tumulte.

LE BERRY. La population du Berry est conservatrice en Sologne, dans la partie agricole (Indre), et dans le pays de Sancerre (Cher), où les légitimistes et les orléanistes se disputent l'influence. Il n'y a de républicains dans l'Indre qu'Issoudun et les vignerons des alentours, le Blanc, où un médecin a créé un centre d'agitation qui jusqu'en 1851 agit sur la campagne, la Châtre, où se publie un journal démocratique inspiré, dit-on, par George Sand établie aux environs, et les faubourgs de Châteauroux qui, en 1852, feront passer un conseiller général républicain.

LE CHER. Le Cher, modéré en 1848, a donné la majorité à la Montagne en 1849. Les démocrates ont rapidement gagné, par la propagande orale, les vallées du Cher et de la Loire et les ouvriers de l'industrie du fer, en promettant d'abolir l'impôt sur le vin et de faire hausser les salaires. Les candidats de la Montagne, exploitant l'impopularité du clergé et de la bourgeoisie, se sont présentés comme gens du peuple, montrant la « profusion des gouvernants, leur insensibilité pour le pauvre peuple, l'égoïsme des riches ». Le pays est sous l'influence personnelle de l'orateur Michel, avocat marseillais établi à Bourges. Le parti a pour agents les instituteurs, les huissiers, les facteurs, les cantonniers. Il a créé des sociétés de secours mutuels, dont le « personnel est tout formé de démocrates ». Il y a des centres à Sancerre, dans les bourgs voisins, Sanceryac, Néronde, la Guerche, à Saint-Amand, dont la garde nationale est désarmée en 1851 : on y donne en février un bal par souscription avec une statue de la Liberté en bonnet rouge, on y fait en avril une émeute pour faire relâcher deux hommes arrêtés par le sous-préfet. Les républicains tiennent souvent des réunions que le procureur général (à tort ou à raison) regarde comme des sociétés secrètes.

Le Limousin est en majorité républicain démocratique, surtout sur

le versant de la Loire (Creuse et Haute-Vienne). Les maçons qui chaque année vont travailler à Paris ou à Lyon, et reviennent passer l'hiver dans leur village, y rapportent des brochures et des journaux démocratiques qui sont lus et commentés dans les veillées. Des paysans terminent leurs lettres par la formule : « Vive la République démocratique et sociale! » La Creuse a élu, en 1849, des représentants Montagnards, parmi lesquels un maçon, Nadaud (dont on veut faire un candidat ouvrier à la Présidence de la République). Toutes les villes y sont des foyers d'opposition républicaine : Guéret, où la garde nationale s'abstient de venir à la revue passée par le nouveau préfet; Aubusson, centre de la tapisserie, qui manifeste contre le préfet; Boussac, où a résidé Pierre Leroux et où les ouvriers gardent le souvenir de sa propagande socialiste; Bourganeuf, agité par les maçons sans travail; la Souterraine. *LA CREUSE DÉMOCRATIQUE.*

La Haute-Vienne est partagée d'une façon qui étonne le procureur général. Là où la terre n'appartient pas aux paysans, « où par conséquent, dit-il, toutes les probabilités semblent être pour le socialisme », les électeurs, « influencés » par les grands propriétaires, votent pour les conservateurs : ce sont les pays de Rochechouart et de Saint-Yrieix, voisins du Poitou. Les pays qui votent pour les rouges sont ceux du côté de la Creuse où les paysans sont propriétaires et où, d'après la même théorie, « le socialisme devrait avoir le moins de chances ». Une grande partie de la petite bourgeoisie, et même, à Bellac, la bourgeoisie moyenne, vote pour les démocrates. Le clergé n'a pas d'influence, et n'est pas aimé; on fait venir à Châteaupassac, au Dorat, des pasteurs protestants qui, « sous prétexte qu'ils sont libres d'enseigner, soufflent la haine des prêtres catholiques ». Même dans le pays légitimiste il y a des bourgs républicains, Aradour, Saint-Junien, dont la garde nationale est dissoute. Le centre du parti est Limoges (avec Saint-Léonard), où les ouvriers ont été organisés dès 1848. Les condamnés de l'affaire d'avril 48 y sont regardés comme des martyrs. Les ouvriers porcelainiers, restés « incorrigibles », ont encore en 1851 leur « association porcelainière », qui tient une réunion pour recevoir Nadaud. L'association des ouvriers cordonniers a été condamnée comme société secrète, et dissoute. Ils ne font pas de manifestation bruyante, mais ils essaient de fraterniser avec les soldats de la garnison. En 1850, quand des sous-officiers sont envoyés en Algérie pour leurs opinions ou leurs votes, et des soldats aux compagnies de discipline pour cris séditieux, les ouvriers font en secret des quêtes « pour les victimes de leur indépendance ». *LA HAUTE-VIENNE.*

L'arrondissement d'Ussel, voisin de la Creuse, est en majorité démocrate et anticlérical; la moitié du conseil municipal d'Ussel démis- *LE BAS LIMOUSIN.*

sionne en 1850 pour protester contre la suppression du collège communal laïque, et est réélue. La garde nationale de Bort, dissoute pour avoir refusé de se rendre à la réception du préfet, manifeste contre l'évêque au cri de : « A bas les calotins! » Les rouges dominent surtout au voisinage du Périgord et dans l'arrondissement de Brives, où la propagande pénètre jusque dans les hameaux. Les officiers de la garde nationale de Brives démissionnent pour protester contre la décision du préfet de ne pas laisser faire d'élections. La partie du Limousin tournée vers le Midi est moins républicaine. Les conservateurs orléanistes sont influents dans le pays de Tulle, où ils ont deux journaux.

LES CONSERVATEURS EN AUVERGNE.

La région du plateau volcanique (Auvergne et Velay), presque toute agricole, est partagée entre les deux tendances opposées. Les conservateurs dominent dans les parties les plus montagneuses aux deux extrémités : d'un côté la partie ouest du Puy-de-Dôme, et le Cantal moins le pays de Saint-Flour, de l'autre le rebord Est du plateau, dans la Haute-Loire. Le parti de l'ordre en Auvergne est divisé et effrayé, il « ne croit pas à sa durée ». En Haute-Loire, il est plus ferme et plus uni, il a une petite majorité dans les arrondissements du Puy et d'Yssingeaux.

LES PAYS RÉPUBLICAINS D'AUVERGNE.

La partie centrale, vallées de l'Allier et de la Dore, pays de petite propriété, Thiers, centre de la coutellerie, a été gagnée par la propagande de la Montagne. L'organe du parti, *Le Prolétaire*, fait campagne contre l'impôt sur les boissons. Dans l'arrondissement d'Ambert, le gouvernement n'a pas 20 maires (sur 32). En 1850, on plante des arbres de la liberté aux environs de Thiers et d'Issoire et, pour protester contre la destruction des arbres à Paris, on renverse deux croix plantées par une mission. A Issoire, le jour de la fête, on fait une promenade en musique avec un drapeau portant un triangle égalitaire; les enfants crient : « Vive la République démocratique! A bas les riches! » sous les fenêtres du salon où se réunit « la société », et, quand les gendarmes enlèvent le drapeau, il y a une bagarre. Les démocrates manifestent leur confiance dans l'avenir par « les menaces contre les bourgeois, les injures au clergé »; déconcertés par la loi du 31 mai, ils reprennent courage dans l'attente de 1852. En 1851, des bandes de cultivateurs républicains s'en vont le dimanche matin travailler les champs de « leurs coreligionnaires politiques » malades, et reviennent ensemble à travers la ville en criant : « Vive la République! » A Thiers, la garde nationale est dissoute. A Aurillac, la garde nationale, réunie le 1er septembre 1850 devant le préfet, crie : « Vive la République! » « avec une affectation marquée »; ses officiers signent une pétition contre la loi du 31 mai. Le Puy a un journal démocrate, l'*Ami du peuple*, entretenu par le représentant (condamné), et sa garde nationale

est dissoute pour cris séditieux en 1850. La Haute-Loire élit un Montagnard en 1850 à 6 000 voix de majorité.

SAINT-FLOUR.

Saint-Flour, où la plus grande partie du barreau et de la petite bourgeoisie appartient au parti rouge, est en lutte ouverte contre l'évêque, qui a transformé le petit séminaire de façon à faire concurrence au collège communal; le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rendre l'enseignement gratuit et de supprimer l'allocation aux curés et vicaires (1850). Le préfet interdit le banquet du 24 février (1851); la garde nationale, après la cérémonie religieuse, va proposer au sous-préfet de la passer en revue, et défile au cri de « Vive la République! » Le soir, 140 républicains tiennent un banquet par groupes dans 8 auberges.

BRIOUDE.

Brioude aussi est une ville démocratique. La garde nationale y est désarmée; en 1851, on y célèbre le 24 février par des banquets de groupes d'une quinzaine de convives dans des maisons privées. Les républicains vont dans les foires et marchés des environs faire une propagande secrète avec « la connivence des maires ».

LA MONTAGNE.

La région rapide, coupée de ravins, de versants en pente (Ardèche, Lozère, Aveyron), pays de population disséminée, pauvre, privée de communications (les routes n'étaient pas encore faites), est restée docile au clergé qui fait voter en masse les paysans pour le parti de l'ordre, excepté les protestants. La bordure étroite de plaine au pied de la montagne a la même population démocratique que le Languedoc.

L'AVEYRON.

Dans l'Aveyron, les légitimistes tiennent toute la montagne sauf les protestants de Saint-Affrique; il n'y a d'orléanistes qu'à Rodez, et ailleurs quelques bourgeois protestants. Les républicains sont nombreux dans la ville de Rodez, à Sauveterre qui donne une forte majorité aux rouges en 49, à Saint-Affrique où on désarme la garde nationale, à Millau parmi les ouvriers qui prennent part à une souscription pour des instituteurs révoqués. Les démocrates dominent l'arrondissement de Villefranche, surtout les petits centres industriels, Decazeville et Aubin, où les employés et les ouvriers sont « notoirement dévoués au socialisme ».

LA LOZÈRE.

La Lozère, dominée par le clergé, excepté les pays protestants de Florac, a élu en 1848 des ecclésiastiques et vote pour les légitimistes; il n'y a aucun journal républicain. « Les populations ont conservé plus qu'en aucune contrée leur foi religieuse, leurs mœurs primitives, le respect des lois, des fonctionnaires publics ou même des hommes appartenant à la classe aisée et éclairée. » Le partage des biens communaux est « ardemment désiré par les paysans », mais l'agitation a été « arrêtée par l'influence du clergé ». Il n'y a de républicains que quelques instituteurs, un groupe de jeunes gens à Mende, quelques communes voisines de la Haute-Loire, et les protestants de Florac.

A la fête de Vialat, en 1851, des femmes vêtues de rouge sont montées sur l'estrade et ont chanté des « chansons démagogiques »; une grande farandole a traversé le village avec des emblèmes séditieux.

L'Ardèche est partagée nettement. Toute la population de la montagne, excepté les protestants, obéit au clergé et vote pour le parti de l'ordre, qui a une forte majorité dans les deux arrondissements de Tournon et Largentière. Les républicains dominent dans les parties basses, vallée du Rhône et région de Privas; ils ont pour eux les paysans protestants de la montagne, une partie des artisans des bourgs et les ouvriers mégissiers d'Annonay. C'est par la division du parti de l'ordre et à la majorité relative que la liste démocratique a passé en 1849; les républicains sont en minorité, ils n'ont qu'un journal qui, en 1850, « succombe sous des condamnations multiples ». Mais ils ont créé dans les arrondissements de Tournon et de Largentière, avec l'autorisation des maires, beaucoup de cercles qui servent à leur propagande.

VII. — LA RÉGION DU SUD

RÉPARTITION GÉNÉRALE DES OPINIONS.

LA région au sud du Massif central, entre le Rhône, la Méditerranée et les Pyrénées, est partagée entre les blancs et les rouges de même façon que le versant sud du massif. Les parties montagneuses restent sous l'influence du clergé et des grands propriétaires, presque tous légitimistes. La population des plaines en grande majorité et presque tous les protestants des montagnes sont républicains démocrates.

LES LÉGITIMISTES DU GARD.

Le Gard, pays des protestants, reste divisé par les haines confessionnelles, et plein du souvenir des massacres de la Révolution et de la Terreur blanche. Les légitimistes qui, en 1848, par haine de Louis-Philippe, ont accepté la République, sont devenus maîtres du conseil municipal de Nîmes et ont fait élire leurs candidats à la Constituante et la Législative; ils ont le principal journal de la région. Par opposition contre les protestants républicains de la Gardonenque et de la Vaunage, les catholiques du pays d'Aigues-Mortes et de la plaine du Rhône votent pour les blancs. En 1849, un groupe légitimiste surnommé « la Montagne blanche » fait campagne pour la monarchie appuyée sur l'appel au peuple; cette scission permet aux républicains, d'abord divisés en modérés et rouges, d'élire un démocrate en 1850.

LES RÉPUBLICAINS DES VILLES.

Les centres républicains les plus actifs sont les bourgs de la région protestante: Sauves, où le conseil municipal, le cercle des travailleurs et la garde nationale sont en conflit avec le préfet, Saint-Hippolyte, Clarensac, dont le maire est un des chefs du parti Montagnard, Durfort, Sommières, Ledignan, Anduze. Les républicains sont nombreux dans

les petites villes du Rhône, Roquemaure où ils portent des cravates rouges, Beaucaire où ils essaient d'empêcher un banquet légitimiste, Montfrin qui, en 1851, élit un conseil municipal rouge; il y en a à Uzès.

DES CAMPAGNES.

Dans les campagnes, les jeunes gens, même des familles riches, « adoptent les opinions démagogiques ». Des paysans aisés disent au procureur général : « Jusqu'ici les gouvernements n'ont rien fait pour nous; nous voulons essayer si la République sociale fera quelque chose. » Ils se plaignent qu'on ait élevé à 25 francs le prix du permis de chasse. Ceux qui ont à payer une annuité pour des terres achetées à crédit espèrent que les démocrates établiraient le crédit foncier.

LEGITIMISTES DE L'HÉRAULT.

Dans l'Hérault, la montagne (Lodève et surtout Saint-Pons) appartient aux légitimistes; ils ont aussi une partie des ouvriers de Montpellier, qui en 1850 suivent le mouvement de la Montagne blanche. Les ouvriers en draps de Lodève, qui se sont agités en 48, sont tenus sous une discipline qui les écarte de la vie politique. La plaine appartient aux rouges. Le gouvernement réussit par des condamnations à tuer en 1850 leur journal publié à Béziers. Mais ils tiennent des réunions fréquentes (les magistrats disent des « sociétés secrètes »). La plupart des maires laissent les instituteurs faire la propagande démocratique; plusieurs, après la loi du 31 mai, recopient l'ancienne liste électorale sans tenir compte de la loi. On signale des manifestations démocratiques dans presque toutes les petites villes du côté de la mer, à Lunel, Mauguio, Frontignan, Vic, Mèze, Florenzac, Capestang ; du côté de la montagne, Ganges, Puysserguier, Sainte-Chièvre (un enterrement suivi par des ouvriers en ceintures et cravates rouges). Les centres principaux sont Béziers, Cette, où les ouvriers fondeurs sont républicains, Pézenas, « foyer de troubles », les villes industrielles de Clermont-l'Hérault et de Bédarieux.

RÉPUBLICAINS DE L'HÉRAULT.

L'AUDE RÉPUBLICAINE.

L'Aude n'a qu'un parti légitimiste assez faible. L'influence personnelle de Barbès, élu en 1848 à la Constituante, a renforcé le parti démocratique qui domine dans la région du vignoble. Son centre principal est Narbonne; il s'y publie un journal rouge jusqu'à ce qu'on retire son brevet à l'imprimeur; on y organise des banquets; il y a des groupes à Castelnaudary, Limoux, la Nouvelle, parmi les ouvriers qui travaillent au port, à Carcassonne, où l'orchestre d'un bal ouvrier est orné des portraits de Barbès et d'autres proscrits.

BLANCS ET ROUGES EN PAYS CATALAN.

La population catalane (Pyrénées-Orientales) est divisée « en deux camps ennemis ». Les blancs, maîtres de la montagne, dominent les arrondissements de Prades et Céret, excepté les villes des deux vallées, Prades, Vinça, Céret, Arles-sur-Tech, qui ont des conseils municipaux républicains. La force des républicains est surtout dans la plaine, où les propriétaires aisés se mettent à la tête du parti rouge. A Perpi-

gnan, chaque parti a son quartier, Saint-Mathieu est rouge, Saint-Jacques blanc; les deux sociétés légitimiste et conservatrice se sont fondues en une seule, formée par moitié de bourgeois riches et de « chefs ouvriers ». Dans « ce pays de rivalités implacables », les rixes sont fréquentes entre rouges et blancs, à Perpignan, à Céret, à propos de la révocation du sous-préfet, à Rivesaltes à propos d'une chanson légitimiste en catalan, à Saint-Laurent, à Arles-sur-Tech. Les jurés déclarent qu'ils ne condamneront jamais en matière politique, parce qu'ils n'ont pas toujours à leur suite pour les protéger le juge de paix ou les gendarmes.

VIII. — LA RÉGION DU SUD-EST

LA PROVENCE LÉGITIMISTE.

LA Provence se répartit ainsi : l'ouest voisin du Rhône et le nord montagneux sont conservateurs, le sud et l'est sont rouges.

Les légitimistes dominent la campagne de Vaucluse (excepté le pays d'Apt) et la bordure du Rhône. Ils sont maîtres à Aix, moins les faubourgs, et à Barbentane, centre légitimiste ardent, et dans les autres villes ils sont nombreux. Tandis que dans le reste de la France les conservateurs sont passifs, ici ils forment un parti combatif, il entre des ouvriers; les rixes sont fréquentes entre blancs et rouges. A l'est, les conservateurs et le clergé dominent les parties hautes et dépeuplées des Basses-Alpes et l'arrondissement de Grasse, sauf les villes (Grasse, Antibes, Cannes); et jusqu'au bord de la mer dans les cantons voisins de Marseille (Aubagne, Cassis, la Ciotat), ils gardent la majorité.

LA PROVENCE RÉPUBLICAINE.

Les républicains, presque tous rouges, disputent aux conservateurs les petites villes de Vaucluse et Tarascon; ils ont la majorité à Avignon et Orange. Ils dominent même les campagnes dans l'arrondissement d'Apt, dans la plus grande partie des Bouches-du-Rhône, dans tout le Var actuel — dont Grasse a été détaché en 1860 — (Pertuis, Gardanne, Lambesc, la Seyne, le Luc, Vidauban, Brignolles), dans la région basse des Basses-Alpes (Forcalquier, Digne et surtout Manosque). Les paysans provençaux, indifférents en religion, hostiles aux riches, sont entrés avec ardeur dans la politique, ils élisent aux conseils municipaux des hommes de leur classe, de sentiments égalitaires. La propagande se fait par les *Chambrées*, petits cercles populaires où on écoute la lecture d'un journal républicain et où on chante des chansons démocratiques.

TOULON ET MARSEILLE.

Les deux grands ports ont une vie politique spéciale. A Toulon, les ouvriers du port donnent une majorité sûre au parti démocratique, et font élire au conseil municipal des ouvriers révoqués. A Marseille,

les ouvriers de l'industrie et les portefaix du port sont organisés sous la direction de deux cercles (Paradis et Marbeau), sans compter « les *nervi*, hommes de désordre », à qui la politique sert de prétexte. Un chef de parti influent, Esquiros, rédige un journal Montagnard.

LA CORSE.

La Corse, dont la vie publique se réduit à des rivalités entre les clans, n'est pas entrée dans le courant de la vie politique française: elle reste attachée à la famille de Napoléon, sauf le parti légitimiste du pays de Calvi, qui continue la tradition de Paoli Un petit groupe de jeunes républicains à Bastia fonde, en 1850, un « Cercle littéraire » bientôt fermé. Les deux groupes coalisés ont créé un journal d'opposition à Bastia.

LE DAUPHINÉ RÉPUBLICAIN.

Le Dauphiné est une région démocratique. L'Isère a dès 1848 une forte majorité républicaine, d'abord modérée, qui en 1849 s'unit au parti de la Montagne. Les légitimistes, impopulaires, exclus de tous les mandats électifs, « peu nombreux et sans cohésion », se sont fondus dans le parti de l'ordre. Les paysans, presque tous propriétaires, laborieux et de mœurs régulières, sont avant tout « antilégitimistes », hostiles au « régime des blancs et des prêtres »: ils votent pour la République démocratique et sociale, qui signifie pour eux l'opposition contre le parti conservateur. Les maires élus sont animés du même esprit. Les villes, Grenoble, la Tour-du-Pin, Bourgoin, sont des centres de propagande. La région ouvrière voisine de Lyon, Vienne, la Guillotière (qui n'est pas encore annexée au Rhône), en relation permanente avec les ouvriers lyonnais, partage leurs sentiments.

LA DROME ROUGE.

La Drôme, après avoir élu des modérés en 1848, a été convertie à la République démocratique par quelques propagandistes qui ont promis l'allégement des impôts et le crédit gratuit; en 1849 elle a élu la liste de la Montagne. La majorité rouge est formée par les centres industriels (Romans, Bourg-du-Péage), les protestants des bourgs de la montagne (Crest, Dieulefit), et par la ville de Valence, les bords du Rhône, Loriol, Saint-Paul, Marsanne; le pays de Die est devenu rouge en haine des abus d'autorité antérieurs des chefs du parti de l'ordre. Il s'y tient des réunions la nuit dans les bois, et il semble qu'il s'y soit formé des sociétés secrètes véritables, avec réceptions solennelles, serments et mots de passe. Il se produit dans quelques bourgs, Grasse, Marsanne, Cliousclat, des désordres locaux que l'administration élève au rang d'insurrections et réprime par l'occupation militaire. Les légitimistes dominent le reste de la montagne et la partie voisine de Vaucluse.

LES HAUTES-ALPES.

Le pays montagneux des Hautes-Alpes, très pauvre et déjà dépeuplé, est dominé par le clergé et les conservateurs. Il n'y a que de petits groupes de démocrates à Gap, Briançon, Moustier; l'influence personnelle du représentant républicain modéré Chaix a formé un parti républicain dans quelques bourgs, surtout à Saint-Bonnet, où l'on porte

des bonnets rouges; en 1851, Chaix se rapproche des Montagnards et se fait acclamer à Veynes après un banquet dans une prairie.

IX. — LA RÉGION DE L'EST

FRANCHE-COMTÉ CONSERVATRICE.

La Franche-Comté (avec la Haute-Marne) est intermédiaire entre le Nord-Est conservateur et le Sud-Est républicain. Toute la partie nord et la montagne du Doubs, pays de culture ou de pâturage, restent hors de la vie politique; les paysans votent pour le parti de l'ordre. Dans le Doubs, ils obéissent au clergé de tendance légitimiste.

FRANCHE-COMTÉ RÉPUBLICAINE.

Les républicains sont concentrés dans les villes. Montbéliard (avec ses environs), « poste avancé du protestantisme », est républicain à la façon alsacienne; on y lit le *Siècle*; les ouvriers et la petite bourgeoisie sont démocrates : ils refusent en 1850 de signer la pétition pour la revision. Besançon, où la bourgeoisie est très conservatrice, a une population d'ouvriers horlogers gagnés au parti démocratique; en 1850 ils manifestent contre Louis-Napoléon; la garde nationale est républicaine; l'artillerie, nombreuse dans ce pays d'esprit militaire, est une « franc-maçonnerie » démocrate. C'est le pays d'origine de Proudhon et de Fourier, et ils y ont quelques disciples. Pontarlier n'a qu'un cercle peu nombreux de démocrates; les bourgeois acceptent la république modérée. Les autres villes n'ont que des groupes républicains récents créés par des personnages du pays : à Vesoul, un journaliste proudhonien, Chaudey (le futur otage de la Commune); à Gray, Gibot; à Chaumont, un ancien chirurgien-major, Mougeot, « un des chefs de la démocratie du département »; à Langres, le docteur Gillot, maire. La propagande démocratique a bientôt converti une partie des campagnes de la Haute-Marne, autour de Chaumont, à Bourmont et dans la vallée de la Luète, pays du sous-officier Boichot, un des représentants Montagnards proscrits après le 13 juin, — près de Langres dans plusieurs centres, la Ferté, Varennes, Bourbonne. Le journal républicain modéré de Chaumont passe au parti de la Montagne. Un conseil municipal rouge est élu en 1851 à Châteauvillain. On y signale une propagande dans les campagnes par des ouvriers qui « professent le socialisme », et des cris de : « A bas les riches! »

HAUTE-MARNE.

JURA.

Le pays des vignerons démocrates, aux confins du Jura, est sous l'influence de chefs républicains, Tramu et Janet. Le Jura, sous l'action personnelle de Grévy, avocat, républicain modéré, a donné une majorité aux modérés en 1849; on y crie seulement : « Vive la République! » et on évite les manifestations bruyantes, mais la lutte politique y est vive. Le parti de l'ordre, catholique, tient la région montagneuse de Saint-Claude où est l'évêché (excepté la ville de Moret où les ouvriers

du bois sont démocrates), et les parties basses des arrondissements de Lons-le-Saulnier et Dole. Les républicains dominent les villes, Lons, Dole, Salins, où il y a des ouvriers, et surtout la région des vignes, Arbois, « où le découragement gagne les hommes d'ordre », Poligny et son voisinage, centre « des menées démagogiques », sous l'influence de Gagneur, chef du parti démocratique La société des *Bons cousins charbonniers* tient des réunions dans les bois. Jusqu'après le Coup d'État ces populations, « calmes en apparence », voteront pour les opposants. Champagnole même en 1852 élit un conseil municipal républicain.

En Bourgogne, les régions montagneuses, Avallon, Châtillonnais, Arnay, Nolay, obéissent au parti de l'ordre et s'occupent peu de politique. A Montbard, les ouvriers rouges sont en rixes avec un groupe napoléonien. L'Auxois est partagé : la plupart des maires sont hostiles au gouvernement, la garde nationale de Semur manifeste, le conseil municipal proteste contre la loi électorale. Tout le pays vignoble est ardemment républicain; les instituteurs, les conducteurs et piqueurs des ponts et chaussées, les agents d'assurances font de la propagande démocratique, on signale partout des cris séditieux et des rébellions contre les gendarmes. Le représentant Joigneaux, par ses publications agricoles et politiques, adressées aux paysans, et par ses tournées dans les villages, exerce l'influence personnelle d'un chef de parti. A Dijon, les ouvriers et le petit commerce font passer en 1850 des conseillers municipaux « socialistes », le journal démocrate le *Travail*, tué par les amendes, reparaît sous un autre nom. La Côte-d'Or est à la fois napoléonienne et républicaine : elle a voté pour Louis-Napoléon et a élu en 1849 des représentants Montagnards. La lutte politique recouvre un antagonisme de classes; les gens du peuple disent que les propriétaires les ont assez longtemps exploités, que le tour des pauvres gens est venu; la bourgeoisie répète le dicton : « Tous les républicains ne sont pas des voleurs, mais tous les voleurs sont républicains. » Dans l'Yonne, la différence est encore plus tranchée entre les régions. La montagne appartient au parti conservateur, la plaine et le vignoble sont rouges et ont fait élire des Montagnards en 1849. Le centre le plus ardent est Joigny; la garde nationale refuse d'obéir aux réquisitions de l'administration, et crie : « Vive la République ! » au passage du Président. Le carnaval est l'occasion de mascarades anticléricales, un cordonnier se déguise en évêque. Les maires du canton de Brienon refusent de légaliser les pétitions pour la revision. Le sentiment républicain est si général que la répression de décembre 1851 n'empêchera pas en 1852 d'élire des conseillers municipaux républicains.

LA BOURGOGNE.

COTE-D'OR.

L'YONNE.

La partie bourguignonne de Saône-et-Loire est démocratique et a fait élire des représentants rouges; la minorité conservatrice catholique *SAONE-ET-LOIRE.*

domine le Morvan (Autunois) et le Charolais, où il n'y a de républicains que les ouvriers de quelques centres industriels (Chagny, Blanzy, Le Creusot). Chalon est le centre où s'imprime le journal du parti, mais le mouvement démocratique est général dans les villes (Mâcon, Tournus), parmi les ouvriers, les vignerons, les paysans propriétaires. Les républicains, jusqu'en 1852, dominent la vallée de la Saône et la plaine de la Bresse (sauf Montgrand), où les paysans souffrent des dettes hypothécaires et du bas prix des denrées.

AIN.

L'Ain, formé de quatre morceaux hétérogènes tous agricoles, a été depuis 1848 travaillé par la propagande démocratique. Le pays de Gex est conservateur, et Bourg est sans vie politique. Mais les petites villes, Belley, Pont-de-Vaux, Ambérieu, Trévoux, et surtout Nantua, pays du docteur Baudin, sont des centres d'action républicaine. Les paysans, rebelles à l'influence des châteaux et du clergé, suivent leurs maires élus, qui les font en 1849 voter pour la liste Montagnarde de Baudin.

RÉGION INDUSTRIELLE DU RHONE ET DE LA LOIRE.

Le Rhône et la Loire ont même distribution régionale et même des partis. Toute la montagne agricole des arrondissements de Villefranche, Roanne, Montbrison, est peuplée de paysans conservateurs dirigés par leurs curés et par les propriétaires légitimistes. Les villes ouvrières, Tarare, Villefranche, Roanne, forment des îlots démocratiques; encore les républicains y restent-ils en minorité. Les deux grandes villes, Lyon, Saint-Étienne, et les régions d'industrie de leurs environs ont une forte majorité démocratique, formée par les ouvriers, tisseurs en soie, mineurs, métallurgistes, et par les artisans et les petits commerçants. Les ouvriers de la Croix-Rousse sont anticléricaux, le clergé y est injurié et a de la peine à trouver des porteurs de bannières pour les processions. Les ouvriers de Saint-Étienne se réunissent par petits groupes dans les cafés et les cabarets pour discuter les questions politiques. L'état de siège, maintenu à Lyon depuis 1849, y comprime les manifestations, mais la masse des ouvriers y reste organisée et vote pour l'opposition. C'est « une classe ouvrière disciplinée », encadrée dans des groupements anciens qualifiés sociétés secrètes, que le gouvernement ne parvient pas à détruire, consciente d'un antagonisme avec la bourgeoisie, « convaincue de l'injustice de l'établissement social », soutenue par le souvenir de ses succès en 1831 et 1848.

La France apparaît ainsi, dès le début du suffrage universel, partagée en régions de tendances politiques opposées. — Le Nord, le Nord-Est, la Normandie sont conservateurs, sauf quelques centres ouvriers et l'Alsace. — L'Ouest est légitimiste, sauf quelques villes et le Sud du Poitou, qui sont républicains modérés, et les Charentes, qui sont napoléoniennes. — La région intermédiaire, la Beauce et la vallée

de la Loire, sont disputées entre conservateurs et républicains modérés, avec une majorité républicaine. — Le Sud-Ouest est légitimiste dans les montagnes, conservateur dans la zone qui borde l'Océan, républicain rouge dans les vallées basses. — Le Centre est en majorité républicain sur les versants nord et ouest qui vont en pente douce vers la Loire, et dans le Haut-Limousin. Les versants abrupts du sud et de l'est vers la Dordogne, le Languedoc, le Rhône et la Saône, y compris le Morvan, subissent l'influence du clergé, et sont conservateurs à tendance légitimiste. — L'Est, le Sud-Est, la plaine du Languedoc et le bassin du Rhône forment une vaste région républicaine, plus modérée vers le nord en Franche-Comté, de plus en plus démocratique en avançant vers le midi; le clergé y soutient un très fort parti légitimiste dans toutes les montagnes du Jura et des Alpes. — Paris est partagé suivant la richesse : les quartiers bourgeois de l'ouest sont conservateurs, les quartiers ouvriers de l'est républicains démocrates; les quartiers commerçants du centre sont disputés entre conservateurs et républicains modérés.

Dans l'ensemble, peu d'orléanistes, sauf dans quelques pays industriels du Nord; pas de parti napoléonien, excepté dans les Charentes; les républicains modérés, en diminution rapide, sont réduits aux régions d'esprit conservateur du Nord; la grande majorité des électeurs va aux deux partis extrêmes, les légitimistes maîtres du Nord-Ouest et des pays montagneux, les républicains démocrates dominants dans le Sud-Est et les plaines du Midi. C'est l'opposition qu'exprime le refrain d'une chanson alors très populaire : « Vivent les rouges! A bas les blancs! »

Cette distribution régionale paraît subir l'influence de deux conditions de nature très différente, la structure économique de la société le degré d'influence du clergé catholique. Dans l'ensemble, le parti conservateur reste maître des pays de fermage et de métayage, où le paysan dépend d'un propriétaire noble ou bourgeois; il domine, sous la forme légitimiste, tous les pays, même de petite propriété, où les paysans conservent le respect du curé. Toute la noblesse est légitimiste, presque toute la bourgeoisie conservatrice. — Les républicains sont les ouvriers des centres industriels, les artisans des villes et des bourgs, une partie des fonctionnaires inférieurs et du petit commerce, presque tous les vignerons, et les paysans propriétaires en lutte contre le clergé. Le parti ne se compose guère que de gens du peuple; ses chefs politiques sont des transfuges de la moyenne bourgeoisie (avocats, médecins, journalistes, notaires), mécontents, déclassés ou idéalistes.

CHAPITRE III

LE CONFLIT ENTRE LE PRÉSIDENT ET L'ASSEMBLÉE[1]

I. LA RUPTURE DE L'ALLIANCE ENTRE LA MAJORITÉ ET L'ÉLYSÉE. — II. LES PROJETS DE RESTAURATION MONARCHIQUE. — III. LE CONFLIT POUR LE COMMANDEMENT DE L'ARMÉE DE PARIS. — IV. LA DESTRUCTION DE LA MAJORITÉ ET L'ÉCHEC DE LA REVISION. — V. LA PRÉPARATION DU COUP D'ÉTAT.

I. — LA RUPTURE DE L'ALLIANCE ENTRE LA MAJORITÉ ET L'ÉLYSÉE

INACTION DE LA MONTAGNE.

LES lois votées par l'Assemblée et les mesures de répression prises par le gouvernement avaient arrêté la propagande démocratique. Les républicains, dépouillés de leurs moyens de publicité et d'une partie de leurs forces électorales, se retirèrent de la lutte. Aux élections complémentaires il ne passa plus que des conservateurs. Les représentants de la Montagne recommandaient même d'éviter les manifestations démocratiques, pour ne pas donner un prétexte à écraser les républicains. Cette accalmie étonnait tous les partis. Les procureurs généraux signalaient le « recul des doctrines démagogiques » ; plusieurs l'expliquaient par un « mot d'ordre » venu de Paris : les rouges se tenaient en paix parce qu'ils préparaient un grand coup pour 1852. Les démocrates réfugiés à Londres s'indignaient de cette attitude « résignée jusqu'à l'effacement », disait L. Blanc, « politique de lâches ou de traîtres », disait Delescluze. « La Montagne s'est montrée indigne de ce grand nom », disait le journal de Ledru-Rollin. Les représentants de la Montagne se crurent obligés de publier un manifeste de justification.

1. SOURCES. — A la bibliographie en tête du livre III, ajouter Comte de Hübner, *Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche*, 1904 (journal rédigé depuis le 1er janvier 1851, plein de renseignements sur la haute société).
TRAVAUX. — V. Pierre de la Gorce. G. Renard. Tax. Delord. Ém. Ollivier, *L'Empire libéral*.

CONFLIT SUR LES FRAIS DE REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT

Le parti de l'ordre et le parti de l'Élysée, ne se sentant plus menacés par l'ennemi commun, rompirent leur alliance. Le désaccord commença sur des questions personnelles. Le Président, avec son traitement de 600000 francs et 50000 francs de frais de représentation par mois, ne couvrait pas les dépenses de sa maison, de son entourage et de ses journaux; il faisait des dettes nouvelles. Le ministère proposa de porter les frais de représentation à 3 millions par an, en invoquant « les nécessités imposées... par les habitudes de notre pays », où « le chef de l'État est toujours considéré comme une Providence ». La majorité, mécontente et de la demande et des motifs, élut une commission qui proposa de réduire le crédit à 1600000 francs. Changarnier décida l'Assemblée à accorder toute la somme, mais sur un ton de protection qui blessa le Président; encore la majorité ne fut-elle que de 21 voix.

CONFLIT AVEC LA PRESSE DE L'ÉLYSÉE.

L'Assemblée refusa de discuter un projet de loi qui donnait au gouvernement la nomination de tous les maires. Les journaux dévoués au Président attaquèrent l'Assemblée; un représentant lut à la tribune un article violent du nouveau journal officieux de l'Élysée, le *Pouvoir*; l'Assemblée, usant de son pouvoir judiciaire, cita le gérant à comparaître devant elle et le condamna (18 juillet); la gauche s'abstint. Quand l'Assemblée élut la commission de permanence pour le temps des vacances, tous les membres furent pris dans le parti de l'ordre. Un journal officieux protesta contre cette « injure » au Président.

TOURNÉES DU PRÉSIDENT DANS L'EST.

Les deux partis employèrent les vacances (11 août-11 novembre) à se préparer à la lutte. Le parti de l'ordre essaya de rapprocher les deux partis monarchiques. Le Président fit des tournées en province pour se rendre populaire dans le peuple et dans l'armée. Il commença par les départements de l'Est, attachés à la République et représentés par des élus républicains, la Bourgogne, Lyon, l'Ain, la Franche-Comté, l'Alsace. Il fut accueilli dans les campagnes par les cris de « Vive Napoléon! » Mais dans les villes on cria : « Vive la République! » et même : « Vive la République démocratique et sociale! » Il y eut une bagarre à Besançon, où le général Castellane tira son épée pour dégager le Président de la foule, une manifestation très vive à Mulhouse; à Strasbourg, le conseil municipal refusa de voter les fonds pour la réception.

MANIFESTATIONS HOSTILES.

Les discours du Président semblèrent calculés pour rassurer les républicains. A Lyon, il remercia ses auditeurs de n'avoir pas cru aux « bruits de coup d'État », et dit : « L'élu de 6 millions de suffrages exécute les volontés du peuple, il ne les trahit pas. » A Strasbourg il déclara : « J'ai respecté, je respecterai la souveraineté du peuple, même dans ce que son expression peut avoir de faux et d'hostile. »

A la session des conseils généraux du mois d'août, les préfets

VŒU POUR LA REVISION.

firent proposer un vœu pour la revision de la Constitution, condition préalable de la réélection du Président : 52 conseils généraux votèrent le vœu de revision soit partielle, soit totale, 10 le repoussèrent, 2 demandèrent le respect de la Constitution, 21 s'abstinrent. Louis-Napoléon fut déçu : ce n'était pas la manifestation irrésistible qu'il lui fallait.

DISCOURS DU PRÉSIDENT EN NORMANDIE.

Il partit pour une seconde tournée dans la Normandie, pays conservateur incliné à l'orléanisme. Là il exprima ouvertement son désir. A Caen il déclara que, si le peuple voulait « imposer un nouveau fardeau au chef du gouvernement, ce chef... serait bien coupable de déserter cette haute mission ». Le discours de Cherbourg fut plus net.

« Plus je parcours la France, plus je m'aperçois qu'on attend beaucoup du gouvernement » (canaux, chemins de fer, travaux, mesures pour l'agriculture, l'industrie, le commerce). « A mon tour je dois vous le dire : ces résultats tant désirés ne s'obtiendront que si vous me donnez les moyens de les accomplir. »

BAGARRES A PARIS.

A son premier retour à Paris, le Président, à la gare de l'Est, avait été reçu aux cris de : « Vive Napoléon! Vive l'Empereur! » C'était une manifestation de la *Société du Dix décembre*, créée en 1849 par le préfet de police Carlier pour lutter contre les républicains. Au retour de Normandie (12 septembre), la *Société du Dix décembre* se heurta à une contre-manifestation démocratique faite aux cris de : « Vive la République! A bas les imbéciles! » On se battit, les républicains accusèrent la police de les avoir laissé assommer.

Pour se concilier l'armée, le Président se montrait dans les revues adressait des ordres du jour aux soldats, écrivait des lettres aux généraux, donnait à l'Élysée des banquets aux officiers.

II. — LES PROJETS DE RESTAURATION MONARCHIQUE [1]

PROJETS DE « FUSION » ENTRE LES DEUX BRANCHES ROYALES.

AVANT de restaurer la royauté, le parti de l'ordre devait choisir entre les deux prétendants chefs des deux branches de la maison royale, le comte de Chambord (appelé Henri V par ses partisans), petit-fils de Charles X, le comte de Paris, petit-fils de Louis-Philippe. Ce choix nécessitait un accord entre les deux « anciens partis » réunis dans le parti de l'ordre, les *légitimistes* attachés à la branche aînée, les *orléanistes* partisans de la branche cadette arrivée au trône par la Révolution de 1830. L'accord exigeait la réconciliation (appelée *fusion*) entre les deux branches. Louis-Philippe, réfugié en Angleterre, parais-

1. Falloux, *Mémoires d'un royaliste.* — Barante, *Souvenirs.* — Cl.-N. Desjoyeaux, *La fusion monarchique, 1847-73*, 1913.

sait reconnaître les droits de Henri V; il avait dit : « Il n'y a pas de quoi faire en France deux monarchies. Mon petit-fils ne peut être que roi légitime. » Son ami personnel, le comte Molé, travaillait pour la fusion. La mort de Louis-Philippe (26 août) sembla apporter la solution : le comte de Chambord serait rappelé au trône en vertu de son droit héréditaire, et, n'ayant pas d'enfant, aurait pour successeur le comte de Paris. Berryer fut envoyé par les légitimistes de l'Assemblée au comte de Chambord, à Wiesbaden, pour obtenir son consentement. Le général Changarnier promettait le concours de l'armée de Paris.

OPPOSITION DE PRINCIPES.

Ce projet se heurtait à une opposition de principes. Les légitimistes voulaient faire du retour du roi une victoire du droit divin sur le principe révolutionnaire de la souveraineté du peuple; les orléanistes refusaient de renier le droit de la nation. « Si on ne fait pas de Henri V le successeur de Louis-Philippe et s'il veut rester le successeur de Charles X, il ne passera jamais la frontière », disait Barante.

RIVALITÉS DE PERSONNES.

Plus gênantes encore étaient les rivalités de personnes. La duchesse d'Orléans, régente au nom du comte de Paris encore enfant, n'acceptait pas de retarder le règne de son fils jusqu'après celui du comte de Chambord. On lui attribuait ce mot à Montalembert : « Mon fils n'a pas de droits, mais il a des titres, cela suffit. » Elle avait pour elle ses beaux-frères, Joinville et d'Aumale, et les généraux orléanistes. Elle ne consultait que les hommes politiques qu'elle savait être de son avis. Le plus influent, Thiers, à qui les légitimistes ne pardonnaient pas son rôle en 1830, repoussait une combinaison qui l'aurait tenu à l'écart du gouvernement pendant toute la vie du futur roi.

DÉSACCORD ENTRE LÉGITIMISTES.

Les légitimistes étaient divisés entre eux. Ceux de l'Assemblée, restés en contact avec le monde politique, suivaient presque tous Berryer et Falloux, qui conseillaient à leur roi une attitude conciliante. Mais le comte de Chambord, élevé dans l'exil et vivant hors de France, se confiait aux émigrés de son entourage personnel. Il avait cru en 1848 un légitimiste de l'Ouest, le duc des Cars, qui promettait de lever une armée d'insurgés; il espérait être rappelé par un mouvement spontané des Français. Sans consulter les parlementaires venus à Wiesbaden, il désigna un comité royaliste de cinq membres (le duc de Levis, Saint-Priest, Berryer, Pastoret, le duc des Cars) et fit annoncer, par une circulaire du secrétaire de ce comité, qu'ayant reçu de toute la France des envoyés pour le consulter sur la ligne de conduite, il désignait les « hommes qu'il déléguait en France pour l'application de sa politique ».

« La règle absolue pour tous les légitimistes de France » doit être « d'abandonner tout système qui pourrait porter la moindre atteinte aux droits dont il est le dépositaire.... Il ne peut y avoir comme représentants de sa politique... que les mandataires qu'il a désignés. »

Cette circulaire, où n'apparaissait aucun désir de se rapprocher des orléanistes, jointe au choix de trois membres du comité sur cinq étrangers à toute vie politique, mécontenta tous les partis. Saint-Marc Girardin, dans les *Débats*, lui reprocha « d'énoncer crûment la vieille doctrine du parti légitimiste » et d'être « un défi jeté à l'esprit du siècle ». Les orléanistes de l'Assemblée gardèrent leur cercle (rue de Richelieu, puis rue des Pyramides) distinct du cercle légitimiste. La fusion était manquée.

III. — LE CONFLIT POUR LE COMMANDEMENT DE L'ARMÉE DE PARIS

IMPORTANCE POLITIQUE DE L'ARMÉE DE PARIS.

LES partis s'habituaient peu à peu à l'idée que la crise finirait par un coup de force, et que la victoire resterait au parti qui disposerait de l'armée de Paris. Le Président avait le droit, d'après la Constitution, de commander toutes les armées et de nommer tous les officiers. Mais il n'avait pas le pouvoir de mettre directement en mouvement les troupes. Tous les généraux de Paris étaient orléanistes ou légitimistes, et peu enclins à prendre la responsabilité d'une opération illégale. Le commandant en chef des troupes et de la garde nationale de Paris depuis 1849, le général Changarnier, avait reçu, disait-il, de la part du Président la proposition d'un coup de force contre la Législative (mai 1850) avec l'offre du titre de maréchal; mais il préférait rester l'homme de la majorité. Le coup d'État, dont on parlait ouvertement depuis 1849, restait donc en suspens tant que les forces nécessaires pour l'exécuter se partageaient entre deux groupes rivaux.

MANIFESTATIONS NAPOLÉONIENNES AUX REVUES.

Le conflit pour la possession de l'armée commença à propos des manœuvres de la garnison de Paris, suivies de revues que le parti de l'Élysée transforma en manifestations napoléoniennes. A la revue de Saint-Maur on fit servir aux soldats de la viande et du champagne; les troupes défilèrent en criant : « Vive Napoléon! Vive l'Empereur! » La commission de permanence, représentant l'Assemblée en vacances, fit venir le ministre de la Guerre, lui reprocha ces cris et ces distributions de vivres au nom du Président, et l'invita à adresser aux troupes un ordre du jour pour rappeler les règlements qui interdisaient toute manifestation sous les armes (7 octobre). Le ministre refusa de s'engager.

REVUE DE SATORY.

A la revue de Satory (10 octobre), l'infanterie défila devant le Président sans un cri; les escadrons de cavalerie passèrent aux cris de « Vive Napoléon! » et un chef d'escadron brandit son sabre en criant : « Vive l'Empereur! » Le ministre de la Guerre, à cheval à côté du Président, laissa faire. On sut bientôt que le ministre de la Guerre

avait fait savoir aux officiers que le Président désirait qu'on criât : « Vive Napoléon! »; le commandant de la division, Neumayer, avait rappelé à l'infanterie que le règlement ordonne le silence sous les armes. Louis-Napoléon prit parti, il mit Neumayer en disponibilité. La commission de permanence demanda aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur des explications. Le ministre de l'Intérieur vint seul et se borna à affirmer sur l'honneur que le gouvernement n'avait « aucune intention hostile à l'Assemblée » (31 octobre). Changarnier, par un ordre du jour, rappela que l'armée « doit s'abstenir de toute démonstration et ne proférer aucun cri sous les armes » (2 novembre). CONFLIT.

Le Président parut reculer; sans écouter son ami Persigny qui l'engageait à révoquer Changarnier, il donna un commandement à Neumayer, changea le ministre de la Guerre, fit dissoudre la *Société du Dix décembre* et adressa à l'Assemblée revenant de vacances un message long et vague. « Si la Constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir. *Moi seul, lié par mon serment*, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées. » Mais, sur la possession de l'armée, il maintenait ses droits par une phrase incidente : « Si mon nom comme mes efforts ont concouru à raffermir l'esprit de l'armée, de laquelle je dispose seul d'après les termes de la Constitution.... » LOUIS-NAPOLÉON PARAIT CÉDER.

Le conflit se concentrait entre le Président chef légal de l'armée, et le commandant de la garnison de Paris soutenu par la majorité de l'Assemblée. Changarnier, naturellement vaniteux et gonflé par son rôle politique, se croyait si sûr du dévouement des soldats qu'il comptait que personne n'oserait lui retirer son commandement. Aux Tuileries où il logeait, il se moquait ouvertement de Louis-Napoléon, de ses dettes, de sa conduite privée. Devant le préfet de police Carlier dévoué à l'Élysée, il dit qu'il n'attendait qu'un ordre signé du président de l'Assemblée pour arrêter le Président et l'envoyer au fort de Vincennes. Mais la majorité, divisée par l'échec de la fusion, ne pouvait se décider à rien. Un ami écrivait à Barante (31 décembre) : « Les légitimistes sont découragés, les orléanistes encore plus, Changarnier en baisse; tous ont fait des fautes grossières, et le Président en profite. » ATTITUDE DE CHANGARNIER.

Brusquement Louis-Napoléon prit l'offensive. Le 2 janvier 1851, un journal de l'Élysée publia les instructions données par Changarnier aux chefs de corps de Paris de ne tenir aucun compte de « toute réquisition... d'un fonctionnaire civil, judiciaire ou politique ». Le 3, le cousin du Président, Jérôme Bonaparte, interpella le ministère et proposa un blâme; Changarnier, passant par-dessus son chef hiérarchique, le ministre de la Guerre, vint expliquer à l'Assemblée que ses instructions, datées de 1848, ne visaient que la Constituante. Il ajouta : CONFLIT SUR LE DROIT DE REQUÉRIR.

« Aucune ne met en question le droit constitutionnel de l'Assemblée de requérir les troupes. » La majorité applaudit l'allusion.

RÉVOCATION DE CHANGARNIER.

Le soir même, au Conseil des ministres, le Président annonça qu'il allait destituer Changarnier. Le ministre de la Guerre, un vieux général, ne parut pas assez résolu pour contre-signer la révocation; le Président lui nomma aussitôt un successeur prêt à en prendre la responsabilité. Le lendemain matin, Fleury, l'aide de camp du Président, alla surprendre Changarnier à son lever et lui remit le décret de révocation signé du nouveau ministre. Changarnier dit : « Votre prince reconnaît singulièrement mes services », mais ne résista pas.

ENTREVUE AVEC LES BURGRAVES.

La révocation publiée au *Moniteur* produisit une crise dans le gouvernement et dans l'Assemblée. Les ministres donnèrent leur démission. Les chefs de la majorité allèrent faire des remontrances à l'Élysée (8 janvier). L'entrevue fut longue. Louis-Napoléon leur proposa de chercher quelle garantie il pourrait donner de la légalité de ses intentions. Chacun des « burgraves » (Dupin, O. Barrot, Berryer, Montalembert, Daru, Thiers) « lui fit un discours — et pas court », a dit Montalembert; ils lui représentèrent que son acte rendait toute garantie impossible. Louis-Napoléon écouta en silence et répondit : « Me demanderez-vous de garder un commandant en chef qui s'est vanté de m'envoyer à Vincennes? » Il fit mine de vouloir nommer ministre de l'Intérieur son ami personnel, Persigny, qui depuis deux ans annonçait le rétablissement de l'Empire et offrait aux hommes politiques des places de sénateurs. Les burgraves inquiets prièrent les ministres de reprendre leur démission; un ministère fut reconstitué avec les quatre ministres politiques et quelques hommes nouveaux du parti de l'Élysée (10 janvier). Un décret répartit entre deux généraux les commandements réunis par Changarnier, l'armée et la garde nationale.

REMANIEMENT DU MINISTÈRE.

CONFLIT AVEC L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée engagea le conflit en interpellant sur les causes de la démission des ministres. Une grande majorité vota l'urgence pour la création d'une commission chargée de prendre des mesures. Mais la majorité conservatrice s'était coupée en deux : la moitié du parti de l'ordre avait voté avec le parti de l'Élysée; l'autre moitié n'emportait le vote qu'avec les voix d'une partie de la gauche. La commission fut, comme la majorité, une coalition d'orléanistes et de républicains. Elle convoqua les ministres de la Guerre et de l'Intérieur, les interrogea sur la revue de Satory et la révocation de Changarnier et, à la majorité d'une voix, proposa un ordre du jour qui déclarait le conflit.

« L'Assemblée, tout en reconnaissant que le pouvoir exécutif a le droit incontestable de disposer des commandements militaires, blâme l'usage que le ministère a fait de ce droit, et déclare que l'ancien général en chef de l'armée de Paris conserve tous ses titres au témoignage de confiance que l'Assemblée lui a donné. »

PRÉDICTION DE THIERS.

A l'Assemblée la discussion dura quatre jours; Baroche, envoyé seul pour défendre ses collègues, déclara qu'ils ne voulaient d'aucune restauration, légitimiste, orléaniste, ni impérialiste, et désiraient « la formation d'un nouveau parti n'ayant d'autre espérance que de maintenir en l'améliorant... la Constitution de 48 ». Puis, accusant à son tour, il reprocha aux chefs de la majorité leurs visites aux prétendants. Thiers, en expliquant leur démarche, termina par la prédiction célèbre :

« Il n'y a que deux pouvoirs aujourd'hui dans l'État, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Si l'Assemblée cède aujourd'hui, il n'y en aura plus qu'un, et, quand il n'y aura plus qu'un pouvoir, la forme du gouvernement sera changée.... Le mot, la forme viendront plus tard, quand? cela m'importe peu.... Le mot viendra quand on voudra. *L'Empire est fait.* »

DÉMISSION DU MINISTÈRE.

Au lieu du texte de la commission, fut voté, par 415 voix contre 286, un ordre du jour très bref sans allusion à Changarnier : « L'Assemblée déclare qu'elle n'a pas confiance dans le ministère. » C'était la rupture officielle. Le ministère démissionna (20 janvier), ayant atteint son but, détourner sur lui les coups de l'Assemblée. La majorité divisée n'osait attaquer le Président, elle ne frappait que des ministres éphémères, et sans émouvoir l'opinion. L'ambassadeur autrichien Hübner, témoin sceptique de la crise, notait « l'excitation dans le monde parlementaire » et l'indifférence du public. « Les salons s'agitent, les rues restent tranquilles. » L'Assemblée avait montré son impuissance, le Président avait gagné la partie.

IV. — LA DESTRUCTION DE LA MAJORITÉ ET L'ÉCHEC DE LA REVISION

LE PETIT « MINISTÈRE ».

LOUIS-NAPOLÉON (24 janvier 1851), forma un ministère en prenant à la hâte hors de l'Assemblée quelques fonctionnaires, « pas un homme connu ou haut placé », dit Hübner; il fut surnommé « le petit ministère ». Interpellé aussitôt à l'Assemblée sur « son origine et son caractère », il répondit modestement qu'il avait une « mission d'administration » en attendant « un cabinet définitif ».

AUCUNE MAJORITÉ POSSIBLE.

L'Assemblée n'essaya pas d'exiger un cabinet parlementaire; elle restait coupée en quatre partis, gauche républicaine, légitimistes, orléanistes, parti de l'Élysée (grossi depuis les succès du Président), chacun trop faible pour avoir à lui seul la majorité, trop irrité contre tous les autres pour entrer dans une majorité de coalition. L'Assemblée, jusqu'à sa fin, ne réunit jamais assez de voix pour voter aucune mesure positive; elle n'émit plus que des votes négatifs.

REJET DU CRÉDIT.

L'Élysée n'avait plus d'argent; Fould, le financier du parti, déclarait que la banque de son frère refusait d'escompter les billets du

Prince. Le ministère demanda un crédit extraordinaire de 1 800 000 francs pour les frais de représentation du Président (3 février). Montalembert, partisan d'un accord avec Louis-Napoléon, vint à la tribune « lui rendre témoignage... qu'il n'avait démérité en rien de la grande cause de l'ordre ». Mais une partie de la Droite refusa : le crédit fut rejeté par 396 voix contre 294. Le Président vendit publiquement ses chevaux et ses voitures, supprima ses grandes soirées et emprunta à l'ambassadeur espagnol Narvaez un demi-million remboursable en cinq ans.

REJET DE L'AMNISTIE.

Les républicains proposèrent l'amnistie des condamnés politiques; rejetée par la Commission, elle ne fut pas même discutée (14 février).

REJET DE L'ABROGATION DES LOIS D'EXIL.

La proposition d'abroger les lois d'exil contre les familles royales, déposée dès 1849 par un orléaniste, ajournée en 1850, fut enfin mise en discussion par 340 voix contre 319. Mais Berryer, au nom des légitimistes, refusa l'abrogation, et l'ajournement demandé par les républicains, fut voté avec l'aide des légitimistes. La brouille entre l'Élysée et l'Assemblée se compliqua d'une brouille entre les deux fractions royalistes. Le monde des salons fut alors divisé en deux camps. L'ambassadeur d'Autriche trouvait « difficile de composer une liste d'invités »; on ne pouvait réunir à un même dîner des « catégories séparées par des abîmes, les légitimistes du faubourg Saint-Germain, les orléanistes irréconciliables du faubourg Saint-Honoré, les ralliés qui dans Louis-Napoléon entrevoyaient le sauveur, le Monk ».

MINISTÈRE DU 11 AVRIL.

La majorité voulut étendre le nouveau système électoral aux élections des conseils municipaux et changer le mode d'élection des officiers des gardes nationales; le ministère semblait hésiter. Le Président renvoya « le petit ministère », et essaya de former avec Barrot un cabinet parlementaire qui soutiendrait à la fois l'abrogation de la loi électorale et la revision de la Constitution; mais Thiers le fit avorter. Un ministère (11 avril) fut formé des anciens ministres démissionnaires en janvier (Baroche, Rouher, Fould); un orléaniste, Faucher, accepta l'Intérieur à condition de maintenir la loi électorale de 1850. Il reprit la lutte contre les journaux républicains, et fit voter par l'Assemblée la prolongation pour un an de la loi contre les clubs.

OBSTACLE A LA REVISION.

Alors commença l'agitation pour la revision, qui pendant trois mois absorba la vie publique. La Constitution, faite par une assemblée républicaine, avait passé sous la garde de deux pouvoirs disposés à la détruire. Mais elle était défendue par les précautions prises en 1848 pour rendre tout changement très difficile. La revision ne pouvait être discutée que dans la dernière année de la législature, et votée que par les trois quarts des voix. La gauche seule suffisait donc pour la faire rejeter.

AGITATION OFFICIELLE.

Le gouvernement essaya de soulever un mouvement d'opinion assez puissant pour entraîner ou intimider les hésitants. Un comité central

de revision fut formé à Paris avec des notables pris en dehors de la politique. Le ministre de l'Intérieur chargea en confidence les préfets de pousser tous les hommes influents à faire signer des pétitions en faveur de la revision; les sous-préfets recevaient par ballots les feuilles, et les distribuaient aux maires, aux juges de paix et aux gendarmes, qui recueillaient les signatures. En même temps le Président, allant inaugurer un chemin de fer en Bourgogne, répondait à l'allocution du maire de Dijon par un discours hostile à la majorité (1er juin).

DISCOURS DU PRÉSIDENT A DIJON.

« Depuis trois ans on a pu remarquer que j'ai toujours été secondé par l'Assemblée quand il s'est agi de combattre le désordre par des mesures de compression. Mais lorsque j'ai voulu faire le bien, améliorer le sort des populations, elle m'a refusé ce concours. Si la France reconnaît qu'on n'a pas eu le droit de disposer d'elle sans elle, la France n'a qu'à le dire, mon courage et mon énergie ne lui manqueront pas.... D'un bout de la France à l'autre les pétitions se signent pour demander la revision de la Constitution.... Quels que soient les devoirs que le pays m'impose, il me trouvera décidé à suivre sa volonté. Et croyez-le bien, Messieurs, la France ne périra pas entre mes mains. »

Faucher, qui dans le ministère représentait la majorité; déclara se retirer si la phrase contre l'Assemblée était publiée. Elle ne parut pas au *Moniteur*, mais elle fut connue et inquiéta la majorité; on parla du 18 brumaire, et Changarnier, pour rassurer l'Assemblée, fit une déclaration destinée à devenir célèbre.

PRÉDICTION DE CHANGARNIER.

« L'armée, profondément pénétrée du sentiment de ses devoirs, du sentiment de sa propre dignité, ne désire pas plus que vous de voir les hontes et les misères des gouvernements des Césars alternativement proclamés ou changés par des prétoriens en débauche. Le soldat entendra toujours la voix de ses chefs. Mais personne n'obligerait nos soldats à marcher contre la loi et... contre cette Assemblée. Dans cette voie fatale, on n'entraînerait pas un bataillon, pas une compagnie, pas une escouade, et l'on trouverait devant soi les chefs que nos soldats sont accoutumés à suivre sur le sentier du devoir et de l'honneur. *Mandataires de la France, délibérez en paix.* »

PÉTITIONS.

Les pétitions pour la revision affluaient à l'Assemblée (on compta officiellement 1 356 000 signatures), venant surtout de l'Est, de la Normandie, du Sud-Ouest, beaucoup moins des pays où les légitimistes avaient de l'influence (l'Ouest et la Provence).

LA REVISION SOUTENUE PAR LES LÉGITIMISTES

Louis-Napoléon ne tenait à la revision que pour se débarrasser de l'interdiction de réélire le Président sortant; une revision *partielle* suffisait pour le maintenir au pouvoir sans coup d'État. Les légitimistes voulaient la revision *totale*, car il fallait abroger toute la Constitution pour restaurer le roi. Les parlementaires du parti, pour rallier à la légitimité les conservateurs hostiles à l'ancien régime, avaient rédigé une lettre que le comte de Chambord (alors à Venise) accepta de signer (23 janvier); elle résumait sa politique dans les « maximes » suivantes :

« égalité devant la loi, liberté de conscience, libre accès à tous les emplois, honneurs, avantages sociaux », et ne parlait pas du drapeau blanc. Falloux, envoyé à Venise pour éclairer le roi, le trouva très mal informé, comptant sur un soulèvement royaliste dans l'Ouest; il disait : « Des Cars se fait des illusions; il se flatte de lever 200 000 hommes, mais je sais bien qu'il en lèverait à peine la moitié. » Falloux lui expliqua que les temps de la Vendée étaient passés. Chambord consentit à laisser Berryer travailler pour la revision.

ET PAR LES ORLÉANISTES.

La réunion orléaniste (de la rue des Pyramides) accepta la revision totale; son président, le duc de Broglie, la soutenait, avec l'arrière-pensée d'aboutir à une Présidence de dix ans qui, en satisfaisant Louis-Napoléon, éviterait le coup d'État et réserverait l'avenir pour le comte de Paris. Mais Thiers, qui l'année précédente proposait la revision pour se concilier le Président, la repoussait maintenant, espérant à l'expiration du mandat de Louis-Napoléon faire élire le prince de Joinville.

REJET DE LA REVISION.

La commission décida, par 9 voix contre 6, de proposer la revision totale. La discussion dans l'Assemblée ne fut qu'un tournoi oratoire de cinq jours. « On sait d'avance que le résultat en sera nul. » La revision fut votée par presque toute l'ancienne majorité, rejetée par tous les républicains, les amis de Thiers et quelques légitimistes extrêmes, adversaires de la conciliation : 446 pour, 278 contre, pas même les deux tiers, et la Constitution exigeait les trois quarts.

V. — LA PRÉPARATION DU COUP D'ÉTAT[1]

FLEURY EN ALGÉRIE.

L'ÉCHEC de la revision enlevait à Louis-Napoléon le moyen légal de rester au pouvoir en se faisant réélire : il se décida à un coup d'État. Il lui fallait des généraux et un ministre de la Guerre prêts à accepter la responsabilité de donner aux troupes des ordres contraires à la Constitution. Son aide de camp Fleury (qui s'est vanté plus tard de l'avoir décidé) lui offrit d'aller les chercher en Algérie. Il proposait pour ministre de la Guerre Saint-Arnaud, sous lequel il avait servi, vantant sa distinction de manières, sa belle tournure, son don du commandement. Saint-Arnaud n'était que général de brigade. Fleury proposa une expédition en Kabylie qui fournirait l'occasion de le nommer général de division. Le ministre de la Guerre, Randon, fut mis dans la confidence. Fleury vint en Algérie; il confia à Saint-Arnaud ce qu'on attendait de lui et obtint sa parole. Il recruta au Prince d'autres partisans en leur promettant de l'avancement.

1. Fleury, *Souvenirs* (raconte sa mission en Algérie, et les hésitations de Saint-Arnaud en septembre). Sur Maupas, E. Levasseur, *Un épisode du second ministère de Léon Faucher* (Révolution de 1848, t. III).

Le Président remplaça une partie des officiers supérieurs de la garnison de Paris par des généraux et des colonels d'Algérie sans tenir compte de leurs opinions politiques, assuré que cette faveur suffirait à les attacher à sa personne. Le commandement des troupes de Paris fut donné au général Magnan, compromis en 1840 dans la tentative de Boulogne. Saint-Arnaud, nommé général de division après sa campagne de Kabylie, fut mis à la tête d'une des divisions de Paris. *CHANGEMENTS DES COMMANDANTS A PARIS.*

Louis-Napoléon, à court d'argent, voulait profiter de l'absence de l'Assemblée pour faire le coup d'État. Il prévint ses confidents et fixa le jour au 17 septembre. Mais Saint-Arnaud lui écrivit pour le prier de lui rendre sa parole, et expliqua à Fleury qu'il ne croyait pas le moment favorable. Les représentants, dispersés dans toute la France, pouvaient organiser la résistance, on risquait « une Gironde » sur tout le territoire; mieux valait opérer sur l'Assemblée réunie. Il ajouta : « Quand on dit à quelqu'un de se jeter du haut d'un toit, on peut bien lui laisser la liberté de choisir son moment. » Le Président se résigna à attendre. Un soir à Saint-Cloud il tint conseil avec ses confidents, Morny, Persigny, Rouher et le préfet de police Carlier. On décida, quand l'Assemblée serait réunie, de la déclarer dissoute et d'arrêter les représentants les plus notables, car, disait Morny, « on n'a plus à sévir contre des gens en prison, et des arrestations faites avec intelligence peuvent prévenir une guerre civile ». *AJOURNEMENT DU COUP D'ÉTAT.*

Ce projet fut ébruité : Carlier en parla sans doute à ses amis orléanistes; et, pour préparer les arrestations, il fit vider la prison de Mazas, ce qui donna l'éveil aux journaux républicains. Le Président ne se fiait ni à Carlier ni aux ministres, surtout à Faucher, resté partisan du régime parlementaire. Il résolut de se débarrasser d'eux, et, pour empêcher les républicains de se rapprocher de la majorité, il annonça l'intention de demander l'abrogation de la loi du 31 mai. Les ministres se retirèrent. Le monde conservateur s'alarma; la rente baissa; les procureurs généraux dans leurs rapports signalèrent l'effroi de la bourgeoisie, consternée de voir le gouvernement s'unir aux rouges pour rétablir le suffrage universel. *LOUIS-NAPOLÉON ROMPT AVEC LES PARLEMENTAIRES.*

Louis-Napoléon avait révélé sa résolution à ses conseillers intimes en leur interdisant d'en causer même entre eux. Brusquement il constitua un cabinet dont tous les noms étaient peu connus, sauf Saint-Arnaud nommé ministre de la Guerre; « c'est précisément ce qui lui donnait une signification », remarquait Hübner. La préfecture de police, enlevée à Carlier, fut donnée à Maupas, un préfet qui venait d'être mandé à Paris pour se justifier d'une manœuvre suspecte : il avait demandé des mandats d'arrestation contre des conseillers généraux républicains et, comme l'avocat général, chargé du service en *MINISTÈRE SAINT-ARNAUD.* *MAUPAS PRÉFET DE POLICE.*

l'absence du procureur général, lui réclamait les commencements de preuves nécessaires pour motiver une arrestation, il avait répondu que les preuves étaient inutiles contre des ennemis notoires; puis le procureur général ayant réclamé des pièces, il avait riposté qu'elles ne manqueraient pas, ses agents les introduiraient au domicile des accusés. Maupas, blâmé par son ministre et recommandé par un colonel de la maison militaire du Président, avait paru à l'Élysée un agent sûr.

Les autres ministres se croyaient choisis pour préparer le rétablissement du suffrage universel par une coalition des républicains avec l'Élysée. Aucun n'était dans la confidence. Le gouvernement menait de front le conflit public avec la majorité sur la loi électorale, et la préparation secrète du coup de force contre l'Assemblée.

DÉCLARATIONS SUR L'OBÉISSANCE MILITAIRE.

Pour amener les militaires à servir le pouvoir exécutif sans se laisser intimider par la crainte d'être rendus responsables d'ordres illégaux, le ministre de la Guerre adressa aux généraux une circulaire qui formulait la théorie de l'obéissance passive. « Sous les armes le règlement militaire est l'unique loi. La responsabilité, qui fait la force de l'autorité militaire, ne se partage pas, elle s'arrête au chef de qui l'ordre émane. » Il indiqua à l'armée son rôle politique par un ordre du jour où il l'appelait « l'espérance et le salut de la société menacée ». Le 9 novembre, 600 officiers de l'armée de Paris, réunis chez le commandant en chef, se rendaient en masse à l'Élysée pour assurer le Prince de leur dévouement; le Président répondit :

« Je ne demanderai rien qui ne soit d'accord avec *mon droit*, avec l'honneur militaire, avec les intérêts de la patrie. Si le jour du danger arrivait,... je ne vous dirais pas : Marchez, je vous suis, mais : Je marche, suivez-moi! »

Le ministère, obligé de publier ce discours au *Moniteur*, l'atténua, en ajoutant « *mon droit reconnu par la Constitution* ». Le commandant en chef réunit chez lui les officiers généraux de Paris et leur dit :

« Bientôt peut-être » leur chef décidera de « s'associer à une détermination de la plus haute importance. Vous obéirez passivement à ses ordres. Toute votre vie vous avez pratiqué le devoir militaire de cette façon-là.... Vous comprenez ce dont il s'agit.... Nous devons sauver la France, elle compte sur nous. Mais, quoi qu'il arrive, ma responsabilité vous couvrira. Vous ne recevrez pas un ordre qui ne soit écrit ou signé de moi. Par conséquent, en cas d'insuccès, quel que soit le gouvernement qui vous demande compte de vos actes, vous n'aurez pour vous garantir qu'à montrer ces ordres. »

C'était l'annonce du coup d'État.

MESSAGE SUR LA LOI ÉLECTORALE.

L'Assemblée menacée était profondément divisée par le projet d'abrogation de la loi électorale; le Président venait de le jeter entre la gauche et la majorité (4 novembre) par un message. La loi du 31 mai, acceptée comme loi de salut public, avait « dépassé le but,

supprimé deux millions d'électeurs honnêtes et paisibles »; elle ne convenait pas pour l'élection du Président. Le ministère demandait l'urgence, la majorité la rejeta.

PROPOSITION DES QUESTEURS.

Un décret (du 11 mai 1848) donnait au président de l'Assemblée le droit de requérir la force armée; tous les officiers étaient « tenus d'obtempérer immédiatement sous les peines portées par la loi ». Ce décret, inséré dans le règlement de la Constituante, ne l'avait pas été dans celui de la Législative; les exemplaires affichés dans les casernes avaient été arrachés. Les questeurs, chargés de la défense de l'Assemblée, voulurent le remettre en vigueur pour se procurer des forces en cas de coup d'État; ils proposèrent (6 novembre) de promulguer comme une loi, de mettre à l'ordre du jour de l'armée et d'afficher dans les casernes l'article du décret sur le droit de requérir les troupes. La « proposition des questeurs » ouvrait un conflit entre la tradition militaire de l'obéissance au supérieur hiérarchique et la conception nouvelle des devoirs politiques du soldat comme citoyen.

OBJECTIONS DE SAINT-ARNAUD.

Saint-Arnaud engagea la lutte avec la commission élue pour l'examen de la proposition; il prétendit que le droit de requérir directement les officiers avait appartenu à l'Assemblée en 1848 parce qu'étant Constituante elle exerçait tous les pouvoirs, mais qu'il avait disparu avec la Constitution qui donnait au pouvoir exécutif seul le droit de disposer de la force armée. Par un ordre confidentiel il invita les généraux à faire disparaître des casernes de Paris, « sans éclat et avec discrétion », le décret du 11 mai « tombé en désuétude et non avenu » (11 novembre). Devant la commission, Saint-Arnaud et le ministre de l'Intérieur reconnurent que le décret de 1848 était encore en vigueur, mais soutinrent qu'il ne créait pas le droit de réquisition directe qui détruirait l'unité du commandement.

REJET DU SUFFRAGE UNIVERSEL.

La discussion de la loi électorale avait déjà ouvert entre la majorité et la gauche un conflit qui primait le conflit entre la commission et les ministres. L'Assemblée rejetait dès la première délibération le projet de rétablir le suffrage universel, par 355 voix seulement contre 348, le parti de l'Élysée ayant voté avec les républicains.

DISCUSSION DE LA PROPOSITION DES QUESTEURS.

Dans l'irritation de ce conflit s'ouvrit (17 novembre) la discussion sur la proposition des questeurs. Le gouvernement, décidé, si on la votait, à faire aussitôt le coup d'État, était prêt à faire entourer l'Assemblée par les troupes. Magnan, chef de l'armée, Maupas, préfet de police, assistaient à la séance, face à Saint-Arnaud, attendant de lui un signe pour aller droit à l'Élysée prévenir le Président que le moment était venu. La séance fut violente. Un républicain, le colonel Charras, qui, connaissant les habitudes militaires, voyait la nécessité d'opposer la force à la force, déclara se rallier à la proposition. Il motiva son

opinion sur les changements d'officiers, et « ce laisser-aller inimaginable avec lequel on parle dans les salons de fermer les portes de l'Assemblée ». Mais presque tous les républicains voyaient le principal ennemi dans la majorité royaliste, qui depuis trois ans les persécutait dans toute la France, tandis que le Président s'accordait avec eux sur l'amnistie et le suffrage universel. Ils craignaient de donner à l'Assemblée une force armée pour la restauration royaliste, qu'on disait préparée par Thiers et Changarnier. Surtout ils connaissaient si mal les conditions de la vie militaire qu'ils comptaient sur l'armée elle-même pour empêcher le coup d'État. L'orateur le plus connu de la Montagne, Michel, avocat marseillais établi à Bourges, déclara : « L'armée est à nous, et je vous défie, quoi que vous fassiez, si le pouvoir militaire tombait dans vos mains, de faire un choix qui fasse qu'aucun soldat vienne ici pour vous contre le peuple. » Et, dans une péroraison célèbre, pendant républicain à la déclaration de Changarnier, il s'écria : « Non, il n'y a point de danger et... s'il y avait un danger, il y a aussi une *sentinelle invisible* qui nous garde; cette sentinelle, c'est le peuple. »

DÉCLARATION DE MICHEL DE BOURGES.

Saint-Arnaud combattit la proposition : toute réquisition devait passer par la voie hiérarchique. Le général Bedeau lui demanda s'il était vrai que le décret eût été retiré des casernes. Saint-Arnaud répondit que le décret n'avait jamais été exécuté. « Je l'ai fait enlever là où il existait encore. » — « Vous nous avez donc trompés », dit un membre de la commission. Charras proposa la mise en accusation du ministre. Saint-Arnaud crut la partie perdue; il dit au ministre de l'Intérieur : « On fait trop de bruit dans cette maison, je vais appeler la garde », et il sortit de la salle en faisant signe à Magnan et à Maupas. Mais quelques membres du parti de l'ordre votèrent avec le parti de l'Élysée et presque tous les républicains; la proposition des questeurs fut rejetée par 403 voix contre 300. « Cela vaut peut-être mieux ainsi », dit Louis-Napoléon en apprenant le vote.

REJET DE LA PROPOSITION.

L'Assemblée n'avait plus de majorité même pour se défendre. Les membres de la droite les moins engagés dans la lutte cherchèrent à se rapprocher du Président, pour éviter le coup d'État militaire contre l'Assemblée en faisant faire par l'Assemblée d'accord avec le Président un coup d'État législatif contre la Constitution. Pendant ces négociations, Louis-Napoléon recula le jour fixé pour le coup d'État du 20 novembre au 25, puis au 2 décembre.

LIVRE IV

LE GOUVERNEMENT PERSONNEL DE NAPOLÉON ET L'EMPIRE AUTORITAIRE[1]

CHAPITRE PREMIER

LE COUP D'ÉTAT[2]

I. L'EXÉCUTION DU COUP D'ÉTAT. — II. LES ESSAIS DE RÉSISTANCE LÉGALE. — III. LA RÉSISTANCE ARMÉE AU COUP D'ÉTAT A PARIS. — IV. LA RÉSISTANCE ARMÉE EN PROVINCE. — V. LE PLÉBISCITE DE DÉCEMBRE 1851. — VI. LA RÉPRESSION. — VII. LES COMMISSIONS MIXTES.

I. — L'EXÉCUTION DU COUP D'ÉTAT

PRÉPARATIFS DE LA VEILLE.

LOUIS-NAPOLÉON choisit pour son coup d'État l'anniversaire de la victoire d'Austerlitz, le 2 décembre. Le 1er décembre, jour de réception à l'Élysée, le Président, pour détourner les soupçons, se montra souriant à ses visiteurs; Morny, au théâtre, se fit voir dans les

1. BIBLIOGRAPHIE DES SOURCES. — *Catalogue de l'Histoire de France* de la Bibliothèque nationale, t. IV et t. XI, 1879 (Supplément). P. Caron, *Bibliographie* et *Répertoire*. Schmidt, *Sources*. Lorenz, *Catalogue*. Voir la bibliographie du livre I. — *Cambridge Modern history* t. XI, chapitre rédigé par Albert Thomas.

SOURCES. — Le *Moniteur universel*. — Duvergier, *Collection des lois*, voir la bibliographie du livre I. Les séances du Corps législatif ne sont publiées de 1852 à 1860 que sous forme d'un compte rendu analytique et d'un procès-verbal officiel, avec tables annuelles. — Les journaux les plus importants sont le *Journal des débats* (orléaniste), le *Siècle* (républicain), la *Gazette de France* (légitimiste), l'*Univers* (catholique), le *Pays*, la *Presse* (impérialistes). Les informations que le régime de compression empêche de publier dans la presse française paraissent dans le *Journal de Genève*, l'*Indépendance belge* (de Bruxelles), le *Times*. Pour les procès, la *Gazette des Tribunaux*. — L'*Annuaire historique* résume les événements de l'année. L'*Annuaire des Deux Mondes*, publié par la Revue des Deux Mondes. — *Papiers de la famille impériale aux Tuileries*, 2 vol., 1870, publication tendancieuse faite après le 4 septembre par le gouvernement; complétés par *Papiers échappés à l'incendie des Tuileries*, 1871; cet amas de pièces « curieuses » contient quelques documents instructifs.

DOCUMENTS PRIVÉS. — Hübner, *Neuf ans de souvenirs*, 1904, (journal tenu de 1851 à 1859). — Maupas, *Mémoires*, 2 vol. 1884-1885. — De Persigny. *Mémoires*, 1895. — Randon, *Mémoires*, 2 vol., 1875-77. — Granier de Cassagnac, *Souvenirs*, 3 vol.. 1879-82. — Barante, *Souvenirs*, 1890-1901 (correspondance entre royalistes). — On trouvera des impressions plutôt que des

loges. A dix heures du soir, le Président réunissait dans son cabinet, outre son secrétaire Mocquard et Persigny, les trois hommes chargés de diriger l'opération, Morny, Saint-Arnaud et Maupas. Il ouvrit un dossier intitulé *Rubicon* (c'étaient les pièces préparées pour le coup d'État), en souvenir de César, dont il aimait à s'inspirer. Il remit à Morny le décret qui le nommait ministre de l'Intérieur. Il envoya un aide de camp porter le manuscrit de sa proclamation à l'Imprimerie nationale, où l'attendait une équipe de typographes commandés pour un travail exceptionnel; on partagea la copie entre les ouvriers de façon qu'aucun ne pût voir l'ensemble du texte. Dans la nuit, Saint-Arnaud donna au commandant en chef Magnan les ordres pour les opérations des troupes; Maupas reçut un par un les commissaires chargés d'arrêter les personnages notables.

LE PLAN DU COUP D'ÉTAT.

On voulait profiter de la nuit pour surprendre à la fois l'Assemblée et le peuple de Paris, paralyser l'Assemblée en fermant son lieu de réunion, mettre le peuple en présence du fait accompli. Pour empêcher la résistance, on devait arrêter dans leur lit tous les chefs de parti jugés capables de grouper les représentants, et faire occuper la ville par les

renseignements dans les correspondances publiées de George Sand, Quinet, Proudhon, Veuillot, Mérimée. — Sur la vie mondaine, *An Enghisman in Paris* (attribué à sir R. Wallace), trad. fr. : *Un Anglais à Paris*, 3 v., 1893. — De Viel-Castel (Horace), *Mémoires sur le règne de Napoléon III*, 6 vol. 1883-84, anecdotes parfois scandaleuses recueillies sans critique.

Ouvrages. — Principales histoires d'ensemble : Taxile Delord, *Histoire du second Empire*, t. I-III, 1859-72 (républicain, l'auteur était rédacteur au *Siècle*). — De la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. I-II, 1894 (royaliste). — Albert Thomas, *Le second Empire*, 1906 (t. X de l'*Histoire socialiste*). — Em. Ollivier, *L'Empire libéral*, t. II-IV, [illegible], apologétique, donne des détails rapportés par des témoins. — Jerrold Bl., *Life of Napoléon III*, 4 vol., 1874-82. — Sur les républicains, voir G. Weill, *Histoire du parti républicain en France*, 1900; *Histoire du mouvement social en France de 1852 à 1910*, 2e éd. 1910. I. Tchernoff, *Le parti républicain au coup d'Etat et sous l'Empire*, 1906 (cite beaucoup de lettres et de journaux personnels inédits).

2. Sources inédites. — Aux Archives nationales BB[30] 398-402. *Commissions mixtes.* — Note sur les sources aux Archives nationales de l'histoire politique des années [illegible]. *Les réponses des archivistes départementaux à l'enquête sur des documents du coup d'État* (Révolution de 1848, t. VI, et *ibid.*, Seignobos, t. VII).

Documents officiels. — Aux actes publiés dans le *Moniteur*, ajouter *Documents pour servir à l'histoire de l'Empire, circulaires, notes, rapports et instructions confidentielles* (1851-70), [illegible], publication anonyme d'actes secrets, instructive pour 1851-1852.

Notes et souvenirs. — Voir surtout Fleury, Maupas, Hübner, de Falloux (déjà cités). — Notes sur le Coup d'État, de Vaulabelle (Révolution de 1848, t. III). — Du Casse, *Les dessous du coup d'État*, 1891. Véron, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, 1853-55 (confidences de Morny sur l'attitude de Maupas).

Récits contemporains. — H. de Mauduit (capitaine), *Révolution militaire du 2 décembre 1851*, 1852. — P. Mayer, *Histoire du 2 décembre*, 1852. — Belouino, *Histoire d'un coup d'État*, [illegible]. — Granier de Cassagnac, *Récit des événements de décembre 1851*, 1851 (tous quatre [illegible]).

Le *Catalogue de l'Histoire de France* de la Bibl. nationale, t. XI, 1879, indique les écrits publiés à l'étranger par les proscrits (Durrieu, Charras, Magen, Schœlcher, Ribeyrolles) et par les républicains après 1868 (Gastineau, Mouton).

Travaux. — Outre les histoires de l'Empire, T. Delord, de la Gorce, A. Thomas, E. Ollivier, V. Pierre, *Histoire de la deuxième République*, t. II, et les ouvrages de G. Weill et Tchernoff sur les partis républicains, E. Ténot, *La province en décembre 1851*, [illegible]; *Paris en décembre 1851*, 1868. — Dagnan, *Le coup d'État dans le Gers* (Révolution de 1848, t. XII).



Cliché Hachette.

L'EMPEREUR NAPOLÉON III

Portrait peint par Hipp. Flandrin, 1863. L'empereur a 55 ans: il est en uniforme d'officier général, pantalon rouge, à bande noire, tunique bleu foncé, grand cordon de la Légion d'honneur. La main droite est appuyée sur le bord d'une table couverte d'un tapis vert. Fauteuil doré à tapisserie rouge. — *Musée de Versailles*, n° 5141.

troupes, qu'on savait sûres. Le chef d'état-major de la garde nationale avait ordre d'empêcher de battre le rappel.

Entre cinq et six heures du matin, les afficheurs se répandirent dans Paris pour placarder les proclamations, les troupes occupèrent les espaces découverts sur les deux rives de la Seine, quai d'Orsay, place de la Concorde, Champs-Élysées, Tuileries. Au lever du jour on vit affichées sur les murs deux proclamations du Président de la République. La principale, l'Appel au peuple, expliquait l'acte du Président : *APPEL AU PEUPLE.*

« La situation actuelle ne peut durer plus longtemps.... » « L'Assemblée... est devenue un foyer de complots... elle attente au pouvoir que je tiens directement du peuple.... Je l'ai dissoute et je rends le peuple entier juge entre elle et moi. » La Constitution, le Président l'a « fidèlement observée ». Ses ennemis sont « les hommes qui ont perdu déjà deux monarchies » et se préparent à « renverser la République... ». C'est pour « déjouer leurs perfides projets, pour maintenir la République et sauver le pays », que le Président « invoque le jugement du seul souverain... le peuple ». Il lui demande « les moyens d'accomplir la grande mission » qu'il tient du peuple « fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du peuple... et surtout créer des institutions qui survivent aux hommes ».

C'est pour créer ces institutions que le Président demande le pouvoir de rédiger la Constitution dont il indique seulement les traits principaux.

LES BASES DE LA CONSTITUTION.

« Je soumets à vos suffrages les bases suivantes d'une Constitution que les Assemblées développeront plus tard : 1° Un chef responsable nommé pour dix ans; 2° Des ministres dépendant du pouvoir exécutif seul; 3° Un Conseil d'État formé par les hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le Corps législatif; 4° Un Corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel sans scrutin de liste qui fausse l'élection; 5° Une seconde assemblée formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. » Ce plan se recommande de son auteur Napoléon Ier et du plébiscite impérial de 1804 : « Ce système créé par le premier Consul... a donné à la France le repos et la prospérité, il les lui garantirait encore.... Si vous préférez un gouvernement sans force, monarchique ou républicain, emprunté à je ne sais quel passé ou à quel avenir chimérique, répondez négativement. Ainsi donc, pour la première fois depuis 1804, vous voterez... en sachant pour qui et pour quoi.... Si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire la France régénérée par la Révolution de 89 et organisée par l'Empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le en consacrant les pouvoirs que je vous demande. Alors la France et l'Europe seront préservées de l'anarchie... car tous respecteront dans l'arrêt du peuple, le décret de la Providence. »

La proclamation aux soldats leur indique leur rôle politique et fait appel à leurs rancunes contre les républicains et les royalistes : *PROCLAMATION AUX SOLDATS.*

« Soyez fiers de votre mission, vous sauverez la patrie, car je compte sur vous, non pour violer les lois, mais pour faire respecter la première loi du pays, la souveraineté nationale, dont je suis le légitime représentant.... En 1830 comme

en 1848, on vous a traités en vaincus. Après avoir flétri votre désintéressement héroïque, on a dédaigné de consulter vos sympathies et vos vœux, et cependant vous êtes l'élite de la nation. »

LES ARRESTATIONS.

Le colonel Espinasse, chargé d'opérer contre l'Assemblée, fit entourer le Palais-Bourbon, poster des sentinelles à toutes les issues, et envoya des commissaires arrêter les deux questeurs jugés capables d'action. Puis il fit sonner trois coups de clairon, signal convenu pour dire : L'affaire est réussie. En même temps les commissaires de police allaient arrêter à leur domicile 14 représentants et 62 républicains, surtout des chefs de parti (comme Thiers) et des militaires (Cavaignac, Changarnier, Charras, Bedeau, Lamoricière).

MORNY A L'INTÉRIEUR.

A sept heures du matin, Morny prit possession du ministère de l'Intérieur, sans que le ministre en fonction eût été révoqué ni même averti. Pour empêcher de donner l'alarme, on fit occuper les imprimeries, supprimer ou surveiller les journaux, garder les clochers et crever les tambours de la garde nationale.

REVUE DES TROUPES.

Vers dix heures, le Président, accompagné du roi Jérôme, son oncle, de Saint-Arnaud et de Magnan, et suivi d'une escorte d'officiers supérieurs, alla passer en revue les troupes campées de l'Élysée aux Tuileries; il avait remis aux généraux pour le distribuer aux soldats tout l'argent qu'il possédait (moins de 50 000 fr. qu'on lui avait prêtés).

II. — LES ESSAIS DE RÉSISTANCE LÉGALE

LES représentants, arrivant au Palais-Bourbon pour la séance, se heurtent aux soldats qui les repoussent; plusieurs sont arrêtés. Mais les officiers n'ont pas reçu d'instructions; en face des représentants, ils semblent intimidés ou indécis.

PROTESTATIONS DES REPRÉSENTANTS.

Un groupe réuni chez O. Barrot rédige une déclaration, signée de 30 membres, qui constate « la violence apportée par les ordres du Président à la réunion de l'Assemblée », et déclare le Président déchu. Un autre groupe, pénétrant par une porte secrète dans le logement du président Dupin, l'oblige à venir dans la salle des séances, à prendre une écharpe et à protester devant la gendarmerie mobile; un représentant lit l'article 18 de la Constitution; le commandant répond qu'il obéit aux ordres de ses chefs. Dupin dit : « Nous avons le droit, mais ces messieurs ont la force, partons ! »

Le groupe le plus nombreux se cherche un endroit où tenir séance; Daru amène une centaine de représentants chez lui, rue de Lille. Cochin, adjoint au maire du Xe arrondissement (formé alors par le faubourg Saint-Germain), leur envoie offrir la mairie et la pro-

tection du général Lauriston, colonel de la garde nationale de ce quartier légitimiste. Vers onze heures, 300 représentants environ, la plupart membres de la droite, dont deux vice-présidents, sont rassemblés dans la mairie du Xe, au carrefour de la Croix-Rouge. Ils se constituent en Assemblée. Berryer propose un décret qui est voté sans discussion à l'unanimité et signé de tous les assistants : « L'Assemblée décrète que Louis-Napoléon est déchu de la Présidence de la République. Le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale. » Un républicain propose d'envoyer dans les faubourgs dire que l'Assemblée, au nom du droit, fait un appel au peuple. On crie : « La loi ! pas de révolution ! »

RÉUNION A LA MAIRIE DU Xe.

Bientôt arrivent les soldats. L'Assemblée essaie pendant plusieurs heures d'opposer la légalité à la discipline militaire. 1° Ce n'est d'abord qu'un sergent avec une escouade ; le président Benoît d'Azy réclame le commandant du bataillon. 2° Un capitaine se présente, le président lui annonce le décret de déchéance qui oblige tous les dépositaires de la force publique à obéir à l'Assemblée ; l'officier répond qu'il a des ordres. On lui dit qu'à peine de forfaiture il est tenu d'obéir ; il répond qu'il est un instrument. On lui lit l'article 68 de la Constitution : il réplique : « L'article 68 n'est pas fait pour moi ». Mais il se retire pour en référer à ses supérieurs. L'Assemblée vote un décret qui enjoint au général Magnan de mettre des troupes à sa disposition et nomme commandant en chef le général Oudinot, du parti de l'ordre, qui prend pour chef d'état-major un républicain, le capitaine Tamisier. 3° Un sous-lieutenant de chasseurs d'Afrique survient, il a l'ordre de disperser la résistance. On lui lit le décret de nomination du général, Oudinot l'avertit qu'il doit obéir et qu'il va lui être donné un ordre écrit. L'officier demande qu'on fasse venir ses supérieurs. 4° Deux commissaires de police viennent dire au bureau qu'ils ont ordre de faire évacuer la mairie. 5° Enfin arrivent des officiers, avec ordre du général Magnan de faire occuper la mairie, d'en laisser sortir les représentants et d'arrêter ceux qui refuseraient. « Au nom du pouvoir exécutif », ils somment la réunion de se dissoudre. Les soldats entrent dans la salle et en font sortir les représentants. Le général Ferry, dans la cour, attend de les voir partir ; Oudinot proteste. Ferry répond : « Nous sommes militaires, nous ne connaissons que nos ordres ». Il emmène les représentants à la caserne du quai d'Orsay. On les y garde jusqu'au soir, puis on les envoie en voitures cellulaires à la prison de Mazas ou aux forts du Mont-Valérien et de Vincennes.

RÉSISTANCE A LA FORCE ARMÉE.

Une Haute cour, formée de membres de la cour de Cassation, était chargée par la Constitution de juger le Président au cas où il porterait atteinte à l'Assemblée. Convoquée au Palais de Justice, elle est sommée

RÉUNION DE LA HAUTE COUR.

de se disperser. Le soir elle se réunit chez son président, rend un arrêt qui constate le délit, « les placards affichés sur les murs... et l'emploi de la force militaire », nomme un ministère public chargé de requérir, et cite le Président inculpé de haute trahison. Puis elle s'ajourne au lendemain. Le lendemain, « attendu que les obstacles matériels à l'exécution de son mandat continuent », elle s'ajourne définitivement.

VICTOIRE DE L'ARMÉE.

La résistance légale s'était brisée contre la force armée. Le pouvoir exécutif avait détruit le pouvoir législatif. L'armée avait fait la révolution au profit de son chef. Hübner écrivait ce soir-là :

« La ville avait la physionomie particulière d'une révolte militaire. Elle me rappelait Lisbonne aux jours de *pronunciamiento*; partout des troupes, les soldats gais et bons enfants avec l'expression que donne la conscience d'être les maîtres. »

Le coup avait réussi par surprise. « Quoique depuis un an on ne parlât que de coup d'État, tout le monde... semblait pris au dépourvu » (Hübner). Le soir du 2 décembre le coup d'État semblait terminé et réduit à une opération de police illégale contre l'Assemblée.

MINISTÈRE DU 3 DÉCEMBRE.

Le Président restait seul maître. Le 3 décembre, dans la matinée, il constitua le premier ministère du nouveau régime : Saint-Arnaud et Morny seuls gardèrent leurs postes, les autres furent les notables du parti de l'Élysée, Rouher, Fould, Magne. Le *Moniteur* publia le décret qui convoquait le peuple français à un plébiscite, et la liste des membres de la *Commission consultative* chargée de préparer la Constitution.

III. — LA RÉSISTANCE ARMÉE AU COUP D'ÉTAT A PARIS

APPEL DES REPRÉSENTANTS RÉPUBLICAINS.

LE même jour une résistance inattendue transformait le caractère du coup d'État et en aggravait considérablement la portée. Les représentants républicains, réunis la veille, avaient décidé d'appeler le peuple aux armes. L'appel, imprimé et affiché le soir même du 2, ne parlait que de défendre la Constitution; car les ouvriers de Paris n'aimaient pas l'Assemblée qui avait supprimé le suffrage universel.

« Louis-Napoléon est un traître! Il a violé la Constitution. Il s'est mis lui-même hors la loi.... Que le peuple fasse son devoir, les représentants républicains marchent à sa tête. »

Un comité de résistance, formé vers minuit, se donna rendez-vous dans un café pour soulever les ouvriers du faubourg Saint-Antoine, quartier classique des insurrections républicaines.

BARRICADE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE.

Le 3 décembre, vers neuf heures du matin, quelques représentants de la Montagne ceints de leurs écharpes sortirent avec un groupe d'amis dans le faubourg Saint-Antoine en criant : « Aux armes! Vive

la République! Vive la Constitution! » Au coin de la rue Sainte-Marguerite ils dressèrent une barricade faite d'une charrette, un omnibus, deux petites voitures, barricade symbolique destinée seulement à donner l'exemple de la résistance; ils désarmèrent deux postes et leur prirent quelques fusils. Une colonne de soldats arriva de la Bastille; les représentants, se portant en avant de la barricade, les engagèrent à s'arrêter; les soldats, se détournant des représentants, continuaient à marcher, lorsqu'un d'eux tomba atteint d'un coup de fusil tiré de derrière la barricade; la troupe répondit par une décharge qui tua un représentant, resté sur la barricade, le docteur Baudin.

MORT DE BAUDIN.

Cet épisode, qui passa alors presque inaperçu, fut raconté par un des assistants, le représentant Schœlcher, avec un trait destiné à devenir célèbre. Un moment auparavant, un ouvrier aurait dit à Baudin : « Croyez-vous que nous allons nous faire tuer pour vous garder vos vingt-cinq francs par jour? — Vous allez voir, répondit-il, comment on meurt pour vingt-cinq francs. » Le mot n'est attesté par aucun témoin sûr et paraît fabriqué. Mais il est vrai que les ouvriers du faubourg ne se soulevèrent pas, soit par indifférence pour le sort de l'Assemblée, soit parce qu'ils savaient la résistance impossible (ils n'avaient plus d'armes depuis leur défaite de juin 1848).

INSURRECTION RÉPUBLICAINE.

L'insurrection républicaine commença l'après-midi dans les quartiers ouvriers de Saint-Martin et de Saint-Denis. On y afficha un appel « aux travailleurs » signé d'un *Comité central des corporations*, les engageant à se rallier autour de la minorité de l'Assemblée contre « le nouveau César et ses prétoriens ». Les insurgés élevaient dans les rues étroites et tortueuses des barricades qu'ils défendaient à peine; quand la troupe avait passé, ils les occupaient de nouveau, essayant de fatiguer les soldats. Le préfet de police, Maupas, trompé par les rapports d'agents trop zélés, crut à une insurrection générale. Il envoyait à Morny des dépêches affolées. Les « sections socialistes », munies de « bombes portatives à la main », allaient attaquer la préfecture de police; il demandait « du canon ».

ARRÊTÉS.

Le gouvernement fit afficher deux arrêtés, — l'un du préfet de police déclarant interdits tout rassemblement, toute lecture en public, tout affichage d'écrit politique, — l'autre du ministre de la Guerre : « Vu la loi sur l'état de siège, tout individu pris construisant ou défendant une barricade ou les armes à la main sera fusillé ». Cette décision sans précédent (car l'état de siège ne confère pas à l'autorité militaire le droit de fusiller *sans jugement*) était précédée d'une proclamation :

MENACES DE FUSILLER.

« Les ennemis de l'ordre et de la société ont engagé la lutte; ce n'est pas contre le gouvernement... qu'ils combattent, mais ils veulent le pillage et la des-

truction.... Habitants de Paris! Pas de curieux inutiles dans les rues, ils gênent les mouvements des braves soldats qui vous protègent de leurs baïonnettes. »

TACTIQUE DE MORNY.

Morny et Saint-Arnaud, hantés par le souvenir des insurrections victorieuses de 1830 et 1848, reprirent la tactique de Cavaignac en juin : éviter les opérations de détail et garder l'armée concentrée pour une manœuvre de masse. Morny engagea le général Magnan à « laisser les insurgés s'engager tout à fait et des barricades sérieuses se former, pour ensuite écraser l'ennemi et le détruire ». Il lui écrivait le 3 :

« Je vous répète que le plan des émeutiers est de fatiguer les troupes pour en avoir bon marché le 3e jour. C'est ainsi qu'on a eu 27-29 juillet, 22-24 février. Il faut ne pas exposer les troupes, les faire entrer et loger dans les maisons.... Il n'y a qu'avec une abstention entière, en cernant un quartier et le prenant par famine ou en l'envahissant par la terreur qu'on fera la guerre de ville. »

Le soir, Morny tint conseil avec Saint-Arnaud et les généraux et fit adopter sa tactique. Les troupes évacuèrent les quartiers de l'est. « J'abandonne Paris aux insurgés, écrivit Magnan, je les laisse faire des barricades; demain, s'ils sont derrière, je leur donnerai une leçon. »

DÉCRET DE DÉCHÉANCE.

Les représentants républicains s'étaient réunis par groupes en différents points; la principale réunion rédigea une déclaration des « représentants du peuple restés libres ». « Vu l'article 68 de la Constitution », ils décrétaient « Louis-Bonaparte déchu de ses fonctions... tous citoyens et fonctionnaires publics tenus de lui refuser obéissance », et requéraient « toutes les autorités » d'aider à exécuter « l'arrêt rendu le 2 décembre par la Haute cour de justice qui déclare L. Bonaparte prévenu de crime de haute trahison. » (C'est ainsi que, pour le rendre plus frappant, ils présentaient l'arrêt de procédure de la cour.)

ILLUSION DES RÉPUBLICAINS.

Le soir, les républicains, laissés maîtres des quartiers de l'est, eurent l'impression d'une victoire. Même sur les boulevards une foule compacte, en partie formée de bourgeois, accueillit par des cris de : « Vive la République! » le régiment de lanciers qui se repliait vers la rue de la Paix. Hübner écrivait le 3 :

« Les faubourgs semblent peu disposés soit à offrir, soit à accepter la bataille; ils préfèrent fatiguer les soldats. Aussi commence-t-on à douter de la réussite du coup d'État. Au ministère des Affaires étrangères on ne s'en cache pas. »

JOURNÉE DU 4.

Le 4 décembre fut la journée décisive. Dans la matinée, les quartiers ouvriers de la rive droite jusqu'à la porte Saint-Denis se garnirent de barricades défendues surtout par des ouvriers républicains, peu nombreux (1 200 hommes probablement). Les républicains occupèrent même vers midi une mairie du faubourg Saint-Martin où ils trouvèrent des armes, d'autres se firent remettre leurs fusils par les bourgeois de la garde nationale. Maupas effrayé faisait dire à Morny :

« Les nouvelles deviennent tout à fait graves. Les insurgés occupent les mairies, les boutiquiers leur livrent leurs armes.... Laisser grossir maintenant serait un acte de haute imprudence.... Il faut le bruit et l'effet du canon, et il les faut tout de suite. » —

LES BOULEVARDS.

Les boulevards étaient pleins de curieux et de promeneurs, beaucoup de femmes et d'enfants (c'était un jeudi et il faisait beau), beaucoup de gens aux balcons; dans les cafés et dans les clubs (cercles), des jeunes gens de la bourgeoisie, des journalistes, des employés, hostiles au coup d'État. Morny fit dire à Magnan : « Je vais faire fermer les clubs des boulevards. Frappez ferme de ce côté. » Entre une et deux heures l'armée se mit en marche, en 3 colonnes, en tout 30 000 hommes, chacun avec 60 cartouches. Une division s'avança par la rive gauche, où on avait tenté quelques barricades, jusque dans le quartier latin. Une autre division, venant de l'Hôtel de Ville, balaya les rues Saint-Martin et Saint-Denis.

MARCHE DES TROUPES.

FUSILLADE DU BOULEVARD.

La colonne la plus forte (3 brigades d'infanterie, 2 régiments de cavalerie, 15 canons) remonta les boulevards depuis la Madeleine. La foule, refoulée sur les trottoirs, criait : « Vive la République! » L'avant-garde enleva sans peine les petites barricades jusqu'à la porte Saint-Denis. Le gros de la colonne se massa sur les boulevards. Tout à coup, les soldats énervés, croyant avoir entendu un coup de fusil parti d'une fenêtre, firent une décharge générale sur la foule, les cafés, les fenêtres, tuant des promeneurs, des femmes, des enfants, des gens dans les boutiques. Un officier d'artillerie, sans ordres, fit tirer le canon contre une maison. Le feu dura dix minutes, sans que le général Canrobert parvînt à l'arrêter. Le rapport de Magnan le reconnaît.

« Les troupes qui faisaient pour la première fois la guerre de rues ont été trop facilement émues des coups de fusil qui leur venaient des fenêtres. Elles y ont répondu par des fusillades inutiles. »

Hübner rend ainsi l'impression des étrangers présents à Paris :

« Soudain, sans raison apparente, les soldats... firent des décharges sur les passants de la rue, les balcons et les fenêtres. Le feu, ouvert sur le boulevard des Italiens, augmenta à mesure que la colonne avançait. »

Un capitaine anglais qui regardait par la fenêtre d'un hôtel et publia dans le *Times* un récit appelle la fusillade « une énigme complète pour tous les habitants de l'hôtel », et l'attribue à une panique. Le public français préféra l'expliquer par une distribution de vin et dire que les soldats étaient ivres.

LES VICTIMES.

Magnan avait donné l'ordre de ne pas faire de prisonniers, les soldats en firent pourtant. Mais beaucoup d'hommes, pris avec un fusil ou avec les mains noires derrière les barricades ou dans les maisons d'où

on avait tiré, furent fusillés sur place, ou au Champ de Mars. Le chiffre des victimes n'est pas connu sûrement; un employé de la préfecture de police a dressé une liste de 191 morts, en majorité ouvriers; le *Moniteur* a donné 380 tués. La troupe eut 27 tués, 181 blessés.

Le 5 décembre les troupes occupaient les rues; sur les boulevards les magasins étaient fermés, la circulation interdite; Hübner résumait la situation qu'il faisait dater du 4 décembre : « Louis-Napoléon est devenu le maître de la France..., avec et par l'armée. En 1830 c'est la bourgeoisie qui a vaincu, en 48 le peuple, le 4 décembre 1851 l'armée. »

MESURES CONTRE LES RÉPUBLICAINS.

La résistance détourna les coups du gouvernement sur les républicains. Les membres conservateurs de l'Assemblée arrêtés le 2 décembre furent relâchés, les représentants républicains furent exilés par décret. Beaucoup de républicains qui n'avaient pris aucune part à la résistance furent arrêtés. Comme les prisons de Paris étaient pleines, on les entassa dans les casemates des forts, en attendant de décider de leur sort.

IV. — LA RÉSISTANCE ARMÉE EN PROVINCE [1]

L'IMPRESSION EN PROVINCE.

DANS les départements on apprit successivement le coup d'État, la réunion de l'Assemblée, le décret de déchéance, la décision de la Haute cour, l'appel de la minorité républicaine, les barricades, les combats, la fusillade des boulevards ; on resta quelque temps incertain ou mal renseigné sur les chances de la lutte. Les royalistes n'eurent ni les moyens ni le désir de résister. Les républicains, déjà préparés à exiger par la force l'application de la Constitution pour 1852, se trouvèrent prêts à combattre pour défendre la Constitution violée. Mais, faute de communications avec leurs représentants restés à Paris, ils agirent sans direction générale, par petits soulèvements locaux. Au contraire de tous les mouvements républicains, celui de 1851 ne se fit ni dans les grandes villes ni dans les régions ouvrières; le parti y était trop désorganisé par la répression organisée depuis 1849. Il n'y eut que des manifestations, aussitôt réprimées (à Strasbourg, Metz, Nancy, Lille, Reims, Dijon, Orléans).

IMPUISSANCE DES VILLES.

SOULÈVEMENTS LOCAUX DES RÉPUBLICAINS.

La résistance fut l'œuvre des campagnes et des petites villes des régions rurales du Sud-Est, du Sud-Ouest et du Centre, où les républicains étaient habitués à opérer en commun pour les élections. Dans chaque pays les gens des bourgs et les paysans s'armèrent comme ils purent et marchèrent sur le chef-lieu du département ou de l'arrondis-

1. Archives nationales BB^{30} : « Copie de la statistique dressée au greffe des Commissions militaires... nombre, âge et profession de tous les individus arrêtés ou poursuivis en France à l'occasion de l'insurrection de décembre 1851... et... diverses catégories dans lesquelles ils ont été classés. »

sement, sans bien savoir ce qu'ils y feraient. Partout où le préfet ou le sous-préfet disposa de quelques soldats, les insurgés, avant d'atteindre le chef-lieu, rencontrèrent la troupe mieux armée qui les dispersa. Dans quelques petites villes où l'autorité civile était désarmée, ils furent quelques jours maîtres du pouvoir : dans le Centre à Clamecy, — dans le Sud-Ouest à Villeneuve-sur-Lot, Marmande, Auch, Mirande, — en Languedoc à Béziers et Bédarieux; — dans le Sud-Est à Forcalquier et Digne. Mais les nouvelles reçues du reste de la France découragèrent la résistance, et, quand les troupes arrivèrent, les insurgés se dispersèrent et s'enfuirent; des colonnes mobiles de soldats traquèrent les fugitifs dans les montagnes et les bois.

LES RÉGIONS TROUBLÉES.

Le gouvernement, maître de tous les moyens de publicité, profita du grand nombre de ces petits soulèvements pour les présenter comme une insurrection socialiste concertée dans toute la France par les sociétés secrètes. Il mit en état de siège 32 départements, plus du tiers de la France. En réalité il n'y avait eu de vrais troubles que dans une vingtaine de départements : dans le Centre, l'Allier, la Nièvre, et une petite partie du Cher, de l'Yonne et du Loiret; — dans le Sud-Ouest, le Lot, le Lot-et-Garonne et le Gers; — dans le Languedoc, les Pyrénées-Orientales, l'Hérault, le Gard, l'Ardèche; — dans le Sud-Est, le Var, les Basses-Alpes, les Bouches-du-Rhône, la Vaucluse, la Drôme; aucun au nord de la Loire ni dans l'Ouest, sauf un mouvement local (à la Suze dans la Sarthe), aucun dans l'Est, sauf le Jura et Saône-et-Loire.

PARTICIPATION DES PAYSANS.

Les paysans, qu'on n'avait jamais vus en France dans les insurrections politiques, furent nombreux dans les bandes, et ils eurent pour adversaires les grands propriétaires chefs du parti de l'ordre. On put dire que c'était « la jacquerie » prophétisée depuis un an (Hübner écrit le 8 décembre : « dans le Midi des jacqueries d'un caractère féroce »).

« LA JACQUERIE. »

Le gouvernement se servit de cette impression pour dissimuler au public le but du mouvement, et se poser en sauveur de la société. D'un soulèvement politique contre un gouvernement déclaré illégal, il fit une révolte sociale, une explosion de haine des classes inférieures. A Paris, Saint-Arnaud proclama que les insurgés voulaient « le pillage et la destruction ». Morny propagea cette interprétation dans toute la France par une circulaire publique du 10 décembre :

« M. le préfet. Vous venez de traverser quelques journées d'épreuves; vous venez de soutenir en 1851 *la guerre sociale* qui devait éclater en 1852. Vous avez dû la reconnaître à son caractère d'incendie, de brigandage et d'assassinat. Si vous avez triomphé des ennemis de la société, c'est qu'ils ont été pris à l'improviste et que vous avez été secondé par les honnêtes gens. »

PROFESSIONS DES INSURGÉS.

Les journaux conservateurs, seuls restés libres, racontèrent les pillages, incendies, viols, assassinats, cruautés, actes commis par les

insurgés et parlèrent de repris de justice, comme après les journées de juin, de malfaiteurs et surtout de « jacquerie ». Une statistique des professions des individus arrêtés (dressée par la justice militaire) montre au contraire que les paysans ne fournirent pas même le tiers des insurgés : sur plus de 26 000 individus, 5 423 cultivateurs et 1 850 journaliers. La masse consistait en artisans des bourgs et des petites villes, cordonniers (1607), maçons (733), charpentiers (271), forgerons (467), boulangers (415), tisserands (462), tailleurs (688), tanneurs (238), qui ont formé jusqu'aujourd'hui le gros du parti radical. Elle était grossie par les professions où s'est toujours recruté l'état-major du parti, avocats (225), médecins (325), pharmaciens (92), officiers ministériels (168), employés de commerce (616), aubergistes (990), rentiers (1570); assez peu d'instituteurs (261) relativement à leur nombre et pour une « guerre sociale » qu'on les accusait d'avoir prêchée. Parmi ces « ennemis de la société » on ne relevait que 8 « vagabonds ».

MESURES PRISES PAR LES INSURGÉS.

Partout les insurgés suivirent des chefs bourgeois. Là où ils furent maîtres du pouvoir, ils ne prirent que des mesures politiques pour maintenir l'ordre, analogues aux mesures prises en février 1848; à moins qu'on ne regarde comme des actes de « guerre sociale » l'abolition de l'impôt sur les boissons décrété dans les Basses-Alpes ou l'ordre donné aux boulangers de Bédarieux de cuire du pain et de le porter à la mairie pour nourrir les ouvriers sans travail : car, si les ouvriers « ont dû quitter leurs ateliers », c'est que « le peuple victorieux... est obligé de veiller à la défense de l'ordre, de la famille et de la propriété ».

LES DÉSORDRES.

Les désordres commis par ces bandes sans chefs officiels, sans discipline, furent remarquablement exempts de violences contre les personnes et les propriétés. Les procès très sévères faits plus tard aux insurgés ne relevèrent que des actes ordinaires de guerre civile, réquisitions, arrestations, dévastations, sans caractère social; deux ou trois meurtres d'adversaires politiques (dans la Nièvre); — dans le Var, des archives de notaires brûlées, des courriers arrêtés, des caisses saisies, des notables conservateurs emmenés en otages, — à Bédarieux le massacre de quelques gendarmes odieux à la population; aucun viol, aucun incendie. Les assassins guillotinés à Clamecy et à Bédarieux n'étaient accusés que de meurtres politiques. Ce qu'on présenta comme des crimes de malfaiteurs socialistes n'était que des vengeances d'hommes du peuple républicains exaspérés par deux années de vexations.

V. — LE PLÉBISCITE DE DÉCEMBRE 1851[1]

LE PLÉBISCITE.

La proclamation du 2 décembre annonçait au peuple que le Président allait lui poser officiellement une question. Par un décret du 3 « le peuple français » fut « solennellement convoqué dans ses comices, le 14 décembre, pour accepter ou rejeter le plébiscite suivant » :

« Le peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution sur les bases proposées dans la proclamation. »

LE VOTE PUBLIC.

Tout citoyen âgé de vingt et un ans avait droit de vote (contrairement à la loi du 31 mai) et devait l'exercer dans la même forme que sous Napoléon Ier; dans chaque commune deux registres, « l'un d'acceptation, l'autre de non-acceptation », resteraient ouverts une semaine; les votants y inscriraient leur nom. Une circulaire de Morny aux préfets annonçait que l'Assemblée avait été « dissoute aux applaudissements de toute la population de Paris », et leur ordonnait d'envoyer aux maires un modèle du registre de vote et de « remplacer immédiatement les juges de paix, maires et autres fonctionnaires dont le concours ne serait pas assuré ». « Dans ce but vous demanderez à tous les fonctionnaires publics de vous donner par écrit leur adhésion à la grande mesure que le gouvernement vient d'adopter. »

LES ADHÉSIONS.

ABANDON DU VOTE PUBLIC.

Pour les militaires et les marins le vote commença aussitôt; presque tous votèrent sur registres; chaque corps de troupes, brigade de gendarmerie, équipage de navire, avait les siens. Mais le vote public fut accueilli à Paris comme un procédé de contrainte et le gouvernement craignit des scandales; beaucoup d'officiers avaient voté non. Le soir de la fusillade des boulevards, le roi Jérôme écrivit à son neveu : « Le sang français coule. Arrêtez-le par un sérieux appel au peuple. Renoncez au vote par registres. » Un décret daté du 4 décembre annonça :

« Le scrutin secret actuellement pratiqué paraissant mieux garantir l'indépendance des suffrages », le vote se fera par « bulletin manuscrit ou imprimé portant Oui ou Non ». Le Président ordonnait de brûler les registres de vote des militaires pour rassurer ceux qui, « ayant donné un vote négatif, pourraient craindre qu'il n'exerçât une fâcheuse influence sur leur carrière.... Je veux ignorer les noms de ceux qui ont voté contre moi. »

RESTRICTION AUX ADHÉSIONS.

Le système des adhésions écrites ne fut pas non plus maintenu. Les préfets avertirent bientôt que les magistrats inamovibles montraient peu d'empressement à signer, prenant « leur opposition, qui à cause de leur inamovibilité ne compromet pas leur position, pour une...

1. Archives nationales B II, 958-1047. — Langlet, *Les opérations du plébiscite de 1851* (1903), mémoire inédit.

preuve de leur indépendance ». Le gouvernement ordonna de ne plus demander d'adhésion écrite qu'aux juges de paix et aux procureurs généraux, fonctionnaires amovibles. « Louis-Napoléon est intéressé à ce qu'il n'y ait parmi les magistrats qu'un petit nombre de non-adhérents. »

L'OPINION. Le résultat du vote était certain. La masse des paysans était dévouée au nom de Napoléon. Les royalistes, effrayés par la nouvelle des « jacqueries », acceptaient la dictature de Louis-Napoléon défenseur de l'ordre contre l'anarchie. L'orléaniste de Barante écrivait (20 décembre) :

« Si le coup de main s'était borné à dissoudre l'Assemblée, à mettre 300 députés en prison, à supprimer la liberté de la presse, je doute que l'assentiment public fût venu le sanctionner. Mais la répression de la jacquerie a changé l'état de la question. »

LES LÉGITIMISTES. Le comité légitimiste, après avoir discuté la tactique, refusa également de voter Oui et de voter Non, et décida à l'unanimité de conseiller l'abstention. Presque tous les chefs catholiques se rallièrent ouvertement. Veuillot approuva le coup d'État. Montalembert accepta de faire partie de la Commission consultative nommée par le Président et publia, dans l'*Univers*, une lettre pour conseiller de voter Oui.

APPROBATION DES CATHOLIQUES.

MONTALEMBERT. « Je commence par constater que l'acte du 2 décembre a mis en déroute tous les révolutionnaires, tous les socialistes, tous les bandits de la France et de l'Europe. C'est à mon gré une raison plus que suffisante pour que tous les honnêtes gens s'en réjouissent et que les plus froissés d'entre eux s'y résignent.... Voter contre Louis-Napoléon, c'est donner raison à la révolution socialiste.... C'est appeler la dictature des rouges à remplacer la dictature d'un prince qui a rendu depuis trois ans d'incomparables services à la cause de l'ordre et du catholicisme.... S'abstenir, c'est... abdiquer la mission des honnêtes gens.... Voter pour L. Napoléon, ce n'est pas approuver tout ce qu'il a fait; c'est choisir entre lui et la ruine totale de la France.... C'est armer le pouvoir temporel, le seul possible aujourd'hui, de la force nécessaire pour dompter l'armée du crime, pour défendre nos églises, nos foyers, nos femmes, contre ceux dont les convoitises ne respectent rien... qui visent aux propriétaires et dont les balles n'épargnent pas les curés.... »

LA COMPRESSION. Les adversaires du gouvernement ne purent discuter le plébiscite dans les journaux réduits au silence par l'état de siège, ni même distribuer librement des bulletins; plusieurs préfets interdirent la distribution ou exigèrent une autorisation spéciale. Barante écrivait d'Auvergne :

« Nos habitants de la campagne... étaient assez portés à s'abstenir.... Le juge de paix est venu leur expliquer que tous ceux qui ne voteraient pas seraient mal notés. Le maire... a ajouté qu'ils seraient regardés comme des malfaiteurs. »

LE VOTE. Le vote se fit dans chaque commune, suivant le système du temps, par appel nominal des électeurs le 21 décembre et contre-appel le 22 de ceux qui n'avaient pas voté, ce qui explique peut-être le nombre énorme de suffrages : l'abstention, constatée par l'appel, ne passait pas inaperçue.

LES RÉSULTATS.

Les résultats réunis aux chefs-lieux de département, puis centralisés à Paris, furent constatés (du 24 au 31) par une commission de recensement divisée en sept bureaux. Les chiffres proclamés officiellement furent : 7 439 216 Oui, 646 737 Non, 36 880 bulletins nuls. Ce nombre de Oui, très supérieur à celui des suffrages du 10 décembre 1848, était si invraisemblable qu'il parut suspect aux républicains; les correspondants des journaux étrangers, à défaut des journaux français réduits au silence, exprimèrent des doutes sur la sincérité de l'addition. Les procès-verbaux détaillés, conservés presque tous aux Archives nationales, permettent de vérifier, et prouvent que le résultat n'est pas une fraude. Les chiffres exacts semblent être : 7 145 393 Oui, 592 506 Non. Le vote a certainement été fictif dans les communes, assez nombreuses, où le chiffre des votes est identique au chiffre des inscrits. Mais ce sont des communes rurales, surtout de la région du Nord-Est (Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse, Meurthe), où il n'y avait pas d'opposants, et le total de ces voix n'atteint pas 35 000.

VALEUR DES CHIFFRES.

RÉPARTITION RÉGIONALE.

La répartition des votes par communes ne donne presque aucune indication; il est impossible de distinguer parmi les votes négatifs les républicains des légitimistes et, dans plusieurs pays où le parti républicain était fort, les procureurs généraux disent que les républicains, terrorisés par les arrestations, ont voté Oui pour apaiser les autorités (c'est apparent dans le Centre). Les campagnes ont voté Oui presque à l'unanimité. Presque tous les Non ont été donnés par les villes : Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Reims, Limoges, et par les pays républicains, surtout de l'Est (Bourgogne, Jura, Dauphiné) et du Midi (Vaucluse, Gard, Hérault, Aude, arrondissement de Florac, Pyrénées-Orientales, Gers, Lot-et-Garonne, Tarn); mais partout les Oui ont une forte majorité. Un seul canton dans toute la France a voté Non (1023 contre 724) : Vernoux, dans l'Ardèche, où la population était en majorité protestante et républicaine. L'Algérie n'a qu'une petite majorité de Oui (7 605 contre 6 458). L'armée d'Algérie donne 31 405 Oui, 13 680 Non. L'autorité, pour expliquer ce chiffre scandaleux, dit que « la division de Constantine renferme un grand nombre d'hommes envoyés en Afrique parce qu'ils professaient hautement dans leurs régiments en France des opinions anarchiques; des régiments entiers y ont même été envoyés pour ce motif ».

LA DOCTRINE OFFICIELLE SUR LE COUP D'ÉTAT.

Le président de la commission, Baroche, en annonçant au Président le résultat (31 décembre) ajouta : « .... Rétablissez en France le principe d'autorité trop ébranlé depuis cinquante ans; combattez ces passions anarchiques qui attaquent la société jusque dans ses fondements.... Que la France soit enfin délivrée de ces hommes toujours prêts pour le meurtre et le pillage. » Le coup d'État fait contre l'Assemblée au nom

de la souveraineté du peuple devenait une guerre contre les républicains au nom du principe d'autorité. Le Prince répondit dans le même esprit :

« La France a compris que je n'étais sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit. Plus de 7 millions de suffrages viennent de m'absoudre en justifiant un acte qui n'avait d'autre but que d'épargner à la France et à l'Europe peut-être des années de troubles et de malheurs. » « Satisfaire aux exigences du moment » par « un système qui reconstitue l'autorité sans blesser l'égalité ».... « c'est jeter les véritables bases du seul édifice capable de supporter plus tard une liberté sage et bienfaisante ».

L'autorité d'abord, dans l'avenir une liberté limitée, cette formule allait devenir le programme du règne.

VI. — LA RÉPRESSION

LES ARRESTATIONS.

DEPUIS le 2 décembre, les autorités administratives, judiciaires, militaires avaient par toute la France fait arrêter des suspects. Après la dispersion des insurgés, les colonnes mobiles amenèrent des prisonniers, et on continua à emprisonner sur dénonciations. « La moitié de la France dénonce l'autre », écrivait George Sand. La statistique de l'autorité militaire fixe le total des individus arrêtés à 26 884.

MORNY ASSIMILE LES SOCIÉTÉS SECRÈTES AUX REPRIS DE JUSTICE.

Il ne parut pas possible de faire juger tant de prisonniers, même par les conseils de guerre. Le gouvernement, comme après les journées de juin, leur appliqua des mesures sommaires. Morny avait pris les devants. Par une circulaire du 7 décembre, il demandait aux préfets « la liste... des chefs de sociétés secrètes de leur département, de leurs principaux affidés et de tous les meneurs du parti socialiste qui à un moment donné peuvent pousser à l'insurrection ». — Le décret du 8 décembre donna aux préfets le pouvoir de transporter à Cayenne ou en Algérie sans jugement les repris de justice en rupture de ban. « La même mesure sera applicable aux individus reconnus coupables d'avoir fait partie d'une société secrète. Ces misérables sont pour la plupart connus de vous. » C'était : 1° assimiler aux condamnés de droit commun tous les membres d'une société politique républicaine ; 2° transférer à l'administration les pouvoirs judiciaires sur les gens en rupture de ban ; 3° remplacer la peine légale de la détention par la transportation.

POUVOIRS DES PRÉFETS.

CIRCULAIRE DU 20 DÉCEMBRE.

La circulaire du 20 décembre « sur les mesures à prendre contre les repris de justice en rupture de ban et les fauteurs de sociétés secrètes », publiée au *Moniteur*, entretint l'opinion publique dans cette confusion entre criminels libérés et républicains militants, que les magistrats commettaient de bonne foi. Elle l'aggravait par l'interprétation des termes.

CONFUSION ENTRE RÉUNIONS ET SOCIÉTÉS.

« La loi range au nombre des sociétés secrètes toutes les *associations* politiques qui existent sans avoir accompli les formalités prévues par le décret du 27 juillet 48. Si donc des *réunions* de ce genre venaient à se former, vous sévi-

riez avec vigueur contre ceux qui en feraient partie. Les Comités directeurs de Paris ont pour coutume d'envoyer dans les départements des émissaires chargés d'etablir des centres de propagande et de pervertir l'opinion. Ces agents dangereux doivent être arrêtés et incarcérés.... Un certain nombre de communes subissent le joug de quelques-uns de ces hommes qui ne doivent leur domination qu'à la terreur qu'ils inspirent. Les perquisitions et les saisies qui ont eu lieu sur plusieurs points *auront dû* faire découvrir la preuve de leur affiliation aux sociétés secrètes. Ils devront subir les conséquences de leur position.... Enfin vous vous souviendrez que le décret du 8 décembre met en vos mains une arme dont vous pouvez vous servir sans hésitation à l'égard de tous les individus qui tombent sous le coup de cette haute mesure de sûreté générale. »

PORTÉE DE CETTE CONFUSION.

Ainsi quiconque avait assisté à une « *réunion* » où on avait parlé politique était réputé membre d'une « *société* » politique, et, toute société républicaine étant réputée *secrète*, tout assistant à une réunion républicaine était passible des mesures expéditives employées contre les malfaiteurs en rupture de ban, — avec cette différence qu'on n'avait pas besoin, pour le frapper, de se référer à un jugement antérieur contre lui. La confusion entre *réunion* et *association*, évidente ici, comme dans la loi de 1848, donnait au préfet le pouvoir de déporter tous les républicains.

MESURES CONTRE LES REPRÉSENTANTS.

Le sort des membres de l'Assemblée fut réglé d'abord par le décret du 9 janvier 1852 : 5 « convaincus d'avoir pris part aux insurrections récentes » devaient être déportés à Cayenne (un seul fut déporté, en Algérie); 65, tous républicains, furent expulsés de France avec défense d'y rentrer sous peine de déportation, « comme chefs reconnus du socialisme »; 18 (dont 6 républicains) étaient « éloignés momentanément de France », comme s'étant « fait remarquer par leur violente hostilité contre le gouvernement ». Les autres partis ne furent frappés que par « l'éloignement momentané » de quelques orléanistes (dont Thiers) et de cinq généraux (dont Changarnier). Le *Moniteur* expliqua que « leur présence en France pourrait empêcher le calme de se rétablir ».

APPAREIL DE RÉPRESSION.

La circulaire de Morny (11 janvier 1852) étendit le système à tous les républicains en complétant le caractère arbitraire des décisions et en insistant sur l'échelle des peines.

Les préfets devaient envoyer la liste de tous « les hommes hostiles au gouvernement » pris les armes à la main, ou « qui se sont désignés eux-mêmes en fuyant, ou ont été découverts par les investigations de la justice ou de l'administration ». Il n'y avait pas besoin d'un délit ni même d'un acte, « les opinions avérées peuvent suffire ». Ils seraient, « suivant l'évidence des charges qui pèsent contre eux », répartis en trois catégories (celles du décret du 9), destinées, 1° à la transportation, 2° au bannissement, 3° à l'éloignement, en ajoutant dans une 4° « les hommes qui n'auraient pu entrer dans la 3e, mais qu'il y avait intérêt à éloigner momentanément de leur département ».

« Les explications qui précèdent vous disent assez que les mots « convaincus d'avoir pris part, etc... » n'entraînent pas la nécessité d'un jugement. C'est l'appréciation administrative substituée à l'appréciation des tribunaux qui devra vous guider.... Le nombre des coupables ne permet pas de procéder

contre eux par les voies de la justice ordinaire.... Les débats... constitueraient un nouveau danger public, et le souvenir... des agitations excitées par les procès politiques impose au gouvernement l'obligation d'user d'un droit qui dérive du plus grand des devoirs, celui d'assurer le salut du pays. »

VII. — LES COMMISSIONS MIXTES[1]

CRÉATION DES COMMISSIONS MIXTES.

TROIS espèces d'autorités avaient opéré des arrestations : les préfets par voie *administrative* sur les personnages réputés dangereux, les magistrats par voie *judiciaire* sur les individus inculpés de crimes, les commandants par voie *militaire* sur les prisonniers faits par la troupe. Elles commencèrent par procéder séparément dans une confusion qui rendait inévitables les conflits et les lenteurs. Les trois ministres de l'Intérieur, de la Justice, de la Guerre, de qui relevaient ces trois autorités, finirent par se concerter pour expédier cette masse encombrante de prisonniers. Le ministre de l'Intérieur ordonna (29 janvier) aux préfets de relâcher « les égarés », c'est-à-dire les gens sans convictions politiques. Puis une circulaire commune des trois ministres ordonna de créer dans chaque département une commission formée d'un représentant de chacun des trois ministères : pour l'Intérieur le préfet, pour la Justice le procureur général ou le procureur de la République du chef-lieu, pour la Guerre l'officier supérieur commandant des troupes.

BUT OFFICIEL.

Le but est de « mettre un terme aux difficultés qu'ont fait naître les nombreuses arrestations... et de voir la société délivrée de pernicieux éléments ». « Le gouvernement veut qu'il soit statué dans le *plus bref délai possible* sur le sort de tous les individus compromis dans les mouvements insurrectionnels ou les tentatives de désordre... depuis le 2 décembre. »

CARACTÈRE ADMINISTRATIF.

La *commission départementale* — c'est son nom officiel, dans l'usage on l'appelle *commission mixte*, — n'est pas un tribunal. Elle siège à la préfecture où doivent être « centralisés » les documents de diverses provenances, « toutes les pièces de procédure, d'information, procès-verbaux ». Elle ne prononce pas de jugement; « elle compulsera tous les *documents* mis à sa disposition... et prendra à l'égard de chaque inculpé une *décision*, qui sera transcrite sur un registre avec les motifs à l'appui et signée des trois membres ». Elle ne renverra aux conseils de guerre « que les individus convaincus de meurtre ou tentative de meurtre » ; elle ne transportera à Cayenne que « les repris de justice ».

1. Archives nationales, BB[30] 398 (constitution des commissions mixtes) et suivants (dossiers par département, statistique... des commissions militaires). — Papiers de la famille impériale, t. I, n° 54 et 46. — Ch. Seignobos, *Les opérations des commissions mixtes en 1852* (Révolution de 1848, t. VI). — Tchernoff, *Le parti républicain...* (donne des exemples de décisions).

NATURE DES OPÉRATIONS.

Les commissions mixtes fonctionnèrent dans 82 départements, toute la France, excepté la Corse et trois départements bretons où il ne restait personne à expédier. La commission devait mener à la fois deux opérations : l'une de forme judiciaire, statuer sur le sort d'individus compromis dans les troubles et qualifiés *inculpés* comme s'il s'agissait d'un jugement; l'autre purement politique, débarrasser la société des gens présumés dangereux, mais qui n'avaient commis aucun acte.

QUESTIONS DES MAGISTRATS.

Cette combinaison insolite inquiéta plusieurs magistrats; ils communiquèrent leurs scrupules à leur ministre.

« Peut-on prononcer une peine contre des détenus... qui n'ont été arrêtés que par mesure de police et de précaution, parce qu'ils étaient connus comme chefs du socialisme ou signalés comme violemment hostiles au gouvernement ou *désignés comme pouvant troubler l'ordre établi?* » La circulaire ne parle que des gens « compromis dans les mouvements... depuis le 2 décembre; et ceux-là n'ont pu se compromettre ainsi... : on les avait mis sous les verrous.... Que faire de tous ces hommes dangereux, plus dangereux peut-être que des insurgés, non moins pervers... fauteurs émérites d'insubordination, ne connaissant aucun frein ?... Les rendre à la liberté? L'opinion publique s'alarmera. » — Peut-on frapper les inculpés relâchés par les préfets « en vertu de leurs pleins pouvoirs » ? — « Qui peut-on transporter en Guyane comme repris de justice? »

A tous on fait la même réponse, résumée dans cette formule du dossier où sont réunies leurs lettres :

POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE.

« Étendue des pouvoirs des commissions mixtes : il est DISCRÉTIONNAIRE » (souligné deux fois). La commission peut statuer sur « les individus arrêtés par ordre administratif uniquement parce que leur position et leurs antécédents les rendaient dangereux pour l'ordre public »; — « les individus arrêtés comme chefs du socialisme », — tous ceux « qui par leurs actes, leurs discours, leurs menées, ont, même antérieurement au 2 décembre, préparé les populations au désordre, au mépris du principe d'autorité... et à la haine et à l'envie contre les classes riches ».

PROCÉDURE.

La décision est prise en secret, sur des documents écrits ou des renseignements privés, sans entendre le détenu, sans lui donner aucun moyen de se défendre ou même de rectifier une erreur. Ce n'est qu'une mesure de sûreté que le pouvoir exécutif reste maître de modifier; aussi la commission ne doit-elle pas fixer la durée de la transportation, parce qu'elle « ne prononce pas une peine et que le gouvernement restera toujours maître... d'atténuer la mesure prise ou de la faire lever ».

Le motif de la décision inscrit au registre n'a pas la valeur obligatoire des considérants d'un jugement motivé. Quelques commissions, peu chargées d'affaires, ont, il est vrai, rédigé sur chaque cas une notice décrivant les actes et les antécédents du détenu; il y en a même qui ont employé indûment les termes de « sentence » et « jugement », et l'une (Hautes-Alpes), qui a fait comparaître les détenus, les a « entendus dans leurs moyens de défense ». Mais dans les départements où la com-

mission avait à prendre des décisions par centaines, elle a réduit le motif à une formule de quelques mots.

MESURES PRISES. Les mesures que pouvait prendre la commission étaient fixées par le gouvernement : Renvoi en conseil de guerre pour les meurtres, — Renvoi devant les tribunaux correctionnels ou au parquet, — Transportation à Cayenne, — Transportation en Algérie, divisée en deux catégories, l'une appelée Algérie +, avec emprisonnement dans un fort ou un camp, l'autre appelée Algérie −, avec liberté de choisir sa résidence, — Expulsion définitive de France avec défense de revenir sous peine de transportation, — Éloignement momentané, — Internement dans une ville de France autre que celle du domicile avec interdiction d'en sortir, — Mise sous la surveillance de la police dans la ville de son domicile avec défense d'en sortir sans autorisation, — Mise en liberté.

NOMBRE. La statistique militaire des « individus arrêtés ou poursuivis » (datée du 30 septembre 1853) donne un total de 26 884 ; il diffère peu du chiffre indiqué par une note du préfet de police (du 27 janvier 1853) trouvée en 1870 dans les papiers de l'Empereur (26 642). Les contemporains eurent l'impression d'un nombre plus élevé (Jules Simon parle de 100 000, Lanjuinais dit qu'il y a eu 20 000 déportés ou internés dans la Nièvre où la statistique compte 804 transportés et 550 internés). C'est l'erreur ordinaire quand on évalue un chiffre de victimes.

RÉPARTITION DES MESURES. Le total se répartit ainsi : Renvoyés aux conseils de guerre 247, en police correctionnelle 645, au parquet 45, dans une maison de correction 29 ; — Transportés à Cayenne 239, Algérie + 4 549, Algérie − 5 032, expulsés 980, éloignés momentanément 640, internés 2 827, mis sous surveillance 5 197, mis en liberté 5 857.

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENTS. Les départements les plus frappés sont ceux où se sont produits les soulèvements : dans le Sud-Est le Var (3 147), les Basses-Alpes (1 609), la Drôme (1 614), en Languedoc l'Hérault (2 840), dans le Sud-Ouest le Lot-et-Garonne (884), le Gers (937), dans le Centre la Nièvre (1 506), le Cher (937), l'Yonne (1167). Mais la rigueur des décisions n'est en rapport ni avec la gravité des troubles ni avec la force du parti républicain ; elle a dépendu du caractère personnel des membres de la commission investis d'un pouvoir discrétionnaire. Dans quelques départements personne n'a été relâché sans être mis en surveillance. La proportion des transportations en Algérie, faible dans la plupart des départements, est énorme dans le Gers (455 sur 464), le Lot-et-Garonne (409 sur 884), la Nièvre (803 sur 1 500), l'Yonne (443 sur 1167).

ESPRIT DES DÉCISIONS. Les motifs de ces décisions forment un mélange de griefs matériels et d'appréciations morales où se manifeste la confusion d'où sont nées les commissions mixtes. On a voulu à la fois frapper les républicains qui ont agi dans les soulèvements et ceux qu'on juge capables

d'agir. Mais l'opération s'est faite sous l'empire de ce mélange confus, de haine politique et de réprobation morale, qui animait les magistrats à la répression depuis 1849, et dans le démocrate libre penseur leur faisait voir un ennemi de la société plus malfaisant qu'un malfaiteur vulgaire. Voici sur quel motif on décide de transporter à Cayenne un avocat d'Épinal :

« Cet homme est dangereux par la ténacité de ses opinions, son fanatisme politique, la résolution de son caractère, et la hardiesse qu'il *apporterait* dans l'exécution de projets insurrectionnels. Il a toujours été affilié à des sociétés secrètes, mais son habitude de conspirer lui fait trouver les moyens d'échapper à toutes les investigations qui établiraient péremptoirement ces relations.... La population entière... verrait avec satisfaction sa transportation. »

L'INÉGALITÉ DES DÉCISIONS.

Les décisions ont dépendu aussi des relations personnelles; des chefs d'insurgés bourgeois ont été épargnés comme « appartenant à une famille honorable », ou parce que des amis bien en cour ont intercédé pour eux; tandis que des hommes du peuple sans protecteur ont été transportés. La hâte, l'inégalité, la passion insultantes ajoutèrent beaucoup à l'odieux de mesures cruelles et illégales par elles-mêmes. Ainsi s'explique la haine dont la France républicaine a poursuivi « les magistrats des commissions mixtes ».

LES MISSIONS DE REVISION.

L'inégalité de la répression fut encore accrue par le procédé employé pour en atténuer la rigueur. Louis-Napoléon n'avait ni ordonné ni même bien connu la persécution organisée par Morny; enclin à la clémence, il désirait réduire le nombre des victimes. Il envoya (27 mars) trois commissaires, chacun dans une région, avec pouvoir de réviser les décisions. La mission fut exécutée de façon très différente. Quentin-Bauchart, conseiller d'État, dans le Sud-Est, accorda 3 441 grâces. Le général Canrobert, officier timoré, n'en accorda que 727 dans le Centre. Le colonel Espinasse, dans le Sud-Ouest, n'en accorda que 300 et remit un rapport hostile à toute clémence :

« Les commissions mixtes n'ont péché que par excès d'indulgence.... Les grâces individuelles que vous avez accordées ont produit le plus mauvais effet. Le parti entier des anarchistes avait relevé la tête; ceux des inculpés qui restaient encore entre les mains de la justice avaient interrompu ou rétracté les aveux qui faisaient connaître à l'autorité les plans et l'organisation des sociétés secrètes. »

EFFET DURABLE DE LA RÉPRESSION.

Le coup d'État était par lui-même une opération d'une grande portée, puisqu'il enlevait à la France le régime représentatif et la rejetait sous le gouvernement personnel absolu; mais cet absolutisme ne devait être que passager. La répression, par le souvenir atroce qu'elle laissa aux républicains, les rendit à jamais irréconciliables; elle consolida dans les régions les plus démocratiques de la France une opposition inébranlable, qui devait empêcher l'Empire de devenir un régime définitif.

CHAPITRE II

L'ORGANISATION DU RÉGIME[1]

I. LA DICTATURE DU PRÉSIDENT. — II. LA CONSTITUTION DE 1852 ET LES DÉCRETS D'ORGANISATION. — III. LE RÉGIME ÉLECTORAL ET LA CANDIDATURE OFFICIELLE. — IV. LE NOUVEAU RÉGIME DE LA PRESSE. — V. LA MISE EN VIGUEUR DU RÉGIME. — VI. L'OPPOSITION ET LA RÉPRESSION. — VII. LA CAMPAGNE POUR LA RESTAURATION DE L'EMPIRE. — VIII. LE PLÉBICISTE DE 1852 ET LA PROCLAMATION DE L'EMPIRE.

I. — LA DICTATURE DU PRÉSIDENT

LA DICTATURE.

LOUIS-NAPOLÉON, devenu par le plébiscite Président de la République pour dix ans, resta la seule autorité légale jusqu'à la mise en vigueur de la Constitution qu'il avait reçu mission de rédiger : son pouvoir, provisoire et illimité, fut appelé dès ce temps « dictature légale » depuis la proclamation du plébiscite (31 déc.), « dictature constitutionnelle » depuis la promulgation de la Constitution (24 janv.). A défaut d'assemblée légiférante, furent prises par simple décret, les mesures législatives, le budget de 1852, la conversion du 5 0/0 en 4 1/2, un emprunt, une concession de chemin de fer.

CHANGEMENTS D'EMBLÈMES.

Le gouvernement laissa subsister le nom de *République*, mais en supprimant les symboles du régime. Le 1er janvier 1852, le Président, appelé désormais « le Prince Président » et « Monseigneur », assista à une messe à Notre-Dame où l'on chanta, après le *Salvam fac Rempublicam*, un *Salvum fac Ludovicum Napoleonem*, et un décret ordonna de mettre sur les drapeaux l'aigle, emblème impérial. Le 6 janvier, les préfets reçurent ordre de faire disparaître la devise républicaine, *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité* : « Comme on n'a vu paraître ces trois mots qu'à des époques de troubles et de guerre civile, leur inscription grossière sur nos édifices publics attriste et inquiète les passants. » On abattit les arbres de liberté restés debout. Le 24, le Président donnait un bal

1. SOURCES ET TRAVAUX. — Voir la bibliographie du livre III et du chap. I.

aux Tuileries, résidence officielle des rois; Hübner y remarqua « un grand nombre de fort jolies jeunes femmes en toilettes élégantes, beaucoup d'uniformes militaires..., bien plus que de fracs noirs, et pas de garde nationale ». Le 16 février, un décret interdit de célébrer l'anniversaire de la République, parce que « la célébration des anniversaires politiques rappelle le souvenir des discordes civiles », et ordonna de célébrer le 15 août, anniversaire de Napoléon Ier.

MESURES CONTRE LES JOURNAUX.

On voulut enlever aux opposants tout centre de ralliement et tout moyen de manifestation. Morny avait ordonné (4 déc.) de « suspendre tout journal dont la polémique pourrait porter atteinte à la tranquillité », et écrit aux préfets (6 déc.) : « Aucun journal ne pourra paraître sans mon autorisation. » Tout article devait avoir reçu le visa de l'autorité.

LES DÉBITS DE BOISSONS.

Un décret (29 décembre) exigea pour ouvrir un débit de boissons une autorisation du préfet révocable à volonté; une circulaire du 2 janvier expliqua aux préfets l'usage à faire de ce pouvoir : « N'accordez l'autorisation qu'après un examen minutieux et à des individus dont les antécédents... vous seront suffisamment garantis.... Les cafés que l'on transformera en clubs ou foyers de propagande politique devront être impitoyablement fermés. » Cette police des débits de boissons allait habituer les Français à voir dans la limitation de la vente de l'alcool, non une mesure d'hygiène, mais un procédé de compression politique.

LA GARDE NATIONALE.

Les gardes nationales furent « dissoutes dans toute l'étendue du territoire » par un décret (11 janvier) dont les considérants condamnaient le régime établi par la République :

« La garde nationale doit être, non une garantie contre le pouvoir, mais une garantie contre le désordre et l'insurrection. Les principes appliqués à l'organisation de la garde nationale à la suite de nos différentes révolutions, en armant indistinctement tout le monde, n'ont été qu'une préparation à la guerre civile. »

On n'osa pas abolir officiellement l'institution, le service restait obligatoire pour « tous les Français de 25 à 50 ans jugés aptes à ce service par le conseil de recensement » nommé par le sous-préfet; mais la garde nationale était « placée sous l'autorité » des maires et des préfets. Il était défendu aux gardes nationaux de prendre les armes ou de se rassembler, « avec ou sans uniforme », sans un ordre des chefs immédiats, donné seulement sur réquisition de l'autorité civile. Les gardes nationales devraient être « réorganisées suivant que les circonstances l'exigeraient », et seulement « dans les localités où leur concours serait jugé nécessaire pour la défense de l'ordre public », c'est-à-dire là où il plairait au gouvernement. En fait, la garde nationale ne fut rétablie dans aucune ville de province, elle ne reparut que pendant la guerre de 1870.

LES SOCIÉTÉS.

Les sociétés coopératives, toujours soupçonnées de servir à grouper

les républicains, furent dissoutes presque toutes (de 229, il n'en resta que 15). Le général Castellane, qui commandait à Lyon [illegible], déclara dissoutes toutes les « associations fraternelles »; [illegible] nants seraient « poursuivis comme faisant partie d'une société [illegible] ».

LES RÉUNIONS.

Un décret (25 mars) supprima définitivement tous les [illegible] tiques, interdits depuis 1849 par des lois provisoires, et [illegible] régime antérieur à 1848, qui défendait toute association et toute [illegible] publique à moins d'une autorisation du gouvernement. On [illegible] même plus de réunions électorales. Morny prescrivit aux préfets (21 janvier) de dissuader même « les partisans du gouvernement d'organiser des comités d'élection ». Cet usage français « n'avait aucun avantage » avec le scrutin uninominal, et risquerait de créer « des apparences de droits acquis qui ne feraient que gêner les populations ».

LES BIENS DE LA FAMILLE D'ORLÉANS.

Après avoir frappé les républicains, le Président voulut atteindre les orléanistes. Les princes d'Orléans exilés conservaient en France de grands domaines provenant de la donation faite par Louis-Philippe à son avènement. Le 22 janvier un décret, invoquant les précédents de 1816 et 1832, et la nécessité de « diminuer l'influence que donne à la famille d'Orléans la possession de 300 millions d'immeubles », interdit aux princes d'Orléans, à leurs femmes et à leurs enfants de posséder aucun bien en France, et fixa un délai d'un an pour vendre ceux qu'ils possédaient.

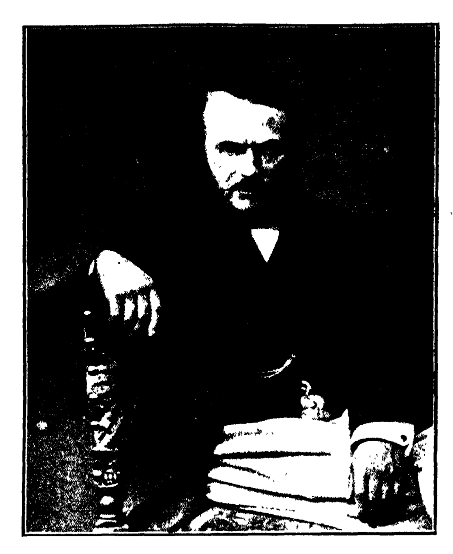
CONFISCATION.

Un autre décret, « sans vouloir porter atteinte au droit de propriété dans les personnes des princes d'Orléans », déclara nulle la donation de 1830 faite en fraude des droits de l'État (les propriétés personnelles du souverain à son avènement devant être réunies au domaine de la couronne). Les biens provenant de la donation seraient « restitués au domaine de l'État », et vendus pour servir à des réformes démocratiques : « 10 millions aux sociétés de secours mutuels, 10 à l'amélioration du logement des ouvriers, 10 à l'établissement des institutions de crédit, 5 à une caisse de retraites au profit des desservants les plus pauvres ».

EFFET SUR L'OPINION.

Ces mesures, qui donnaient l'impression d'une confiscation politique faite par rancune personnelle, émurent l'opinion beaucoup plus que l'arrestation de 26 000 républicains, tenue secrète ou déguisée en mesure de salut public. « La confiscation, écrivait Hübner, a dans la haute société et le monde parlementaire déchaîné une véritable tempête. » Le seul parlementaire rallié au coup d'État, Montalembert, « se sépara de Louis-Napoléon avec éclat », en donnant sa démission de membre de la Commission consultative. Dans les salons de Paris on répéta un mot attribué à Dupin : « C'est le premier vol de l'aigle. » Le tribunal de la Seine se déclara compétent pour juger de la validité de la donation de 1830; le gouvernement dut prendre un arrêté de conflit pour

LES COLLABORATEURS DU COUP D'ÉTAT



PERSIGNY
Aide de camp et confident du Président. — Photographie Braun.



DE MAUPAS
Préfet de Police au moment du coup d'État. Lithographie de Bornemann, d'après une photographie Pierson. — Bib. Nat., collect. N².



LE GÉNÉRAL MAGNAN
Commandant de la garnison de Paris au moment du coup d'État. — Photographie Braun.



SAINT-ARNAUD
Ministre de la guerre, d'octobre 1851 à mars 1854. — Uniforme de Maréchal. — Photographie Braun.

donner la décision au Conseil d'État. Même au Conseil d'État, le commissaire du gouvernement et le rapporteur conclurent contre le décret, qui ne fut maintenu qu'à une voix de majorité.

DISLOCATION ET REMANIEMENT DU MINISTÈRE.

Le ministère même fut disloqué. Quatre ministres (Morny, Rouher, Fould, Magne), liés par leur passé politique avec la famille d'Orléans, donnèrent leur démission par convenance. Louis-Napoléon, pour les remplacer, prit deux amis personnels : à l'Intérieur, Persigny, en rivalité avec Morny et qui avait conseillé les décrets contre les d'Orléans, — à la Justice, Abbatucci, fonctionnaire dévoué à la famille de Napoléon.

II. — LA CONSTITUTION DE 1852 ET LES DÉCRETS D'ORGANISATION[1]

RÉDACTION DU TEXTE.

LE Président, investi par le plébiscite du pouvoir de rédiger la Constitution, fit préparer ce travail par une commission qui siégea à l'Élysée en secret sans tenir procès-verbal. Aucun article n'était prêt le 11 janvier quand le Prince réclama le projet. Le texte fut rédigé à la hâte (en vingt-quatre heures, dit-on) par le jurisconsulte Troplong ou par Rouher, signé par le Président le 14 janvier, publié le 15.

La Constitution de 1852 n'est qu'une imitation de la Constitution de l'an VIII. Elle reconnaît trois pouvoirs, Exécutif, Législatif, Constituant.

POUVOIRS DU PRÉSIDENT.

Le *Président de la République*, élu pour dix ans, a le pouvoir exécutif, en un sens très large : chef de l'État, il commande les armées, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance, de commerce, nomme à tous les emplois ; la justice est rendue en son nom ; il a droit de grâce. Il participe largement au pouvoir législatif par l'initiative des lois, la sanction, la promulgation, le droit de déclarer l'état de siège.

ROLE DU CORPS LÉGISLATIF.

Le *Corps législatif*, chargé du pouvoir législatif, est formé de députés élus pour six ans par le suffrage universel au scrutin uninominal, à raison de 1 par 35 000 électeurs, suivant des circonscriptions réglées par le gouvernement. Son pouvoir se réduit à voter les projets présentés par les ministres. Il n'a aucun droit d'initiative, ni pour faire une proposition, ni même pour amender. Tout projet de loi, même le budget, est porté d'abord au Conseil d'État, formé de fonctionnaires, qui le discute et en prépare la rédaction ; tout amendement doit être accepté d'abord par une commission élue par le Corps législatif, puis renvoyé au Conseil d'État, qui décide s'il permettra de le discuter. Il n'a le droit ni d'interpeller ni de voter un ordre du jour motivé, ou une adresse en réponse au message du Président de la République. Il n'a

1. Texte de la Constitution dans Duvergier, *Collection des lois*. — Cucheval-Clarigny, *Histoire de la Constitution de 1852*, 1869.

qu'une session de trois mois au maximum par an. Le gouvernement le convoque, le proroge, l'ajourne ou le dissout, nomme son président et son bureau et rédige son règlement.

ABSENCE DE PUBLICITÉ.

Le Corps législatif n'a pas plus de publicité que de pouvoir. Ses séances sont ouvertes au public, mais il n'est permis d'en publier que le résumé officiel rédigé sous la surveillance de son président; tout compte rendu de ses débats est interdit.

LE PLÉBISCITE.

Le peuple, en qui réside le pouvoir constituant, l'exerce sous forme de plébiscite par oui ou non, mais seulement quand le Président veut lui poser une question; il ne sera même pas convoqué pour ratifier la Constitution, et sa sanction n'est pas nécessaire pour la modifier.

LE SÉNAT.

Le Sénat, formé de sénateurs (150 au maximum) nommés à vie par le Président de la République ou membres de droit (cardinaux, maréchaux, amiraux), n'est pas une Chambre haute chargée de discuter à nouveau les projets votés par la Chambre élue; « gardien du pacte fondamental », il veille à maintenir la Constitution. Il examine les votes du Corps législatif et les annule, s'il les juge « contraires à la Constitution, la religion, la morale, la liberté des cultes, la liberté individuelle, l'égalité des citoyens, l'inviolabilité de la propriété, l'inamovibilité de la magistrature ». Il émet des sénatus-consultes, soit *interprétatifs* pour fixer le sens des articles de la Constitution, soit *complémentaires* sur « tout ce qui n'a pas été prévu par la Constitution et est nécessaire à sa marche ». Il règle la constitution de l'Algérie et des colonies. Il discute les pétitions. Ses séances sont secrètes.

LA DOTATION.

Ni les députés ni les sénateurs ne devaient recevoir d'indemnité; mais le Président avait le droit d'accorder à tout sénateur une dotation annuelle de 30 000 francs. « Personne ne voudra accepter », s'écria Montalembert. — « Vous croyez? » répondit le Président.

PRINCIPES DU RÉGIME.

La théorie officielle du régime est exposée dans le préambule de la Constitution et la proclamation du Président de la République.

Elle repose sur « les grands principes proclamés en 89 et qui sont la base du droit public des Français » : souveraineté de la nation et séparation des pouvoirs, — égalité civile, — liberté individuelle des cultes, des industries, de la presse, — droits de réunion et de pétition, — non-rétroactivité des lois pénales, — administration gratuite de la justice, — responsabilité des magistrats et agents du pouvoir exécutif, — vote de l'impôt par les représentants de la nation, — « force publique essentiellement obéissante ». — Le Président a « cherché dans le passé les exemples les meilleurs à suivre », et « préfère les principes du génie aux doctrines spécieuses d'hommes à idées abstraites.... Puisque la France ne marche depuis 50 ans qu'en vertu de l'organisation administrative, militaire, judiciaire, religieuse, financière du Consulat, pourquoi n'adopterions-nous pas aussi les institutions politiques du Consulat? »

Le fondement du régime est la concentration du pouvoir.

« L'opinion publique rapporte tout au chef du gouvernement. Écrire... que ce chef est irresponsable, c'est mentir au sentiment public. Le chef que vous avez élu est responsable devant vous. Étant responsable, il faut que son action soit libre.... Il faut des ministres qui soient les auxiliaires honorés et puissants de sa pensée, mais ne forment plus un conseil responsable composé de membres solidaires. » Le Conseil d'Etat, « véritable conseil du gouvernement..., réunion d'hommes pratiques, élabore les projets de loi... en les discutant à huis clos ». La Chambre, peu nombreuse, ce qui est une « garantie de calme », n'a pas cette initiative parlementaire « qui permettait à chaque député de se substituer au gouvernement »; elle « n'introduit pas à l'improviste de ces amendements qui dérangent toute l'économie d'un système.... Le temps ne se perd pas en vaines interpellations... dont l'unique but est de renverser les ministres pour les remplacer. Le compte rendu n'est plus livré à l'esprit de parti de chaque journal. »

SUPPRESSION DU RÉGIME PARLEMENTAIRE.

L'esprit de cette Constitution est la haine du régime parlementaire, condamné ouvertement, et la défiance, avouée moins nettement, envers toute discussion publique. Le caractère d'un régime politique dans les États contemporains ne résulte pas du partage légal des attributions entre les pouvoirs improprement appelés « exécutif » et « législatif », il dépend des relations entre les ministres investis du pouvoir réel et la Chambre élue qui représente la nation. Dans la Constitution de 1852, les ministres ne sont ni solidaires ni responsables envers le Corps législatif, ils restent en place tant qu'ils conservent la faveur du maître dont ils sont les agents. C'est la fin du régime parlementaire ébranlé depuis le 31 octobre 1849.

LES FICTIONS.

Le Président seul est responsable : non pas envers la Chambre, seule pourvue des moyens pratiques de lui demander des comptes; mais « responsable devant le peuple », qui n'a aucun procédé d'action effective, car il ne parle que pour dire oui ou non, et seulement quand il plaît au maître de l'interroger. Le Président, investi de la souveraineté de la nation, n'a qu'une responsabilité fictive. — L'élection des représentants est conservée; mais la Chambre élue, enserrée entre un corps de fonctionnaires et une assemblée de dignitaires nommés par le gouvernement, n'a qu'un pouvoir fictif. — On maintient le suffrage universel, unique débris de la Révolution de 48, mais en le réglant de façon que la représentation soit fictive. Après le coup d'État, le Président avait dit à l'ambassadeur Hübner qu'il lui fallait la confirmation du peuple par un plébiscite, mais qu'il se garderait d'introduire ce principe dans la Constitution. « Je veux bien être baptisé avec l'eau du suffrage universel, mais je n'entends pas vivre les pieds dans l'eau. » Les précautions ont été prises; seuls les pouvoirs du Président et de ses ministres sont réels, les pouvoirs du peuple et de la Chambre sont fictifs. C'est un gouvernement personnel absolu, masqué par des formes démocratiques et représentatives.

MINISTRE D'ÉTAT.

L'organisation du pouvoir fut complétée par des décrets qui réglèrent les institutions auxiliaires. On créa deux ministères nouveaux.

Le *ministre d'État* était chargé des rapports du gouvernement avec le Sénat, le Corps législatif et le Conseil d'État, car les ministres ordinaires ne devaient plus venir dans les assemblées; il devait contresigner les décrets du Président nommant les ministres, sénateurs, conseillers d'État, ou contenant des mesures qui ne semblaient être dans les attributions d'aucun ministère. Il avait à rédiger le *Moniteur*.

MINISTRE DE LA POLICE.

Le *ministre de la Police* (c'était Maupas), chargé d'exécuter les « lois relatives à la police générale, la sûreté et la tranquillité intérieure », avait « le maintien de l'ordre public, la surveillance des journaux, des pièces de théâtre et des publications, la police commerciale et industrielle, la répression de la mendicité et du vagabondage ». Il avait sous ses ordres la garde nationale, la garde républicaine (de Paris), la gendarmerie, tous les agents de la police.

CONSEIL D'ÉTAT.

Le décret du 25 janvier organisa le Conseil d'État et définit son rôle. C'est à la fois le corps politique qui prépare les lois et décrets et l'instance suprême de la justice administrative. Il rédige les projets de loi et délègue au Corps législatif un de ses membres pour les expliquer et les défendre. « Les ministres ont le droit d'y siéger avec voix délibérative; le vice-président du Conseil d'État prend part aux travaux du Conseil des ministres. » Le Conseil d'État perd le pouvoir (qu'il avait reçu en 1849) de prononcer des *sentences* de justice administrative, il redevient un corps administratif prenant seulement des *arrêtés*, ce qui lui permet une procédure plus expéditive et moins coûteuse. C'est lui qui décide les différends entre particuliers et administrateurs et les plaintes des particuliers contre les fonctionnaires que le gouvernement lui défère; car depuis Napoléon Ier on continue à appliquer l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, qui interdit à tout tribunal de juger les actes d'un fonctionnaire.

III. — LE RÉGIME ÉLECTORAL ET LA CANDIDATURE OFFICIELLE

ÉLECTION DES DÉPUTÉS.

PAR deux décrets (organique et réglementaire), le nouveau ministre de l'Intérieur Persigny régla l'élection des députés (8 février). Il rétablit le régime de 1848, suffrage universel direct, droit de suffrage à vingt et un ans, acquis par six mois de domicile, vote par appel et réappel le deuxième jour, les électeurs « appelés successivement par ordre alphabétique ». Mais il fit des modifications d'une grande portée pratique.

MODIFICATIONS : EXCLUS.

1° Les militaires et marins, sans être exclus officiellement du vote, ne furent plus inscrits que sur la liste de la commune où ils demeu-

raient avant leur départ, ce qui leur ôtait le moyen de voter; ainsi disparut définitivement, après une courte expérience, le vote des militaires.

2° Le droit de vote était retiré, non seulement aux condamnés de droit commun, mais à tous les condamnés pour un délit politique, outrage à la morale publique et religieuse, « attaque contre le principe de la propriété, rebellion ou outrage envers un dépositaire de l'autorité », contravention aux lois sur les attroupements, les clubs, le colportage. La mesure visait surtout les républicains.

VOTE A LA COMMUNE.

3° L'assemblée de vote, qui depuis 1848 se tenait au chef-lieu de canton, se tint au chef-lieu de commune; elle durait deux jours. L'urne restait dans la salle de la mairie pendant la nuit intermédiaire sous la garde du maire. Ce système, qui facilitait l'exercice du suffrage, rendait l'administration maîtresse des votes dans les campagnes.

SCRUTIN UNINOMINAL.

4° Le scrutin de liste était remplacé par le scrutin uninominal; chaque département était découpé en circonscriptions, à raison de 1 par 35 000 électeurs et par fraction supérieure à 25 000. Le total était de 261 (Seine 9, Nord 8, Seine-Inférieure 6).

CIRCONSCRIPTIONS.

5° Les circonscriptions étaient réglées par simple décret, ce qui donnait au gouvernement le moyen de les remanier pour chaque élection; une circulaire aux préfets (18 janvier) indiquait la portée de ce pouvoir. « Vous devez comprendre combien la division plus ou moins intelligente des circonscriptions aura d'influence sur les résultats des élections. »

SECOND TOUR.

6° L'innovation la plus importante était le calcul de la majorité. On rompait avec le système adopté hâtivement en 1848, un seul tour de scrutin et l'élection à la majorité relative, qui aboutit à faire élire le candidat de la minorité. Il fallait pour être élu au premier tour le quart des électeurs inscrits et la majorité *absolue* des votants. Si aucun candidat ne l'avait obtenue, l'élection était renvoyée à un *deuxième tour*. C'était le retour à un principe toujours appliqué en France depuis 1788 et inconnu dans les pays anglais. Mais on ne revenait pas à la procédure pratiquée jusqu'en 1848, le *ballottage* au sens propre, qui ne permet de voter que pour l'un des deux concurrents venus en tête au premier tour. Le décret de 1852 déclare élu au 2 tour le candidat, *quel qu'il soit*, qui a eu la majorité relative; il laisse les électeurs libres de voter pour qui ils veulent, même s'il n'a pas été candidat au premier tour. Ce régime, si souple, s'est si bien acclimaté en France qu'il a été étendu à toutes les espèces d'élections; il n'a jamais été question de le changer. On continue à lui appliquer le nom de « ballottage », dont le public ignore le sens propre. Persigny l'avait créé sans en comprendre la portée; il regretta son œuvre en 1869.

Le règlement électoral fut complété par les circulaires qui organi-

CANDIDATURE OFFICIELLE.

sèrent la *candidature officielle.* Ce n'était pas une pratique nouvelle que le ministère préférât un candidat et le fît savoir aux électeurs, la nouveauté fut de déclarer la préférence par un acte officiel. Déjà Morny (par des circulaires du 8 et du 10 janvier) recommandait aux préfets de chercher des candidats pour la future Chambre, de préférence parmi les hommes nouveaux et en tenant compte des conditions nouvelles créées par le suffrage universel.

Au temps du suffrage restreint, quand l'élection dépendait de quelques familles, on pouvait exiger que l'administration « s'abstînt de toute démarche ostensible ». Mais aujourd'hui, le gouvernement ne peut plus craindre qu'on le soupçonne de « séduire ce nombre prodigieux d'électeurs ». Il ne reste « qu'un ressort puissant... qu'aucune main ne peut comprimer, l'opinion publique ».

Ce que Morny avait dit à mots couverts, Persigny l'expliqua dans la circulaire aux préfets du 11 février.

THÉORIE DE PERSIGNY.

« Ce n'est pas, comme les gouvernements précédents, par des influences clandestines... que vous avez à exercer votre action.... Ce que vous avez à faire, c'est au grand jour que vous le ferez. Comment huit millions d'électeurs pourraient-ils s'entendre pour distinguer, entre tant de candidats recommandables à divers titres,... 261 députés animés du même esprit... et disposés également à compléter la victoire populaire du 20 décembre? Il importe donc que le gouvernement éclaire... les électeurs. Comme c'est évidemment la volonté du peuple d'achever ce qu'il a commencé, il faut que le peuple soit mis en mesure de discerner quels sont les amis et les ennemis du gouvernement qu'il vient de fonder. En conséquence, prenez des mesures pour faire connaître aux électeurs de chaque circonscription... par l'intermédiaire des divers agents de l'administration, par toutes les voies que vous jugerez convenables... et au besoin par des proclamations affichées dans les communes, celui des candidats que le gouvernement de Louis-Napoléon juge le plus propre à l'aider dans son œuvre réparatrice. »

Le précédent créé par Persigny pour le Corps législatif de 1852 devint la règle du régime et s'étendit à toutes les espèces d'élections. Le gouvernement choisissait un candidat et le désignait aux électeurs comme son candidat par des affiches sur papier blanc en forme d'acte officiel; l'administration ordonnait à tous ses fonctionnaires et à tous les maires d'user de leur influence pour décider les électeurs à donner leurs voix au candidat officiel.

IV. — LE NOUVEAU RÉGIME DE LA PRESSE [1]

L'AUTORISATION PRÉALABLE.

LE régime de la presse fut réglé par le décret organique du 17 février. Toutes les libertés acquises depuis trente ans furent supprimées; on revint au régime de 1822. Aucun journal politique ne

1. Persigny, *Étude sur la liberté de la presse*, 1868. É. Hervé, *La presse et la législation de 1852*, 185 .

pouvait se fonder sans une *autorisation préalable* du gouvernement; l'autorisation était exigée pour tout changement de propriétaire, de gérant, ou de rédacteur en chef; ce qui donnait au gouvernement le pouvoir de choisir le rédacteur en chef même des journaux de l'opposition. Il fallait même une autorisation pour publier tout « dessin, gravure, lithographie, médaille, estampe, emblème ». — Le cautionnement était augmenté : il devait être pour Paris et Lyon de 50 000 francs, de moitié pour les villes au-dessus de 50 000 âmes. — Le droit de timbre était porté de 5 centimes à 6 par exemplaire; on y joignait un droit de poste de 4 centimes, en tout 10 centimes par numéro (un décret du 1er mars imposa aux journaux étrangers les mêmes droits et un timbre spécial rouge).

LE CAUTIONNEMENT.

TIMBRE DE POSTE.

Les délits de presse étaient tous jugés par le tribunal correctionnel et la preuve par témoins n'était pas admise. On créait de nouveaux délits : publication du compte rendu des séances du Corps législatif ou des opérations du Sénat, ou procès pour délit de presse, « nouvelles fausses » (c'est-à-dire déclarées fausses par l'administration), publication de « pièces fausses ou mensongèrement attribuées à des tiers », publication d'un « article sur une matière politique ou d'économie sociale émanant d'un condamné ». Ces formules élastiques permettaient de poursuivre tout ce qui gênait l'administration.

DÉLITS DE PRESSE.

La compression de la presse par les moyens judiciaires, pratique habituelle des moments de réaction (1820, 1822, 1835, 1849), proposée par les juristes du gouvernement (Baroche, Troplong), ne parut plus suffire. On y joignit, sur la proposition de Rouher, semble-t-il, une innovation (dont Persigny a réclamé la paternité) qui, sans rétablir la censure interdite par la Constitution, mettait tous les journaux à la discrétion du pouvoir. Le Président de la République pouvait, par mesure de sûreté générale, *suspendre* ou *supprimer* tout journal par un décret. L'administration disposait d'un procédé plus expéditif : le ministre de l'Intérieur ou le préfet pouvait, lorsqu'un article lui déplaisait, envoyer un *avertissement* motivé au journal, qui devait l'insérer en guise de punition; après deux avertissements, le ministre par un arrêté pouvait *suspendre* pour deux mois. Un vétéran du journalisme, Bertin, définit ainsi le système : « Le décret me constitue surveillant de mon propre journal, fait de moi un fonctionnaire gratuit chargé... de maintenir l'ordre au profit du gouvernement. » Le gouvernement lui-même en indiqua l'esprit dans la circulaire du 30 mars.

INNOVATIONS.

RÉGIME DES AVERTISSEMENTS.

« Les mesures de répression par voie administrative dérivent du droit d'autorisation. Du moment qu'un journal ne remplit pas les conditions qui lui avaient fait obtenir son autorisation... le gouvernement... a le droit de la retirer. » Il s'agit d'atteindre les journaux qui, « sans s'exposer d'une manière définie aux

condamnations judiciaires, n'en seraient pas moins dans les *habitudes de leur rédaction* un danger pour l'ordre, la religion, la morale ».

LES COMMUNIQUÉS.

L'administration recevait d'autres moyens d'action. Le journal était tenu d'insérer sans retard en tête du numéro tous « documents officiels, relations authentiques, renseignements, rectifications », *communiqués* par « un dépositaire de l'autorité publique ». Les annonces judiciaires, qui formaient une partie des recettes des journaux, ne devaient être insérées que dans le journal désigné par le préfet.

LES ANNONCES.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE.

Ce régime destiné à ne laisser subsister, comme sous Napoléon Ier, qu'un très petit nombre de journaux dociles au gouvernement, fut complété par les décrets du 22 mars sur la profession d'imprimeur et de libraire. Les brevets d'imprimeur et de libraire, obligatoires pour exercer la profession, devaient être « conférés par le ministre de la Police ». Pour posséder ou employer des presses de petite dimension, il fallait une autorisation préalable, toujours révocable. Rien ne pouvait plus s'imprimer en France contre la volonté des ministres.

V. — LA MISE EN VIGUEUR DU RÉGIME

SERMENT DE FIDÉLITÉ.

POUR empêcher toute opposition tacite, on rétablit le serment politique aboli par la Révolution de 48; tous les fonctionnaires, et même les députés, durent jurer « obéissance à la Constitution et fidélité au Président »; le refus de serment était considéré comme démission.

MESURES CONTRE L'UNIVERSITÉ.

Le ministre de l'Instruction publique Fortoul (professeur de droit à la Faculté d'Aix) prit des mesures pour soumettre au gouvernement l'Université. « Pour rétablir l'ordre et la hiérarchie dans le corps enseignant », il rendit les professeurs de l'enseignement supérieur révocables à volonté par le ministre (9 mars). Pour restaurer la « dignité de tenue » du personnel enseignant, il interdit aux professeurs de paraître devant les élèves en « costume négligé » et de laisser pousser leur barbe, « attendu qu'il importe que les dernières traces d'anarchie disparaissent » (circulaire du 20 mars). L'École Normale fut déclarée coupable de s'être laissé entraîner « vers les études de philosophie et d'histoire », et d'avoir « négligé pour ces deux spécialités la haute culture littéraire », ce qui lui avait fait oublier « les conditions laborieuses et modestes de l'art d'enseigner ». On supprima donc les agrégations de philosophie et d'histoire. — L'enseignement fut mis sous la surveillance de l'administration. Les professeurs de Faculté furent astreints à indiquer d'avance par écrit le plan de leur cours, les professeurs des lycées et collèges à noter chaque jour sur un « journal » les exercices faits dans la classe.

Pour renforcer la hiérarchie, un décret, visant les règlements de Napoléon Ier, imposa un uniforme obligatoire dans les cérémonies publiques à tous « les fonctionnaires de l'Intérieur », y compris les maires et adjoints et les employés supérieurs du ministère; c'était l'habit bleu à broderie d'or ou d'argent, le gilet blanc, le pantalon bleu ou blanc, le chapeau français à plumes noires et l'épée.

L'UNIFORME DES CÉRÉMONIES.

Les maires des petites communes, élus par les conseils municipaux, ne paraissaient pas assez dociles. Un décret donna au gouvernement, comme avant 48, le pouvoir de nommer tous les maires et adjoints et de les choisir en dehors du conseil municipal.

NOMINATION DES MAIRES.

Un décret du 25 mars donna au préfet le droit de décider les menues affaires et de nommer les employés subalternes du département. Ce décret, dit « de *décentralisation* », permettait de prendre à la préfecture beaucoup de décisions qui jusque-là avaient dû venir de Paris. Mais il n'augmentait en rien les pouvoirs des corps élus représentants de l'autonomie locale, il ne faisait que transférer les pouvoirs du gouvernement central à ses agents de province; ce n'était que de la déconcentration.

POUVOIRS DES PRÉFETS.

Ces décrets furent pris (de janvier à mars) dans le silence de la presse par des ministres enivrés de leur pouvoir, qui, n'étant arrêtés par aucune opinion publique, poussèrent leurs innovations jusqu'au bout de leur fantaisie. Le pouvoir illimité donné aux ministres précisa la Constitution dans un sens absolutiste, sur la presse, les élections et l'administration locale. La crise de terreur d'où sortait ce régime explique son caractère exorbitant; mais, la crise passée, il allait se perpétuer et faire vivre la France dans la torpeur politique.

La dictature du Président durait encore quand le gouvernement promulgua la Constitution et les décrets, nomma les membres du Sénat et du Conseil d'État et fit élire le Corps législatif.

Dès le 26 janvier parut une liste de 72 sénateurs, quelques-uns anciens ministres de Louis-Napoléon, les autres généraux, anciens pairs ou représentants du parti de l'Élysée à la Législative, pas un homme politique connu; le chiffre total avec les membres de droit fut de 84.

FORMATION DU SÉNAT.

L'élection au Corps législatif, le 29 février, ne fut guère qu'une formalité. Le gouvernement choisit pour candidats officiels, suivant l'idéal de Morny, des hommes nouveaux, la plupart grands propriétaires ou grands industriels, riches, connus seulement dans leur pays, et désireux de rehausser leur position sociale par un titre; aucun membre marquant des « anciens partis », sauf Montalembert, rallié au Prince pour des motifs de religion. Les royalistes se refusaient à prêter serment au Président. Le comte de Chambord ne consultait plus les parlementaires légitimistes depuis qu'il n'avait plus à compter

ÉLECTION DU CORPS LÉGISLATIF.

ATTITUDE DES ROYALISTES.

sur leur influence dans l'Assemblée; il ne prenait plus conseil que de son entourage de l'exil. Contre l'avis des anciens chefs du parti, il envoya à ses partisans de France l'ordre de n'accepter aucun mandat électif.

PAS DE CAMPAGNE ÉLECTORALE.

Les opposants républicains n'avaient aucun moyen de faire une campagne électorale; l'imprimeur de leurs affiches aurait risqué d'être privé de son brevet; les distributeurs de leurs bulletins se seraient exposés à être arrêtés; les particuliers mêmes risquaient d'être poursuivis comme colporteurs, d'ailleurs beaucoup de maires interdisaient la distribution. On ne pouvait tenir aucune réunion électorale. Dans les 82 départements en état de siège les journaux ne pouvaient rien imprimer que les noms des candidats; un candidat fut arrêté pour avoir publié une profession de foi. Une « note très confidentielle » du 12 janvier ordonna aux préfets d'inviter les journaux « à s'abstenir de toute discussion au sujet des bulletins électoraux et des futures élections ». Une circulaire confidentielle (15 février), prescrivait aux préfets d'exercer leur pouvoir de censure sur les professions de foi, « dans la mesure que vous jugerez utile au calme des esprits »; les circulaires devaient se produire librement, mais le préfet pouvait appliquer sa censure si la rédaction lui paraissait « de nature à réveiller les passions politiques ».

LES ÉLUS DE L'OPPOSITION.

La principale préoccupation des préfets fut de pousser au vote les électeurs : une élection sans concurrent ne les intéressait pas. Les candidats officiels furent élus dans toutes les circonscriptions, sauf 2 où l'administration laissa passer sans concurrent un candidat indépendant, 3 de l'Ouest où il passa des légitimistes, 2 de Paris et 1 de Lyon. A Paris, le *Siècle* publia une liste de républicains modérés, et, sans avoir fait acte de candidat, Cavaignac et Carnot furent élus. A Lyon, les ouvriers ne vinrent pas voter le premier jour du scrutin, craignant, dit le procureur général, « que dans la nuit du dimanche au lundi les urnes fussent ouvertes et leurs bulletins enlevés ». Dans la nuit ils colportèrent silencieusement dans toutes les maisons et glissèrent dans les trous de serrure ou sous les portes les bulletins du docteur Hénon, populaire comme médecin et démocrate. Ils vinrent en masse voter l'après-midi du dernier jour. Hénon fut élu; le procureur en conclut que « les sociétés secrètes étaient encore vivantes et bien organisées ».

« Les socialistes n'ont pas de journaux, leurs lieux de réunion connus ont été fermés, les associations... dissoutes. Les plus importants ont été arrêtés après le 2 décembre... et voilà un candidat qui, sans appui ostensible, se produit secrètement et subitement et arrive au succès, malgré tous les efforts de l'administration. »

Les 3 élus républicains ayant refusé de prêter serment, sur 261 membres il y eut 256 députés officiels.

PROCÉDURE DU SÉNAT

Le 22 mars un décret régla « les rapports du Sénat et du Corps législatif avec le Président et le Conseil d'État », et « les conditions organiques de leurs travaux ». Les ministres préparent les projets de loi et de sénatus-consulte et les soumettent au Président de la République qui les remet au vice-président du Conseil d'État pour les faire élaborer en détail. — Le Sénat est divisé en 5 bureaux; il ne vote aucun amendement; il n'exerce son droit de déclarer un acte inconstitutionnel que si l'acte est « déféré » par le gouvernement ou « dénoncé » par une pétition. — Le Corps législatif est divisé en 7 bureaux. Tout amendement doit être remis au Président qui le transmet à la Commission. Un membre ne doit parler que de sa place; le Prince a fait enlever la tribune.

ET DU CORPS LÉGISLATIF.

FIN DU RÉGIME D'EXCEPTION.

Le 27 mars, le ministre de la Justice déclara « venu le moment de faire cesser les mesures et les juridictions exceptionnelles qu'avait créées le besoin de sauver l'ordre et la civilisation »; l'état de siège fut levé et les commissions mixtes cessèrent leurs fonctions.

OUVERTURE DES CHAMBRES.

Le 29, la première session des Chambres du nouveau régime fut ouverte dans des formes qui marquaient la prépondérance du pouvoir exécutif. Les sénateurs et les députés, convoqués non au Palais-Bourbon, mais dans une salle des Tuileries, s'assirent sur des banquettes, dominées par le fauteuil élevé en forme de trône où le Président allait siéger entouré de ministres, de diplomates, de généraux, de magistrats, de dames. Louis-Napoléon fit son entrée pendant une salve de 101 coups de canon et prononça un discours où l'on remarqua cette formule : « Depuis trop longtemps la société ressemblait à une pyramide qu'on aurait voulu faire reposer sur son sommet, je l'ai replacée sur sa base. » En conclusion il protestait contre le soupçon de vouloir rétablir l'Empire.

« Ni les moyens ni les occasions ne m'ont manqué en 48, le 13 juin 1849, le 2 décembre. Je n'accepterais de modifications à l'état présent des choses que si j'y étais entraîné par une nécessité évidente », si les attaques des partis rendaient « raisonnable de demander au peuple, au nom du repos de la France, un nouveau titre qui fixât irrévocablement sur ma tête le pouvoir dont il m'a revêtu.... Conservons la République, elle ne menace personne, elle peut rassurer tout le monde. »

VI. — L'OPPOSITION ET LA RÉPRESSION [1]

LE bâtiment construit en 48 pour l'Assemblée venait d'être démoli; le Corps législatif siégea au Palais-Bourbon, dans l'ancienne salle des séances de la monarchie. Le président nommé par le gouvernement, Billault, ancien député orléaniste rallié au Prince depuis

1. Rapports inédits des procureurs généraux, aux Archives nationales, BB[30] 367-390.

1849, ouvrit la session par un discours contre le régime parlementaire. Mais les députés, nouveau-venus dans la vie publique, n'ayant pour les guider ni ministres ni chefs de groupes, furent amenés, comme les assemblées parlementaires, à critiquer les actes du gouvernement. Le Conseil d'État avait préparé le budget de 1853; la commission élue par le Corps législatif proposa beaucoup d'amendements, le Conseil d'État les repoussa presque tous. Le Corps législatif n'avait le droit que de rejeter en bloc un chapitre du budget; la commission, ne voulant ni proposer une mesure si radicale ni approuver l'œuvre du Conseil d'État, dégagea sa responsabilité par un rapport où elle critiquait un système qui l'obligeait à demander les renseignements aux conseillers d'État, qui eux-mêmes devaient les demander aux ministères; elle signalait une augmentation de dépenses de 42 millions. « Ne pourrait-on pas ne pas dépasser ce qui se faisait sous la monarchie? »

CRITIQUES DANS LE CORPS LÉGISLATIF.

En séance l'opposition fut encore plus nette. Un légitimiste blâma la toute-puissance du Conseil d'État sur le budget et réclama « un régime représentatif sérieux ». Montalembert loua, devant Louis-Napoléon présent à la séance (22 juin), la monarchie constitutionnelle :

PROTESTATION DE MONTALEMBERT.

« Notre règlement nous a été imposé... nous avons été privés du droit d'élire, non seulement le président et les secrétaires de la Chambre, mais les présidents et les secrétaires des bureaux. On a interdit à la presse... les simples mentions de ce qui se passe au Corps législatif. Nous aurions tout accepté... nous nous disions : Attendons le budget, c'est pour le voter, le discuter, le contrôler que nous existons.... Or le budget est arrivé et tout s'est trouvé impossible.... On vous condamne à voter le budget tout entier ou à le rejeter; on vous pose cette alternative, tout ou rien.... Je sais très bien... le sort modeste qui nous est réservé par la Constitution! Nous ne sommes pas des illustrations, elles sont ou elles seront toutes au Sénat, aux termes de la proclamation du 2 décembre. Nous sommes une poignée d'honnêtes gens qu'on a fait venir du fond de leur province pour prêter leur concours au gouvernement en le contrôlant.... Nous sommes une espèce de conseil général à la merci du conseil de préfecture que voilà (montrant le banc des conseillers d'État).... Je ne voterai pas le budget... je ne suis pas libre de voter un budget que je ne puis amender.... Je considère comme un mal sérieux l'anéantissement de tout contrôle et l'abaissement du seul corps électif qui existe dans le gouvernement français. Je suis convaincu... que l'opinion publique dont on se croit sûr, se sentira frappée un jour du contraste entre les deux assemblées... : une assemblée élective, gratuite, qui demande des économies, et une assemblée amovible et payée qui les refuse. »

Montalembert, déjà réconcilié avec les salons par sa protestation contre la confiscation des biens des Orléans, passait ouvertement à l'opposition. Le gouvernement répondit par un message du ministre d'État rappelant aux députés la faiblesse de leurs pouvoirs :

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT.

« La commission a déclaré persister, malgré l'avis défavorable du Conseil d'État, dans plusieurs amendements.... C'est méconnaître les dispositions formelles... de la Constitution.... Les amendements... doivent être considérés comme

non avenus lorsque le Conseil d'État s'est prononcé contre l'adoption. Il n'est donc point permis de les reproduire et le Corps législatif n'a plus que le droit de rejeter le chapitre tout entier.... Le Prince-Président est convaincu que le Corps législatif... ne s'engagera pas dans une voie qui le conduirait à la violation de notre pacte fondamental. »

REMARQUES SUR LE BUDGET.

Le Corps législatif, par 75 voix contre 59, vota l'autorisation d'imprimer le discours de Montalembert. La discussion du budget donna lieu à des remarques déplaisantes pour le gouvernement sur les fonds secrets, les travaux du Louvre, la création du ministère de la Police, l'avancement irrégulier donné à Espinasse que le gouvernement justifiait en alléguant que les lois sur l'avancement ne s'appliquaient pas en cas d'action d'éclat. « J'ignorais, répondit un légitimiste, que le général eût fait le 2 décembre une action d'éclat. » Le gouvernement s'empressa de clore la session (28 juin).

ÉLECTIONS DES CONSEILS GÉNÉRAUX

La vie politique, qui n'était pas encore tout à fait éteinte dans le monde parlementaire, se ranima aussi dans le pays au moment des élections, — non pas celles des conseils généraux et d'arrondissement, où les candidats officiels furent élus presque partout dans une profonde indifférence et avec une proportion d'abstentions énorme : les élections des conseils municipaux, qui intéressaient beaucoup plus les populations, donnèrent aux opposants l'occasion de faire échec à l'administration, soit en réélisant l'ancien conseil, soit en refusant d'élire conseillers le maire et les adjoints nommés par le gouvernement en dehors du conseil. Dans les départements de l'Est où les républicains étaient en forces, Vosges, Haute-Saône, Jura, Yonne, Saône-et-Loire, Loire, Drôme, un grand nombre furent battus, et beaucoup de petites villes élurent des démocrates, parfois grâce aux voix des légitimistes.

ET MUNICIPAUX.

CALME.

La répression avait éloigné ou paralysé le personnel des manifestants. Les procureurs généraux remarquent partout le contraste entre l'agitation des années précédentes et le calme de 1852.

« Plus de réunions bruyantes, plus de cris séditieux, plus de chants, plus de discussions politiques. Tout individu qui élève la voix dans un cabaret en est à l'instant expulsé.... On peut compter sur la police faite par les cabaretiers eux-mêmes » (Nord). — « Les organes démocratiques et légitimistes ont disparu » (Poitiers). — « Calme complet dans les campagnes. Dans les villes l'esprit d'opposition se borne à blâmer tout ce qui se fait » (Gironde).

MANIFESTATIONS RÉPUBLICAINES.

Mais dans les départements républicains les plus durement frappés, du Centre, du Sud-Est et du Languedoc, ils signalent des manifestations qui ressemblent à des accès de colère (si ce ne sont pas des inventions d'agents de police). Le jour où l'on guillotine les condamnés de Clamecy, les boutiques se ferment en signe de deuil

et les exécuteurs sont « traités de bourreaux ». Dans l'arrondissement de Montluçon, « les démagogues se promènent par groupes, affectant une insolente fierté en passant près des fonctionnaires, ils vont même jusqu'à porter publiquement la cravate rouge ». Des vignerons de Joigny chantent des « chants socialistes »; dans la Drôme, on signale des « assemblées secrètes », une affiche en rouge : « A bas les aristos! » un peuplier planté par des jeunes gens. — A Béziers, « des chants qu'on n'entendait plus depuis le 2 décembre retentissent la nuit ».

LES AVERTISSEMENTS AUX JOURNAUX.

Le nouveau régime de la presse fonctionnait avec tant de rigueur qu'il y eut en six mois (février-août) 63 avertissements (48 pour les départements). Ce fut le maximum; le chiffre annuel baissa quand il resta moins de journaux et que les journalistes furent devenus plus dociles. L'esprit de ce système se montre dans un avertissement donné à un journal de l'Indre pour s'être « gravement écarté de la modération et de la prudence qui sont les premières conditions de la presse périodique ». Des exemples en feront comprendre le but.

LE BUT EST D'EMPÊCHER LA CRITIQUE DES ACTES DU GOUVERNEMENT.

La *Presse* est avertie, « parce qu'il ne saurait être permis sans outrager à la fois la morale publique et le caractère de la nation de proclamer comme un fait inévitable un attentat sur le chef de l'État ».

L'*Ami de l'Ordre*, « parce qu'il altère sciemment au profit d'un intérêt de parti la vérité historique consacrée par les annales des peuples en général et du peuple français en particulier ».

Le *Guetteur* (de Saint-Quentin), pour avoir reproduit « la publication mensongère » du *Charivari*, journal comique qui annonçait ironiquement le rétablissement de la torture pour les prisonniers politiques.

La *Gazette du Midi*, « parce qu'en imprimant en italiques avec affectation les mots *peuple* et *légitime* elle manifeste l'intention évidente de tourner en dérision l'application de ces deux mots ».

Le *Journal de la Nièvre*, pour un article qui « tend à dénaturer les actes du gouvernement ».

L'*Aube*, pour avoir fait remarquer la date de la discussion du budget, « allusions et insinuations perfides trop évidentes pour qu'il soit permis à l'autorité de les tolérer ».

Le *Courrier de la Moselle*, parce que ses « réflexions... sur les décisions de la commission mixte tendent à porter atteinte à la considération des membres » et « renferment une énonciation malveillante sur l'effet produit par la mesure ».

Le *Spectateur* de Dijon, pour avoir appelé Napoléon missionnaire de la Révolution, « article qui outrage la vérité autant que le héros législateur auquel la France a dû son salut ».

Le *Réformiste*, pour une « critique acerbe et violente du décret sur les sucres.... Ses articles sont inspirés par un esprit dont la malveillance calculée excite les citoyens à la désaffection du Prince-Président en lui attribuant des idées hostiles aux intérêts de l'agriculture et de l'industrie sucrière. »

ESPRIT DU SYSTÈME

On veut étouffer toute critique, tacite ou détournée, d'un acte du gouvernement. Il s'agit aussi d'empêcher les journaux, même amis du

1. Vingtain, *La presse sous l'Empire*, 1860. *Papiers de la famille impériale*, tome II, n° 3 (Notes sur les préfets).

pouvoir, de publier un fait ou d'émettre une opinion qui peut gêner l'autorité. Le *Constitutionnel* est averti deux fois parce qu'il « persiste à déclarer vraie une assertion inexacte », le *Pays* pour « deux appréciations en contradiction avec l'article 42 de la Constitution ».

ET DES ACTES DE L'ADMINISTRATION.

Souvent les avertissements sont employés par le préfet pour empêcher de discuter un acte de l'administration.

Le *Progrès du Pas-de-Calais* est averti une première fois, pour « discussion et appréciation malveillante des actes administratifs de nature à porter atteinte à la considération de l'autorité », une deuxième fois, parce « qu'au lieu de se borner à insérer l'avertissement, il l'a accompagné de réflexions » qui « renferment contre l'autorité départementale une menace d'appel devant une puissance désignée sous le titre vague d'*autorité supérieure*, et qui ne peut être que la personne même du chef de l'État, qu'un sentiment de respect et de haute convenance devraient empêcher de mettre en cause ».

Un journal de Béziers, pour une appréciation, aussi injuste que malveillante, d'un acte de l'autorité municipale » qui « dépasse les bornes d'une critique convenable et modérée ».

Un journal de Sens, pour s'être plaint que le préfet ait donné les annonces judiciaires à un concurrent, ce qui constitue un « blâme contre l'autorité supérieure dans un de ses actes administratifs ».

Un journal de la Meurthe, parce qu'il « tend à affaiblir l'action administrative et à enlever à l'administration son crédit auprès des populations, crédit qui lui est nécessaire pour faire le bien ». On ne doit pas, « à propos d'individualités..., faire intervenir l'administration qui a le devoir de veiller aux intérêts généraux et de les sauvegarder contre l'action dissolvante des partis ».

Ici le préfet invoque une théorie morale du rôle de l'administration; parfois il intervient en arbitre des convenances, chargé de maintenir le bon ton dans la presse de son département; deux journaux sont avertis pour avoir « dépassé les bornes du bon goût ».

Dans quelques départements, le droit conféré à tout dépositaire d'une autorité de faire insérer ses communiqués dans les journaux fut employé par les parquets, les maires, les commissaires de police de façon si abusive que le préfet prit des mesures pour se réserver ce droit.

HAUTE SITUATION DES PRÉFETS.

Armé d'un pouvoir illimité sur la presse par les avertissements, sur les particuliers par le droit d'arrestation, investi du pouvoir de décider les affaires locales et de nommer à vingt-six catégories de fonctions, le préfet, représentant politique du pouvoir central et chef suprême de l'administration, devenait le maître du département, comme le Président était maître de la France. La préfecture devenait le centre de la vie mondaine du chef-lieu. Pour mettre les préfets en état de tenir ce rôle, un décret (1er mai) éleva leurs traitements, reconnus « hors de proportion avec l'importance de leurs attributions et le rôle qu'ils occupent », à 40 000 francs pour la première classe (8 préfets), 30 000 pour la deuxième (18), 20 000 pour la dernière.

ENQUÊTE SUR LE PERSONNEL.

Le personnel, formé en partie d'hommes nouveaux, en partie d'anciens administrateurs ralliés à Louis-Napoléon, fut soumis à une enquête du ministère de la Police, qui conclut à révoquer 5 préfets, à en déplacer 18; il en restait 47 à maintenir « quant à présent », et 15 « dont la situation ne paraît comporter encore ni changement ni révocation, mais que l'une ou l'autre de ces deux nécessités ne tardera pas à atteindre ». Les qualités les plus appréciées sont, après le dévouement au Prince, l'habileté, le tact, l'affabilité. Le dédain est visible pour les « préfets de la vieille école », qui s'absorbent dans l'administration et « laissent de côté la politique ». Les plus mauvaises notes sont : « vulgaire, grossier, cassant, violent, manque de tact ». Ceux qu'il est recommandé de « changer » sont les légitimistes ou orléanistes qui « servent de point d'appui » aux anciens partis, les maladroits qui font des « excès de zèle », les « inexpérimentés », les « parcimonieux », ceux qui ont des « affaires d'argent fâcheuses ».

VII. — LA CAMPAGNE POUR LA RESTAURATION DE L'EMPIRE

INSTALLATION DU PRINCE.

DÈS le début de février, Hübner écrivait : « L'Empire se fait, l'Empire se fera, l'Empire est fait. Voilà ce que tout le monde se dit. » Depuis qu'il avait de l'argent, Louis-Napoléon donnait à sa vie une allure princière. Il s'installait dans les palais royaux, aux Tuileries et au château de Saint-Cloud. Il avait une maison militaire de 7 généraux, 2 colonels, 1 lieutenant-colonel, — une maison civile avec un général pour gouverneur du palais, 1 sous-gouverneur, 2 préfets du palais, un grand maître des cérémonies, un intendant général, — un secrétariat particulier dont le chef était Mocquart, avocat de Bordeaux, devenu son ami en 1830, — un service de vénerie, un service d'écurie avec cent chevaux, — des maîtres d'hôtel, des valets de chambre, des valets de pied, choisis par Fleury dans l'ancien personnel de Louis-Philippe, « pour donner à la maison présidentielle un cachet princier ».

LES FÊTES.

A Paris la société reprenait le train de vie monarchique. On ne fait « que dîner en ville » et danser, « on ne fait que s'amuser », écrit Hübner. « Les beaux équipages » se montraient au Bois, le Président descendait les Champs-Élysées conduisant un phaéton à toute vitesse. En mai on fit la distribution solennelle des aigles, emblèmes du premier Empire, destinés aux drapeaux de l'armée; les délégués des régiments de toute la France, réunis au Champ de Mars, défilèrent aux cris de : « Vive l'Empereur ! » Le Président donna aux Tuileries un grand bal auquel les officiers répondirent par un bal de 12000 invités à l'École

militaire. A Saint-Cloud, le 10 août, le Prince donna un dîner élégant où « les dames, excepté la princesse Mathilde, appartenaient presque toutes à la colonie étrangère ou au corps diplomatique » : depuis le Coup d'État « la société française » se tenait à l'écart. Le 15 août fut célébrée, pour la première fois, la fête de Napoléon par une salve de canons, un *Te Deum* à la Madeleine et un feu d'artifice monstre qui représentait le passage du Mont Saint-Bernard. Persigny, qui depuis 1849 se donnait pour rôle d'annoncer l'Empire, déclara ce soir-là au banquet du ministère des Affaires étrangères : « L'Empire se fera pour ou contre l'Europe. » Il s'étonnait que le Prince hésitât. « Un vertige de timidité l'a saisi », disait-il à de Falloux.

PRÉPARATIFS DE LA TOURNÉE DU PRÉSIDENT.

Louis-Napoléon voulut tâter l'opinion par une tournée en France. Avant son départ, Persigny, au Conseil des ministres, demanda quelle attitude il devait ordonner aux préfets si les populations criaient : « Vive l'Empereur! » Ses collègues protestèrent, ils craignaient la guerre civile, et le Président déclara : « Mon voyage doit être une interrogation, je ne veux pas qu'on prépare la réponse. » Persigny manda à Paris les préfets des départements du Centre, que le Président allait traverser, et leur ordonna de faire crier : « Vive l'Empereur! Vive Napoléon III! »

TRAVERSÉE DU CENTRE. CRIS DE VIVE L'EMPEREUR.

A Orléans « où le préfet n'était pas dans le secret » on ne fit pas de manifestation. Les cris de « Vive l'Empereur! » commencèrent à Bourges, où le général, prévenu par son ami Maupas, donna l'exemple à la revue; ils continuèrent à Nevers, Moulins, Roanne, Saint-Étienne. A Lyon, le Président, ayant compris l'origine de ces cris, rédigea et fit imprimer un discours où il refusait l'Empire. Persigny, soutenu par Mocquard et Saint-Arnaud, lui remontra qu'il avait été élu pour délivrer le pays de la République; la France voulait une dynastie. Napoléon déchira son discours et en fit un autre; il expliquait le cri de « Vive l'Empereur! » qui s'était élevé sur tout son passage.

Ce cri « est un souvenir qui touche mon cœur, bien plus qu'un espoir qui flatte mon orgueil.... La prudence et le patriotisme exigent que... la nation se recueille avant de fixer ses destinées.... Si le titre modeste de Président pouvait faciliter la mission qui m'est confiée, ce n'est pas moi qui, par intérêt personnel, désirerais changer ce titre contre celui d'Empereur. »

TRAVERSÉE DU MIDI.

Sur le trajet de Lyon à Marseille, le Président fut salué par des foules énormes; l'administration avait pris soin d'arrêter d'avance les républicains jugés capables de manifester. A Marseille, on annonça la découverte d'un complot républicain contre la vie du Président; ce fut une occasion de félicitations. Le Président inaugura la cathédrale en construction par un discours destiné à lui gagner le clergé :

« Mon gouvernement, je le dis avec orgueil, est peut-être le seul qui ait soutenu la religion pour elle-même,... non comme instrument politique, non pour plaire à un parti, mais uniquement par conviction et par amour du bien qu'elle inspire comme des vérités qu'elle enseigne. »

Le voyage se continua par le Languedoc et le Sud-Ouest, parmi les acclamations et les arcs de triomphe ornés d'inscriptions impériales en latin ou en français. A Toulouse le préfet dit au Prince : « Soyez le bienvenu dans ce pays où Charlemagne et saint Louis ont régné. » Enfin le 9 octobre, à Bordeaux, où le préfet Haussmann avait organisé une réception enthousiaste, Napoléon, au banquet de la Chambre de Commerce, prononça les paroles décisives :

DISCOURS DE BORDEAUX.

« L'EMPIRE C'EST LA PAIX. »

« Pour faire le bien du pays il n'est pas besoin d'appliquer de nouveaux systèmes, mais de donner, avant tout, confiance dans le présent, sécurité dans l'avenir. Voilà pourquoi la France semble vouloir revenir à l'Empire.... Il est une crainte à laquelle je dois répondre. Par esprit de défiance, certaines personnes se disent : l'Empire, c'est la guerre; moi je dis : *l'Empire, c'est la paix.* C'est la paix, car la France la désire, et, lorsque la France est satisfaite, le monde est tranquille. »

ENTRÉE DANS PARIS.

Le « discours de Bordeaux », télégraphié à Paris, y parut l'annonce officieuse de l'Empire. Le Président, à son retour le 16 octobre, trouva une réception de souverain. A la gare l'attendaient les grands corps de l'État, la magistrature, les états-majors, rangés par le grand maître des cérémonies. Il fit son entrée au son des cloches et du canon et au cri de « Vive l'Empereur! » et traversa lentement Paris entre des haies de soldats par les boulevards garnis d'arcs de triomphe. Hübner nota ce jour-là : « Pour la première fois depuis le coup d'État, des gardes nationaux. Le public plutôt indifférent. »

LE SÉNAT PROPOSE DE RÉTABLIR L'EMPIRE.

Le lendemain 17, le *Moniteur* disait : « La manifestation éclatante qui se produit dans toute la France en faveur du rétablissement de l'Empire impose le devoir au Président de consulter à ce sujet le Sénat. » Le Sénat, convoqué le 19 pour « donner son avis sur des changements à la forme du gouvernement », se réunit le 4 novembre, et nomma une commission qui présenta son rapport le 6. Le 7 il vota un sénatus-consulte proposant de rétablir la dignité impériale.

X. — LE PLÉBISCITE DE 1852 ET LA PROCLAMATION DE L'EMPIRE

LE PLÉBISCITE.

LES électeurs furent convoqués pour le 21 novembre, suivant la même procédure qu'en 1851, à un plébiscite en ces termes :

« Le peuple français veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance

directe légitime et adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession ainsi qu'il est dit dans le sénatus-consulte du 7 novembre. »

RÉSULTAT DU VOTE.

Les opposants n'essayèrent pas de lutter. Il y eut beaucoup d'abstentions dans les 3 départements les plus légitimistes de l'Ouest (Morbihan 42 p. 100, Vendée 40, Maine-et-Loire 38) et dans les départements des trois grandes villes républicaines (Marseille 47 p. 100, Bordeaux 32, Lyon 29). Dans le reste de la France, l'administration se félicita de l'augmentation des Oui et de la diminution des Non. Le Corps législatif, réuni le 25 novembre pour le recensement des votes, annonça 7 824 189 Oui, contre 253 145 Non; et 63 126 nuls.

CÉRÉMONIE IMPÉRIALE.

Le 1er décembre, le Sénat, le Corps législatif, le Conseil d'État se transportèrent en carrosse à Saint-Cloud où résidait le Prince. Le président du Corps législatif lui présenta le résultat du plébiscite et, dans un discours très humble, lui donna le titre de « Sire » et déclara : « La France se livre à vous tout entière ». L'Empereur dans sa réponse fit allusion au titre régulier quoique éphémère de Napoléon II (le fils de Napoléon Ier proclamé en 1814). Il s'appelait donc Napoléon III, mais, pour calmer les craintes que ce chiffre évoquait, il dit :

« Non seulement je reconnais les gouvernements qui m'ont précédé, mais j'hérite... de ce qu'ils ont fait de bien ou de mal.... Mon règne ne date pas de 1815, il date de ce moment même où vous venez de me faire connaître les volontés de la nation. »

Napoléon, devenu empereur héréditaire, acceptait l'œuvre de la monarchie et continuait à reconnaître la souveraineté du peuple.

MODIFICATIONS A LA CONSTITUTION DE 1852.

La Constitution de 1852 était assez monarchique pour convenir à l'Empire. Un message du Prince au Sénat annonça que « la nation venait de manifester sa volonté de rétablir l'Empire.... Le Sénat... sera sans doute d'avis que la Constitution de 1852 doit être maintenue, sauf quelques modifications qui ne toucheront pas ses bases fondamentales. » Trois sénatus-consultes réglèrent donc la succession à l'Empire, la liste civile de l'Empereur et les pouvoirs du Corps législatif.

HÉRÉDITÉ.

1° L'hérédité fut établie « suivant la loi salique » dans la descendance masculine. Napoléon III avait le droit d'adopter, à défaut de fils, un descendant des frères de Napoléon Ier, à défaut d'héritier, de régler sa succession par un décret déposé aux archives du Sénat. Sa famille était divisée en deux : la famille *impériale*, la seule où pût être pris l'héritier, formée des descendants de Jérôme et du mariage autorisé de Lucien (21 personnes), soumise à l'obligation de ne se marier qu'avec l'autorisation de l'Empereur, — la famille *civile*, formée des descendants des sœurs de Napoléon Ier, les Baciocchi et les Murat. (La famille issue du mariage non autorisé de Lucien n'était pas reconnue.)

FAMILLE DE NAPOLÉON.

LISTE CIVILE.

2° La liste civile fut portée à 25 millions, chiffre obtenu par surprise. La commission du Sénat ne proposait que 12 millions; Persigny, craignant la « simplicité des goûts » de Napoléon qui le portait à accepter le rôle « d'un Washington couronné », proposa 20 millions au Conseil des ministres, qui refusa. Il s'adressa au président de la commission, Troplong, qui offrit de faire demander 25 millions s'il était certain de répondre au désir de l'Empereur. Persigny en parla à Napoléon qui le laissa dire, et revint prévenir Troplong que l'Empereur acceptait. La commission vota 25 millions.

POUVOIRS DU CORPS LÉGISLATIF.

3° La Constitution fut modifiée sur trois points où le Corps législatif avait contesté le pouvoir du gouvernement : 1° Le droit de modifier les tarifs de douane, étant une mesure fiscale, semblait appartenir au Corps législatif; le gouvernement reçut le droit de faire des traités de commerce avec « force de loi pour les modifications de tarifs ». — 2° Les travaux publics semblaient ne pouvoir être engagés qu'après un vote autorisant les dépenses; « tous les travaux d'utilité publique et toutes les entreprises d'intérêt général » durent être autorisés et ordonnés par décret de l'Empereur. — 3° Le budget était voté par chapitres, chacun accepté ou refusé séparément, et les articles votés pour chaque chapitre ne pouvaient être reportés sur un autre; le budget dut être voté par ministère et la répartition entre les chapitres réglée par décret du Conseil d'État; il suffirait d'un décret du gouvernement pour autoriser les « *virements* d'un chapitre à un autre ».

INDEMNITÉS ET TRAITEMENTS.

En compensation, le traitement de 30 000 francs, maximum fixé par la Constitution, était accordé à *tous* les sénateurs; les députés, à qui la Constitution refusait toute indemnité, recevraient une indemnité de 2 500 francs par mois pendant la durée de la session. Les traitements des dignitaires et des ministres étaient augmentés. L'Empire commençait par une distribution d'avantages pécuniaires aux grands personnages de l'État.

CHAPITRE III

LA COUR ET LE GOUVERNEMENT[1]

I. L'EMPEREUR ET SA FAMILLE. — II. LA COUR. — III. LE GOUVERNEMENT. — IV. LES LOIS D'AFFAIRES. — V. LES ENTREPRISES PRATIQUES. — VI. LES PROCÉDÉS DE PRESSION SUR L'OPINION.

I. — L'EMPEREUR ET SA FAMILLE

LE GOUVERNEMENT PERSONNEL.

LE régime organisé en 1852 fonctionna sans changement important jusqu'à la fin de 1860 : on l'a surnommé l'*Empire autoritaire*. L'autorité y est en effet concentrée dans l'Empereur, qui l'exerce directement ou par ses ministres. Les corps élus n'ont aucun pouvoir réel. Il n'y a plus de publicité politique. La vie politique du pays est arrêtée. Comme dans tout gouvernement personnel, la direction dépend de la personne du souverain et de l'action de son entourage.

CARACTÈRE DE NAPOLÉON.

Napoléon III ne donne plus, comme aux premiers temps de sa présidence, l'impression d'un aventurier dépaysé, morne et indifférent; il a fait connaissance avec la France et a confiance dans l'avenir. Il garde l'habitude de parler peu et d'écouter sans rien dire, mais ceux qui l'approchent le trouvent doux, affable et bienveillant, simple de manières et de langage. Hübner écrit en 1853 qu'il « sait être charmant quand il veut et très causant quand il lui plaît de sortir de sa solennité habituelle ». Il aime à faire des heureux, il donne beaucoup, sans grand discernement. Étant prompt à exprimer ses impressions, il peut, dans un accès de mécontentement, prendre une décision brusque : il la communique d'ordinaire par écrit, étant trop timide pour parler durement; mais ensuite il cherche à consoler celui qu'il a atteint. « Sa Majesté, écrit le maréchal Vaillant, est rude dans sa correspondance ;

1. Voir la bibliographie du livre I et du chapitre I. — Principales sources : Hübner, *Neuf ans de souvenirs*... 1904. — Em. Ollivier, *L'Empire libéral*, t. II-III (citations du journal inédit de Vaillant). — Sur le gouvernement, le *Moniteur*, *Annuaire historique*, *Annuaire des Deux Mondes*.

l'extrême douceur, la patience de saint qu'elle a dans la conversation disparaît dans ses lettres. J'en ai reçu de bien rudes, dont on m'a toujours témoigné du regret. » Il ne se sépare pas volontiers des gens qu'il a pris auprès de lui, et ne se sent pas à l'aise avec les nouvelles figures. Il a des amis dévoués auxquels il est fidèle, et il sait se faire aimer de ceux qui l'approchent.

LES SYMPATHIES. Il voudrait être populaire, il essaie d'entrer en contact personnel avec des hommes du peuple; il inquiétera son préfet de police Piétri par sa « manie de serrer les mains » quand il est en voiture (Piétri s'est même vanté de l'avoir si bien fait entourer que l'Empereur n'a jamais serré les mains que d'agents de police). De son séjour en Angleterre il a rapporté une sympathie pour les souffrances des pauvres, sentiment étranger à la bourgeoisie de ce temps, une pitié vague, l'opposé de la dureté précise de Thiers. Il a gardé un désir d'améliorer la condition matérielle des ouvriers et des paysans, et ce désir le pousse vers les grandes entreprises. Lui, qui fut l'un des hommes les plus haïs de son siècle, n'a jamais eu pour ennemis que ceux qui ne le connaissaient pas personnellement; il a été haï par des hommes qu'il avait fait souffrir sans les connaître, en ratifiant les mesures inhumaines de ses ministres.

IMPRESSION QU'IL PRODUIT. Les appréciations concordent sur l'impression produite par sa personne; elles divergent beaucoup sur son intelligence et sa volonté. Ollivier, qui l'a connu à la fin de son règne, lui trouvait du bon sens, de la mesure, l'aversion des excès. L'opinion générale est qu'il avait l'esprit trouble; absorbé dans la contemplation de son but, il ne voyait avec précision ni les moyens à employer ni les conséquences de ses actes; en quoi il ressemblait à la plupart des hommes de 48. On s'accordait à le trouver tenace dans ses résolutions comme dans ses sentiments; il avait la reconnaissance et la rancune durables. S'il trouvait une résistance, il n'essayait pas de la briser, mais il ne renonçait pas, et attendait une occasion. « Quand il a pris une résolution, rien ne l'en détourne », disait Castellane. Mais ce que les uns interprétaient comme la marque d'une volonté ferme, paraissait aux autres l'entêtement d'une nature faible. Hübner, le jugeant de son point de vue de diplomate, écrivait en 1852 :

« Il y a en lui un mélange de bonhomie, d'incurie et d'indolence. » Il a une foi superstitieuse dans le destin et un goût du merveilleux qui rappellent les princes italiens de la Renaissance. « Il s'exprime fort bien..., mais il n'entre jamais dans les arguments qu'on lui présente. Il ne veut pas et il ne sait pas discuter. Son regard éteint lance cependant des éclairs. On le quitte avec l'impression de ne pas avoir été compris par cet esprit en apparence obtus en réalité perspicace, qui ne comprend pas parce qu'il ne veut pas comprendre ou qu'il ne veut pas qu'on s'aperçoive qu'il a compris. » En 1854, Hübner s'étonne de ce « mélange de contrastes ». « Rusé et naïf,. . sincère parfois par

calcul, impénétrable quand il le veut... conspirateur toujours, par goût autant que par habitude, et... fataliste qui croit à son étoile. »

Napoléon savait bien trois langues étrangères, l'italien, l'anglais, l'allemand : science rare chez les Français de ce temps, et, comme il avait vécu dans différents pays et subi des aventures variées, il donnait l'impression d'une « grande variété de connaissances ». SON INSTRUCTION.

Il avait étudié en Suisse l'art militaire, surtout l'artillerie, et il ignorait le droit, qui était alors l'unique étude de la plupart des hommes politiques. Il avait une instruction très différente de celle des Français de son temps, plus large parce qu'elle n'était pas limitée à la France, plus incohérente parce qu'il n'avait pas fait d'études régulières. Il avait écrit dans sa prison un petit livre, les *Idées napoléoniennes*, où il exposait ses pensées de politique sociale en les attribuant à Napoléon Ier, et il rédigeait lui-même ses proclamations; il est probable qu'il se croyait écrivain. Il écrivait une langue sans précision et encombrée de formules. Plus tard il se passionna pour l'histoire, et il y apporta une parfaite inexpérience et très peu de critique. Il ne s'intéressait ni à la littérature, ni à la musique, ni à la peinture; il n'affecta même pas de protéger les lettres ou les arts. Il aimait peut-être la nature, tout au moins les arbres, dont les Français de ce temps ne se souciaient guère (il imposa aux Parisiens le Bois de Boulogne).

L'Empereur, installé au rez-de-chaussée des Tuileries, gardait près de lui son chef de cabinet Mocquart, devenu « secrétaire des commandements », qui rédigeait ses lettres, son secrétaire particulier, un jeune Corse, Piétri, ancien commissaire du Gouvernement provisoire, son médecin Conneau et son valet de chambre. SON ENTOURAGE.

Dans la famille impériale la faveur de l'Empereur se portait sur le roi Jérôme et ses deux enfants, les seuls cousins de Napoléon III qui aient été vraiment des personnages publics. Le fils, le prince Jérôme, pourvu d'une dotation d'un million, logé au Palais-Royal, fait général de division sans avoir servi (ce qui ne s'était jamais vu), avait fait partie de la Législative, où il siègeait à la Montagne et manifestait à la fois son dévouement à son cousin et son attachement à la République. C'était de l'avis unanime un homme intelligent, parlant bien, de belle figure (avec le profil de Napoléon Ier), violent, brutal, impérieux. Démocrate et libre penseur déclaré, il protégeait les journaux républicains ou anticléricaux et s'intéressait aux ouvriers. Il faisait parfois des manifestations brusques qui obligeaient l'Empereur à lui faire des remontrances. Mais Napoléon lui restait attaché par les souvenirs et par leur sympathie commune pour l'Italie. La fille du roi Jérôme, la princesse Mathilde, femme séparée d'un Russe très riche, Demidoff, avait sous la Présidence servi d'intermédiaire politique à son cousin : elle aimait les

LE PRINCE JÉROME.

LA PRINCESSE MATHILDE.

écrivains et les artistes, et les recevait avec cordialité; c'est par elle que le monde des lettres fut gagné à l'Empire.

LE MARIAGE DE NAPOLÉON.

Dès 1852, les familiers du Prince, Morny et Fleury, craignant l'influence de « la belle Anglaise » qu'il avait installée à Saint-Cloud et qu'il faisait paraître dans les bals et les revues, avaient décidé Napoléon à chercher une femme dans le monde des princes; mais les démarches de sa tante Stéphanie, une Beauharnais devenue grande-duchesse de Bade, n'aboutirent pas. Napoléon avait déjà remarqué une belle Espagnole de vingt-six ans, Eugénie de Montijo, comtesse de Teba, fille d'un grand d'Espagne, officier au service de la France, qui lui avait donné une éducation simple et rude. Elle voyageait avec sa mère dans les capitales d'Europe, et sa beauté l'avait fait admirer à Paris en 1849. Revenue en 1852 et invitée aux bals de Saint-Cloud, elle plut à Napoléon, si visiblement que le bruit de son mariage circula dès les premiers jours de janvier 1853. Au bal des Tuileries (12 janvier), elle entra au bras du banquier Rothschild qui la conduisit avec sa mère à des banquettes d'honneur : la femme du ministre des Affaires étrangères fit sèchement observer que ces places étaient réservées aux femmes des ministres. Cette scène précipita le dénouement. L'Empereur mena les deux dames près des membres de sa famille; le lendemain il annonça aux ministres sa résolution en disant : « Je ne vous demande pas conseil, c'est une notification. » Il savait Persigny et d'autres hostiles.

ANNONCE DU MARIAGE.

Le 22 janvier 1853, l'Empereur annonça officiellement son mariage par un discours (destiné à la publicité) aux délégations des corps de l'État convoquées dans la salle du Trône. Il rappela les mariages des souverains français avec des princesses étrangères.

Il eut une phrase déplaisante pour la maison d'Autriche, qu'on avait vue « briguer l'alliance du chef élu d'un nouvel Empire », une phrase méprisante pour la famille d'Orléans, qui « sollicitait infructueusement, pendant plusieurs années, l'alliance d'une maison souveraine et obtenait enfin une princesse, accomplie sans doute, mais seulement dans des rangs secondaires et dans une autre religion ». Lui saurait s'imposer à « la vieille Europe », non « en cherchant à s'introduire à tout prix dans la famille des rois », mais « en prenant franchement... la position de parvenu, titre glorieux lorsqu'on parvient par le libre suffrage d'un grand peuple ». Puis venait l'éloge de la future impératrice. « Française par le cœur, l'éducation, le souvenir du sang que versa son père... elle a comme Espagnole l'avantage de ne pas avoir en France de famille à laquelle il faille donner honneurs et dignités.... Catholique et pieuse, gracieuse et bonne, elle fera revivre... les vertus de l'impératrice Joséphine. »

Le mariage fut célébré le 29 aux Tuileries, le 30 à Notre-Dame, avec le carrosse et la couronne de Marie-Louise : « Le public, dit Hübner, resta froid sur le parcours des voitures de Leurs Majestés. »

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE.

L'impératrice Eugénie, épousée dans un moment d'amour, était d'une beauté indiscutable, svelte, élégante, souple, pleine de vie,

« bien séduisante », disait Hübner. Elle avait un « profil de camée, le front haut et bombé, les yeux en amande, les cheveux dorés ». Personne n'a dit qu'elle fût intelligente ou instruite; mais on lui trouva du tact et de la dignité sans hauteur. Sa conversation, dit Hübner, était « décousue, mais toujours animée » ; elle « passait d'un sujet à l'autre, comme font les femmes espagnoles, qui ont plus de vivacité que d'esprit et plus d'esprit que de jugement ». Elle avait une bibliothèque avec de belles reliures, mais elle lisait peu. Elle fut prise d'un « culte superstitieux pour Marie-Antoinette », collectionnant les objets qui lui avaient appartenu et s'imaginant qu'elle était destinée à périr comme elle. Sincèrement catholique, et dévote à la mode espagnole, elle ne recherchait pas la société du clergé, peut-être par une crainte superstitieuse. Elle ne fut pas tenue à l'écart des affaires. Hübner comme ambassadeur d'Autriche eut avec elle des conversations sur la politique étrangère : « Elle est parfaitement au courant des négociations, trop pour ne pas me faire penser qu'elle a appris sa leçon. » En fait, pendant les premières années où Napoléon paraît avoir aimé l'impératrice, on ne voit aucune décision importante qu'elle lui ait fait prendre.

II. — LA COUR[1]

LA MAISON DE L'EMPEREUR

L'EMPEREUR voulut restaurer les usages de la monarchie comme il en avait rétabli les institutions. La maison de l'Empereur fut organisée dans les formes du premier Empire avec des charges lucratives données aux hommes de confiance du Président. Vaillant, Saint-Arnaud, Magnan, créés maréchaux, furent grand maréchal du palais, grand écuyer, grand veneur (Saint-Arnaud eut 300 000 francs par an, Magnan 200 000). Il y eut aussi un grand aumônier, un grand chambellan, un grand maître des cérémonies, chacun à la tête d'un service; et en sous-ordre un préfet du palais, un premier écuyer, un premier veneur, un premier chambellan; les charges subalternes avec des traitements de 60 000 francs furent pour les officiers de la maison militaire.

ET DE L'IMPÉRATRICE.

La maison de l'impératrice consistait en une grande maîtresse, une dame d'honneur, douze dames du palais, deux chambellans, deux écuyers, un secrétaire des commandements, comme dans l'ancienne cour.

LES CENT-GARDES.

On créa pour les cérémonies une troupe de parade, les Cent-gardes, formée d'hommes tous grands et beaux, en uniforme d'apparat. On donna aux états-majors des costumes magnifiques.

1. Hübner, *Neuf ans de souvenirs*, est la principale source. Comtesse Tascher de la Pagerie, *Mon séjour aux Tuileries*, 1852-58, 2 vol. 1893-95. Mme Carette, *Souvenirs intimes de la cour des Tuileries*, 1889-91. — Duc de Conegliano, *La maison de l'Empereur*, 1897. — Ad. Ebeling, *Napoleon III. und sein Hof*, 1891-94.

[illegible] rompue [illegible] bal des Tuileries, le [illegible] 1853, [illegible] les invités parurent en culotte. « Ce vêtement, qu'on n'a [illegible] la Restauration, est une révélation pour la génération [illegible]. » Les dames reprirent la robe à longue traîne pour les réceptions [illegible]. Le 15 août 1853, à la réception aux Tuileries, l'Empereur [illegible] en habit de cour brodé et fit défiler devant lui les membres du [illegible] diplomatique, ce qui leur parut une innovation déplaisante. [illegible], au dîner du 13 septembre, remarque « une étiquette d'autant [illegible] qu'elle est de date récente ». A Fontainebleau (en novembre), [illegible] les chasses impériales, le déjeuner se fit en costume de [illegible], « sur un modèle en vogue à la cour de Louis XV », choisi par Napoléon.

PROJET DE SACRE. Il aurait voulu se faire sacrer par le pape à Paris, comme Napoléon Ier. Dès 1852, il fit entamer à Rome par un aide de camp des négociations avec Pie IX qui, poursuivies par deux prélats français, durèrent jusqu'en 1854. Le pape mettait pour condition l'abolition préalable des articles organiques; Napoléon ne put s'y décider.

PERSONNEL IMPROVISÉ. L'ancienne noblesse française, restée fidèle au roi légitime, se tint à l'écart; Napoléon fut réduit à improviser une cour avec quelques familles du premier Empire et le personnel d'aventure recruté depuis 1849. A la réception de Fontainebleau, dit Hübner, les « charges de la cour » sont représentées par des dignitaires de fraîche date; à côté de « la jeunesse dorée des temps joyeux de la Présidence, Ney, Fleury », il n'y a qu'un seul « grand seigneur du pays ». Le dîner dans la galerie Henri II est accompagné d'une « musique militaire trop bruyante ».

MUSIQUE ET DANSE DE 1853. Après un dîner de cent couverts, on danse pendant deux heures au son d'un orgue de Barbarie manœuvré alternativement par le général Rollin et par le grand maître des cérémonies Baciocchi, cousin de l'Empereur. Napoléon expliqua à Hübner étonné qu'il ne voulait pas admettre de musiciens; « Ils racontent ce qu'ils ont vu ou ce qu'ils n'ont pas vu. Je préfère la gymnastique de Baciocchi. »

L'ÉTIQUETTE DE 1854. L'étiquette de la Cour fut réglée en 1854 sur le modèle de la cour de Bavière. Le 2 janvier, à la réception du soir, Leurs Majestés s'assirent sur une estrade sous un dais, ayant à leur droite les ministres et la cour, à leur gauche les dames de l'impératrice; elles regardèrent les dames en robes à traînes défiler en faisant la révérence de cour devant l'impératrice. « Ces 400 femmes, dont fort peu portent des noms aristocratiques, se tirèrent d'affaire assez bien. » Le cérémonial resta le même au 1er janvier 1855; sauf que Napoléon III, atteint de son premier accès de goutte, portait une canne et n'adressa la parole qu'aux ambassadeurs les plus anciens : il devenait « un peu altier », pensa Hübner, depuis qu'il était entré dans le concert européen.

LA COUR IMPÉRIALE



Cliché Lemare.

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE ET SES DAMES D'HONNEUR

Dans un paysage champêtre, l'impératrice (en haut à gauche) est assise au milieu de ses dames d'honneur : la princesse d'Essling, la duchesse de Bassano, les marquises de Las Marismas et de La Tour-Maubourg, la baronne de Pierres, les comtesses de Malaret et de Lezay-Marnezia, et Mme Feray d'Isly. Lithographie d'Aug. Lemoine, d'après la peinture de Winterhalter.

Désormais l'étiquette de la Cour est fixée. Ce qui paraît, ce sont les divertissements; ce ne sont d'abord que des plaisirs officiels. A Paris l'impératrice a sa réception quotidienne de quatre à six; le soir, bal, concert, spectacle. L'Empereur veut que les dignitaires de sa cour et ses ministres donnent des fêtes : on s'est partagé la semaine, la Cour a gardé le jeudi, où se presse une foule de plus de 800 invités. C'est un « tourbillon de fêtes et de plaisirs ». *DIVERTISSEMENTS OFFICIELS.*

On cherche bientôt des distractions plus imprévues et plus variées. « Dans tous les salons on s'amuse à faire tourner les tables », dit Hübner (en mai 1853), et (en décembre) il note que l'impératrice « s'est donnée avec toute l'ardeur de sa nature andalouse aux tables tournantes ». Ce sont des dames russes qui opèrent, la table frappe deux coups pour le tsar, trois pour l'Empereur. — En 1854, on fait venir à la Cour un magnétiseur qui endort un assistant et lui fait prédire la guerre. — La grande maîtresse de la maison de l'impératrice, la comtesse Tascher de la Pagerie, ayant donné en 1854 un bal masqué, formé suivant la tradition bourgeoise de pierrots et de pierrettes, la mode se met aux bals costumés. Les dames du monde officiel paraissent déguisées en marquises, en bergères, en folies, les hommes en Turcs et en Grecs. L'Empereur et l'impératrice, en dominos, officiellement couverts par un incognito qui ne trompe personne, assistent à un quadrille de paysans napolitains couronnés de pampres; pour les mettre à l'abri d'un mauvais coup, la maîtresse de la maison, avant de laisser entrer aucun invité, l'a regardé démasqué. On s'amuse aussi aux jeux innocents et aux charades : à la fin de 1853, Hübner en voit jouer une dont le mot est *Musard* (c'est le nom d'un bal public à la mode); on fait *muse*, *arrhes*, et le tout se termine par une « danse à la musarde; l'Empereur danse avec l'impératrice ». La tante de Napoléon III, la grande-duchesse de Bade, « ne cache pas sa douleur et sa surprise », puis « son indignation ». Les divertissements, gênés en 1855 par la guerre et l'Exposition, reprennent en 1856: On joue une charade dans l'intimité (devant plus de 80 personnes). On joue aux Tuileries *Les deux Aveugles* d'Offenbach.

TABLES TOURNANTES.

BALS MASQUÉS.

CHARADES.

Le 16 mars, l'impératrice met au monde le prince impérial : le pape accepte d'être son parrain; le baptême, où il se fait représenter par un légat, est l'occasion d'une grande fête (14 juin). *NAISSANCE DU PRINCE IMPÉRIAL.*

En 1857, au Carnaval, l'impératrice paraît dans un bal costumé, en Diane chasseresse, puis en dogaresse, l'Empereur en chevalier noir et rouge. Au bal costumé du ministre des Affaires étrangères, Mme de Castiglione, la favorite du moment, est en magicienne de Bohême avec un corsage très échancré, une jupe très courte, les cheveux épars; l'Empereur et l'impératrice se promènent en dominos, « s'imaginant ne *BALS COSTUMÉS.*

AMUSEMENTS IMPROVISÉS.

pas être reconnus ». Au printemps de 1857, fête champêtre à Villeneuve-l'Étang. Après le déjeuner sous la tente et les courses sur l'herbe, on a joué à l'assaut de Malakoff; le mamelon qui figure la tour est défendu par l'impératrice et ses dames, attaqué par l'Empereur à la tête des hommes. « C'était, dit Hübner, un peu trop gai et trop intime pour l'occasion. » Dans le monde orléaniste on raconte que « l'Empereur monte à l'assaut à quatre pattes », et « prend les dames par les pieds ».

En automne (1856) commence le régime des invitations à Compiègne par séries d'invités de 8 jours chacune. La réception a son cérémonial réglé : à l'entrée du château une haie de laquais, à chaque porte deux Cent-gardes; le préfet du palais reçoit chaque invité et met un domestique à son service. Le dîner, de cent couverts, se donne dans une grande galerie dorée à colonnes aux sons d'une musique militaire, derrière chaque invité un laquais. La soirée qui suit est « guindée et raide ». Pour « tuer ces longues soirées », dit la comtesse Tascher, on danse avec une espèce de piano-mécanique. A minuit on est couché. Les invités sont libres toute la matinée jusqu'au déjeuner; à deux heures l'impératrice décide l'emploi de la journée. S'il n'y a pas de chasse, on part en chars à bancs; le but habituel de la promenade est le château de Pierrefonds, alors en ruines. Un jour qu'il fait froid on s'est réchauffé en chantant et dansant la boulangère; on a fait la promenade dans les ruines en se tenant par la main, l'Empereur menant la chaîne. Pour se distraire on passe la revue des toilettes; la crinoline est apparue. « les uns disent que c'est hideux, d'autres que c'est cossu ».

SÉANCES DE SPIRITISME.

Dans l'hiver de 1857 un médium écossais, Hume, qui prétendait converser avec les esprits, fut reçu à la cour, fit parler une table au nom de la reine Hortense qui prédit une guerre de deux ans. Dans la demi-obscurité on vit un accordéon s'enlever de terre et jouer, les robes des dames furent tirées par des mains inconnues, une table de 12 couverts fut soulevée. Au printemps, les réceptions à Fontainebleau furent organisées avec des chasses avec déjeuner sur l'herbe, des courses dans la forêt; le soir, des jeux, des charades, des danses et, un colin-maillard, jeu favori de l'impératrice.

EFFET SUR L'OPINION.

Ces divertissements, qui nous semblent enfantins, firent scandale comparés à la vie dévote de la cour des Bourbons et à la vie bourgeoise de la famille d'Orléans. Les adversaires du régime racontaient « les orgies » de la cour impériale, c'était un sujet de chansons et de pamphlets. Il est vrai que les officiers de « la jeunesse dorée » gardaient des allures cavalières en désaccord avec le ton de dignité que Napoléon voulait faire prendre à sa Cour. La grande maîtresse se plaint qu'à Fontainebleau, « le clan des viveurs », réfugié dans un salon du rez-de-chaussée, se conduisait « avec sans gêne », et « l'impératrice les tolé-

rait ». Cette alternance de cérémonies et de laisser-aller donnait l'impression de parvenus essayant de jouer un rôle trop lourd pour eux. Ce luxe de costumes, de laquais et de dorures sentait trop le neuf; Hübner, habitué aux manières d'une vieille Cour, trouve (1858) cette magnificence « théâtrale et improvisée. L'étiquette ne se fait accepter de nos jours que lorsque ses origines se perdent dans la nuit des temps. »

III. — LE GOUVERNEMENT

MÉTHODE DE TRAVAIL DE NAPOLÉON.

NAPOLÉON III exerce vraiment les pouvoirs que la Constitution lui confère; il « gouverne par les ministres ». Il se fait renseigner et conseiller, mais c'est lui qui décide tout. Il disait en 1854 au prince Albert qu'il ne permettait pas à ses ministres de discuter les affaires. Il se tenait aux Tuileries le matin, d'ordinaire deux fois par semaine, une réunion des ministres; mais elle ne ressemblait pas au Conseil des ministres délibérant des régimes parlementaires. L'Empereur, qui fixait l'ordre du jour, n'y mettait que les affaires d'administration et de finances où il lui plaisait d'être éclairé par une discussion contradictoire : il écoutait, puis congédiait les ministres. La réunion n'avait rien à voter, ni à faire signer. L'Empereur donnait les signatures à chaque ministre individuellement avant où après la séance; il décidait les questions importantes dans son cabinet avec le ministre compétent.

SA CONCEPTION DE SON ROLE.

Napoléon III, ennemi du régime parlementaire, tenait beaucoup à sa qualité de chef d'État responsable. Il écrivait à Vaillant (1856), à propos d'instructions où l'on avait oublié de mentionner son nom :

« Dans un gouvernement bien organisé et même constitutionnel comme l'Angleterre, toute décision grave est prise au nom du souverain; à plus forte raison pour un gouvernement comme le mien, où je veux et où je dois tout savoir, où la responsabilité des faits m'incombe seul. Autrement nous aurions tous les inconvénients du régime représentatif sans en avoir les avantages. Car, avec ce système, si les ministres étaient responsables de leurs actes, ils avaient le contrôle des Chambres. Mais aujourd'hui, si un ministre..., sans s'être concerté avec moi, arrête des mesures hors de la sphère commune, il se met en opposition directe avec l'esprit de la Constitution. » Il relevait dans le rapport d'un général au ministre « cette phrase inconvenante : Pour remplir vos intentions et celles de l'Empereur » — plus inconvenante chez un militaire; « car le plus beau titre d'un souverain en Europe a toujours été celui de chef de l'armée ».

IMPUISSANCE ENVERS LES BUREAUX.

Napoléon III fit l'expérience de ce que signifie « tout savoir » pour le souverain d'un grand État administré par des fonctionnaires.

« Je suis responsable de fait et de droit de tout ce qui se passe », écrivait-il à Vaillant en 1856, « et j'en ignore cependant une grande partie. Si j'envoie directement un officier prendre des informations sur les lieux, tous les agents se concertent pour les lui déguiser, et s'il signale un de ces mille abus inséparables de la nature des choses, on lui garde rancune au lieu de lui savoir gré. »

Il éprouva l'impuissance du souverain en face des bureaux. Dans la nomination des officiers il constata « la tendance des bureaux qui semblent être en lutte perpétuelle avec l'initiative du chef de l'État ».

« Je trouve très bien qu'il y ait des tableaux d'avancement pour que le ministre puisse désigner au souverain les officiers capables; mais je ne puis admettre que je n'aie pas le même droit qu'un inspecteur général, et que je ne puisse avancer qui bon me semble pourvu qu'il soit dans les conditions voulues.... Il y a toujours une part pour la faveur, seulement, au lieu d'être la faveur du souverain qui prévaut, c'est celle du général inspecteur, ou du général en chef, ou du ministre. »

FAIBLE ACTION SUR L'ADMINISTRATION.

Napoléon III avait foi dans la compétence et se laissait intimider par les objections des spécialistes. Les ministres le savaient : quand un projet leur déplaisait, ils en faisaient ressortir les impossibilités techniques, ou employaient la force d'inertie. Ils ne contredisaient pas l'Empereur, mais ne tenaient pas compte de ce qu'il avait dit. Il courait des anecdotes sur des protégés de l'Empereur qui n'avaient pu obtenir ce que Sa Majesté avait demandé pour eux. Napoléon III dirigeait en maître le gouvernement; il ne dominait pas, comme Napoléon Ier, tous les rouages de l'administration.

LE PERSONNEL DU GOUVERNEMENT.

Napoléon III, soit par indulgence, soit par indolence, n'aimait pas changer de ministres; il conserva le personnel du gouvernement formé, dès la Présidence, d'hommes dévoués à sa personne ou à sa fortune. Excepté Persigny, l'ami des mauvais jours, et Walewski, fils naturel de Napoléon Ier, c'étaient ou des parlementaires ralliés depuis 1849, la plupart anciens orléanistes, — Morny et Rouher, anciens candidats officiels, Baroche et Billault, de l'opposition dynastique, Fould frère du banquier, de Parieu, — ou des fonctionnaires (Magne pour les Finances, Drouyn de Lhuys de la carrière diplomatique, Delangle de la magistrature), et quelques généraux : Vaillant commandant de l'artillerie au siège de Rome, les officiers du coup d'État Saint-Arnaud et Magnan créés maréchaux, Espinasse devenu général, plus tard Pélissier, vainqueur de Sébastopol. Napoléon les prenait comme ministres, présidents des corps politiques, ambassadeurs auprès des grandes cours, en les faisant parfois changer de poste. Jusqu'à 1858 il ne fit que deux changements notables. En 1853 Maupas, ayant essayé d'enlever la gendarmerie au ministère de la Guerre pour la transférer au ministère de la Police, se heurta contre Saint-Arnaud; Napoléon se débarrassa de lui en supprimant son ministère; la police de Paris fut confiée à un préfet de police, qui fut Piétri, secrétaire particulier de l'Empereur. — En 1854, Persigny s'étant rendu incommode par son zèle, Napoléon lui enleva le ministère de l'Intérieur, qu'il donna au président du Corps législatif Billault, et fit passer Morny à la présidence.

La vie politique de la France se concentrait sur les affaires étrangères. La politique intérieure se réduisit pendant cinq ans à des mesures économiques, et à quelques lois d'affaires, que le gouvernement faisait voter au Corps législatif dans une courte session du printemps.

SESSION DE 1853.

La session de 1853, la plus vide de toutes, fut ouverte par un discours de l'Empereur, où il exprima sa doctrine : « La liberté n'a jamais aidé à fonder d'édifice politique durable ; elle le couronne quand le temps l'a consolidé. » Mais Napoléon prétendait encore, comme en 1852, combiner l'autorité au dedans avec la paix au dehors; il annonça la diminution des dépenses et la réduction de l'effectif de l'armée pour prouver « l'intention formelle de demeurer en paix ». Les députés se plaignirent que, sur 61 projets, le gouvernement en eût présenté 24 près de la fin de la session, et que le résumé des débats, d'ailleurs rédigé de façon à effacer la trace des discussions, fût communiqué aux journaux trois jours après la séance, quand il n'intéressait plus le public.

OPPOSITION DU SÉNAT.

En 1856, le jeu de la Constitution fut troublé par l'opposition imprévue du Sénat. Ses séances étaient secrètes, le public fut donc surpris de trouver au *Moniteur* (11 janvier) un article où le gouvernement rappelait au Sénat qu'il n'était pas une Chambre des pairs, et n'avait pas à discuter les projets de loi mais à les annuler comme contraires à la Constitution. « Le Sénat se livrerait à un travail sans but et sans autorité en discutant ce qu'il n'a pas le droit de changer, si ce n'est pour cause d'inconstitutionnalité. » On apprit ainsi qu'il était arrivé aux sénateurs de discuter une loi votée par le Corps législatif. Cet « avertissement » (surnommé ainsi par allusion au régime de la presse) blessa les sénateurs, un des vice-présidents donna sa démission, et le Sénat, faisant pour la première fois usage de son droit, annula comme inconstitutionnelle une taxe sur les voitures et les chevaux de luxe à Paris, impôt somptuaire, disait-on, contraire à l'égalité.

LOI DE RÉGENCE.

Après la naissance du prince impérial, le gouvernement demanda un sénatus-consulte pour instituer régente l'impératrice si l'Empereur mourait avant la majorité de son fils. Dans la formule du serment qu'elle devait prêter, Lavalette, ancien ambassadeur, proposa d'ajouter (comme dans le serment de régence de 1813) : « de respecter les lois du concordat et la liberté des cultes ». Cet amendement, marque de défiance envers l'impératrice soupçonnée d'intolérance, ne fut rejeté, après deux épreuves douteuses, que par 64 voix contre 56.

MORNY AU CORPS LÉGISLATIF.

Au Corps législatif, le nouveau président Morny séduisit les députés par ses manières affables envers chacun, et, en évitant de leur faire sentir en corps l'autorité du gouvernement qu'il représentait, il diminuait peu à peu les froissements. En 1856, il permit à Montalembert de

faire une observation sur l'application de la loi électorale. « Les interpellations, dit-il, sont rayées du règlement..., mais des observations présentées avec tact, loyauté, dans un bon espritf, peuvent se produire. »

ACCROISSANCE D'ACTIVITÉ.

Les députés, jusque-là résignés à un rôle négatif, la diminution des crédits proposés par le gouvernement, commencèrent à demander des augmentations, c'est-à-dire des réformes. La loi sur le drainage (qui paraissait à Napoléon III la plus haute forme du progrès agricole), combattue comme établissant un privilège, ne fut votée que par 129

ALLONGEMENT DE LA SESSION.

voix contre 93. La durée de 3 mois fixée par la Constitution ne suffisait plus aux travaux d'une année; le gouvernement dut prolonger la session jusqu'en juillet. Quand le Corps législatif fut dissous le 29 mai (un an avant le terme de son mandat), le *Moniteur* énuméra ses services, 979 lois votées en cinq ans, et vanta le régime.

« Dépouillé du dangereux privilège de faire et défaire les ministres... le Corps législatif a pu délibérer sur les projets de loi dans le silence des passions politiques.... Jamais le droit d'amendement ne s'est exercé d'une manière plus large et plus efficace. »

IV. — LES LOIS D'AFFAIRES ET LES ENTREPRISES[1]

PROCÉDURE DES DÉCISIONS.

Ce régime qui réservait à l'Empereur et aux fonctionnaires tout le pouvoir effectif ne laissait plus l'activité publique s'exercer que par des mesures pratiques. Elles étaient prises suivant deux procédés différents : 1° les lois d'affaires et les lois de finances que le gouvernement faisait voter par le Corps législatif; 2° les entreprises que le gouvernement décidait ou autorisait sous forme de décret. Il paraît suffisant d'indiquer ici les principales mesures prises par voie législative.

RETRAITES DES FONCTIONNAIRES.

Une loi de 1853 sur les retraites des employés de l'État fondit toutes les caisses spéciales en une caisse unique où tous les versements furent centralisés, — à l'avantage des militaires qui, atteignant plus tôt la retraite, recevaient proportionnellement à leurs versements une pension plus forte que les civils. Le Corps législatif, trouvant la limite d'âge trop basse, ne vota le principe que par 132 voix contre 100.

NOUVEAU MODE D'EMPRUNT.

En 1854, un emprunt de guerre de 250 millions fut couvert par un procédé nouveau : on ouvrit dans toutes les recettes générales et particulières, au département et à l'arrondissement, des guichets où les souscripteurs achetaient à leur choix des titres de rente à 3 ou 4 1/2 p. 100. L'opération fut renouvelée en décembre pour 500 millions.

CRÉDITS EXCEPTIONNELS.

La guerre ayant mis le budget en déficit, aux crédits votés en 1853 le gouvernement ajouta, par décret, 63 millions de crédits *supplémen-*

1. Alf. Picard, *Les chemins de fer*, 6 vol., 1883-84. — Haussmann, *Mémoires*, 4 vol., 1890.

taires et *extraordinaires*, chiffre élevé en un temps où le budget total était de 1 milliard 1/2. Le Corps législatif voulut régulariser ces crédits par son vote. Le gouvernement invoqua le sénatus-consulte de 1852, qui permettait de couvrir par des virements les dépenses supplémentaires. En 1855, le Corps législatif, ayant voté, pour les besoins de guerre, un emprunt et des impôts, reçut en échange quelques concessions : le budget fut présenté dès le 22 février, et un article inséré dans la loi de finances soumit au vote du Corps législatif les crédits extraordinaires et les crédits supplémentaires.

La loi de « dotation de l'armée » mit fin à un usage établi depuis la Restauration. La loi de 1818 permettait au conscrit appelé au service de se faire remplacer, mais à ses risques et périls; c'était à lui de trouver son remplaçant, et il en restait responsable, tenu de prendre sa place s'il désertait. Des agences (surnommées marchands d'hommes) enrôlaient les hommes qui venaient « se vendre » et fournissaient des remplaçants à prix fixe. C'était une industrie mal famée; les remplaçants, qui formaient 28 p. 100 de l'effectif, étaient, d'après la statistique des punitions, les plus mauvais sujets de l'armée. La loi de 1855 supprima ces agences privées et créa l'exonération. Tout conscrit, en payant à l'État une somme fixe, était dispensé définitivement du service militaire : l'argent, versé dans la Caisse de dotation de l'armée, servait à constituer des avantages, — une « prime », une « haute paie » de 10 (puis de 20) centimes par jour et une pension de retraite aux soldats qui, ayant fini leur temps, resteraient dans l'armée comme rengagés volontaires.

L'EXONÉRATION DU SERVICE MILITAIRE.

Le Code de justice militaire, voté en 1857, adoucit un peu les pénalités, mais les généraux ne voulurent pas laisser adopter la procédure des circonstances atténuantes établie dans la justice civile. Ainsi fut consolidé le système, établi provisoirement en 1797, des conseils de guerre fonctionnant en temps de paix, appliquant la peine de mort à de simples fautes contre la discipline militaire, sans autre recours pour les vices de forme que les conseils de revision composés de militaires.

JUSTICE MILITAIRE.

Le travail législatif, restreint presque aux questions militaires et aux dépenses de guerre, est la partie la moins caractéristique de l'œuvre impériale dans cette période. L'attention du gouvernement et de l'opinion allait plutôt aux entreprises pratiques. Napoléon désirait employer son pouvoir à accroître la prospérité matérielle de la France et à améliorer le sort des travailleurs manuels, afin que l'activité bienfaisante de son règne fît contraste avec l'inertie des régimes antérieurs. Il comptait sur l'activité économique pour détourner les Français de la vie politique. Les entreprises d'industrie ou de crédit et les grands travaux publics devaient enrichir les bourgeois et occuper les ouvriers et les attacher à l'Empire, en leur donnant la richesse en compensation de la liberté.

ENTREPRISES.

POUVOIR ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT.

Toutes les grandes opérations économiques, publiques ou privées, dépendaient alors du gouvernement. Il avait le pouvoir d'ordonner par décret toutes les entreprises d'utilité générale, routes, rues, ponts, canaux, ports, chemins de fer. — Il réglait les clauses des contrats et passait les marchés avec les entrepreneurs pour l'exécution des travaux au compte de l'État; il approuvait les contrats conclus par les villes. — Il accordait toutes les concessions d'exploitation après une enquête du Conseil d'État. — Il donnait l'autorisation exigée par la loi pour créer les sociétés anonymes par actions, qui étaient encore traitées comme des dérogations au droit commun. Il intervenait ainsi dans la création de tous les établissements à gros capital.

CONCESSIONS ET AUTORISATIONS.

INTERVENTION DU PERSONNEL OFFICIEL.

L'entourage de l'Empereur s'employait à faire accorder les concessions et les autorisations, ce qui augmentait son influence sociale; et le public soupçonnait les personnages officiels de prendre part aux spéculations et aux émissions de valeurs. Le duc de Morny, habitué des jeux de la Bourse, passait pour se faire associer aux bénéfices des affaires qu'il patronnait. Un groupe encore peu nombreux de capitalistes, en possession de la faveur ou de la confiance des gouvernants, détenait les entreprises et les concessions lucratives; il se recrutait à Paris parmi les hommes de finance, surtout les grands banquiers dont plusieurs étaient israélites ou protestants.

ACTION DES SAINTS-SIMONIENS.

L'Empereur trouva pour son œuvre économique des auxiliaires inattendus dans les survivants de l'école saint-simonienne, qui, tenus à l'écart du mouvement de 48 par leur antipathie pour la démocratie révolutionnaire, virent dans le programme impérial le moyen de réaliser leur rêve humanitaire de progrès matériel, l'accroissement de la richesse par l'appel au crédit, l'organisation du travail industriel sous forme de l'association soumise à l'autorité. Financiers et ingénieurs, les Saint-Simoniens prirent une part active à la création des sociétés de crédit et des compagnies de chemins de fer. Quelques-uns agirent directement comme conseillers de l'Empereur ou de ses familiers : les frères Pereire dans les questions de crédit; Michel Chevalier, économiste, apôtre du libre-échange, pour les traités de commerce, Guéroult, journaliste, ami du prince Napoléon, pour le régime de la presse.

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.

Les entreprises fondées sous forme de sociétés par actions à capital anonyme furent des établissements de crédit, des mines de houille et de fer, de grandes usines d'industrie textile et métallurgique, des compagnies de chemins de fer. Le *Crédit Foncier*, formé en 1852 par la fusion de trois sociétés créées pour faire des avances d'argent sur les propriétés foncières, servit surtout à faciliter les opérations sur les terrains à bâtir et à stimuler les constructions des grandes villes. Le *Crédit mobilier*, fondé en 1852 par les Pereire pour faire des avances sur les

titres des valeurs mobilières, développa les spéculations de Bourse et fournit des capitaux aux entreprises d'intérêt public, mines, gaz, chemins de fer. Parmi les principales fondations industrielles, on peut citer les compagnies concessionnaires des mines de houille du Pas-de-Calais, sur les terrains houillers récemment découverts et faciles à exploiter.

CHEMINS DE FER.

L'œuvre capitale fut la création du réseau des chemins de fer. La crise de 1848 avait interrompu la construction des lignes qui de Paris se dirigeaient vers les frontières; elles restaient arrêtées à Chalon-sur-Saône, Nevers, Poitiers, Chartres, le Havre, Nancy, avec un total de 3 000 kilomètres en 1852. Les 24 compagnies qui se partageaient les concessions à court terme (une trentaine d'années) n'avaient plus assez de crédit pour achever le travail; leurs actions étaient dépréciées : un économiste (en 1851) évaluait à 200 millions le total des pertes subies par les actionnaires, et discutait les causes du « marasme » et de « la défaveur des chemins de fer ». Le gouvernement, en partie sous l'influence des Saint-Simoniens, prolongea la durée des concessions jusqu'à un siècle pour faciliter l'amortissement du capital, et partagea tout le territoire français entre six grandes compagnies. Le réseau, achevé jusqu'aux frontières à la fin de 1856, atteignit 6 500 kilomètres.

TÉLÉGRAPHES.

Les lignes télégraphiques, ouvertes aux dépêches privées par une loi de 1850, furent établies le long des voies ferrées et formèrent sur toute la France un réseau mis au service des particuliers, moyennant une taxe variable d'un minimum de deux francs, suivant la distance à parcourir.

LIGNES DE NAVIGATION.

Le gouvernement s'occupa un peu plus tard de la navigation transatlantique; il fit accorder par une loi (1857) une subvention à trois lignes qui relièrent la France à l'Amérique du Nord par le Havre, aux Antilles par Saint-Nazaire, à l'Amérique du Sud par Bordeaux.

TRANSFORMATION DE PARIS PAR HAUSSMANN.

Pour opérer la transformation de Paris, décidée dès 1852, l'Empereur nomma préfet de la Seine (1853) un préfet qu'il avait remarqué à Bordeaux, Haussmann, Alsacien à forte carrure, au verbe haut, grand travailleur, joyeux convive, énergique, autoritaire, confiant en sa force. Haussmann resté en fonctions pendant seize ans, maître absolu de l'administration, bouleversa Paris suivant un plan d'ensemble. La ville, formée lentement au hasard des initiatives privées, restait un amas incohérent de monuments, d'hôtels privés, de couvents pourvus de jardins, et de maisons misérables partagées en logements étroits, sombres, sales, humides, malsains, où s'entassaient les familles du peuple. Les rues tortueuses, étroites, pavées de dalles de pierre, se prêtaient aux barricades et aux insurrections. Le mur d'octroi maintenait le vieux Paris séparé de la ceinture d'anciens villages de banlieue situés en dedans de l'enceinte fortifiée, devenus de petites villes et restés des

communes (ce sont les huit arrondissements numérotés de XIII à XX). On voulut à la fois embellir, assainir, agrandir, faciliter les communications, assurer la police politique. Des percées menées de part en part devaient éventrer les vieux quartiers révolutionnaires, les faubourgs ouvriers de la rive droite, la Cité, le quartier latin, jeter à bas une partie des maisons malsaines, détruire les rues à barricades. De nouvelles rues, larges et droites, macadamisées, accompagnées de larges trottoirs en asphalte, des boulevards et des avenues garnis de rangées d'arbres, feraient circuler largement l'air, la lumière, les passants, les voitures, et au besoin les troupes. Ces voies nouvelles seraient bordées de maisons neuves, alignées régulièrement, de même hauteur et d'aspect uniforme, destinées à des appartements bourgeois.

LE DÉGAGEMENT DES MONUMENTS.

On commença par achever le Nouveau Louvre et la rue de Rivoli, construire le Palais de l'Industrie et les Halles, et dégager largement les Tuileries, l'Hôtel de Ville (puis Notre-Dame), en détruisant les ruelles qui en encombraient les abords. On travailla ensuite à « la grande croisée », formée par deux percées de bout en bout se croisant à angle droit près du Châtelet : l'une allait de la place du Trône à l'Arc de l'Étoile, par les rues du Faubourg-Saint-Antoine, de Rivoli, les Tuileries et les Champs-Élysées, l'autre, allant de la gare de l'Est à l'Observatoire par les boulevards de Strasbourg, Sébastopol, Saint-Michel, servait de voie de pénétration pour les gares de l'Est et du Nord.

LA GRANDE CROISÉE.

ACHÈVEMENT DU TRAVAIL.

Le travail, qui dura jusqu'à la fin de l'Empire, fut continué par la construction de quartiers neufs dans la région déserte de l'Ouest, surtout autour de l'Étoile, l'annexion (en 1860) de toute la banlieue comprise dans l'enceinte, l'aménagement des bois de Boulogne et de Vincennes, la création de parcs et de squares dans l'intérieur de Paris.

EXPROPRIATIONS ET SPÉCULATIONS.

Les dépenses, couvertes par des emprunts de la Ville, dépassèrent de beaucoup les prévisions. Les opérations exigèrent de vastes acquisitions de terrains, et des expropriations en masse furent prononcées par des jurys spéciaux qui allouèrent des indemnités énormes; ce fut une matière à spéculations, où les familiers de la préfecture trouvaient des bénéfices assurés.

DÉSASTRES ÉCONOMIQUES.

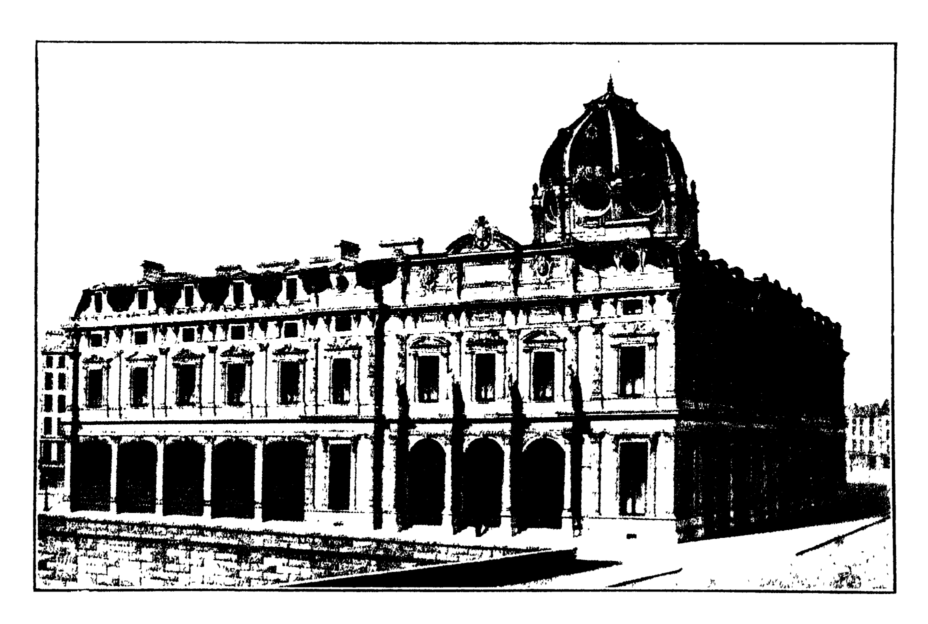
L'impression de prospérité qu'on attendait de ces entreprises fut contrariée par la coïncidence de plusieurs calamités publiques pendant les premières années de l'Empire : une série de mauvaises récoltes (de 1853 à 1855), qui amenèrent la cherté du pain et la dernière crise des subsistances que la France ait connue, la maladie des pommes de terre, l'oïdium de la vigne, la maladie des vers à soie, le choléra qui, en 1853, 1854 et 1855, atteignit 5 000 communes, la guerre de Crimée (1854-55), les inondations de la Garonne (1855) et du Rhône (1856). Les années prospères ne vinrent que plus tard.

LES ÉDIFICES NOUVEAUX DE PARIS



LES HALLES CENTRALES

Construction en fer, élevée sur les plans de Baltard, en 1851. Deux groupes de pavillons, longs chacun de 166 mètres et larges de 124, avec passage couvert de 32 mètres de largeur et 15 mètres de hauteur. — Gravure antérieure à 1870. — Musée Carnavalet.



LE TRIBUNAL DE COMMERCE

Façade en bordure de la Seine. Vue prise du pont au Change. L'édifice, de style Renaissance, a été construit de 1860 à 1866 sur les plans de Bailly. Le dôme central a 42 mètres de hauteur. Gravure de Bury. — Musée Carnavalet.

V. — LES PROCÉDÉS DE PRESSION SUR L'OPINION[1]

COMPRESSION DE L'OPINION.

LE Corps législatif et le Sénat rendaient service au gouvernement quand il consentait à tenir compte de leurs avis, mais, faute de publicité, ils n'atteignaient pas l'opinion publique, qui seule aurait pu leur donner la force de servir de frein aux actes arbitraires et aux dépenses du gouvernement. Les autres organes de la vie politique, corps électoral et journaux, étaient paralysés par l'appareil de compression créé en 1852.

LES BULLETINS DE VOTE ASSIMILÉS AU COLPORTAGE.

Le système d'entraves à la liberté des élections fut aggravé en 1856 par un arrêt de la Cour de Cassation, rendu chambres réunies, à propos des élections municipales. Il fut jugé, contrairement à une consultation des avocats les plus connus, que tout bulletin de vote imprimé était soumis aux règlements sur le colportage, et que les distributeurs de bulletins étaient astreints à obtenir l'autorisation du préfet. Le ministre de l'Intérieur invita les préfets à user largement de leur pouvoir d'autorisation. « La prohibition doit être rare, exceptionnelle, motivée par le danger d'un scandale ou d'un trouble public. » Mais la distribution des bulletins n'en restait pas moins à la discrétion du préfet.

PETIT NOMBRE DES JOURNAUX AUTORISÉS.

Le régime de la presse avait réussi à détruire la plupart des journaux politiques et mettait ceux qui survivaient dans la dépendance du ministre et des préfets. Le gouvernement désignait même le rédacteur en chef des journaux d'opposition qu'il voulait laisser vivre. Il ne subsistait dans les départements que des journaux officieux ou sans couleur politique, quelques organes légitimistes, et deux journaux républicains; à Paris, 3 journaux gouvernementaux, le *Constitutionnel* et le *Pays*, achetés par le financier Mirès, la *Patrie*, propriété d'un banquier, — 3 journaux légitimistes, la *Gazette de France*, l'*Union*, l'*Assemblée nationale*, — un journal catholique rallié à l'Empire, l'*Univers*, — un orléaniste, le *Journal des Débats*, — un républicain modéré, le *Siècle*, toléré grâce à la protection du prince Jérôme, — et la *Presse*, dont le propriétaire É. de Girardin suivait une politique personnelle, Une concurrence si réduite, en concentrant la publicité commerciale sur un très petit nombre de journaux, faisait de chacun une bonne entreprise financière, d'autant plus dépendante du gouvernement qui pouvait la ruiner d'un coup.

LES AVERTISSEMENTS.

Les avertissements devenaient un peu plus rares. Au début, quand la direction de la presse était au ministère de la Police, Maupas, en quatorze mois, en avait donné 91; Persigny, en un an (1853-1854), en

1. Nassau-Senior, *Conversations with... distinguished persons*, 1878 (Duchâtel, Lavergne) — Les mentions d'affaires sont tirées de l'Inventaire inédit aux Archives nationales.

donna 32, Billault, en trois ans et demi (1854-1857), n'en donna que 57. L'esprit restait le même : empêcher toute critique des actes du pouvoir, tout appel à l'opinion publique. Il y eut des avertissements pour un article sur la caisse de la boulangerie, qui « cherchait à discréditer... une institution d'intérêt public »; — pour une polémique sur les engrais industriels, « de nature à infirmer la valeur et les résultats des mesures de vérification prises par l'Administration » et à « porter l'indécision dans l'esprit des acheteurs; — pour un article sur la vaine pâture en Corse, qui pouvait « exciter le mécontentement d'une classe de citoyens »; — d'autres pendant la guerre de Crimée pour des articles de politique étrangère « en opposition avec le sentiment national », pour « un système d'attaques injurieuses et de mauvaise foi contre les alliés de la France », pour avoir « semé la défiance entre des puissances unies pour une grande cause », et même pour avoir publié des nouvelles de Constantinople, « probables mais non officielles ». Un journal fut suspendu pour avoir persisté « dans la politique antinationale qu'il soutient depuis le commencement de la question d'Orient ». Le *Phare de la Loire*, journal républicain de Nantes, fut averti pour avior dit :

« L'Empereur a prononcé un discours... qui, d'après l'agence Havas, a provoqué à plusieurs reprises les cris de : Vive l'Empereur!;... considérant que cette formule dubitative est inconvenante en présence de l'enthousiasme si éclatant que les paroles de l'Empereur ont inspiré.... »

RÉPRESSION DES PAROLES.

La surveillance s'étendait à tous les propos tenus en public et même aux conversations privées. Des particuliers furent arrêtés, parfois condamnés à la prison, pour avoir répété des nouvelles alarmantes sur le prix du blé, sur une épidémie, sur la maladie de la vigne. Pendant le siège de Sébastopol, l'acteur comique Grassot, ayant commandé son déjeuner dans un café, trouve qu'on le fait trop attendre et dit : « C'est donc ici comme à Sébastopol, on ne peut rien prendre? » Il est arrêté et mis en prison. — Jules Simon, chez lui, parle du gouvernement, la police le fait venir et l'avertit d'avoir à être plus retenu dans son langage. — En février 1854, Persigny, ministre de l'Intérieur, fait mander les présidents des trois clubs aristocratiques de Paris, trois grands seigneurs, et leur dit qu'au moment d'entrer en guerre le gouvernement doit prendre des précautions : il ne devra circuler dans les clubs aucune nouvelle, on ne devra pas y parler politique.

RALENTISSEMENT DE LA VIE POLITIQUE.

La vie politique est arrêtée. Les manifestations d'opposition, nombreuses encore en 1852, se ralentissent au point que le ministre ne demande plus aux procureurs généraux qu'un rapport par semestre, et ces rapports sont presque tous vides de faits. Presque toutes les affaires politiques signalées au gouvernement (705 entre la proclama-

tion de l'Empire et l'attentat d'Orsini) sont des manifestations insignifiantes : du côté des légitimistes, banquets de la Saint-Henri, portraits du comte de Chambord, drapeaux blancs, ornements d'Église ou pains bénits fleurdelisés, sermons contre la guerre de Crimée; — du côté républicain, entrée en contrebande de livres prohibés (surtout de Victor Hugo), cravates rouges, foulards avec des portraits de proscrits, « étiquettes séditieuses » sur des bouteilles de liqueur, signes mystérieux sur les ailes d'un pigeon, cris séditieux, chansons, placards, fausses nouvelles, « agitations des sociétés secrètes », aperçues par un magistrat zélé ou un policier mal informé.

MANIFESTATIONS.

Voici comment des hommes habitués à la publicité de la monarchie parlementaire résument leur impression sur ce régime. « Corruption effrayante à Paris, compression effrayante dans le pays, silence pénible et ténèbres partout », dit l'ancien ministre Duchâtel. Cousin écrit : « Toute résistance est morte. Personne ne se hasarde à parler en province ou à écrire à Paris. L'aristocratie a été détruite. La bourgeoisie... ne pense qu'à gagner de l'argent. » L'économiste Lavergne répond à un Anglais qui lui demande des renseignements : « Comment aurais-je des nouvelles? Personne ne nous parle, excepté le gouvernement, et nous ne croyons pas ce qu'il dit. »

IMPRESSION DES PARLEMENTAIRES.

Le clergé seul échappe à la compression. Le gouvernement tient à le satisfaire : il laisse prêcher les prêtres et les religieux, il laisse les évêques publier des livres, correspondre avec le pape et même tenir des conciles provinciaux, les premiers depuis le Concordat. Il se borne à soumettre au Conseil d'État (1855) la bulle du Pape sur le dogme de l'Immaculée Conception, et à faire déclarer d'abus l'évêque de Moulins, qui veut forcer les curés inamovibles de son diocèse à lui remettre leur démission en blanc. Il donne au clergé des marques ostensibles de respect et de faveur. Il a élevé de plusieurs millions le budget des cultes, qui dépasse le double de celui de l'Instruction; il augmente le nombre des desservants et des vicaires payés par l'État. — Il accorde des subventions pour la construction des églises et des dons pour le mobilier et les ornements. — Il accorde facilement l'autorisation aux congrégations de femmes, et pratique la tolérance complète des congrégations non autorisées. — Il fait fermer les chantiers publics le dimanche et les cabarets pendant les offices. — Il ordonne aux fonctionnaires d'assister aux fêtes et envoie les troupes aux processions.

LIBERTÉ LAISSÉE AU CLERGÉ.

CHAPITRE IV

LA LUTTE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET SES ADVERSAIRES[1]

I. L'OPPOSITION ROYALISTE. — II. L'OPPOSITION RÉPUBLICAINE. — III. LES ÉLECTIONS DE 1857. — IV. LA CRISE DE L'ATTENTAT D'ORSINI.

I. — L'OPPOSITION ROYALISTE

PERSISTANCE DE L'OPPOSITION.

EN maintenant sous sa dépendance les assemblées politiques, les élections et la presse, le gouvernement paralysait tous les procédés légaux d'opposition publique. Il avait réussi à donner à l'étranger l'impression que toute la nation acceptait le régime impérial. Mais, sous cette apparence, les adversaires de l'Empire restaient nombreux. Leur opposition se marquait, soit en public par des manifestations à l'occasion de cérémonies privées, soit en secret par des actes politiques illégaux : les rapports des procureurs généraux en sont remplis.

DIVISION ET HÉSITATIONS DES ROYALISTES.

Les anciens partis royalistes, coupés en deux par l'alliance du clergé avec Napoléon, restaient partagés entre la peur des républicains rouges qui leur faisait désirer un gouvernement autoritaire, et le regret de la monarchie constitutionnelle qui leur inspirait l'aversion du régime arbitraire de l'usurpateur.

LES ORLÉANISTES.

Le parti orléaniste se composait surtout de bourgeois, propriétaires, industriels, commerçants, liés à la monarchie beaucoup plus par un sentiment de conservation sociale que par attachement à la famille d'Orléans. Presque tous se rallièrent à l'Empire qui leur garantissait la sécurité de leurs affaires et avait pour ministres d'anciens orléanistes; beaucoup furent candidats officiels. Seuls les chefs, Thiers, Guizot, de

1. Voir la bibliographie du livre I et du chap. I. Sur l'opposition, la principale source est la série des rapports des procureurs généraux (inédits, Archives nationales BB[30] 367-390). Tchernoff. *Le parti républicain... sous l'Empire*, 1906. — Sur les élections de 1857. Em. Ollivier, *L'Empire libéral*, t. III, Taxile Delord, t. II.

Broglie, Rémusat, Duchâtel, Molé, de Barante, atteints directement par la suppression de la vie parlementaire et irrités par les mesures contre les princes d'Orléans, se retirèrent de la vie politique et firent à l'Empire une petite guerre d'épigrammes.

JOURNAUX ÉTRANGERS ET ORLÉANISTES.

Les orléanistes, réunis dans les salons parisiens, se contaient les exploits des ministres et des préfets, raillaient la nouvelle Cour, son luxe de parvenus, ses mauvaises manières. Les anecdotes et les bons mots, colportés de bouche en bouche, parvenaient aux correspondants des journaux étrangers, le *Times*, le *Journal de Genève*, l'*Indépendance belge*, qui les publiaient dans les pays où la presse restait libre. L'organe orléaniste, le *Journal des Débats*, rédigé par des écrivains et des professeurs (Saint-Marc Girardin, de Sacy, Laboulaye, John Lemoinne), menait une opposition discrète par sous-entendus afin de ne pas donner prise aux rigueurs de l'administration. Il s'étendait longuement sur les discussions parlementaires des pays à vie politique libre, faisait avec insistance l'éloge funèbre des parlementaires non ralliés, critiquait les mesures économiques du gouvernement.

OPPOSITION DE L'ACADÉMIE.

Les Académies, corps électifs indépendants, saisissaient l'occasion de manifester contre l'Empire. A l'Académie française les orléanistes unis aux légitimistes élisaient les candidats désagréables à l'Empereur : en 1854 Dupanloup, Berryer, l'orateur légitimiste, de Sacy, rédacteur aux *Débats*, en 1856 le duc de Broglie, ancien ministre de Louis-Philippe, en 1857 de Falloux, catholique non rallié. L'Académie décernait des prix aux ouvrages des libéraux, mettait au concours des sujets tels que « l'éloquence parlementaire en Angleterre ». Les discours de réception, par les allusions à la carrière politique ou aux opinions du mort, donnaient prétexte à louer les régimes passés. L'Académie restait le seul endroit où l'on pût parler publiquement de matières politiques et, dans le silence général, les séances publiques de réception prenaient figure de manifestations d'opposition. On applaudit le duc de Broglie lorsqu'il plaignit son prédécesseur d'avoir survécu à la chute de la monarchie libérale : « Il a vu le sanctuaire des lois assiégé, envahi à main armée..., il a vu les premiers de l'État poursuivis, proscrits, fugitifs. » Le gouvernement, n'osant s'attaquer à l'Académie française, frappa l'Académie des sciences morales; il y créa par décret une nouvelle section (administration, politique et finances), dont il nomma lui-même les dix membres (1855).

L'opposition des salons et de l'Académie laissa dans le monde des lettrés un souvenir très vif qui en exagérait la portée pratique. Elle blessait l'amour-propre des hommes au pouvoir, elle n'entravait pas l'action du gouvernement. La résistance positive était ailleurs.

ABSTENTION DES LÉGITIMISTES.

Le parti légitimiste avait perdu presque toute sa force électorale par la défection du clergé rallié à l'Empire. C'est ce qu'un procureur général dit du Limousin en 1853 :

« Le parti légitimiste est sans influence. Il est privé de son auxiliaire le plus puissant, du concours du clergé, franchement dévoué à l'Empereur. Il boude plus qu'il n'agit. Il critique les actes du gouvernement, s'abstient de fréquenter les salons de l'autorité, accueille les nouvelles fâcheuses. »

Mais les hommes des familles nobles, attachés au roi légitime par un loyalisme personnel qui les empêchait de prêter serment à l'Empereur, n'acceptaient ni fonctions, ni mairies, ni mandats de députés ou de conseillers généraux, et repoussaient toutes les avances. Cette opposition passive gênait le gouvernement. A Paris, faute de vieille noblesse, la nouvelle Cour restait une création officielle sans prestige; en province, le salon du préfet restait réduit aux bourgeois et aux fonctionnaires. L'abstention des anciennes familles maintenait l'Empereur et ses serviteurs à l'état de parvenus. La guerre d'Orient élargit encore le fossé. Les légitimistes, partisans de l'alliance russe et sympathiques au tsar ennemi de la Révolution, blâmèrent ouvertement la guerre contre la Russie; plus d'un fut accusé de s'être réjoui publiquement des échecs de l'armée française devant Sébastopol.

LES LÉGITIMISTES DU MIDI,

Les légitimistes se sont surtout ralliés dans les pays où on se divisait en *blancs* et en *rouges*, l'Est, le Midi et le Centre où ils étaient faibles et redoutaient les républicains. Il n'y reste que des groupes épars. Le plus compact se conserve en Provence, autour de Tarascon, et à Aix, où ils sont « profondément séparés du reste de la population ». — En Languedoc, à Cette et dans le Gard, la police disperse des banquets de la Saint-Henri avec drapeaux blancs. — Dans le Sud-Ouest, l'opposition légitimiste n'apparaît que dans les deux grandes villes : à Bordeaux, où la *Guyenne* fait « une opposition timide », qui consiste à donner des détails sur la santé des membres de la branche aînée des Bourbons; — à Toulouse, où le parti formé par l'union du clergé avec « les familles aristocratiques » a un comité en correspondance secrète avec le comte de Chambord. — Sur les versants escarpés du Massif central (depuis l'Ardèche jusqu'au Lot) le clergé, puissant sur les paysans, a entraîné les légitimistes à se rallier. — Il en reste dans le Forez (Montbrison et Roanne), et autour de Moulins où, « retirés dans leurs châteaux, ils boudent plus qu'ils ne conspirent ». Dans la région du Nord, il reste à Amiens en 1853 un parti légitimiste non rallié; à Lille en 1856 un parti légitimiste uni au « parti catholique », mais son journal a passé au gouvernement. En Normandie, ils ne sont plus représentés que par une fraction du clergé, « quelques manufacturiers qui croient s'anoblir, et un certain nombre de propriétaires gentils-

DU CENTRE,

DU NORD,

hommes vivant de la vie de château ». C'est dans les pays de l'Ouest surtout que les légitimistes manifestent leur opposition. Dans la Bretagne française et l'Anjou, où ils sont forts, ils pratiquent l'abstention. En Vendée, l'évêque, resté ouvertement légitimiste, n'a autorisé le *Te Deum* du 15 août qu'après les vêpres. Le procureur général, qui croit possible « la fusion des blancs et des bleus », reproche au préfet de sacrifier les bleus, « amis naturels du gouvernement », dans son désir de gagner les blancs qui se rallient mal. — A Poitiers, l'évêque, Mgr Pie, conseiller du comte de Chambord, est suspect. A la procession des reliques de sainte Radegonde (1854), sont apparues brusquement « quantité de fleurs de lys » que la police n'avait pas aperçues; on a donné comme explication que Radegonde avait été reine de France, mais en un temps où il n'y avait pas de fleurs de lys. *DE L'OUEST.*

II. — L'OPPOSITION RÉPUBLICAINE

PERSISTANCE DU PARTI RÉPUBLICAIN.

LES adversaires de l'Empire les plus résolus et les plus nombreux sont les républicains. La répression les a privés de leurs chefs et les a réduits au silence, elle ne les a pas ralliés. Les procès criminels font parvenir jusqu'à la connaissance du public quelques épisodes violents de leur lutte avec le gouvernement : les attentats contre la vie de l'Empereur, quelques émeutes, les complots des sociétés secrètes.

COMPLOTS ET ÉMEUTES.

En 1853 et 1854 on juge à Paris les émissaires de la *Commune révolutionnaire*, groupe de proscrits de Londres accusés d'avoir excité à la guerre civile; à Lyon, une prétendue société secrète des *Voraces*; dans plusieurs villes de l'Ouest et du Centre, à Angers, Tours, Saumur, Cholet, Riom, des complots attribués à la fameuse société la *Marianne*. — En 1853, c'est un complot préparé par des ouvriers et quelques étudiants de Paris pour tuer ou enlever l'Empereur allant à l'Hippodrome, puis à l'Opéra-Comique. — En 1855, un coup de pistolet est tiré sur l'Empereur par un cordonnier italien, Pianori, un autre par Bellemare, jeune homme sorti d'un asile d'aliénés; une tentative est faite près de Lille pour faire sauter le chemin de fer sur son passage. — La même année, les ouvriers des carrières d'ardoises de Trélazé forcent la caserne de gendarmerie et viennent de nuit attaquer un faubourg d'Angers; la plupart n'ont aucun but politique, ils sont excités par le prix élevé du pain; mais les chefs sont des républicains affiliés, dit-on, à la *Marianne*. — En 1857, on découvre chez un ouvrier italien, Tibaldi, les preuves d'un complot où l'on implique Ledru-Rollin. — En 1858, c'est une petite émeute à Chalon-sur-Saône, sur le bruit que la République venait d'être proclamée à Paris.

LES PROSCRITS A L'ÉTRANGER.

Les notables du parti de la Montagne expulsés ou fugitifs se sont retirés dans les pays de gouvernement libéral, la plupart d'abord en Belgique, où ils espéraient trouver plus facilement à vivre en pays de langue française, mais où on n'en a toléré qu'un petit nombre. En Suisse, dans le royaume de Sardaigne (Savoie, Nice, Gênes), en Angleterre où ils ont retrouvé les réfugiés de 1848 et 1849, L. Blanc et Ledru-Rollin, à Jersey (d'où on les expulse en 1856). Ces exilés ont rédigé des récits de la proscription et des écrits contre Napoléon qui, imprimés en tout petit format, passent en contrebande la frontière française; les plus répandus sont ceux de Victor Hugo, *Napoléon le Petit*, puis *Les châtiments*. La persécution a uni les républicains de toutes les couleurs, dans l'hostilité à l'oppresseur commun. Les élus de la Montagne étant en exil, le parti républicain, dont leurs électeurs forment la masse, n'a plus pour chefs que les républicains modérés demeurés en France, ils prennent part aux souscriptions pour les réfugiés dans la misère. Le trésorier qui leur fait parvenir les fonds est Goudchaux, l'ancien ministre de 48 : la police l'a tenu en prison tout un jour.

LES RÉPUBLICAINS A PARIS.

A Paris, où presque toute la bourgeoisie s'était ralliée, la plupart des ouvriers restaient républicains (on le vit aux élections de 1852 et 1857), et une nouvelle génération de républicains se formait parmi les étudiants en droit et en médecine, dans les lycées où les jeunes gens souffraient du régime établi en 1852, dans les institutions libres laïques qui employaient des répétiteurs républicains. Les ouvriers manifestaient silencieusement en suivant en foule les obsèques des républicains notables : Marrast, Mme Raspail et Arago en 1853, Lamennais en 1854, David d'Angers en 1856, Béranger et Cavaignac en 1857. Les étudiants manifestaient bruyamment par des tapages, au Collège de France, au cours de Sainte-Beuve, un des rares écrivains ralliés à l'Empire (1854), à la Sorbonne au cours de Nisard qui, en admettant « deux morales » différentes, l'une privée, l'autre publique, semblait vouloir justifier les crimes politiques. Par opposition au gouvernement les jeunes gens se passionnaient pour Michelet, qui publiait alors l'*Histoire de la Révolution*, pour Victor Hugo et même pour Proudhon.

GROUPES ISOLÉS AU NORD DE LA LOIRE.

En province, la compression avait réduit le nombre des républicains, très inégalement suivant les pays. Au nord de la Loire, le parti républicain, en minorité avant 1852, avait perdu tout ce qu'il commençait à gagner dans les campagnes, et se réduisait à des groupes d'ouvriers isolés dans les régions industrielles : Lille et ses environs, Anzin, Saint-Amand, Orchies, la région houillère de Béthune, la ville manufacturière de Méru (dont le Conseil municipal refusait en 1852 de voter une adresse à l'Empereur); — en Champagne, à Reims où la propagande communiste de Cabet et les associations ouvrières avaient

laissé des souvenirs, à Épernay, parmi les ouvriers de chemin de fer, — à Sedan et Rethel, où la police signalait « des liens secrets » entre les « membres des anciennes associations anarchiques » (les sociétés coopératives). — En Alsace, les républicains restaient très nombreux dans la région industrielle de Mulhouse parmi les ouvriers et les employés, et surtout dans la bourgeoisie protestante ; le procureur général l'attribuait à « leurs convictions religieuses qui sont la négation de l'autorité et de l'unité en toutes matières ». — Dans les Vosges, des groupes républicains ont surgi aux élections municipales, à Neufchâteau, Vittel, Remiremont. — En Normandie, les ouvriers républicains ont, en 1852, à Bolbec, élu au conseil général un médecin d'une « école socialiste » ; à Rouen, en 1853, ils restent groupés en « sociétés fraternelles » et correspondent avec les déportés en Algérie. — Dans l'Ouest agricole, on ne signale que quelques groupes le long de la Loire, en correspondance avec les réfugiés, à Angers la société secrète, la *Marianne*, débris du mouvement antérieur à 1852.

LE SUD-OUEST.

Dans le Sud-Ouest, à Bordeaux, l'opposition républicaine n'est guère qu'une fronde ; mais dans la région des soulèvements de 1851, Lot-et-Garonne et Gers, les proscrits des commissions mixtes, rentrés dans leurs pays, forment des groupes compacts d'opposants irréconciliables. Les centres sont, comme avant 52, Marmande, Villeneuve, « où l'esprit d'opposition anime toutes les classes et prend toutes les formes », et où le conseil municipal ne veut pas de garnison ; Nérac et son arrondissement, où « les rouges vivent entre eux, ce qui préoccupe la population honnête », l'arrondissement de Figeac, où « le parti rouge » garde presque tous ses membres. Dans le Gers, Granier de Cassagnac, journaliste ministériel avant 1848, député officiel depuis 1852, commence à réconcilier le département avec l'Empire, mais « toutes les conversions ne sont pas sincères ».

Le procureur général d'Agen trouve le parti fortifié par la proscription.

« Ils ne se réunissent pas, car ils savent que l'autorité les surveille ; mais ils vivent à l'écart et, dans quelques arrondissements, ils ont repoussé l'offre que les gens de bien leur faisaient d'oublier leurs erreurs passées. » Chez les transportés d'Afrique, « la clémence n'a pas fait naître de repentir.... Ils sont revenus avec leurs vieilles haines, leurs espérances insensées.... Leur influence sur leurs partisans s'est accrue. On les a reçus sans bruit mais avec une joie mal déguisée » (1853). « Les maires des campagnes qui avaient prêté leur concours à la répression en voient pas sans terreur revenir près d'eux des ennemis plus ardents (1854).

LE CENTRE.

Dans le centre, l'Auvergne conserve une opposition assez vive dans les villes : à Clermont, « la police a surpris des propos séditieux dans les cabarets », à Thiers « les anarchistes se montrent arrogants »,

à Riom on élit un conseil municipal opposant; à Saint-Flour le cercle de la bourgeoisie est dissous parce qu'on « y entendait professer les plus détestables doctrines », et on élit un conseil municipal républicain. Cette opposition paraît s'affaiblir en 1856. — Le Limousin conserve sa population d'ouvriers républicains à Limoges et dans quelques villages industriels : Saint-Junien en 1853 élit un conseil municipal opposant. La propagande dans les campagnes a été arrêtée; mais dans la Creuse le sentiment républicain est maintenu vivace par les maçons qui travaillent à Paris. Après les élections de 1857, le procureur général écrit : « La faction républicaine a les ouvriers des villes et la majeure partie de ceux des campagnes. » La région rouge du Massif central, (Allier, Nièvre, Cher), très éprouvée par la répression, conserve une opposition républicaine dans les centres ouvriers et parmi les notables du parti, « les cadres du socialisme », dit le procureur général. Montluçon est un centre actif, où la justice opère contre des emblèmes séditieux. En 1853, on a fait « des exemples devenus nécessaires » en transportant, expulsant ou internant « d'anciens chefs de la démagogie ». Dans la Haute-Loire, les paysans, ne font « pas de politique », Brioude seul reste un centre républicain. Dans les montagnes de l'Aveyron, la Lozère et l'Ardèche, les protestants sont républicains. La vallée du Rhône sur la rive gauche reste en majorité républicaine

LA FRANCHE-COMTÉ. La principale force des républicains est toujours dans les zones Est et Sud. Dans la plaine agricole de Haute-Saône, la vie politique s'est éteinte après 1852; les républicains de Vesoul, Gray et Lure ne sont que les débris de la proscription. L'opposition active en Franche-Comté persiste dans les groupes ouvriers, Besançon centre de l'horlogerie, Montbéliard et les alentours, pays protestants, — les petits cantons industriels des montagnes du Jura, en rapports fréquents avec la Chaux-de-Fonds. Les villes sans industrie, Pontarlier, Lons, Dole, où il reste quelques démocrates frappés en 1851, font plutôt une fronde de bourgeois. L'esprit républicain demeure vif dans le pays d'Arbois qui a en 1852 élu des conseils municipaux opposants, surtout à Champagnole, devenue « un centre démagogique » (1854), et autour de Saint-Claude, où « les hommes évidemment hostiles au gouvernement.... se trouvent dans les moindres bourgades ».

LA BOURGOGNE. En Bourgogne, les républicains sont nombreux dans tous leurs anciens centres. Dans l'Yonne, on reçoit les brochures des réfugiés d'Angleterre et de Belgique; il se tient « des réunions chez les insurgés graciés », dans les cabarets on entend des propos séditieux; il circule des pièces de 2 sous où l'Empereur a le cou coupé et les yeux crevés. Dans le pays de Sens, on a dissous quelques conseils municipaux où les chefs faisaient de l'opposition aux maires; mais on n'ose pas

« tenter des élections nouvelles qui produiraient le même résultat » (1853). La justice poursuit les manifestations de l'esprit anticlérical, toujours vivace dans l'Yonne : une profanation d'hostie à la Noël, la profanation du pain bénit dans un cabaret par sept jeunes gens (1855). En Côte-d'Or, où les campagnes sont napoléoniennes, la bourgeoisie des villes est redevenue frondeuse, « les splendeurs impériales déconcertent ses rêves de trône à bon marché ». Les républicains se rencontrent dans les cabarets, reçoivent des « écrits anarchiques » et achètent des « plâtres représentant les abominables héros de nos discordes civiles ». Il reste en Saône-et-Loire beaucoup de républicains, même dans les campagnes. Dans l'Ain, au contraire, toute la campagne s'est ralliée à l'Empire et a voté en masse au plébiscite de 1852 malgré le mauvais état des chemins; mais il y a assez de républicains dans les villes (Bourg, Belley, Trévoux) pour battre les candidats de l'administration au conseil municipal.

L'AIN.

Dans les grandes villes industrielles, Lyon et Saint-Étienne et leur banlieue, les ouvriers restent hostiles au gouvernement et à la bourgeoisie. Le procureur général dit en 1853 :

LES OUVRIERS DE LYON ET SAINT-ÉTIENNE.

« Le gouvernement a contre lui une très grande partie des ouvriers d'ailleurs honnêtes, mais que de vieilles traditions et les prédications de 48 ont égarés, convaincus que la société est injustement organisée, que la part de l'ouvrier n'y est pas équitable. En causant avec un artisan, on est presque sûr d'arriver au développement d'une théorie philosophique sur l'organisation sociale. On rencontre ainsi une certaine élévation de langage, mais par-dessus tout la conviction profonde qu'un système socialiste doit incessamment prévaloir. »

La police continue (1854) à découvrir à Lyon des affiliés à une société secrète qu'elle appelle *carbonari*, sans autre preuve que deux poignards et des insignes que les accusés déclarent avoir été mis là par des agents de police. Dans les campagnes des alentours (1855), les opposants sont contenus par la « crainte salutaire de l'autorité impériale. Ils ne font à leur maire, leur curé, leur préfet que l'opposition qu'ils croient sans danger.... »

En Dauphiné, où l'opposition a été nette en 1852 aux élections municipales, les républicains des campagnes, encore très nombreux, n'osent plus manifester; une partie des communes républicaines de la Drôme ont voté en masse pour l'Empire. L'opposition continue dans les villes des vallées du Rhône et de l'Isère, Grenoble, Vienne, Valence, Romans et son faubourg, Bourg-du-Péage.

LE DAUPHINÉ.

En Provence, « on ne connaît que des rouges ou des blancs »; les rouges sont très forts du côté du Rhône à Arles et Châteaurenard, dans les bourgs du Var et les vallées des Basses-Alpes, surtout à Manosque. A Marseille les Montagnards (6000, dit le procureur général), bien que

LA PROVENCE.

privés de tout organe, restent unis; ils manifestent aux enterrements, vont applaudir au théâtre les passages de l'*Honneur et l'argent* de Ponsard contre la spéculation.

Les transportés de 1852 revenus « vivent entre eux, se tiennent à l'écart, affectent de garder le silence lorsqu'il arrive quelque individu étranger à leur parti. Les condamnés politiques forment une population à part. » Les *chambrées* ont été interdites; mais les républicains se voient souvent, « grâce à l'habitude de ces populations de se réunir journellement dans les cafés ou les cabarets ». A Forcalquier, « les exaltés » en signe de ralliement portent tous la barbe taillée de la même manière, « ils s'abordent en portant la main à la barbe et échangent ces mots : Tu portes ta barbe? — Jésus-Christ la portait comme moi. »

LE LANGUEDOC.

En Languedoc, l'opposition républicaine, paralysée par la terreur, reparaît aux élections de 1857 dans les mêmes endroits qu'avant le coup d'État, les régions protestantes du Gard, la plaine près de la mer et les petites villes industrielles, excepté Cette et Bédarieux, qui restent sous l'impression d'une « réaction salutaire ». En Roussillon, le parti blanc, très fort à Céret et Prades, soutient l'Empire; les républicains modérés se sont ralliés après la mort d'Arago en 1854. « La vie politique semble s'être éteinte dans ce pays. »

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE.

Dans l'ensemble de la France la répartition des partis a peu changé. Les légitimistes se sont surtout ralliés dans les régions du Nord et de l'Est, où ils étaient faibles, et dans les montagnes du Centre et du Sud-Ouest, où le clergé les a entraînés; ils conservent leur force dans l'Ouest. — Le parti républicain a perdu les campagnes dans toutes les parties de la France où son action était récente; il a gardé sa force là où il était déjà fort, dans les grandes villes et les régions industrielles parmi les ouvriers, dans les petites villes et une partie des campagnes des régions agricoles démocratiques, c'est-à-dire toute la zone Est depuis les Vosges jusqu'à la Méditerranée, le Languedoc, le pays de la moyenne Garonne, le Limousin et la vallée moyenne de la Loire. La répression a réduit beaucoup le nombre de ses électeurs, mais elle n'a pas détruit ses cadres, et elle a réuni les modérés et la Montagne en un parti compact.

IV. — LES ÉLECTIONS DE 1857

INSTRUCTIONS AUX PRÉFETS.

LES élections au Corps législatif donnèrent aux opposants une occasion de se compter, et on fut étonné de leur nombre. Une circulaire du 30 mars avait prescrit aux préfets leur conduite. L'administration craignait beaucoup moins l'opposition que l'abstention.

« Sauf quelques exceptions commandées par des nécessités spéciales » (Montalembert en était une), « le gouvernement considérait comme juste et poli-

tique de présenter à la réélection » tous les membres du Corps législatif. « On a calomnié notre législation sur la distribution des bulletins de vote, les règles en sont cependant simples et libérales. » Le candidat « qui aura soumis à la formalité du dépôt légal un exemplaire, signé de lui, de ses professions de foi, circulaires ou bulletins de vote », pourra les faire afficher ou distribuer sans avoir besoin d'une autorisation. « Si cependant les ennemis de la paix publique croyaient trouver dans cette latitude l'occasion d'une protestation sérieuse contre nos institutions, s'ils tentaient d'en faire un instrument de trouble ou de scandale, vous connaissez vos devoirs... et la justice saurait aussi sévèrement remplir les siens. » Le ministre recommandait surtout de « presser tous les électeurs de venir au scrutin. »

Les préfets interprétèrent les instructions par des ordres à leurs subordonnés, dont voici des exemples :

« Imposez silence aux adversaires s'il s'en rencontre; empêchez énergiquement leurs manœuvres. » (Deux-Sèvres.) — Défense de publier et afficher les professions de foi du candidat non officiel (Saône-et-Loire). — « Aucun comité électoral, aucune réunion spéciale ne doivent être tolérés. La liberté du suffrage universel n'a pas besoin de ces moyens pour s'exercer avec sincérité. » (Nièvre.)

Il n'y eut pas de campagne électorale.

Les opposants ne pouvaient pas tenir de réunions, les journaux ne pouvaient pas les soutenir sans risquer d'être frappés. Le *Siècle*, ayant dit que la candidature officielle était une atteinte aux principes de 89, reçut un avertissement, parce que « le gouvernement de l'Empereur basé sur la souveraineté du peuple et les principes de 89 ne saurait laisser calomnier les idées d'ordre et de progrès qu'il représente et la masse électorale qui les approuve ».

LE COMITÉ RÉPUBLICAIN DE PARIS.

A Paris, les républicains modérés de 48, anciens représentants, journalistes, professeurs (parmi lesquels Cavaignac, Carnot, Bethmont, Bastide, Laurent-Pichat, J. Simon, Vacherot), formèrent (2 juin) un comité où entrèrent quelques jeunes avocats républicains, récemment sortis de l'École de droit. Il convoqua les délégués des quatre journaux républicains de Paris, le *Courrier de Paris*, l'*Estafette*, le *Siècle*, le plus lu de tous, dirigé par Havin, orléaniste rallié en 1848 à la République, la *Presse*, qu'un lanceur d'affaires, Millaud, protégé du prince Napoléon, venait d'acheter à Girardin; il leur proposa de publier une liste des noms pour lesquels les opposants pourraient voter.

DÉSACCORD SUR LA TACTIQUE.

Les républicains hésitaient sur la tactique. Plusieurs réfugiés conseillaient de s'abstenir de voter pour marquer qu'on ne reconnaissait pas le régime, d'autres de voter, comme en 1852, pour des candidats qui refuseraient le serment; Louis Blanc consulté proposa d'élire des républicains qui iraient donner leur démission : c'était réduire l'élection à une manifestation. Le comité fut d'avis, comme la masse des électeurs, que les élus feraient mieux de prêter le serment pour pouvoir siéger; mais les candidats ne prirent aucun engagement.

CONFLIT SUR LE CHOIX DES CANDIDATS.

Le comité dressa la liste de l'opposition dans la Seine. Pour avoir l'appui du *Journal des Débats*, il accepta trois orléanistes. Mais, sur le choix des candidats républicains à répartir entre les dix circonscriptions, Havin entra en conflit avec le comité : au lieu de quelques-uns des noms connus de 1848, il réclama de jeunes républicains peu engagés par leur passé; il proposa un avocat, Émile Ollivier, fils d'un proscrit de 1851, et un journaliste, Darimon, qui passait pour socialiste parce qu'il avait écrit dans le journal de Proudhon. Ils furent admis, mais pour les circonscriptions où ils n'avaient aucune chance d'être élus.

Le comité comptait sur les journaux républicains pour publier sa liste de candidats. Mais Havin et le nouveau directeur de la *Presse*, Nefftzer, prenant les devants, donnèrent (11 juin) dans leurs journaux une liste où Ollivier avait la 4e circonscription (au lieu de Garnier-Pagès), Darimon la 7e (au lieu de Bastide). La liste du comité ne parut que dans les journaux républicains moins répandus, *Courrier* et *Estafette*.

L'ÉLECTION DANS LA SEINE.

Les deux républicains communs aux deux listes, Carnot et Goudchaux, furent élus au premier tour; Cavaignac et les candidats du *Siècle*, Ollivier et Darimon, au deuxième. Les orléanistes furent partout en minorité. L'opposition réunit le même chiffre de votes, 96 299, qu'au plébiscite de 1851 (96 497), bien qu'il y eût 36 000 inscrits de moins; la majorité du gouvernement, diminuée de 86 000 voix, tombait à 15 000. C'était un échec évident.

DANS LES DÉPARTEMENTS.

Dans les départements, il ne passa d'opposants que deux républicains et quelques indépendants catholiques; Montalembert, combattu par l'administration, ne fut pas élu. Mais les candidats d'opposition dans 95 circonscriptions obtinrent un très grand nombre de voix, la plupart républicaines, dans les grandes villes, les centres industriels et les campagnes républicaines. A Lyon, Hénon passa dans la même circonscription qu'en 1852, et dans l'autre le républicain eut une grande majorité urbaine; Bordeaux élut le candidat républicain (Curé, qui se rallia bientôt); Toulouse, coupée en deux circonscriptions, donna 7 000 voix aux deux candidats républicains contre 5 000 aux candidats officiels, les légitimistes s'abstinrent; à Montpellier le républicain eut la majorité. Il y eut de fortes minorités républicaines à Marseille, Lille, Saint-Étienne, Angers.

RÉPARTITION DES VOIX RÉPUBLICAINES.

Les voix républicaines apparaissaient dans les mêmes régions qu'en 1849 : dans l'Est, à Mulhouse, où elles se portaient sur un catholique indépendant, dans les trois départements de Bourgogne, dans la région industrielle du Rhône et de la Loire, en Dauphiné et en Provence (surtout en Vaucluse); dans le Languedoc, en Limousin et dans la région rouge de la Loire (Cher et Nièvre). Le reste de la France (sauf le Lot-et-Garonne resté fortement républicain) n'offre que des circonscrip-

tions isolées où les républicains purent se compter sur un candidat, l'Ariège, le pays bretonnant des Côtes-du-Nord, les ports de la Rochelle et de Lorient, l'Eure-et-Loir, l'Eure, l'Indre, le Mans, Nancy.

SURPRISE DU RÉSULTAT.

La statistique dressée par l'administration donna 5 471 000 voix pour les candidats officiels, 665 000 pour les opposants. Le gouvernement, après cinq années de compression, ne s'attendait pas à retrouver les républicains si nombreux. Les procureurs généraux s'en étonnèrent. Celui de Douai attribue à « l'existence permanente d'une organisation républicaine à Lille » les 8 000 suffrages du candidat « socialiste »; aucun journal, aucune « circulaire ou affiche ». Celui de Montpellier voit dans le « succès merveilleux » des candidatures connues si peu de jours avant l'élection la preuve que « les sociétés sont toujours organisées comme avant 52, quoique plus mystérieuses encore ».

MÉCONTENTEMENT DE L'EMPEREUR.

Napoléon III, apprenant à Plombières le résultat des élections, se sentit blessé dans son honneur et le dit à Fould. Hübner entendit le ministre des Affaires étrangères dire qu'il ne fallait plus avoir recours à cette épreuve du suffrage universel, et le bruit courut que le gouvernement songeait à revenir au renouvellement partiel supprimé en 1820.

L'Empire n'avait réussi ni à rallier ni à écraser ses adversaires. Il ne risquait pas d'être renversé, car toutes les forces organisées, l'armée, les fonctionnaires, le clergé, le soutenaient, et l'énorme majorité des électeurs lui obéissait. Mais ceux qui votaient pour lui étaient les paysans et les bourgeois, indifférents à la politique; il avait contre lui presque tous les hommes qui s'intéressaient à la vie publique.

V. — LA CRISE DE L'ATTENTAT D'ORSINI[1]

L'ATTENTAT CONTRE L'EMPEREUR.

LE Corps législatif, élu en juin 1857, convoqué en novembre uniquement pour la vérification des pouvoirs et prorogé jusqu'au 18 janvier 1858, ne s'était pas encore réuni quand se produisit l'accident qui paraît avoir changé la direction de la politique de Napoléon III. Le 14 janvier, à huit heures et demie du soir, au moment où l'Empereur arrivait en voiture à l'Opéra (alors situé rue Montpensier), trois bombes à la main furent jetées près de sa voiture; il ne fut pas atteint, mais dans la foule compacte plus de 150 personnes furent blessées, dont 8 moururent. C'était le premier attentat par un explosif chimique; il produisit une impression d'effroi et d'exaspération.

1. SOURCES. — Archives nationales BB^{30} 447 (Voir Bulletin de la Société d'histoire moderne, févr. 1911 : Bergmann, *La loi de sûreté générale*). Hübner, *Neuf ans de souvenirs*. Nassau-Senior, *Conversations...*, t. II (mars à mai 1858. Blanchard, Déjeuner chez Buffet. Mme Cornu).

ORSINI.

Napoléon irrité dit au ministre de l'Intérieur et au préfet de Police, accourus à la nouvelle (dans sa loge) : « La police se fait joliment! » Il demanda le dossier de l'attentat de la machine infernale de 1800. On connut bientôt l'auteur de l'attentat, un Italien d'une famille noble de Rome, Orsini, ancien condamné politique, membre de la Constituante romaine de 1849, qui, ayant d'abord compté sur Napoléon pour délivrer l'Italie et le voyant se rapprocher de l'Autriche, avait décidé de le tuer pour faire la révolution en France de concert avec l'Italie. Il avait préparé ses bombes en Angleterre, sur le modèle de bombes fabriquées à Bruxelles par des réfugiés français en 1854, saisies par la justice et conservées dans une collection, et s'était fait aider par deux Italiens.

COLÈRE CONTRE L'ANGLETERRE.

L'effet immédiat sur le gouvernement fut une vive colère contre l'Angleterre qui avait laissé préparer l'attentat sur son territoire, et contre les républicains français qui auraient profité du meurtre. Le 16 janvier, le corps diplomatique et les trois grands corps de l'État vinrent aux Tuileries féliciter l'Empereur. Morny, partisan de l'alliance russe, exploita l'indignation contre l'Angleterre pour entraîner le gouvernement à des manifestations qui rompraient l'alliance anglaise. Il présenta les félicitations du Corps législatif dans des termes qui firent d'autant plus d'impression qu'on le savait très mesuré en paroles :

DISCOURS DE MORNY.

« Les populations s'inquiètent des effets de votre clémence qui se mesure trop à la bonté de votre cœur. Elles se demandent comment des gouvernements voisins et amis sont impuissants à détruire de vrais laboratoires d'assassinats. »

ADRESSES DE L'ARMÉE PUBLIÉES AU MONITEUR.

Du 22 au 31 janvier, le *Moniteur* publia les adresses de félicitations et de dévouement des colonels français, pleines d'insultes et de menaces pour l'Angleterre, « ce repaire d'assassins qu'on irait un jour chercher jusque dans son île ». Hübner attribua ces manifestations « à un mot d'ordre qui ne fut certainement pas donné par Napoléon »; Morny, dit-il, en était « l'âme ». Une conversation avec l'impératrice lui montra que, dans le danger, le personnel impérial revenait au régime militaire. « L'armée sauvera l'Empire et la dynastie napoléonienne », tel était le mot d'ordre. L'une des adresses disait : « L'armée sera appelée dorénavant à jouer un rôle politique dans les moments de crise. »

DISCOURS DE L'EMPEREUR.

Le retour au régime d'exception de 1852 fut annoncé (18 janvier) par le discours de l'Empereur à l'ouverture du Corps législatif.

L'Empire « veut un pouvoir fort capable de vaincre les obstacles qui arrêteraient sa marche, car... la marche de tout pouvoir nouveau est longtemps une lutte.... Une liberté sans entraves est impossible tant qu'il existe dans un pays une fraction obstinée à méconnaître les bases fondamentales du gouvernement, car alors la liberté... n'est plus dans la main des partis qu'une arme pour le renverser. » En conséquence « le danger, quoi qu'on dise, n'est pas dans les prérogatives excessives du pouvoir, mais plutôt dans l'absence de lois

répressives. Aussi les dernières élections... ont offert en certains lieux un affligeant spectacle : les partis hostiles en ont profité pour agiter le pays.... La pacification des esprits devant être le but constant de nos efforts, vous m'aiderez à rechercher les moyens de réduire au silence les oppositions extrêmes et facticuses. »

Cet appel menaçant montrait que Napoléon en théorie jugeait nécessaire le régime autoritaire tant qu'il subsisterait un parti républicain, et en pratique ne se trouverait assez armé contre les républicains que par un retour aux procédés discrétionnaires de 1852.

LES COMMANDEMENTS MILITAIRES.

Un décret (27 janvier) partagea la France en 5 commandements militaires (Paris, Nancy, Lyon, Toulouse, Tours), confiés chacun à un maréchal : précaution contre le danger d'une révolution à Paris et contre le pouvoir du ministre de la Guerre ; car, suivant la remarque de Hübner, « l'armée française... n'obéit pas au souverain,... elle obéit au ministre de la Guerre ». Pour montrer que le régime survivrait à sa personne, Napoléon, appliquant le sénatus-consulte de 1857, nomma sa femme *régente* et créa un *Conseil privé*, formé des deux princes Napoléon et des dignitaires, qui en cas de vacance du trône deviendrait un « conseil de régence ».

RÉGENCE ET CONSEIL PRIVÉ.

LOI DE SURETÉ GÉNÉRALE.

Le 1er février le Corps législatif reçut un projet de « loi de sûreté générale ». La division du parti de l'ordre, déclara le rapporteur Morny, « impose des moyens de défense exceptionnelle et nous force d'ajourner la liberté ».

Était puni de deux à cinq ans de prison quiconque provoquerait « publiquement d'une manière quelconque » à un attentat, — de six mois à cinq ans quiconque « aurait fabriqué ou distribué » des matières explosives, — de un mois à deux ans « tout individu qui, dans le but de troubler la paix publique ou d'exciter à la haine ou au mépris du gouvernement de l'Empereur, a pratiqué des manœuvres ou entretenu des intelligences, soit à l'intérieur, soit à l'étranger ». Le ministre de l'Intérieur recevait le pouvoir d'interner en France ou en Algérie ou d'expulser du territoire français, « par mesure de sûreté générale », non seulement quiconque serait à l'avenir condamné soit en vertu de cette loi, soit pour complot, emploi illégal de la force armée, rébellion par bandes, attroupement, détention d'armes de guerre, offenses à la personne de l'Empereur, mais encore tout « condamné, expulsé ou transporté... à l'occasion des événements de mai et juin 1848, juin 1849, décembre 1851, et que des faits graves signaleraient de nouveau comme dangereux pour la sûreté publique ».



Cette loi, surnommée aussitôt « loi des suspects », était rédigée en termes si vagues qu'elle permettait, dit Hübner, de « frapper non seulement les anarchistes, mais aussi les débris hostiles, mais honorables et inoffensifs, des anciens partis ». On sut que le Conseil d'État avait obtenu de restreindre à la provocation commise « publiquement ».

DISCUSSION AU CORPS LÉGISLATIF.

Au Corps législatif la commission obtint de limiter le pouvoir discrétionnaire du ministre à sept ans et de rendre obligatoire l'avis du préfet, du général et du procureur. Baroche, président du Conseil d'État,

déclara que « l'Empire repoussait... ce respect exagéré des scrupules des légistes qui ont amené les révolutions de 1830 et 1848 » : il lui fallait « une arme contre les débris des corps insurrectionnels de 1848 ». Pour rassurer les opposants monarchistes, il expliqua que la loi était dirigée, « non contre ceux qui vivent sous l'empire de regrets et de souvenirs ou même d'espérances assurément futiles et déraisonnables, mais contre ceux qui applaudissent aux actes les plus détestables ».

La loi, discutée en une séance, fut votée par 227 voix contre 24 (19 février). Au Sénat le maréchal Mac-Mahon seul protesta.

ESPINASSE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Le ministre de l'Intérieur qui l'avait préparée, Billault, déjà « mal vu dans le monde catholique, antipathique aux conservateurs de toutes les nuances » (disait Hübner), responsable de n'avoir pas su empêcher l'attentat, avait donné sa démission (7 février). Le général Espinasse, l'exécuteur du coup d'État, le remplaça et prit le titre de « *ministre de l'Intérieur et de la sûreté générale* ». Ce choix fit une impression de terreur. Baroche crut devoir expliquer à Hübner « ce fait inouï... la nomination d'un général au poste de ministre de l'Intérieur », parce qu'il fallait « avant tout faire de la police ». Fould ajouta que Napoléon n'avait pas encore oublié les mauvaises élections de Paris.

ORDRE AUX PRÉFETS

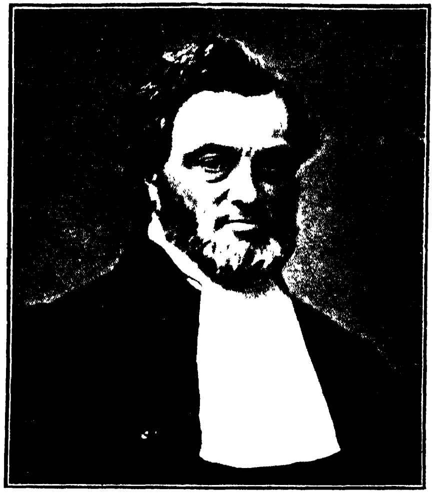
Espinasse annonça sa nomination dans une circulaire où il reprit la formule de Napoléon en juin 1849 : « Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent. » Il fit venir les préfets et indiqua à chacun le chiffre d'individus qu'il devait arrêter dans son département. Un fonctionnaire du ministère expliqua cette méthode à l'Anglais Senior :

SYSTÈME DES ARRESTATIONS.

« Le principal objet était d'intimider. Le chiffre prescrit était proportionné à l'esprit général du département. Les préfets ont interprété chacun à sa façon. Quelques-uns s'en sont tenus aux gens arrêtés ou expulsés de 48 à 51, d'autres ont pris les gens qu'ils croyaient les plus dangereux.... A Paris ce sont surtout les ouvriers supérieurs, en province des avoués, notaires, avocats, médecins.... L'expulsion d'un avocat ou d'un notaire est plus connue et fait plus peur que celle de vingt boutiquiers ou propriétaires. »

A un déjeuner de parlementaires orléanistes (chez Buffet), Duvergier raconta qu'à Angoulême le préfet, ayant à arrêter 6 individus et n'en trouvant que 5, avait complété avec un ecclésiastique défroqué. Un autre raconta qu'à la Rochelle un contremaître avait été déporté sur la dénonciation d'un ouvrier qu'il avait fait expulser pour vol. Après quelques anecdotes analogues racontées par les convives, Duvergier remarqua :

« Comme six ans de servitude nous ont mis bas! Des histoires de ce genre, racontées sur la Russie au temps de Louis-Philippe, nous auraient fait partir en croisade. Aujourd'hui nous les entendons comme se passant au milieu de nous, presque avec indifférence. »



Cliché Pierre Petit.

JULES FAVRE

Photographie directe. J. Favre fut le défenseur d'Orsini.



Cliché Braun et Cie.

MORNY

Photographie directe : Morny était, en 1858, le conseiller le plus écouté de Napoléon III.



L'ATTENTAT D'ORSINI

Le 14 janvier 1858, à 8 h. ½ du soir, au moment où l'Empereur arrive devant l'Opéra, rue Montpensier, trois bombes éclatent, blessant 150 personnes. Orsini, auteur de l'attentat, fut arrêté trois jours après. — Gravure sur bois de l'Illustration, *23 janvier 1858.*

Pour empêcher d'élire députés les républicains qui refusaient le serment, un sénatus-consulte (17 fév.) obligea tout candidat huit jours avant le scrutin à déposer un serment écrit signé : « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur. » Les bulletins portant d'autres noms que ceux des assermentés ne seraient pas comptés. *LE SERMENT OBLIGATOIRE POUR LES CANDIDATS.*

Orsini et ses complices furent condamnés à mort par le jury, mais son procès ne ressembla pas à celui d'un régicide. Le préfet de police Piétri alla le voir en prison et lui fit comprendre que Napoléon III, loin d'être un obstacle à l'affranchissement des Italiens, était le seul souverain qui s'intéressât à eux. Orsini (11 février) écrivit à Napoléon une lettre où, sans demander grâce, il déclarait « tenter un dernier effort pour venir en aide à l'Italie ». Encore aveuglé par les illusions de 1848, il ne demandait pas l'intervention française.... *LETTRE D'ORSINI A NAPOLÉON.*

« L'Italie demande que la France n'intervienne pas contre elle; elle demande que la France ne permette pas à l'Allemagne d'appuyer l'Autriche.... J'adjure Votre Majesté de rendre à l'Italie l'indépendance que ses enfants ont perdue en 1849 par la faute même des Français. Que Votre Majesté... se rappelle que, tant que l'Italie ne sera pas indépendante, la tranquillité de l'Europe et celle de Votre Majesté ne seront qu'une chimère. Que Votre Majesté ne repousse pas le vœu suprême d'un patriote sur les marches de l'échafaud; qu'elle délivre ma patrie, et les bénédictions de 25 millions de citoyens la suivront dans la postérité. »

Napoléon vivement touché fit communiquer cette lettre par Piétri à Jules Favre, l'avocat républicain d'Orsini, qui la lut en cour d'assises et la paraphrasa en flattant les idées maîtresses de Napoléon III : l'Empire fondé sur la volonté du peuple, la tradition de Napoléon Ier, les nationalités, l'affranchissement de l'Italie. *LA FAIT PU*

« Prince, vous vous glorifiez d'être sorti des entrailles du peuple, venez au secours des nationalités opprimées, secourez un peuple ami de la France, relevez le drapeau de l'Indépendance italienne que votre vaillant prédécesseur avait restaurée. »

Le *Moniteur* publia la lettre; l'Empereur l'envoya à Cavour pour la publier dans le journal officiel du Piémont. Orsini devenait officiellement un patriote sacrifiant sa vie à l'avenir de sa patrie. L'ambassadeur autrichien Hübner se plaignit. Les ministres, qui n'avaient ni conseillé ni même connu cet acte insolite, l'expliquèrent par « la bêtise » de Piétri qui avait porté la lettre à Jules Favre, et « la bêtise » du président Delangle qui la lui avait laissé lire. « Mais Delangle est un homme d'une grande intelligence et Piétri un rusé compère. » Et Hübner trouva « du louche dans cette affaire ».

Orsini devint « le héros du jour ». « Le beau monde, dit Hübner, s'extasie sur sa dignité, sa résignation, sa grandeur d'âme. » L'impé- *EXÉCUTION D'ORSINI.*

ratrice insista pour obtenir sa grâce. On discuta au Conseil privé. L'archevêque de Paris protesta que le sang versé exigeait une expiation. Napoléon se résigna à laisser guillotiner Orsini (13 mars).

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES.

Pour remplacer Cavaignac mort, et Carnot et Goudchaux qui refusaient le serment, on fit à Paris trois élections complémentaires (27 avril). Jules Favre, défenseur d'Orsini, et E. Picard, un jeune avocat, furent élus et entrèrent au Corps législatif à la session de 1859. Avec les trois élus républicains de 1857, Ollivier, Darimon et Hénon, ils formèrent le petit groupe des *Cinq*, qui, jusqu'aux élections de 1863, allait représenter seul l'opposition républicaine parlementaire.

DELANGLE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Espinasse ayant achevé son opération de police, Napoléon le releva de son poste, et nomma ministre de l'Intérieur Delangle, le président des assises au procès d'Orsini (juin 1858).

DÉCISION D'INTERVENIR EN ITALIE.

La plus grave conséquence de l'attentat d'Orsini fut ignorée du public. Le 21 juillet, Napoléon III fit secrètement venir Cavour à Plombières pour préparer la guerre contre l'Autriche. L'historien n'a pas de procédé pour reconnaître sûrement le motif d'une décision ; entre le procès d'Orsini et l'entrevue de Plombières il s'écoula plus de quatre mois ; on ne peut donc pas démontrer que l'attentat ait été la cause déterminante de l'expédition d'Italie. Napoléon, qui avait toujours eu le désir d'agir en faveur de l'Italie, s'était toujours laissé arrêter, soit par la crainte de complications en Europe, soit par les objections de ses ministres, partisans de la paix.

QUELLE PART Y EUT L'ATTENTAT D'ORSINI.

Il est certain qu'en janvier 1858 Napoléon ne pensait pas à la guerre ; en juillet il y était décidé : dans ces six mois on ne connaît, en dehors de l'attentat, aucun fait qui ait agi sur sa décision. Il est certain que l'acte d'Orsini fit sur lui une forte impression ; la publicité donnée à sa lettre le prouve. Il est certain qu'il prit seul la résolution de faire venir Cavour. Ne serait-ce qu'une coïncidence? Les contemporains ne le crurent pas. Ses adversaires politiques et les diplomates étrangers expliquèrent qu'il se sentit en danger de mort tant qu'il n'aurait pas tenu son serment de délivrer l'Italie, et qu'il fit la guerre pour échapper aux assassins italiens; ce fut l'interprétation malveillante. D'autres pensèrent que l'attentat, puis l'appel fait à ses sentiments pour l'Italie, l'émurent assez fortement, dans l'équilibre instable où il se trouvait alors, pour l'entraîner du côté où sa sensibilité le faisait pencher. L'affaire Orsini serait en ce cas le fait décisif de son règne.

LIVRE V

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE ET LA POLITIQUE COLONIALE[1]

CHAPITRE PREMIER

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE PENDANT LA CRISE DE 1848[2]

I. LES DÉCLARATIONS PACIFIQUES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — II. LES MANIFESTATIONS NATIONALES CONTRE LES GOUVERNEMENTS EN EUROPE. — III. L'ÉCHEC DES TENTATIVES D'INTERVENTION RÉVOLUTIONNAIRE. — IV. LES ESSAIS D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE EN POLOGNE ET EN ITALIE. — V. LA POLITIQUE DE NEUTRALITÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

I. — LES DÉCLARATIONS PACIFIQUES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

EFFET DE LA RÉVOLUTION.

LA Révolution de février bouleversa de deux façons les relations entre la France et les États de l'Europe. Le personnel nouveau, formé d'adversaires de Louis-Philippe, apportait au pouvoir une poli-

1. BIBLIOGRAPHIE. — P. Caron, *Bibliographie des travaux... sur l'histoire de France.* — Brière et Caron, *Répertoire...* (voir la bibliogr. du livre I). — Waitz, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, 8e éd. 1912 (pour les questions communes à l'Allemagne). — *Cambridge modern history*, t. XI, 1908 (bibliographies à la fin des volumes). — *Catalogue de la Bibliothèque du Ministère de la guerre*, pour l'histoire militaire.
SOURCES. — J. de Clercq, Recueil des traités de la France..., 22 vol. 1880-1907. — La continuation du *Recueil des principaux traités* de Martens, publiée sous les titres *Nouveau recueil* et *Recueil général de traités....* par Murhard, Samwer et Hopf. — *Annuaire historique*, 1848-58. — *Annual register*, 1848-58.
OUVRAGES. — Sur l'ensemble de la politique européenne : A. Debidour, *Histoire diplomatique de l'Europe...*, 2 vol., 1890. — E. Bourgeois, *Manuel de politique étrangère*, t. III, 1906. — C. Bulle, *Geschichte der neuesten Zeit*, 2e éd., 4 vol., 1886-87. — Dans la collection Oncken, Th. Flathe, *Das Zeitalter der Restauration und der Revolution 1815-51*, 1883 (médiocrement intelligent). Bamberg, *Geschichte des zweiten Kaiserreichs*, 1890. (La plus scientifique des histoires d'Europe, A. Stern, *Geschichte Europas seit... 1815*, qui doit aller jusqu'à 1871, est divisée en 2 séries, la première, en 6 volumes, arrête à 1848, 1911, il n'a paru de la 2e série que le tome I, en 1916). — L'histoire extérieure de la France n'est traitée que dans les histoires de France citées dans la bibliographie des livres I et IV; voir surtout de la Gorce et E. Ollivier.

2. SOURCES. — Garnier-Pagès, *Histoire du Gouvernement provisoire* (beaucoup de détails sur la politique étrangère). Lamartine, *Trois mois au pouvoir*, 1848 (circulaires et discours).

tique opposée à la sienne. Les républicains, élevés dans la haine des traités de 1815, détestaient « la Sainte-Alliance » (ils appelaient ainsi la coalition des grands États contre la France), et surtout l'empire russe, oppresseur des Polonais, l'empire autrichien, oppresseur des Italiens. La République par elle-même était une violation des traités de 1815 et une menace pour les monarchies. En France et à l'étranger on craignit une guerre révolutionnaire.

BOULEVERSEMENT DE LA POLITIQUE FRANÇAISE.

La politique extérieure de la France changea brusquement. Louis-Philippe travaillait à rentrer en grâce auprès des vieilles monarchies et venait de rompre avec l'Angleterre libérale. Le Gouvernement provisoire au contraire se rapproche de l'Angleterre et s'écarte des États absolutistes. Il ne cherche plus à plaire aux cours; il s'intéresse aux peuples dont la vie publique est paralysée par l'absolutisme, la vie nationale détruite par une distribution des territoires contraire à leurs sentiments nationaux; il désire pour eux un régime libéral et l'indépendance des nationalités; il soutient les peuples, en lutte pour l'affranchissement politique et national, contre les gouvernements.

DÉSACCORD DANS LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Pour leur venir en aide, le Gouvernement provisoire hésite entre deux méthodes qui aboutissent à deux politiques contraires. La majorité modérée veut, suivant l'expression de Lamartine, « déclarer la paix républicaine et la fraternité française à tous les peuples »; elle leur donne un appui moral, par l'exemple de la France et les déclarations de sympathie, mais en évitant la guerre contre les gouvernements; elle continue la politique de paix de la monarchie en la couvrant de manifestations républicaines. Ledru-Rollin, appuyé par Louis Blanc, revient à la tradition belliqueuse de 1793 et des républicains de 1830; il veut, par une politique de propagande et d'action, provoquer et soutenir en Europe les soulèvements républicains.

CHANGEMENT DE PERSONNEL.

Lamartine, ministre des Affaires étrangères, a pris ses chefs de cabinet dans la carrière diplomatique; mais il s'est adjoint pour directeur un homme du *National*, Bastide, marchand de bois, républicain catholique, et il a révoqué tous les ambassadeurs.

— *La Reine Victoria d'après sa correspondance inédite, 1837-1861*, trad. fr. 1907, de *Queen Victoria Letters*, 1907. Ashley, *Life and correspondence of... Palmerston*. 1874. — Malmesbury, *Memoirs of an ex-minister*, 3 vol., 1885, journal d'un ambassadeur. — J. Bastide, *La République française et l'Italie*, 1858. — *Correspondence respecting the affairs of Italy, 1846-49*, 4 vol., 1849, publication officielle du gouvernement anglais. — Bianchi, *Storia documentata della diplomazia europea in Italia*, 8 vol., 1865. — Martens, *Recueil des traités... conclus par la Russie*, 1874 (donne les rapports des agents russes en France).

Comte de Reiset, *Mes souvenirs*, t. I, 1901 : *Débuts de l'indépendance italienne* (récit de sa mission en Italie). — Sur la Pologne, A. de Circourt, *Souvenirs d'une mission à Berlin*, 2 vol., 1908-09 (publié par G. Bourgin avec des notes très détaillées).

TRAVAUX. — Quentin-Bauchart, *Lamartine et la politique extérieure de la Révolution de février*, 1907 (documentation incomplète). — Knight, *La politique de Lamartine* (Revue d'histoire diplomatique, 1906). — Spencer Walpole, *History of England* (pour la politique anglaise). — Costa de Beauregard, *Les dernières années du roi Charles-Albert*, 2e éd. 1890.

MAINTIEN DES RELATIONS.

Il veut d'abord obtenir des gouvernements européens, sinon la reconnaissance officielle de la République, pour laquelle on attendra la réunion de l'Assemblée, du moins le maintien des relations avec la France. Le gouvernement anglais prend parti le premier : Palmerston, satisfait de la chute de Guizot, ordonne à l'ambassadeur anglais Normanby de rester à Paris tant que le gouvernement « continuera à maintenir son autorité et à s'en servir avec modération dans l'intérêt de l'ordre ». Les cours d'Autriche et de Prusse sont inquiètes, le tsar franchement hostile à la Révolution; mais aucun État n'ose retirer ses représentants. Lamartine, pour éviter la rupture avec l'étranger, comme pour empêcher la guerre civile, emploie les déclarations conciliantes. Il écrit (27 février) aux ambassadeurs des puissances étrangères :

« La forme républicaine du nouveau gouvernement n'a changé ni la place de la France en Europe ni ses dispositions loyales et sincères à maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudront comme elle l'indépendance des nations et la paix du monde. »

Puis il publie une « circulaire aux agents diplomatiques français », délibérée en Conseil du gouvernement le 4 mars :

CIRCULAIRE DE LAMARTINE.

« La République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister.... Elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la République française désirant entrer dans la famille des gouvernements institués comme une puissance régulière et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître... les principes et les tendances qui dirigeront la politique extérieure du gouvernement français.

« La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement.... La Monarchie et la République ne sont pas... des principes absolus qui se combattent à mort; ce sont des faits... qui peuvent vivre face à face... en se respectant. La guerre n'est donc pas le principe de la République française comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792.... La République française n'intentera donc la guerre à personne....

« Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française; toutefois les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et point de départ dans ses rapports avec les autres nations... un fait à modifier d'un accord commun.... Si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe ou ailleurs nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence, si la Suisse, notre fidèle alliée... était contrainte ou menacée... si les États de l'Italie étaient envahis... si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements... de nationalité.... Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale... des nations qui veulent vivre du même principe que le sien... elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde... le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. »

CONTRADICTIONS.

Ce manifeste adressé à l'Europe annonce deux politiques contradictoires : l'abandon formel de la tradition belliqueuse de 1792 pour

rassurer l'étranger, la condamnation des traités de 1815 pour satisfaire l'opinion républicaine en France. Mais la déclaration de paix est catégorique, la répudiation des traités s'accompagne d'une restriction qui la rend inoffensive : les traités condamnés en théorie sont reconnus en fait. La République se déclare l'alliée des nationalités opprimées, mais une « alliée intellectuelle », qui ne les soutiendra pas par les armes; elle ne se permet que des armements défensifs et ne nomme que les deux pays les moins menacés. La circulaire parut rassurante.

« C'est, dit Palmerston, une marqueterie dont les pièces de couleurs différentes représentent les opinions diverses dans le Gouvernement provisoire, mais, quand on a évaporé le gaz et enlevé l'écume, ce qui reste, c'est la paix avec les autres gouvernements. »

MISSION A BERLIN.

Lamartine essayait en même temps une politique personnelle opposée à celle de Guizot; il rêvait une alliance avec l'Angleterre libérale et les États secondaires, où entrerait l'alliée traditionnelle de la France, la Prusse, convertie au libéralisme. Il envoya à Berlin, comme « chargé d'affaires de la République française », un diplomate de carrière, de Circourt, avec des instructions secrètes de sa main.

Il le chargeait « d'éclairer le roi » sur le caractère pacifique de la Révolution et lui exposait le plan dont sa mission faisait partie : « former ou préparer entre les trois grandes puissances essentiellement pacifiques, la Prusse, l'Angleterre et la France, les bases d'un système d'équilibre et de paix du Rhin aux Alpes; faire accéder peu à peu... à ce système la Belgique, l'Espagne, la Suisse, les puissances indépendantes de l'Italie ».

II. — LES MANIFESTATIONS NATIONALES CONTRE LES GOUVERNEMENTS EN EUROPE

RÉVOLUTIONS DE MARS.

LA politique pacifique fut bientôt menacée par les révolutions de mars qui encouragèrent les révolutionnaires étrangers et les partisans français de la propagande armée. La Révolution de 48 bouleversa tous les États de l'Europe centrale, sauf la Belgique. Ce ne fut pas partout un contre-coup de la révolution de France. La Suisse avait fait dès 1847 sa révolution fédérale. En Italie, avant les journées de février, la Sicile s'était soulevée, et l'agitation libérale avait abouti à un changement de régime dans les États de l'Église, la Sardaigne et la Toscane. Mais ce fut la Révolution de Paris qui, par son exemple, souleva le peuple des capitales et fit éclater les révolutions d'Autriche, de Prusse, de Hongrie, les insurrections nationales de Milan et de Venise contre les Autrichiens, le mouvement national allemand qui força les gouvernements à convoquer un Parlement d'Allemagne. .

IMITATION DE LA FRANCE.

L'origine française de la Révolution européenne de 1848 se marque de façon indiscutable dans les manifestations politiques. Les insurgés ont imité les procédés et adopté les formules des Parisiens : ils arment une garde civique, ils réclament la liberté de la presse et la convocation d'une Assemblée constituante. Presque partout, à côté des libéraux constitutionnels, paraissent les démocrates et, s'ils sont trop faibles pour proclamer la République, ils imposent du moins au nom de la démocratie le nouveau régime français, le suffrage universel.

PRÉPONDÉRANCE DES HAINES NATIONALES.

Les révolutions d'Europe reproduisent donc leur modèle français; elles sont nées du même sentiment démocratique, combiné comme en France avec une irritation du sentiment national. Mais la proportion des deux sentiments est inverse. En France, où le sentiment national est satisfait par l'unité ancienne et indiscutée de la nation, c'est la poussée démocratique qui domine. Les autres peuples, encore privés de la joie de former une nation, se passionnent moins pour les réformes libérales ou démocratiques que pour l'unité ou l'indépendance nationale; leur sentiment national, froissé par la compression, est plus âpre et les rend défiants, non seulement envers leurs gouvernements, mais envers les autres peuples. Les révoltes contre l'absolutisme se compliquent de haines entre les peuples, animés les uns contre les autres par ces différences de langue et de mœurs qu'on a appelées improprement des « antagonismes de *races* ». (On sait aujourd'hui que les mots « germanique, slave, roman », ne s'appliquent qu'à des groupes de langues.) De là un malentendu qui pèsera sur la politique extérieure des républicains. Quand les Français offriront leur sympathie aux nationalités opprimées, leurs voisins d'Italie et d'Allemagne soupçonneront des projets de conquête, et opposeront à leurs avances une méfiance hostile.

IMPUISSANCE DES MONARCHIES.

Ces révolutions assuraient la sécurité de la République française en paralysant les monarchies voisines. En Autriche, en Prusse, en Allemagne, le personnel absolutiste était remplacé par un personnel libéral qui n'avait ni le désir ni la force d'entrer en lutte contre la France. Seul le tsar maintenait en Russie l'ancien régime, et restait irréductiblement hostile, mais isolé à l'autre extrémité de l'Europe. Les gouvernements devenus constitutionnels semblaient prêts à se rapprocher de la France; c'était le triomphe des États libéraux, la défaite de la Sainte-Alliance et de Metternich, la fin des traités de 1815.

SOULÈVEMENTS NATIONAUX.

Cette impression, devenue générale vers la fin de mars, excita les partisans de l'indépendance des nationalités. Ils se soulevèrent en Italie contre les Autrichiens, dans le Holstein contre les Danois, en Roumanie contre les Turcs. Ils s'agitèrent en Allemagne, en Hongrie, en Bohême, en Pologne, même en Irlande. Comme les ouvriers parisiens se posaient en représentants du peuple français, les révolutionnaires étrangers

MANIFESTATIONS NATIONALES A PARIS.

présents à Paris, réfugiés, étudiants, ouvriers, se donnèrent le rôle de représentants de leurs nations et cherchèrent à agir sur le Gouvernement provisoire par les mêmes manifestations. Chaque nation fondait son club, défilait dans les rues en cortège avec son drapeau national, envoyait des délégations à l'Hôtel de Ville. Lamartine leur répondait, comme aux ouvriers, par des harangues fraternelles et vagues destinées à les calmer sans engager le gouvernement. Le 11 mars il parle aux Anglais démocrates de la liberté anglaise. — Le 15 mars il remercie les Hongrois de leur « visite nationale », en vantant leurs « vertus pastorales » et « héroïques »; — les Norvégiens en se déclarant « l'ami du peuple norvégien et de son gouvernement ». Il déclare aux Polonais :

RÉPONSES DE LAMARTINE.

AUX POLONAIS,

La France leur doit un « appui moral et éventuel », mais en réservant « l'heure, le moment, la forme » où leur place leur sera rendue. « La République est républicaine »... mais ne fera pas la guerre « contre les nations germaniques »; elles travaillent elles-mêmes « à créer le droit des peuples ».

AUX ITALIENS,

Le 27 mars, recevant « l'Association nationale pour la régénération de l'Italie » il se déclare « un enfant d'adoption de ce grand pays », annonce « l'œuvre pacifique » de l'unité italienne et offre même à l'Italie « l'épée de la France », mais seulement contre l'étranger. Le 3 avril, aux Irlandais, il répond, après des phrases de sympathie pour « l'île d'Erin... », qu'il ne leur donnera aucun encouragement contre leur gouvernement : « Quand on n'a pas son sang dans les affaires d'un peuple, il n'est pas permis d'y avoir son intervention.... Nous sommes en paix... avec la Grande-Bretagne tout entière. »

AUX IRLANDAIS.

III. — L'ÉCHEC DES TENTATIVES D'INTERVENTION RÉVOLUTIONNAIRE[1]

POLITIQUE DE LEDRU-ROLLIN.

LA tactique dilatoire de Lamartine déplaisait à Ledru-Rollin. Il usa de sa fonction de ministre de l'Intérieur pour donner à quelques groupes révolutionnaires une aide effective contre les gouvernements monarchiques. Les républicains étrangers, instruits de ses sentiments, comptèrent qu'il les soutiendrait en secret malgré les déclarations publiques du gouvernement, et firent trois tentatives pour porter la République dans un pays voisin.

LA LÉGION ALLEMANDE RÉPUBLICAINE.

Les républicains allemands, réunis à Paris le 18 mars, formèrent une « légion allemande » de 2 000 hommes; ils partirent en trois détachements (du 24 au 30), sans armes, avec le drapeau noir-rouge-or, l'ancien insigne des étudiants devenu l'emblème de l'unité allemande, commandés par le poète Herwegh. Le ministre de la Guerre ordonna

1. P. Hymans, *Frère-Orban*, t. II, s. d. (récit inédit sur la tentative de Quiévrain).

de ne laisser sortir de France aucune troupe armée. Les petits États allemands du Sud craignirent une attaque contre le grand-duché de Bade, la Hesse, le Palatinat bavarois. Lamartine fit publier une note au *Moniteur* (2 avril) :

Pour calmer la « panique en Allemagne », on faisait savoir que le gouvernement avait « refusé des fonds et des armes aux Allemands, comme aux Belges, aux Polonais, aux Savoisiens », et « était accusé par eux de trahir la cause de la République » tandis que « des gouvernements allemands l'accusaient... de violer le droit public international ».

TENTATIVE DES RÉPUBLICAINS EN ALLEMAGNE.

Le bruit ayant couru qu'une armée d'ouvriers allemands partait avec le drapeau tricolore pour une propagande républicaine, une autre note expliqua que tout se bornait à des manifestations : « quelques ouvriers prussiens sortis des ateliers et obligés de retourner chez eux », une affiche jaune de « quelques patriotes allemands », des « promenades dans les rues avec un drapeau noir-jaune-rouge... ». Les républicains insurgés en Bade essayèrent d'envahir le Wurtemberg et d'organiser un gouvernement à Constance; ils furent dispersés par les troupes fédérales des États du Sud; la bande de Herwegh venue de France fut surprise, et capturée ou mise en fuite (26 avril).

LA LÉGION BELGE.

Les républicains belges de Paris manifestèrent au cri de : « Vive la République belge! » formèrent une « légion belge » et demandèrent l'aide du gouvernement pour aller en Belgique établir la République.

RELATIONS AVEC LEDRU-ROLLIN.

Ledru-Rollin leur offrit le transport gratuit pour rentrer dans leur pays et adjoignit des polytechniciens à l'expédition « pour la canaliser et éviter toute collision » (dit Freycinet qui l'entendit donner ses instructions). Il leur remit une lettre pour son ami Delescluze, commissaire du gouvernement dans le Nord. « Comme homme j'approuve cette expédition, comme ministre, je ne puis y prendre part. »

CAPTURE D'UNE COLONNE BELGE.

Les Belges partirent en deux colonnes. La première, de 800 hommes sans armes, arriva par le chemin de fer à Valenciennes; Delescluze, la croyant composée d'ouvriers, s'était entendu avec les autorités belges pour la faire entrer sans arrêt à la frontière; les passagers, capturés sans lutte, furent renvoyés à leur domicile (25 mars). L'autre colonne, de 1 200 hommes, accompagnée des polytechniciens, arriva par trois trains à Douai la nuit. Le gouvernement français donna, par télégraphe aérien, ordre de respecter la frontière belge. Delescluze fit demander à Ledru-Rollin s'il devait laisser passer la colonne. L'employé du télégraphe, ayant mal interprété la réponse qui était : *non*, ne la transmit pas; Delescluze put dire qu'il avait pris ce silence pour un consentement. Les insurgés, avec fusils et cartouches, entrèrent le matin en Belgique. Surpris par les troupes belges au hameau de Risquons-tout, après un long combat, laissant 7 tués, 26 blessés, 60 prisonniers, ils

ÉCHEC DE RISQUONS-TOUT.

se réfugièrent en France (30 mars). Le procès fait en Belgique donna à l'Europe l'impression qu'une partie du Gouvernement provisoire encourageait la propagande armée des révolutionnaires.

RÉPONSE DE LAMARTINE AUX RÉPUBLICAINS DE SAVOIE.

Les Savoisiens, peuple de langue française annexé à la France de 1792 à 1815, étaient mieux qualifiés pour demander une aide. Une délégation des républicains de Savoie (19 mars) laissa entendre qu'ils désiraient l'annexion. Lamartine répondit qu'il ne pouvait accepter leur adhésion pour ne pas rompre « la paix du monde », mais il parla des « frontières qui séparent arbitrairement les nations » et laissa entrevoir l'intervention. « Si la carte de l'Europe venait à être déchirée sans nous... un fragment de cette carte resterait dans vos mains et dans les nôtres. » Il parla plus clairement en Conseil (29 mars) : « Avant six semaines, la Savoie demandera sa réunion à la France. »

ÉCHEC DE L'EXPÉDITION EN SAVOIE.

Une expédition, formée d'ouvriers savoisiens et de républicains lyonnais, partit de Lyon avec des acclamations et des chants patriotiques (30 mars) et entra sans combat en Savoie. Les troupes piémontaises étaient concentrées de l'autre côté des Alpes, les fonctionnaires piémontais s'enfuirent. Les républicains, armés de sabres, de haches, une centaine seulement de fusils, entrèrent à Chambéry, occupèrent le château et les casernes, installèrent un conseil de gouvernement et proclamèrent la République (3 avril). Mais le lendemain matin le tocsin sonna dans les villages; les paysans, encouragés par leurs curés, arrivèrent en armes et cernèrent les insurgés qui furent presque tous pris. Cette affaire laissa aux Italiens le soupçon que la France cherchait un agrandissement de territoire.

IV. — LES ESSAIS D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE EN POLOGNE ET EN ITALIE [1]

LE Gouvernement provisoire s'intéressait surtout aux deux nations les plus populaires alors en France, les Polonais et les Italiens. Ne pouvant secourir directement la Pologne, trop éloignée de la France, il rechercha le concours des libéraux allemands et de la Prusse. Les

LES POLONAIS DE PRUSSE.

Polonais, qui avaient aidé à Berlin les insurgés allemands du 18 mars, profitèrent de leur victoire. Le roi Frédéric-Guillaume promit à ses sujets polonais la « réorganisation nationale » du grand duché de Posnanie, et reconnut le *Comité polonais* formé à Berlin où il fit entrer deux commissaires royaux. Le Comité prit l'administration de la

1. Sur la Pologne, outre Circourt, H. Kunz, *Die kriegerischen Ereignisse im Grossherzogtum Posen*. 1848, 1899. — Pour la délibération sur l'intervention en Italie, les procès-verbaux inédits du Gouvernement provisoire. Les rapports de Bixio ont été communiqués à l'Assemblée et publiés dans le *Compte rendu*.

RÉORGANISATION « NATIONALE » EN POSNANIE.

Posnanie et déclara le polonais langue officielle de la province au même titre que l'allemand. Les Polonais arborèrent les couleurs nationales (blanc et rouge). Ils crurent que le roi de Prusse allait ériger la Posnanie en un royaume qui deviendrait le centre d'un mouvement national. L'héritier d'une famille princière de Pologne, le vieux prince Adam Czartorysky, établi à Paris, alla à Berlin avec sa famille, muni d'une recommandation de Lamartine, espérant peut-être se faire accepter pour roi. Mais il eut contre lui les chefs du parti démocratique restés à Berlin.

DÉCLARATION DE LAMARTINE.

Lamartine, dans une instruction aux agents français, les chargeait de dire franchement à la Prusse, à l'Autriche, à la Russie que la condition d'une paix solide était que « la Pologne usurpée, opprimée... ne s'élevât pas entre elles et la France ». — « La cause du rétablissement d'une nationalité polonaise dans des proportions à débattre avec les trois cours successivement est une des causes de la France même.... »

LES LÉGIONS POLONAISES.

A Paris, les émigrés polonais avaient formé des légions et demandaient des armes ; le gouvernement reçut en Conseil deux délégués du Comité polonais et vota des fonds pour les frais de route des détachements polonais jusqu'à la frontière allemande.

ÉCHEC DU MOUVEMENT EN AUTRICHE.

Les comités et les clubs créés en Posnanie préparèrent une invasion dans la Pologne russe. Les volontaires, Posnaniens et émigrés, se réunirent dans des camps où ils se formèrent en corps franc. Ils comptaient sur l'aide des Polonais d'Autriche dirigés par un comité formé à Lemberg. Mais l'insurrection de Cracovie fut écrasée, aucun secours ne vint d'Autriche. Le gouvernement prussien semblait attendre l'intervention de la France. Le ministre Arnim demanda à l'agent français, en cas de collision entre Russes et Polonais en Posnanie, une déclaration de solidarité publique de la France avec la Prusse dans la reconstitution de la Pologne, et l'envoi d'une escadre en Baltique. Le Gouvernement provisoire évita de s'engager par écrit, mais il autorisa Circourt à dire à Berlin : « Si la Russie attaque la Prusse, la France la soutiendra à main armée. » Comme on se défiait de Circourt, marié à une Russe et hostile aux Polonais, un ami de Ledru-Rollin, le Genevois Didier, fut envoyé en mission confidentielle à Berlin pour s'entendre avec les chefs du parti national dans les trois Polognes, les soutenir et les modérer. Didier ne savait ni le polonais, ni l'allemand ; il alla à Posen, puis à Cracovie, et envoya des nouvelles décourageantes.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT PRUSSIEN.

MISSION DIDIER.

ÉCHEC DU MOUVEMENT POLONAIS.

L'animosité entre Allemands et Polonais aboutit vite à une rupture. Le général prussien dispersa les camps de volontaires (12 avril) ; il s'ensuivit une petite guerre entre les bandes polonaises. La tentative de la France avait montré son impuissance à secourir les Polonais et la difficulté d'une alliance avec la Prusse.

EMBARRAS DE L'AUTRICHE.

L'intervention semblait plus facile en Italie. La France pouvait y agir directement. La monarchie autrichienne, principal obstacle à l'unité nationale, était discréditée par la chute de Metternich. Les mouvements nationaux, Magyars, Tchèques, Polonais, Italiens, menaçaient de disloquer l'Empire. L'agent français (Gabriac) annonçait « un pas décisif vers la forme fédérative de la monarchie » ou même « la dissolution de l'État autrichien ». L'équilibre établi en 1815 semblait rompu.

DISCUSSION DANS LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE SUR LES PRÉPARATIFS MILITAIRES.

Les Italiens entreprirent d'expulser les Autrichiens, et le Gouvernement provisoire résolut de les soutenir. Il envoya à Turin Bixio, qui avait un frère dans l'armée sarde, offrir au roi de Sardaigne l'aide diplomatique et militaire de la France. Il fit venir les officiers supérieurs du Comité de défense pour les consulter sur les préparatifs militaires (29 mars). Lamartine demandait une armée sur les Alpes, une armée de 120 000 hommes pour couvrir la frontière de Lille à Bâle, un corps sur les Pyrénées, en tout 200 000 hommes. Les officiers répondirent qu'on ne pouvait pas les réunir sans délai. Lamartine proposa de faire revenir une partie de l'armée d'Algérie; Lamoricière objecta que Cavaignac, gouverneur d'Algérie, la déclarait nécessaire pour la défense. Le gouvernement décida de rappeler les contingents de 1842 à 1844 pour remplacer en Afrique 27 000 hommes à ramener en France, et de « provoquer des enrôlements volontaires » pour deux ans. Il fit réunir sur la frontière de Savoie une « armée des Alpes », et se prépara à envoyer l'escadre de Toulon devant Gênes.

ATTITUDE DU GOUVERNEMENT SARDE.

Les Italiens, se croyant assez forts pour opérer seuls, repoussaient l'aide de la France, qui ne leur semblait pas désintéressée. Le roi Charles-Albert, dans une proclamation célèbre, traduisit ce sentiment par la phrase qui allait devenir la devise de la politique italienne : « *Italia farà da se* » (L'Italie fera elle-même). Bixio fit savoir que le gouvernement sarde ne voulait pas d'une flotte française devant Gênes, de peur d'une insurrection républicaine (29 mars), et avait « plus de frayeur de la contagion des idées républicaines que des armées de l'Autriche » (31 mars). Il demandait que l'on éloignât de la frontière les troupes françaises réunies dans le Var. Les Lombards comme les Piémontais ne doutaient pas de la victoire; Bixio signalait « à Milan comme à Turin la plus folle confiance », le « contraste de l'audace de l'entreprise et de l'insuffisance des moyens ».

AVERTISSEMENT DE BIXIO.

DÉFIANCE DES ITALIENS.

L'expédition de Chambéry accrut la défiance des Italiens. L'intervention française parut aux royalistes un procédé de propagande républicaine, aux républicains un prétexte à conquête. A Milan, centre du parti sympathique à la France, le chef des conspirateurs républicains, Mazzini, empêcha de fonder un journal républicain en faveur de l'alliance française.

ATTITUDE DE MANIN A VENISE.

Le gouvernement insurrectionnel de Venise, isolé par l'armée autrichienne, remercia la République française de lui avoir promis son appui (28 mars) et fit une réception solennelle au consul général français. Le président du Conseil, l'avocat Manin ami lui déclara qu'au besoin il aurait recours à la générosité de la France et qu'il désirait voir quelques navires dans l'Adriatique. Il vint une seule frégate, ce fut assez pour attirer à Manin les reproches d'un journal patriote de Florence.

AVIS DE BIXIO. L'ITALIE NE VEUT PAS D'INTERVENTION.

Le Gouvernement provisoire, désireux d'employer l'armée des Alpes, chargea Bixio de s'informer secrètement « par voie indirecte » de ce que feraient les forts sardes de la Maurienne si un corps français entrait en Savoie (11 avril). Il répondit :

« L'intervention de la France en Italie, sans que son concours soit réclamé et au mépris des protestations répétées, serait regardée par tous les partis comme un acte de déloyauté.... Les forts sont armés, et les commandants avertis par un exemple récent se défendraient avec énergie.... Il y va de l'influence et de l'honneur de la République. »

Il décrivit ainsi l'état de l'opinion italienne, 20 avril :

« Le caractère essentiel du mouvement qui agite l'Italie... c'est qu'il est et veut rester avant tout Italien. Chaque parti croit être seul capable de le diriger... mais personne n'a l'idée de substituer la France à l'Autriche.... Si la France intervient avant l'heure marquée par l'effroi public, on criera dans toute l'Italie : La France... ne vient pas faire nos affaires, mais les siennes. Elle avait dit... qu'elle ne voulait pas de conquête, elle a menti, elle veut l'héritage de l'Autriche. »

ISOLEMENT DE LA FRANCE.

L'unique force militaire offerte par le Gouvernement provisoire à une nation opprimée fut donc paralysée par le refus de cette nation. La République française resta isolée en Europe. Les monarchies la toléraient par crainte de la guerre, mais comme un intrus qui donnait à ses sujets un exemple dangereux. Même la reine de l'Angleterre libérale la vit avec déplaisir. Elle écrivait au roi des Belges (1er mars) qu'elle serait dans la nécessité de reconnaître « le gouvernement français... pour l'obliger à maintenir la paix et à respecter les traités ». Elle refusa d'inviter à un bal de la cour le chargé d'affaires français (1er mai). Son mari Albert craignait pour ses parents les princes d'Allemagne et son oncle Léopold de Belgique.

HOSTILITÉ DE LA COUR D'ANGLETERRE.

POLITIQUE D'INACTION.

Aucun gouvernement ne voulait une coopération cordiale avec la République française. La République n'avait ni armée ni argent et ne trouvait aucun allié. L'alliance contre les monarchies absolutistes rêvée par Lamartine resta une chimère. La politique extérieure du Gouvernement provisoire se réduisit à l'inaction pacifique, imposée par son impuissance militaire et diplomatique. La condamnation théorique des traités de 1815 aboutit au maintien de ces traités; l'aide promise aux nations opprimées se borna à des déclarations.

EXPOSÉ DE LAMARTINE A L'ASSEMBLÉE.

Lamartine, en remettant ses pouvoirs à l'Assemblée (9 mai), dissimula cette impuissance sous un tableau magnifique de la prépondérance morale acquise par la France.

La politique de « la paix républicaine » et « de diplomatie armée », en « soixante-douze jours », aboutissait « aux trois affranchissements... de la Hongrie, de la Bohême et de l'Italie »; la Pologne prussienne ébauchait la « base d'une nationalité polonaise ». Aucune puissance ne protestait « contre la revision éventuelle et légitime des traités de 1815 ». « La coalition prochaine des peuples » avec la France remplaçait la coalition « contre elle ». « Au lieu de marcher à la tête de 36 millions d'hommes, la France, en comptant dans son système d'alliés la Suisse, l'Italie et les peuples émancipés de l'Allemagne, marche déjà à la tête de 88 millions de confédérés et d'amis. »

SON ŒUVRE RÉELLE.

Ébloui par sa coalition imaginaire, Lamartine dédaignait l'œuvre utile mais modeste qu'il venait d'accomplir : il avait sauvé la France d'une aventure dangereuse, en un temps où il y avait pour elle peu à faire et beaucoup à empêcher.

V. — LA POLITIQUE DE NEUTRALITÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

POLITIQUE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE.

LA Commission exécutive donna aux diplomates étrangers l'impression d'une simple continuation du Gouvernement provisoire. Bastide, ministre des Affaires étrangères, suivit la politique de Lamartine. Le gouvernement resta spectateur des crises européennes, se réservant d'intervenir dans un cas extrême. Mais les mécontents usèrent du droit d'interpeller à l'Assemblée pour soulever des incidents gênants.

INTERPELLATION ET RÉPONSE DE LAMARTINE.

Le premier éclata au sujet de la nation à laquelle le peuple de Paris s'intéressait le plus : la foule qui envahit l'Assemblée le 15 mai apportait une pétition pour la Pologne. La question vint en discussion par une interpellation sur les affaires de Pologne et d'Italie. Lamartine justifia sa politique par les dépêches des agents français à Turin et en Prusse. Il déborda de sympathie pour les Polonais, mais, comme on ne pouvait leur envoyer une armée à travers l'Allemagne, c'est à l'Allemagne qu'il fallait s'adresser. L'Assemblée, désirant témoigner sa sympathie sans compromettre la paix, repoussa la formule : « La France *exige*... le rétablissement de la Pologne indépendante », et discuta si elle voterait un ordre du jour, une proclamation, une adresse au peuple allemand, et si son vote serait remis à la Diète ou au Parlement de Francfort.

DÉCISION AMBIGUE DE L'ASSEMBLÉE.

Dans son embarras, elle adopta l'expédient proposé par le président du Comité des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, diplomate de carrière; elle « invita la Commission exécutive à continuer de prendre pour règle de sa conduite les vœux unanimes de l'Assemblée résumés

dans ces mots : pacte fraternel avec l'Allemagne, reconstitution de la Pologne indépendante et libre, affranchissement de l'Italie » (24 mai).

NEUTRALITÉ EN POLOGNE.

Cette manifestation consacra la neutralité de la France en Pologne; la Prusse mit fin à la « réorganisation nationale » en rétablissant en Posnanie l'ancien régime.

ATTITUDE DE L'ASSEMBLÉE D'ALLEMAGNE.

Le « pacte fraternel avec l'Allemagne » eut le même sort. Déjà, à l'assemblée préparatoire tenue par des parlementaires allemands, le Comité international avait réclamé (12 avril) que l'Allemagne, si elle lâchait la Lombardie et la Posnanie au nom du droit national, reçût en compensation l'Alsace et la Lorraine. L'Assemblée de Francfort, formée des députés de tous les pays allemands, ne témoigna de sympathie ni aux Polonais ni aux Italiens; elle ne se passionna que pour les Allemands des Duchés révoltés contre le roi de Danemark.

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN ITALIE.

Sur la question d'Italie la Commission exécutive se divisa : Lamartine désirait secourir les Italiens malgré eux; Ledru-Rollin voulait envoyer une armée, mais non pas soutenir le roi; Arago et Marie répugnaient à intervenir avant un appel. La Commission décida d'attendre, et profita de l'interpellation du 23 mai pour expliquer sa politique. Lamartine lut à l'Assemblée les lettres des agents français qui prouvaient que les Italiens avaient repoussé l'aide de la France, mais l'Italie la trouverait prête si elle poussait un « cri de détresse ».

Le roi de Sardaigne avait annexé sur leur demande la Lombardie et Venise et repris l'ancien drapeau tricolore national. Son armée, grossie de volontaires de toute l'Italie, marcha contre l'armée autrichienne concentrée dans le quadrilatère entre la Lombardie et la Vénétie. Palmerston, craignant un mouvement révolutionnaire, conseilla à l'Autriche d'arrêter la guerre par des sacrifices; il voulait créer un royaume de Haute-Italie et une Confédération des États italiens. Le gouvernement autrichien, embarrassé par des agitations dans tout l'Empire, accepta (par un *memorandum* du 24 mai) de céder la Lombardie au roi de Sardaigne et de faire de la Vénétie un État autonome.

CONCESSIONS DE L'AUTRICHE.

POLITIQUE DE CAVAIGNAC.

Cavaignac, devenu chef du gouvernement, continua la politique de neutralité. Bastide, resté aux Affaires étrangères, déclara à l'Assemblée : « Nous ne nous engagerons pas dans une guerre où nous aurions toute l'Europe contre nous et pas un auxiliaire. »

OFFENSIVE DE L'AUTRICHE.

La réaction commençait en Europe. Les gouvernements, employant l'armée hostile aux révolutionnaires, écrasaient un à un les mouvements nationaux et libéraux. En Italie l'armée autrichienne attaqua l'armée sarde et la rejeta en Lombardie. Les Italiens, menacés d'une invasion, se résignèrent à appeler la France. L'agent officiel du roi de Sardaigne et l'envoyé officieux de l'ancien gouvernement provisoire de Lombardie arrivèrent à Paris, mais avec des instructions différentes : la Lombardie

DEMANDE DE SECOURS DES ITALIENS.

demandait un secours immédiat; le roi posait des conditions, pas de propagande républicaine, pas de cession de territoire. Cavaignac reçut à la fois les deux envoyés (3 août) et demanda qui la France devait aider, du Piémont ou de la Lombardie. Le Piémontais ne réclamait qu'une « déclaration en faveur de l'Italie » et le renforcement de l'armée des Alpes; l'armée sarde était assez forte pour résister. « Et vous, dit Cavaignac au Lombard, croyez-vous qu'on puisse laisser passer trois mois? »

MÉDIATION FRANCO-ANGLAISE EN ITALIE.

L'hésitation des Piémontais permit à Cavaignac d'éviter une opération militaire. Il proposa à l'ambassadeur anglais une action diplomatique; tous deux décidèrent (4 août) une médiation en commun. L'armée autrichienne reprit Milan, l'armée sarde se replia en Piémont. Par l'accord du 10 août la France et l'Angleterre, sans s'engager à une intervention armée, proposèrent la paix aux conditions du *memorandum* autrichien du 24 mai. Le roi de Sardaigne accepta. Des membres de l'Assemblée réclamèrent une action armée de la France; Cavaignac répondit qu'il fallait « plus de courage pour plaider en faveur de la paix » que pour faire la guerre (22 août). Un armistice fut conclu, une conférence devait signer la paix à Londres. Mais le gouvernement autrichien, délivré de ses craintes et regrettant ses concessions, traîna en longueur; la conférence ne fut pas réunie.

DANS LES DUCHÉS.

Le gouvernement français suivit la même politique de médiation en commun dans la guerre des Duchés, mais avec un rôle secondaire. L'Angleterre et la France donnèrent leur « concours » au tsar, pour imposer au roi de Prusse l'armistice de Malmœ (26 août); la Prusse évacua les duchés, où fut établi un gouvernement provisoire danois.

INVITATION AU PAPE.

La Révolution contre le pape à Rome venait de causer un nouvel embarras à la France. Pie IX, en nommant ministre le jurisconsulte Rossi pour gagner les libéraux, avait irrité les clubs républicains de Rome. Rossi fut assassiné (15 novembre) et la foule fêta son meurtrier. Cavaignac, pour satisfaire les catholiques français, offrit au pape un asile en France et ordonna à la flotte de Toulon de se tenir prête (30 nov.); la majorité approuva « les mesures de précaution prises par le gouvernement pour assurer la liberté du Saint-Père... ». Mais Pie IX se réfugia à Gaëte sous la protection du roi absolutiste de Naples, et, à l'envoyé français, de Corcelles, qui l'engageait à venir en France, répondit évasivement.

En aucun pays les sympathies des républicains français pour les nations mécontentes n'avaient abouti à un effet pratique. La crise de 1848 laissait la France impuissante et isolée.

CHAPITRE II

LES DÉBUTS DE LOUIS-NAPOLÉON DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE[1]

I. L'EXPÉDITION DE ROME. — II. LA NEUTRALITÉ DE LA FRANCE DANS LA RÉACTION DE L'EUROPE CENTRALE. — III. LES ESSAIS D'INTERVENTION FRANÇAISE EN ORIENT. — IV. LA RECONNAISSANCE DU COUP D'ÉTAT ET DE L'EMPIRE.

I. — L'EXPÉDITION DE ROME

POLITIQUE DE LOUIS-NAPOLÉON.

LOUIS-NAPOLÉON entendait diriger lui-même la politique étrangère. Il gardait de la sympathie pour l'Angleterre où il avait vécu depuis son évasion ; il s'intéressait à la délivrance de l'Italie où il avait pris part à l'insurrection libérale de 1831. A des amis italiens venus pour le féliciter de son élection, il répondit qu'il « ferait quelque chose pour l'Italie » dès qu'il pourrait. Il détestait les traités de 1815 conclus contre la famille Bonaparte, il approuvait les révolutions nationales. Mais son ministère, formé d'orléanistes, suivait en politique étrangère une tradition opposée à ses sentiments. Le ministre des Affaires étrangères Drouyn de Lhuys restait partisan du morcellement de l'Italie et de l'Allemagne, et favorable à l'Autriche conservatrice.

OPPOSÉE A CELLE DES MINISTRES.

MISSION D'ARESE.

Le roi de Sardaigne Charles-Albert, obligé par les patriotes italiens à rentrer en guerre contre l'Autriche, envoya le comte Arese, ami personnel de Louis-Napoléon, lui demander l'aide de la France. Napoléon

1. SOURCES. — Hübner, *Ein Jahr meines Lebens, 1848-49*, 1891 (politique autrichienne en Italie). — Nassau-Senior, *Conversations with Thiers..*, t. I (donne la version de Thiers). — Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, t. I. — O. Barrot, *Mémoires*. — Tocqueville, *Souvenirs*. Persigny, *Mémoires*. De Corcelles, *Souvenirs* (donnent des détails sur des motifs personnels). — B. d'Harcourt, *Les quatre ministères de Drouyn de Lhuys*, 1882 (documents du ministère des Affaires étrangères sur l'Italie). Victoria, *Correspondance*. Malmesbury, *Memoirs of an ex-minister*.
OUVRAGES. — Ém. Ollivier, *L'Empire libéral*. — É. Bourgeois et Clermont, *Rome et Napoléon III*, 1907 (sur l'intervention à Rome). — Sybel, *Die Begründung des deutschen Reichs*, t. I, 1889.

répondit que la carte de l'Europe n'avait pas le sens commun, mais que, s'il proposait de la changer, il n'aurait que sa voix.

PAIX ENTRE L'AUTRICHE ET LA SARDAIGNE.

La guerre contre l'Autriche se termina en une semaine par la défaite des Sardes à Novare, l'armée autrichienne menaça le Piémont (mars 1849). Le gouvernement français ne se souciait pas de demander à l'Assemblée des crédits pour mobiliser; Thiers décida l'envoyé extraordinaire de l'Autriche à Paris, Hübner, à régler l'affaire par voie diplomatique. L'Autriche fit la paix à Milan en n'exigeant qu'une indemnité de 75 millions.

RÉPUBLIQUE ROMAINE.

A Rome la crise était devenue aiguë. Pie IX ayant refusé de rentrer, les républicains irrités avaient proclamé la république romaine (février 1849) et donné le gouvernement à un triumvirat. Louis-Napoléon et ses ministres s'accordaient à rétablir le pouvoir du pape, de façon à satisfaire le parti conservateur, maintenir en Italie le prestige de la France, enlever à l'Autriche le rôle de protectrice du Saint-Siège; mais, n'osant pas avouer à la majorité républicaine leur projet de détruire une république, ils profitèrent du danger couru par le Piémont et demandèrent un crédit pour envoyer un corps expéditionnaire dans la Méditerranée, sans préciser le but. O. Barrot s'expliqua devant la commission, en phrases vagues; mais Thiers déclara que la seule solution était de restaurer le pape, ce qui permettrait de l'obliger à faire des réformes. Le rapporteur J. Favre conclut à voter le crédit en ajoutant que « la pensée du gouvernement » n'était pas d'aider à renverser la République romaine. Le gouvernement dès lors mena de front deux politiques opposées : il chargeait en secret ses agents de restaurer le pouvoir du pape; il déclarait à l'Assemblée n'intervenir que pour le réconcilier avec ses sujets.

DEMANDE DE CRÉDITS POUR UNE EXPÉDITION.

PIE IX REFUSE DE PROMETTRE DES RÉFORMES.

Pour calmer l'opinion, le ministère tenta d'obtenir de Pie IX la promesse de réformer le régime. Les deux représentants de la France à Naples et à Rome, tous deux établis à Gaëte auprès de Pie IX, lui demandèrent, une fois que les troupes françaises l'auraient ramené à Rome, de publier une déclaration conciliante. Mais Pie IX exigeait d'être « restauré sans conditions », avec le pouvoir absolu.

INSTRUCTIONS A OUDINOT.

Le ministère, mal renseigné, crut qu'il suffirait à une troupe française de se montrer pour entrer dans Rome sans combat. Il donna au général Oudinot, chef de l'expédition, deux instructions contradictoires correspondant à ses deux politiques opposées. L'une, discutée en Conseil, lui ordonnait d'attendre à Civita-Vecchia. L'autre, rédigée aux Affaires étrangères, lui donnait pour but « le rétablissement d'un ordre de choses régulier... ».

« Vous ne devrez pas vous arrêter à la résistance qu'on vous opposera au nom d'un gouvernement que personne en Europe n'a reconnu et qui ne se

maintient à Rome que contre le vœu de l'immense majorité des populations. Votre marche sur Rome à la tête de vos troupes faciliterait sans doute le dénouement de la crise... en donnant courage aux honnêtes gens. Vous jugerez si les circonstances sont telles que vous puissiez vous y rendre avec la certitude, non seulement de n'y pas rencontrer de résistance sérieuse, mais d'y être assez bien accueillis pour qu'il soit évident qu en y entrant vous répondez à un appel de la population. »

Ainsi partit la première — et l'unique — expédition envoyée par la seconde République pour soutenir un souverain contre un peuple.

INTERVENTION DES ÉTATS CATHOLIQUES.

Tous les États catholiques se préparaient à concourir à la restauration du pape : l'armée de Naples arrivait par le sud, l'armée autrichienne venue du nord entrait dans les États de l'Église, l'Espagne offrait ses troupes. Cette émulation mit le gouvernement français dans l'alternative, ou d'abandonner à ses concurrents le bénéfice de la restauration, ou de prendre l'avance pour la faire lui-même.

ÉCHEC DEVANT ROME.

Le corps d'armée français débarqua à Civita-Vecchia sans résistance (25 avril). Le général Oudinot, partisan de la politique catholique, encouragé par les agents diplomatiques français, marcha sur Rome. Les républicains mirent la ville en défense. Le corps expéditionnaire, repoussé devant les portes, après cinq heures de canonnade (30 avril), se replia sur Civita-Vecchia, ayant perdu 80 morts et laissant 250 prisonniers que les Romains relâchèrent. Oudinot télégraphia pour demander des renforts et des pièces de siège. Le gouvernement décida à la fois d'embarquer des renforts pour le siège de Rome et, par déférence pour l'Assemblée, d'envoyer en mission extraordinaire un consul en congé, F. de Lesseps, négocier avec les Romains. On ne lui donna pas d'instructions écrites. Louis-Napoléon lui remit une lettre pour Oudinot, lui recommandant de rappeler aux Romains que lui-même avait été insurgé contre le pape en 1831, et « d'éviter à tout prix de laisser confondre avec la nôtre l'action des Autrichiens et des Napolitains ». Le ministre recommanda à Lesseps de « s'abstenir de tout ce qui pourrait faire croire aux autorités romaines que la France les considère comme un gouvernement régulier », et « d'éviter toute stipulation propre à éveiller la susceptibilité » du pape. Cette mission n'avait d'autre but que de gagner du temps jusqu'au départ prochain de la Constituante. Mais Lesseps la prit au sérieux, il négocia avec Mazzini et l'Assemblée romaine pour conclure la paix en formant un gouvernement provisoire chargé d'accueillir l'armée française et de préparer un régime définitif. En attendant, il décida Oudinot à s'abstenir d'hostilités.

MISSION DE LESSEPS.

1. Lesseps, *Ma Mission à Rome*, 1849. Rusconi, *La Republica romana del 1849-1850* (l'auteur était ministre des Affaires étrangères de la République romaine.) — Vaillant, *Siège de Rome*, 1851.

LESSEPS DÉSAVOUÉ.

Au moment où Lesseps parvenait à conclure un traité avec les Romains (31 mai), il fut rappelé en France, blâmé par le ministre et déféré au Conseil d'État. La Législative, qui venait de se réunir, s'entendait avec le Président pour restaurer ouvertement le pape; le ministère remanié, avec Tocqueville aux Affaires étrangères, n'avait plus à ménager la république romaine : il ordonna d'attaquer.

SIÈGE DE ROME.

La guerre ouverte commença. Oudinot disposait de plus de 20 000 hommes et d'un matériel de siège. L'armée attaqua le Janicule et occupa les villas et les jardins au sud (3 juin), mais il fallut un siège en règle de la ville. L'opération, dirigée par un général d'artillerie, Vaillant, consista à bombarder le faubourg du Trastévère et à ouvrir des brèches dans le rempart (13-30 juin). Après de violents combats, Garibaldi déclara la résistance sans espoir et sortit de la ville avec ses volontaires (1er juillet). L'armée française entra dans Rome.

TENTATIVES POUR OBTENIR DES RÉFORMES.

Le gouvernement français, ayant restauré le pape, tenta d'obtenir de lui un régime libéral. Ses sujets se plaignaient des administrateurs ecclésiastiques, indifférents à la prospérité matérielle, impuissants à empêcher le brigandage et à tenir en bon état les routes et les rues. « Les populations, écrivait l'ambassadeur français, d'Harcourt, catholique fervent, veulent bien Pie IX, mais elles ne veulent pas du gouvernement des prêtres et des cardinaux. »

REFUS DU GOUVERNEMENT PONTIFICAL.

Pie IX, resté à Gaëte, envoya à Rome une commission de trois cardinaux, à qui Oudinot remit le pouvoir. Ils rétablirent l'ancien régime et firent emprisonner et condamner les républicains. Aux diplomates des États catholiques, réunis à Gaëte, le secrétaire d'État Antonelli fit savoir que le pape n'accordait qu'une *Consultà*, corps purement consultatif, dont il nommerait les membres sur une liste dressée par les notables provinciaux. A l'agent français qui proposait un pouvoir délibératif en matière de finances, il répondit que ce serait créer un régime représentatif, inconciliable avec l'indépendance du pape. Les agents des trois autres États catholiques lui donnèrent raison.

NOTE AU SAINT-SIÈGE.

Le gouvernement français riposta (19 août) par une note pressante. La France, ayant été appelée par le Saint-Siège à son aide, avait le droit de lui conseiller respectueusement un minimum indispensable de réformes, admettre les laïques aux fonctions publiques et donner à la *Consultà* un pouvoir financier. Louis-Napoléon exprima son mécontentement dans une lettre personnelle à son aide de camp, le colonel E. Ney, membre du corps d'occupation (18 août) :

LETTRE DU PRÉSIDENT A NEY.

« La République française n'a point envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne.... On voudrait donner comme bases à la rentrée du pape la proscription et la tyrannie. Dites de ma part au général Rostolan » (successeur d'Oudinot) « qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore

se commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention. Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du pape : amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral. »

Le général refusa de publier cette lettre, qui, ne portant pas le contre-seing d'un ministre, n'était pas un acte officiel. Mais Ney la fit paraître dans un journal de Toscane et le *Moniteur* la reproduisit.

RÉGIME ABSOLUTISTE A ROME.

Pie IX, soutenu par les trois gouvernements absolus, n'accorda (12 sept.) que des promesses vagues de réforme et une amnistie d'où il excepta tous les députés et les fonctionnaires de la république (283 individus). Rentré à Rome en avril 1850, il y régna en souverain absolu; une garnison française resta à Rome pour le protéger. L'intervention française n'avait pas réussi à restaurer un régime stable et laissait à la France la charge d'une occupation militaire permanente.

II. — LA NEUTRALITÉ DE LA FRANCE DANS LA RÉACTION DE L'EUROPE CENTRALE[1]

RÉACTION.

LA France assistait impuissante à la réaction absolutiste contre les mouvements nationaux et libéraux de 1848.

EN AUTRICHE.

Le gouvernement autrichien, ayant dès 1848 réprimé par la force les agitations nationales, mit fin au mouvement libéral de l'Autriche en dissolvant l'Assemblée constituante; en Hongrie, avec l'aide de l'armée russe, il écrasa l'insurrection dirigée par Kossuth (1849).

EN ALLEMAGNE.

Le roi de Prusse fit expulser par son armée l'Assemblée constituante prussienne (1848), et octroya à ses sujets d'abord une constitution libérale, puis la constitution de janvier 1850, qui ne laissait à l'Assemblée aucun pouvoir. En Allemagne il envoya ses armées écraser les insurrections républicaines du grand-duché de Bade et du royaume de Saxe (1849). Il essaya de faire lui-même l'unité de l'Allemagne en concluant une *Union* avec les princes (1850). Mais son projet fut combattu par le gouvernement autrichien, et par les princes allemands, peu désireux d'élever au-dessus d'eux un de leurs pairs.

MISSION DE PERSIGNY A BERLIN.

Louis-Napoléon, espérant tirer parti de ce conflit, envoya à Berlin en mission confidentielle son ami de Persigny offrir son aide à la Prusse. Persigny, dépassant ses instructions, révéla les espoirs secrets de son maître; il fit prévoir la restauration de l'Empire en France et la guerre contre l'Autriche pour l'unité de l'Italie (janvier 1850). Le bruit courut qu'il venait demander pour la France quelque pays allemand, et le Président parla (en juin 1850) à l'ambassadeur prussien d'acquisi-

1. J. Rothan, *La mission de M. de Persigny à Berlin en 1850* (Revue des Deux Mondes, t. XCIII). P. Matter, *La mission Persigny à Berlin* (Revue d'histoire diplomatique, t. XII).

tions sur la rive gauche du Rhin. Le roi Frédéric-Guillaume, hostile aux Bonaparte, méprisa ces offres. Persigny irrité se plaignit qu'on dénaturât ses intentions, et menaça de la guerre. La cour de Prusse fit savoir à Paris qu'il compromettait les relations entre les deux États. Le gouvernement le rappela et envoya à Francfort un agent légitimiste ami de l'Autriche. A Berlin, le comte de Chambord, de passage, fut reçu avec les honneurs royaux et logé dans le château de Potsdam (août 1850). Ce fut la réponse du roi de Prusse.

L'Autriche, appuyée sur le tsar de Russie, menaça de la guerre le roi de Prusse, et le força à renoncer à son projet d'Union (décembre 1850). La Confédération fut restaurée comme avant 1848.

RÈGLEMENT DU SLESVIG-HOLSTEIN.

En Slesvig-Holstein, le roi de Danemark avait refusé un gouvernement commun aux deux duchés et annexé le Slesvig au Danemark; le tsar, d'accord avec l'Angleterre, imposa à la Prusse rentrée en guerre la paix de Berlin (juillet 1850). Le roi de Danemark en profita pour écraser l'insurrection dans les duchés allemands. La France n'intervint que pour signer avec la Russie et l'Angleterre le protocole de Londres (2 août 1850), qui exprimait le « désir unanime des puissances » de maintenir l'intégrité « des possessions réunies sous la couronne du Danemark ». Le roi n'ayant pas de descendant, le Danemark devait passer à son héritier par les femmes; pour empêcher les Duchés, soumis à la règle de la succession masculine, d'être séparés du royaume, le protocole du 8 mai 1852, signé par les cinq grandes Puissances, fixa « la succession complète » dans la branche féminine.

QUESTIONS POSÉES PAR LA RÉVOLUTION.

A la fin de 1850 les gouvernements monarchiques avaient achevé la restauration du régime antérieur à la Révolution. Mais l'agitation nationale et libérale avait posé toutes les questions qui allaient occuper la diplomatie jusqu'à la catastrophe de 1870 : question de l'unité italienne, question romaine, question polonaise, question de l'unité allemande, question de l'indépendance hongroise, question des Duchés.

III. — LES ESSAIS D'INTERVENTION FRANÇAISE EN ORIENT [1]

PRÉPONDÉRANCE DE L'ANGLETERRE ET DE LA RUSSIE.

DE la crise de 1848 la France sortait isolée par son régime républicain, la Prusse humiliée par ses reculades, l'Autriche déconsidérée par l'aide demandée au tsar contre ses propres sujets. Les deux

1. Sur la Grèce : Ashley, *Life... of Palmerston*, 1874. Thouvenel, *La Grèce du roi Othon*, 1890. Victoria, *Correspondance*. — Sur les Lieux Saints : *Histoire diplomatique de la crise orientale*, 1858 (Mémoire sur la question des Lieux Saints). Thouvenel, *Nicolas Ier et Napoléon III*, 1891 (lettres d'agents français). *Correspondence respecting the rights and privileges of the latin and greek churches* (lettres des agents anglais).

États exempts de révolution, l'Angleterre et la Russie, prenaient le premier rôle en Europe. — Le chef de la politique extérieure de l'Angleterre, Palmerston, pratiquait l'art de donner à son pays un air de domination par des manifestations diplomatiques, sans opération militaire; il se posait en défenseur des régimes constitutionnels. — Le tsar Nicolas, ayant restauré l'autorité par son armée en Hongrie et en Valachie, la paix par son intervention en Allemagne et dans les Duchés, apparaissait comme le protecteur des monarchies légitimes. L'Angleterre et la Russie se partageaient la prépondérance : Palmerston exerçait son influence sur l'Ouest et la Méditerranée, Nicolas dominait l'Europe centrale.

INTERVENTION RUSSE EN ROUMANIE.

Le tsar, protecteur officiel des principautés danubiennes, profitant de la révolution libérale de 1848 à Bucarest contre le hospodar de Valachie, créature du gouvernement russe, avait envoyé une armée écraser la révolution. Par un traité avec le sultan, souverain nominal (mai 1849), il fit abolir les deux assemblées de boyars et réduire à sept ans le pouvoir des hospodars. Son armée se retira en Bessarabie, d'où elle tenait à discrétion la plaine roumaine sans défense.

RELATIONS DES PATRIOTES ROUMAINS AVEC LOUIS-NAPOLÉON.

Les chefs du mouvement révolutionnaire roumain, membres des familles seigneuriales, avocats ou lettrés, instruits à la française et parlant français, se réfugièrent à Paris où ils prirent contact avec les républicains et les libéraux de France; Michelet se passionna pour la Roumanie et la fit connaître au public. Mme Cornu, sœur de lait de Louis-Napoléon, l'intéressa à cette nationalité latine opprimée; ce fut l'origine de ses efforts pour la libération et l'unité de la Roumanie.

INTERVENTION ANGLAISE EN GRÈCE.

Le seul État chrétien des Balkans devenu indépendant était le royaume de Grèce, réduit à un territoire très petit et très pauvre; trois factions s'y disputaient le gouvernement, s'appuyant chacune sur une des trois puissances protectrices, la Russie, la France, l'Angleterre. Le parti français ayant pris le pouvoir, Palmerston, pour rendre le prestige au parti anglais, décida une intervention navale. Il rassembla une demi-douzaine de réclamations faites au gouvernement grec par des sujets anglais ou Grecs des îles Ioniennes (dépendant alors de l'Angleterre); la plus forte venait d'un Juif de Gilbraltar, don Pacifico : sa maison ayant été pillée dans une émeute en 1844, il réclamait près de 800 000 francs pour son mobilier et ses papiers contenant, disait-il, des créances sur le Portugal. L'agent anglais en exigea le paiement sans discussion; une flotte anglaise arriva devant le Pirée.

L'AFFAIRE PACIFICO.

MÉDIATION DE LA FRANCE.

La Grèce demanda l'aide des deux autres États protecteurs. La flotte anglaise bloqua le Pirée et captura les navires de commerce grecs (janvier 1850). La France offrit sa médiation : elle envoya à Athènes un commissaire spécial qui obligea les Anglais à discuter les chiffres de leurs réclamations, puis elle conclut avec l'Angleterre la

convention de Londres (avril 1850), qui renvoyait à un arbitrage la demande de Pacifico et relâchait les navires capturés. L'agent anglais, laissé sans ordres, fit continuer le blocus, le gouvernement grec effrayé céda. Louis-Napoléon irrité rappela l'ambassadeur français de Londres (16 mai), le tsar menaça de l'imiter. Le gouvernement anglais se décida alors à appliquer la convention d'avril.

RAPPEL DE L'AMBASSADEUR DE LONDRES.

LES LIEUX SAINTS.

Louis-Napoléon, après avoir manifesté en faveur de la Grèce, se posa en protecteur des catholiques en Terre-Sainte. La France, par une *capitulation* avec le sultan (en 1740), avait fait reconnaître aux « Latins » ses protégés la possession des lieux de pèlerinage : à Bethléem l'église de la Nativité et la Crèche, à Jérusalem le Saint-Sépulcre et le tombeau de la Vierge. Mais, les pèlerins orthodoxes des pays grecs et russes venant beaucoup plus nombreux et fournissant plus d'argent, les moines « grecs » avaient acquis peu à peu le droit de célébrer leur culte sur les autels et de garder les clefs des Lieux Saints. Aidés par les agents diplomatiques russes, ils avaient obtenu des *firmans* (ordres) du sultan contraires au traité de 1740; la France n'avait pas protesté.

CAPITULATIONS EN FAVEUR DES LATINS.

FIRMANS EN FAVEUR DES ORTHODOXES.

RÉCLAMATIONS DE LA FRANCE.

Sous l'influence des catholiques, le gouvernement français en 1850 changea de politique. Le pape venait de nommer un patriarche latin à Jérusalem, des ordres religieux fondaient des églises latines en Turquie d'Asie. L'ambassadeur français à Constantinople reçut l'ordre de réclamer l'exécution de la capitulation de 1740. Il représenta que la réclamation de la France fondée sur un *traité* bilatéral entre deux États primait les droits reconnus au clergé grec par un *firman*, simple décision de la volonté du sultan. Le gouvernement ottoman, de peur d'offenser le tsar, gagna du temps en prétextant des fêtes et des voyages, et finit par nommer une commission mixte de musulmans et de chrétiens. Le nouvel ambassadeur accepta un compromis : les Grecs gardèrent l'usage des Lieux Saints accordé par le firman, les Latins le droit de célébrer leur culte au tombeau de la Vierge et les clefs des sanctuaires de Bethléem. La décision fut annoncée aux Latins par une lettre au consul français, aux Grecs par un firman au patriarche grec (février 1852). Ce fut l'occasion d'un conflit de vanité entre diplomates. Le consul français et le consul russe de Jérusalem s'attribuèrent tous deux la victoire, et tinrent à la rendre publique en exigeant la lecture solennelle de l'acte du sultan. Le commissaire turc lut le firman devant les Latins, afin que leur déception de n'avoir pas tout obtenu fût une satisfaction pour les Grecs; puis, pour calmer les Latins, il refusa de le lire devant les Grecs. Le consul russe protesta, et « l'affaire des Lieux Saints » laissa le tsar mécontent.

EXPEDIENTS DU GOUVERNEMENT OTTOMAN.

IV. — LA RECONNAISSANCE DU COUP D'ÉTAT ET DE L'EMPIRE [1]

LES gouvernements monarchiques d'Europe avaient été satisfaits de l'élection de Louis-Napoléon, allié au parti de l'ordre contre le parti démocratique; ils préféraient un prince, même un Bonaparte, à un Président républicain. Le coup d'État leur plut, comme la restauration de l'autorité dans le pays le plus dangereux par son exemple. Le prince Schwarzenberg, premier ministre d'Autriche, l'approuva cordialement, alors même que le Président prendrait le titre d'Empereur, « si contraire à la dignité des anciennes maisons qu'il puisse paraître d'accorder un rang égal à un individu comme Louis-Napoléon. » Le tsar de Russie l'approuva, en faisant une réserve contre le titre d'Empereur. Le roi de Prusse, mal disposé personnellement, n'osa pas agir autrement que le tsar. Le gouvernement anglais fut partagé entre la satisfaction de voir affermir Louis-Napoléon, qu'il savait sympathique à l'Angleterre, et l'indignation de l'opinion publique contre la fusillade des boulevards. Palmerston, pour prendre l'avance dans la faveur de Napoléon, s'empressa de féliciter l'ambassadeur français à Londres, qui télégraphia la nouvelle au ministère des Affaires étrangères, d'où elle fut communiquée aux diplomates. L'ambassadeur anglais à Paris, Normanby, ami des orléanistes, n'ayant pas été prévenu par son ministre, envoya des renseignements défavorables sur le coup d'État. Victoria, irritée de n'avoir pas été avertie, fit des remontrances au chef du cabinet Russell, qui obligea Palmerston à donner sa démission. Et elle fit dire à Normanby de ne pas assister au *Te Deum* en l'honneur du coup d'État.

FROIDEUR DES COURS.

Les Cours éprouvaient peu de sympathie pour un Bonaparte. Les vieilles Cours d'Autriche, de Russie, de Prusse auraient préféré le roi légitime, dont leurs agents diplomatiques à Paris leur annonçaient la restauration prochaine. Les souverains de la famille des Cobourg, Victoria et Léopold, alliés par mariage à la famille d'Orléans, conservaient des sympathies orléanistes. Seul, le roi de Sardaigne, cherchant un allié contre l'Autriche, entra en relations cordiales en envoyant à Napoléon son ami personnel Arese. Napoléon le reçut avec chaleur (mars 1852), le logea aux Tuileries et l'invita à revenir. « Dites au roi qu'il peut compter sur mon amitié et que je serai enchanté de le voir à Paris. »

CORDIALITÉ DU ROI DE SARDAIGNE.

CRAINTES PROVOQUÉES PAR L'EMPIRE.

La perspective de l'Empire fit craindre aux voisins de la France un retour à la politique de conquête; on parla d'un décret d'annexion de la Belgique. Le prince Albert invita le ministre de la Guerre à étu-

1. Geffcken, *Der Staatsstreich*, 1870. D'Harcourt, *Les quatre ministères de Drouyn de Lhuys*, 1882. Rothan, *L'Europe et l'avènement du second Empire*, 1892.

dier les mesures pour la « défense nationale ». Mais le gouvernement anglais décida de ne faire aucune objection au titre d'Empereur.

ESSAIS DE MARIAGE.

Napoléon, pour rassurer l'Europe, prononça le discours de Bordeaux. Il chercha à épouser une princesse. Mais il n'avait d'autres relations de famille dans le monde des souverains que sa tante Stéphanie, grande-duchesse de Bade, et le roi de Wurtemberg, beau-frère de son oncle Jérôme. On fit demander la fille du prince suédois de Vasa, puis une nièce de Victoria, Adélaïde de Hohenlohe; les parents firent des réponses évasives : l'avenir ne paraissait pas sûr.

OBJECTIONS AU TITRE NAPOLEON III.

Le chiffre III qu'allait prendre Napoléon inquiéta les gouvernements étrangers; comme une violation des traités de 1815 : Napoléon II n'ayant jamais été reconnu par l'Europe, leurs ambassadeurs à Paris le discutèrent entre eux (novembre 1852). Le Président expliqua qu'il n'attachait pas à ce chiffre le sens d'un droit héréditaire des Bonaparte, car son oncle et son père auraient dû succéder à Napoléon II et l'Empire était électif. Le gouvernement anglais laissa passer le chiffre, « pour empêcher que la France pût se sentir offensée », mais exigea une interprétation écrite. Le tsar persista à protester.

RECONNAISSANCE DE L'EMPIRE.

Après le plébiscite, le gouvernement français demanda la reconnaissance officielle de l'Empire. Les représentants des quatre États signataires des traités de 1815 réunis à Londres décidèrent par un protocole secret (3 décembre) de reconnaître le titre d'Empereur, mais seulement à titre de transformation du régime intérieur de la France, en prenant acte des promesses pacifiques de Napoléon et en déclarant que les Puissances continueraient à veiller sur le maintien du *statu quo*.

PROTOCOLE SECRET DE LONDRES.

APPELLATION DE L'EMPEREUR.

Restait à décider si les souverains s'adresseraient à l'Empereur élu avec la formule d'usage entre eux : *Mon bon frère*. Le gouvernement anglais, désirant satisfaire Napoléon, l'employa pour publier la reconnaissance (4 décembre). Les petits États suivirent son exemple. L'Autriche et la Prusse tardèrent; Napoléon leur représenta qu'elles s'humiliaient à attendre la décision du tsar et elles ordonnèrent à leurs ambassadeurs de remettre leurs lettres de créance (janvier 1853).

Quand Nicolas se résigna à reconnaître l'Empire, pour marquer la position de Napoléon, il l'appela seulement : « bon ami ». Son ambassadeur expliqua que, pour des raisons de politique intérieure, le tsar ne donnait le nom de frère qu'aux souverains dont le droit reposait sur le même principe que le sien. Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères, se plut à embarrasser l'ambassadeur en se montrant surpris que la tradition fût représentée par la Russie, « le plus jeune État de l'Europe ». L'Empereur affecta de remercier le tsar pour le nom de « bon ami », car, dit-il, « on subit ses frères et on choisit ses amis ». Mais il resta reconnaissant envers les Anglais, et irrité contre Nicolas.

CHAPITRE III

L'ALLIANCE AVEC L'ANGLETERRE CONTRE LA RUSSIE[1]

I. L'INTERVENTION DE LA RUSSIE DANS L'EMPIRE OTTOMAN. — II. LA RUPTURE AVEC LA RUSSIE ET L'ALLIANCE FRANCO-ANGLAISE. — III. LA GUERRE DANS L'EMPIRE OTTOMAN. — IV. L'EXPÉDITION EN CRIMÉE. — V. LE RESSERREMENT DE L'ALLIANCE ANGLAISE. — VI. LA PRISE DE SÉBASTOPOL. — VII. LE CONGRÈS ET LE TRAITÉ DE PARIS. — VIII. LE RELACHEMENT DE L'ALLIANCE ANGLAISE. — IX. L'INTERVENTION FRANÇAISE DANS LA FORMATION DE LA ROUMANIE. — X. L'HÉSITATION ENTRE L'ALLIANCE ANGLAISE ET L'ALLIANCE RUSSE. — XI. LES CONSÉQUENCES DE L'ATTENTAT D'ORSINI.

I. — L'INTERVENTION DE LA RUSSIE DANS L'EMPIRE OTTOMAN

PROJETS DE NICOLAS.

LE tsar Nicolas, devenu le souverain le plus redouté d'Europe, jugea le temps venu de régler à son profit la question d'Orient. Croyant tenir dans sa dépendance l'Autriche et la Prusse, supposant la France impuissante, il estima suffisant de s'entendre avec l'Angleterre. Le

1. SOURCES. — *Correspondence respecting the rights... of the churches* (voir bibliogr. du chap. II). *Eastern papers*, 1854, publication officielle, dépêches de l'ambassadeur anglais relatant ses entretiens avec le tsar. — Victoria, *Correspondance*. — Th. Martin, *The life of the prince consort*, 5 vol. 1875-80, publie des lettres du prince Albert. Ashley, *Life of Palmerston*, 1874. — Malmesbury, *Memoirs of an ex-minister*, 1885. — Thouvenel, *Nicolas Ier et Napoléon III*, 1891. — D'Harcourt, *Les quatre ministères de Drouyn de Lhuys*, 1882. — *Etude diplomatique sur la guerre de Crimée*, 1858, publication officielle russe. — Sur la politique de l'Autriche, Hübner, *Neuf ans de souvenirs*, 1904. — Sur la politique de la Prusse, Hahn, *Fürst Bismarck*, 1878-91 (recueil des déclarations faites par Bismarck). Poschinger, *Preussen im Bundestag, 1851-59*, 1882-84 (trad. française : *Correspondance diplomatique de Bismarck*). — Greville, *Memoirs* (récits sur le Congrès). E. Martens, *Recueil des traités... conclus par la Russie*, 1874. Cavour, *Lettres*. Thouvenel, *Trois années de la question d'Orient*, 1897 (lettres confidentielles de l'ambassadeur français en Turquie).

TRAVAUX. — Kinglake, *Invasion of the Crimea*, 1866 (trad. fr. *L'invasion de la Crimée*), histoire des négociations et des opérations militaires, d'un point de vue national anglais très exclusif, contient des renseignements venant de l'entourage de Raglan. — De la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. I, 1894. — E. Ollivier, *L'Empire libéral*. — Sp. Walpole, *History of England*, bon exposé de la politique anglaise. — Pour l'Italie, l'exposé le plus commode

ministère de coalition formé après la retraite de Palmerston (déc. 1852) avait pour chef Aberdeen, à qui Nicolas, dans un voyage à Londres en 1844, avait déjà confié ses projets en Orient. L'empire turc était un « homme malade » ; il était prudent de s'entendre pour régler sa succession. Le tsar, sachant Aberdeen ami de la paix, lui dévoila ses projets par des conversations confidentielles avec l'ambassadeur anglais en Russie, Seymour (qui furent publiées en 1854 en réponse aux notes russes).

CONFIDENCES A L'AMBASSADEUR ANGLAIS.

Le 9 janvier 1853, le tsar dit souhaiter « une amitié intime avec l'Angleterre » et, comparant la Turquie à un homme gravement malade, proposa de se mettre d'accord sur les dispositions. — Le 14 janvier, il demandait au gouvernement anglais, puisque *le malade* pouvait mourir subitement, de se préparer d'avance : « Si nous arrivons à nous entendre, peu importe ce que feront les autres. » Le gouvernement éluda l'offre en répondant que tout arrangement en vue de la succession du sultan encouragerait ses ennemis. — Le 20 février, le tsar se plaignit de n'avoir pas été compris : il avait voulu s'entendre avec l'Angleterre surtout pour décider ce qui ne devrait pas être fait. Le 21, il précisa « ce qu'il ne serait pas permis de faire ». Constantinople ne devait ni être occupé par une puissance ni servir à créer un Empire byzantin. La Serbie et la Bulgarie pouvaient devenir des principautés indépendantes sous le protectorat du tsar ; l'Angleterre pourrait occuper l'Égypte et la Crète. Le gouvernement anglais, fidèle à sa politique traditionnelle, résolut de maintenir intact l'empire ottoman.

MISSION RUSSE A CONSTANTINOPLE.

Nicolas, déçu par ce refus, se décida à opérer seul. Il avait reçu une requête des notables grecs au sujet de la querelle des Lieux Saints en intimidant le Sultan ; il annonça brusquement l'envoi d'une mission extraordinaire pour la régler. Le chef de la mission, le prince Menschikoff, amiral et aide de camp du tsar, grand seigneur d'allures hautaines, après une revue menaçante des navires russes de la mer Noire, arriva à Constantinople avec une grande escorte au milieu des acclamations des Grecs (28 février). Il effraya le personnel turc par des manquements volontaires à l'étiquette : il alla à l'audience du sultan en costume de ville, passa sans s'arrêter devant la porte du ministre Fuad qui l'attendait, et déclara ne pas vouloir traiter avec lui ; Fuad fut disgracié et remplacé par un protégé de la Russie.

RETOUR DE STRATFORD CANNING.

Cette diplomatie impérieuse alarma les gouvernements européens. L'ambassadeur anglais à Constantinople, Stratford Canning, alors en congé, fut renvoyé à son poste. Entré dans la diplomatie très jeune,

est B. King, *Histoire de l'unité italienne* (traduit de l'anglais), 2 vol., 1901 (avec une bibliographie). — Pour la politique autrichienne, H. Friedjung, *Œsterreich 1848-60*, 2 vol., 1908-12 (officieux, a eu accès aux Archives autrichiennes). — Bamberg, *Geschichte der orientalischen Frage* (coll. Oncken). H. Friedjung, *Der Krimkrieg und die œsterreichische Politik*, 2e éd. 1910, officieux autrichien. G. Rothan, *La Prusse et son roi pendant la guerre de Crimée*, 1888.

il avait l'expérience de l'Orient et une grande influence sur le personnel ottoman, et il en voulait à Nicolas de ne l'avoir pas (en 1833) agréé comme ambassadeur en Russie.

DÉCISION DE NAPOLÉON.

Le gouvernement français, laissant tomber l'affaire des Lieux Saints, avait rappelé l'ambassadeur à Constantinople La Valette, trop engagé dans le conflit, et accepté la proposition anglaise de régler la question à l'amiable avec le gouvernement russe; la mission de Menschikoff ranima le conflit. Les ministres furent d'avis de ne prendre aucune mesure dangereuse pour la paix; seul Persigny conseilla de soutenir l'Angleterre (19 mars). L'Empereur lui donna raison; il ordonna d'envoyer la flotte de Toulon à Salamine, à portée de soutenir les Turcs. Le gouvernement anglais, évitant l'apparence d'intervention, autorisa simplement Canning à avertir au besoin l'escadre anglaise de Malte de se tenir prête à partir. L'ambassadeur français Walewski racontait à Londres que l'Empereur avait été trompé et regrettait sa décision; il priait le ministre anglais de rappeler à son ambassadeur « la nécessité de voir souvent l'Empereur et de ne pas se fier au ministre ». Napoléon savait l'indiscrétion de ses agents officiels et leur cachait ses projets; sa politique personnelle secrète, opposée à sa politique officielle, prenait une apparence de duplicité.

CONDUITE DE MENSCHIKOFF ENVERS LE SULTAN.

Menschikoff présenta au sultan les demandes du tsar par une série de trois notes verbales (16 mars-19 avril). Il commença par l'objet officiel de sa mission, l'affaire des Lieux Saints; il finit par réclamer le droit de protection, non plus seulement sur les Lieux Saints, mais sur tous les chrétiens orthodoxes sujets du sultan, une population de 10 millions d'âmes, en exigeant que ce droit fût reconnu, non plus par un *firman* (ordonnance) du sultan, mais par un traité avec la Russie. On lui objecta la souveraineté du sultan, et le grand vizir lui donna rendez-vous dans sa villa sur le Bosphore pour chercher une conciliation. Menschikoff l'accepta; mais il se rendit au palais impérial, força la consigne, se présenta au sultan, lui montra le danger de résister aux désirs du tsar et l'obligea à destituer son grand vizir.

REFUS CONSEILLÉ PAR L'AMBASSADEUR ANGLAIS.

Les ministres ottomans, irrités de ces procédés impérieux, suivant le conseil de Canning, répondirent par un refus. Menschikoff déclara que le refus de garantie pour le culte grec imposait à son gouvernement « la nécessité de chercher une garantie dans son propre pouvoir »; il partit le 21 mai, le 31 la Russie envoya un ultimatum.

ENVOI DES FLOTTES.

L'opinion en Angleterre, jusque-là pacifique, devint hostile à la Russie. Le gouvernement anglais ordonna à sa flotte de se poster à l'entrée des Dardanelles. Le gouvernement français fit partir son escadre de Salamine; mais Napoléon continua à envoyer au tsar des dépêches conciliantes : il craignait d'être abandonné par les autres

Puissances et « de payer les frais de leur réconciliation » avec la Russie.

L'ARMÉE RUSSE DANS LES PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

Le tsar ne désirait pas la guerre, mais, convaincu que le ministère Aberdeen ne la ferait pas et jaloux de l'influence de Canning à Constantinople, il continua sa politique d'intimidation. Il publia un manifeste d'un ton religieux sur « l'intégrité des privilèges de l'Église orthodoxe », et envoya une armée occuper les principautés danubiennes, en expliquant qu'elle y entrait, « non pour faire une guerre offensive, mais pour détenir une garantie matérielle » (2 juillet). Le conflit, commencé par une lutte d'influences, aboutissait à une invasion de l'Empire ottoman.

OPPOSITION A LA GUERRE.

Ce n'était pas encore la guerre. Après quarante ans de paix, la guerre effrayait tout le monde; les diplomates redoutaient la rupture de l'équilibre européen, les financiers la baisse des valeurs, les commerçants l'arrêt des affaires. Nicolas ne menaçait de la guerre que parce qu'il se croyait sûr de l'éviter, et son chancelier Nesselrode était pacifique. Le personnel anglais se partageait, pris entre deux dogmes contradictoires, l'intégrité de l'empire ottoman nécessaire à la sécurité de l'empire de l'Inde, l'accord entre les alliés de 1814 nécessaire à l'équilibre européen. La reine et le prince Albert, le premier ministre Aberdeen, le représentant du libre-échange Gladstone travaillaient à maintenir la paix. Seuls poussaient à la guerre Palmerston, redevenu ministre des Affaires étrangères, qui craignait de laisser les détroits au pouvoir des Russes, et Stratford Canning, adversaire du tsar. Leur fonction leur donnait le pouvoir de diriger la politique anglaise en Orient, ils s'en servirent pour rendre la rupture inévitable.

POLITIQUE DE NAPOLÉON.

En France, ministres et ambassadeurs furent unanimes contre la guerre. Seul Napoléon la voulut, non pour sauver l'empire turc auquel il ne s'est jamais intéressé, mais pour rompre l'entente des alliés de 1814 et prendre un rôle actif dans le concert européen. Il semble que sa tactique ait été de dissimuler son désir, de peur de reformer la coalition de l'Europe contre la France comme en 1840; il amena le gouvernement anglais à des actes qui peu à peu le conduisirent à la guerre, en lui laissant toujours le premier rôle. Ce jeu trompa ses alliés anglais et ses adversaires républicains qui le crurent incapable d'oser faire la guerre au tsar. Victor Hugo lui reprocha sa « reculade ».

II. — LA RUPTURE AVEC LA RUSSIE ET L'ALLIANCE FRANCO-ANGLAISE

CONFÉRENCE DE VIENNE.

L'ARMÉE russe, entrée en Moldavie, arriva sans résistance jusqu'au Danube. Le gouvernement turc, sur le conseil de Stratford Canning, se borna à protester. Le tsar, espérant éviter la guerre, fit demander la médiation de l'Autriche par son ambassadeur, Meyendorf,

beau-frère du comte de Buol, premier ministre autrichien. Les ambassadeurs des quatre grandes Puissances, réunis chez Buol en Conférence, cherchèrent une solution en prenant pour base la note de Menschikoff au sultan, et, acceptant le projet envoyé par Napoléon, rédigèrent la « Note de Vienne » (27 juillet). Elle demandait au sultan une déclaration destinée à « consacrer sa bienveillance pour ses sujets chrétiens ».

REMISE DE LA NOTE DE VIENNE.

Les ambassadeurs à Constantinople, chargés de remettre la note, se heurtèrent à une résistance imprévue, qu'ils attribuèrent à leur collègue anglais. Stratford Canning, comme doyen du corps diplomatique, présenta la note officiellement, puis engagea *personnellement* les ministres turcs à proposer d'ajouter dans la déclaration sur le protectorat de la religion chrétienne les mots « par la Sublime Porte », ce qui excluait toute protection étrangère sur les chrétiens de l'empire : c'était un échec pour la Russie. Les gouvernements acceptèrent; le tsar refusa et réclama un droit d'intervention en faveur des chrétiens.

LES FLOTTES DEVANT CONSTANTINOPLE.

L'Angleterre et la France, pour donner courage aux Turcs, envoyèrent leurs flottes devant Constantinople. La Russie protesta au nom du traité de 1841 qui interdisait de franchir les Dardanelles; l'Angleterre répondit que l'occupation des principautés dégageait la Turquie. Aberdeen croyait encore suivre une politique défensive; les flottes devaient rester stationnaires, à moins d'une attaque des Russes, qu'il jugeait « très peu probable ». Mais Napoléon proposa et obtint que les deux flottes fussent autorisées à entrer dans la mer Noire avec ordre de rester sur la défensive. Le prince Albert se rassurait en disant : « La France est prête à faire tout ce que nous voudrons, guerre ou paix » (16 octobre). C'était une démonstration d'une portée décisive : l'accord entre les quatre Puissances pour le maintien de la paix par une pression morale sur le tsar faisait place à une entente agressive de deux États contre la Russie. Le concert européen était rompu.

DÉCLARATION DE GUERRE DE LA PORTE.

Le gouvernement turc, ayant eu le temps de préparer son armée, réunit un *Divan* (assemblée) de 172 hauts fonctionnaires, qui décida de fixer un délai à la Russie pour retirer ses troupes des principautés danubiennes. Le délai expiré, l'armée turque traversa le Danube et attaqua les Russes; la Porte déclara la guerre (4 novembre).

Ce fut d'abord une guerre locale dans un pays chrétien faiblement rattaché à l'empire turc. Les gouvernements, espérant encore l'arrêter, ordonnèrent à leurs représentants en Autriche de s'entendre. La Conférence de Vienne signa un protocole de médiation (15 déc.) et décida d'engager le sultan à traiter. Mais le gouvernement turc, voulant atteindre la Russie, envoya des navires sur la mer Noire porter des armes aux montagnards musulmans du Caucase en guerre avec les

DESTRUCTION DE LA FLOTTE TURQUE.

Russes. La flotte turque, prise par une tempête, se réfugia dans le port de Sinope, la flotte russe vint l'y attaquer et la détruisit (30 novembre). Le « massacre de Sinope », en exaspérant l'opinion anglaise, rendit vaines les précautions prises par Aberdeen. Les gouvernements anglais et français ordonnèrent à leurs flottes d'entrer dans la mer Noire et de renvoyer à Sébastopol tout navire de guerre russe qu'elles rencontreraient. Les flottes arrivèrent, le 4 janvier 1854, sur cette mer que le tsar regardait comme son domaine. Nicolas retira ses représentants, les ambassadeurs anglais et français quittèrent la Russie. Napoléon envoya à Nicolas une lettre personnelle (29 janvier); la réponse fut une rupture : « La Russie se montrera en 1854 ce qu'elle a été en 1812. »

ENTRÉE DES FLOTTES DANS LA MER NOIRE.

NÉGOCIATIONS AVEC LES NEUTRES.

La guerre fut retardée par les négociations avec les neutres. La France et l'Angleterre demandèrent aux puissances allemandes ce qu'elles feraient en cas de guerre. L'Autriche se borna à sommer le tsar d'évacuer les principautés danubiennes. En Prusse, le parti militaire et national et le prince Guillaume (le futur empereur) poussaient à la guerre contre le tsar. Mais le roi s'indignait de l'alliance de ses amis protestants d'Angleterre avec un musulman et un Napoléon, qu'il appelait « l'inceste avec le paganisme et la Révolution », et il se déclara neutre.

ALLIANCE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

L'Angleterre et la France envoyèrent à la Russie (27 février) un ultimatum, dont le tsar refusa de prendre connaissance. — Le 12 mars, par un traité, elles promirent au sultan une armée. — Le 27, elles déclarèrent la guerre à la Russie. — Le 10 avril, elles conclurent entre elles à Paris un traité d'alliance, et s'engagèrent à « ne rechercher aucun avantage particulier ».

POLITIQUE DE NAPOLÉON OFFICIELLE

Napoléon avait réussi à rompre le concert formé contre la France en 1814. Il n'avouait en public qu'une politique défensive. Il disait à l'ouverture des Chambres (2 mars) qu'il faisait la guerre pour défendre le sultan, maintenir l'influence française en Méditerranée, protéger l'Allemagne contre un voisin trop puissant; l'Europe voyait « le danger dont le colosse du Nord menaçait sa civilisation ». Dans l'intimité il laissait entrevoir sa politique personnelle de remaniements de territoires. Au duc de Saxe-Cobourg, le premier souverain qui eût daigné venir le voir à Paris, il parla d'agrandir la Prusse en Allemagne et l'Autriche sur le Danube (c'est ainsi que le duc rapporta ses propos). Un article d'un journal officieux, « La revision de la carte d'Europe », proposait de délivrer la Pologne, et de donner la Roumanie à l'Autriche, qui céderait la Lombardie à la Sardaigne.

ET SECRÈTE.

III. — LA GUERRE DANS L'EMPIRE OTTOMAN[1]

CONSEIL AUX TUILERIES.

LES Alliés commencèrent par embarquer des troupes pour défendre Constantinople. Ce fut pour Napoléon l'occasion d'un succès personnel. La reine Victoria lui fit « l'immense faveur » de lui envoyer son cousin, le duc de Cambridge. Le duc et le général en chef de l'expédition anglaise, lord Raglan, tinrent conseil aux Tuileries avec Napoléon, son cousin, et Saint-Arnaud, commandant en chef de l'expédition.

L'ARMÉE D'ORIENT.

Les troupes débarquées (avril et mai) aux Dardanelles et cantonnées à Gallipoli et à Scutari (25 000 Anglais, 30 000 Français) formèrent l'*armée d'Orient*. Les chefs craignaient une explosion de la vieille haine nationale, mais le sentiment national eut moins de force que l'émulation militaire : les soldats se traitèrent en camarades, et s'entr'aidèrent.

LES CHEFS DES ARMÉES.

Les armées des trois États alliés avaient chacune son commandement indépendant. Le commandant de l'armée française, Saint-Arnaud, mortellement atteint d'une angine de poitrine, avait pour aide de camp le général Trochu, mis auprès de lui par le ministère pour le modérer. Le chef de l'armée anglaise, lord Raglan, élevé à l'école de Wellington, était un vieux gentleman de manières polies et persuasives. L'armée turque, commandée par Omer pacha, Croate déserteur, devenu musulman, attendait en Bulgarie. L'armée russe franchit le Danube

SIÈGE DE SILISTRIE.

et attaqua Silistrie, place mal fortifiée, défendue par une faible garnison. Les généraux alliés décidèrent de la secourir; Raglan refusa d'y aller par terre et fit décider d'envoyer par mer les deux armées. Elles débarquèrent à Varna, prêtes à arrêter les Russes. Mais deux jeunes officiers anglais, entrés en volontaires dans Silistrie, forcèrent le commandant turc à défendre un ouvrage avancé; les soldats turcs se montrèrent excellents pour la défensive. Un général anglais au service du sultan, envoyé pour harceler les assiégeants, fit entrer sa brigade dans la place.

ÉCHEC DES RUSSES.

Les Russes levèrent le siège (23 juin). Puis sept jeunes officiers anglais, venus au camp turc de Roustchouk sur le Danube, firent passer le fleuve à des détachements, qui se retranchèrent derrière un marais et repoussèrent les Russes venus pour les déloger.

LES ARMÉES ALLIÉES PRIVÉES D'OBJECTIF.

Ces deux affaires détruisirent le prestige russe et mirent à l'abri le territoire turc. Les armées des alliés, privées d'objectif, n'osaient ni s'écarter de la mer par où venaient leurs approvisionnements, ni pour-

1. Pour les opérations militaires (parag. III à VI). — SOURCES. Le *Moniteur* (rapports de généraux). *Parliamentary Debates* (Enquête sur l'état de l'armée anglaise). St-Arnaud, *Lettres*, 1854. Niel, *Siège de Sébastopol. Journal des opérations du génie*, 1858. De Bezancourt, *Cinq mois au camp devant Sébastopol*, 1855. *L'expédition de Crimée*, 1857, officiel. Todleben, *Défense de Sébastopol*, 2 vol. 1867-74.
TRAVAUX. — Kinglake, *L'invasion de la Crimée*. Cam. Rousset, *Histoire de la guerre de Crimée*, 2 vol. 1877.

suivre les Russes dans l'intérieur. Le corps d'armée français envoyé (fin juillet) dans la Dobroudja, couverte de marais desséchés, fut ravagé par le choléra apporté de France. Un incendie détruisit les magasins de Varna. Les alliés ne pouvaient ni avancer ni rester en place.

ÉCHEC DANS LA BALTIQUE.

En même temps, deux escadres anglaise et française, envoyées dans la mer Baltique, attaquèrent les îles d'Aland et y débarquèrent des troupes qui prirent la forteresse russe de Bomarsund (août). Mais Cronstadt, but de l'expédition, resta hors d'atteinte; les amiraux n'osèrent pas se risquer sur cette côte basse et dans ces passes difficiles.

HÉSITATIONS EN AUTRICHE.

Les opérations diplomatiques continuaient. Le gouvernement autrichien s'était divisé : Radetzky et les officiers slaves demandaient un accord avec le tsar pour se partager le protectorat des chrétiens des Balkans; le ministre des Affaires étrangères Buol décida le jeune empereur François-Joseph à forcer la Russie à évacuer les principautés danubiennes pour les faire occuper par l'Autriche. L'empereur obtint du roi de Prusse un traité (20 avril) pour imposer l'évacuation. Mais le représentant prussien à la Diète, Bismarck, l'adversaire de l'Autriche,

REFUS DES PRINCES ALLEMANDS.

profitant des liens personnels des princes allemands avec la cour de Russie, fit rejeter par la Diète la proposition d'intervention (14 mars); puis les délégués des États réunis à Bamberg (25 mai) décidèrent de sommer à la fois la Russie d'évacuer les principautés, et les alliés d'évacuer l'empire turc. L'Autriche, isolée en Allemagne, réunit une armée en Galicie, pria la Russie d'évacuer les principautés (3 juin) et conclut un traité avec le sultan. Le tsar déclara retirer ses troupes pour des raisons stratégiques. La guerre pour la défense de l'empire turc était finie.

LES « 4 POINTS » DES ALLIÉS.

Les alliés proposèrent d'imposer au tsar des garanties pour l'avenir; l'Autriche accepta la note du 8 août résumant « les 4 points » : 1° remplacer le protectorat du tsar sur les principautés par une garantie collective des Puissances; 2° libre navigation du Danube; 3° réviser le traité de 1841 dans l'intérêt de l'équilibre européen; 4° assurer la protection des droits des chrétiens dans l'empire turc d'une manière compatible avec la souveraineté du sultan.

POSITION DE L'AUTRICHE.

La Russie refusa. Le roi de Prusse et la Confédération se déclarèrent neutres. L'Autriche resta suspendue entre la guerre et la paix, séparée de l'Allemagne neutre, liée aux alliés en guerre.

IV. — L'EXPÉDITION EN CRIMÉE

L'OPINION ANGLAISE SUR SÉBASTOPOL.

POUR forcer le tsar à donner des garanties, les alliés résolurent de l'attaquer. Sur quel point? La décision vint du public anglais, inquiet de l'accroissement de la flotte russe en mer Noire et des fortifi-

LA GUERRE DE CRIMÉE



LE PASSAGE DE L'ALMA

Tableau de Pils, 1865. Le 20 septembre 1854, les zouaves, commandés par le général Bosquet, passent à gué la rivière de l'Alma près de son embouchure, et escaladent les coteaux couvrant Sébastopol. — Musée de Versailles, n° 5014.



PRISE DE LA TOUR DE MALAKOFF

Tableau d'Yvon, 1857. Le 8 septembre 1855, à midi, l'assaut est donné par le 1er zouaves et le 7e de ligne. Le caporal Lihaut plante le drapeau sur l'ouvrage conquis ; près de lui, à droite, le général de Mac-Mahon, debout. Au premier plan, le colonel Collineau, l'épée levée. Au fond, le Mamelon vert. — Versailles, n° 1969.

cations de Sébastopol, port de guerre et arsenal. Le *Times*, très puissant sur l'opinion anglaise, écrivit (15, 22 juin) : « Le but politique et militaire de la guerre ne peut être obtenu tant que Sébastopol et la flotte russe existeront. » La prise de Sébastopol est « la condition essentielle d'une paix permanente ». Le gouvernement anglais hésitait; il laissa Newcastle, chargé des Colonies et de la Guerre, rédiger les instructions et la lettre à Raglan, chef de l'expédition (28 juin). La lettre, lue au Conseil un soir de grande chaleur, passa sans objection; elle traduisait les exigences du public plutôt que les désirs du gouvernement.

INSTRUCTIONS A LORD RAGLAN.

« Le cabinet est unanimement d'opinion qu'à moins que vous et Saint-Arnaud ne croyiez ne pas être préparés, il faudrait mettre le siège devant Sébastopol. L'Empereur partage entièrement cette opinion. » — Les instructions laissaient Raglan libre « d'exercer son pouvoir discrétionnaire », mais le gouvernement « apprendrait avec regret qu'une attaque dont on attend des conséquences si importantes dût être différée ».

DÉCISION DES COMMANDANTS.

Les généraux n'avaient aucun renseignement sur les forces russes en Crimée : les évaluations variaient entre 14000 hommes et 70000; Newcastle, mieux informé, les estimait à 45000 au plus. Raglan croyait la Crimée mieux défendue, mais il interpréta les instructions du Conseil comme un ordre d'attaquer. Les deux commandants en chef et les deux amiraux, réunis en conseil, décidèrent la descente en Crimée, « plutôt, écrivit Raglan, par déférence pour les vues du gouvernement... que par suite des renseignements » sur l'ennemi (19 juillet).

LES TRANSPORTS.

On envoya reconnaître la côte de ce pays inconnu. Les amiraux décidèrent (20 août) de partir ensemble. Les Français avaient trop peu de navires à vapeur pour remorquer leurs transports; ils entassèrent 20000 fantassins et 70 pièces sur des navires de guerre et des transports à voiles. La flotte anglaise, formée de voiliers remorqués par des vapeurs, les rejoignit, portant 22000 fantassins et 1000 cavaliers. La flotte turque amena 5000 fantassins.

VISITE DU PRINCE ALBERT.

Pendant ce temps, Napoléon recevait personnellement la récompense de son consentement : le prince Albert venait passer avec lui quatre jours au camp de Boulogne (4-8 septembre). Dans des conversations familières, Napoléon lui confia ses rêves de remaniement de l'Europe : union de l'Espagne et du Portugal, délivrance de la Lombardie, restauration de la Pologne. Ils se séparèrent enchantés l'un de l'autre, et échangèrent la promesse d'aller se voir à Paris et à Windsor.

DÉBARQUEMENT EN CRIMÉE.

Les alliés débarquèrent au nord de la côte nord-ouest de la Crimée, près d'Eupatoria, et n'y trouvèrent aucun ennemi. Le gouvernement russe avait envoyé ses plus fortes armées sur la frontière de Pologne, en Crimée moins de 50000 hommes, sous le prince Menschikoff. Cette petite armée se posta derrière l'Alma, sur des pentes abruptes hérissées

BATAILLE DE L'ALMA.

de rochers, et les garnit d'artillerie. Les alliés en deux groupes séparés traversèrent la rivière et grimpèrent à l'assaut; les Français à droite arrivèrent les premiers sur la hauteur; les Anglais, arrêtés par le gros des forces russes, firent plus de pertes et avancèrent moins vite. L'armée russe se retira, puis, saisie de panique, s'enfuit vers l'intérieur, laissant Sébastopol sans défense. Raglan voulait poursuivre; Saint-Arnaud, abattu par sa maladie et par le choléra, jugea nécessaire de laisser les soldats se reposer. Sébastopol est bâtie au sud d'une baie étroite tournée vers l'ouest. Les alliés, ignorant les forces de l'ennemi, tentèrent d'attaquer par terre du côté du nord, pendant que leur flotte entrerait dans la baie pour bombarder par mer. Mais, sur l'ordre de Menschikoff, l'amiral russe coula sept navires de guerre dans la passe à l'entrée de la baie; la flotte tenue hors de portée devenait impuissante.

LES RUSSES BARRENT LA BAIE DE SÉBASTOPOL.

SURPRISE MANQUÉE.

Les alliés, renonçant à une attaque brusque (24 sept.), décidèrent de faire le tour par le plateau pour attaquer Sébastopol par le sud. L'armée, traversant la forêt, se croisa avec l'armée russe en retraite, sans qu'aucune des deux s'en aperçût, et arriva devant les ouvrages avancés au sud de la ville; Raglan proposa de donner l'assaut. Saint-Arnaud venait de mourir; son successeur, Canrobert, brave au combat, hésitant dans la direction, déclara qu'il fallait d'abord ébranler les ouvrages par un bombardement, et attendit l'arrivée des pièces de siège.

Les alliés avaient eu l'avantage de la surprise, mais avaient laissé passer toutes les occasions d'en profiter. L'expédition de Crimée avait manqué son but militaire; elle eut un effet politique, elle créa entre les Français et les Anglais une fraternité d'armes.

MISE EN DÉFENSE DE SÉBASTOPOL.

Sébastopol, port de guerre fortifié en vue d'une attaque par mer, n'était défendu du côté de la terre que par des forts insuffisants. La mise en défense fut improvisée par un jeune lieutenant-colonel du génie, Todleben, Allemand des provinces baltiques. Envoyé à Sébastopol par le général de l'armée russe du Danube pour avertir Menschikoff de l'attaque des alliés, il resta dans la place pour diriger les travaux de retranchement. La garnison était faible et l'artillerie insuffisante. Mais on débarqua les canons de la flotte et 16 000 marins; Menschikoff en se retirant y laissa plus de 10 000 soldats. Son armée alla se poster en arrière, se tenant en relation avec Sébastopol et recevant des renforts de Russie : la place assiégée ne pouvait être bloquée ni prise par la famine. Les soldats, les marins, les habitants même, excités à la résistance par Todleben, creusèrent des tranchées et élevèrent des ouvrages improvisés, adaptés aux formes d'un terrain accidenté. On a défini le siège de Sébastopol « une guerre entre deux armées marchant l'une contre l'autre en remuant de la terre ».

OPÉRATIONS DES ALLIÉS.

Les alliés, pour attaquer les ouvrages du sud, s'installèrent au sud-est, sur un plateau pierreux, stérile, exposé au vent, presque désert, où

ils n'avaient que l'eau des puits. Il fallait faire venir tous les vivres par mer. L'équipement, calculé pour une expédition rapide, ne suffisait plus. Quand les pièces de siège furent arrivées, on bombarda les ouvrages avancés du sud, on en fit sauter un, et Raglan proposa l'assaut; Canrobert n'osa pas. On se décida à un siège en règle.

ATTAQUE RUSSE A BALAKLAVA

L'armée russe, ayant reçu des renforts, prit l'offensive. Elle attaqua brusquement Balaklava, le port d'approvisionnement des Anglais (25 oct.). L'armée anglaise surprise fut dégagée par une charge de cavalerie qui traversa toute l'armée ennemie. Puis (5 nov.) l'armée russe, portée à 100 000 hommes contre 40 000 Français, 20 000 Anglais et 5 000 Turcs, surprit à l'aube les Anglais sur le plateau d'Inkermann. Les Anglais, épuisés après avoir repoussé trois attaques, furent sauvés par l'arrivée des Français; une partie de l'armée russe était restée inactive. Cette bataille, qui coûta aux Russes 12 000 hommes, aux Anglais 2 600, aux Français 1 700, rendit impossible l'assaut de Sébastopol.

ET A INKERMANN.

CAMPAGNE D'HIVER.

Rien n'était prêt pour une campagne d'hiver : ni vêtements ni ambulances. Un ouragan (14 nov.) balaya les tentes, couvrit de neige et de verglas les chemins entre la mer et le camp anglais, empêcha de transporter les vivres et les fourrages. L'hiver, très rude sur ce plateau, amena des froids très vifs, des vents violents, des tourmentes de neige. Il y eut beaucoup de morts par le choléra ou par le froid. Les Anglais, plus dépourvus et moins habitués aux privations, souffrirent plus que les Français. L'armée française, recrutée par le service obligatoire, se renforçait plus facilement; elle atteignit un effectif double de l'armée anglaise. La France, après avoir figuré comme alliée de l'Angleterre, finit par prendre le premier rôle.

TENTATIVES D'ALLIANCE AVEC L'AUTRICHE.

Napoléon rechercha l'aide de l'Autriche. François-Joseph, malgré l'opposition des généraux et des financiers, avait décidé de mettre toute l'armée sur le pied de guerre; puis, sur l'avis d'un Conseil de ministres, il révoqua l'ordre (21 nov.). Le tsar lui envoya dire qu'il acceptait « les 4 points » comme base de discussion (28 nov.) et obtint de rouvrir la Conférence. Mais l'Autriche, à court d'argent, avait besoin des subsides des alliés pour entretenir ses troupes; Buol, en offrant sa démission, obligea François-Joseph à accepter l'alliance anglo-française. Napoléon en reçut la nouvelle dans une soirée, Hübner le vit, saisi d'émotion, courir à l'impératrice et l'embrasser (3 déc.). Buol demanda à la Diète allemande la mobilisation des troupes fédérales; elle ne voulut voter que la mise sur le pied de guerre (8 fév.).

ALLIANCE AVEC LA SARDAIGNE.

Le gouvernement de Sardaigne, dirigé par Cavour, offrait son alliance, non que le pays y eût aucun avantage direct, — la guerre contre la Russie devait au contraire arrêter le commerce de Gênes avec la mer Noire, — mais pour gagner le bon vouloir des grandes Puis-

sances. Napoléon, par égards pour l'Autriche, mit peu d'empressement à accepter : mais le gouvernement anglais, depuis 1848 en relations intimes avec le Piémont, fit décider le traité d'alliance (10 janv. 1855). Le Piémont promit d'envoyer un corps de 15 000 hommes.

MÉCONTENTEMENT EN ANGLETERRE.

L'hiver arrêtait les opérations, les armées diminuaient vite par les maladies : en trois mois (nov.-janv.) les Français évacuèrent plus de 12 000 malades ou blessés. En France le public s'inquiétait de la longueur du siège, « en comparant la pauvreté des résultats avec l'énormité des sacrifices ». Le *Times* avait envoyé, pour la première fois, des « correspondants de guerre » suivre la campagne. Pour la première fois, le public apprenait par le journal les détails de la vie quotidienne d'une armée et les réalités cruelles de la guerre, que jamais il ne s'était représentées. Le récit des souffrances des soldats en Crimée déchaîna un accès de colère contre l'administration de la guerre. La Chambre, à une forte majorité, décida de nommer une commission d'enquête. Le ministère se retira ; la reine ne trouva personne pour former un cabinet. Napoléon lui fit dire que cette situation critique rendait indispensable la présence de Palmerston. Victoria s'irrita d'une démarche qui tendait à amoindrir « le prestige de la couronne d'Angleterre » en faisant « de la volonté et de l'intérêt de Napoléon » le « seul régulateur du gouvernement anglais » ; mais, « malgré son antipathie », elle se résigna à nommer Palmerston premier ministre. Ce fut un succès pour Napoléon. Palmerston lui écrivit (8 fév.) que l'alliance avait « son origine dans la loyauté, la franchise et la sagacité » de l'Empereur et qu'il serait « honoré de recevoir ses communications personnelles » ; proposition que le prince Albert déclara « anticonstitutionnelle ».

NAPOLÉON FAIT REPRENDRE PALMERSTON.

MORT DE NICOLAS.

A la fin de l'hiver le tsar Nicolas, très affecté par l'échec de ses armes, mourut de la grippe (2 mars 1855). La nouvelle fit une impression profonde : on crut à la paix, la Bourse monta. Mais, par respect pour la mémoire de son père, Alexandre II se crut obligé de continuer sa politique.

V. — LE RESSERREMENT DE L'ALLIANCE ANGLAISE

CONFÉRENCE DE VIENNE.

LA Conférence s'ouvrit à Vienne (mars 1855). La France et l'Angleterre y envoyèrent leurs ministres des Affaires étrangères Drouyn de Lhuys et Russell : tous deux désiraient la paix. L'accord se fit sur deux points de la note ; le désaccord porta sur la protection des chrétiens et la neutralité de la mer Noire. Drouyn de Lhuys, désireux de « féconder l'alliance avec l'Autriche », soutint le compromis qu'elle proposait : laisser aux deux États riverains de la mer Noire le droit

d'y avoir des navires de guerre, en nombre égal. Russell accepta la proposition, Palmerston refusa. « Au lieu de faire cesser la prépondérance de la Russie en mer Noire, elle la perpétue et la légalise. Si la Russie augmentait sa flotte, l'Autriche lui ferait-elle la guerre? »

VISITE DE NAPOLÉON EN ANGLETERRE.

Napoléon commença par approuver son ministre. Puis il alla avec l'impératrice faire à la famille royale d'Angleterre la visite projetée en 1854. Il fut acclamé par la population de Londres. Victoria écrivit au roi des Belges n'avoir jamais vu un tel enthousiasme, sauf à son couronnement. Elle se disait charmée « des manières calmes et franches de l'Empereur », et trouvait l'impératrice « très agréable, très gracieuse et fort simple ». Après une semaine de séjour, les souverains s'étaient pris mutuellement en affection; Victoria trouvait à Napoléon un « tempérament particulièrement disposé à la tendresse »; dans un *memorandum* intime elle notait ainsi ses impressions :

ENTHOUSIASME DE VICTORIA

C'est « un homme très extraordinaire, avec de très grandes qualités..., un courage indomptable, une fermeté de dessein inébranlable..., une grande discrétion, une grande confiance en son étoile ». On peut être « sûr qu'il pense ce qu'il dit ». « Nous sommes presque les seules personnes de son rang avec lesquelles il ait pu vivre sur le pied de l'intimité, donc les seules avec lesquelles il puisse parler librement.... Il est en notre pouvoir de le maintenir dans le droit chemin, de le protéger contre... l'amour du changement et... le défaut d'honnêteté de ses serviteurs et de son pays. »

DÉCISION COMMUNE.

Jamais au temps de Louis-Philippe l'entente n'avait été si sincèrement amicale. Les souverains en profitèrent pour décider ensemble leur conduite. Napoléon déclara se désintéresser des opérations diplomatiques; la question d'Orient, dit-il, ne regarde que l'Angleterre. Deux conseils de guerre, tenus par des ministres et des officiers, réglèrent les opérations militaires.

WALEWSKI MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

De retour en France, Napoléon rejeta le projet autrichien, ce qui amena la démission du ministre des Affaires étrangères Drouyn de Lhuys; il fut remplacé par l'ambassadeur en Angleterre, Walewski, personnage de cour qui devait tout à la faveur impériale. L'ambassadeur anglais à Paris, Cowley, prit une influence évidente. « L'Empereur ne voit plus que par les yeux de Cowley », écrivait Hübner. L'Autriche resta définitivement isolée. L'alliance entre l'Angleterre et la France, resserrée par l'intimité entre les souverains, allait suffire pour forcer la Russie à accepter les conditions exigées par l'opinion anglaise.

VI. — LA PRISE DE SÉBASTOPOL

DEVANT Sébastopol, les opérations recommencèrent après la fonte des neiges (fin février 1855). L'armée française s'élevait à 80 000 hommes (sur 130 000); les Russes avaient construit des ouvrages

nouveaux, ils prirent l'offensive par des sorties contre les tranchées. Les alliés répondirent par un bombardement général (19 avril); les Russes eurent 6000 hommes atteints. Mais le siège n'avançait pas.

DESTRUCTION DES MAGASINS RUSSES.

Raglan proposait depuis longtemps de détruire les places d'où les défenseurs russes de la Crimée tiraient leurs approvisionnements. Canrobert, qui n'approuvait pas l'opération, demanda à être remplacé. Napoléon voulait envoyer Niel, général d'artillerie; le ministre de la Guerre lui remontra que pour des batailles il fallait un général d'infanterie. On nomma Pélissier, militaire vigoureux, brutal, égoïste, capable de décision, en qui les soldats avaient confiance. L'expédition, envoyée par mer à l'entrée de la mer d'Azov, prit les magasins russes de Kertch, Iénikalé et Anapa, et détruisit les navires et les provisions de blés.

DÉSACCORD ENTRE NAPOLÉON ET PÉLISSIER.

L'Empereur, en communication télégraphique avec la Crimée depuis le 25 avril par un câble sous-marin, envoyait des avis continuels à Pélissier; il voulait un siège suivant les règles. « Il ne s'agit pas entre nous de discuter, mais d'ordres à donner et à recevoir. » Pélissier répondit que « sur une carte on a bientôt construit un plan de campagne très séduisant ». C'était un conflit entre l'infanterie et l'artillerie. Pélissier réussit à prendre d'assaut un ouvrage avancé, le Mamelon vert (7 juin). Napoléon trouva que ce succès avait coûté trop d'hommes. La position dominante était une tour massive entourée d'un remblais, la Tour Malakoff. Pélissier, bien qu'il ne la trouvât pas assez ébranlée, décida l'assaut, par une surprise de nuit dont il donnerait le signal. Mais le signal n'arriva qu'à l'aube; les colonnes d'assaut, aperçues de loin par les défenseurs, furent repoussées avec de grosses pertes (18 juin). Napoléon ordonna de retirer le commandement à Pélissier, puis il annula son ordre. La mort de lord Raglan (28 juin) donna à Pélissier un rôle prépondérant. Le siège en se resserrant devenait plus meurtrier; les assiégés dans leurs ouvrages à demi ruinés, les assiégeants dans leurs travaux d'approche de plus en plus exposés, étaient massacrés par l'explosion des obus; dans les tranchées ils se battaient corps à corps.

BATAILLE DE LA TCHERNAIA.

Depuis la destruction des magasins, les assiégés ne recevaient plus de vivres; ils diminuèrent les rations. L'armée russe de Crimée reçut l'ordre de faire un dernier effort pour dégager la place; elle attaqua les Français et les Sardes, couverts par la rivière de la Tchernaia, et fut repoussée (16 août). Ce succès calma l'opinion française et rassura Napoléon. Une lettre interceptée apprit aux alliés que le tsar regardait Sébastopol comme perdu.

VISITE DE VICTORIA A PARIS.

La visite de Victoria consolida l'alliance avec l'Angleterre. C'était la première fois depuis 1422 qu'un souverain anglais venait à Paris. L'accueil enthousiaste et cordial charma la reine : « Je suis ravie, enchantée, amusée et intéressée... je n'ai jamais rien vu de plus beau ni

de plus gai que Paris. » C'étaient « les dix journées les plus agréables, les plus intéressantes, les plus triomphales » de sa vie (23 août). Après dix jours passés en compagnie de Napoléon, « 12 à 14 heures par jour, souvent en tête à tête », elle déclara (à un ami intime de la famille) ressentir pour lui « un sincère attachement et une grande amitié ». L'alliance était devenue une amitié.

« Il est merveilleux que cet homme envers lequel nous n'étions certes pas bien disposés soit arrivé... à se lier si intimement avec nous, à devenir notre ami personnel... uniquement par ses propres qualités et malgré tout ce qu'on a dit contre lui...; il a une puissance de fascination incroyable. »

PRISE DE LA TOUR MALAKOFF.

Les assiégeants parvinrent enfin à pousser leurs tranchées, les Français jusqu'à 40 mètres de la Tour Malakoff, les Anglais jusqu'à 200 mètres du Grand Redan. Ils décidèrent un assaut général à une heure insolite (midi), sans signal. Après un « bombardement infernal » par 844 pièces, qui coûta aux Russes plus de 7 000 hommes (5-7 sept.), ils donnèrent l'assaut à la fois contre 4 positions (les Anglais contre le Grand Redan). Les défenseurs repoussèrent les assaillants sur trois points; mais l'attaque la plus importante réussit : les Français entrèrent dans la Tour Malakoff et s'y maintinrent (8 sept.). Les assaillants perdaient 10 000 hommes, les défenseurs 12 000. Les Russes, jugeant Sébastopol intenable, se retirèrent en faisant sauter les ouvrages et brûlant les magasins; ils restaient maîtres des forts du nord. Les alliés entrèrent dans Sébastopol le 10 septembre; le siège avait duré 350 jours.

PRISE DE SÉBASTOPOL.

VII. — LE CONGRÈS ET LE TRAITÉ DE PARIS

DERNIÈRES OPÉRATIONS.

SÉBASTOPOL pris, les armées restées en Crimée ne firent plus que de petites opérations contre Eupatoria et à l'embouchure du Dnieper. — Une armée russe, opérant en Asie, assiégea la place forte de Kars, et, n'ayant pu la prendre d'assaut, la réduisit par la famine.

PROJETS DISCORDANTS DES ALLIÉS.

La guerre n'avait plus d'objet, mais les alliés ne s'accordaient pas sur les moyens de la terminer. Palmerston proposa, avec l'aide des Turcs, d'aller dans le Caucase soulever les Circassiens musulmans. Napoléon avait un rêve plus vaste : attaquer l'empire russe sur la Baltique avec l'aide des Suédois, soulever les Polonais, donner à l'Autriche la Roumanie en échange de la Lombardie. Il envoya Canrobert au roi de Suède, qui s'engagea par traité (20 nov.) à ne faire avec la Russie aucun échange de territoires. Mais le monde des affaires poussait à la paix. Victoria, pour éviter que l'Angleterre parût « à la remorque de la France, impression qui... prévaut en ce moment sur le continent », réclama qu'on imposât à la Russie un *ultimatum*, et la neutralisation de la mer Noire.

Elle ne supportait pas « la pensée que l'échec du Redan fût le dernier fait d'armes » anglais, et ne voulait pas « conclure la paix sur cette défaite ». Mais le duc de Cambridge, alors à Paris, l'avertit que l'Empereur « était très affecté par le sentiment de toutes les classes unanimes à demander la paix » (20 janvier).

LE TSAR ACCEPTE L'ULTIMATUM.

Le tsar Alexandre fit la démarche décisive en déclarant accepter l'*ultimatum* des 4 points avec les clauses ajoutées par l'Angleterre (16 janvier). A Paris la rente monta de 5 francs. La Conférence de Vienne décida de faire régler les conditions de la paix par les représentants des Puissances intéressées, réunis à Paris, pour être agréable à Napoléon. Le roi de Prusse demanda à y être représenté; l'Angleterre ne voulut admettre que l'Autriche et les cinq États belligérants.

CONGRÈS DE PARIS.

La réunion, appelée *Congrès* par la France, *Conférence* par l'Angleterre, formée de 12 plénipotentiaires, 2 par État (France, Angleterre, Sardaigne, empire ottoman, Russie, Autriche), se tint à Paris sous la présidence du ministre des Affaires étrangères Walewski; le directeur des affaires politiques au ministère, Benedetti, rédigea le protocole. L'armée française avait joué le rôle principal et remporté le succès décisif, l'attitude du gouvernement français avait décidé de la paix. L'Empereur (disait Hübner) avait « brisé la ligue européenne formée contre la France depuis Louis XVI » et « fait rentrer la France dans la grande famille européenne ». Le Congrès de Paris, dirigé par la France, semblait la revanche du Congrès de Vienne, dirigé contre elle. Ce fut un très grand succès personnel pour Napoléon; les deux puissances dominantes, l'Angleterre et la Russie, se disputaient son alliance.

TENTATIVE CONTRE LES TRAITÉS DE 1815.

Le plénipotentiaire russe Orloff avait pour instructions secrètes de s'assurer les bonnes dispositions de l'Empereur en lui faisant entrevoir que la Russie pouvait empêcher toute « coalition contre la dynastie napoléonienne ». Napoléon essaya d'en profiter pour faire annuler la clause des traités de 1815 contre les Bonaparte. Mais le gouvernement anglais le soupçonnait « de vouloir transformer la Conférence en un Congrès européen pour la revision des traités »; il lui représenta qu'il serait « peu sage », pour une clause devenue « lettre morte », de fournir à tous les signataires de 1815 un prétexte à intervenir.

EN FAVEUR DE LA POLOGNE.

Napoléon désirait faire quelque chose pour ses deux nations favorites, la Pologne et l'Italie. Walewski implora pour la Pologne, sa patrie; Orloff répondit que le tsar avait des intentions généreuses, mais devait seul décider : toute ingérence aggraverait le sort des Polonais; Clarendon refusa d'introduire la question. L'Empereur demanda à Cavour de rédiger un mémoire sur ce qu'on pouvait faire pour l'Italie.

NEUTRALISATION DE LA MER NOIRE.

Le Congrès (ouvert le 25 février 1856) discuta d'abord les points de l'ultimatum. On fut d'accord à déclarer neutre la mer Noire; aucun

État ne devait y avoir ni marine de guerre, ni arsenal (sauf 10 navires de guerre légers pour la police). La flotte et le port de guerre russes étant détruits, le traité ne fit que reconnaître l'état de fait.

PROTECTION DES CHRÉTIENS.

La protection des chrétiens de l'empire ottoman fut réglée (plus tard) par un expédient. Les Puissances renoncèrent à exercer dans l'empire aucun droit de protection. Le sultan publia un édit (*hatti-humayoun*) accordant à ses sujets chrétiens les mêmes droits qu'aux autres, et le communiqua aux gouvernements qui déclarèrent « reconnaître la haute valeur de cette communication ». C'était, sans toucher au pouvoir souverain du sultan, permettre l'intervention officieuse.

NAVIGATION DU DANUBE.

Le Congrès nomma une commission de représentants des Puissances, avec pouvoir de faire les règlements sur la libre navigation du Danube et de fixer un droit à lever sur les navires pour couvrir les frais.

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

La question la plus débattue fut le sort de la Moldavie et de la Valachie. Napoléon, sympathique à la nation roumaine, proposait de les réunir en un seul État; les Russes soutinrent la proposition, les Anglais ne la combattirent pas : Victoria voyait dans une monarchie héréditaire une « barrière contre les intrigues russes ». Mais les gouvernements autrichien et ottoman s'y opposèrent. Une commission fut nommée pour aller organiser séparément les deux principautés, d'accord avec les représentants des populations, sous la garantie collective des puissances. La Russie céda à la Moldavie un morceau de la Bessarabie, de façon à mettre les bouches du Danube hors de l'empire russe.

CESSION A LA MOLDAVIE.

Ces discussions commencèrent à rapprocher la France de la Russie. Napoléon restait personnellement attaché à l'alliance anglaise, et en donnait l'assurance à Clarendon, qui le mettait en garde contre le « système de flatterie » des Russes; mais les ministres français ne partageaient pas ses sentiments; Hübner les trouvait « plus russes qu'Orloff ».

INTÉGRITÉ DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Après la discussion de l'*ultimatum*, le Congrès, sur la demande de Napoléon, décida d'inviter la Prusse à se faire représenter pour la revision du traité des Détroits de 1841 dont elle était signataire. Les Puissances déclarèrent garantir l'intégrité du territoire ottoman. Le sultan était pour la première fois admis dans le concert des États européens.

EFFETS DU TRAITÉ.

Tout étant réglé, le traité fut signé (28 mars) avec une plume arrachée à un aigle du Jardin des Plantes. Il ne contenait que les clauses relatives à la question d'Orient, réglée suivant le désir de l'opinion anglaise. Il mettait l'empire ottoman à l'abri de la Russie et supprimait toute puissance navale sur la mer Noire; il écartait la Russie du Danube en lui enlevant la rive nord du Delta et en rendant les principautés danubiennes autonomes sous la garantie de l'Europe; œuvre fragile dont trente ans plus tard il ne restait rien. La promesse du sultan à ses sujets chrétiens ne fut pas tenue, les peuples chrétiens devinrent autonomes;

la neutralité de la mer Noire fut abolie, la Russie reprit la Bessarabie; aucune des puissances garantes ne défendit « l'homme malade » contre la Russie; l'Angleterre elle-même s'appropria Chypre et l'Égypte : c'était ce que Nicolas proposait aux Anglais en 1853.

DÉSIRS DE NAPOLÉON.

Les résultats en Orient importaient peu à Napoléon. Il avait voulu le Congrès pour réaliser quelqu'un de ses rêves. Il ne put rien pour les Polonais; Orloff se déclara satisfait de n'avoir pas entendu en séance « prononcer le nom de la Pologne ». L'Italie était en meilleure position; les plénipotentiaires sardes siégeaient au Congrès malgré l'Autriche. Cavour (dans un mémoire du 21 janvier) précisa les demandes des Italiens : l'Autriche devait lever le séquestre sur les biens de ses sujets lombards émigrés et adoucir le régime du royaume Lombard-Vénitien, le roi de Naples changer son régime « qui scandalisait l'Europe », le pape donner à la Romagne une administration autonome. Mais l'impératrice désirait avoir le pape pour parrain de son fils né le 16 mars. « Cela a beaucoup gâté mon plan primitif », écrivit Cavour.

QUESTIONS PORTÉES AU CONGRÈS.

Pour amener le Congrès à s'occuper de l'Italie, Cavour, Walewski et Clarendon, le 18 mars, imaginèrent une « conversation » à partir d'un fait relatif à la question d'Orient. Napoléon proposa de profiter de ce que toutes les grandes Puissances avaient leurs représentants réunis pour régler les questions d'intérêt commun. Après la signature du traité, le Congrès continua donc à siéger. Il commença par formuler quatre règles du droit maritime international : 1° La course est abolie; 2° Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie; 3° La marchandise reste neutre sous le pavillon ennemi; 4° Le blocus n'est valable que s'il est effectif.

RÈGLES DU DROIT MARITIME.

Walewski introduisit la question d'Italie (8 avril) en proposant d'évacuer les ports de Grèce que les alliés avaient occupés pour empêcher les Grecs d'attaquer la Turquie. L'évacuation de la Grèce l'amena à parler de l'évacuation des États de l'Église. Clarendon était d'avis d'y établir un régime laïque. Les Autrichiens protestèrent : le Congrès n'avait à s'occuper que des affaires d'Orient. Cavour se plaignit de l'occupation de la Romagne par les Autrichiens; Hübner lui opposa l'occupation de Rome par les Français. Walewski, malgré l'Autriche, fit décider que le Congrès émettrait un vœu et que « l'échange des idées » serait consigné au protocole. Benedetti, chargé de le rédiger, supprima toute trace des discussions; il n'y resta que les vœux en quatre articles : la Grèce, l'évacuation des États de l'Église, les mesures de clémence en Italie, la répression des excès des journaux belges.

CONVENTION SECRÈTE.

Pour forcer la Russie à observer le traité, l'Angleterre, la France et l'Autriche, par une convention secrète (15 avril), s'engagèrent à considérer comme *casus belli* toute atteinte à l'empire turc et fixèrent le

chiffre des contingents. Napoléon révéla aussitôt la convention à Orloff, l'impératrice lui confia que l'Empereur avait refusé de préciser les cas qui constitueraient un *casus belli*. Mais, sur la dépêche qui lui en portait la nouvelle, le tsar, irrité que la France eût signé la convention, mit en note : « Cette conduite... n'est pas loyale et doit nous servir à mesurer le degré de confiance que Napoléon peut nous inspirer. »

EFFETS DE LA GUERRE.

De cette guerre où la France avait supporté la plus lourde charge, elle ne tirait aucun avantage direct. Tous les profits étaient pour Napoléon : il avait grandi sa position personnelle en Europe, fait admettre sa dynastie d'intrus dans le monde des familles souveraines, pris une influence qu'aucun souverain français n'avait eue depuis 1815, et préparé le terrain pour sa politique personnelle en Italie.

VIII. — LE RELÂCHEMENT DE L'ALLIANCE ANGLAISE

VISITES DE SOUVERAINS.

NAPOLÉON, avec l'amitié de la famille royale d'Angleterre, avait acquis la situation d'un souverain régulier. Les autres souverains vinrent à Paris le visiter. Le premier (mars 1854) avait été un petit prince allemand, Ernest de Saxe-Cobourg, frère du prince Albert. Puis vinrent le roi des Belges, le roi de Portugal, le prince Albert, tous trois des Cobourg (1854). Le roi de Sardaigne Victor-Emmanuel, allant à Berlin, s'arrêta à Paris (nov. 1855). Les autres attendirent la fin de la guerre : en 1856 et 1857 affluèrent les hôtes princiers, les rois de Wurtemberg et de Bavière, le grand-duc de Toscane, le prince Guillaume de Prusse, le grand-duc Constantin.

DÉSACCORD ENTRE NAPOLÉON ET SON PERSONNEL.

Napoléon commença à entretenir ses alliés de ses projets personnels sur l'Italie, dès 1854 le prince Albert, en 1856 l'ambassadeur anglais Cowley. Mais il ne trouvait pas d'auxiliaires sûrs dans son propre gouvernement. Son ministre des Affaires étrangères suivait la tradition conservatrice, favorable à la paix et au *statu quo*. Les ambassadeurs, hommes de la carrière, ennemis des révolutions et des sentiments nationaux, tenaient à sauvegarder le morcellement de l'Italie et de l'Allemagne contre le Piémont et la Prusse, l'intégrité de l'empire ottoman contre la Russie, protectrice des orthodoxes, rivale traditionnelle de la France catholique. Fould, représentant du monde des affaires, travaillait pour la paix. Les rares partisans d'une politique d'initiative poussaient en deux sens opposés : Persigny restait dévoué à l'alliance anglaise; Morny, envoyé en mission extraordinaire en Russie pour le couronnement d'Alexandre, en revenait acquis à l'alliance russe.

POLITIQUE SECRÈTE DE NAPOLÉON.

Napoléon savait qu'il ne pouvait compter sur ses représentants officiels pour exécuter ses ordres, ni même pour les tenir secrets; ils ne prenaient pas au sérieux ses idées et racontaient ce qu'ils savaient.

Les ministres ne tenaient même pas à le renseigner exactement. Le prince Albert en 1854 s'étonnait de lui voir lire avec soin les rapports de police alors qu'il se contentait d'extraits des dépêches de politique étrangère. Napoléon lui expliqua qu'il préférait recourir à des hommes de confiance qui le renseignaient directement : méthode dangereuse, mais nécessaire. N'ayant aucune confiance dans ses ministres, il jugeait plus sûr de causer avec les ambassadeurs étrangers et d'envoyer secrètement à l'étranger des hommes dévoués à sa politique. Pour les affaires d'Italie, il employait son cousin, son secrétaire privé, son médecin Conneau et ses amis italiens, Arese et Pepoli. Sachant que sa politique ne plaisait à aucune des grandes Puissances, il s'efforçait de la tenir cachée jusqu'au moment où il fallait la découvrir pour agir. Ne se sentant pas assez fort pour opérer contre le gré des grands États, il tâtait chaque gouvernement pour voir quelle aide il en pourrait tirer et, incertain sur ce que chacun consentirait à tolérer, il hésitait entre eux. Ces craintes et ces indécisions le faisaient s'arrêter, osciller, changer de route, comme un homme qui sur un terrain peu sûr tâtonne avant d'avancer; et cette attitude lui donnait un air de duplicité.

EXÉCUTION DU TRAITÉ.

L'hésitation commença avec l'exécution du traité de Paris. Le gouvernement russe tardait à démolir les forteresses et maintenait sur la mer Noire plus de dix navires de guerre. Il prétendait garder l'île des Serpents et la ville de Bolgrad, sur une lagune qui aboutit au Danube. Le gouvernement anglais envoya une escadre dans la mer Noire et invita la France à réclamer. Napoléon le soutint mollement; il préféra se rendre agréable au tsar, en proposant une conférence pour régler la question de frontière. Alexandre s'était abstenu de parler d'affaires à Morny, alléguant que l'expérience faite par son père lui enseignait le silence envers les diplomates; mais Morny rapportait de Russie l'impression que le tsar désirait une entente avec Napoléon en personne.

Le gouvernement anglais s'inquiéta; Persigny, ambassadeur à Londres, vint à Compiègne avertir que, si on voulait sauver l'alliance anglaise, il fallait soutenir l'Angleterre dans l'affaire de Bolgrad. Le cabinet anglais jugea plus prudent de refuser la conférence (11 nov.).

IX. — L'INTERVENTION FRANÇAISE DANS LA FORMATION DE LA ROUMANIE[1]

LA commission nommée par le Congrès pour organiser la Moldavie et la Valachie avait à décider le régime de gouvernement et le mode d'élection des deux *Divans* chargés « d'exprimer les vœux des

1. Damé, *Histoire de la Roumanie contemporaine*, 1900.

populations ». Les libéraux et la plupart des seigneurs roumains désiraient l'union des deux principautés sous un seul prince. Mais les pouvoirs des hospodars nommés pour sept ans expiraient en 1856, le sultan gardait le droit de nommer les gouverneurs provisoires, et les troupes autrichiennes occupaient encore le pays. Or le gouvernement turc avait protesté au Congrès contre l'union. et l'Autriche ne voulait pas d'une nation roumaine qui « aspirerait à un État indépendant embrassant la Bucovine et la partie roumaine de la Transylvanie ». Napoléon, indifférent à la question d'Orient, s'intéressa à la nation roumaine. La décision effective dépendait de la pression exercée sur le gouvernement turc par les ambassadeurs à Constantinople. Walewski prescrivit à l'ambassadeur français d'obtenir un système électoral qui fît des Divans une véritable représentation du peuple roumain. *CONFLIT SUR LE RÉGIME DE LA ROUMANIE.*

« L'Empereur tient extrêmement à cette union des deux principautés et veut que vous fassiez tous vos efforts pour arriver à ce résultat avec ou sans le consentement de la Porte.... Il ne renoncerait à son idée que si les Divans se prononçaient en sens contraire. L'Autriche nous contrecarrera de tous ses efforts, mais nous avons pour nous la Russie.... Nous avons posé en principe que l'occupation étrangère était un obstacle absolu à la libre expression des vœux des populations...; les Divans ne seront convoqués qu'après le retrait des troupes autrichiennes. »

Thouvenel, qui avait fait sa carrière en Orient, méprisait également tous les Orientaux, ce qu'il appelait « le fumier turc, le fumier grec, le fumier roumain ». Il redoutait l'unité roumaine comme un succès de la Russie rivale de la France. Il désapprouvait la politique de l'Empereur en Roumanie, qu'il s'expliquait par des combinaisons secrètes avec sa politique en Italie, « l'envie de régler sur le Pô les questions soulevées sur le Danube ». Mais, ayant reçu des instructions impératives, il les exécuta d'une façon qui lui acquit la faveur de Napoléon. *OPINIONS DE THOUVENEL.*

Le gouvernement turc, par une circulaire aux Puissances (31 juillet), affirma « les droits souverains du sultan sur les principautés », et repoussa « l'union demandée par une minorité ». D'accord avec l'Autriche, il nomma deux gouverneurs (*caïmacans*) décidés à intimider les partisans de l'unité : en Valachie Ghika, ancien hospodar vieilli et impopulaire, en Moldavie Balshe, intéressé à maintenir la séparation pour devenir hospodar. Balshe rétablit la censure et destitua les fonctionnaires patriotes. Il mourut en 1857 et fut remplacé par un Grec des îles, Vogoridès, qui ne parlait pas roumain. *MANŒUVRES TURQUES.*

Le gouvernement anglais combattait maintenant l'union comme dangereuse pour l'intégrité de l'empire ottoman ; l'ambassadeur anglais opérait d'accord avec l'autrichien contre l'ambassadeur de France, soutenu par ses collègues de Russie, de Prusse et de Sardaigne. Ce renver- *OPPOSITION DE L'ANGLETERRE.*

sement des rôles scandalisait le personnel français. A Paris, Walewski se lamentait sur la « crise » amenée par « cette malheureuse question des principautés ». Thouvenel, écrivant à un collègue (26 mars), se moquait du travail qu'on lui faisait faire. « Si le gouvernement anglais cesse de s'opposer à l'union, peut-être obtiendrons-nous notre joujou. Sinon le joujou se cassera et nous fera mal aux mains. »

ÉLECTIONS FRAUDULEUSES.

L'Autriche ayant retiré ses troupes (mars 1857), le gouvernement turc, sous la pression des ambassadeurs, publia le *firman* qui réglait le mode d'élection des Divans. Il divisa les électeurs en 6 classes : prélats, haut clergé, grands propriétaires, petits propriétaires, villes, paysans. Mais les caïmacans n'inscrivirent sur les listes qu'un très petit nombre de propriétaires, celui de Moldavie, 350 grands sur 2000 et 2264 petits sur 20000; il fit saisir les journaux et fermer les réunions des patriotes. Le consul français protesta, le consul autrichien approuva. L'élection donna la majorité aux adversaires de l'union.

INTERVENTION DES AMBASSADEURS.

Les ambassadeurs des États favorables à l'union, France, Russie, Prusse, Sardaigne, par une note identique, avertirent la Porte qu'ils avaient ordre de demander leurs passeports si l'élection n'était pas annulée. Il s'ensuivit une crise du gouvernement turc (31 juillet 1857). Le nouveau grand vizir suspendit la convocation du Divan de Moldavie. Cette intervention décida du sort de la Roumanie : la nation roumaine fut constituée (en 1858) suivant la volonté de Napoléon. Ce fut l'unique résultat durable de la guerre de Crimée.

X. — L'HÉSITATION ENTRE L'ALLIANCE ANGLAISE ET L'ALLIANCE RUSSE[1]

DANS l'exécution du traité de Paris, la France avait opéré d'accord avec la Russie contre l'Angleterre et l'empire ottoman. Napoléon avait mécontenté le gouvernement anglais et s'était rapproché du tsar; il allait désormais osciller entre les deux. Obligé d'ajourner ses projets sur l'Italie, il s'occupa de se concilier l'Allemagne et la Russie.

CONFLIT ENTRE LE ROI DE PRUSSE ET LA SUISSE SUR NEUCHATEL.

Il venait d'avoir l'occasion de rendre au roi de Prusse un service personnel. La principauté de Neuchâtel, appartenant au roi de Prusse, était depuis 1815 devenue un canton de la Confédération suisse. La réorganisation de la Suisse en État fédéral mit fin à cette contradiction en 1848 : Neuchâtel fut déclaré république. Le roi de Prusse, par haine des radicaux et par attachement à « son cher petit peuple du Jura », s'obstinait à ignorer ce changement. Pour lui être agréable, les Puissances avaient signé en 1852 un protocole qui reconnaissait ses droits

1. S. Goriaïnow, *L'alliance franco-russe* (d'après les Archives secrètes de Russie). (Revue de Paris, 6 janv. 1912.)

de souverain; pure manifestation, car la France, seule voisine du canton, refusait d'intervenir par les armes. En 1856, une bande de royalistes de Neuchâtel s'empara par surprise du château; elle fut bientôt capturée par les troupes fédérales. Le roi de Prusse réclama la mise en liberté de ses sujets fidèles et, sur le refus de la Suisse, demanda à la France un passage pour ses troupes. Napoléon réunit à Paris une conférence qui fit relâcher les prisonniers et obtint du roi la renonciation à sa souveraineté illusoire. C'est alors que l'envoyé prussien Bismarck prit contact avec Napoléon, qui lui parla de l'Italie. Cette intervention valut à Napoléon l'appui de la Prusse à Constantinople et des relations plus cordiales avec les princes allemands; le prince royal Guillaume vint à Paris, le prince Napoléon fit une visite à Berlin.

RAPPROCHEMENT AVEC LA PRUSSE.

Napoléon essaya d'entrer en relations personnelles avec Alexandre par une lettre de nouvelle année (1857); « autant j'ai été franc et fidèle à l'Angleterre, autant je le serai à Votre Majesté si, de grands événements survenant en Europe, l'intérêt de nos deux pays nous permettait de combattre ensemble ». Le nouveau ministre des Affaires étrangères, Gortschakoff, fit répondre (28 janvier): « Une entente sincère entre la France et la Russie est le meilleur gage du *repos du monde* », et parla du « respect des transactions ». Gortschakoff faisait remarquer au tsar qu'il avait évité les mots de « dynastie » et de « remaniements ». Napoléon parlait combat, Alexandre répondait paix et traité.

ÉCHANGE DE LETTRES AVEC LE TSAR.

Le grand-duc Constantin, envoyé à Paris, eut une conversation avec Napoléon, qui lui exprima ses désirs secrets. Le gouvernement anglais s'inquiéta. Pour le rassurer, Napoléon, à ses félicitations sur le mariage de la princesse Victoria avec le prince Frédéric de Prusse, joignit le regret qu'on attachât en Angleterre à la visite de Constantin « un sens qu'elle n'a pas ». Mais Clarendon engagea Albert (18 mai) à « surveiller étroitement l'Empereur », qui désirait « s'immortaliser par un remaniement de l'Europe ». Persigny, inquiet pour l'alliance, fit des confidences à Clarendon, lui parla des « utopies de l'Empereur », et proposa une visite pour dissiper les mésintelligences.

MISSION DU GRAND-DUC CONSTANTIN.

Victoria accepta « dans l'intérêt de l'État », en exprimant la crainte que l'Empereur ne s'en retournât désappointé. La réception de l'Empereur et de l'impératrice dans la villa royale d'Osborn (juil. 1857) montra combien l'intimité s'était refroidie. Napoléon parla du désaccord sur la Roumanie; il se dit peiné qu'on l'accusât de trahir l'alliance chaque fois qu'il soutenait une opinion personnelle. Albert lui demanda s'il était vraiment attaché à l'intégrité de l'empire ottoman qui pour les Anglais était le but de l'alliance : la Russie travaillait à le démembrer en petits États, et, depuis la paix, elle avait fait d'immenses progrès. Napoléon avoua n'avoir aucune sympathie pour les Turcs; il

VISITE DE NAPOLÉON EN ANGLETERRE.

confia son désir de réviser les traités de 1815 et son rêve de partager les pays musulmans sur la Méditerranée. (Il n'est pas prouvé qu'il ait parlé d'annexer la Belgique et d'agrandir la Prusse.)

ACCORD SUR LA MOLDAVIE.

Les souverains tinrent avec leurs ministres une conférence où l'on régla l'affaire de Moldavie. Le gouvernement anglais consentit à appuyer la France pour faire casser l'élection; la France en échange renonça à demander un prince unique. La Porte, contrainte par cet accord, annula l'élection. Les élections, faites sur de nouvelles listes, donnèrent une majorité énorme aux partisans de l'union. Le Divan de Moldavie (ouvert le 4 oct. 1857), par 81 voix contre 2, vota une motion qui exprimait ses vœux : union de la Roumanie sous un prince héréditaire étranger, assemblée unique, neutralité, garantie collective. Le Divan de Valachie (ouvert le 11 oct.) vota une motion identique. La Russie proposa de sanctionner ces demandes; Napoléon, lié par l'engagement pris à Osborn, refusa. La décision fut remise à une conférence des ambassadeurs tenue à Paris en mai 1858, qui, après deux mois de discussion, aboutit à un compromis (convention du 19 août) : les principautés, mises sous la garantie collective des puissances, devaient former deux États avec deux hospodars élus à vie, deux assemblées, deux drapeaux, mais avec les mêmes lois, la même Cour de cassation, le même système de milice. Les Roumains allaient bientôt tourner l'obstacle à leur unité en élisant le même prince.

CONVENTION DE PARIS.

ENTREVUE DE NAPOLÉON AVEC ALEXANDRE.

Napoléon désirait une entrevue personnelle avec Alexandre; le roi de Wurtemberg, parent de tous deux, les invita ensemble à Stuttgart. Chacun vint avec son premier ministre; Napoléon comptait amener l'impératrice, mais la tsarine, pour éviter de la voir, laissa sans réponse trois dépêches du roi, et arriva quand l'impératrice eut renoncé à venir.

PROJETS D'ACCORD.

Dans l'entrevue du 26 septembre, Gortschakoff et Walewski rédigèrent trois projets d'accord qui différaient surtout par une phrase relative au cas où « les traités de 1815 devraient être révisés ». Aucun ne fut signé (Napoléon a dit plus tard qu'il avait refusé « pour ne pas rapetisser un tel événement »); Gortschakoff résuma les points où l'accord s'était fait. Aucun des deux empires ne prendrait part à une coalition dirigée contre l'autre. Ils opéreraient d'accord en Orient et se concerteraient en cas de dissolution de la Turquie. Le 28, les deux souverains déjeunèrent ensemble sans leur suite, causèrent durant deux heures et se séparèrent très satisfaits. Rentré à Paris, Walewski fit communiquer à Gortschakoff la circulaire qui enjoignait aux consuls français en Orient de marcher d'accord avec les consuls russes.

CIRCULAIRE AUX CONSULS FRANÇAIS

POLITIQUE CONTRADICTOIRE DE NAPOLÉON.

Le monde diplomatique eut l'impression que l'Empereur avait fait un pas vers la Russie. Mais la politique de Napoléon était paralysée par une contradiction irréductible entre ses différents désirs. Il tenait à

garder l'alliance anglaise qui lui avait donné en Europe une place inespérée, — mais il savait par le prince Albert que l'Angleterre ne tolérerait pas une alliance russe. Il recherchait avec la Russie en Orient un accord qui mettait l'Angleterre en défiance, — sans vouloir aller jusqu'à la concession indispensable pour obtenir une entente vraiment cordiale avec le tsar, la revision du traité de 1856. Dans sa lettre de jour de l'an (de 1858) au tsar, il appelait de ses vœux le jour où, « *sans se brouiller avec l'Angleterre* », il pourrait « marcher côte à côte vers un but élevé et civilisateur ». Alexandre mettait en note : « Voilà l'anicroche ». Napoléon désirait l'aide de la Russie pour réviser les traités de 1815. Le tsar offrait son alliance, mais défensive seulement, pour garantir la France contre une coalition : la rédaction russe du projet de Stuttgart ne disait rien des traités de 1815.

XI. — LES CONSÉQUENCES DE L'ATTENTAT D'ORSINI

INACTION EN ITALIE.

EN Italie, le gouvernement autrichien, pour calmer le mécontentement national, signalé au Congrès de Paris remplaçait le vice-roi de Lombardie-Vénétie, Radetsky, odieux aux Italiens, par l'archiduc Maximilien, accordait une amnistie politique, levait le séquestre sur les biens des émigrés lombards, retirait ses garnisons de Parme et de Modène (1857). Napoléon ne faisait plus d'opposition à l'Autriche. Il n'osait intervenir que dans le royaume de Naples, et d'accord avec l'Angleterre : après des représentations sur le traitement des prisonniers politiques, les deux États retiraient leurs envoyés.

LA SOCIÉTÉ NATIONALE.

Ce fut le gouvernement sarde qui obligea l'Europe à s'occuper de l'Italie. Les républicains italiens, Manin, dictateur de Venise en 1848, Garibaldi, défenseur de Rome en 1849, La Farina, Sicilien, déclarèrent se rallier au roi de Sardaigne s'il faisait l'unité; ils fondèrent une *Société nationale* ouverte à tous les Italiens (1857); Cavour la soutint en secret et encouragea une souscription pour fournir des canons à la place forte d'Alexandrie. Le gouvernement autrichien demanda des explications; sur le refus du roi il rompit les relations (mars 1857).

HOSTILITÉ DES RÉPUBLICAINS.

Les républicains italiens reprochaient à Napoléon d'avoir manqué à son serment de délivrer l'Italie. Ce fut un partisan de Mazzini, un membre de l'Assemblée romaine de 1849, Orsini, qui tenta de le tuer. Cet attentat eut des effets imprévus et contradictoires.

MESURES DES ÉTATS LIBÉRAUX.

Le premier fut la colère de Napoléon contre tous les pays qui donnaient asile aux réfugiés et laissaient publier des journaux hostiles à l'Empire. Il fit adresser des réclamations aux quatre États libéraux voisins de la France. Les trois petits États, intimidés, cédèrent. La Suisse

expulsa quelques réfugiés. La Belgique poursuivit trois journaux, chassa des proscrits français et adopta une loi sur les offenses contre un chef d'État. En Sardaigne, Cavour refusa de violer la constitution en supprimant des journaux par décret, mais il fit voter une loi contre les attaques à un souverain étranger. Napoléon, d'abord irrité du refus, fut calmé par une lettre de Victor-Emmanuel, et dit au porteur : « Votre roi est un brave. » En Angleterre, Palmerston présenta un projet de loi qui permettait de condamner les complices d'un crime commis à l'étranger. Mais l'opinion anglaise fut blessée par la lettre de Walewski, qui demandait « une garantie de sécurité qu'aucun État ne saurait refuser à un État voisin et que nous sommes autorisés à attendre d'un allié ». Elle s'exaspéra quand parurent au *Moniteur* les adresses à l'Empereur (22-31 janv.), où l'Angleterre était qualifiée de « repaire » (voir livre IV, chap. IV). La Chambre rejeta le projet de loi, Palmerston donna sa démission. Un réfugié français, accusé d'avoir aidé Orsini, fut acquitté; Persigny, exaspéré, menaça de la guerre.

IRRITATION EN ANGLETERRE.

RETOUR A L'ENTENTE.

Napoléon, revenu au calme, chargea l'ambassadeur Cowley d'expliquer qu'il n'avait jamais songé à dicter les mesures du gouvernement de Londres et qu'il s'en rapportait à la loyauté du peuple anglais (8 mars). Persigny, mécontent, démissionna. Napoléon nomma à sa place Pélissier, compagnon d'armes des Anglais en Crimée. Victoria, heureuse de cet « hommage à l'armée et à l'alliance », vint en France en signe de bon accord et fut reçue sur la flotte à Cherbourg. Mais elle sentit la cordialité diminuée, et eut l'impression que l'Angleterre pour la première fois allait être « dépassée par le nombre des navires français »; l'Angleterre augmenta sa marine.

VISITE DE VICTORIA.

NAPOLÉON CHANGE DE POLITIQUE.

La Conférence sur la Roumanie, où les représentants de la Russie et de la France marchèrent d'accord, relâcha encore l'entente. Napoléon, comprenant qu'il n'obtiendrait contre les traités de 1815 ni l'alliance de l'Angleterre ni celle de la Russie, se décida à faire seul sa politique personnelle. La période des alliances finissait, on entrait dans une période d'action.

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE COLONIALE[1]

I. LE RÉGIME ANTÉRIEUR A 1848 ET L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE. — II. LE RÉGIME IMPÉRIAL JUSQU'A 1858. — III. LES ESSAIS EN ALGÉRIE. — IV. LA CRÉATION DE LA COLONIE DU SÉNÉGAL. — V. L'ENTRÉE EN RELATIONS POLITIQUES AVEC L'EXTRÊME-ORIENT.

I. — LE RÉGIME ANTÉRIEUR A 1848 ET L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

LES COLONIES EN 1848.

LES possessions de la France hors d'Europe (si l'on excepte l'Algérie dont la conquête s'achevait) se réduisaient en 1848, comme en 1815, aux débris de l'empire colonial détruit par l'Angleterre, petites colonies éparses dans le monde entier : en Amérique, deux petites Antilles, la Martinique et la Guadeloupe, deux îlots, Saint-Pierre et Miquelon, simples stations de pêche, et un morceau de la Guyane, désert et inexploré, — dans l'Océan Indien, les anciennes possessions de la compagnie des Indes, l'île Bourbon et trois petites îles, dans l'Inde cinq comptoirs dont un seul, Pondichéry, était une ville, — sur la côte occidentale de l'Afrique, des postes de commerce ou anciens (Saint-Louis et Gorée), ou rétablis (Assinie et Grand-Bassam en Guinée), ou nouveaux (au Gabon), — dans l'Océan Pacifique, le protectorat récent du petit archipel dépendant de Tahiti et l'archipel des Marquises. La population totale, évaluée à 659 000 habitants (en 1854). était presque toute concentrée dans les deux Antilles (263 000), Bourbon (129 000) et l'Inde (206 000), et composée en très grande partie d'indigènes ou de gens de couleur.

1. SOURCES. — *Notices sur les colonies françaises*, publication officielle en deux édit. 1° en 1858 par E. Roy. 2° en 1866 par ordre de Chasseloup-Laubat. — Revue coloniale, 1843-58. Revue algérienne et coloniale, 1859-61.
TRAVAUX. — Bouet-Willaumez, *Les colonies de la France* (Revue des Deux Mondes, 1852) donne un tableau de l'empire colonial français au début de la période. — G. Duval, *Les colonies et la politique coloniale de la France*, 1884, ouvrage capital.

POPULATION DES ANCIENNES COLONIES.

Les anciennes colonies, pays de langue française et de droit français, avaient une population de Français et d'esclaves nègres, hétérogène, mais unifiée par l'esclavage qui avait imposé aux noirs la langue et les coutumes des blancs. L'esclavage y avait dégradé les nègres et constitué une société aristocratique. Les *créoles* blancs, propriétaires des plantations et des maisons de commerce, formaient la classe supérieure; les esclaves noirs formaient la masse des cultivateurs; les nègres affranchis et les métis (gens de couleur), tenus à l'écart de la « société », fournissaient les artisans et les petits marchands. — L'île Bourbon, outre les planteurs et leurs esclaves, établis au bord de la mer, avait dans la montagne une population de « petits blancs » pauvres. — La Guyane n'avait qu'une ville, deux villages et 300 *habitations* dispersées, avec une population de 1 000 blancs, moins de 5 000 gens de couleur, 12 000 esclaves.

CULTURE DE LA CANNE A SUCRE.

Ces colonies avaient abandonné, non seulement la culture des « vivres », mais les anciennes cultures coloniales, le café (renommée ancienne de Bourbon et de la Martinique), le cacao, le girofle. Elles ne cultivaient plus guère que la canne à sucre destinée à la production du sucre et du rhum : culture à bras, avec des instruments primitifs, sans charrue et sans engrais. La *plantation* était un grand domaine que le propriétaire faisait cultiver par des nègres esclaves; la fabrication se faisait sur le domaine, dans des chaudières à découvert.

INDIGÈNES NON ASSIMILÉS.

Dans les colonies de l'Inde et de l'Afrique, les indigènes gardaient leur langue, leur religion, leur droit, qui les empêchaient de s'assimiler aux Français. La population très dense de l'Inde française se composait d'Hindous cultivateurs, qui produisaient de quoi se nourrir et quelques articles de vente, l'indigo, la noix de coco. Les nègres des côtes d'Afrique formaient des tribus barbares; les blancs, très peu nombreux, venus pour le commerce, restaient étrangers à la population.

PACTE COLONIAL.

Le commerce entre la France et les colonies était réglé par « le pacte colonial ». Les colons devaient ne vendre leurs produits agricoles qu'en France et n'acheter que des produits d'industrie français; en compensation, le marché français était réservé à leurs denrées coloniales. Mais leur droit exclusif de fournir le sucre à la métropole était rendu illusoire par la fabrication du sucre de betterave, et la douane française frappait leurs produits de droits très élevés, équivalents à leur valeur.

RÉGIME DISCRÉTIONNAIRE.

Le régime politique était le pouvoir discrétionnaire de la métropole. Chaque colonie avait son budget local, distinct depuis 1841 des dépenses d'intérêt général, mais préparé par un fonctionnaire. Les vieilles colonies seules avaient un conseil colonial, mais sans pouvoir réel; les colons n'avaient pas de représentants élus. La loi leur était envoyée de France sous forme d'*ordonnance*, l'autorité réelle était le gouverneur.

Le ministre de la Marine, de qui les colonies dépendaient, nommait gouverneurs des officiers de marine, habitués par la discipline cruelle des navires à des allures hautaines et des procédés autoritaires, qui ne voyaient dans leur fonction qu'un poste de passage.

GOUVERNEURS OFFICIERS DE MARINE.

La Révolution de 1848 bouleversa la vie des colonies. Le Gouvernement provisoire abolit l'esclavage (4 mars) et nomma une commission dirigée par un Alsacien philanthrope, Schœlcher, pour « régler l'application » du principe; en attendant, il interdit les peines corporelles. Le décret du 27 avril déclara libres tous les esclaves, et ordonna de relâcher les esclaves condamnés pour des faits autres que des délits; l'Assemblée devait fixer l'indemnité due aux propriétaires d'esclaves.

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE.

La nouvelle consterna les créoles; aux Antilles, les nègres subitement affranchis s'agitèrent, incendièrent des habitations et massacrèrent des blancs; la Guadeloupe fut mise en état de siège. Le calme se rétablit vite. En 1849, l'Assemblée fixa l'indemnité à des chiffres partout inférieurs à la valeur des esclaves, 430 francs à la Martinique, 470 à la Guadeloupe, 618 en Guyane, 705 à la Réunion (nom républicain de Bourbon). Le total fut réglé à 126 millions, dont 120 payés en rentes 5 p. 100. Ce fut une crise violente dans les colonies à sucre. Les noirs affranchis ne voulurent pas continuer un travail qui leur rappelait l'esclavage. Les propriétaires cherchèrent à se procurer la main-d'œuvre par des procédés différents.

TROUBLES EN 1848.

INDEMNITÉS FAIBLES.

A la Réunion, le commissaire de la République obtint des nègres de travailler à titre d'*engagés* pour deux ans moyennant un salaire débattu, avec le droit de choisir leur employeur; beaucoup en profitèrent pour quitter leur ancien maître. Au terme de l'engagement, la plupart partirent pour aller faire du petit commerce dans les villes ou vivre sans travail régulier en grapillant. Des 60 000 esclaves, un quart seulement resta sur les *habitations* (domaines). Les autorités rétablirent le travail forcé par un détour légal, en assimilant l'affranchi sans domicile à un vagabond, et en lui imposant un engagement constaté par un livret (suivant le système appliqué alors aux ouvriers de France). Les noirs se défendirent en contractant un engagement fictif ou en s'enfuyant. Les propriétaires se refusèrent à discuter le salaire avec d'anciens esclaves, et après 1851 ils renoncèrent à employer des noirs.

LES ENGAGÉS A LA RÉUNION.

En Guyane, l'esclavage fut prolongé par un travail forcé de douze ans sans salaire sous des titres révolutionnaires, « organisation du travail », « partage des bénéfices », sans époques de paiement. Le salaire ne fut autorisé que sous forme d'engagement d'un an. Aussi les nègres gardèrent-ils la crainte de voir rétablir l'esclavage.

LE TRAVAIL EN GUYANE.

LE SALAIRE AUX ANTILLES.

Aux Antilles, les planteurs, pour retenir les noirs, se résignèrent à leur offrir un salaire. Les nègres se détachèrent peu à peu des domaines et formèrent des villages.

CRISE SUCRIÈRE.

L'abolition de l'esclavage fit tomber la production du sucre de 33 millions de kilos à 10 millions en 1848, moins de 12 millions en 1851. Le total des importations tomba de 21 millions en 1847 à 12 en 1848. Les banques, obligées de rembourser leurs billets, ne trouvaient plus de numéraire, les propriétaires ruinés furent forcés de vendre leurs domaines; à la Réunion la propriété se concentra.

II. — LE RÉGIME IMPÉRIAL JUSQU'A 1858

La Constituante, posant en principe l'égalité des colonies et de l'Algérie, leur donnait une part de représentation dans l'Assemblée; la Constitution de 1852 la leur retira et conféra au Sénat le pouvoir de régler leur condition. Pour les affaires communes, fut créé (1852) un « Comité consultatif » formé de membres nommés par le gouvernement et de délégués des trois conseils coloniaux. Le sénatus-consulte de 1854 divisa les affaires en deux catégories, réglées les unes par des lois, les autres par des décrets. Un décret (26 sept. 1855) répartit les dépenses : au budget de la colonie les travaux publics, les constructions, les frais d'administration et d'enseignement, au budget de l'État les dépenses de souveraineté et de protection. « Chaque colonie, disait le décret, a acquis son individualité financière. » Mais ce budget local continuait à être dressé par les fonctionnaires de l'État.

COLONIE PÉNITENTIAIRE A LA GUYANE.

Le gouvernement voulut, à l'exemple de l'Angleterre, utiliser les colonies pour débarrasser la métropole de ses condamnés et régénérer les criminels par une vie nouvelle; Napoléon s'intéressait à cette expérience humanitaire. Les bagnes des ports de guerre furent abolis et, sur le rapport du ministre de la Marine, la Guyane fut choisie pour colonie pénitentiaire (1852); les forçats furent installés d'abord en pleine mer aux îles du Salut, puis sur le continent. Le pays fut divisé en 14 quartiers, soumis chacun à un commissaire commandant. Le gouverneur reçut un pouvoir discrétionnaire et le droit de fixer seul l'impôt. Cet afflux de forçats et de surveillants transforma la colonie.

PROJET EN NOUVELLE-CALÉDONIE.

Napoléon, invoquant les « vues du gouvernement sur le régime pénitentiaire », voulut créer une nouvelle colonie pénale en Océanie; il ordonna (1853) d'occuper la Nouvelle-Calédonie, où des missionnaires français étaient établis parmi les indigènes, et qui pouvait servir de relâche aux navires de guerre dans l'Océan Pacifique. Un commandant de guerre en prit possession au nom de la France (1854).

CULTURE PAR LES ENGAGÉS.

Les anciennes colonies se relevèrent de la crise en remplaçant les nègres par des « engagés » venus des trois régions où les travailleurs étaient à bas prix, la Chine du Sud, l'Inde, la Côte occidentale d'Afrique. Mais le gouvernement anglais représenta que l'engagement de nègres soi-disant libres en Afrique devenait un moyen détourné de rétablir la traite. Les planteurs trouvèrent les Chinois trop difficiles à commander; ils prirent de préférence des *coolies* hindous recrutés dans l'Inde française. Karikal fut le centre où l'on engageait les travailleurs pour la Réunion, voisine de l'Inde, où, en 1858, on comptait 130 000 engagés et seulement 15 000 travailleurs noirs.

PRODUCTION DU SUCRE.

La production du sucre se releva après 1851 : elle dépassait en 1858 le chiffre antérieur à l'abolition de l'esclavage, et la culture s'était améliorée, par l'emploi du guano. La fabrication du sucre se perfectionna par le renouvellement des chaudières, surtout après la hausse de prix du sucre de 1857.

III. — LES ESSAIS EN ALGÉRIE [1]

POPULATION EN 1848.

LA France avait en 1847 achevé de briser en Algérie la résistance arabe; elle était maîtresse des villes peuplées de Maures et de Juifs, des vallées et des plateaux habités par les Arabes, nomades et cavaliers vivant de leurs troupeaux, demeurant sous des tentes ou des *gourbis*. Elle n'avait soumis encore ni les Kabyles des montagnes, cultivateurs sédentaires groupés dans des villages fortifiés, ni les tribus nomades du désert, ni les populations entassées dans d'étroites enceintes (*Ksour*) au milieu des oasis de palmiers. Les colons européens n'occupaient guère que les environs des villes et quelques vallées fertiles et malsaines. Cette population de 109 000 âmes (dont 47 000 Français) en 1846 ne paraissait pas encore acclimatée; elle avait une faible proportion de femmes (38 p. 100), et une mortalité beaucoup plus forte que le taux des naissances (1 416 contre 1 000 de 1841 à 1850).

RÉGIME MILITAIRE.

Le pays, resté sous le régime militaire, était divisé en circonscriptions, administrées par un officier assisté d'un bureau militaire. Les trois *provinces*, Alger, Oran, Constantine, avaient chacune un général de division, la *subdivision* un général de brigade, le *cercle* un bureau chargé de renseigner surtout sur l'état de l'ennemi. On venait de classer les communes en 3 catégories suivant la nature de la population, *civile* (où les colons étaient nombreux), *mixte*, *arabe*.

1. Voir la bibliographie relative à l'Algérie, tome VII, livre V, chap. I. Les principaux instruments de travail sont : Playfair, *Bibliography of Algeria*, 1887; la Revue africaine, organe de la Société historique algérienne, depuis 1856. Le meilleur exposé d'ensemble est M. Wahl, *L'Algérie*, 5ᵉ éd. revue par A. Bernard, 1908, qui donne une bibliographie choisie. Pour les opérations militaires, Cam. Rousset, *La conquête de l'Algérie, 1841-57*, 2 vol. 1889.

ASSIMIL… A LA FR…

La Révolution de 48 eut d'abord pour effet de donner aux colons les droits des citoyens français; ils devinrent électeurs et élurent des représentants à l'Assemblée. L'Algérie, assimilée à la France, fut divisée en 3 *départements* et en *arrondissements*; elle eut des préfets et des sous-préfets civils, des conseils généraux et municipaux élus et des maires. On essaya de la peupler en y envoyant les ouvriers sans travail de Paris dont on espérait faire des colons. L'Assemblée vota 50 millions pour créer des *centres* : chaque famille recevait gratuitement une maison, une terre (de 2 à 12 hectares), des instruments, des semences, et des vivres et des secours jusqu'à la mise en rapport. On créa 52 villages, mais beaucoup de ces colons improvisés renoncèrent et repartirent. Une commission d'enquête rapporta qu'avec une dépense de 27 millions on avait établi 21 000 habitants, dont il ne restait que 10 000; l'impression fut celle d'un échec.

ESSAI… COLON…

CONQUÊTE DES OASIS.

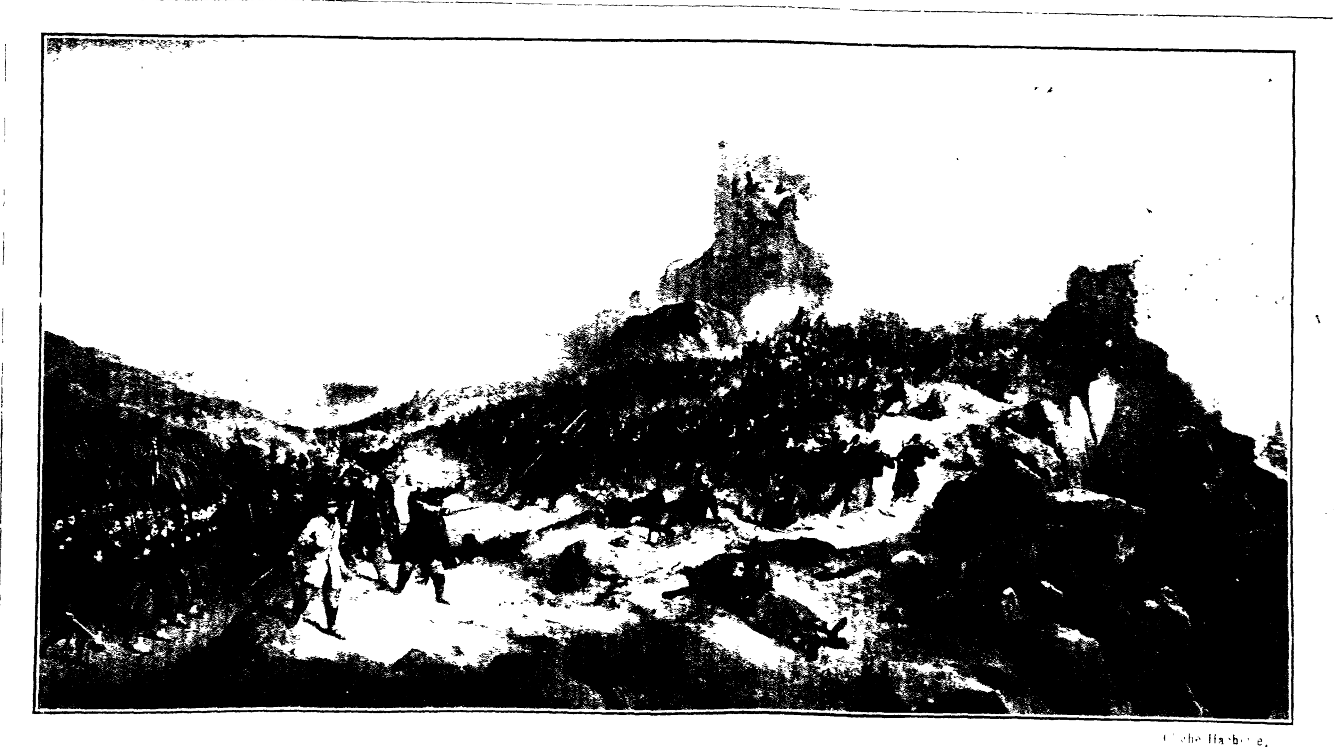
Les militaires, poussant la conquête, occupèrent les oasis les plus voisines. L'épisode le plus frappant fut le siège de l'oasis de Zaatcha, qui exigea 8 000 hommes et dura 50 jours (oct.-nov. 1849). On soumit sans combat l'oasis de Mzab et ses cinq villes, habitées par des musulmans hérétiques qui s'en allaient au loin faire le petit commerce dans les villes d'Algérie. Le gouvernement voulait soumettre aussi les Kabyles des montagnes; l'Assemblée refusa les crédits. Il obtint une expédition en Petite-Kabylie, qui servit à procurer à Saint-Arnaud le grade dont il avait besoin pour devenir ministre de la Guerre (1851).

RETOUR AU RÉGIME MILITAIRE.

En 1852, l'Algérie, privée de représentants, fut placée sous le régime spécial des sénatus-consultes et remise sous l'autorité militaire. Les opérations continuaient contre les tribus indépendantes; du côté du désert, Laghouat fut pris d'assaut (1852); on soumit Ouargla, puis Touggourt et les oasis de l'oued Rhir (1854). La domination française atteignait le Sahara et forçait à la paix les tribus nomades.

SOUMISSION DE LA GRANDE-KABYLIE.

Dans les montagnes du nord-est, le gouverneur Randon prépara la conquête du massif de la Grande-Kabylie. Il employa les soldats à faire des routes pour rendre le pays praticable aux convois; travail très dur dans des montagnes abruptes, gêné par les tourmentes de neige de l'hiver et les attaques des Kabyles. Enfin, en 1857, une armée de 35 000 hommes cerna tout le massif, écrasa une à une les tribus, captura la prophétesse Fathma qui excitait à la résistance, et força les chefs à demander l'*aman* (pardon). Ils se soumirent à la France et payèrent une contribution de guerre; on promit de leur laisser leurs institutions, leurs assemblées et leurs chefs. Pour assurer la soumission, fut fondé au milieu des montagnes Fort-Napoléon (aujourd'hui Fort-National). Alors fut achevée la conquête de l'Algérie.



Cliché Hachette.

PRISE DE LAGHOUAT, 4 DÉCEMBRE 1852

Tableau de Beaucé, salon de 1853. L'artillerie a ouvert une brèche entre la tour centrale du Marabout de Laghouat (la plus élevée) et la tour de droite. **Deux bataillons de zouaves** *s'élancent, avec des travailleurs et des porteurs d'échelles. Le général Pélissier (à gauche) s'avance à la tête d'un bataillon de soutien. — Musée de Versailles, n° 1913.*

« CANTONNEMENT » DES ARABES.

On crut pouvoir transformer les Arabes en une population agricole en les amenant par l'exemple à renoncer à la vie sous la tente et à la pâture nomade qui exige de grands espaces, pour se fixer dans des maisons et cultiver la terre. On décida (1851) de procéder au « cantonnement »; le droit de jouissance de la tribu sur tout son territoire serait remplacé par un droit de propriété collective limité à l'étendue de terre réputée nécessaire à ses besoins; le reste servirait à établir des colons européens. Ce partage exigeait des opérations compliquées. En attendant, le gouvernement continua à créer des villages de colons (65 de 1851 à 1858), en réservant les terres à des cultivateurs pourvus de quelques ressources. Une « Compagnie genevoise » reçut des terres près de Sétif qu'elle s'engagea à distribuer entre des colons (1853); mais on s'aperçut que la majeure partie avait été laissée en pâturages ou louée à des indigènes.

ACCROISSEMENT DES CULTURES.

Le régime douanier arrêtait le commerce algérien; on décida (1851) d'admettre en franchise les principales productions naturelles de l'Algérie. Le total des exportations doubla en un an. La surface cultivée en céréales était évaluée dès 1854 à 750 000 hectares, en 1861 à plus de deux millions. On entreprit la culture de la vigne, qui après 1854 commença à faire reculer la vieille culture de l'olivier.

ACCLIMATATION DE LA POPULATION EUROPÉENNE.

La population européenne s'acclimatait. En 1853 encore un rapport officiel disait : « L'expérience prouve malheureusement que le climat dévore aujourd'hui plus qu'il ne produit. » De 1856 à 1862 commença l'excédent des naissances sur les décès. La population européenne atteignit 169 000 âmes en 1856, 205 000 en 1861; la population indigène augmentait beaucoup moins vite. La colonie était définitivement fondée.

IV. — LA CRÉATION DE LA COLONIE DU SÉNÉGAL[1]

POSTES ÉPARS.

En 1848 la France n'avait en Afrique occidentale que des postes de commerce isolés : le chef-lieu Saint-Louis dans une île de l'estuaire du Sénégal, — l'îlot de Gorée, — le long du fleuve trois petites stations, la plus éloignée, Bakel, à 760 kilomètres de Saint-Louis, consistant en une enceinte autour d'un dépôt de marchandises, — un poste au sud sur la Cazamance, le tout habité par 17 000 indigènes et une population flottante de quelques centaines de blancs, fonctionnaires, soldats, commerçants. Le climat torride empêchant de fonder des familles européennes, les Français avaient contracté des unions avec des filles de chefs noirs. Les mulâtres nés de ces unions formaient la classe supérieure, appelée *les habitants*, où se recrutaient les intermédiaires nécessaires au commerce qui allaient chercher les produits dans l'intérieur du pays

LES « HABITANTS » MULÂTRES.

1. *Annales sénégalaises 1854-85*, 1885. P. Cultru, *Histoire du Sénégal*, 1910, donne une bibliographie et un exposé complet.

... amenaient dans les postes français. Le préjugé contre les gens de ...ur, né dans les colonies à esclaves nègres, n'existait pas au ...gal, où les métis étaient gens de race noble.

COMMERCE.

Le commerce, consistant surtout en gomme arabique et (depuis 1844) ...rachides, ne se montait qu'à 25 millions; dans les postes où les ...rchands français allaient prendre leurs marchandises, ils devaient ...yer aux chefs maures une redevance appelée « coutumes ».

PEUPLES GUERRIERS DE LA RÉGION.

De tous côtés les établissements français étaient entourés de ...euples guerriers. Au nord, les Maures, musulmans, cavaliers pillards, formaient trois grandes tribus sur la rive droite du Sénégal, au bord du désert. — Au sud du fleuve, les nègres cultivateurs, de religion fétichiste, étaient divisés en très petits peuples sous des chefs indigènes. — Au nord-est, l'invasion des Peulhs, musulmans de race blanche, vivant de leurs troupeaux, commençait à entamer les populations noires. — Les Toucouleurs, métis de Peulhs et de nègres, formaient un peuple qu'un prophète musulman, El Hadj Omar, venait de réunir en un empire belliqueux dans les montagnes du Foutah et sur le Haut Sénégal.

SUPPRESSION DE LA « COUTUME ».

Les commerçants français envoyèrent au gouvernement des pétitions pour proposer de transformer les redevances en un droit fixe et de remplacer deux escales sur le fleuve par des postes militaires (1851). Napoléon ordonna de refuser le tribut et de créer deux postes. Il fallut faire la guerre aux Maures Trarzas; le gouverneur, avec une flottille et des volontaires, alla construire un fort à Podor (1854).

FAIDHERBE GOUVERNEUR.

Le capitaine du génie Faidherbe, fait chef de bataillon, fut, sur la demande des commerçants, nommé gouverneur. Il occupa dix ans ce poste (où 31 gouverneurs s'étaient succédé en quarante ans) et fut le créateur de la colonie. Il disposait de 4 compagnies d'infanterie de marine, 1 compagnie de tirailleurs noirs, 60 cavaliers (*spahis*), outre les volontaires; il avait sur le Sénégal 4 avisos, 2 canonnières, 2 bateaux-citernes. Il entreprit de soumettre les deux rives du fleuve.

ATTAQUES CONTRE SAINT-LOUIS.

Les voisins avaient pris l'offensive. Au nord et à l'est le chef des Maures Trarzas répondait à la demande d'abolir les coutumes par l'ordre de les augmenter, de détruire les forts, et de renvoyer en France « le gouverneur qui a changé les vieilles coutumes et troublé la paix du pays ». Une troupe, évaluée à 1 000 cavaliers et 4 500 fantassins, attaqua les postes et le pont devant Saint-Louis; une bande traversa le Sénégal à la nage (1855). Sur le Haut Sénégal, Omar, devenu maître d'un grand territoire, captura les marchands français de Médine et vint

CONTRE BAKEL.

attaquer le poste isolé de Bakel. Il envoya une sommation. « Les blancs ne sont que des marchands; s'ils me paient un fort tribut, je les laisserai en paix.... Mais je ne veux pas qu'ils forment des établissements ni qu'ils envoient des navires de guerre sur le fleuve. »

CAMPAGNES DE FAIDHERBE.

Pendant trois ans (1855-57), Faidherbe fit chaque année deux campagnes. Il profitait de l'été (saison des pluies et des hautes eaux) pour remonter le fleuve et repousser les Toucouleurs. Il employait la saison sèche d'hiver à faire la guerre contre les Maures. Après les avoir repoussés de Saint-Louis (1855) et expulsés du sud du Sénégal (1856), il les poursuivit au nord du fleuve et les força à demander la paix. Par le traité de 1858 ils renoncèrent aux incursions sur le pays nègre, les redevances des indigènes leur seraient payées par l'intermédiaire du gouverneur; les coutumes furent remplacées par un droit de sortie de 3 p. 100.

TRAITÉ AVEC LES MAURES.

CONSTRUCTION ET SIÈGE DE MÉDINE.

Sur le Haut Sénégal, Faidherbe amena par bateaux à 910 kilomètres de Saint-Louis, à Médine, point extrême de la navigation régulière, une colonne qui, malgré la chaleur et les fièvres, construisit un petit fort garni de bastions aux angles avec 4 canons, relié par un mur de terre au fleuve, par un autre au village nègre fortifié (1856). Le printemps suivant, quand les eaux basses empêchaient d'amener du secours, toute l'armée d'Omar arriva devant Médine. La garnison, commandée par un mulâtre, Holle, se réduisait à 7 Européens, 22 soldats indigènes, 34 *laptots* (milice); l'espace entre les deux murs était encombré d'une foule de fugitifs. Les Toucouleurs, divisés en trois colonnes, donnèrent un assaut qui fut repoussé (20 avril); ils bloquèrent la place, puis donnèrent un nouvel assaut (4 juin). Les vivres manquèrent, Holle distribua les arachides qu'il fallut manger crues. Les défenseurs étaient affamés et réduits à deux cartouches par homme quand Faidherbe, remontant le fleuve avec la crue, arriva et attaqua les assiégeants (juil. 1857). Omar se retira de la région du Haut Sénégal.

ŒUVRE DE FAIDHERBE.

A défaut de troupes françaises, Faidherbe créa un bataillon (à 4 compagnies) de *tirailleurs sénégalais*, engagés volontaires (1857); au lieu d'occuper le pays, il se borna à un protectorat; il nommait des chefs indigènes qui s'engageaient à défendre leur territoire et à y laisser le commerce libre. Il prépara en 1858 une exploration vers le Niger. En quatre ans il avait transformé un cordon de postes isolés en un grand territoire, organisé une administration expéditive et économique, créé l'instrument de conquête de l'Afrique occidentale française.

V. — L'ENTRÉE EN RELATIONS POLITIQUES AVEC L'EXTRÊME-ORIENT [1]

PROTÉGÉS DE LA FRANCE

LE traité de 1845, conclu par la France avec la Chine à l'exemple de l'Angleterre, donnait aux Français le droit de posséder dans cinq ports chinois des établissements de commerce, des églises, cimetières,

1. H. Cordier. *La France et la Cochinchine 1852-66*, 1906. *L'expédition de Chine de 1857-58*, 1905, recueil des documents diplomatiques reliés par une narration.

..s, hôpitaux. Le gouvernement avait désormais à veiller en Extrême-..nt sur deux sortes de protégés, les commerçants concentrés dans les .. ports, les missionnaires catholiques dispersés en Chine et en Indo-..ne. Il désira entrer en relations directes avec le souverain de Pékin ..r faciliter le commerce en Chine et assurer la protection des chré-..ns, et s'entendit avec le gouvernement anglais pour demander au .. uvernement chinois d'ouvrir le pays plus largement au commerce .uropéen et d'accepter des agents diplomatiques européens en résidence à Pékin. Une proposition faite au gouvernement anglais en novembre 1855 exposa l'avantage d'avoir dans la capitale des légations « accréditées auprès du souverain », en « relations officielles avec le pouvoir central », au lieu « d'être reléguées à l'extrémité de l'empire, sans rapports directs et suivis même avec le gouvernement de la province ».

PROPOSITION DU ROI DE SIAM.

Le roi de Siam avait fait proposer par le consul de Singapour un traité de commerce avec la France et, dès 1852, le commandant de l'escadre dans l'Océan Indien avait reçu la mission d'aller négocier. Le consul français à Shang-haï fut chargé, en retournant à son poste, de traiter avec le roi de Siam. Il passa par Rome pour voir le pape, et, arrivé à Singapour, reçut l'ordre de traiter aussi avec le roi de Cambodge pour « arranger un malentendu » au sujet des chrétiens, puis avec le roi d'Annam pour la sécurité des missions en Cochinchine. Il conclut avec le Siam un traité de douze ans qui assura à la France le droit d'établir des consuls avec juridiction, aux Français la liberté de commerce, de religion, de recherches scientifiques, d'acquérir des immeubles et de prendre des serviteurs siamois, et réduisit les droits d'importation à 3 p. 100 (1856). — Le roi de Cambodge ne traita pas, mais il remit à un missionnaire une lettre à l'Empereur pour lui demander son aide contre l'Annam. — En Annam les mandarins ne laissèrent pas le consul monter jusqu'à la capitale pour voir le roi (1857).

MISSION DU SIAM.

TRAITÉ AVEC LE SIAM.

GUERRE A CANTON.

L'occasion d'élargir les relations avec la Chine fut donnée par un conflit entre les Anglais et le vice-roi de Canton, au sujet d'un navire chinois naviguant sous pavillon anglais. Les Cantonais incendièrent les factoreries des Européens (déc. 1856). Le gouvernement français, de concert avec le gouvernement anglais, ordonna à ses escadres de remonter les fleuves chinois. Il résuma son but dans ces instructions : 1° se mettre en communication directe avec l'empereur et ses ministres; 2° ouvrir le marché de la Chine en permettant aux négociants de s'établir dans les grands centres de consommation et de pénétrer dans l'intérieur; 3° garantir la sécurité des missions. Les forces navales devaient servir à intimider les autorités chinoises.

ENVOI D'UNE ESCADRE EN CHINE.

LIVRE VI

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

LA POPULATION DE LA FRANCE[1]

I. LES PROPORTIONS DE LA POPULATION. — II. LES VARIATIONS DE LA POPULATION. — III. LA DIVISION EN CLASSES. — IV. LA RÉPARTITION DE LA RICHESSE ET DES CONDITIONS SOCIALES.

I. — LES PROPORTIONS DE LA POPULATION

CHIFFRE DE LA POPULATION.

LE chiffre de la population française, à peu près exactement connu par le dénombrement officiel opéré tous les cinq ans, était, en 1846, de 35,4 millions, avec une densité moyenne de 65 habitants au kilomètre carré, les femmes en proportion légèrement supérieure. Le mouvement de la population depuis la fin des guerres de l'Empire semblait alors presque régulier ; la proportion des naissances, supérieure à 30 p. 1000 jusque vers 1830, avait baissé légèrement jusqu'à 27,3 en 1846 ; la France n'était déjà plus un pays de forte natalité.

NATALITÉ.

1. SOURCES. — Tous les renseignements statistiques sont rassemblés dans les publications officielles des ministères de l'Agriculture et du Commerce. Les seules sources à peu près sûres sont les *Résultats du recensement* opéré tous les cinq ans (1851, 1856) qui donnent les chiffres de la population avec la répartition par catégories et par départements, et le *Mouvement de la population*, publié tous les trois ans depuis 1855, qui donne la statistique des phénomènes démographiques d'après les actes de l'état civil. Des chiffres recueillis suivant des méthodes incertaines et sans contrôle se trouvent dans l'*Enquête sur l'industrie* 4 vol., 1847-52, et la *Statistique agricole décennale*, 1852 et 1862. Celle de 1862 donne la statistique des cotes foncières d'après les documents fiscaux et les chiffres des différentes catégories de la population agricole. — Le Journal des Economistes reproduit les principales données des statistiques officielles, avec des critiques et des commentaires.

TRAVAUX. — E. Levasseur, *La population française*, 3 vol. 1889-92, est l'exposé d'ensemble le plus méthodique sur la démographie de la France. L'*Introduction* des *Résultats du recensement général de 1901*, t. I, 1904 (par Levasseur) fait l'histoire des procédés de recensement. H. Schnitzler. *Statistique générale... de la France*, 2 vol. 1846, fournit des chiffres commodes, mais dont l'origine est douteuse. — Sur le nombre des fonctionnaires, Vivien, *Etudes administratives*, 2e éd. 2 vol. 1852.

POPULATION URBAINE ET RURALE.

La population rurale en 1846 forme plus des 3/4 de la population totale (75,6 p. 100). Mais le recensement compte dans la population « urbaine » tous les habitants des communes où la population agglomérée dépasse 2 000 âmes ; critérium conventionnel qui fausse le chiffre en deux sens opposés : 1° en retranchant de la population rurale toute la banlieue agricole des villes, 2° en y faisant entrer tous les artisans et les commerçants des bourgs.

VILLES ET BOURGS.

La population urbaine habite encore surtout les petites villes, très nombreuses en France depuis le moyen âge, un des traits caractéristiques de la vie française. Beaucoup d'habitants des bourgs au-dessous de 2 000 âmes (comptés dans la population rurale) font partie de la population urbaine, par leur profession et leur genre de vie.

FAIBLE POPULATION DES GRANDES VILLES.

La France n'a encore presque point de grandes villes; seul Paris (1 053 000 hab.), dans l'enceinte de l'octroi, dépasse 200 000 âmes : 4 autres seulement dépassent 100 000 âmes, Marseille, Lyon (séparé encore de la Croix-Rousse et de la Guillotière), Bordeaux et Rouen. Entre 75 000 et 100 000 âmes il n'y en a que 3, Nantes, Toulouse, Lille, toutes des centres de commerce. Les villes d'industrie les plus peuplées, Saint-Étienne, Nîmes, Amiens, ne dépassent guère 50 000 âmes, un peu moins que les deux grands ports de guerre, Toulon et Brest. Les agglomérations d'ouvriers de la région du Nord n'ont encore, en 1851, Roubaix que 29 000 âmes, Tourcoing 27 000.

DENSITÉ UNIFORME.

La population est encore assez également répartie : peu de départements ont une densité très différente de la moyenne. Les densités inférieures ne se trouvent guère que dans les régions de montagnes déboisées, les densités supérieures sont limitées à la zone industrielle de la frontière Nord et à la côte de la Manche.

II. — LES VARIATIONS DE LA POPULATION

ARRÊT DANS L'ACCROISSEMENT.

DEPUIS le premier recensement en 1801 la population s'accroissait dans une proportion à peu près constante, surtout par l'excédent des naissances. Le dénombrement de 1851, pour la première fois, constata un ralentissement très net de l'augmentation (en cinq ans 382 000 habitants), à Paris un arrêt complet (à 1 050 000 âmes). On n'y vit alors qu'un accident passager produit par la crise de la Révolution et le choléra de 1849. Mais le dénombrement de 1856 fit apparaître un ralentissement plus grand encore : l'accroissement en cinq ans n'avait été que de 256 000. La statistique annuelle du « mouvement de la population » montrait que la mortalité n'avait pas augmenté, ni le nombre des mariages diminué; la différence venait uniquement de la diminu-

tion de la natalité, qui de 25,4 p. 1000 descendait à 25 (en 1855). Ce fait contredisait une loi économique formulée par Turgot, selon laquelle la population d'un pays tend à s'accroître jusqu'aux limites des subsistances. Les économistes craignaient pour la France un accroissement trop rapide de sa nombreuse population de paysans que Malthus comparait à une « garenne à lapins ». Personne n'avait prévu le danger inverse. De ce phénomène inattendu les économistes donnèrent deux explications opposées. La plus conforme à la doctrine fut tirée de l'épidémie de choléra, de la guerre de Crimée, des mauvaises récoltes qui avaient réduit la quantité des vivres (la natalité remonta jusqu'à un maximum de près de 28 en 1859). Dunoyer entrevit une cause inverse, l'accroissement de l'aisance générale. L'expérience postérieure lui a donné raison; la natalité depuis 1859 n'a cessé de baisser, la quantité des subsistances d'augmenter, et il est apparu que, si les deux faits sont liés, c'est par une relation inverse de celle qu'on supposait : à mesure que l'aisance augmente, la natalité diminue.

SURPRISE ET EXPLICATIONS.

PAYS OU LA POPULATION AUGMENTE.

La France n'était pas atteinte de dépopulation : le nombre des habitants avait augmenté encore. Mais l'augmentation portait sur les villes et les régions industrielles, et déjà en plusieurs pays agricoles commençait une dépopulation réelle : le chiffre de la population y avait baissé entre 1846 et 1856. La diminution atteignait surtout cinq régions, très différentes et très éloignées les unes des autres. Dans la partie méridionale des Alpes (Hautes et Basses-Alpes), continuait une dépopulation déjà ancienne, liée à l'appauvrissement du pays, dévasté par le déboisement des montagnes et les ravages des torrents. — Dans le Massif central, la baisse, déjà commencée à Saint-Flour, atteignait le reste du Cantal, la Lozère, Brioude et le Puy-de-Dôme (sauf Clermont et Thiers), et deux départements limousins. Creuse et Corrèze. — Au Sud-Ouest, la diminution atteignait non seulement le Gers appauvri par la maladie de la vigne, mais le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne, les arrondissements de Cahors, Gaillac et Lavaur, dans la région fertile de la Garonne, les départements montagneux des Pyrénées (Ariège et Basses-Pyrénées). — Un centre de dépopulation apparaissait au Nord-Est et dans la Meuse, en Bourgogne et en Franche-Comté, dans la Haute-Marne, la Haute-Saône, le Jura, la Côte-d'Or (excepté Dijon), les montagnes de l'Yonne (Tonnerre et Avallon), tous pays de climat rude et de sol peu fertile. — La diminution la plus déconcertante pour la théorie se produisait en Normandie, non seulement à Yvetot et Neufchâtel, dépeuplés par la ruine du tissage à domicile, mais dans l'Eure, le Calvados, l'Orne, la Manche (sauf Cherbourg) : région agricole fertile, où la culture était peu à peu remplacée par des herbages et dans deux départements voisins, Oise et Eure-et-Loir.

RÉGIMES DE DÉPOPULATION.

DÉPLACEMENT DE LA POPULATION.

La population des autres départements ne diminuait pas, mais elle se déplaçait. Dans les régions industrielles du Nord et du Nord-Est, beaucoup d'arrondissements agricoles commençaient à se dépeupler : Hazebrouck, Montreuil et Saint-Pol, Montdidier et Péronne, Soissons, Château-Thierry, Laon, Mantes, Rambouillet, Étampes, Vitry, Sainte-Menehould, les deux Arcis, Lunéville, Toul, Mirecourt, Neufchâteau. La baisse atteignait de même, dans le massif du Jura, Gex, Nantua, Louhans ; dans les Alpes, la Tour-du-Pin et Saint-Marcellin ; en Languedoc, le Vigan, Uzès, Saint-Pons. La population urbaine augmentait, surtout dans les grandes villes, la population agricole diminuait. C'était le début de la concentration en grandes agglomérations, qui allait se produire, plus rapidement encore qu'en France, dans les pays les plus civilisés d'Europe.

III. — LA DIVISION EN CLASSES

L'INÉGALITÉ SOCIALE.

La société française, en 1848, est fondée sur l'égalité légale au sens où l'entendait la Révolution ; mais elle est divisée en classes nettement tranchées par le genre de vie, le costume, les manières et le degré de considération sociale. C'est une inégalité restée dans les mœurs et dont on ne fait pas mystère. On parle ouvertement, même dans les Assemblées, des « classes inférieures » ou des « gens du peuple » ; on trouve inconvenant de fréquenter des gens qui ne sont « pas de sa classe ». La loi du recrutement est égale pour tous ; mais, grâce au remplacement, les jeunes gens de la bourgeoisie ne font pas de service militaire, excepté les « mauvais sujets » que leur famille force à s'engager ; l'armée ne se recrute que parmi les hommes du peuple.

DIFFÉRENCES DE VIE.

Les gens des différentes classes vivent plus rapprochés matériellement qu'aujourd'hui, les propriétaires nobles ou bourgeois dans leurs châteaux ou leurs maisons de campagne au milieu des paysans, les bourgeois dans les mêmes quartiers que les ouvriers, à Paris dans les mêmes maisons (les ouvriers aux étages supérieurs). Mais les genres de vie sont plus différents. Les classes supérieures ont un autre costume, un autre langage, d'autres plaisirs, d'autres lieux de réunion que les gens du peuple.

LES COSTUMES.

La mode de Paris, qui pénètre peu à peu jusqu'au fond des provinces, rend uniforme dans toute la France le costume des classes supérieures. Les gens du peuple, à la campagne, ne portent que le vêtement, la coiffure et la chaussure traditionnels dans chaque pays, dont la matière et la forme sont fixées par la coutume. Le paysan, dans la plus grande partie de la France, porte la blouse en toile, d'ordinaire bleue, dans plusieurs régions de montagnes la veste en droguet. L'usage des souliers ou des bottes de cuir est limité aux régions du

Nord et de l'Est. Le paysan français continue à porter les sabots de bois qui étonnent les étrangers, et il reste encore un très grand nombre de « va-nu-pieds » dans les pays pauvres, surtout les enfants et les femmes. Les « costumes provinciaux », popularisés dès ce temps par les gravures, ne sont que des vêtements de cérémonie particuliers à quelques provinces; la plupart des régions de France n'en ont déjà plus. Les ouvriers, même à Paris, portent la blouse et la casquette, dont la Révolution va faire le symbole de la classe ouvrière.

LES DIVERTISSEMENTS.

Chaque classe a ses lieux de réunion et ses divertissements. Les bourgeois vont à l'hôtel, au café, au cercle, dans les soirées où l'on danse les danses nouvelles venues de l'étranger. Les hommes du peuple ne fréquentent que les auberges, les cabarets où l'on boit du vin, dans le Nord, les estaminets à bière. Le dimanche, les ouvriers vont dans les guinguettes et les bals publics; les paysans ne dansent guère qu'aux fêtes patronales et aux noces, où ils conservent les danses locales. Les classes supérieures seules font des voyages, prennent des vacances, vont aux bains de mer, sur quelques plages de Normandie. (Les côtes de Bretagne sont encore inconnues.) Les gens du peuple ne sortent pas de leur pays, sauf les compagnons du tour de France.

L'INSTRUCTION.

L'instruction des classes supérieures, quoique très superficielle, leur donne un vernis qui les distingue très nettement des gens du peuple, presque tous incultes. Sauf les régions de l'Est, la plupart des paysans et les ouvriers, surtout les femmes, ne savent pas lire; même ceux qui ont passé par l'école ne lisent guère que des almanachs ou des brochures de colportage; les livres, les journaux, les cabinets de lecture sont un luxe de la bourgeoisie.

LA MÉSALLIANCE.

Le sentiment de la mésalliance, qui tient la noblesse à l'écart de la bourgeoisie, sépare plus profondément encore les familles bourgeoises des gens du peuple. La division en classes, abolie dans les lois par la Révolution, s'est conservée dans les mœurs. La société française en 1848 est plus voisine de l'ancien régime que du xxe siècle.

PAS DE CHANGEMENT.

Ces conditions générales de la société ne changent que lentement par la transformation matérielle de la vie et l'entrée en scène de nouvelles générations. La Révolution de 1848, qui bouleverse la vie politique, ne modifie pas de façon appréciable la structure de la société.

IV. — LA RÉPARTITION DES CONDITIONS SOCIALES

PAS DE RENSEIGNEMENTS NUMÉRIQUES SUR LES CLASSES.

BIEN qu'il fût facile de reconnaître à quelle classe sociale appartenait un individu, aucun procédé ne permettait d'évaluer le chiffre ou les proportions de chaque classe. Les différences d'éducation échappaient aux dénombrements. La différence des fortunes, qui dans un

régime sans distinctions légales produit la plus forte des différences sociales, n'a jamais été en France constatée par les fonctionnaires, en état de la connaître. Le souvenir des vexations arbitraires de la taille personnelle n'a pas seulement empêché d'établir aucun impôt sur la totalité des revenus ou de la propriété d'un particulier ; l'administration fiscale elle-même s'est interdit de savoir ce que chaque individu possédait et n'a fait de statistique ni des revenus ni des propriétés individuelles. Les successions qui imposent aux fonctionnaires de l'enregistrement la connaissance des fortunes, ne sont que depuis la fin du XIX[e] siècle l'objet de statistiques publiées.

ÉVALUATION DE LA RICHESSE.

Les documents officiels ne font donc connaître que le total de la richesse, obtenu en additionnant les valeurs attribuées par le fisc aux différents objets soumis aux contributions. Cette estimation, forcément assez arbitraire, donne en 1851, pour l'ensemble des propriétés foncières non bâties, 63 milliards (dont 41 en terres, 11 en prés, 5 en bois, 4,72 en vignes), pour les propriétés bâties 20 milliards (dont 18 pour les maisons, 1,12 pour les « châteaux » et seulement 1,37 pour les usines). Le chiffre total des successions et donations est en 1851 de 2 439 millions, en baisse sur 1846, et remonte en 1856 à 2 906 millions, mais sans défalquer les créances hypothécaires. Sur la répartition de cette richesse nous n'avons aucune donnée numérique.

RÉPARTITION DES PROFESSIONS.

Les statisticiens ont essayé de déterminer la répartition des individus en classes d'après leur profession déclarée au recensement ; mais la première statistique correcte des professions n'a été faite qu'en 1896 ; la critique des opérations antérieures montre qu'on ne tire que des résultats très suspects de ces déclarations acceptées sans contrôle. En outre, le sens des termes employés pour désigner les différentes conditions a varié suivant l'usage des pays ou l'appréciation des receveurs : sous les mêmes désignations officielles, agriculteurs, industriels, commerçants, sont confondus des individus placés à tous les degrés de l'échelle sociale.

On est réduit à des évaluations approximatives fondées surtout sur des enquêtes. Un statisticien, un peu avant 1848, admet que la population agricole forme près de la moitié du total, les marchands et artisans 23 p. 100, les ouvriers 19 p. 100, les employés 2 p. 100. Il évalue à 400 000 les propriétaires et les rentiers, à 65 000 les professeurs, instituteurs, hommes de lettres et artistes, à 65 600 les agents de tout genre versant un cautionnement. Le chiffre des fonctionnaires n'est pas connu officiellement, Vivien l'évalue à 250 000 en 1845.

NOMBRE DES PROPRIÉTAIRES.

On a essayé de déterminer le nombre des propriétaires au moyen des cotes des contributions foncières, établies pour la levée de l'impôt direct. Les propriétés de chaque contribuable dans une même com-

mune étant réunies en une seule cote, dans les cas très fréquents où un même contribuable possède des terres dans plusieurs communes, on essayait de défalquer ces doubles emplois en calculant 63 propriétés pour 100 cotes et on tâchait, d'après le nombre des cotes, d'évaluer le nombre des propriétaires. On arrivait ainsi à 6 ou 7 millions de propriétaires; on se les figurait d'après le type du paysan propriétaire (qui dès le XVIIIe siècle frappait les observateurs étrangers). Ainsi se consolidait l'opinion que la France était un pays de petites propriétés et que la plupart des paysans français (72 p. 100) étaient propriétaires. Les hommes politiques et les économistes vantaient l'aisance et l'indépendance que ce régime assurait aux cultivateurs français.

ILLUSION SUR LA DIFFUSION DE LA PROPRIÉTÉ.

L'étude analytique des documents fiscaux devait dissiper cette illusion, en montrant que la grande majorité des cotes payait une contribution très faible et représentait un immeuble presque sans valeur, une chaumière, un petit jardin, un morceau de champ, une part indivise dans une succession, et nullement une propriété paysanne. Sur 13 millions de cotes relevées en 1858 (au lieu de 12 1/3 en 1851), les cotes inférieures à 20 fr. formaient 80 p. 200, pour plus de la moitié (6 1/2 millions) inférieures à 5 fr., c'est-à-dire insignifiantes, et 2 millions entre 5 et 10 fr. Les cotes correspondant à une véritable propriété n'atteignaient que 1 550 000 entre 20 et 50 fr. et 609 000 de 50 à 100 fr. Encore faudrait-il retrancher un grand nombre de petits domaines appartenant à des familles bourgeoises. Le nombre des propriétaires paysans était donc certainement inférieur à 2 millions.

FAIBLE VALEUR DES COTES.

NOMBRE RÉEL DES PAYSANS PROPRIÉTAIRES.

La même conclusion résulte de l'enquête agricole de 1862 : elle compte 1 754 000 propriétaires cultivant directement leurs terres et 648 000 fermiers propriétaires, mais, sauf en Picardie, les propriétés appartenant à des fermiers sont de très faible valeur. Sur une population agricole active dépassant 8 millions, les paysans propriétaires ne formaient donc pas le quart. Ils étaient très inégalement répartis; le plus grand nombre dans l'Est, le Sud-Est, le Midi et l'Auvergne.

CHAPITRE II

LA POPULATION AGRICOLE[1]

I. LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA VIE AGRICOLE. — II. L'ÉTAT DE L'AGRICULTURE. — III. LES CHANGEMENTS DANS LES CONDITIONS DE LA VIE AGRICOLE.

I. — LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA VIE AGRICOLE

ÉVALUATIONS DE LA POPULATION AGRICOLE.

LE chiffre de la population vivant de l'agriculture en 1848 n'est pas connu exactement (le recensement ne donne que la population *rurale*). Les évaluations, reposant sur les déclarations de professions, souvent inexactes, varient suivant les auteurs. Moreau de Jonnès la porte jusqu'à 27 millions, d'autres l'abaissent au-dessous de 20 millions, chiffre probable pour 1862, quand le nombre des cultivateurs avait diminué. Elle était, en 1848, certainement supérieure à 20 millions.

LES AGRICULTEURS.

Il faut mettre à part les propriétaires, gentilshommes ou bourgeois, vivant à la campagne pour surveiller l'exploitation de leurs domaines sans travailler personnellement, classe peu nombreuse, car la statistique de 1862 indique 47 000 propriétaires faisant valoir par l'intermédiaire d'un maître-valet (dans le Sud-Ouest), et seulement 10 000 employant un régisseur. Ces « agriculteurs » tiennent le même rang que les bour-

1. SOURCES. — La *Statistique agricole décennale* de 1852, 2 vol. 1858, et la *Statistique agricole décennale de 1862*, 1870, rassemblent les renseignements officiels donnés par les commissions cantonales (créées en 1852), sans méthode et sans contrôle (voir, dans le Journal des Économistes, 1856, la critique de ce système par Villermé et la réponse embarrassée du directeur de ce service). — Léonce de Lavergne, *Économie rurale de la France*, 1860, résume sous une forme vivante les impressions d'un voyage d'études dans les diverses régions, avec quelque parti pris doctrinal. On trouve des renseignements fragmentés dans les périodiques agricoles et le Bulletin de la Société d'agriculture, et dans le Journal des Économistes.

TRAVAUX. — Une bibliographie des monographies géographiques sur les différentes régions de la France a été donnée par la Revue d'histoire moderne, 1909. — Sur les doctrines agricoles, H. Passy, *Les systèmes de culture*, 2e édit. 1853; Houzé, *Les assolements et les systèmes de culture*, 1852. Pour les salaires, E. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France depuis 1789*, 2e éd. 1903.

geois des villes. Ils en ont le costume, le logement, la nourriture, sinon l'éducation et les manières; ils sont d'une autre classe que le paysan, même propriétaire. Leur nombre n'est pas exactement connu; il est assurément très inférieur à celui des propriétaires d'Angleterre ou de Prusse demeurant à la campagne. En France, les familles aisées, même celles qui vivent de la terre, préfèrent habiter la ville, où elles consomment les revenus de leur domaine; elles n'apportent à l'agriculture ni leur argent ni leur activité.

LES CULTIVATEURS.

Il en résulte qu'en France, les opérations de la culture sont abandonnées à des travailleurs manuels sans capitaux et sans instruction qu'on appelle « cultivateurs ». Les dénombrements officiels les divisent en catégories d'après leur droit légal sur la terre : propriétaires, fermiers ou locataires, métayers, domestiques, journaliers. Mais, bien qu'entre un paysan propriétaire aisé et un journalier misérable la différence soit grande en bien-être, en indépendance et en considération sociale, tous forment une même classe : ce sont tous des « paysans », rapprochés par le genre de travail, le costume, le langage, l'instruction.

CHIFFRE DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES.

La proportion des diverses catégories n'est pas connue sûrement. Léonce de Lavergne (vers 1856) admet 2 millions de petits propriétaires, 1/2 million de fermiers, 1/2 million de métayers, 2 millions de journaliers ou domestiques; chiffres trop faibles, qui reposent sur une moyenne de grandeur des exploitations rurales trop élevée (25 hectares pour les fermes, 6 pour les propriétés paysannes). La statistique de 1862 donne 1 754 000 propriétaires cultivant eux-mêmes, 1 034 000 fermiers, 404 000 métayers, 2 millions de journaliers, 584 000 domestiques mâles, 870 000 employés spécialisés (353 000 laboureurs, 122 000 bouviers, 219 000 bergers, 110 000 charretiers, 66 000 premiers garçons de ferme) : ce qui fait une forte proportion de travailleurs à gages et une plus forte encore de salariés, les deux ensemble dépassant la moitié du total. Les paysans vraiment indépendants ne forment guère plus du quart.

SALAIRES.

Les salaires agricoles sont très bas : sauf les régions riches du Nord et du Sud-Est, de 250 à 300 fr. par an pour les domestiques mâles, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 par jour pour les journaliers, tarif des journées de prestation, majoré de 30 p. 100. L'enquête faite en 1848 pour l'Assemblée nationale donne des chiffres très inférieurs.

NOURRITURE.

La vie des paysans est encore très rude. La nourriture est très monotone : du pain fait à la maison pour plusieurs semaines (dans une bonne moitié de la France du pain noir de seigle), de la bouillie, de la soupe, des légumes très peu variés, du laitage surtout sous forme de résidu de la fabrication du beurre (fromage sec, petit lait), du lard, pas d'autre viande que le porc, sinon aux jours de fête; pas de vin, sauf dans les régions viticoles et quelques pays riches. Les produits supérieurs

viande, beurre, légumes, œufs, vin, froment, sont réservés pour la vente; le paysan ne consomme que ses produits inférieurs.

L'HABITATION. L'habitation est presque partout restée la petite maison rurale d'autrefois, couverte en chaume, sauf dans le Sud, où on emploie la tuile creuse, avec des fenêtres étroites et un sol en terre battue; dans les régions des montagnes et de l'Ouest, toute la famille vit ensemble dans une seule pièce garnie de lits clos; un mobilier rudimentaire en bois, une paillasse ou un lit de plume, de la vaisselle en terre, des cuillers de bois. Le costume reste la blouse, le bonnet et les sabots.

TRAVAIL ET DIVERTISSEMENTS. La vie, très monotone, est une alternance de journées de travail de dix-huit heures en été et d'inaction forcée dans la mauvaise saison; sans autres distractions que le service religieux du dimanche, les marchés, les foires, les fêtes patronales, les noces, et le passage rare des colporteurs ou des musiciens ambulants; pas de lecture, pas de spectacles, sauf près des grandes villes. L'usage persiste, en hiver, pour économiser le feu et la lumière, de réunir plusieurs familles dans une même maison; les femmes filent ou tricotent, on prépare le chanvre, on casse les noix

LES VEILLÉES. en causant ou en chantant. Ces « veillées », peu remarquées par les bourgeois, transmettent de génération en génération le trésor des traditions, des contes, des chansons populaires; elles conservent le folklore français, et alimentent toute la vie intellectuelle des paysans de France.

II. — L'ÉTAT DE L'AGRICULTURE

PROPORTIONS DES CULTURES. La France de 1848 est un pays de cultures variées qui produit beaucoup plus pour la consommation intérieure que pour l'exportation. Les proportions des cultures sont connues, non par des recensements, mais seulement par les évaluations des autorités locales additionnées sans contrôle. Les chiffres de Moreau de Jonnès (en 1850) sont 26 millions 1/2 d'hectares de cultures (dont près de 14 en céréales), 2 millions de vignes, 4 de prés naturels; à peu près ceux de l'économiste Blanqui. Lavergne vers 1856 admet 25 millions d'hectares de terres arables (dont 6 1/2 en froment, 3 en avoine, 2 1/2 en seigle), 5 millions d'hectares de prés, 8 de bois, 8 de landes et de pâtis.

CÉRÉALES ET BÉTAIL. C'est donc encore la culture des céréales qui domine : le froment dans les fertiles plaines calcaires du Nord, de l'Est, de la Garonne, du Languedoc, le seigle et l'avoine dans les terres pauvres des massifs granitiques ou schisteux. Elle est pratiquée suivant l'antique combinaison des champs labourés avec les prés naturels. Le bétail fournit la force de travail au labourage et le fumier indispensable à l'engrais des terres, en même temps que le laitage pour la nourriture de la famille.



MILLET : LES BOTTELEURS DE FOIN

Deux paysans, au torse robuste, sont occupés à lier les bottes de foin, qu'une paysanne prépare avec [illegible] fourche. A droite, une meule ; au fond, une bande de faneurs. Louvre, collection Thomy-Thiéry.

Le paysan est à la fois laboureur et éleveur. Mais déjà la viande, le beurre, le fromage, sont devenus objets de vente, dans les régions d'engraissage et aux environs des villes. On s'est mis, dans les régions avancées du Nord-Est et de la Normandie, à cultiver, à l'exemple des Anglais, les fourrages artificiels, luzerne, trèfle, sainfoin, racines, qui permettent sans irrigation d'augmenter la nourriture du bétail. FOURRAGES ARTIFICIELS.

Les procédés de travail restent rudimentaires. Dans les montagnes et la plus grande partie du Midi on laboure encore avec *l'araire* antique, la charrue sans roue des Romains. Dans les pays plus avancés, les agronomes luttent pour faire remplacer la charrue du moyen âge par la « charrue brabant » ou la « dombasle », qui retournent le sol plus profondément. La France reste partagée en deux grandes zones. Le Nord, jusque vers la Bresse, pratique l'assolement *triennal* du moyen âge, blé d'hiver, blé d'été, jachère; dans l'Est, les champs après la récolte sont encore soumis à l'obligation de la vaine pâture, reste de l'ancienne réglementation agricole du village. Le Sud garde l'assolement biennal de l'antiquité. Le système habituel reste la jachère, qui laisse reposer le terrain en lui donnant des labours. Certains agronomes la défendent encore comme un procédé rationnel, qui donne plus de blé à proportion du fumier, quand les capitaux et la main-d'œuvre sont rares et la terre à bas prix (l'hectare loué de 15 à 50 francs). On évalue l'étendue des terres en jachère à plus de 5 millions d'hectares (5 700 000 en 1852), près de 22 p. 100 de la surface labourable. — Les grands propriétaires font des essais de culture intensive. Ils introduisent dans l'assolement, tous les quatre ans, à l'imitation des Anglais, le navet ou la betterave fourragère, en place de la jachère. Ils substituent au fumier les engrais industriels, surtout le noir animal. Mais ce ne sont que des expériences, limitées aux grandes exploitations des plaines du Nord de la France.

LA CHARRUE.

ASSOLEMENT TRIENNAL.

ASSOLEMENT BIENNAL.

JACHÈRE.

ESSAIS DE CULTURE INTENSIVE.

La production est assez faible : de 1848 à 1851, où les récoltes sont bonnes, elle est évaluée entre 82 et 88 millions d'hectolitres de froment (en moyenne 13 hectol. 1/2 à l'hectare). — La betterave à sucre, sur 111 000 hectares, produit 3 200 000 tonnes de sucre, avec un rendement moyen de 29 à l'hectare. — La pomme de terre (évaluée en 1848 à 972 000 hectares) occupe surtout les terrains médiocres des montagnes. PRODUCTION FAIBLE.

Les machines agricoles sont encore rares : on sème à la main; on moissonne à la faux dans les pays avancés, à la faucille dans le Midi et l'Ouest. Une partie de la France emploie les batteries à chevaux : le nombre en est évalué à près de 60 000 en 1852; mais la plus grande partie des grains est encore battue au fléau, sur l'aire aussitôt après la récolte, dans les régions du Sud, en grange pendant l'hiver dans les régions du Nord. Les machines à vapeur sont des curiosités. INSTRUMENTS DE CULTURE.

TRANSFORMATION DE L'ÉLEVAGE. L'élevage du bétail subit une crise de transition. Les grandes agglomérations commencent à fournir des débouchés pour la viande et le laitage, les chemins de fer et les routes à donner des moyens de transport. Les éleveurs éclairés ne cherchent plus seulement à entretenir le plus grand nombre possible d'animaux, ils s'intéressent au poids et à la qualité de la viande et du beurre. Ils commencent à améliorer les races.

LE BÉTAIL BOVIN. Les races françaises de bœufs sont toutes créées; mais chacune est limitée à sa région d'origine et les animaux de race pure sont rares. Les bœufs et les vaches sont presque tous le produit de croisements faits au hasard, sans sélection. L'évaluation officielle donne en 1852 10 millions de têtes (dont 289 000 taureaux, 1 860 000 bœufs, 5 780 000 vaches laitières). Le bétail est presque partout trop nombreux et insuffisamment nourri; dans les montagnes, pendant l'hiver, on lui donne à manger juste de quoi ne pas mourir de faim. Il loge dans des étables étroites, sombres et sales, couche sur une litière rarement renouvelée et couverte de bouse; maigre et faible, le lait est peu abondant et pauvre. Les agriculteurs aisés des régions riches seuls soignent la reproduction et la tenue de leur bétail, ils pratiquent le croisement avec la race anglaise de Durham.

LES CHEVAUX. L'élevage des chevaux est fait sans méthode : les races vigoureuses sont limitées à quelques régions; le croisement avec les chevaux anglais est rare. Le contingent (2 860 000 en 1852) est fourni surtout par les chevaux de labour des plaines du Nord-Est (où la terre est trop forte pour les bœufs) et les chevaux de Bretagne et d'Auvergne.

LES MOUTONS. Le bétail ovin, très nombreux, parce qu'il reste beaucoup de terres en friche ou en jachère pour la pâture, est évalué, en 1852, à plus de 9 millions 1/2 de moutons, 14 millions 1/2 de brebis, 1/2 million de béliers. Mais ils sont petits et ont une laine grossière. La bergerie officielle de Rambouillet encourage le croisement avec le mérinos, dont la laine est plus fine; mais l'opposition est forte contre ses produits. On s'occupe peu du poids et de la qualité de la viande.

LES PORCS. Les porcs, évalués à 5 millions 1/4, sont répartis assez également par toute la France; chaque famille en élève un pour sa propre consommation. Il n'y a guère que les pays arriérés des montagnes et de

LES CHÈVRES. l'Ouest qui engraissent les porcs pour les vendre. Les chèvres restent les animaux des pays pauvres, Corse et Massif central.

JARDINS. L'agriculture française se distingue alors en Europe par la prospérité de ses cultures fruitières, maraîchères et industrielles. L'évaluation officielle indique 1/2 million d'hectares de jardins, dont une grande partie, il est vrai, est employée à produire les légumes pour la consommation personnelle des paysans, habitués à manger de la soupe.

ARBRES FRUITIERS. Les chiffres officiels des plantations d'arbres fruitiers sont :

200 000 hectares de vergers, où les pommiers dominent; 550 000 de châtaigneraies, surtout sur les pentes du Massif central. Les noyers, très nombreux encore, d'ordinaire plantés dans les prés, fournissent l'huile de cuisine.

LA VIGNE. La vigne, qui occupe 2 millions d'hectares, est la gloire de l'agriculture française; les grands crus qui ont tous une célébrité ancienne sont fournis par de vieilles souches plantées sur les « côtes » des collines dont plusieurs portent le nom, en Champagne, en Bourgogne et en Beaujolais, sur les côtes du Rhône, en Bordelais, sur les bords de la Loire. Le Languedoc, sauf quelques vins doux, produit surtout les gros vins alcooliques abondants et peu estimés. Dans le Sud-Ouest, le vin est employé à faire les eaux-de-vie fines. La vigne est cultivée et le vin est fabriqué suivant des procédés traditionnels qui exigent beaucoup de soins. *SUPÉRIORITÉ DU VIGNERON.* Le vigneron français est fier de son métier, qui comporte de l'habileté et des connaissances; il est plus actif, plus instruit, plus à l'aise, plus indépendant que le paysan; il ressemble à l'artisan par le genre de vie et par les manières.

L'OLIVIER. La culture de l'olivier, qui occupe sur la Méditerranée 100 000 hectares, tient en Provence une très grande place. Elle fournit l'huile de table la plus estimée dans toute la France. Elle a, comme la vigne, ses vieilles traditions, et enorgueillit ceux qui la pratiquent.

LE MÛRIER. La culture du mûrier pour le ver à soie, qui occupe 50 000 hectares des deux côtés du Rhône, est à son plus haut point de prospérité; le rendement de cocons en proportion de la graine de ver à soie arrive au maximum avec des frais très faibles; la soie française, la plus recherchée du monde entier, atteint son prix le plus haut.

LE COLZA. Le colza, employé pour l'huile d'éclairage, est prôné par les agronomes; on commence à le cultiver dans les terres fertiles des régions du Nord (sur 200 000 hectares).

LIN ET CHANVRE. Les plantes textiles, lin et chanvre, ne servent plus à la consommation de la famille; c'est une culture industrielle, pratiquée surtout dans le Nord et le Nord-Ouest, pour la fabrication des toiles et des cordages; le chanvre commence à reculer. *GARANCE.* La garance, qui fournit la teinture rouge pour les pantalons de soldats, est limitée à la plaine du Rhône.

RARETÉ DES DÉBOUCHÉS. Les moyens de communication sont alors très inégalement répartis, et les grands centres de population sont très rares; aussi le choix des cultures est-il étroitement limité par la facilité du transport des produits agricoles ou par la proximité des centres de consommation. *PRÉDOMINANCE DES CULTURES DE LUXE.* Ce sont les cultures de luxe à produits légers et chers qui en dépendent le moins; ce qui explique l'étendue et la prospérité des vignobles à vins fins et à eaux-de-vie, des cultures d'oliviers et de mûriers, du colza et des plantes textiles. L'agriculture produit surtout pour la consommation

locale, le paysan va vendre au marché ses denrées et son bétail. Le blé lui-même est consommé surtout dans la région où il est produit. On se préoccupe comme au XVIIIe siècle d'assurer « les subsistances », et les mauvaises récoltes amènent encore la disette. L'agronomie officielle déclare la grande exploitation agricole inférieure économiquement à la moyenne exploitation, mais « nécessaire à la société », pour produire en abondance le blé et la viande et « assurer l'existence des populations et la tranquillité de l'État ». L'exportation se réduit aux produits de luxe et à la vente locale sur les frontières. Sur ce marché restreint, les prix, dépendant de la récolte annuelle, sont bas, livrés à d'énormes et brusques variations qui profitent au spéculateur et atteignent le paysan.

PRIX ÉLEVÉ DES TERRES.

La valeur brute des produits est estimée à plus de 5 milliards, les frais à 3 milliards. Le prix des terres est très élevé par rapport au produit net; le revenu atteint à peine 3 p. 100, souvent 2 p. 100. Le revenu agricole est capitalisé à un taux exorbitant. C'est que la terre est recherchée à la fois par les bourgeois et les paysans. Les bourgeois y voient le seul placement sûr en un temps où les valeurs mobilières sont rares, nouvelles et suspectes, et le moyen d'acquérir la considération sociale attachée à la propriété terrienne. Les paysans, enfermés dans l'horizon de leur village, ne conçoivent pas d'autre but à leur activité que l'achat de la terre. La concurrence entre acheteurs fait hausser le prix des terres, de celles surtout qui se prêtent aux cultures industrielles. La concurrence entre paysans élève le loyer des terres et le prix des fermages, tandis que la concurrence entre salariés maintient à un niveau très bas les salaires des journaliers et des domestiques.

PAS DE CAPITAL. LES HYPOTHÈQUES.

Les paysans, dominés par la passion de la terre, emploient toutes leurs économies à agrandir leur domaine ou à payer leurs cohéritiers pour éviter le partage. Il ne leur reste pas de capitaux pour améliorer leurs procédés de culture et même ils s'endettent en empruntant à un taux élevé et sur hypothèque; partout en 1848 on se plaint que la dette hypothécaire écrase les campagnes.

CONDITIONS DÉFAVORABLES DE LA PRODUCTION AGRICOLE.

Le paysan producteur agricole a donc contre lui les conditions économiques : prix très haut des terres et des fermages, intérêt énorme des dettes, prix bas et variables des produits, salaire faible du travail, difficulté d'acquérir un capital. Il a contre lui les conditions techniques : il n'a ni outillage rationnel, ni instruction agricole, aucune sélection du bétail ni des semences. L'agriculture française, négligée par les classes aisées et instruites, pratiquée par des paysans pauvres, ignorants, méprisés et dépendants, sans crédit et sans initiative, suivant une routine empirique, avec des outils arriérés, des engrais insuffisants, un bétail de hasard, apparaît nettement inférieure à l'agriculture anglaise. C'est seulement près des grandes agglomérations que la facilité des

débouchés et l'abondance des résidus servant d'engrais ont permis de créer de petites zones de culture maraîchère ou laitière, et des entreprises de culture en grand du blé et d'élevage méthodique.

PLAINTES SUR L'ÉTAT DE L'AGRICULTURE.

Les économistes méprisent l'agriculture française comme livrée à la routine; ils dénoncent l'étendue énorme de terres improductives (en jachère ou en friche) et le morcellement excessif en parcelles. Seules la vigne et les cultures industrielles paraissent soignées. Le Congrès central d'agriculture, en 1848, reclame le crédit et l'enseignement agricoles pour donner aux cultivateurs des capitaux et des connaissances. Un des assistants décrit leur condition en termes de l'ancien régime : « Les véritables agriculteurs... couchent encore sur de la litière, sont couverts de haillons, boivent l'infusion de pommes sauvages, vivent de raves et d'un pain noir et amer. » On se plaint surtout du « manque de bras », du manque d'engrais, du manque de connaissances. Le paysan travaille beaucoup et consomme peu, mais il produit peu.

SUPÉRIORITÉ DU NORD.

Les économistes sont frappés de la supériorité de production, d'outillage, d'instruction technique, de richesse, de taux des salaires des régions du Nord sur celles du Midi. « Une moitié et surtout un quart de la France, écrit Lavergne en 1858, ont un air de pauvreté qui fait mal. En Flandre, en Normandie, en Picardie, on trouve partout un air d'aisance comparable à ce qu'il y a de mieux en Angleterre. » C'est le même contraste qu'entre la Grande-Bretagne et l'Irlande. Cette inégalité ne tient ni à la répartition de la propriété ni au mode d'exploitation. La région la plus riche du Nord est un pays de fermage ou de métayage; le Sud-Est, pays de propriétaires paysans, est dans un état intermédiaire. Le mal paraît venir du défaut de main-d'œuvre. « La terre manque de travailleurs », il y a des « étendues considérables laissées incultes ». La population rurale est surabondante, mais mal répartie ou mal employée. On a l'impression d'une classe arriérée, sacrifiée, surmenée, mais impuissante à exécuter le travail, d'une population très dense et pourtant insuffisante à mettre le territoire en valeur.

III. — LES CHANGEMENTS DANS LES CONDITIONS DE LA VIE AGRICOLE[1]

CRISE DES PRIX EN 1848

LA crise agricole de 1847, effet d'une mauvaise récolte, fut brusquement aggravée par la crise économique générale, effet de la Révolution. La panique des classes riches, combinée avec l'arrêt du travail

1. Manguin, *Études sur l'administration de l'agriculture*, t. II et III, 1877. — Sur les crises des subsistances, voir les Rapports inédits des procureurs généraux (Archives nationales BB[30] 385).

des classes ouvrières, diminua la consommation des produits agricoles et en fit baisser les prix. Les récoltes de 1848 à 1851, toutes abondantes, maintinrent les prix bas et rendirent la vente plus difficile sur les marchés encombrés. La crise pesa lourdement sur les paysans.

ENQUÊTE SUR LES SALAIRES.

L'Assemblée, désireuse d'améliorer le sort du peuple, ordonna (25 mai) une enquête sur les salaires dans tous les cantons sous la direction du juge de paix; les déclarations, acceptées sans contrôle, donnèrent l'impression d'une vie très misérable dans une grande partie de la France. Trois réformes surtout furent proposées.

COLONIES AGRICOLES.

Les projets de créer des colonies agricoles sur le modèle de la Hollande, présentés par Flocon, ministre de l'Agriculture, et repris par Louis-Napoléon, visaient beaucoup moins à aider l'agriculture qu'à délivrer les villes des prolétaires sans travail.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

1° Pour améliorer les procédés de l'agriculture, la loi du 3 octobre 1848 créa un enseignement agricole à trois degrés : les *fermes-écoles* primaires, donnant gratuitement un apprentissage pratique, et vivant de leurs propres produits (1 au moins par département); — les *écoles régionales* secondaires (une douzaine en France), recevant des élèves payants et des boursiers; — l'*Institut agronomique de Versailles*, avec 40 élèves boursiers, d'où sortiraient les professeurs qui donneraient à tout l'enseignement agricole une direction scientifique. Le plan fut désorganisé en 1852 par la suppression de l'Institut de Versailles.

LE CRÉDIT AGRICOLE.

2° La réforme la plus désirée était le « crédit agricole », destiné à délivrer les paysans de la dette hypothécaire. Le Gouvernement provisoire demanda un crédit pour faire des prêts à 3 p. 100, mais le projet fut retiré en 1849. Louis-Napoléon le fit reprendre (décembre 1851); ainsi fut créé le *Crédit foncier*. Conçu comme institution de prêt aux propriétaires cultivateurs, il ne servit en fait qu'à prêter sur hypothèques aux propriétaires de maisons ou de terrains à bâtir. On s'aperçut que l'opinion avait été égarée par une analogie superficielle avec le crédit commercial : les sommes avancées par les banques aux commerçants sont garanties par des effets de commerce à échéance fixe; la terre cultivée, avec ses bénéfices incertains à date éloignée, fournit un gage inférieur, qui oblige à exiger un intérêt plus élevé.

CONSEIL D'AGRICULTURE.

La propagande pour l'amélioration des méthodes agricoles n'aboutit guère qu'à la réorganisation du Conseil général d'agriculture, manufactures et commerce (1850), corps purement consultatif.

HAUSSE DES DENRÉES AGRICOLES APRÈS 1852.

A partir de 1852, le travail reprend dans les villes, il est activé à Paris par les travaux de l'État et l'augmentation de la population. La construction des grandes lignes de chemin de fer rassemble sur les chantiers de construction des ouvriers et des employés, qui consomment

de la viande et du vin. Les prix des denrées agricoles, surtout de la viande, haussent brusquement, soit par l'accroissement rapide de la consommation, soit par l'afflux subit de l'or de Californie et d'Australie. La hausse profite surtout aux pays d'élevage et aux producteurs de blé.

MALADIES DE LA POMME DE TERRE

Mais une crise agricole diminue la production de plusieurs denrées. La maladie de la pomme de terre fait pourrir une partie de la récolte qui (de 87 millions d'hectolitres en 1848) descend en 1852 à 63 millions; la surface cultivée s'est réduite de 972 000 à 888 000 hectares; en 1855 elle s'est relevée à 985 000. — L'oïdium, qu'on connaît mal et qu'on ne sait pas combattre, diminue fortement la production du vin et décourage les vignerons. — La maladie du ver à soie détruit en quelques années la belle race française, et oblige à aller chercher la « graine » de ver à soie jusqu'au Japon; la récolte diminue d'un quart entre 1854 et 1860. La hausse légère de prix ne compense pas les frais d'achat de la graine et des installations; la sériciculture dans la région du Rhône entre en décadence.

DE LA VIGNE

DU VER A SOIE.

CRISES DE SUBSISTANCES.

Les récoltes de blé manquées (en 1853, 1855, 1857) amènent un déficit dans la production des grains, et même des « crises de subsistances » et des désordres, surtout en Poitou. En 1854, le prix du blé ayant monté de 20 à 30 francs, le prix du kilo de pain de 25 à 43 centimes, les femmes s'ameutent contre les meuniers, des bandes de mendiants armés de bâtons parcourent la campagne. En 1855, des femmes empêchent de partir une charrette de froment. C'est la dernière fois qu'apparaît en France ce phénomène social d'ancien régime; l'achèvement du réseau de chemins de fer va le supprimer à tout jamais.

LE DRAINAGE.

L'Empereur s'intéresse à l'agriculture, surtout au drainage, mis à la mode par l'Angleterre : il fait voter, malgré le Conseil d'État, une loi qui donne le droit d'évacuer les eaux en traversant le fonds d'un autre propriétaire (1854); le Crédit foncier s'engage à prêter 100 millions. Mais les propriétaires usent peu de cette faculté.

IMPRESSION GÉNÉRALE.

Le progrès des cultures et de l'élevage paraît compensé par la crise du vignoble et de la soie, au point que Lavergne, en 1860, a l'impression que « le produit de l'agriculture n'a pas augmenté dans l'ensemble depuis douze ans », — et croit même que « la valeur vénale des propriétés rurales... a plutôt baissé ». Les salaires agricoles restent très bas. La condition de la population agricole a peu changé.

La vie agricole, comme la vie politique, est si diverse en France que, pour en donner une idée exacte, il faudrait passer en revue toutes les régions, ce qui déborderait les limites d'une histoire générale.

CHAPITRE III

LA POPULATION INDUSTRIELLE[1]

I. CONDITIONS DE LA VIE INDUSTRIELLE. — II. RÉPARTITION DE LA POPULATION INDUSTRIELLE. — III. VIE MATÉRIELLE DES OUVRIERS. — IV. CONDITION LÉGALE DES OUVRIERS. — V. CHANGEMENTS DANS LES CONDITIONS DE LA VIE OUVRIÈRE DE 1848 A 1859.

I. — CONDITIONS DE LA VIE INDUSTRIELLE

POPULATION INDUSTRIELLE.

LE chiffre total de la population industrielle (le mot pris au sens large, comprenant tous les travailleurs manuels de l'industrie) n'est connu en 1848 qu'approximativement par les renseignements très incertains du recensement, par l'enquête faite de 1841 à 1845, et pour Paris par l'enquête de la Chambre de commerce de 1848. La « population industrielle » (où l'on fait entrer à la fois le travailleur et toute sa famille) est évaluée à 3 800 000 pour les professions qualifiées « arts et métiers », et pour les « manufactures » à 2 millions 1/2, sur lesquels on compte environ 1 300 000 « ouvriers », dont près de 500 000 femmes ou enfants. Le trait dominant de la vie industrielle de la France est donc la prépondérance des ***artisans***, travaillant isolément pour leur compte, sur les ouvriers salariés de la grande industrie. La France est encore en 1848 une nation d'artisans, comme

GRANDE MAJORITÉ D'ARTISANS.

1. SOURCES. — Bibliographie dans Levasseur (voir plus bas). Les renseignements officiels sont rassemblés dans l'*Enquête sur l'industrie de 1840 à 1845*, 4 vol. 1847-52. Les *Résultats du dénombrement* (de 1851 et 1856) donnent des chiffres sur les différentes catégories de la population industrielle, recueillis sans contrôle. — L'enquête ordonnée par l'Assemblée en 1848 est restée inédite : Levasseur en publie de nombreux fragments. — *Prix et salaires à diverses époques*, 1863, publication officielle. — A. Blanqui, *Rapport sur la situation des classes ouvrières en France en 1848*, 1849, dans un esprit hostile à la grande industrie. — Audiganne, *Les populations ouvrières de la France*, 2 vol. 1860, décrit les conditions de vie des ouvriers de la grande industrie dans les différentes régions. L. Reybaud, *La condition des ouvriers en soie*, 1859. — id., *en coton*, 1862. — Journal des Economistes.

TRAVAUX. — E. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France de 1789 à 1870*, 2e édit., 2 v. 1903-04, principale histoire d'ensemble. — Moreau de Jonnès, *Statistique de l'industrie de la France*, 1850, d'après l'enquête de 1840-45.

elle est une nation de paysans. L'enquête de 1840-45 ne compte encore que 133 établissements occupant plus de 500 ouvriers, et que 3 200 occupant de 50 à 500 ouvriers. A Paris, vers 1850 (pour une population industrielle de 342 000, dont 204 000 hommes, 25 000 enfants), on compte 65 000 patrons, dont 32 500 travaillent seuls ou avec un ouvrier, et 7 117 seulement occupent plus de 10 ouvriers. Paris est, comme au XVIIIe siècle, une ville de petits ateliers; presque toute la population industrielle se compose d'ouvriers du bâtiment, et d'ouvriers d'industries de luxe travaillant à la main. Même dans la grande industrie, qualifiée « manufactures », la plus grande partie du travail des textiles est faite par des salariés travaillant à domicile pour un patron qui est plutôt un entrepreneur de commerce qu'un directeur d'industrie.

INDUSTRIE DE PARIS.

TRAVAIL A DOMICILE.

Le travail est encore peu concentré; même les ateliers où les ouvriers sont rassemblés sont petits, et la plupart sont des « manufactures », où l'on travaille à la main, sans machines. Dans « la grande industrie », les chefs de maisons sont très nombreux, on y compte 124 000 « maîtres », — et chacun n'a qu'un petit établissement. — La plupart sont de petits entrepreneurs ou d'anciens ouvriers, qui ont agrandi peu à peu leur maison en opérant avec un très petit capital.

FAIBLE CONCENTRATION.

La plus grande partie de la population ouvrière est employée à la fabrication des étoffes ou la confection des vêtements. Le travail de la filature, seul, est concentré en ateliers; encore, dans les pays arriérés de l'Ouest et des montagnes, les femmes de la campagne continuent-elles à filer au rouet dans leur maison ou à la quenouille en gardant le bétail. La filature de coton, qui est la plus concentrée, occupe 63 000 ouvriers environ (dont 28 000 hommes), avec 3 263 000 broches; c'est aussi la plus mécanique : elle opère avec 478 moteurs à eau, et 244 à vapeur. La filature de laine occupe 100 000 ouvriers avec 1 131 000 broches; la filature et le moulinage de soie 22 000 (dont près de 17 000 femmes); la filature de lin et de chanvre près de 49 000 (dont 33 000 hommes).

LA FILATURE.

La bonneterie se fait, ainsi que presque tout le tissage des toiles de lin et de chanvre et des étoffes de soie, à domicile. Les ouvriers travaillant en ateliers sont employés dans le tissage de la laine (140 000, dont 80 000 hommes, en 2 256 établissements), et surtout du coton (145 000, en 1 484 établissements).

LE TISSAGE.

La confection des vêtements reste encore presque toute un travail d'artisans à domicile, tailleurs, couturières, modistes, lingères, la plupart travaillant directement sur commande pour le consommateur.

LA CONFECTION.

Les industries les plus concentrées sont les mines et la métallurgie : la houille occupe 23 000 ouvriers en 486 établissements, le fer 22 000 en 486 établissements, la production de la fonte et des fers 29 000 ouvriers avec 480 hauts fourneaux. Il reste encore, dans tout le Sud-Ouest, beau-

LA HOUILLE.

LE FER.

coup de petites « forges catalanes » chaufournées au bois à feu découvert, et, dans le Nord-Est, beaucoup de « maîtres de forges » chauffant au bois.

TRAVAIL DES MÉTAUX. Les industries des métaux restent pratiquées sous la forme du travail à domicile, non seulement celui des bijoutiers, horlogers et bronziers, mais même le travail du fer, la quincaillerie et la coutellerie, qui occupent 83 000 ouvriers avec un petit nombre de moteurs mécaniques (1 300 à eau, 845 à animaux, 260 seulement à vapeur).

LES CARRIÈRES. Les ouvriers des carrières de pierre et de plâtre et les fours à chaux (en tout 39 000), travaillent dans de petits établissements qui en occupent en moyenne une dizaine (davantage dans les carrières de marbre).

LE SEL. Les ouvriers du sel, évalués à 62 000, sont dispersés en 4 000 salines le long de la côte ; la plupart sont des *paludiers* à demi paysans. Les tuileries et les briqueteries, avec 18 000 ouvriers pour 3 530 établissements, restent un travail d'artisan ; il n'y a d'industrie concentrée que la porcelaine et la verrerie, évaluées à 13 800 ouvriers en 230 établissements.

MEUNERIE. TANNERIE. La meunerie est pratiquée, comme au moyen âge, par des meuniers travaillant chacun avec son moulin à eau ou à vent. La tannerie et la mégisserie sont restées des industries d'artisans opérant en petits ateliers ; la chapellerie se transforme en industrie à salariés. Même la

PAPETERIE. papeterie pourvue de moteurs à eau et l'imprimerie, qui emploient des salariés (11 000), opèrent en petits établissements (722).

GRANDE INDUSTRIE AGRICOLE. L'huile et l'alcool sont fabriqués à domicile par les producteurs agricoles. On n'a organisé en grande industrie que la fabrique du savon, du sucre, des produits chimiques, du noir animal et des vins mousseux, qui occupe très peu d'ouvriers.

ROULIERS ET CHARRETIERS. Les employés de l'industrie des transports sont surtout des rouliers, des voituriers et des charretiers.

La très grande majorité des travailleurs industriels pratiquent encore le travail individuel et isolé à la main. Les conditions de l'industrie contemporaine, concentration, machinisme, discipline, ne s'imposent alors qu'à un très petit nombre d'industries, mines, filatures, papeteries, savon, sucre, produits chimiques.

II. — RÉPARTITION DE LA POPULATION INDUSTRIELLE

LES ARTISANS COMMUNS A TOUS LES PAYS. LA grande majorité des travailleurs industriels, artisans vivant dans les villes et les bourgs, exercent un « métier », et travaillent pour la consommation locale, dont les besoins sont à peu près uniformes. Aussi sont-ils assez également répartis dans toute la France. Ce qui domine, ce sont les métiers du bâtiment et du vêtement. A Moulins, ville de 16 000 habitants, on compte 260 maçons, 99 tailleurs de pierre,

80 charpentiers, 67 serruriers, 235 ébénistes, 60 plâtriers, 200 tailleurs, 223 cordonniers, 60 boulangers, 60 tanneurs.

RÉGIONS A INDUSTRIES CONCENTRÉES.

Les industries concentrées sont encore attachées aux régions qui produisent leur matière première; chacune se perpétue dans les centres traditionnels où elle s'est formée à l'origine de la vie française.

LA LAINE.

La plus importante et la plus ancienne, filature et tissage de la laine, fabrication des draps et bonneterie, est restée dans les pays d'élevage de moutons : en Flandre, à Lille et Roubaix; en Picardie, à Amiens; en Champagne, à Reims et à Sedan; dans la Haute-Normandie, à Louviers, Bernay, Elbeuf et près de Rouen; dans le Midi, au pied de la Montagne noire, à Lodève, Bédarieux, Mazamet et Castres.

LE COTON.

L'industrie du coton, beaucoup plus récente, limitée à la partie Nord de la France, est plus concentrée, dans quatre régions : 1° au voisinage du port d'arrivage des cotons d'Amérique, autour de Rouen, en grands ateliers, et dans le Bocage normand, à Vire, Condé, Flers, pays de tisserands à domicile, 2° dans le pays de Lille, en grande industrie, 3° dans la Haute-Alsace, surtout à Mulhouse, où s'est déjà créée la grande industrie de la filature, du tissage et de l'impression sur étoffes, 4° en Champagne, où la bonneterie établie près de Troyes est encore en partie un travail à domicile.

LES ÉTOFFES LÉGÈRES.

Les fabrications d'étoffes légères sont des spécialités locales, le tulle à Saint-Pierre-lès-Calais, la tarlatane à Tarare, les lainages de fantaisie à Saint-Quentin et à Nîmes.

LES TOILES.

Les toiles se tissent à domicile dans l'Ouest, région de production du lin et du chanvre, où elles se concentrent dans quelques villes de commerce, pour le Maine à Laval, — pour l'Anjou à Cholet, — pour la Bretagne à Loudéac.

LA SOIE.

Les filatures et les moulinages de soie, travail d'ouvrières en ateliers, sont concentrés dans la région d'élevage du mûrier, des deux côtés du Rhône. Le tissage des étoffes de soie à domicile est concentré à Lyon et aux environs; Saint-Étienne a la spécialité des rubans.

DENTELLE.

La dentelle, travail de femmes à domicile, se fait surtout dans les pays montagneux et pauvres, le Velay et l'Auvergne, la broderie dans les Vosges.

GANTERIE.

— La ganterie, travail à domicile, a deux centres principaux dans le voisinage des pays de chèvres, Grenoble à l'Est, Niort à l'Ouest.

PAPETERIE.

— La papeterie reste localisée dans les anciens centres, près des chutes d'eau, dans les Vosges, à Annonay, à Angoulême;

VERRERIE.

la verrerie, en Lorraine, près des forêts du Jura et des Vosges;

HUILE.

la fabrication de l'huile, à Marseille et à Aix, dans le pays des oliviers;

PARFUMERIE.

la parfumerie à Grasse, près des jardins de fleurs; la teinturerie en rouge à Avignon, pays de la garance.

SUCRE.

L'industrie du sucre vient de se concentrer dans la région de la betterave.

LA HOUILLE.

L'extraction de la houille est limitée aux bassins anciennement connus, Anzin dans le Nord, les petites mines éparses autour du Massif central, et le bassin de Saint-Étienne, le plus important de tous. L'industrie du fer est partagée entre deux régions. Les « maîtres de forges », qui emploient le vieux procédé du chauffage au bois, sont établis dans les régions de forêts peu peuplées de l'Est (Haute-Saône, Haute-Marne, Meuse). Les hauts fourneaux chauffés à la houille viennent de se créer au voisinage des mines du Centre et du Nord. — La fabrication des objets en fer reste un travail à la main, localisé dans de petits centres traditionnels : la quincaillerie dans le Vimeu; la clouterie le long de la Meuse et sur la Risle (à Laigle), la coutellerie à Langres, à Thiers, à Châtellerault qui partage avec Saint-Étienne la fabrication des armes.

LES MAITRES DE FORGES.

LES HAUTS FOURNEAUX.

QUINCAILLERIE.

COUTELLERIE.

C'est encore la répartition de l'ancien régime. Les industries, même quand elles ne travaillent pas pour la consommation locale, demeurent dans les centres anciens, où elles ont été créées pour exploiter une matière première produite par le pays.

III. — VIE MATÉRIELLE DES OUVRIERS

VIE DES ARTISANS.

LES artisans, fixés avec leur famille dans une ville ou un bourg, en relations personnelles avec leurs clients, travaillant pour leur propre compte, ou comme compagnons en attendant de s'établir maîtres eux-mêmes, forment une population sédentaire et indépendante, de condition intermédiaire entre le paysan et le commerçant. Leur vie, quoique plus active, ressemble à celle des boutiquiers par le logement, la nourriture, les divertissements, l'instruction. Leurs femmes portent le même costume, leurs enfants vont aux mêmes écoles; leurs familles s'allient par mariages et sont du même niveau social. C'est une classe qui se recrute par l'apprentissage, surtout parmi les fils d'artisans (la profession même est très souvent héréditaire).

LES OUVRIERS SALARIÉS.

Les « ouvriers » se distinguent des artisans en ce qu'ils travaillent toute leur vie pour un salaire, sans moyen d'existence assurée, sans espoir d'améliorer leur sort, souvent même sans domicile permanent. Les salariés, ouvriers à domicile ou « ouvriers de fabrique », ont une vie matérielle très différente suivant leur gain annuel; il y a loin d'un ouvrier mécanicien de Paris à un misérable tisserand de toile. Mais tous sont réunis en une même classe parce que leur gain, formé uniquement par un salaire, et leur travail, subordonné à la volonté d'un patron, les mettent tous dans une condition précaire et dépendante.

DIFFICULTÉ D'ÉVALUER LE SALAIRE.

La vie de l'ouvrier étant réglée par le montant de son salaire annuel, l'étude des conditions de vie de la classe ouvrière amène d'abord à rechercher le taux des salaires. Cette question, même aujourd'hui, avec

nos statistiques perfectionnées, n'est soluble que posée en termes précis. En pratique, on appelle salaire d'une profession le prix habituel de la journée ou de l'heure de travail dans chaque localité. Le prix de la journée d'un maçon est une notion approximative et variable comme le prix de la livre de beurre au marché : le salaire est différent pour chaque métier et pour chaque pays. Le seul renseignement indiscutable serait le chiffre total des salaires payés à l'ensemble des ouvriers: la seule moyenne exacte serait obtenue en divisant ce total par le chiffre des ouvriers; mais ces deux chiffres sont inconnus. Le taux moyen des salaires, soit d'un seul métier dans toute la France, soit de tous les métiers, est un résumé arbitraire qui diffère suivant le procédé employé pour le calculer. Nos données sur les salaires sont fournies par l'enquête de 1848 faite pour l'Assemblée nationale dans chaque canton, la statistique de la Chambre de commerce de Paris (sur les salaires parisiens), et la liste des salaires de 62 métiers dressée en 1853 pour les chefs-lieux d'arrondissement. Établies sans critique et sans contrôle avec des tendances opposées, elles se contredisent et ne prêtent à aucune conclusion sûre. La moyenne totale est évaluée (par Levasseur), d'après la statistique des maires, pour les hommes à Paris à 3 fr. 81, en province à 2 fr. 06; pour les femmes à Paris à 2 fr. 12, en province à 1 fr. 07; mais l'apparente précision de ces chiffres repose sur un calcul à base arbitraire. Ce qui reste certain, c'est que les salaires sont plus hauts dans les régions de grandes industries et dans le Nord-Est, et atteignent le maximum à Paris; les plus faibles sont ceux des industries à domicile, surtout des tisserands; ils descendent au minimum dans les montagnes et en pays breton; le salaire des femmes dépasse rarement 1 franc.

REVENU DES FAMILLES OUVRIÈRES.

Le salaire n'est d'ailleurs qu'une notion abstraite : l'ouvrier n'est payé que les jours où il travaille. Le revenu réel d'une famille ouvrière dépend moins du chiffre du salaire quotidien que du nombre de jours de travail par an. Sur ce point capital, nos renseignements se réduisent à des appréciations individuelles. L'impression unanime est que les périodes de chômage sont fréquentes et longues. L'enquête par cantons (de 1848), qui tend à noircir le tableau, abaisse le gain annuel à 300 francs dans les montagnes du Centre et en Bretagne. Les budgets de familles d'ouvriers de Lyon et de Paris (dressés par des observateurs privés) montrent un déficit permanent, sauf dans les métiers d'art. Le sentiment général est que le salaire ne s'est pas élevé. L'économiste Ad. Blanqui, chargé en 1848 par l'Institut d'une enquête sur la condition des ouvriers, parle même d'un abaissement continuel, mais il est méridional, et impressionné par la misère des ouvriers de la grande industrie des pays du Nord. Corbon, qui a débuté en 1820 comme rattacheur de fils, dit que dans le tissage le salaire a diminué des trois quarts.

DURÉE DU TRAVAIL.

La journée de travail, fixée par l'usage et la volonté des patrons, est restée très longue. La Commission du Luxembourg a considéré comme durée normale à Paris 11 heures, en province 12; c'est probablement la journée des ouvriers du bâtiment travaillant sur les chantiers. La journée est certainement plus longue dans les ateliers des industries textiles : Corbon dit qu'elle s'est allongée de 12 heures à 14. Dans les industries à domicile, la durée reste illimitée; le tisserand travaille et fait travailler sa famille jusqu'à 16 et 18 heures.

DANGERS ET INSALUBRITÉ DES ATELIERS.

Les ateliers, créés souvent par des patrons mal pourvus de capitaux et désireux d'économiser sur l'installation, sont pour la plupart étroits, mal aérés, poussiéreux; en outre, dans les industries textiles, humides, trop chauds et bruyants. Aucun règlement n'impose de mesures d'hygiène ou de sécurité; aucune précaution n'est prise contre les dangers, volants, engrenages, navettes, trappes, courroies de transmission. Les accidents sont fréquents, et ne donnent droit à aucune indemnité, car la loi oblige l'ouvrier à faire la preuve que l'accident est imputable au patron. Même dans les petits ateliers, l'ouvrier, faute de place, risque de se blesser avec ses outils. Les mines, mal ventilées, obscures, humides, étouffantes, sont exposées aux explosions de grisou. Partout dans la grande industrie le travail est malsain, dangereux, excessif.

MAUVAIS ÉTAT DES LOGEMENTS.

Le logement des familles ouvrières est presque partout étroit et insalubre. Dans les villes, les ouvriers aisés louent à l'année les étages les plus élevés ou les logements des maisons pauvres; les autres sont logés en garni. Dans les villes d'industrie du Nord et de Normandie, les familles sont entassées dans de hautes maisons sales donnant sur des cours ou des ruelles, ou même logées dans des sous-sols humides et obscurs, parfois sans meubles et sans lit. Même dans les campagnes, les tisserands habitent des chaumières de journalier et vivent dans une pièce qu'on maintient humide pour tenir le fil en état.

CONDITION MISÉRABLE DES OUVRIERS DU NORD.

Les conditions sanitaires diffèrent beaucoup suivant le métier, les ressources, le climat. Les plus malsaines sont les industries textiles dans les agglomérations des pays humides du Nord où le métier lui-même oblige à des mouvements et des positions nuisibles à la santé; les enfants, employés trop jeunes, sont arrêtés dans leur croissance, déformés, anémiés. Les logements, étroits, sombres, mal aérés, font la vie malsaine, les salaires, bas et incertains, font la nourriture insuffisante. La misère se manifeste par ses effets, grande mortalité, courte durée de la vie moyenne, fréquence de la tuberculose, forte proportion des conscrits réformés, abaissement de la taille. Il se forme une population chétive, pâle, maladive. La grande industrie a désorganisé la famille : la mère et les enfants, retenus à la fabrique, ne vivent plus à la maison, les enfants n'ont pas le temps d'aller à l'école.

CONDITIONS PLUS SAINES DANS LE MIDI.

La vie est plus saine dans la petite industrie, et dans les pays du Midi, secs et chauds, où les mouvements sont plus libres et le corps plus exposé à l'air et à la lumière : malgré un travail rude, parfois excessif, et des logements trop petits, la population ouvrière y reste robuste.

IV. — CONDITION LÉGALE DES OUVRIERS [1]

LOIS D'EXCEPTION.

LES lois de Napoléon Ier, aggravées par la jurisprudence des tribunaux, font des salariés une classe inférieure, astreinte à un droit d'exception contraire au droit commun. La loi de 1803 punit de 3 mois de prison « toute coalition de la part des ouvriers pour cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans certains ateliers, empêcher de s'y rendre ou d'y rester avant ou après certaines heures, et en général pour suspendre, empêcher ou enchérir les travaux ». Le code pénal a créé un délit spécial aux ouvriers : avoir « prononcé des amendes, défenses, interdictions ou toutes proscriptions... soit contre les directeurs d'ateliers et entrepreneurs d'ouvrages, soit les uns contre les autres » ; il a créé une catégorie de malfaiteurs : « les chefs ou meneurs » de coalitions, passibles d'une peine très grave, 2 à 5 ans de prison, et même de la mise sous surveillance.

INFÉRIORITÉ LÉGALE DES OUVRIERS.

Entre les patrons et les ouvriers subsistent des inégalités légales. Pour le même délit de « coalition » l'ouvrier est puni d'une peine plus forte. — En cas de contestation, « le maître est cru sur son affirmation » au détriment de l'ouvrier, sa déclaration est admise à défaut de preuve écrite. — Les conseils de prudhommes, créés pour juger les différends en matière de travail, sont composés uniquement de patrons. — Le livret (créé en 1803) est obligatoire pour tous les ouvriers salariés, l'ouvrier en voyage sans livret peut être arrêté comme vagabond. Souvent le patron se fait remettre le livret et, en refusant de le rendre, retient l'ouvrier à son service.

LIVRET.

JURISPRUDENCE HOSTILE AUX OUVRIERS.

La pratique a aggravé la dépendance des ouvriers. Les tribunaux condamnent toute entente concertée en vue de décider le patron à changer les salaires ou les conditions du travail. En cas de grève, la justice poursuit « les meneurs », la police, se mettant au service du patron, arrête les ouvriers qu'il lui désigne, et sa dénonciation sert de base au procès. Il suffit pour être reconnu meneur d'avoir des « idées avancées » ou de l'influence sur les camarades d'atelier, d'avoir rédigé une lettre collective ou de l'avoir signée le premier (des ouvriers voiliers, en 1853,

1. *Les associations professionnelles ouvrières*, t. I, 1899 (publication de l'Office du Travail), excellente monographie de Finance sur le compagnonnage. — Martin Saint-Léon, *Le compagnonnage*, 1901 (vulgarisation).

présentent au patron une lettre collective avec les signatures disposées en rond pour qu'il n'y ait pas de premier signataire).

DROIT EXCEPTIONNEL DES TYPOGRAPHES DE PARIS.

L'imprimerie étant, pour des motifs de police, soustraite au droit commun, la profession est devenue un privilège réservé aux patrons en nombre limité, pourvus du brevet d'imprimeur (à Paris 86). En compensation, leurs ouvriers ont reçu le droit d'élire des délégués de toutes les imprimeries chargés de discuter avec les délégués des patrons un tarif de salaires. Cette organisation fait des typographes de Paris la corporation la plus apte à une action collective.

POUVOIR DU PATRON.

RESTRICTION ILLUSOIRE.

Le patron, en vertu de la « liberté des contrats », garde le pouvoir de régler arbitrairement toutes les conditions du travail, salaire, durée, amendes. La loi de 1841 ne fixe un maximum de douze heures que pour les enfants, dans quelques établissements de la grande industrie ; encore cette limitation est-elle mal appliquée, faute de contrôle.

ESSAIS D'ASSOCIATION.

Quelques groupes d'ouvriers avaient essayé de s'associer pour s'entr'aider. Il existait en 1848 deux sortes d'associations, l'une traditionnelle, le *compagnonnage*, l'autre récente, les sociétés de secours mutuels.

LES COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE.

Le compagnonnage (qu'un roman de G. Sand venait de révéler au public) était le débris d'une vieille association d'artisans, restreinte aux « *compagnons* du tour de France », ouvriers destinés à devenir des maîtres, qui allaient de ville en ville compléter leur apprentissage. Il n'y entrait que des célibataires jeunes et encore nomades et seulement des métiers qui pratiquaient le « tour de France », 34 en tout, la plupart ouvriers du bâtiment, charpentiers, tailleurs de pierres, menuisiers. Ce n'était pas une association générale : chaque métier formait une société séparée (Enfants de maître Jacques, Enfants du père Soubise) et les deux groupes très anciens, différents par leurs insignes et leur cérémonial, traitaient en intrus un nouveau groupe (les Enfants de Salomon), qu'ils appelaient de sobriquets insultants, les charpentiers « renards », les serruriers « gavots ». Ils refusaient de travailler dans le même atelier qu'eux et leur livraient des batailles, parfois sanglantes.

RÈGLES, RITES ET CÉRÉMONIES.

C'étaient des sociétés secrètes où le compagnon entrait par des épreuves d'initiation, recevait communication d'un secret (le *Devoir*), jurait d'observer les règles secrètes, assistait à des assemblées secrètes ; on y pratiquait des rites compliqués à l'arrivée ou au départ d'un compagnon, on y avait des insignes et des mots de passe. Ce qui leur

AVANTAGES PRATIQUES.

donnait une valeur pratique, c'est que chacune avait, dans chaque ville du Tour de France, une maison tenue par « la Mère », où le compagnon allait loger et manger, où on lui procurait du travail et des secours en cas de maladie. C'était un syndicat professionnel, assez fort pour pouvoir, malgré les interdictions légales, lutter contre un patron par la « mise en défense », c'est-à-dire l'interdiction de travailler chez lui sous

peine d'être tenu en quarantaine comme « renégat ». Mais le compagnonnage restait une aristocratie ouvrière, inaccessible aux travailleurs de la grande industrie, méprisante pour la masse des ouvriers, paralysée par ses traditions et par les querelles entre les différents « Devoirs ».

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

La « société fraternelle » (ou de secours mutuels), association moderne, autorisée par l'État comme inoffensive, ne fonctionnait que dans quelques métiers. Une statistique de 1840 en comptait à Paris 234, à Lyon 82, chacune ayant un petit nombre de membres. Elles servaient surtout à secourir les malades, un peu à procurer du travail; l'administration leur interdisait de donner un secours pour chômage.

A Paris, les ouvriers d'un même atelier parvenaient à se concerter, en faisant le samedi soir, après la paie de la semaine, une collecte pour les malades.

ISOLEMENT.

Tous ces groupements, secrets, restreints ou improvisés, ne réunissaient qu'une très faible partie de la classe ouvrière. La condition normale des ouvriers français en 1848 était l'isolement sous la surveillance de la police.

V. — *CHANGEMENTS DANS LES CONDITIONS DE LA VIE OUVRIÈRE DE 1848 A 1859*[1]

PROJETS POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DU TRAVAIL.

La Révolution de 48, faite par les ouvriers de Paris, secoua brusquement l'indifférence de la bourgeoisie pour la classe ouvrière; elle intéressa l'opinion publique à la condition des ouvriers, et obligea le personnel politique à tenir compte de leurs volontés. Le Gouvernement provisoire et l'Assemblée se sentirent obligés d'améliorer le sort des travailleurs et firent des tentatives pour transformer les conditions du travail des salariés. Le décret réduisant d'une heure la journée fut le premier exemple d'une intervention de l'État en faveur des ouvriers adultes dans l'exécution du contrat de travail. — L'organisation du travail par l'association en ateliers nationaux aboutissait à la coopérative de production : l'État devait fournir le capital; les ouvriers, acquérant la propriété et la direction collectives de l'atelier, cesseraient d'être des salariés, et recevraient chacun une part du produit de leur travail. — La banque d'échange de Proudhon ouvrait aux ouvriers, par le crédit gratuit, la perspective de se procurer un capital. Les ouvriers acceptaient avec reconnaissance tous les projets imaginés par leurs bienfaiteurs; les seuls procédés que l'expérience devait montrer efficaces restèrent ceux qu'ils avaient trouvés eux-mêmes : la limitation de la

1. G. Renard, *La République de 1848*, 1906 (t. IX de *l'Histoire socialiste*, la 2e partie : Évolution économique et sociale. — O. Festy, *Les associations ouvrières encouragées par la deuxième République*, 1915 (d'après les documents inédits).

durée du travail, l'association entre ouvriers d'une même profession (le syndicat) pour discuter avec les patrons les conditions du travail. L'Assemblée, hostile à toute réforme radicale, n'osa prendre que des mesures partielles.

ÉGALITÉ DANS LES CONSEILS DES PRUDHOMMES.

1° Le conseil des prudhommes, juridiction professionnelle du travail, désormais élu au suffrage universel, fut formé (pour chaque catégorie) d'un nombre égal de patrons et d'ouvriers (décret du 27 mai). Les ouvriers, devenus électeurs et éligibles, acquéraient l'égalité juridique en matière professionnelle; elle fut l'unique amélioration réalisée dans la condition légale de la classe ouvrière.

LIBERTÉ DES ASSOCIATIONS.

2° Les associations ouvrières et les sociétés de bienfaisance (secours mutuels) furent dispensées, pour se fonder, de demander l'autorisation (28 juillet). Une circulaire (31 août) avertit les fonctionnaires administratifs qu'ils ne devaient pas intervenir dans la rédaction des statuts.

AVANTAGES AUX SOCIÉTÉS DE PRODUCTION.

3° Un crédit de 3 millions fut voté pour leur faire des avances. Les associations de production (5 juillet), eurent le droit de prendre en adjudication des travaux publics (15-19 juin), encouragement direct à « l'organisation du travail » suivant le plan de Louis Blanc.

DURÉE DU TRAVAIL.

4° Le décret sur la durée du travail ayant été attaqué comme contraire à la liberté des contrats, l'Assemblée en maintint le principe en votant une loi qui fixait à douze heures dans toute la France le maximum légal de la journée de travail. Cette mesure, dépourvue de sanction et de contrôle, ne fut qu'une manifestation de bienveillance.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

La liberté et les encouragements pécuniaires de l'État firent naître un grand nombre d'associations ouvrières, de trois types différents, qui, dès ce premier essai, ne montrèrent pas une égale vitalité. 1° Les sociétés de secours mutuels entre ouvriers du même métier, souvent organisées avec secours en cas de chômage, furent surtout nombreuses dans le pays d'origine du mutuellisme, à Lyon, à Saint-Étienne, où le type fut la Société populaire des passementiers. — 2° Les sociétés coopératives de

COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION.

consommation se fondèrent surtout dans les régions ouvrières de Champagne et en Franche-Comté, en partie sous l'action de l'école « sociétaire » des Fouriéristes, et furent assez prospères. — 3° Les associations de pro-

COOPÉRATIVES DE PRODUCTION.

duction, auxquelles l'opinion s'intéressa davantage, furent d'abord suscitées artificiellement par le crédit voté pour leur fournir des capitaux. Plusieurs centaines demandèrent des avances; le Conseil (de 15 membres) nommé par le ministre pour administrer les fonds en accorda après enquête pour plus de 2 millions 1/2 à 58 associations (dont 30 à Paris). L'expérience tourna mal. Les associations entre patrons et ouvriers ne servirent qu'à déguiser des subventions à des industriels embarrassés. Les associations entre ouvriers périrent presque toutes par faillite, liquidation, démission de leurs membres. Impropres aux opérations

du commerce, recherche des débouchés, vente, comptabilité, elles ne savaient même pas mener la fabrication industrielle, faute de discipline, d'application et de contrôle. Quelques-unes réussirent quand les associés laissèrent la direction à un bon gérant; mais elles prirent des auxiliaires salariés, les associés seuls eurent part aux bénéfices : l'association n'aboutissait qu'à transformer un groupe d'ouvriers en un groupe de petits patrons; elle ne diminuait pas le salariat.

MESURES PRISES PAR LA LÉGISLATIVE.

La Législative, peu favorable aux ouvriers, refusa de créer un Comité du travail et une « Bourse des travailleurs »; elle repoussa les propositions tendant à abolir l'inégalité devant la justice et à limiter l'interdiction des coalitions. Elle liquida les projets de réformes préparés par la Constituante. Une loi sur l'hygiène (1850) donna le droit aux conseils municipaux de nommer une commission investie du pouvoir d'interdire les logements reconnus insalubres : on n'en fit guère usage que dans les cas scandaleux; on interdit les logements dans les caves à Lille, en dépit des ouvriers qui les préféraient aux étages sous les toits. — Une loi (1850) créa une caisse de retraites facultatives pour la vieillesse avec un maximum de 600 francs de pension : elle fut utilisée beaucoup moins par les ouvriers que par les employés, plus habitués à la prévoyance. — Une loi de 1851 sur la surveillance des apprentis enjoignit au patron de se conduire en bon père de famille, lui interdit d'imposer à l'apprenti un travail malsain, excessif ou étranger à l'apprentissage, et fixa la journée maximum. — Ces réformes fragmentées ne modifièrent en rien la condition des ouvriers.

MESURES CONTRE LES ASSOCIATIONS.

La réaction politique atteignit les créations sociales de 1848, surtout les associations. Dès 1850, « l'Union des associations ouvrières », créée par 49 associations en vue d'aider à fonder des sociétés, fut poursuivie; ses administrateurs furent arrêtés, et 26 furent condamnés à la prison pour délit de société secrète, bien que les statuts fussent publiés. Après le coup d'État, l'administration déclara dissoutes même les sociétés de consommation et de crédit; à Lyon, le général Castellane les fit liquider par les commissaires de police.

RESTRICTIONS AUX SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Le gouvernement épargna les sociétés de bienfaisance; mais il leur ôta le caractère d'associations entre ouvriers. Le décret de mars 1852 n'autorisait qu'une société de secours mutuels dans chaque commune. Les instructions ministérielles enjoignaient de ne jamais approuver le secours en cas de chômage, « germe de toutes les grèves..., espérance de toutes les coalitions ». Les sociétés d'assistance entre ouvriers de même métier, déclarées illégales, durent se constituer en cachette. Les organisateurs de sociétés à Marseille allaient en canot sur la mer, pour se concerter. La *Banque de solidarité commerciale* de Montreuil rédigea ses statuts dans les bois (en 1857).

POURSUITES CONTRE LES GRÈVES.

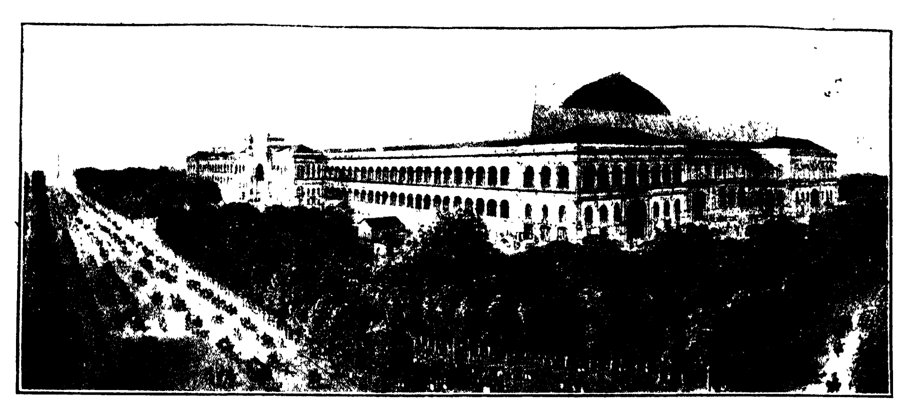
Les grèves, interdites sous peine de prison, continuaient à se produire, presque toujours subitement, par une entente tacite sur un chantier de construction ou dans un atelier, et restaient limitées à un seul établissement. L'année de l'Exposition (1855), 168 coalitions furent poursuivies. Le fait seul de se concerter restait punissable : la Cour de Cassation déclara (1859) qu'un salaire insuffisant ne rendait pas la grève licite ; le tribunal avait à rechercher, non le bien-fondé des motifs, mais seulement s'il y avait eu action collective.

SENTIMENT D'ANTAGONISME ENTRE LES CLASSES.

Les ouvriers avaient compté sur la Révolution de 48 pour les tirer de leur condition inférieure, la déception leur laissa une amertume qui étonna les observateurs. L'économiste Reybaud déclare qu'il ne reconnaît plus les ouvriers en soie lyonnais, tant leurs sentiments sont changés. Audiganne, après son enquête sur les ouvriers de France, résume ainsi (vers 1858) son impression : « Le silence règne, la résignation même paraît régner.... La paix extérieure ne paraît pas fondée sur un retour sérieux à la confiance.... Ce ne sont pas seulement deux classes, mais deux nations. Dans les ateliers, la subordination est complète..., mais au dehors aucune influence, aucune déférence.... Le mot : « On « nous exploite » demeure le credo... des âmes encore ulcérées. » Ainsi se formait en France le sentiment de la lutte des classes vingt ans après que le chartisme l'avait fait voir à l'Angleterre.

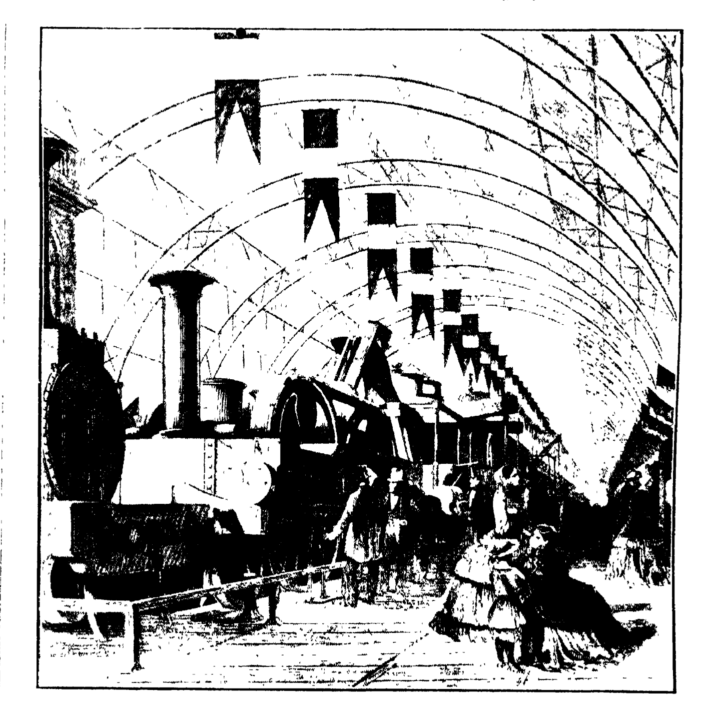
FAIBLES CHANGEMENTS DANS LA VIE OUVRIÈRE.

Au cours de cette période la vie matérielle des ouvriers a peu changé. Les nouveaux procédés techniques, admirés à l'Exposition de 1855, ne sont introduits que dans un petit nombre d'établissements. Les chemins de fer n'ont pas encore uniformisé les prix ; le coût de la vie dépend encore de la récolte de l'année et de l'état du marché local. La crise de chômage de la Révolution de 48 a été atténuée par l'abondance des récoltes et le très bas prix des produits agricoles de 1848 à 1850 ; le travail a repris, dès 1850, d'abord pour fournir aux commandes de la consommation courante. La crise est passée en 1852, les grandes entreprises activent le travail, surtout dans les métiers du bâtiment et à Paris. Les salaires s'élèvent dans la plupart des métiers. Mais on n'est pas sûr que la hausse des salaires suffise à compenser l'augmentation des loyers et la hausse de prix des denrées nécessaires à la vie. Les procureurs généraux reprochent aux patrons d'avoir accru leurs bénéfices sans élever les salaires, la misère des ouvriers paraît même s'être aggravée chez les tisserands à domicile. Le progrès n'est pas manifeste et demeure contesté ; les ouvriers envoyés à l'Exposition de Londres en 1862 estiment que la condition matérielle de la classe ouvrière a empiré.



LE PALAIS DE L'INDUSTRIE

Batiment eleve entre les Champs Elysees (a gauche) et le Cours la Reine (à droite); il se composait d'un rez-de-chaussee et d'un premier etage. Il surprit les contemporains par ses grandes dimensions. L'inauguration eut lieu le 15 mai 1855. D'apres la lithographie de V. Petit. Carnavalet.



LA GALERIE DES MACHINES

*Galerie annexe, construite entre le Cours la Reine et la Seine ; elle communiquait avec le palais ci-dessus par un pont volant. Au premier plan, à gauche, une locomotive. Gravure de l'*Illustration*, mai 1855.*

CHAPITRE II

LES CLASSES MOYENNES ET LES CLASSES SUPÉRIEURES[1]

I. LA PETITE BOURGEOISIE. — II. LA BOURGEOISIE DES AFFAIRES. — III. LES PROFESSIONS LIBÉRALES PRIVÉES. — IV. LES FONCTIONNAIRES BOURGEOIS ET LES OFFICIERS. — V. LE CLERGÉ. — VI. LA NOBLESSE ET LA BOURGEOISIE RICHE.

LES CLASSES DIRIGEANTES.

La masse du peuple est formée — en 1848 plus encore qu'aujourd'hui — par les travailleurs manuels, paysans, artisans, ouvriers, marins, domestiques et gens de service. Les classes supérieures s'en distinguent par ce caractère commun, qui fait leur rang plus élevé dans la société : elles ne sont astreintes à aucun travail manuel. On les appelle parfois *classes dirigeantes*; elles dirigent en effet la vie économique et la vie publique; c'est le rôle des propriétaires, chefs d'entreprise, négociants, courtiers, gens de loi, fonctionnaires, ecclésiastiques. Le recensement qui classe les individus d'après leur profession les répartit en catégories officielles; mais chacune renferme des gens que les différences de richesse, d'éducation, d'origine, placent à des niveaux très différents de l'échelle sociale. Comme aucun caractère légal précis ne marque de degrés apparents dans cette gradation continue, on en est réduit à désigner les différents niveaux par des termes vagues tels que petite, moyenne, haute bourgeoisie. Ces distinctions sans rigueur indiquent pourtant des différences réelles, plus profondes que les catégories précises par professions en ce qu'elles répondent aux réalités

1. SOURCES. — Charton, *Dictionnaire des professions*, 2e édit. 1851, guide pratique pour les conditions d'entrée et de vie des différentes carrières. — K. Hillebrand, *Frankreich und die Franzosen*, 1873, analyse de la société française par un observateur malveillant et perspicace (l'auteur a été professeur à la Faculté de Douai). — Proudhon, *Manuel du spéculateur à la Bourse*, 3e édit., 1856. Mériclet, *La Bourse de Paris*, 1854. Voir, dans le Journal des Économistes, la chronique de la Bourse, par A. Courtois. J. Michelet, *Le Peuple*, 1847, donne des impressions et quelques détails sur la vie des petits commerçants. — *L'Almanach national* (annuel), *impérial* depuis 1853, indique les fonctions avec le nom du titulaire. M. Vivien, *Études administratives*, 2e éd. 1852, donne une statistique des fonctionnaires.

les plus importantes, le genre de vie et la considération sociale. L'exposé qui suit essaie de faire un classement en combinant la profession et le rang dans la société.

I. — LA PETITE BOURGEOISIE

PETITE BOURGEOISIE.

UN trait ancien de la société française est la très forte proportion de la bourgeoisie, qui a son origine dans le grand nombre et l'ancienneté des villes. La majeure partie consiste en bourgeois de condition inférieure, vivant du petit commerce ou des emplois auxiliaires au service de la bourgeoisie dirigeante; rapprochés de la bourgeoisie par les occupations, la résidence, le costume, ils en sont séparés par l'instruction et les manières. C'est la « petite bourgeoisie », appelée parfois « demi-bourgeoisie », qui à ses degrés inférieurs, dans toutes les professions, se distingue à peine des gens du peuple, et qui aux degrés supérieurs se confond avec la bourgeoisie moyenne.

BOUTIQUIERS ET DÉTAILLANTS.

Les petits commerçants tiennent boutique, dans les villes et les bourgs, comme les artisans; mais ils ne travaillent pas de leurs mains, ni pour fabriquer les objets ni pour les transporter; ils attendent les clients pour leur revendre en détail ce qu'ils ont acheté aux commerçants en gros, ils sont *boutiquiers* et *détaillants*. Ce sont les épiciers, déjà très nombreux, qui vendent surtout le sucre, l'huile, la chandelle, le café, les fruits et légumes secs, les merciers qui vendent les toiles, les fils, les articles de couture, les drapiers limités aux étoffes de laine, les quincailliers, les horlogers, les papetiers et libraires, les chapeliers, les droguistes, les débitants de boissons, qui ne vendent guère alors que du vin (dans le Nord seulement de la bière), les cafetiers, les aubergistes, qui logent surtout les commissionnaires et les rouliers, au degré supérieur les hôteliers, peu nombreux, car les hôtels n'ont guère d'autres clients que les voyageurs de commerce. Il faut y joindre quelques professions d'alimentation, bouchers, charcutiers, pâtissiers-confiseurs.

LES CONDITIONS DU COMMERCE DE DÉTAIL.

Le petit commerce de détail n'exige ni instruction théorique ni apprentissage manuel; il attire les gens sans vocation nette que tente la perspective de vivre à la ville, sans grand effort physique. Mais il faut un petit capital pour s'installer, et une instruction élémentaire pour tenir les comptes, et c'est une profession très sédentaire, qui astreint à une présence perpétuelle dans la boutique, même le dimanche. Elle se recrute surtout dans les familles de petits commerçants et parmi les domestiques qui ont épargné sur leurs gages. Les femmes y tiennent une grande place comme auxiliaires du mari ou du père, beaucoup même comme chefs de maison (marchandes publiques); les étrangers sont frappés de leur aptitude à la vente : elles ont l'art de persuader le client

RÔLE DES FEMMES.

par leurs paroles et leurs manières. Les petits commerçants, enfermés dans l'horizon étroit d'une boutique transformée par les conversations continuelles avec les clients en un nid à commérages, forment une classe routinière; trop prudents pour risquer une innovation ou une mise de fonds, trop ignorants pour se renseigner sur l'origine de leurs marchandises, ils n'osent prendre aucune initiative, ni pour se procurer des articles nouveaux, ni pour faire de la publicité. Le détaillant attend le représentant de commerce qui vient lui « faire l'article » pour lui vendre en gros ses marchandises, il attend le client qui vient lui acheter les articles d'usage; il ne dépasse guère le rôle d'un agent de manutention. Il en est resté à l'idéal du commerce primitif, revendre le plus cher possible; il garde les procédés primitifs de vente, le « marchandage » avec le client, à qui il « surfait » d'abord le prix pour pouvoir consentir un rabais : les prix des articles, marqués en signes conventionnels, sont tenus secrets et varient selon l'acheteur. Cette méthode a pour conséquence, outre la perte de temps, un faible chiffre d'affaires, et un long séjour des marchandises en magasin, qui laisse le capital inutilisé. Elle abaisse la moralité du commerçant et l'incite à accroître son bénéfice par des procédés irréguliers; les épiciers surtout ont la réputation de vendre à faux poids et de falsifier les denrées par des mélanges.

LA ROUTINE.

LE MARCHANDAGE.

Sur le nombre des petits commerçants les recensements ne fournissent aucune donnée. Leur répartition sur le territoire est très inégale. Il n'y en a presque pas encore dans les villages. Presque tous les détaillants qui fournissent la campagne des articles de consommation générale, épiciers, merciers, bouchers, sont concentrés dans les bourgs à marché, et le même boutiquier tient à la fois des articles de plusieurs espèces. Les commerces ne sont séparés que dans les villes, encore sont-ils moins spécialisés qu'aujourd'hui. A Paris, les deux commerces de subsistances réputées nécessaires, la boucherie et la boulangerie, restent soumis à la taxe sur la viande et sur le pain, qui oblige à vendre au prix fixé par un tarif municipal; en compensation, la limitation du nombre des boucheries assure aux bouchers un monopole presque héréditaire; et la caisse de la boulangerie, alimentée par l'excédent des recettes dans les années où la farine s'est vendue à bas prix, permet de rembourser le déficit dans les années de cherté.

RÉPARTITION ET SPÉCIALISATION DU PETIT COMMERCE.

BOUCHERIE ET BOULANGERIE A PARIS.

Très différents des boutiquiers par le genre de vie sont les commissionnaires, revendeurs, courtiers en vin, coquetiers, maquignons, qui achètent en détail pour revendre au commerce en gros. Au lieu d'attendre le client, ils courent les marchés et les foires pour acheter les denrées agricoles amenées par les paysans, grains, fruits, beurre, œufs, volaille, porcs, bestiaux, ou vont à domicile enlever les récoltes, le foin, les vins; ils les centralisent et les expédient sur les lieux de consommation. C'est

LES REVENDEURS.

une profession active, très rude en ce temps de mauvais chemins; il y faut de l'initiative et de l'endurance. Elle n'exige ni capital, quand on opère pour le compte d'une maison de gros, ni aucune instruction, puisque les marchés se concluent sans écriture en frappant dans la main du vendeur. La plupart de ces courtiers sont d'origine campagnarde et conservent les manières des paysans; ils sont plus voisins des gens du peuple que de la bourgeoisie.

Les employés.

Par contre, les *employés* forment la transition entre la petite et la moyenne bourgeoisie. Ce nom général comprend tous les auxiliaires qui font sous les ordres d'un chef des écritures ou des démarches et dont le travail, sans nécessiter une instruction complète, ou une éducation raffinée, exige un apprentissage intellectuel et des habitudes de langage et de tenue analogues à celles de la bourgeoisie. Suivant les professions ils portent des noms divers.

Les commis.

Dans le commerce et la banque, ce sont les *commis*, pour le plus grand nombre sédentaires, employés à tenir les comptes et les écritures.

Les représentants de commerce.

Ceux qui sont envoyés en tournées pour faire des offres aux clients à leur domicile, sont les *commis voyageurs* (ils préfèrent s'appeler « représentants de commerce »), caractéristiques de la société française et déjà décrits par la littérature. Ils tiennent dans la vie de la province une place importante; ils vont porter les échantillons et rapporter les commandes, ils suggèrent aux détaillants dépourvus d'initiative le choix des articles de vente; ce sont eux qui dirigent le commerce de détail. En ce temps où ils sont les seuls Français qui voyagent, ils mettent en relation les grands centres avec les petites villes et les bourgs; enhardis par une profession qui les oblige à l'initiative, habitués à la parole, pleins d'assurance, ils colportent dans les hôtels ou les cafés, et chez les clients, les nouvelles, les modes et même les idées politiques. Les magistrats conservateurs signalent en 1850 leur propagande en faveur des « idées démagogiques ».

Les clercs.

— Les employés au service des officiers ministériels (avoués, notaires), sous le vieux nom de *clercs*, sont en majorité des jeunes gens en stage en attendant le moment de prendre une étude à leur compte; mais, pour ceux qui n'auront jamais les moyens de s'établir, l'état de clerc devient une profession : c'est souvent dans les études des villes le cas du « principal clerc ». Par leur rang social, ce ne sont pas tout à fait des bourgeois.

Les petits fonctionnaires.

Les fonctionnaires subalternes des services publics, par leur origine, leur occupation, leur rang social, rentrent dans la classe des employés. Tels sont les expéditionnaires des ministères, les employés des préfectures, des mairies de grandes villes, des bureaux de toutes les administrations, les commis des services de finances, les receveurs municipaux, les employés des postes, les conducteurs des ponts et chaussées, les

gardes des forêts, les commissaires de police (encore peu nombreux). On peut leur assimiler les instituteurs des villes.

PROFESSIONS ACTIVES.

Dans la même catégorie intermédiaire, au niveau des employés, on peut classer les experts géomètres, et les professions actives de l'industrie ou des transports qui exigent quelques connaissances spéciales, les mécaniciens, les capitaines au long cours.

LES AGENTS INFÉRIEURS.

Les facteurs des postes, les cantonniers, les agents inférieurs des services organisés militairement, douaniers, employés d'octroi, forestiers, agents de police, sont des hommes du peuple du niveau des artisans, et les maîtres d'école des campagnes ne tiennent guère alors un rang supérieur.

La profonde transformation de la vie économique entre 1848 et 1858, dont les effets sur les classes supérieures se font sentir dès ce moment, atteint encore trop faiblement les petits commerçants et les employés pour laisser apercevoir des changements généraux dans la condition de la petite bourgeoisie. Il suffira donc de décrire à la fin du XIXe siècle cette évolution.

II. — LA BOURGEOISIE DES AFFAIRES

LA BOURGEOISIE.

LA bourgeoisie, qui dès 1848 forme la partie la plus active des « classes dirigeantes », réunit tous ceux qui, dans les diverses professions, dirigent ou contrôlent les opérations des employés. Ce rôle exige des aptitudes ou une expérience spéciales, ou une instruction prolongée, et le plus souvent un capital ; il donne une considération sociale, une aisance réelle ou apparente, il impose des manières et un langage qui font de tous les bourgeois une classe unique, dont les membres se fréquentent et se marient entre eux. Mais, pour exposer les conditions de vie de cette classe, il est plus clair d'étudier séparément chacun des groupes formés par les professions de même nature.

LES INDUSTRIELS.

Le groupe le plus nombreux est constitué par les professions de l'industrie, du commerce et du crédit, qui dirigent la vie économique ; ce sont les gens dont on dit qu'ils sont « dans les affaires ». Les bourgeois chefs d'industrie se distinguent des patrons artisans par l'importance de leur établissement et le nombre des salariés à leur service. Leurs ouvriers les appellent encore *patrons* comme au temps où ils travaillaient avec eux ; eux-mêmes prennent les noms plus modernes de *manufacturiers* (qui rappelle la prédominance du travail à la main), *usiniers* (qui indique l'emploi de la machine), *industriels* (nom réservé à l'industrie en grand). La plupart sont propriétaires de leur établissement, individuellement ou en commun avec un ou deux associés, le plus souvent un fils, un frère, un neveu. Seuls les très grands établis-

sements, surtout les mines, appartiennent à une compagnie anonyme et sont dirigés par des *directeurs* ou des *ingénieurs* appointés, hommes d'instruction technique et de condition bourgeoise. La bourgeoisie industrielle, très inégalement répartie, est concentrée dans les régions industrielles du Nord et de l'Est, Haute-Normandie, Picardie, Nord, Ardennes, Champagne, Haute-Alsace, les bassins houillers et miniers, la région lyonnaise, et le versant sud des Cévennes.

LES NÉGOCIANTS. La bourgeoisie commerçante est formée des chefs de maison qui, sous des noms divers, dirigent les opérations de transport des marchandises. Les plus nombreux, appelés *négociants*, commandent et font venir les denrées par grandes quantités, les déposent dans les magasins de gros et les expédient aux détaillants; les principales espèces de commerce en gros correspondent aux espèces du petit commerce, épicerie, liquides, farines, draperie, mercerie. — Dans les ports de mer, *LES ARMATEURS.* les *armateurs*, propriétaires de navires, forment une classe supérieure peu nombreuse (1543 au recensement de 1866), en possession d'une richesse ancienne transmise parfois depuis plusieurs générations, favorisée par des privilèges légaux. La surtaxe de pavillon les protège contre la concurrence étrangère; l'inscription maritime leur fournit des marins soumis à une discipline : l'engagement sur un navire marchand est sanctionné par la prison, et la rupture de contrat, assimilée à une désertion, est jugée par un tribunal maritime où dominent les armateurs. *LES MAITRES DE POSTE.* Sur les grandes routes les *maîtres de poste* conservent le droit exclusif de fournir les chevaux aux voyageurs moyennant une redevance fixée à 0 fr. 03 par kilomètre et par voyageur. Leur nombre étant limité, le *brevet* de maître de poste est devenu vénal; le prix dépend de la situation du poste; on estime à 1 100 le nombre de ceux qui ont une valeur réelle. — La bourgeoisie dirige aussi les compagnies de messageries qui font sur les routes entre les grands centres les transports des voyageurs à grande vitesse, beaucoup plus actifs encore que les *LES COMPAGNIES DE TRANSPORT.* transports par chemin de fer (en 1847 les routes ont rapporté près de 9 millions, les chemins de fer 1 million); elle dirige les entreprises de transport des marchandises par le roulage et les compagnies de navigation fluviale.

Le commerce de l'argent et des valeurs est exercé par des professions spéciales, de caractère bourgeois, désignées par les noms techniques *LES BANQUIERS.* de *banquiers* et de *courtiers*. Les banquiers, opérant avec des capitaux dont une partie est prêtée en commandite, font surtout avec les maisons de commerce de la région l'*escompte* des effets de commerce, et des avances moyennant intérêt aux commerçants, aux industriels et aux particuliers. Quelques banques établies à Paris, disposant de gros capitaux, font des émissions d'emprunts pour les États, prenant en bloc

les titres et les revendant avec bénéfice aux acheteurs; on les a surnommées « la Haute Banque »; plusieurs appartiennent à des étrangers.

LES COURTIERS.

Les courtiers restent, suivant un vieux régime, les intermédiaires obligés pour opérer dans les *Bourses*, centres de transactions obligatoires légalement pour toutes les ventes à terme. Les Bourses du commerce, établies dans 50 villes pour les marchandises vendues en gros, grains, farines, cafés, vins, huiles, emploient les *courtiers de commerce*, en nombre limité, devenus propriétaires de leur charge. — Les *commissaires-priseurs* (80 à Paris, près de 300 dans les autres villes) chargés des ventes aux enchères, — les intermédiaires spéciaux, des ports, *courtiers d'assurances maritimes*, *interprètes-conducteurs de navires* chargés de remplir les formalités imposées aux navires étrangers, ont acquis un monopole qui rend leurs charges vénales. Outre ces courtiers officiels, les *commissionnaires*, particuliers sans titre, mettent en relations acheteurs et vendeurs et font des ventes à terme fictives, procédé de spéculation pareil à un jeu de hasard.

LES COMMISSIONNAIRES.

LES AGENTS DE CHANGE.

Les *agents de change*, intermédiaires obligés pour l'achat et la vente des valeurs mobilières, opèrent dans les Bourses des valeurs à Paris et dans 6 autres villes; ils sont en nombre limité, 60 à la Bourse de Paris, propriétaires de leur charge, organisés en une « compagnie » solidaire. Des intermédiaires sans titre prennent les ordres d'achat ou de vente des clients; ils les font exécuter par un agent officiel pour les valeurs inscrites à la cote de la Bourse, et les exécutent eux-mêmes pour les valeurs non cotées, les « valeurs en banque ». Ces agences privées portent le surnom métaphorique de *coulisse*. Le marché des valeurs est encore très restreint; l'épargne préfère se placer en terres ou en prêts hypothécaires. Les opérations de bourse ne portent guère que sur les fonds d'État français, les actions de la Banque de France, les actions des canaux et des chemins de fer naissants.

LES COULISSIERS.

ACCROISSEMENT DES AFFAIRES APRÈS 1851.

La crise économique produite par la Révolution a atteint directement le monde des affaires. Le retour de la confiance sous un gouvernement assez fort pour empêcher toute agitation politique produit, en décembre 1851, une des hausses les plus fortes qu'on ait vues à la Bourse, sous l'action des achats au comptant. La fondation de sociétés de mines, de chemins de fer, de crédit, accroît brusquement la matière à spéculations. Les Compagnies de chemins de fer se procurent de l'argent par le procédé nouveau des *obligations* à intérêt fixe, analogues aux emprunts d'État, qui attirent une large clientèle en quête d'un placement sûr à revenu régulier.

HAUSSE DE L'INTÉRÊT.

Ces entreprises, établissements industriels, mines, gaz pour l'éclairage des villes, compagnies des eaux, et surtout les chemins de fer, ont besoin de s'adresser à un public étendu; elles l'atteignent par une

publicité beaucoup plus intense, faite surtout dans les journaux. La demande de capitaux, brusquement accrue au delà de l'épargne disponible, fait hausser l'intérêt de l'argent, jusqu'à 5 p. 100 pour les meilleurs placements. Les notions fondamentales sur la fortune en sont bouleversées : un million représente, non plus 30000, mais 50000 francs de rente. A la Bourse de Paris, où le public est admis en payant un droit d'entrée, le chiffre moyen des entrées par jour monte de moins de 500 à plus de 5000. Le chiffre total des affaires s'est considérablement élevé : un connaisseur (Mériclet) l'estime entre 60 et 80 milliards. La valeur moyenne des charges des agents de change a doublé (en dix ans) ; le nombre des maisons de coulisse s'est accru (en 1859 on l'évalue entre 250 et 300). Il s'est créé une espèce de courtiers, les *remisiers*, qui vont au domicile des clients leur offrir des opérations.

FIÈVRE DE SPÉCULATION.

EFFET SUR L'OPINION.

Cette fièvre de spéculation scandalise les contemporains; ils la comparent aux folies du temps de Law. Le gouvernement, qui a favorisé les émissions de valeurs, s'alarme de leurs effets sur la société ; l'Empereur félicite publiquement (1855) l'auteur d'un livre indigné sur *les Manieurs d'argent*. On voit avec indignation des aventuriers devenir millionnaires d'un coup par des opérations suspectes, et d'honnêtes familles ruinées par l'imprudence de leur chef. Une partie de la bourgeoisie a perdu ses habitudes de vie stable et de gain régulier, il s'est créé une nouvelle bourgeoisie d'affaires.

III. — LES PROFESSIONS LIBÉRALES PRIVÉES

LES PROFESSIONS LIBÉRALES.

Le terme déjà ancien de professions libérales, appliqué à l'origine à celles qui exigent des études théoriques, embrasse plusieurs professions du même niveau social, les unes de caractère privé à revenu variable, provenant d'honoraires ou de droits payés par les particuliers, les autres constituées en fonctions publiques à traitement fixe. — Les professions privées sont de trois sortes : judiciaires, médicales, artistiques.

ORGANISATION DE LA JUSTICE.

Les professions judiciaires, exercées par les « hommes de loi » pour le compte des particuliers, conservent la vieille organisation fondée sur deux usages anciens : 1° l'obligation imposée aux plaideurs de se faire représenter par des intermédiaires officiels de deux espèces, le procureur (*avoué*) chargé seul de tout le travail d'écriture, l'*avocat*, chargé de l'exposé oral devant les juges ; 2° la vénalité des offices ministériels, abolie par la Révolution, restaurée sous la forme du droit de présenter son successeur. Ces usages partagent les hommes de loi en trois groupes : avocats, officiers ministériels, agents d'affaires sans titre officiel.

LES AVOCATS.

L'avocat exerce une profession privée soumise à l'impôt de la patente, il choisit la ville où il exerce, il est, comme le commerçant, rémunéré

par ses clients. Mais la profession n'est pas ouverte : il faut, pour l'exercer, une autorisation du tribunal soumise à deux conditions, le grade de licencié en droit, qui suppose des études d'enseignement supérieur, et le stage. La profession, avant de devenir un moyen d'existence, impose une attente très longue et de coûteuses études d'enseignement secondaire et supérieur. Une fois établi, l'avocat devra longtemps encore vivre sur son fonds, car la clientèle paysanne se défie des jeunes avocats; il lui faudra, pour se faire connaître, plaider gratuitement les causes imposées « d'office » ou prendre les causes médiocres, en attendant que ses devanciers disparaissent et lui fassent place. Comme l'attente exige des ressources personnelles, les avocats sont presque tous des fils de bourgeois aisés ou de paysans enrichis, la plupart originaires du pays. Les gens sans fortune égarés dans le barreau végètent péniblement et s'endettent; dans les grandes villes seulement ils ont la ressource de se faire secrétaires d'un grand avocat. Cependant la profession d'avocat est considérée; elle paraît la plus intellectuelle de toutes, au moins en province; elle donne la notoriété et l'accès à la vie politique. Par l'habitude de parler en public, par leurs relations avec les gens influents de tout un arrondissement, les avocats sont les chefs naturels des partis locaux, les mieux placés pour obtenir les mandats électifs. Le nombre des avocats est élevé : plus de 6 600, répartis sur toute la France, dans les chefs-lieux d'arrondissement. Les avocats à la Cour de Cassation et au Conseil d'État sont propriétaires de leurs charges, ce qui les met à un rang très élevé dans la bourgeoisie.

LES OFFICIERS MINISTÉRIELS.

Les *officiers ministériels* forment un mélange de professions variées (qui comprend les courtiers et les agents de change); leur nombre est limité. Ils ont le droit de présenter leur successeur, ce qui fait de leur office une charge vénale. Ils l'exploitent en percevant sur leurs clients des droits fixés par un tarif officiel. Leurs professions diffèrent par leur nature, et suivant le tribunal ou la ville où ils opèrent.

LES AVOUÉS.

Les *avoués* (divisés en deux degrés, avoués de première instance, avoués de Cour d'appel) préparent les pièces des procès civils et suivent l'affaire jusqu'au point où l'avocat la prend en mains pour la plaider; leur salaire reste, comme au moyen âge, réglé, non d'après leur travail ou l'importance de l'affaire, mais d'après le nombre des pages du rôle; ce qui les mène à faire copier par leurs clercs des écritures inutiles que personne ne lit.

LES GREFFIERS.

LES HUISSIERS.

Les *greffiers* sont chargés d'écrire les jugements, de les garder et d'en expédier des copies authentiques. Les ***huissiers*** sont à la fois appariteurs du tribunal, messagers chargés de porter aux particuliers les assignations devant le tribunal, agents d'exécution chargés d'opérer les saisies. Greffiers et huissiers sont de trois degrés,

suivant qu'ils opèrent dans une Cour d'appel, un tribunal d'arrondissement, ou une justice de paix de canton.

LES NOTAIRES.

Les *notaires*, en tant qu'officiers ministériels, ont seuls le droit de donner une forme authentique valable en justice à certains actes privés (contrats, procurations, testaments non signés). Mais ils sont aussi des hommes de confiance chargés par leurs clients de faire à leur place toutes les opérations d'affaires, telles que recouvrer les loyers ou les fermages, payer les impôts, recevoir des fonds en dépôts, faire des placements. Ils deviennent les « conseillers des familles », ils donnent des renseignements confidentiels et servent même d'intermédiaires pour les mariages. La plupart (6 500 sur 8 600) sont des notaires de canton ; il y en a d'ordinaire deux au chef-lieu et un dans la principale commune.

Aucun grade n'étant exigé pour acheter une charge, presque tous les avoués et les notaires n'ont fait ni études de droit ni études secondaires et ne sont pas bacheliers ; ils ont appris le métier en travaillant comme clercs, très souvent dans l'étude de leur prédécesseur.

LES AGRÉÉS.

Dans les tribunaux de commerce, formés de juges élus par les commerçants, le rôle des officiers ministériels est tenu par des personnages sans aucun titre, les *agréés*, qui cumulent les fonctions d'avoué et d'avocat. Dans les grandes villes se sont créées des professions d'experts, d'arbitres, de liquidateurs de société. Des particuliers sans titre ni qualité officielle, les *agents d'affaires*, répandus dans toute la France, se chargent de toutes les opérations sans caractère public faites par les notaires ou les avocats ; ils donnent des conseils et des consultations, font des démarches, rédigent des actes privés.

LES AGENTS D'AFFAIRES.

La condition sociale des officiers ministériels et des professions similaires dépend surtout du revenu de leur profession. Ceux des grandes villes sont au niveau social des avocats. Dans toutes les villes à tribunal, ils font sans contestation partie de la bourgeoisie, bien que la plupart ne soient pas bacheliers ; l'aisance assurée par leur profession compense la qualité inférieure de leur instruction. Les huissiers et greffiers de justice de paix, les petits experts et les agents d'affaires sont au même rang que les clercs ou les commis voyageurs.

LES FRAIS DE JUSTICE

Les hommes de loi forment une classe privilégiée, en possession légale du droit d'exploiter les justiciables. Les frais de justice, n'étant pas calculés sur l'importance de l'affaire, pèsent en raison inverse de la fortune ; ils sont écrasants pour les paysans et les artisans, surtout les ventes judiciaires que la loi impose en cas de liquidation ou de succession de mineurs. Un rapport de 1850 sur les ventes par voie judiciaire d'immeubles inférieurs à 500 francs indique pour un produit de 558 000 francs un total de frais de 628 000 francs.

Les professions médicales (médecins, pharmaciens, vétérinaires,

LES PROFESSIONS MÉDICALES.

sages-femmes) sont toutes des professions privées, en tant qu'elles sont sans limitation de nombre, rémunérées par les clients, et soumises à la patente. Mais elles ne sont pas libres; il faut une autorisation publique, accordée seulement après un examen qui contrôle l'instruction professionnelle acquise dans des écoles spéciales : pour les médecins, les trois Facultés de Paris, Montpellier, Strasbourg; — pour les pharmaciens, les Écoles de pharmacie, organisées sur un plan analogue ; — pour les vétérinaires, les deux Écoles d'Alfort et de Lyon, organisées en internats ; — pour les sages-femmes, les Écoles de Maternité.

LES MÉDECINS.

La carrière de médecin, comme celle d'avocat, exige des ressources et une longue attente. Elle impose des études secondaires pour prendre le grade de bachelier, un séjour à la Faculté de médecine pour arriver au grade de docteur, et une série d'examens répartie d'ordinaire sur cinq années. Il faut attendre encore avant d'avoir acquis une clientèle qui permette de vivre. Aussi les médecins se recrutent-ils dans la bourgeoisie aisée ou dans les familles qui se sont imposé de grands sacrifices. Ils tiennent dans la société le même rang que les avocats. Mais leur profession est plus pénible et plus dangereuse (c'est celle où la durée de la vie moyenne est la plus courte). La vie du médecin est assujettissante et fatigante, même dans les villes, bien davantage à la campagne, où la plupart sont établis; il faut courir le pays en voiture ou à cheval, par tous les temps, de jour et de nuit. Une partie des malades, paysans ou ouvriers, sont si pauvres, que souvent le médecin les soigne gratis. C'est encore une carrière de dévouement où l'on entre par vocation. Par les services personnels qu'ils rendent à des gens de toutes conditions, les médecins acquièrent une influence locale politique : ils fournissent une bonne part des chefs locaux du parti républicain.

LES PHARMACIENS.

Les pharmaciens, après des études analogues à celles des médecins, mènent dans les villes ou les bourgs une vie sédentaire. La profession, disproportionnée avec l'apprentissage scientifique, ressemble à celle du droguiste; le travail personnel se réduit à préparer les médicaments d'après l'ordonnance du médecin ; d'ordinaire le pharmacien les laisse débiter par sa femme ou une domestique ou par des élèves en stage. Il est d'un rang social inférieur au médecin.

LES VÉTÉRINAIRES.

Les vétérinaires sont encore peu nombreux, sauf dans les grandes villes et les pays d'élevage; ailleurs les paysans sont trop pauvres pour faire soigner leur bétail. La profession exige des études techniques, mais non pas le grade de bachelier ; elle impose la fréquentation constante des paysans. Le vétérinaire occupe un rang un peu inférieur au pharmacien, sur les confins de la bourgeoisie.

Les sages-femmes, presque partout restreintes aux villes, n'ont reçu qu'une instruction pratique et comptent dans la petite bourgeoisie.

LES ARTISTES. Les professions littéraires et artistiques sont ouvertes à tous sans aucune condition d'études ni de titre, et sans limite de nombre. La rémunération en est aléatoire, variable depuis la grande richesse des artistes célèbres jusqu'à l'extrême misère du prolétariat de lettrés et d'artistes. C'est une carrière de hasard, et très mal vue de la bourgeoisie : les parents s'opposent à y laisser entrer leurs enfants. — Les *PEINTRES ET SCULPTEURS.* artistes, peintres ou sculpteurs, travaillent pour une clientèle peu nombreuse, qui ne commande guère que des portraits, des bustes ou des tombeaux ; la plupart ne gagnent pas de quoi vivre à l'aise. Ils se recrutent surtout dans les familles d'artisans et restent en dehors de la société régulière, sauf ceux (en petit nombre) auxquels la faveur *ARCHITECTES.* officielle assure les commandes de l'État. — Les architectes travaillent surtout pour l'industrie privée du bâtiment, ce qui les classe dans la bourgeoisie au même rang que les ingénieurs. — La plupart des musi- *MUSICIENS.* ciens vivent de leçons de musique, surtout de piano, grâce à la mode récente de faire apprendre le piano aux filles des familles aisées. — Les *LES HOMMES DE LETTRES.* hommes de lettres, sauf quelques romanciers connus, sont des fabricants de pièces de théâtre ou des journalistes ; la bourgeoisie les considère peu, ils lui répondent en affichant le mépris des bourgeois.

LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT. L'enseignement privé ne forme pas une carrière ; il sert de refuge aux déclassés des professions libérales. Il subsiste alors, surtout à Paris, beaucoup d'internats privés appelés « institutions », que les directeurs exploitent à la façon d'un fonds de commerce (on en évalue le prix à cinq fois le produit net annuel). Les emplois, précaires et mal rétribués, de surveillants et de professeurs, y sont donnés à des hommes instruits pressés par le besoin. D'autres vivent de leçons données au domicile des *LES LEÇONS PRIVÉES.* élèves, surtout sur les matières restées en dehors de l'enseignement régulier (langues vivantes, dessin, musique). La profession d'institu- *LES INSTITUTRICES.* trice, en service permanent dans une famille, ou donnant des leçons « au cachet », est le seul moyen d'existence des femmes d'origine bourgeoise sans ressources ou ruinées. Ces institutrices sont admises dans la bourgeoisie, avec une nuance d'infériorité.

IV. — LES FONCTIONNAIRES BOURGEOIS ET LES OFFICIERS

LES FONCTIONNAIRES. LES fonctionnaires, qui vivent d'une fonction rétribuée par une autorité publique, fournissent un fort contingent à la bourgeoisie. Comme dans les autres carrières, les subalternes chargés du travail matériel restent des gens du peuple, les auxiliaires chargés des écritures forment le degré supérieur de la petite bourgeoisie, les fonctions de direction confèrent le même rang social que les professions libérales.

FIXITÉ DU RÉGIME.

Il s'agit ici, non de passer en revue toutes les catégories mais d'indiquer les traits communs de cette classe des fonctionnaires, caractéristique de la société française, qui frappe les étrangers par la permanence de son organisation opposée à l'instabilité du personnel politique. Jusqu'en 1848 tout est resté immuable : division en services, circonscriptions géographiques, lieux de résidence, procédure des opérations, règles de nomination et d'avancement. Tout est réglé suivant un système uniforme : le personnel de direction suprême est concentré à Paris dans les ministères; le personnel des opérations actives est réparti sur le territoire, de façon à grouper dans les mêmes villes les agents de tous les services. Le grand nombre des fonctionnaires répartis dans un grand nombre de villes maintient la tradition établie par les rois, qui ont créé les fonctions pour les vendre aux bourgeois.

LES EMPLOYÉS DE MINISTÈRE.

Chaque ministère a son personnel distinct, mais constitué suivant une même hiérarchie, cabinet du ministre, directeurs, chefs de division, chefs de bureau, rédacteurs chargés du travail sur les dossiers (les expéditionnaires, simples commis aux écritures, sont de la petite bourgeoisie). L'entrée dans la carrière se fait d'ordinaire par un stage de *surnuméraire* non rétribué. Il y a dès ce temps surabondance d'employés mal payés; la littérature satirique a décrit déjà les bureaux du ministère où le temps se passe à flâner ou à s'occuper de travaux étrangers au service. L'employé, dit Charton, « s'ingénie à arriver un peu plus tard, à quitter un peu plus tôt, à prolonger indéfiniment le même travail, à multiplier les moments perdus »; il prend « l'habitude de la paresse ».

LES GRANDS CORPS.

Les grands corps, Cour des Comptes, Conseil d'État, où les degrés conservent les vieilles dénominations d'auditeurs et maîtres des requêtes, forment des carrières recrutées par le concours, à avancement très lent, peu payées et très considérées, réservées à la bourgeoisie supérieure.

LES MAGISTRATS.

Le personnel de la justice est divisé en deux carrières communicantes, la magistrature assise inamovible, chargée de rendre les jugements, la magistrature debout révocable (le parquet), chargée du ministère public. Chacune est divisée en trois degrés : en première instance dans chaque chef-lieu d'arrondissement, les juges et le président assis, le procureur et le substitut debout; — en appel dans les 27 cours, les conseillers et les présidents chargés de juger, le procureur général et les avocats généraux formant le parquet; — au sommet, à Paris, la Cour de Cassation. La carrière est déjà réglée par les traditions : elle exige le grade de licencié en droit; on débute comme juge suppléant non payé ou comme substitut; l'avancement est plus rapide dans le parquet. Les traitements sont faibles, mais la carrière est très recherchée, parce qu'elle confère un rang supérieur dans la société. Comme sous l'ancien régime, elle se recrute surtout dans les familles anciennes et aisées du

pays. Il s'est créé des familles de magistrats : le tableau d'avancement favorise les fils de collègues. Le nombre des magistrats s'élève dans les cours à 937 (à 56 en Cassation), dans les tribunaux à 2 500. Les juges de paix des cantons (2 847), nommés sans titre et révocables, se recrutent en partie parmi les officiers ministériels, et sont du même niveau social.

LES ADMINISTRATEURS. Les fonctionnaires d'administration (86 préfets, 86 secrétaires généraux, 278 sous-préfets, 328 conseillers de préfecture chargés de la justice administrative) sont des agents politiques révocables, dont la carrière est devenue permanente, sauf en cas de révolution. Ils se recrutent, comme les avocats, dans la bourgeoisie aisée, parmi les licenciés en droit; on débute chef de cabinet d'un préfet; l'avancement se fait de poste en poste et de ville en ville. La carrière, mieux rétribuée et plus rapide que la magistrature, est sujette à plus de risques, et exige des protections politiques. C'est une profession de haute bourgeoisie. Le préfet, parfois noble, tient un rang supérieur, la préfecture est le centre mondain pour la société de la ville.

LES CARRIÈRES DE FINANCES. Le personnel des finances, beaucoup plus nombreux, est divisé en plusieurs services : contributions directes (7 253 percepteurs, 1 039 contrôleurs, inspecteurs, directeurs), contributions indirectes (9 139), enregistrement (3 000), douanes, forêts, postes, monnaie. Ce sont des carrières où l'on pénètre par un stage de surnuméraire (sauf les postes de percepteur donnés à des officiers subalternes en retraite), sans études secondaires, sauf l'enregistrement. L'attente y est un peu moins longue, l'avancement plus rapide, la rémunération (sous forme de remise) un peu plus élevée que dans la magistrature ; elles se recrutent dans les mêmes couches de la bourgeoisie que les notaires. — Les agents supérieurs de recette, receveurs particuliers, trésoriers généraux, qui doivent fournir un gros cautionnement, sont des bourgeois riches et fortement protégés ; ce sont des places très lucratives, qui se donnent à la faveur. L'enregistrement, où l'on n'admet que des bacheliers ès lettres, se recrute dans la bourgeoisie aisée. — La carrière des Forêts, où les postes supérieurs sont réservés aux élèves de l'École forestière recrutés par un concours scientifique, est recherchée des familles de bourgeoisie, surtout dans l'Est.

LES INGÉNIEURS. Les fonctions d'ingénieurs des ponts et chaussées (679) et d'ingénieurs des mines (112), réservées aux polytechniciens sortis de l'École dans les premiers rangs, donnent, avec un traitement médiocre, une grande considération sociale. De là vient l'ambition, classique dans les familles bourgeoises, d'avoir un fils reçu à l'École polytechnique.

LA DIPLOMATIE. Quant à la diplomatie, « la carrière » par excellence, elle est réservée aux fils de familles riches. Les traitements de début sont presque nuls, puis modiques, toujours inférieurs à la dépense ; aussi faut-il justifier d'un revenu personnel. Même la carrière de consul est d'un abord très

difficile, il y faut des protecteurs pour soutenir la concurrence avec les agents du ministère, et l'avancement y est lent.

Les officiers (environ 15000), répartis en corps entièrement séparés : les quatre armes combattantes (infanterie, cavalerie, artillerie, génie), les services auxiliaires (santé, intendance, train des équipages), la gendarmerie chargée de la police intérieure, sont soumis à des règles spéciales. *L'emploi*, c'est-à-dire la fonction à remplir, est distinct du *grade*, auquel sont attachés le titre, le rang dans la hiérarchie, la solde, les honneurs, les droits à la retraite. Le gouvernement, maître des emplois, peut n'en donner aucun ; mais l'officier est propriétaire de son grade et n'en peut être privé qu'après un jugement prononcé par un conseil d'officiers, pour des motifs spécifiés dans la loi. *LES OFFICIERS.*

La carrière est réglée dans tous ses détails. Le recrutement se fait dans deux catégories : 1° les élèves des Écoles militaires (Saint-Cyr et Polytechnique), bacheliers admis à l'École par un concours, qui suppose de longues études secondaires accessibles seulement aux fils de familles aisées; 2° les sous-officiers « sortis du rang », hommes du peuple sans instruction secondaire, qui, en devenant officiers, entrent dans la bourgeoisie. L'armée contribue ainsi à la formation des classes moyennes. *LE RECRUTEMENT.*

L'avancement se fait de chaque grade au suivant, jusqu'à l'âge de la retraite, après un minimum de temps, par deux procédés, le *choix* et *l'ancienneté*, suivant une proportion fixée par un « tableau d'avancement » public, régulièrement dressé. Les officiers, en matière criminelle, sont soustraits au droit commun, justiciables seulement de conseils formés d'officiers jugeant suivant un code spécial et un esprit de corps, les seuls tribunaux professionnels qui subsistent en France. Ils sont tenus à l'écart de la population civile par des restrictions : ils ne peuvent ni porter des vêtements civils, ni voyager, ni publier sans autorisation; ils ne doivent épouser qu'une femme pourvue d'une dot réglementaire et acceptée par leurs chefs après enquête, et leur femme ne peut exercer aucune profession; les officiers non mariés sont tenus de manger à une table commune (le *mess*). La carrière est réglée d'avance, sauf la guerre, qui est très rare. Le temps se partage très inégalement entre trois tâches, l'instruction militaire des soldats, réduite souvent à une inspection rapide, la préparation à la parade par les revues, l'administration du matériel (nourriture, habillement, logement), compliquée d'une comptabilité. Le genre de vie diffère suivant les origines : les officiers sortis du rang (la forte majorité), sans éducation, sans revenus personnels, habitués à la vie de caserne, continuent à vivre rudement, sans intérieur, sans autres distractions que celles des soldats. Les officiers riches ou nobles, reçus dans les cercles aristocratiques de la ville et les châteaux des environs, apportent à l'armée des manières élégantes et un langage poli. *LA CARRIÈRE D'OFFICIER.*

LES PROFESSEURS. Des trois sortes de fonctionnaires de l'enseignement public, le personnel primaire, recruté dans le peuple, n'entre pas même dans la petite bourgeoisie, une portion notable du personnel secondaire ne la dépasse guère : c'est la condition des professeurs des collèges communaux, et des professeurs élémentaires et des maîtres répétiteurs des lycées d'État; car, si la plupart sont bacheliers et quelques-uns licenciés, leurs traitements sont trop minces pour faire figure de bourgeois. C'est la seule carrière où puisse entrer un jeune homme dénué de toutes ressources. Il débute par la fonction de maître d'études, dans la dépendance absolue du chef d'établissement, astreint à vivre jour et nuit au milieu des élèves, en lutte perpétuelle pour leur imposer le silence, souvent détesté, désigné par le surnom méprisant de « pion ». Il sort de cette condition, quand il a la chance d'être nommé à un poste de professeur inférieur. Presque tout le personnel enseignant dans les collèges et la plus grande partie du personnel des lycées provient de cette origine. Entrés dans la carrière au sortir de leurs classes, sans avoir fait d'autres études, ces professeurs improvisés ont préparé sans direction l'examen de licence (ès lettres ou ès sciences), quand ils réussissent à le passer, ils deviennent titulaires dans un collège communal ou chargés de cours dans un lycée; les plus appliqués parviennent à être reçus au concours d'agrégation, qui les fait enfin devenir professeurs dans un lycée. Les élèves de l'École Normale supérieure ont une carrière plus rapide. Seuls de tout le corps enseignant à avoir fait des études d'enseignement supérieur, ils passent d'ordinaire le concours d'agrégation au sortir de l'École, et débutent comme professeurs titulaires. Les agrégés, en possession d'une situation stable et d'un traitement suffisant pour vivre, parfois accru par les répétitions données aux élèves, s'élèvent dans la moyenne bourgeoisie au niveau des fonctionnaires de finances.

LES PASTEURS. Au même rang arrivent les pasteurs calvinistes et luthériens, issus presque tous de familles très modestes, parvenus avec l'aide de bourses à faire des études secondaires; ils ont reçu dans une Faculté de théologie un enseignement supérieur. Leur traitement modique, insuffisant pour supporter les charges d'une famille d'ordinaire nombreuse, les astreint à une vie austère; mais la considération attachée à leurs études et à leur fonction leur assure une place dans la bourgeoisie.

LES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. On peut mettre presque au niveau des magistrats les professeurs de l'enseignement supérieur : ceux des Écoles spéciales, concentrés à Paris, ceux des Facultés, distribués dans les grandes villes. Les professeurs de médecine et de droit, nommés après un concours d'agrégation, ont une situation plus élevée, et des ressources plus larges. A leur traitement, les professeurs de médecine joignent les profits d'une clientèle

souvent importante, qu'attire leur titre. Les professeurs de droit établis auprès des cours d'appel donnent aux plaideurs des consultations bien payées. Les professeurs des sciences et des lettres, au nombre de 5 par Faculté, sans étudiants, sans instruments de travail, réduits au rôle de conférenciers pour un auditoire flottant et d'examinateurs au baccalauréat, ont un traitement plus modique complété par les droits d'examen perçus sur chaque candidat; ils se recrutent parmi les professeurs de collège qui ont passé le doctorat.

LES DEUX ENTRÉES DANS LES CARRIÈRES.

Tous ces fonctionnaires d'espèces diverses, qui forment une bonne part de la bourgeoisie, sont soumis à des conditions communes qui créent des habitudes analogues. Presque toutes les carrières ont deux entrées différentes. La « grande porte », comme on l'appelle, par les Écoles spéciales ou le stage, ouvre directement l'accès aux emplois supérieurs et permet un avancement rapide; elle exige des études secondaires, d'ordinaire le baccalauréat, donc une période d'attente et de dépense; elle est réservée aux fils de la bourgeoisie aisée et aux boursiers des collèges. La « petite porte », par les emplois inférieurs, exige moins d'études et moins de dépenses préalables; elle est accessible aux fils de la petite bourgeoisie, mais elle n'ouvre qu'une carrière limitée, avec un avancement lent. La magistrature, la diplomatie et l'administration, pour lesquelles il n'y a pas de petite porte, restent la propriété exclusive des hautes classes.

GRAND NOMBRE DES POSTULANTS.

Dans toutes les fonctions, en 1848, le nombre des postulants dépasse de beaucoup le nombre des postes; toutes les carrières sont encombrées. Les « places du gouvernement » attirent par la sécurité, la perspective d'un avancement régulier et d'une pension de retraite. Ce n'est pas que les fonctionnaires aient une garantie légale contre l'arbitraire : sauf les magistrats et les officiers, tous sont révocables à volonté. Le gouvernement garde le pouvoir discrétionnaire de les déplacer, les suspendre, les faire rétrograder sans motif; légalement, leur condition est celle de domestiques au service de l'État. Mais, en fait, quiconque est entré dans une carrière est assuré, à moins de faute très grave ou de désobéissance, de la suivre jusqu'à la retraite. Les supérieurs, sauf le cas de crise, n'usent pas de leurs pouvoirs, par humanité, pour ne pas ôter son gagne-pain à un père de famille à un âge où il est devenu impropre à trouver un autre travail, par équité, pour ne pas annuler les droits à la retraite que le fonctionnaire s'est acquis par des retenues sur son traitement, enfin par un sentiment de solidarité envers les membres d'un même corps. Il s'est formé ainsi un respect des « droits acquis » qui rend le personnel à peu près inamovible. L'avancement, donné en grande partie à l'ancienneté, assure, par une marche automatique, une amélioration matérielle et une ascen-

SÉCURITÉ DE LA CARRIÈRE.

LES DROITS ACQUIS.

sion dans l'échelle sociale, au contraire des carrières privées, où le gain risque de diminuer à mesure que l'âge ralentit l'activité.

RÉGIONS D'ORIGINE DES FONCTIONNAIRES.

L'affluence vers les fonctions est inégalement répartie en France. Elle est d'autant plus grande que la bourgeoisie trouve moins de moyens d'existence et incline moins à courir des risques : plus forte dans les régions agricoles, elle atteint son maximum dans le Midi. Plus faible dans les pays de commerce et de grande industrie, où la bourgeoisie a des traditions d'initiative et trouve des carrières largement lucratives, elle est au minimum dans le Nord, en Alsace, dans les grands ports. Les fonctionnaires originaires du Midi, qui en fournit trop pour le pays, se répandent dans les régions du Nord-Est; c'est un des procédés par lesquels s'unifie la bourgeoisie française.

La condition des fonctionnaires, déjà fixée en 1848, ne subit jusqu'en 1859 aucun changement appréciable, sinon que le régime autoritaire rend la dépendance plus lourde et diminue la sécurité des fonctionnaires suspects de sentiments démocratiques ou libéraux. Le personnel enseignant surtout est atteint par la loi de 1850 contre les instituteurs, et, en 1852, par le serment de fidélité, les mesures contre l'École normale, l'abolition des garanties de l'enseignement supérieur.

V. — LE CLERGÉ[1]

LE CLERGÉ.

LE clergé catholique, dont la condition est réglée à la fois par le droit canon et par les lois de l'État, se compose d'un haut clergé peu nombreux, 80 évêques (ou archevêques), des 3 350 curés-doyens nommés par l'État, et d'une masse de prêtres inférieurs soumis exclusivement à l'autorité de l'évêque, — sans compter les chanoines des chapitres de cathédrales, dont l'emploi sans fonction réelle sert de retraite à des prêtres âgés. Les curés-doyens seuls sont titulaires et inamovibles, garantis contre une destitution arbitraire. La plupart des prêtres sont chargés d'une paroisse, où ils exercent la fonction de

LES DESSERVANTS.

curé, mais avec le titre inférieur de *desservant* ou *succursaliste*, bien qu'il soit d'usage de les appeler curés. Les autres, nommés *vicaires*, sont les lieutenants du curé dans les grandes paroisses, placés sous ses ordres et sa surveillance. Il y a (en 1847) 29 048 succursales et 6 631 postes de vicaires. Les aumôniers exercent les fonctions de prêtre dans un établissement public (école, hospice, régiment, navire, prison), ils sont nommés par l'État. Tous reçoivent de l'État ou de la municipalité

1. *L'Almanach du clergé* (annuel) indique pour chaque diocèse le nombre des ecclésiastiques de chaque catégorie. — *L'Ami de la religion* est l'organe du clergé. — Jourdain, *Le budget des cultes en France*, 1859. — A. Mater, *L'Eglise catholique*, 1906, définit l'organisation canonique de l'Eglise.

un traitement toujours modique (le plus souvent inférieur à 1 500 francs). Les curés et les vicaires perçoivent sur les fidèles, pour les cérémonies du culte, des droits en argent qui forment le *casuel*, très différent suivant les régions. Ils reçoivent presque partout à la campagne des dons en nature qui, dans une partie de l'Ouest, conservent la forme de quêtes pratiquement obligatoires.

CONDITION PRÉCAIRE DES DESSERVANTS.

Les règles du concile de Trente sur l'examen, la nomination, la révocation après jugement, ne sont pas appliquées aux desservants. Les évêques français ont pris l'habitude de les nommer sans examen, de les déplacer et de les destituer sans jugement; ils n'ont même pas créé le tribunal (l'*officialité*) chargé de les juger; les réclamations adressées à la cour de Rome sont restées sans effet. Tous les curés, sauf les doyens, sont ainsi devenus des agents amovibles de l'évêque.

LES SÉMINAIRES.

Le clergé reconnu officiellement comprend en outre le personnel d'enseignement ecclésiastique, directeurs et professeurs des *petits séminaires* (2 au moins dans chaque diocèse), où les jeunes garçons destinés par leur famille à l'état ecclésiastique font leurs études secondaires, et des *grands séminaires* (1 par diocèse), où se font les études de théologie et l'apprentissage pratique des prêtres. Les grands séminaires ont un nombre d'élèves qui diffère suivant la population du diocèse, la plupart de 70 à 100, plus du double dans quelques grands diocèses, à Besançon 223, à Coutances 186, au Mans 180, à Clermont 160, à Lyon 150. Il y a en outre dans toutes les villes des prêtres sans fonction officielle, appelés *habitués*, attachés à une paroisse; ils vivent en partie du produit des messes qu'ils disent pour le compte des particuliers.

LES CONGRÉGATIONS.

Le clergé régulier, reconstitué depuis la Restauration, consiste surtout en congrégations récentes, la plupart formées sans autorisation et subsistant par simple tolérance; quelques-unes seulement, consacrées aux hôpitaux ou à l'enseignement primaire, sont autorisées. Elles sont réparties très inégalement. La plupart des maisons religieuses sont dans les diocèses riches et les grandes villes (Marseille, Nantes, Grenoble, Cambrai). Les ordres aristocratiques, jésuites et dominicains, qui ont pris déjà de l'influence sur la bourgeoisie riche, n'ont pas encore le droit légal d'ouvrir des collèges.

RECRUTEMENT DU CLERGÉ.

Le clergé se recrute presque entièrement parmi les enfants du peuple, surtout dans les campagnes. Un écrivain catholique (Jourdain) le déplore. « L'ancienne noblesse et la nouvelle, et même la riche bourgeoisie, donnent leurs enfants à la magistrature, à l'armée, à l'industrie, au commerce, à l'oisiveté, elles ne les donnent pas à l'Église. » Les bourgeois, quand ils ont la vocation, préfèrent les congrégations, qui promettent un rôle plus brillant. Le jeune garçon distingué par le curé de sa paroisse est envoyé comme boursier, d'abord au petit, puis au

grand séminaire, sans dépenses pour sa famille. L'entrée dans l'état ecclésiastique le fait sortir de la classe inférieure et monter dans une classe séparée, traitée avec les mêmes égards que la bourgeoisie.

LA CARRIÈRE ECCLÉSIASTIQUE.

La carrière ecclésiastique diffère beaucoup suivant la fonction et le pays, plus facile et plus brillante pour les fonctionnaires de l'entourage de l'évêque et les curés des paroisses riches des grandes villes; plus pénible et plus monotone pour les curés de campagne dans les paroisses pauvres. Le trait commun à tous, c'est l'isolement imposé par le costume, le célibat, les manières et les façons de parler ecclésiastiques, qui font du prêtre un homme différent des autres, et le tiennent à l'écart des divertissements ordinaires, jusqu'à l'empêcher de fumer. Il vit dans une situation exceptionnelle, désigné par son extérieur au respect des fidèles et à la moquerie des adversaires, surveillé dans tous ses actes et toutes ses paroles, sous la menace incessante d'une dénonciation et d'une disgrâce; isolé des laïques, dépendant de ses supérieurs.

INFLUENCE DU CLERGÉ.

Le clergé conserve une grande place dans la société par ses moyens d'action, qui sont puissants, les sacrements, l'absolution, la prédication, le catéchisme, les écoles confessionnelles. Son influence, variable suivant les pays et les classes, est très forte encore sur les paysans, surtout dans les régions de l'Ouest et du Nord, et dans toutes les montagnes. Le curé, vivant au milieu des paysans, les connaît tous personnellement, pénètre dans les familles, sait leurs affaires les plus intimes, surveille leurs actes, intervient dans leur conduite par des conseils ou des défenses; dans les pays sans communication avec le dehors, il représente seul la vie intellectuelle, il est le chef naturel du village. Les gens des villes et des bourgs, surtout les artisans et les ouvriers, sont moins dociles, sans être encore en révolte ouverte. Il y a déjà quelques pays anticléricaux, la Bourgogne, la Provence, les Charentes. Mais dans presque toute la France les gens du peuple observent les formes du respect pour les ecclésiastiques.

ATTITUDE DE LA BOURGEOISIE.

La noblesse, revenue tout entière à la religion depuis la Révolution, a mis les pratiques religieuses à la mode dans les classes supérieures; il est déjà de mauvais ton de se montrer irréligieux. La bourgeoisie hésite encore entre le souvenir de ses luttes contre le clergé légitimiste et son penchant à imiter les manières des nobles. Elle se rapproche du clergé sous l'influence des femmes, les bourgeois font élever leurs filles dans les couvents et commencent à envoyer leurs fils aux collèges religieux.

DÉFÉRENCE EN 1848.

La Révolution de 48 donne aux laïques l'occasion de manifester leur déférence pour le clergé; tous les partis, même les ouvriers révolutionnaires, lui témoignent des égards; on fait bénir par les prêtres les arbres de liberté. Les curés marchent avec les maires en tête des électeurs allant au scrutin.

ROLE POLITIQUE DU CLERGÉ.

Le suffrage universel, en faisant entrer les paysans dans la vie politique, donne à leurs chefs religieux, curés et évêques, une force électorale qui accroît brusquement la puissance du clergé. La bourgeoisie, ralliée aux traditions par la peur de la révolution sociale, sans revenir elle-même aux pratiques religieuses, devient l'alliée politique du clergé et encourage son influence sur les classes inférieures. C'est la tactique que résume la formule : « Il faut une religion pour le peuple. » Le clergé est ainsi entraîné à prendre un rôle politique. Son organisation reste intacte; les projets discutés par le Comité des cultes à la Constituante en vue d'augmenter le salaire, l'instruction, l'indépendance des desservants, avortent tous.

Le gouvernement impérial cherche uniquement à gagner les ecclésiastiques par des honneurs et des avantages matériels : il augmente le budget des cultes, le nombre des desservants, des vicaires rétribués par l'État, des bourses de séminaires. Le nombre des prêtres s'accroît, le nombre des religieux plus vite encore, surtout dans les congrégations non autorisées de femmes et dans les collèges de garçons.

VI. — LA NOBLESSE ET LA BOURGEOISIE RICHE[1]

« LA SOCIÉTÉ ».

LA classe sociale la plus élevée, constituée dans chaque ville en un groupe fermé qu'on appelle « la société », comprend, outre les degrés supérieurs de toutes les professions (chefs de maisons d'industrie ou de commerce, armateurs, banquiers, agents de change, grands avocats, grands médecins, hauts fonctionnaires), les familles de grands propriétaires assez riches pour vivre largement de leurs revenus.

LES FAMILLES NOBLES.

Une grande partie sont encore des familles nobles, réparties très inégalement sur le territoire, nombreuses surtout dans les parties de la France où vivait autrefois la petite noblesse des gentilshommes de campagne, toute la région bocagère de l'Ouest, la région du Sud-Ouest, les Cévennes, le Bourbonnais, pays agricoles arriérés, pays de métayers ou de petits fermiers, à population dispersée. Paris reste la résidence des nobles des régions riches, Normandie, Picardie, bords de la Loire; leurs hôtels du faubourg Saint-Germain sont en rivalité avec ceux de la haute bourgeoisie riche du faubourg Saint-Honoré.

LE NOBLE FAUBOURG.

L'ÉDUCATION DES NOBLES.

La noblesse se distingue par son genre de vie. L'éducation est donnée aux garçons dans la famille, par un précepteur ecclésiastique (appelé *abbé*), élève de grand séminaire, et achevée souvent dans les établissements tenus par des religieux, de façon à préserver les jeunes nobles du contact des autres classes et à les maintenir dans la tradition.

1. Brenier de Montmorand, *La société française contemporaine*, 1897 (observations sur la vie de la noblesse).

Le résultat normal, d'après un écrivain noble, est d'inspirer « le dégoût et le mépris du travail », qui reste un caractère essentiel du noble. Les filles, élevées dans la famille, puis au couvent, dans une grande dévotion et sous une discipline sévère, reçoivent une instruction très faible, qui ne leur donne pas le goût de la lecture; n'ayant d'autre destination que le mariage ou le couvent, elles sont dressées à l'obéissance; le but est de faire des « épouses chrétiennes » ou des religieuses. Devenues femmes, elles occupent leur temps aux travaux d'intérieur, à des ouvrages manuels distingués et aux pratiques de dévotion.

LES CARRIÈRES DE LA NOBLESSE. Le choix d'une carrière est gêné par des restrictions exceptionnelles. Presque toutes les professions dérogent à la noblesse. Le noble n'entre pas dans l'industrie, le commerce, la banque, ni dans les professions libérales, ni dans la plupart des fonctions. Il ne reste que le clergé, d'où les nobles sont détournés par l'obligation de passer au séminaire, — la diplomatie, déconsidérée depuis 1830, — l'armée, surtout la cavalerie, carrière traditionnelle des nobles, dont l'accès est rendu difficile par les Écoles militaires, qui imposent aux jeunes nobles des épreuves mathématiques en concurrence avec les fils de la bourgeoisie.

VIE A LA CAMPAGNE. La grande majorité des nobles restent donc sans profession, dans leurs châteaux. Il y en a, surtout dans l'Ouest, qui font de l'agriculture; ce qui veut dire qu'ils vont surveiller les travaux faits sur leurs domaines, ou les récoltes de leurs métayers; quelques-uns seulement sont de vrais agriculteurs, occupés surtout d'élevage : il n'y a pas en France de noblesse agricole comparable à la noblesse de Prusse. La plupart mènent à la campagne une « existence végétative », faite de chasses, de courses à cheval, de visites entre familles nobles, de causeries dans les cabarets avec les paysans. L'ordre donné par le comte de Chambord à ses fidèles de refuser leur aide à l'usurpateur empêche les nobles de prendre part même à l'administration locale.

VIE A PARIS. Les nobles qui ont hôtel à Paris cherchent à se faire admettre dans l'un des clubs aristocratiques, le Cercle agricole, resté légitimiste, le Jockey-Club, le plus élégant de tous; c'est « l'équivalent de la présentation à la cour; les grands cercles ont remplacé les carrosses du roi ». Les plus ambitieux essaient de s'enrichir par un mariage; les gendres nobles sont recherchés par les familles de bourgeoisie enrichies. La réprobation contre les mésalliances a fléchi assez pour que les enfants issus de ces unions ne soient pas exclus de la société noble.

La noblesse, comme le clergé, vit au milieu de la société dans un isolement volontaire; elle méprise les professions et s'écarte des fonctions; si elle est encore la classe la plus considérée, elle n'est déjà plus la plus influente, elle commence à se réduire à un rôle décoratif.

RECRUTEMENT DE LA NOBLESSE.

Il ne se fait plus guère d'anoblissement et le nombre des nobles d'ancienne famille tend à diminuer. Mais la noblesse continue, comme sous l'ancien régime, à se recruter par usurpation; les familles de propriétaires bourgeois vivant noblement, c'est-à-dire sans travailler, dans leurs domaines joignent à leur nom bourgeois un nom de terre qui finit par être porté seul; elles fréquentent la noblesse, adoptent ses manières, si bien qu'il devient impossible de les en distinguer; la confusion est facilitée par l'erreur courante que « la particule » *de* est un signe de noblesse. Le nombre des familles nobles, vraies ou prétendues, n'est pas connu exactement; il dépasse de beaucoup le nombre des villages français, peut-être atteint-il le double, et la proportion est plus forte encore dans les régions de gentilshommes campagnards.

LES PROPRIÉTAIRES BOURGEOIS.

Il ne serait pas davantage possible de dire le nombre des familles de propriétaires restées bourgeoises; il est probablement supérieur à celui des nobles. Ces familles vivent surtout du revenu de leurs terres données à ferme ou en métayage, et, dans les régions anciennement riches, du revenu d'un capital héréditaire placé en fonds d'État ou en valeurs mobilières; aussi les appelle-t-on indifféremment *propriétaires* ou *rentiers*. Elles se distinguent de la noblesse par la forme de leur nom, un genre de vie plus moderne, une plus grande facilité à fréquenter les autres classes; elles donnent à leurs enfants une éducation qui les isole moins et leur laisse un choix plus large de carrières. Mais la considération qui les entoure et les place dans la société presque au niveau des nobles provient encore du vieux sentiment, d'où est née l'ancienne noblesse, que la condition la plus relevée et la plus enviable est de vivre sans travailler. Les oisifs restent la classe supérieure.

LES NOBLES SOUS L'EMPIRE.

Le Gouvernement provisoire, en abolissant les titres nobiliaires, détruit l'existence légale de la noblesse; cette manifestation démocratique n'enlève pas à la noblesse son rang social. Le gouvernement impérial essaie en vain d'attirer les nobles dans les fonctions locales : la défense faite par le roi légitime de servir l'usurpateur les retient hors de la vie publique, et même de l'administration. La place qu'ils laissent libre dans les hautes dignités et les Chambres est prise par la bourgeoisie riche, qui accroît rapidement son importance politique, en même temps que la spéculation sur les valeurs mobilières augmente la puissance économique.

CHAPITRE V

LE MOUVEMENT INTELLECTUEL [1]

I. LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA LITTÉRATURE. — II. LES EFFETS DE LA RÉVOLUTION SUR LA LITTÉRATURE. — III. LE RÉALISME DANS LA LITTÉRATURE. — IV. LES CONDITIONS GÉNÉRALES DES ARTS PLASTIQUES. — V. LE RÉALISME DANS LA PEINTURE. — VI. LA SCULPTURE. — VII. L'ARCHITECTURE. — VIII. LA MUSIQUE. — IX. LES CONDITIONS DU TRAVAIL EN SCIENCE. — X. LES PROGRÈS EN SCIENCE.

OBJET DE CE CHAPITRE.

UN tableau de la société française serait incomplet s'il ne faisait aucune place à la littérature, aux arts et aux sciences. Quoique les lettres, les beaux-arts, les sciences pures tiennent fort peu de place dans la vie de la plupart des hommes, les œuvres des écrivains, des

1. Pour la bibliographie des paragr. I-III, G. Lanson, *Manuel bibliographique de la littérature française moderne* (t. IV, 1912), supplément 1914. On y trouvera pour chaque écrivain la liste des œuvres et des études biographiques et littéraires publiées à son sujet. — Petit de Julleville, *Histoire de la littérature française*, t. VIII, le XIXᵉ siècle; periode contemporaine (œuvre de plusieurs collaborateurs). — G. Lanson, *Manuel de la littérature française*, 11ᵉ édit., 1909. — G. Pellissier, *Le mouvement littéraire du XIXᵉ siècle*, 6ᵉ édit., 1900. — Sur la bohème et le réalisme, P. Martino, *Le roman réaliste sous le second Empire*, 1913; E. Bouvier, *La bataille réaliste* (Champfleury).

Pour les paragr. IV-VII, les principales sources sont les revues spéciales : *L'Artiste* et la *Gazette des Beaux-Arts* (depuis 1859). — Théophile Gautier, *Les Beaux-Arts en Europe, en 1855*, 2 v., 1856 (rapport sur l'Exposition de 1855). — Un exposé d'ensemble, avec des gravures, est donné dans *Le Musée d'art* (en collaboration : Geffroy, la peinture; Vitry, la sculpture; Saunier, l'architecture) et dans *L'Exposition de 1900*. La collection de monographies publiée par Knackfuss, *Künstler*, contient des études sur Courbet, Millet, Rousseau, Corot, avec de bonnes reproductions photographiques. Voir aussi la série *L'Art de notre temps*, p.p. Laran, 1911 et suivantes. Un exposé sommaire d'André Michel dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, t. XI, ch. XXIV.

Sur la musique : E. Dannenreuther, *The romantic period* (t. VI de *Oxford history of music*), 1905. Grove, *Dictionary of music and musicians*, édit. de 1904 à 1910. Romain Rolland, *Musiciens d'aujourd'hui*. Exposé sommaire de R. Rolland dans l'*Histoire générale*, t. XI, chap. XXIV.

Pour les paragr. IX : X, Fr. Dannemann, *Die Naturwissenschaften in ihrer Entwicklung und Zusammenhang*, t. IV, 1913. — E. Mach, *La mécanique*, 1904. — Darmstædter, *Handbuch zur Geschichte der Naturwissenschaften*, 1908, sous forme de chronologie. — *La Science française*, 2 v., 1916, en collaboration, publication officieuse destinée à faire connaître à l'étranger la part de la France dans le progrès des sciences de toute nature. Exposé sommaire (avec bibliographie) de P. Tannery dans l'*Histoire générale*, t. XI, chap. XXV. Pour l'érudition, Ch.-V. Langlois, *Manuel de bibliographie historique*, 1904.

artistes et des savants n'en sont pas moins les manifestations les plus hautes de l'esprit d'une société. Mais depuis que la production intellectuelle et artistique est organisée en professions, les écrivains, les artistes, les savants sont si nombreux, les œuvres et les découvertes sont si abondantes, qu'une histoire générale ne peut leur consacrer une place suffisante pour exposer ce que contiennent les histoires de la littérature, des arts plastiques, de la musique, des sciences. Ce chapitre ne prétend donc ni à remplacer ni même à résumer les histoires spéciales. Il se borne à indiquer les doctrines et les théories des écoles ou des générations, les courants généraux de la littérature, des arts, des sciences. S'il est fait mention d'un homme, d'une œuvre ou d'une découverte, c'est seulement en tant qu'on y peut voir, soit un type représentatif, soit un modèle, soit un guide dans une voie nouvelle.

I. — LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA LITTÉRATURE

FAIBLE RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL LITTÉRAIRE.

LES conditions de la littérature, en 1848, limitaient beaucoup plus étroitement que de nos jours la rémunération du travail littéraire. La masse du peuple était encore étrangère à toute lecture, et, parmi les gens qui savaient lire, les œuvres littéraires ne trouvaient guère de lecteurs, ni chez les femmes, confinées dans les lectures pieuses, ni dans la bourgeoisie, indifférente ou hostile. Les journaux, très peu nombreux, n'avaient d'autre public que leurs abonnés, et ne faisaient à la littérature qu'une place très mince; le roman-feuilleton, tout récent, faisait encore scandale. Les livres restaient un article de luxe, d'un prix élevé : la révolution faite dans la librairie par les éditions à 3 fr. 50 et à 1 franc était à ses débuts. Livres et journaux, lus dans les cabinets de lecture payants fréquentés surtout par les étudiants, trouvaient peu d'acheteurs. Les théâtres, peu nombreux, la plupart en déficit, donnaient des droits d'auteurs faibles. Tout concourait à restreindre le public littéraire, et les ressources des écrivains.

LES LITTÉRATEURS CONCENTRÉS A PARIS.

La province, exception faite des journaux politiques, ne fournissait pas d'emplois à un homme de lettres. Les auteurs, venus de tous les pays de France, se rencontraient à Paris où ils vivaient un peu à l'écart. Quelques-uns seulement, par leur célébrité ou leur fortune personnelle, s'ouvraient l'accès des salons. La plupart, très peu connus du public, formaient un petit monde uni par des rapports de camaraderie, au niveau social des employés de ministères. Au plus bas degré, un prolétariat littéraire, misérable et méprisé, en révolte contre la bourgeoisie, menait une vie précaire et désordonnée, la « vie de Bohème » : Murger en a donné un tableau embelli dans les *Scènes de la vie de*

Bohème (1851). Champfleury, un tableau exact dans les *Aventures de Mlle Mariette* (1847), tous deux d'après les mêmes modèles.

RÈGNE DU ROMANTISME.

Les deux écoles en lutte depuis trente ans, les classiques, défenseurs de la tradition, les romantiques, novateurs révolutionnaires, se partagent très inégalement l'influence. La règle classique est rejetée par tous les genres purement littéraires. Le style académique fleurit encore dans les genres mixtes, l'histoire restée solennelle, — la critique littéraire encore dogmatique et compassée, — l'éloquence qui, dans toutes ses variétés, la chaire, la tribune, le barreau, le discours académique, conserve la forme pompeuse ou fleurie. Le romantisme a conquis tous les genres de pure littérature. — La poésie s'exprime sous la forme lyrique, et le lyrisme est devenu romantique. — Au théâtre, le drame historique en vers a évincé la tragédie, le vaudeville en prose remplace la comédie en vers. — Le romantisme inspire toutes les formes du roman, le roman historique, décoré de couleur locale, le roman lyrique de George Sand, le roman d'aventures d'Alexandre Dumas, le roman contemporain de Balzac; il pénètre même l'histoire avec Michelet et Quinet.

CARACTÈRES DU ROMANTISME.

Né d'un enthousiasme de jeunes gens en révolte contre la tradition et la règle, le romantisme a introduit dans la littérature le débordement de la personnalité, la passion sincère ou affectée, l'émotion naturelle ou artificielle, le mépris de l'antiquité, la prédilection pour les époques barbares et les pays lointains (le moyen âge et l'Orient). Le défaut d'observation, l'inexpérience et la hâte présomptueuse réduisent la matière des œuvres à des impressions irréfléchies ou à des lectures désordonnées. — La recherche inexpérimentée de la couleur locale aboutit à une mascarade de traits de mœurs souvent apocryphes, de termes anciens, de détails pittoresques et dramatiques parsemés d'anachronismes. — La langue, enrichie ou encombrée de mots populaires, d'expressions régionales, de termes techniques, est souvent diffuse, déclamatoire, incorrecte. Le romantisme méprise « le bourgeois », défenseur de la tradition et ennemi de l'art; pour l'étonner ou le scandaliser, il se complaît dans l'étrange, l'énorme, le terrible, le difforme, le grotesque. Un sentiment mystique, survivant à la perte des croyances positives, lui inspire un besoin vague de religion qui se tourne en culte de la nature ou de l'humanité, et incline parfois vers la démocratie : quelques années avant 1848, des romanciers (George Sand, Eugène Sue) se sont avisés de prendre pour héros des gens du peuple.

II. — LES EFFETS DE LA RÉVOLUTION SUR LA LITTÉRATURE

CARACTÈRE ROMANTIQUE DE LA RÉVOLUTION.

LA Révolution de 48 est elle-même l'irruption du romantisme dans la politique; du mouvement romantique elle tient l'enthousiasme juvénile, les aspirations généreuses, les espérances indéfinies, l'ignorance des conditions réelles de la vie, l'indifférence aux solutions pratiques, la sentimentalité confuse, le goût des formules grandioses et vagues, la religiosité sans croyances précises, allant jusqu'à la vénération pour la religion établie. La République apparaît comme une effusion du sentiment démocratique plutôt que comme une forme positive de gouvernement; le socialisme est moins un programme de réformes sociales qu'un amour mystique du peuple, un attendrissement lyrique sur ses vertus et sa misère.

LES ÉCRIVAINS DANS LA POLITIQUE.

Les hommes de lettres prennent une part personnelle à la politique, la plupart des écrivains célèbres se présentent aux élections. Lamartine, porte-parole du Gouvernement provisoire, l'homme le plus populaire de France, incarne pendant deux mois le règne de la poésie et de l'éloquence; George Sand rédige le fameux *Bulletin de la République*, qui soulève contre le ministère la colère de la bourgeoisie; Victor Hugo se fait élire à l'Assemblée nationale; Lamennais fonde un journal démocratique et tient rang de chef de parti; Alexandre Dumas publie une profession de foi conservatrice, en style grandiloquent; Leconte de Lisle écrit une brochure de propagande républicaine; la « Bohême » s'enrôle dans la République démocratique et sociale; Eugène Sue se fait élire à Paris comme socialiste (en 1850).

ACTION SUR LES ÉCRIVAINS.

Cette crise a jeté les littérateurs hors de leurs habitudes : la fréquentation des assemblées leur a ouvert l'esprit sur la vie publique, le contact avec le peuple leur a révélé les questions sociales. Le chef de l'école romantique, Victor Hugo, entré dans la politique comme monarchiste conservateur, en sort républicain démocrate; il devient l'adversaire irréconciliable de l'Empire, l'auteur de l'*Histoire d'un Crime*, de *Napoléon le Petit* et des *Châtiments*. Cette conversion élargit son horizon, augmente la portée et l'influence de son œuvre, fait de lui le poète du peuple et de l'humanité.

CONTRE-COUP DE LA RÉACTION.

La réaction politique entrava de plusieurs façons la littérature. Les mesures contre la presse restreignirent les moyens d'existence des hommes de lettres; la loi de 1850 soumit tout roman-feuilleton à un timbre de 1 centime par exemplaire, afin de « frapper une industrie qui déshonore la presse ». Le régime de compression établi en 1852 pour détruire la presse politique, en tuant presque tous les journaux, ôta aux écrivains les ressources que leur procuraient les accessoires

du journal, le roman, la critique littéraire, la critique d'art, le compte rendu scientifique. Le régime du colportage imposa l'estampille du préfet sur chaque exemplaire introduit dans les cabinets de lecture, mis en vente dans les marchés, aux étalages des libraires, dans les bibliothèques des gares; le sort des œuvres littéraires dépendit de la commission chargée de dresser la liste des livres autorisés, qui formula ainsi la règle de ses décisions :

CONTROLE DES LIVRES MIS EN VENTE.

« Les lois divines et humaines sont inviolables et sacrées. Les premières représentent les devoirs de la conscience et la destinée immortelle de l'homme. Les secondes représentent le patriotisme du citoyen, les intérêts de la société et les progrès de la civilisation. Tout ce qui est conforme à ces vérités d'ordre supérieur..., la commission l'accepte; tout ce qui leur est contraire, elle le repousse. » Elle rejette donc « les ouvrages blessants pour les mœurs, injurieux pour la religion et ses respectables ministres, mensongers envers l'histoire ».

POURSUITES JUDICIAIRES.

La magistrature inquiéta des écrivains pour « offense à la morale publique ou religieuse ». Les frères de Goncourt passèrent en correctionnelle (1854) pour avoir représenté « des images évidemment licencieuses », Flaubert fut poursuivi (1857) pour *Madame Bovary*, Baudelaire, pour les *Fleurs du mal*, fut condamné à trois mois de prison. (Proudhon eut trois ans, mais pour un livre qui touchait à la politique).

LES PROSCRITS A BRUXELLES.

Le régime autoritaire eut aussi des effets positifs. Les proscrits français, établis dans les pays étrangers de langue française, y portèrent le goût et la pratique des lettres; ils firent de Bruxelles un centre de littérature française; la Belgique devint et est restée une province littéraire de la France. Les hommes politiques des partis vaincus, expulsés de la vie publique, surtout les orléanistes, Guizot, Thiers, Duvergier de Hauranne, Tocqueville, de Broglie, employèrent leurs loisirs à écrire, de préférence des ouvrages historiques.

RÉACTION CONTRE LES IDÉES DE 48.

La rénovation de l'art littéraire ne se produisit pas sous la contrainte extérieure de la compression autoritaire; elle se fit par une réaction intérieure dans l'esprit des écrivains, et dans un sens opposé à la tradition que l'autorité prétendait restaurer. Le sentiment de défaite et de déception laissé par la chute des espérances politiques et sociales de 48 se tourna en mépris des rêves de fraternité, des illusions humanitaires, du mysticisme confus, des idées vagues, des formes déclamatoires qui avaient mené la France à l'abîme; on n'eut plus d'estime que pour les connaissances exactes, les idées claires, les expressions précises. Mais ce regret des opérations maladroites n'impliquait aucun remords de la révolte contre l'autorité du passé. L'abandon de l'idéalisme mystique ne ramena ni aux croyances religieuses, ni au respect de l'ordre établi, ni aux formes académiques.

Les indifférents, ralliés au régime impérial, tournèrent le dos à la

vie publique; par dédain des sentiments désintéressés et des rêves de rénovation, ils ne reconnurent comme réels que les jouissances positives et les intérêts matériels, et érigèrent en système le scepticisme politique et l'égoïsme social. Ce matérialisme pratique s'exprimait par « la blague », c'est-à-dire l'affectation de ne prendre rien au sérieux; la moquerie devint le ton habituel de la conversation. La blague, et le calembour arrivé alors à l'apogée de sa vogue, furent les traits caractéristiques de l'esprit du second Empire; il s'épanouit après 1860 dans les genres légers de « la littérature du boulevard », la chronique, la parodie, l'opérette-bouffe et la chanson comique.

« LA BLAGUE » ET LE CALEMBOUR.

Les hommes épris d'idéal reportèrent leur amour sur la science, dont ils attendaient une connaissance du monde à l'abri de toute désillusion. Ils la connurent surtout sous les deux formes les plus accessibles à des hommes de lettres, la philosophie et la médecine. — La philosophie des sciences venait d'être organisée par Auguste Comte en un vigoureux système appelé par son auteur le positivisme; il enseignait le respect des sciences positives qui étudient la réalité extérieure, et le mépris de la métaphysique et de la psychologie, il prêchait une doctrine sociale fondée sur la foi mystique au progrès de l'humanité. — La médecine, la science par excellence pour le public, la seule dont il appréciât les effets, commençait à édifier, sur les observations de l'anatomie, de la pathologie et de la médecine mentale, une théorie générale de la nature de l'homme. La conclusion la plus frappante était que l'homme, comme tous les autres êtres animés, se compose uniquement de matière; les opérations de l'esprit ne sont que des fonctions du cerveau; l'âme n'est qu'une abstraction : elle ne se rencontre pas sous le scalpel, la maladie ou la folie la font parfois disparaître et ne laissent subsister que les fonctions du corps; la liberté humaine et la responsabilité morale sont des illusions, puisque la conduite de l'homme est bouleversée par la folie ou l'ivresse. Ce matérialisme scientifique conduisait au mépris de la nature humaine, si facilement dégradée par la maladie et, même dans son état normal, si proche de la nature des bêtes; en ruinant la croyance à l'immortalité de l'âme, il faisait sentir le néant de la vie humaine, il arrêtait l'élan vers l'infini et inspirait une tristesse amère. Cette vue sombre de la destinée de l'homme reçut le nom philosophique de pessimisme.

L'ADMIRATION POUR LA SCIENCE.

LE POSITIVISME.

LA PHILOSOPHIE MATÉRIALISTE DE LA MÉDECINE.

III. — LE RÉALISME DANS LA LITTÉRATURE

POSITIVISME et pessimisme, ces deux formules philosophiques résumaient la pensée de la nouvelle école littéraire; son nom lui vint d'une formule artistique, le réalisme, appliquée d'abord à un peintre

ORGANES DU RÉALISME.

(Courbet). Les jeunes gens de la Bohème, admirateurs de Courbet qu'ils rencontraient à « la Brasserie », tirèrent de ses œuvres et de ses conversations une théorie qu'ils adaptèrent à la littérature; ils s'appelèrent réalistes, et fondèrent (1856) une petite revue, *le Réalisme*, pour formuler et propager leurs doctrines. Par opposition à l'idéalisme romantique, créateur de chimères, ils demandaient à l'art de représenter la réalité sans la déformer. Déjà, sous Louis-Philippe, Henri Monnier avait (dans les *Scènes populaires*) reproduit les conversations de la petite bourgeoisie parisienne, si exactement que son procédé mérite d'être comparé à la sténographie; il avait même créé un type comique, Monsieur Prudhomme, le bourgeois solennel. Mais les réalistes, négligeant ce précurseur, préféraient se donner comme père le grand romancier romantique Balzac.

DOCTRINE DE CHAMPFLEURY.

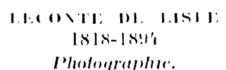
Champfleury, qui formula la doctrine dès 1853 et prétendit l'appliquer dans ses romans, la résumait en une formule : « la sincérité dans l'art ». L'art sincère consiste à représenter la réalité telle que l'artiste la voit; les personnages doivent reproduire des types réels observés directement; l'écrivain donne une représentation exacte de la société; il fait ainsi œuvre de savant, et travaille à la critique sociale qui prépare les réformes pratiques. Son œuvre doit être impersonnelle comme la science; au contraire des romantiques qui étalent leurs sentiments personnels, il doit éviter jusqu'à l'apparence de l'émotion, rester impassible. Il doit, comme le savant, parler une langue unie et calme, sans ornements artificiels, sans formes oratoires. Par ces traits, le réalisme se rapproche du positivisme. Mais les réalistes conservent le mépris du bourgeois et le désir de le scandaliser, renforcés par les sentiments démocratiques de la Bohème. L'art réaliste cherche de préférence dans la réalité ce qui choquera le goût du bourgeois; il choisit ses modèles parmi les gens du commun et dans la vie ordinaire; il représente ce que la vie offre de vulgaire, de grossier, de triste, et par cette tendance il rejoint le pessimisme.

LE RÉALISME DANS LE ROMAN.

Le mouvement réaliste, positiviste, pessimiste, ou du moins l'attitude impassible qu'il commande, pénètre après 1850 les principaux genres littéraires et les transforme. C'est dans le roman qu'il se fait d'abord et le plus fortement sentir. Un survivant illustre du romantisme idéaliste, George Sand, produit avec une fécondité régulière des romans d'une composition sereine, où des personnages à l'âme noble se meuvent dans des paysages décrits avec un sentiment profond de la nature; Octave Feuillet continue honorablement le roman mondain, d'une délicatesse quelque peu surhumaine. Mais le chef-d'œuvre du roman contemporain est *Madame Bovary*, que Flaubert publia en 1857, et qui fut signalé à l'attention publique par un procès pour immoralité.



Cliché Pirou St-Germain



LECONTE DE LISLE
1818-1894
Photographie.



Cliché Nadar

G. FLAUBERT
(1821-1880)
Photographie.



SAINTE-BEUVE
1804-1869
Lithographie de Bornemann.
(*Bibliothèque Nationale, Estampes* N2.)



VICTOR HUGO
(1802-1885)
Photographie
vers 1850.

Le jugement qui l'acquittait lui infligea « un blâme sévère » pour avoir, « sous prétexte de peinture de caractère », appliqué un système qui conduit « à un réalisme qui serait la négation du bon et du beau ».

FLAUBERT.

Flaubert, élevé dans le romantisme, en conservait, outre la haine du bourgeois, le goût de l'énorme et de l'étonnant, des époques lointaines et des civilisations exotiques, la recherche de la couleur locale, des mots sonores ou imagés. Mais il rejeta la méthode romantique de travail; faisant violence pour un temps à son goût pour les époques étranges (qu'il satisfera plus tard avec *Salammbô* en 1862 et la *Tentation de saint Antoine* en 1874), il s'astreignit à puiser sa matière dans la vie contemporaine; il choisit pour sujet la vie d'une petite bourgeoise normande et s'efforça par l'observation exacte de la réalité de donner un tableau minutieux de la vie réelle. Au lieu d'étaler ses impressions, il se fit une règle de garder un ton impersonnel et impassible; l'émotion devait sortir des faits sans que l'auteur intervînt pour l'imposer au lecteur; cette représentation sobre et profonde de la vie quotidienne laisse une impression de tristesse amère ou d'ironie impitoyable, très voisine du pessimisme. Enfin, condamnant la négligence romantique de la forme, Flaubert s'attacha passionnément à la technique du style, et chercha la perfection, non seulement dans l'expression exacte, précise, serrée, imagée, mais dans la sonorité des mots, l'harmonie de la phrase et le rythme de la période; il fut un ouvrier de style exigeant, obstiné, acharné au travail. Sujets pris dans la vie contemporaine, personnages vulgaires, observation des détails réels, ton impassible, tristesse, ces caractères extérieurs avaient une apparence de matérialisme pessimiste qui fit prendre Flaubert pour un réaliste. On s'avisa plus tard que sa méthode laborieuse et patiente, en réaction contre l'inspiration indisciplinée du romantisme, ramenait la littérature à l'art classique du XVIIe siècle, à l'étude de la nature gouvernée par la raison, et on comprit pourquoi Flaubert admirait Boileau.

TRANSFORMATION DU THÉÂTRE.

Le théâtre subit une révolution dans le choix des sujets et dans la forme. Le drame historique en vers tombe dans le discrédit où il restera jusque vers la fin du siècle. Le vaudeville devient presque un genre littéraire, avec Labiche (depuis 1851) qui, sous la charge caricaturale, glisse quelque peu d'observation satirique. Le genre triomphant est la comédie de mœurs en prose. Elle est transformée à la fois par deux hommes, Alexandre Dumas fils, venu à la comédie par un roman de mœurs mis ensuite au théâtre (*La Dame aux camélias*, 1852), et Émile Augier, élève de Ponsard, qui avait débuté en 1844 par la comédie historique en vers. La plupart de leurs œuvres parurent après 1858, et leur production s'est prolongée jusque sous la troisième République. Mais leur poétique et leur philosophie sont formées dès

LA COMÉDIE DE MŒURS.

DUMAS ET AUGIER.

le début de l'Empire. Ils ont rompu avec le romantisme en prenant leurs sujets dans la vie contemporaine, en demandant à l'observation plus qu'à l'imagination, en écrivant en prose (Augier parfois en vers prosaïques), dans un style familier et ferme, parfois lourd et vulgaire, plus brillant chez Dumas, mais éloigné du lyrisme. Augier s'en est affranchi moralement en condamnant l'idéal romantique de la passion effrénée (dans *Gabrielle*, 1849) et en peignant l'amour dans le mariage. Trop bourgeois eux-mêmes pour partager l'antipathie romantique de l'artiste contre le bourgeois, ils cherchent, non à scandaliser la bourgeoisie, mais à lui plaire, et même à la moraliser; indifférents à la politique, ils sont hostiles à la démocratie. Mais, si leurs sentiments les opposent aux réalistes, ils obéissent à la tendance générale du réalisme : ils observent la réalité contemporaine, ils ont des prétentions à la science (que Dumas énoncera plus tard dogmatiquement dans ses préfaces), ils subordonnent l'art à des préoccupations pratiques : leurs comédies tendent à démontrer une maxime de morale, à marquer les effets funestes d'un vice ou les défauts d'une institution.

TRANSFORMATION DE LA POÉSIE DE VICTOR HUGO.

La nouvelle conception de l'art pénètre jusqu'à la poésie. Le seul des grands poètes resté sur la scène, Victor Hugo, républicain proscrit vivant à l'étranger, prolonge le lyrisme romantique, mais en le renouvelant, dans les trois recueils où se trouvent épars tous ses chefs-d'œuvre, les *Châtiments*, 1853, les *Contemplations*, 1856, la *Légende des Siècles*, 1859. Son lyrisme n'est plus borné au moi du poète. La puissance de ses sensations visuelles, jointe à une intuition instinctive de l'univers, donne à Hugo le pouvoir de poser par des images, des symboles, des mythes, les problèmes éternels qui inquiètent l'humanité, et d'exprimer sous une forme poétique les émotions de la foule, l'aspiration au progrès, les revendications sociales, les élans de colère et de pitié de la démocratie française. Ainsi, sans idées originales, sans pensée précise, sans critique, malgré les contradictions, les contresens, les exagérations, l'étalage puéril d'érudition, Hugo justifie ses prétentions de penseur et d'instructeur des peuples.

LA POÉSIE DES VIRTUOSES.

Le romantisme de la génération précédente impose encore à la poésie la recherche des mots rares et des formes métriques raffinées, poussée à l'extrême dans la dernière œuvre poétique de Théophile Gautier, *Émaux et camées*, 1853, et dans les *Odes funambulesques* (1857) de son disciple Théodore de Banville, « délicieux acrobate » qui jongle avec les rythmes. Mais, contrairement à la tradition romantique, les poètes, se refusant à étaler leur émotion, affectent l'attitude impassible des réalistes; ils condamnent les négligences de l'improvisation et s'appliquent à la technique du métier; ils recherchent le vers sonore et plein, les coupes variées, la rime riche.

La philosophie du réalisme, le pessimisme, s'impose aux deux poètes originaux de cette génération. Baudelaire, dans les *Fleurs du mal* (1857), sous la perfection d'une forme sobre, produit d'un art laborieux, et derrière une impassibilité que lui-même en confidence avouait être mensongère, cache l'horreur morbide de la vie et l'angoisse hallucinante de la mort. Il s'ingénie à paraître immoral, malsain, satanique pour scandaliser le bourgeois; pour l'effrayer, il choisit les sujets les plus horribles, et présente la mort sous l'aspect hideux du cadavre en pourriture. — Le pessimisme, élargi par l'esprit scientifique, et revêtu d'une forme sereine, n'inspire pas moins Leconte de Lisle, dans les *Poèmes Antiques* (1853) et les *Poèmes Barbares* (1859). Les légendes religieuses de tous les âges lui servent de symboles pour exprimer la vie universelle par ses manifestations extérieures; son procédé descriptif lui donne l'apparence d'un peintre de paysages et d'animaux, puissant par l'intensité des couleurs, par l'énergie des reliefs, par la sobriété d'une forme serrée et précise. Mais son impassibilité n'est qu'une attitude qui laisse percer les émotions personnelles du poète, le désespoir, la désillusion, l'angoisse humaine, le sentiment du néant de la vie.

LA POÉSIE PESSIMISTE : BAUDELAIRE.

LECONTE DE LISLE.

La tradition classique survit dans les genres pratiques : l'éloquence, réduite par le silence politique au barreau et aux discours académiques, la critique littéraire et surtout l'histoire. Elle y perpétue le style académique, qui cache sous un enduit opaque et lisse le mouvement naturel de la pensée. Les critiques, Nisard, Saint-Marc Girardin, Villemain, de Sacy dominent l'opinion littéraire de la bourgeoisie cultivée. Guizot poursuit ses études sur la Révolution d'Angleterre, Cousin sur les dames de la Fronde, Mignet sur le XVIe siècle (Marie Stuart, Charles-Quint); Thiers publie l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, Duvergier de Hauranne et Viel-Castel entreprennent des histoires détaillées de la Restauration, de Broglie écrit l'*Histoire de l'Église au IVe siècle*. Ces œuvres, admirées en leur temps, apparaissent aujourd'hui comme les dernières productions d'un genre épuisé. Seul Tocqueville (*L'Ancien Régime et la Révolution*), par une imitation exacte du style de Montesquieu, fait encore figure d'écrivain. Mais, au même temps, Michelet, jeté dans la lutte par la Révolution de 48 et renvoyé par la réaction dans la solitude, commence l'*Histoire de la Révolution*. Son lyrisme romantique, épanoui avec sa maturité, crée une prose poétique d'une syntaxe personnelle qui donne à l'histoire un reflet de révélation religieuse, il emploie le même style dans ses étranges poèmes d'histoire naturelle en prose, l'*Oiseau*, l'*Insecte*. Le journalisme paralysé par la compression est retombé au style vague et solennel; mais deux jeunes écrivains échappés de l'École Normale, About et Prévost-Paradol, y

LA TRADITION CLASSIQUE DANS LES GENRES PRATIQUES

MICHELET DEVENU LYRIQUE.

LE JOURNALISME.

introduisent une manière alerte et ironique, et pratiquent l'art de déjouer la surveillance par les allusions et les sous-entendus.

LE RÉALISME DE SAINTE-BEUVE.

Le courant positiviste envahit la critique littéraire. Un survivant du romantisme, Sainte-Beuve, après s'être essayé dans plusieurs genres, s'est laissé gagner au charme de la vérité et convertir à l'étude des faits. Ses articles hebdomadaires de critique, parus à partir de 1850, et réunis dans deux recueils, *Causeries du Lundi*, 1857-62, *Nouveaux Lundis*, 1863-72, font de lui le maître et le rénovateur de la critique. Renonçant à juger les œuvres au nom des règles de l'art, il s'applique à les expliquer, en étudiant les conditions de vie de l'auteur, sa famille, son pays, son éducation, ses fréquentations; il transforme la critique littéraire en histoire de la littérature. De ses études sur les individus, il prétend constituer une série d'expériences, un « long cours de physiologie morale »; il veut avoir accompli un travail scientifique qui aboutit à des conclusions générales, une « histoire naturelle des esprits ». Cette ambition de se poser en savant et l'importance qu'il attribue au tempérament physiologique des auteurs montrent l'action du matérialisme réaliste sur Sainte-Beuve.

LE POSITIVISME

CHEZ RENAN

ET CHEZ TAINE.

Le positivisme exerce une action plus profonde sur deux jeunes écrivains qui, débutant dans les lettres, adoptent dès lors une conception scientifique des faits humains qui, exposée dans les œuvres maîtresses de leur maturité, fera d'eux, après l'Empire, les directeurs de pensée de la jeunesse. Renan, dès 1848, dans l'*Avenir de la Science* (qu'il ne publiera que vers la fin de sa carrière), exprime dans la puissance illimitée de la science une foi très voisine de la doctrine positiviste. Taine, dans *La Fontaine et ses fables*, esquisse déjà la théorie déterministe qui fait de l'œuvre d'art un produit nécessaire du milieu et de la race; il prend contact avec les doctrines médicales, et commence à les systématiser en un matérialisme pessimiste qu'il résumera bientôt en des formules brutales, analogues à celles du réalisme.

IV. — LES CONDITIONS GÉNÉRALES DES ARTS PLASTIQUES

L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

La production artistique de la France, en 1848, reste dominée par une institution d'État, l'École des Beaux-Arts, qui dirige souverainement la formation technique des artistes, et dispose indirectement des commandes et des ventes d'où ils tirent leurs moyens d'existence. Les jeunes gens destinés aux arts font leur apprentissage dans l'atelier d'un artiste connu qu'ils ont choisi pour maître, de préférence auprès des maîtres que signale un caractère officiel, professeurs à l'École des Beaux-Arts, membres de l'Institut. Le personnel enseignant transmet

ainsi aux futurs artistes les procédés, les préceptes, la conception de l'art; son enseignement perpétue la tradition de l'École.

LES « PRIX DE ROME ».

Cette action sur les artistes à leurs débuts se prolonge par le concours du « prix de Rome », qui, ouvert chaque année dans chacune des quatre sections de l'École, commande l'entrée de la carrière. Les lauréats, appelés « prix de Rome », sont envoyés à l'École de Rome; ils y résident quelques années, soumis à une discipline artistique, astreints à étudier les œuvres anciennes et à fournir la preuve de leur travail par des « envois » annuels.

LE SALON.

Le système des récompenses suit les artistes dans toute leur carrière. L'Exposition annuelle des Beaux-Arts, le *Salon*, est une institution officielle; un jury formé de professeurs de l'École et de membres de l'Institut, que dirige un Comité élu en assemblée des professeurs, décide sans appel de l'admission et de la place des œuvres, puis décerne les récompenses, échelonnées depuis le « grand prix » jusqu'à la simple « mention honorable ». Le Salon est pour la plupart des artistes l'unique moyen efficace de se faire connaître. C'est d'après les comptes rendus des critiques d'art et les récompenses officielles que le public se forme une opinion sur leurs mérites. Le jury dispose ainsi du pouvoir de procurer ou de refuser la notoriété. Il en use pour maintenir la tradition de beauté dont il se croit le dépositaire, en écartant les innovations contraires aux règles.

LA TRADITION ACADÉMIQUE.

La tradition « académique », née dès le XVIIe siècle, repose sur ce principe que la beauté a été réalisée définitivement par « les classiques », qui en ont formulé les règles, fixé les genres et les procédés. Les sujets que la tradition impose aux peintres et aux sculpteurs, sont des personnages ou des scènes allégoriques, mythologiques, antiques, historiques, religieuses; le modèle qu'elle propose aux architectes est le style italien renouvelé de l'antique.

DOMINATION DE L'ÉCOLE SUR LE PUBLIC.

La puissance de l'École s'appuie sur la docilité du public et la soumission des artistes. La bourgeoisie, sans culture artistique ni sentiment personnel de l'art, ne dépasse pas le niveau du peuple inculte ou de l'enfant : ce qui lui plaît vraiment, c'est ce qui est joli, banal, poli, la miniature à contours précis, la peinture plate et léchée à tons roses et verts, la sculpture lisse, l'imitation fidèle des menus détails. Le public n'achète guère que par vanité, et ce que lui impose l'usage, la religion ou la mode : portrait, buste, médaillon, tableau d'église, tombeau; il accepte passivement d'être dirigé dans ses achats; il recherche les artistes honorés de distinctions officielles. Ce qui n'est pas article de vente ne peut être entrepris que grâce aux commandes de l'État ou des villes qui achètent pour les musées, les monuments, les places publiques. Directement ou indirectement, l'École dispense aux artistes leurs moyens d'existence et de travail.

L'ÉCOLE DE LYON.

La production artistique de la France a donc pour centre l'École des Beaux-Arts et le Salon. Hors Paris, quelques travailleurs indépendants, décorateurs d'églises et peintres de fresques, les deux Flandrin, Amaury Duval, Gleyre, forment une école lyonnaise, qui suit les romantiques chrétiens de Munich et s'inspire des primitifs. Dans les autres villes de province, les peintres ne dépassent guère le niveau de fabricants tenant boutique de tableaux d'églises ou de scènes antiques.

DOCILITÉ DES ARTISTES.

Les familles bourgeoises écartent leurs fils d'une carrière mal payée et précaire, lss artistes se recrutent surtout dans les familles d'artisans ou de petits bourgeois. Presque tous sont des jeunes gens d'éducation populaire, arrachés à leur ville natale et à leur milieu modeste, souvent venus à Paris grâce à une bourse; jetés dans le monde bruyant des ateliers, ils mènent la vie pauvre et irrégulière des « rapins ». En attendant une clientèle, ils vivent d'expédients, copies, vignettes commerciales, illustrations, leçons de dessin; beaucoup glissent à la Bohême, où le prolétariat artistique fraternise avec le prolétariat littéraire. Ces jeunes gens d'origine plébéienne, sans culture intellectuelle, restés très naïfs sous leurs allures tapageuses, subissent docilement l'autorité de l'enseignement officiel et de la tradition. Soumis à la discipline uniforme du travail d'atelier et du modèle académique, leurs yeux ne savent plus voir la lumière du plein air ni les poses naturelles.

ACTION DU DEHORS.

Les idées d'opposition et d'innovation sont apportées du dehors. par les hommes de lettres qui fréquentent les ateliers et vivent en camarades avec les peintres et les sculpteurs, ou par les critiques d'art qui osent s'affranchir de la doctrine officielle. Ce sont eux qui ont encouragé naguère la révolte des coloristes romantiques contre la domination des classiques.

V. — *LE RÉALISME DANS LA PEINTURE*

L'ESPRIT d'indépendance et de nouveauté a envahi d'abord la peinture, l'art le moins asservi à la matière, le plus enclin à traduire une pensée, le plus voisin de la littérature, le plus ouvert à la propagande des hommes de lettres. La lutte a commencé pour la scène historique et le paysage.

LUTTE ENTRE LES CLASSIQUES ET LES ROMANTIQUES

La tradition, défendue par Ingres, imposait au peintre d'histoire les sujets antiques : composition symétrique, personnages nus ou vêtus de costumes conventionnels, poses académiques, dessin à contours nets, couleurs atténuées. L'école romantique, insurgée longtemps avant 1848, avait introduit les sujets empruntés au moyen âge ou à l'Orient, la composition désordonnée, les poses violentes, le dessin vague, les couleurs éclatantes. La lutte se poursuivait entre dessinateurs et coloristes,

entre Ingres et Delacroix. L'école d'Ingres tenait encore les positions officielles, mais les coloristes avaient forcé l'accès du Salon. Les chefs des deux écoles se survivaient (Delacroix jusqu'en 1863), consacrés par la renommée et ne produisant plus d'œuvres considérables.

LE PAYSAGE.

L'École n'acceptait que le paysage historique, de composition conventionnelle, peint avec des couleurs sombres dans une lumière d'atelier. Mais déjà quelques peintres, issus du peuple s'étaient mis à peindre la nature familière, telle qu'ils la voyaient, en cherchant leurs procédés techniques hors de la tradition. L'aîné d'entre eux, Corot, prix de Rome, qui avait débuté par le paysage historique et s'en était affranchi, s'efforçait de rendre la lumière blanche de l'aube, les arbres aux feuillages légers, les eaux tranquilles. Dupré, installé en Berry en 1833, peignait les bois, les mares, le ciel. Rousseau, obstinément écarté du Salon comme romantique, étudiait la forêt de Fontainebleau. Diaz, après avoir peint des sujets orientaux, se consacrait à la forêt. Ainsi s'était formé le groupe de paysagistes surnommé après 1848 « l'école de Barbizon ». Rejetés par le jury, ils vivaient loin de Paris, pauvres et inconnus. Les peintres d'animaux, Brascassat, Rosa Bonheur, puis Troyon, trouvaient plus facilement des acheteurs.

L'ÉCOLE DE BARBIZON.

ACTION DE LA RÉVOLUTION DE 48.

La Révolution de 48 affranchit les artistes de la tyrannie académique. Sur l'initiative de Ledru-Rollin, l'État donna des commandes à des paysagistes de Barbizon. Le gouvernement abolit le jury officiel et ouvrit le Salon tout grand à toutes les œuvres; on en exposa 5180; la commission de classement fut élue par les artistes eux-mêmes; il y entra quelques novateurs, dont Rousseau.

LES PAYSAGISTES.

La réaction rétablit l'ancien jury et la domination de l'École. Mais le public avait pris goût aux œuvres des paysagistes; on n'osa plus leur interdire l'accès du Salon. L'école de Barbizon entra dans la renommée. Corot, le premier, connut le succès, avec le *Repos*, 1852, le *Soir*, 1859, la *Danse des Nymphes*, 1861, et sa gloire grandit jusqu'à sa mort (1875). Rousseau ne parvint que lentement à la réputation; c'est seulement après avoir vendu ses œuvres pour payer ses créanciers qu'il fut, en 1867, élu président du jury international. — Un nouveau venu, Millet, ancien élève de Delaroche, qui avait quitté le genre historique pour se joindre en 1848 au groupe de Barbizon, se mit à peindre les travailleurs des champs; il les observait à leur travail, saisissait leurs attitudes naturelles dans la lumière du plein air, puis fixait sur la toile leurs gestes et leurs physionomies, simplifiant ses modèles jusqu'à leur donner la valeur expressive d'un type. Son art est déjà formé dans le *Vanneur*, 1848, le *Semeur*, 1850, les *Glaneuses*, 1857; le succès ne sera consacré qu'à l'Exposition de 1867, par la médaille d'or; la gloire ne viendra qu'après sa mort (1875).

COROT, ROUSSEAU.

MILLET.

LE RÉALISME DE COURBET.

Le souci de peindre des hommes du peuple saisis dans la réalité quotidienne de leur existence rapproche Millet du réalisme. Mais le représentant déclaré et l'apôtre combatif de la doctrine réaliste fut Courbet. Né de paysans aisés de Franche-Comté, Courbet apporte dans l'art une fraîcheur d'impression rustique, un amour sensuel de la nature et de la lumière, une imagination puissante, une gaieté enfantine et un peu vulgaire, une force de travail et une facilité d'exécution, qui lui rendent odieuses les conventions académiques. Sa vanité puérile et crédule, démesurément enflée par son indifférence au ridicule, son exubérance verbeuse, sa fierté démocratique et son orgueil de ses origines populaires, lui font un irrésistible besoin de provoquer le public par des manifestations bruyantes. Il proclame que l'art a pour objet de représenter, non l'idéal, mais la réalité ; il signe : « Courbet sans religion et sans idéal » ; il annonce qu'il apporte une révolution dans la peinture, par le choix des sujets, la méthode du travail, la technique de la palette ; ses tableaux en donnent l'exemple, ses déclarations en font la théorie.

LUTTE CONTRE LE PUBLIC.

Le trait qui seul retint l'attention du public, ce fut son parti pris de peindre des scènes de la vie contemporaine, en prenant pour modèles des gens du peuple, des travailleurs manuels, avec l'intention manifeste de scandaliser le bourgeois, à la manière des réalistes. Courbet réclamait le droit de peindre toute la réalité, et, pour mieux heurter les préjugés, il peignait de préférence ce qui devait déplaire au bourgeois, le trivial et le vulgaire, sans reculer devant la laideur ; il affichait la résolution démocratique (ses adversaires disaient « socialiste ») de glorifier le monde du travail. Ses premières œuvres passèrent sans résistance : au Salon de 1849 il exposa sept tableaux et obtint une médaille. Le scandale éclata avec l'*Enterrement d'Ornans* (1851), où il avait peint les gens de sa ville natale, sans en atténuer la vulgarité : on y vit le dessein d'insulter la religion. Une indignation sans bornes accueillit les *Baigneuses* (1853), où le réalisme était appliqué au nu féminin : le tableau fut exclu de l'Exposition rétrospective de 1855 ; Courbet ouvrit une exposition particulière de ses œuvres et lança avec son catalogue un manifeste qu'il intitula : *Le réalisme.*

COURBET NOVATEUR EN TECHNIQUE.

Novateur dans le choix des sujets, Courbet innova dans la méthode de travail, dans le même sens que Millet. Il peignit, non plus dans la lumière uniforme de l'atelier, mais en plein air, dans la pleine lumière du jour. Il révolutionna la technique en remontant aux procédés des maîtres italiens et hollandais qu'il étudiait au Louvre ; il étalait au couteau de fortes pâtes qu'il modelait. On a pu dire qu'il restaura le métier de peintre. Jusqu'à 1870 il ne cessa de produire des œuvres robustes et lourdes, inspirées directement de la nature, portraits, animaux sauvages, paysages, marines. Discuté ou ridiculisé alors, il est devenu



COURBET : LA RENCONTRE

Ce tableau représente la rencontre du peintre lui-même, sur la grande route de Montpellier, avec son ami Bruyas, escorté d'un domestique. Dans le fond, une diligence s'éloigne. On donne communément à la scène le titre : « Bonjour, Monsieur Courbet ! » — Musée de Montpellier.

pour les peintres de la génération suivante le maître qui a libéré la peinture des conventions de l'École, et l'a ramenée à l'étude directe de la nature.

VI. — LA SCULPTURE

DÉPENDANCE ENVERS L'ÉCOLE.

PLUS fortement liée à la matière, plus dépendante de la commande, la sculpture était en 1848 plus fortement encore que la peinture dominée par l'autorité de l'École. Depuis que le sculpteur a cessé d'être solidaire de l'architecte, il ignore à l'avance à quelle place son œuvre est destinée; il sait qu'elle sera vue dans des conditions artificielles, Salon ou musée, place ou jardin public; et cette perspective resserre plus étroitement les liens factices de la convention. Depuis que le sculpteur se borne à modeler en argile, l'exécution du marbre est abandonnée au praticien, qui obéit servilement aux règles traditionnelles de la technique. La doctrine de l'École impose à l'artiste les sujets antiques ou allégoriques, les poses théâtrales, les attitudes figées, le nu idéalisé ou la draperie de convention. Les sculpteurs qui jouissent alors des honneurs officiels et de la faveur du public (Duret, Maindron, Jouffroy, Ferrand) sont presque tous oubliés aujourd'hui.

LES SCULPTEURS OFFICIELS.

LES ROMANTIQUES.

L'école romantique insurgée contre la tradition a pris ses sujets dans l'époque contemporaine et représenté ses personnages en mouvement. Elle a forcé l'entrée du Salon et s'est imposée à l'estime du public, sans toutefois venir à bout de ses adversaires. En 1848 ses deux chefs ont achevé leur œuvre : Rude meurt en 1855, et David d'Angers, l'ami des écrivains romantiques, en 1856. Le dernier survivant, l'animalier Barye, qui s'est retiré après son échec de 1836, reparaît en 1850, et obtient enfin en 1855 la grande médaille. Avec lui le réalisme est entré dans la sculpture.

LE RÉALISME DE BARYE.

VII. — L'ARCHITECTURE

LA TRADITION ACADÉMIQUE.

L'ARCHITECTURE est plus qu'aucun autre art asservi à l'École; la tradition y puise sa force, non seulement dans l'enseignement et les jurys, mais dans la collaboration obligée avec les entrepreneurs de bâtiments, liés eux-mêmes par des intérêts professionnels aux fournisseurs de matériaux; ainsi la matière est imposée au même degré que la forme. La tradition académique des Beaux-Arts, obstinément attachée à l'imitation de l'architecture italienne du XVIIe siècle, en même temps qu'elle exige la pierre de taille apparente, autorise les matériaux inférieurs revêtus de plâtre; les architectes, non contents de ne plus tenir compte de la matière qu'ils cacheront sous un enduit, en sont

venus à simuler en plâtre même les éléments constitutifs de l'édifice, colonnes, chapiteaux, frontons. L'apprentissage de l'École et les concours, où l'on se contente de dessins sans exécution, laissent l'élève des Beaux-Arts ignorant des problèmes artistiques et techniques de la construction réelle: ils ne lui enseignent ni à tenir compte du relief ou de l'effet dans l'atmosphère, ni à réaliser des dispositions intérieures conformes au but de l'édifice. L'architecte, indifférent à la nature des matériaux, à la structure achevée, à la destination et à l'aménagement intérieur de l'édifice, dessine une bâtisse sommaire sur laquelle il plaque une façade; il emploie les formes imitées de l'antique, colonnes, pilastres, chapiteaux, frontons, plates-bandes, non pas comme éléments nécessaires de la construction pratique, mais en guise d'ornements et d'enjolivements factices.

L'ÉTUDE DU MOYEN AGE.

Les romantiques en révolte contre l'École se sont mis à étudier les restes d'édifices réunis dans le Musée des monuments français créé par Lenoir; ils y ont appris à admirer le vieil art français des époques romane et gothique. La Commission des monuments historiques, qui a pour fonction de protéger les vieux édifices, leur a ouvert un vaste champ d'activité dans la restauration des églises et des châteaux du moyen âge. Il s'est formé une école d'érudits et d'architectes, connaisseurs enthousiastes de l'art médiéval. Le chef de l'école, Viollet-le-Duc,

VIOLLET-LE-DUC.

à qui fut confiée la restauration de monuments célèbres — Notre-Dame, la Cité de Carcassonne où, trop confiant dans la certitude de ses théories historiques, il se laissa aller à sa fantaisie — éveilla en France, par l'ardeur de sa propagande et par ses grands ouvrages d'archéologie médiévale, le respect des monuments et le goût passionné de l'art national français. Les ouvriers employés sur les chantiers des monuments historiques apprirent l'art et le métier des appareilleurs d'autrefois. Les autorités laïques et ecclésiastiques à qui il appartenait de décider la construction d'églises nouvelles suivirent la mode; on cessa de pasticher les temples antiques, on copia les églises romanes ou gothiques. De ce mouvement sortit une renaissance de l'architecture.

LES RESTAURATIONS DE MONUMENTS.

ESSAIS D'UNE ARCHITECTURE RATIONNELLE.

L'école académique restait maîtresse de l'enseignement et des commandes officielles. Mais quelques artistes s'appliquèrent hardiment à retrouver un art rationnel soucieux de la beauté des matériaux et de l'exécution sincère de la construction. Le plus influent, Labrouste,

LABROUSTE.

depuis 1828 en lutte contre l'Académie, forma, dans son atelier ouvert de 1838 à 1856, un grand nombre d'élèves auxquels il enseigna la dépendance de la construction envers le climat et les proportions humaines. L'École les exclut tous systématiquement des récompenses, mais quelques-uns obtinrent la commande de grandes constructions privées; lui-même bâtit la Bibliothèque Sainte-Geneviève (1841-51), puis

(après 1854) la grande salle de travail de la Bibliothèque nationale, où il employa des procédés nouveaux, colonnettes de fer, coupole revêtues de faïences blanches. — Lorsque la ville de Paris voulut créer un grand marché couvert, Baltard construisit en briques reposant sur des armatures de fer, les Halles centrales, légères et élégantes, laissant circuler largement l'air et la lumière.

ÉDIFICES D'UN GOUT NOUVEAU.

LES HALLES

VIII. — LA MUSIQUE

LE CONSERVATOIRE.

EN 1848, la musique est, comme les arts plastiques, soumise à des institutions officielles qui centralisent à Paris l'enseignement technique, la publicité des œuvres et les encouragements aux auteurs. Le Conservatoire national de musique et de déclamation de Paris est tout à la fois l'école des musiciens exécutants, chanteurs, pianistes, instrumentistes de tous genres, et l'école des compositeurs. Il ouvre des concours annuels pour chaque ordre d'enseignement, et décerne des prix qui recommandent les lauréats au public et aux directeurs de théâtre. Il a, lui aussi, un concours de prix de Rome, et il envoie des compositeurs vivre à l'École de Rome avec les peintres et les sculpteurs. Il est un établissement de l'État; les professeurs, choisis parmi les compositeurs, les chanteurs ou les exécutants renommés, sont des fonctionnaires. L'Académie des Beaux-Arts a une section de musique, formée de six membres, d'ordinaire professeurs au Conservatoire. Ce personnel officiel maintient et impose la tradition.

LES CONCERTS DU CONSERVATOIRE.

Les compositeurs ont peine à trouver pour leurs œuvres l'orchestre et le public indispensables. Les concerts sont rares; la Société des concerts du Conservatoire (créée en 1828) a formé un orchestre excellent, et a fait connaître à Paris la grande musique symphonique, Beethoven et Berlioz; mais la salle trop petite ne s'ouvre plus qu'aux abonnés.

L'OPÉRA.

Des trois théâtres de musique, le plus grand, l'Opéra, intitulé « Académie nationale de musique », que l'État subventionne et dirige, est consacré à un art officiel, combinaison de drame, de ballet, de spectacle, de décor et de figuration, où la musique a sa place exacte que lui assigne la tradition; le théâtre des Italiens est une sorte de salon aristocratique, où ne paraissent que des opéras italiens; l'Opéra-Comique seul est ouvert à la musique française.

LA MUSIQUE RELIGIEUSE

La musique religieuse vit dans les églises assez riches pour entretenir une maîtrise, des chantres et des organistes, et pour instruire des enfants de chœur; Saint-Roch a même une école d'où il sortira des compositeurs. C'est là que se conservent le mieux, même dans les villes de province, la tradition de l'orgue et l'exécution correcte de la

musique vocale; mais cette musique sacrée, fixée par la liturgie ou par l'usage, ne se renouvelle pas et ne produit pas d'œuvres.

DÉCADENCE DE LA CULTURE MUSICALE.

La séparation est définitive entre la musique populaire, accessible à tous sans préparation, et la musique savante, intelligible seulement à qui a reçu une culture spéciale. Le peuple continue de chanter, mais il ne reçoit plus d'éducation musicale et ne sait plus chanter juste : l'école primaire n'enseigne pas le chant, et la tradition des réunions de chant se perd; on ne recrute plus de chanteurs qu'en quelques rares régions, autour de Toulouse, au voisinage de la Belgique et de l'Italie. Le public préparé à entendre la musique savante reste peu nombreux. La bourgeoisie qui en aurait le loisir ne s'en est pas donné la peine; la musique est un « art d'agrément » imposé par la mode, elle ne fait pas partie intégrante d'une éducation française. Garçons et filles ne reçoivent au collège ou au couvent qu'un enseignement purement mécanique, fait de gymnastique technique et de morceaux d'apparat, donné par des maîtresses dénuées de culture artistique qui ne cherchent pas à initier leurs élèves aux œuvres des musiciens.

LUTTE ENTRE L'INFLUENCE ITALIENNE ET ALLEMANDE

La grande majorité des Français n'a pas de besoins musicaux. Le public évite la musique religieuse et s'ennuie au concert; au théâtre, faute de goût personnel, il suit sans résistance les critiques et la mode. La France, qui a été jusqu'à la fin du XVIIIe siècle un pays de musiciens, de compositeurs et de chanteurs, n'est plus qu'une province musicale de l'étranger, que se disputent l'Italie et l'Allemagne. Les maîtres de la scène qui composent pour l'Opéra sur des livrets français sont l'Italien Rossini et l'Allemand Meyerbeer. La plupart des genres musicaux, symphonie, chant, musique religieuse, musique de chambre, musique de piano, ne sont plus représentés que par des étrangers. Seul, l'Opéra-Comique conserve la tradition française du XVIIIe siècle, une musique mélodique, gracieuse, à instrumentation simple, à la mesure d'un public peu cultivé.

LES MUSICIENS ORIGINAUX.

PIERRE DUPONT.

BERLIOZ.

Cette période de pénurie a vu pourtant paraître dans les deux genres extrêmes les deux musiciens français les plus originaux du XIXe siècle : dans la musique populaire, Pierre Dupont, le chansonnier lyonnais, dont les mélodies champêtres ou démocratiques sont les seules vraiment populaires en France, — dans la musique savante, Berlioz, le créateur de la « musique à programme », intermédiaire entre la symphonie et le drame, musique liée à la littérature, en étroite union avec le romantisme littéraire, car elle a prétendu, par le moyen des sons, exprimer les sentiments intimes et même décrire le monde extérieur, et les critiques romantiques en ont célébré le « coloris instrumental ».

ÉCOLES DE MUSIQUE.

Les conditions générales de la musique n'ont pas été modifiées par la Révolution de 48. La Société de Sainte-Cécile, fondée en 1848 pour

fournir un centre à la musique instrumentale, s'est éteinte en 1854. Un nouveau théâtre de musique créé sous un titre romantique, le Théâtre lyrique, offre au public de la musique sérieuse, et aux compositeurs une scène destinée à un genre intermédiaire entre le grand opéra et l'opéra-comique. Niedermeyer ouvre une école de musique religieuse qui va préparer une génération nouvelle.

DERNIÈRES ŒUVRES DE BERLIOZ

Les deux musiciens illustres de la période romantique continuent de produire après 1848, mais leur manière est entièrement fixée, et leurs œuvres nouvelles prolongent leurs œuvres antérieures. Le grand symphoniste Berlioz fait jouer l'*Enfance du Christ*, 1854, oratorio de salon, série de cantates et de courtes scènes exécutées par un petit chœur et un petit orchestre. Sa principale œuvre scénique, les *Troyens*, « poème lyrique », achevée en 1858, contient peut-être ses morceaux les plus riches d'invention musicale; mais lorsque Berlioz, après de longues démarches, parviendra à la faire jouer avec d'énormes coupures, le public lui fera un accueil poli et froid. — Le grand compositeur d'opéras Meyerbeer donne à la scène le *Prophète*, 1849, et écrit l'*Africaine*, qui ne sera jouée qu'en 1865, après sa mort. Il n'a pas modifié sa méthode; comme il travaille en vue du succès, il sait avoir prise sur son public par tous les moyens, y compris le ballet, les décors et la figuration; il sacrifie la musique à l'effet scénique, qu'il ne se fait pas scrupule d'obtenir par des procédés matériels, orchestre nombreux, instruments variés, cuivres bruyants, masse énorme de choristes. La fascination qu'il exerce sur le public de l'Opéra se prolongera jusque vers la fin du siècle; il inspirera à des hommes d'ailleurs cultivés un enthousiasme que le XXe siècle a peine à comprendre.

ET DE MEYERBEER.

L'OPÉRA-COMIQUE.

L'Opéra-Comique, sans prétendre au grand art, maintient la tradition de la petite musique française, claire et agréable. Auber a achevé son œuvre. Des compositeurs féconds produisent, avec la régularité d'une industrie, des pièces aussitôt oubliées. Quelques-unes ont un succès plus durable : de Massé, les *Noces de Jeannette*, 1851, et *Galatée*, 1852; de Maillart, les *Dragons de Villars*, 1856.

DÉBUTS DE GOUNOD ET D'AMBROISE THOMAS.

Entre la musique savante des romantiques illustres et la petite musique traditionnelle, deux compositeurs, influencés par les deux grandes écoles étrangères, fondent la musique qu'on a appelée « éclectique » : Ambroise Thomas incline plutôt vers la musique italienne, Gounod vers la musique allemande; tous deux ont débuté avant 1848, et arrivent à la réputation avant 1858; leurs œuvres principales naîtront dans la seconde période de l'Empire; *Faust* est de 1859.

IX. — LES CONDITIONS DU TRAVAIL EN SCIENCE

LA production scientifique dépend en 1848, comme à toute autre époque, de l'organisation matérielle de la recherche et des conceptions générales sur l'objet de la science.

LES ÉTABLISSEMENTS DE SCIENCES.

Le régime de l'enseignement supérieur en France limitait à un très petit nombre — comparativement à l'Allemagne — l'effectif des hommes qui travaillaient à faire avancer la science. L'enseignement, systématiquement séparé de la production scientifique, était confié à des écoles spéciales dont chacune préparait à une profession. Les professeurs n'étaient ni recrutés parmi les savants ni choisis à raison de leurs travaux scientifiques; leur enseignement, commandé par des programmes immuables et orienté en vue des concours ou des examens, ne les incitait pas à la recherche. Les Facultés de Droit et de Médecine avaient pris le caractère d'Écoles pratiques. Les Facultés d'études théoriques, Sciences et Lettres, dépourvues d'étudiants et de moyens de recherches, se bornaient aux cours publics et aux examens. Les deux établissements de science pure, le Collège de France et le Muséum d'histoire naturelle, entretenus par l'État pour donner à des savants le moyen de se consacrer au progrès de la science, étaient très mal aménagés pour le travail scientifique, pourvus de laboratoires exigus et obscurs, sans fonds pour les recherches, sans personnel auxiliaire. — Les établissements annexés ou rattachés aux écoles de médecine pour l'instruction pratique des étudiants, salles d'anatomie et d'autopsie, laboratoires de pathologie et de thérapeutique, cliniques des hôpitaux, fournissaient matière à des observations empiriques utiles aux sciences naturelles, et la recherche scientifique trouvait quelques recrues parmi les professeurs des Écoles spéciales (École Polytechnique, École Normale, École des Mines, Écoles vétérinaires, Écoles de pharmacie); mais c'étaient là de rares exceptions.

INFLUENCE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

L'École polytechnique, qui avait pour mission de donner l'enseignement théorique des sciences exactes aux futurs élèves des écoles d'application, attirait à elle les meilleurs élèves de mathématiques de toute la France, et recrutait son personnel de professeurs parmi les meilleurs mathématiciens français. Par son concours d'entrée et par son plan d'études, elle dirigeait tout l'enseignement des mathématiques. Comme l'École des Beaux-Arts et le Conservatoire, elle maintenait une tradition officielle; son régime particulier d'examens, couronnés par un classement qui décidait de toute la carrière, astreignait les jeunes gens à s'assimiler des formules, et les détournait de la réflexion et de la libre recherche.

L'Académie des Sciences s'ouvrait, plus largement que les autres sections de l'Institut, aux auteurs de travaux originaux. Mais les sciences morales (historiques, philosophiques, linguistiques), représentées officiellement par deux sections de l'Institut, l'Académie des Sciences morales, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, n'avaient de représentants qu'au Collège de France et à l'École des Chartes. Les travaux de recherches et de publications savantes étaient assumés par des érudits isolés, avec l'aide d'institutions d'État, le Comité des travaux historiques et l'Académie des Inscriptions, ou de corps libres tels que la Société de l'Histoire de France. Les études philosophiques, partout assujetties à la direction de Cousin, étaient soumises à l'autorité d'une doctrine officielle qui interdisait toute pensée originale, à l'exception d'un très petit nombre de penseurs isolés à idées personnelles. L'économie politique était tenue à l'écart par les Facultés de Droit. *LES INSTITUTS.*

Toutes les ressources de travail étant réunies à Paris, si l'on excepte les travaux de l'École de médecine de Strasbourg et des hôpitaux de Lyon, il ne se faisait plus en province de recherche scientifique personnelle; seuls, les amateurs d'archéologie et d'histoire locales, groupés en sociétés savantes régionales, fournissaient encore quelque travail dans un petit nombre de pays privilégiés : Normandie, Picardie, Champagne, Gascogne, Lorraine, Bourgogne, Alsace. *CENTRALISATION DU TRAVAIL SCIENTIFIQUE.*

Les sciences, entièrement émancipées de la philosophie, sont, en 1848, organisées en branches distinctes; chacune possède son champ d'études propre, ses procédés techniques, sa méthode de travail; et déjà toutes reposent sur des principes communs. Toute science prend son point de départ dans l'observation, soit directement, soit indirectement, en s'appliquant d'abord à constater les faits par les procédés de sa technique propre. Mais une collection de faits n'est regardée que comme un résultat provisoire; toute science cherche un principe qui permette de classer les faits, et de les résumer en des formules générales aisées à manier. La tâche idéale consiste à trouver entre les faits des ressemblances profondes qui mènent à découvrir de quelle façon se succèdent les séries de faits semblables. L'ordre invariable de succession de faits de même nature est la loi scientifique; elle exprime, non seulement l'ordre passé, mais l'ordre permanent, et permet ainsi de prévoir l'avenir. Cette méthode s'appuie sur un déterminisme inconscient et suppose implicitement « la constance des lois de la nature », c'est-à-dire un mode de liaison permanent entre les phénomènes. Le progrès en chaque science se fait par une marche identique : des inventions techniques nouvelles, procurant de nouveaux moyens d'observer, fournissent de nouveaux faits; puis l'imagination, opérant sur ces *PRINCIPES GÉNÉRAUX DES SCIENCES.* *RECHERCHE DES LOIS.*

données nouvelles, suggère une hypothèse, la vérifie, la rectifie par l'expérience, et aboutit à la résumer en une loi. La recherche scientifique tend à formuler des lois de plus en plus précises ; le terme de la perfection est la formule mathématique : les mathématiques sont la langue dans laquelle la science aspire à s'exprimer.

MATHÉMATIQUES. Les sciences exactes sont, dès 1848, constituées avec rigueur. Les mathématiques (arithmétique, géométrie, mécanique), sont en possession de toutes leurs méthodes : l'algèbre, le calcul différentiel et intégral, l'analyse, la mécanique rationnelle. L'astronomie a reçu la forme de la mécanique céleste, qui déjà calcule *a priori* la position et les mouvements des astres.

PHYSIQUE. La physique est constituée dans ses sections principales : la statique, qui par la mécanique rejoint les mathématiques, la chaleur, l'optique, l'acoustique, l'électricité. Elle a formulé ses principes généraux : parenté entre les diverses espèces physiques, mouvement, chaleur, lumière, électricité, — conservation de l'énergie, — relation entre le volume, la température et la pression, — triple état de la matière. Elle a établi la distinction entre cristaux et colloïdes; elle a par le polarimètre défini le plan de polarisation et constaté la déviation de la lumière. Elle connaît les formes diverses de l'électricité et leurs relations avec le magnétisme.

CHIMIE. La chimie des corps inorganiques est achevée et a tenté une classification fondée sur l'hypothèse des molécules composées d'atomes; mais, comme elle ignore les poids atomiques, elle s'en tient à la notation en équivalents. La chimie des corps organiques a reconnu les quatre éléments dont ils se composent tous, mais elle ne les saisit encore que par l'analyse, sans pouvoir en reproduire aucun.

PHYSIOLOGIE. La physiologie a acquis sa méthode d'expérimentation par la vivisection, et ses notions fondamentales, la cellule, le protoplasma, qui permettent de ramener à l'unité les tissus innombrables des plantes et des animaux. La technique du microscope, développée grâce au microtome et aux procédés de fixation des coupes fines, en fournissant le moyen d'observer par delà les éléments visibles des corps organisés, a fait naître une science nouvelle, l'histologie (anatomie des tissus), qui complète l'anatomie animale et végétale.

BIOLOGIE. La biologie vient de se fonder sur les données de l'anatomie et de la physiologie comparées des plantes et des animaux. Mais la botanique et la zoologie restent entravées par la doctrine traditionnelle des espèces immuables, qui réduit la paléontologie à la reconstitution empirique des espèces disparues, et l'empêche d'expliquer l'ordre d'apparition des espèces sur le globe. La géologie, gênée aussi par la tradition, reste une description empirique de la succession des terrains; la théorie

des catastrophes, qui explique l'apparition des terrains successifs par une succession de crises brusques lui cache la continuité des phénomènes terrestres.

Les sciences morales ne sont encore que des collections de faits sans liens, auxquels on s'intéresse pour des raisons variées, faiblement scientifiques. Elles n'ont ni méthode de classement, ni principe incontesté pour grouper les faits et les résumer en formules générales; même les cadres empiriques de classification restent incertains. Seule, la linguistique s'est dégagée du chaos par la méthode comparative appliquée aux langues indo-européennes. Les autres études d'érudition se bornent à rassembler les matériaux. Le travail, très avancé pour l'antiquité gréco-latine, se poursuit pour le moyen âge; il commence seulement pour l'Égypte, l'Assyrie, l'Extrême-Orient, et pour les temps modernes. — Les études de droit en sont encore à la construction doctrinale sur les textes de lois, méthode plus voisine de la scolastique que de la science, et n'essaient pas, comme en Allemagne, de se renouveler par l'histoire. L'économie politique reste une doctrine apriorique, déduite des principes posés par A. Smith; un groupe, peu nombreux mais compact, la *Société des économistes*, est amené pourtant, par la statistique et par la critique du régime protecteur, à prendre contact avec les données positives.

SCIENCES MORALES.

LINGUISTIQUE.

DROIT.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

La méthode des sciences est assez élaborée pour avoir inspiré avant 1848 à Auguste Comte son système général de *Philosophie positive*, classement rationnel de toutes les sciences, fondé sur ce principe *positif* que la science a pour but unique l'étude des phénomènes accessibles à l'expérience, et doit s'interdire toute autre recherche. Comte dénonce comme des illusions surannées toute révélation religieuse et toute métaphysique rationnelle. Il rejette même l'expérience psychologique des phénomènes de conscience, sentiments, idées, motifs, pour ne tenir compte que des phénomènes constatés par une forme matérielle d'expérience. De la série des sciences, il supprime la psychologie, comme une variété de la métaphysique, et passe sans transition, de la *biologie*, science des phénomènes organiques, à la science des phénomènes sociaux encore à créer, qu'il appelle *sociologie*.

CLASSEMENT D'AUGUSTE COMTE.

X. — LES PROGRÈS DES SCIENCES

LA Révolution de 48 ne modifie pas les conditions générales ni de l'enseignement ni du travail scientifique. Jusqu'au réveil de la vie politique après 1860, le progrès de la science continuera d'être l'œuvre de quelques savants peu connus du public, fort peu soutenus

TRAVAIL ISOLÉ.

par l'autorité, opérant isolément, presque sans contact entre eux, et mal informés des travaux faits à l'étranger.

CRÉATEURS EN MATHÉMATIQUES.

Dans les sciences mathématiques, les créateurs de théories originales, en géométrie analytique et en algèbre, sont des membres de l'Académie, des professeurs au Collège de France ou à l'École Polytechnique, Chasles, Hermitte, J. Bertrand, Serret, Ossian Bonnet. En astronomie, Leverrier, qui dirige l'Observatoire après Arago, continue l'étude précise des mouvements du système planétaire; Laugier dresse un catalogue des étoiles et des nébuleuses.

EXPÉRIENCES PHYSIQUES.

FIZEAU.

Dans les sciences physiques et chimiques, les créateurs sortent surtout des Écoles de médecine et de pharmacie, où s'est conservée la tradition de la recherche d'observation. En physique, Fizeau, professeur à la Faculté de médecine, et Foucault, d'abord préparateur de médecine, venu ensuite à l'Observatoire, mesurent tous deux la vitesse de la lumière, Fizeau en 1849, Foucault en 1854. Foucault démontre la rotation de la terre par la célèbre expérience du pendule faite en 1850 à l'Observatoire et répétée au Panthéon; inventeur fécond d'expériences et d'appareils, il imagine le gyroscope. Verdet, après avoir découvert que l'électricité magnétique dévie le plan de polarisation des liquides, étudie les lois de cette déviation.

FOUCAULT.

VERDET.

SAINTE-CLAIRE DEVILLE.

Les progrès les plus importants se font sur le terrain de contact entre la physique et la chimie. Sainte-Claire Deville, après des travaux de chimie minérale sur les corps simples, mesure la densité des vapeurs à des températures inusitées, découvre la différence entre les effets de la chaleur et ceux des actions chimiques, et formule (1857) les lois de la *dissociation* des corps. Pasteur, étudiant la cristallisation des acides, constate que des sels doubles formés des mêmes éléments chimiques (*isomères*) dévient en deux sens contraires la lumière polarisée lorsque ces éléments sont disposés dans un ordre différent. Il est amené à découvrir que les propriétés physiques d'un corps ne dépendent pas seulement de la nature et du poids des éléments qui le constituent, mais de sa structure intérieure, de l'arrangement de ses molécules. C'est le point de départ de la *stéréochimie.*

PASTEUR ET LA STÉRÉOCHIMIE.

DÉCOUVERTES EN CHIMIE.

En chimie, une partie notable des recherches est due à des professeurs ou des préparateurs de médecine ou de pharmacie Alsaciens, Gerhardt à Strasbourg, Wurtz, puis Friedel à Paris. Ils s'appliquent surtout à découvrir de nouveaux composés et à les classer en séries rationnelles et complètes. Wurtz découvre le cyanure (1848), la glycérine (1854), puis le glycol, qui comble une lacune dans la série des alcools déjà connus. Gerhardt donne une théorie des types de molécules (1853); il adopte la notation chimique en poids atomiques, fondée sur la proportion entre le poids des atomes et celui de l'atome d'hydrogène pris

WURTZ.

pour unité, et qui figure la structure intime d'un corps plus profondément que la notation en équivalents.

BERTHELOT, LA SYNTHÈSE ORGANIQUE.

Berthelot, préparateur au Collège de France, opérant à de hautes températures, obtient des corps organiques nouveaux (1852), puis il réalise pour la première fois par *synthèse* un composé organique, la glycérine (1854), et bientôt (1855) un alcool La synthèse organique, qui fait de Berthelot un des maîtres de la chimie, détermine une révolution dans la conception fondamentale de la science. En démontrant l'identité des phénomènes chimiques et des phénomènes organiques, elle détruit la barrière entre la chimie inorganique et la chimie organique, et débarrasse la science de la conception d'une force vitale propre aux corps organisés. Au point précis où l'on croyait voir un abîme entre la matière et la vie organisée, elle établit la continuité ininterrompue des sciences de la nature.

PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE. CLAUDE BERNARD.

Les recherches biologiques restent étroitement liées à la médecine. Un professeur de l'École de pharmacie venu de Lyon, Claude Bernard, révolutionne la physiologie générale en appliquant la vivisection à l'étude des fonctions vitales. Il utilise les effets produits par le curare (1850) pour observer le fonctionnement du système musculaire. En piquant la moelle allongée, il obtient du sucre dans les urines, ce qui démontre l'action du système nerveux sur la nutrition; il est conduit à découvrir l'action du grand sympathique sur les nerfs vaso-moteurs (1851), puis la fonction glycogénique du foie (1857). — Pasteur est amené par l'étude des cristaux à étudier les fermentations, regardées jusque-là comme des réactions purement chimiques entre les matières organiques et l'oxygène de l'air; par ses expériences sur le ferment du lait, il démontre que les ferments sont des organismes vivants : c'est l'origine de la microbiologie.

PASTEUR, ÉTUDES SUR LES FERMENTS.

LA MÉDECINE.

La médecine ne ressent pas encore l'action de ces grandes découvertes. Elles ne sait encore procéder que par l'observation empirique des malades, sans expérimentation. Ses créations consistent en inventions d'opérations chirurgicales, la gastrotomie de Sédillot (1849), la trachéotomie de Trousseau (1850), la transplantation du périoste d'Ollier. Velpeau doit sa célébrité à ses travaux sur les maladies du sein. — Une association privée, la Société de biologie, commence à grouper les travailleurs qui étudient les phénomènes de la vie. Les naturalistes du Muséum continuent la description et le classement des animaux et des végétaux; le plus original, Geoffroy Saint-Hilaire, perpétue la tradition de Lamarck en étudiant les actions du milieu sur la formation des espèces. Les matériaux de la géologie et de la paléontologie sont réunis par des collectionneurs isolés; Boucher de Perthes découvre des silex taillés dans les couches de graviers quaternaires de la vallée de la

LES OPÉRATIONS.

BIOLOGIE.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE.

DÉCOUVERTES PRÉHISTORIQUES.

Somme, et prépare la création d'une science nouvelle, l'anthropologie préhistorique.

SCIENCES MORALES.

Les sciences morales ne progressent guère que par les travaux d'érudits isolés, appliqués à mettre au jour des matériaux inconnus. Aussi les nouveautés les plus notables se produisent-elles dans les domaines les plus récemment ouverts, en égyptologie par les fouilles de Mariette, en assyriologie par les fouilles d'Oppert, dans l'étude des langues, des religions et de l'histoire de l'Asie par les publications de textes persans, sanscrits, hindous, chinois, inédits ou mal connus. — L'étude de l'antiquité se concentre dans l'épigraphie latine. Le travail de l'histoire, de l'archéologie, de l'histoire littéraire du moyen âge et des temps modernes consiste en publications de textes et en monographies : Léopold Delisle commence sa carrière d'érudit. La France laisse à l'Allemagne le soin d'accomplir la majeure partie des recherches en linguistique, philologie, archéologie, histoire de l'antiquité et du moyen âge, histoire religieuse, histoire du droit. — Les études sociales, stimulées par la crise socialiste de 1848, restent le domaine des économistes de l'école du libre-échange et, sauf quelques monographies descriptives du *Journal des économistes*, conservent le caractère de propagande doctrinale ou de polémique contre le socialisme ou le régime protectionniste.

ÉGYPTOLOGIE.

ÉRUDITION.

ÉCONOMISTES.

IMPORTANCE DES PROGRÈS DE 1848 A 1858.

Ainsi, malgré le petit nombre des travailleurs appliqués à la recherche scientifique, la pauvreté des moyens, l'indifférence du public et des autorités, cette courte période de 1848 à 1858 a vu se réaliser un progrès décisif des sciences. L'introduction de la méthode positive dans l'étude des phénomènes de la vie, l'invention de la synthèse organique en chimie, la découverte de l'identité des phénomènes physiques, chimiques, biologiques concourent à préparer la synthèse générale des sciences naturelles.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

CHAPITRE PREMIER

LA RÉPUBLIQUE

CHAPITRE II

L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT ET DU SUFFRAGE

CHAPITRE III

LES NOUVEAUX ORGANES DE LA VIE POLITIQUE

CHAPITRE IV

LES CONFLITS SUR L'ÉPOQUE DES ÉLECTIONS

CHAPITRE V

L'ÉLECTION DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

LIVRE II

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

CHAPITRE PREMIER

LE GOUVERNEMENT DE L'ASSEMBLÉE ET DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

CHAPITRE II

LE GOUVERNEMENT DE CAVAIGNAC (JUIN-NOVEMBRE)

CHAPITRE III

LA CONSTITUTION DE 1848 ET LA FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

LIVRE III

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

CHAPITRE PREMIER

LA RÉACTION

CHAPITRE II

LA DISTRIBUTION RÉGIONALE DES PARTIS EN FRANCE

CHAPITRE III

LE CONFLIT ENTRE LE PRÉSIDENT ET L'ASSEMBLÉE

LIVRE IV

LE GOUVERNEMENT PERSONNEL DE NAPOLÉON ET L'EMPIRE AUTORITAIRE

CHAPITRE PREMIER

LE COUP D'ÉTAT

CHAPITRE II

L'ORGANISATION DU RÉGIME

CHAPITRE III

LA COUR ET LE GOUVERNEMENT

CHAPITRE IV

LA LUTTE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET SES ADVERSAIRES

LIVRE V

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE ET LA POLITIQUE COLONIALE

CHAPITRE PREMIER

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE PENDANT LA CRISE DE 1848

CHAPITRE II

LES DÉBUTS DE LOUIS-NAPOLÉON DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

CHAPITRE III

L'ALLIANCE AVEC L'ANGLETERRE CONTRE LA RUSSIE

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE COLONIALE

LIVRE VI

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

LA POPULATION DE LA FRANCE

CHAPITRE II

LA POPULATION AGRICOLE

Table des matières.

CHAPITRE III

LA POPULATION INDUSTRIELLE

CHAPITRE IV

LES CLASSES MOYENNES ET LES CLASSES SUPÉRIEURES

CHAPITRE V

LE MOUVEMENT INTELLECTUEL

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

TABLE DES GRAVURES

Table des gravures.